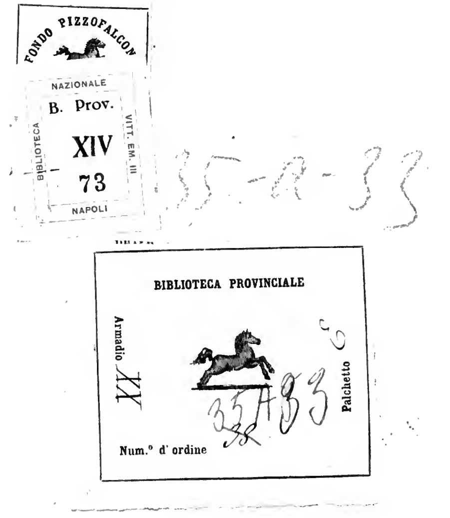

FONDO PIZZOFALCON
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
XIV
73
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

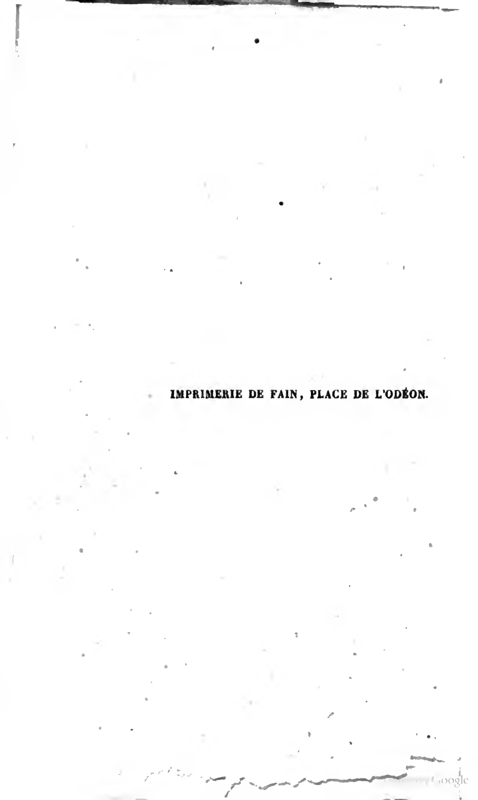
DESCRIPTION

STATISTIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.



IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DESCRIPTION

STATISTIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES ÉTATS-UNIS

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,

DEPUIS L'ÉPOQUE DES PREMIERS ÉTABLISSEMENS JUSQU'A NOS JOURS;

PAR D. B. WARDEN,

Ancien consul américain, à Paris; membre ou correspondant des sociétés philosophiques de New-York et de Philadelphie; de la société historique de New-York; de la société philomathique et d'encouragement de Paris; de l'académie royale de Nancy; de la société littéraire de Belfast, en Irlande, etc., etc., etc.

ÉDITION TRADUITE SUR CELLE D'ANGLETERRE;

Ornée d'une carte nouvelle et générale des États-Unis, par M. Tardieu; d'un plan du district de Columbia, et d'une vue du Capitole.



TOME V.



A PARIS,

CHEZ REY ET GRAVIER, LIBRAIRES,

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, N°. 55.

1820.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

DISTRICT DE COLUMBIA.

CHAPITRE II.

POPULATION DES ÉTATS-UNIS.

CHAPITRE III.

DES MALADIES LES PLUS FRÉQUENTES AUX ETATS-UNIS.

CHAPITRE IV.

INDIENS QUI RÉSIDENT DANS LES LIMITES DES ÉTATS-UNIS.

CHAPITRE V.

NARRATION SUCCINCTE DES ÉVÉNEMENS REMARQUABLES DE LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE.

CHAPITRE VI.

CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

CHAPITRE VII.

DES DIFFÉRENTES DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES DES ÉTATS-UNIS.

CHAPITRE VIII.

DU SYSTÈME JUDICIAIRE.

CHAPITRE IX.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

CHAPITRE X.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

CHAPITRE XI.

DEPARTEMENT DE LA MARINE.

CHAPITRE XII.

ADMINISTRATION DES POSTES

CHAPITRE XIII.

ÉTABLISSEMENT DE LA MONNAIE.

CHAPITRE XIV.

CANAUX ET ROUTES.

CHAPITRE XV.

DE L'ÉDUCATION, DE LA LITTÉRATURE, DES MOEURS, ETC., EN AMÉRIQUE.

CHAPITRE XVI.

TERRES PUBLIQUES, ET PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE XVII.

MANUFACTURES.

CHAPITRE XVIII.

DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS.

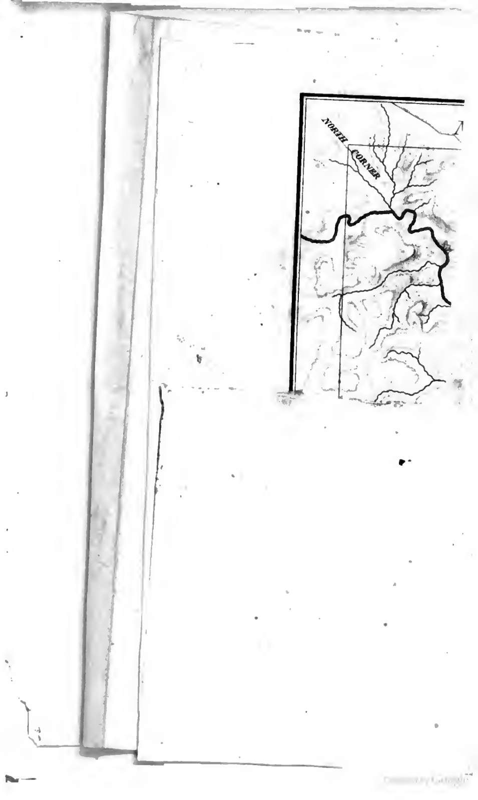
CHAPITRE XIX.

DES QUADRUPÈDES OU MAMMIFÈRES DES ÉTATS-UNIS.

CARNASSIERS.

CHAPITRE XX.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES DU CINQUIEME VOLUME.


NORTH CORNER


Tome 5. Page 1.
TE
M
A
N
D
EAST CORNER
Rock
Creek
Road
EASTERN
BRAN
Bladensburg
Piney Branch
Rock
Creek
Upper
Marlbro

DESCRIPTION

DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

LIVRE III.



CHAPITRE PREMIER.

DISTRICT DE COLUMBIA,

Siége du gouvernement des États-Unis.

TOPOGRAPHIE.

Situation et étendue. Le district de Columbia, qui faisait partie des états de *Virginie* et de *Maryland*, , devint, en 1801, le siége permanent du gouvernement des États-Unis. Il s'étend des deux côtés de la Potomac, et forme une surface de dix milles carrés, dont les diagonales se dirigent du nord au sud, et de l'est à l'ouest. Deux des côtés prennent leur direction du nord-ouest au sud-est, et les deux autres du

nord-est au sud-ouest; de sorte que chacun de ses angles répond à l'un des points cardinaux. Celui du sud est au fort de Columbia, situé à la pointe de Jones, vers l'embouchure de la petite rivière de Hunting, sur la rive gauche de la Potomac. Les lignes de démarcation forment chacune un angle de 45° depuis cette pointe, jusqu'à la distance de dix milles, où elles suivent une direction perpendiculaire à la première, et forment, par leur intersection, l'angle septentrional.

Superficie. Dix milles carrés, ou six mille quatre cents acres.

Aspect du pays et nature du sol. Le territoire de Washington est remarquable par l'irrégularité des aspects et la variété des sites : uni dans quelques endroits, montagneux dans d'autres, tantôt ondulé, tantôt entrecoupé par des vallées profondes, le sol est si diversifié, qu'il est difficile d'en donner une idée exacte. Sur les bords aplanis de la Potomac, la rivière a déposé des fragmens de pierres, du gravier, du sable, des coquillages, et des débris de substances végétales. En creusant des puits à Washington, on a découvert, à diverses profondeurs, depuis six jusqu'à quarante-neuf pieds, près de l'avenue de New-Jersey, ainsi que sur la place des vingt bâtimens (*twenty*

buildings), des arbres enfouis dans leur état naturel : la surface de ce bois était d'un noir foncé, couleur qu'elle a reçue, suivant les conjectures formées à cet égard, de l'acide sulfurique, provenant de la décomposition des pyrites. M. Volney rapporte que l'on a retiré, à dix-huit pieds de profondeur, d'un puits creusé par M. Law, de la terre noire, mêlée aux arbres. Il y a près de Bladensburg une longue veine de bois carbonisé ; les pierres qui servent à la construction des bâtimens publics contiennent des feuilles d'arbres et des fragmens de bois, et durcissent sensiblement lorsqu'on les expose à l'air. Un arbre immense, avec ses racines, fut déterré, il y a peu de temps, auprès des sept bâtimens (*seven buildings*); et en construisant le canal, on en a trouvé un autre de la même espèce.

M. Godon, dans ses « Observations pour servir à la carte minéralogique de l'état de Maryland », observe que la Rock-Creek sépare le sol primitif de celui qui a été formé plus récemment par les dépôts des rivières. Dans le premier, le gneiss abonde, et le roc amphibolique ou le grunstein lui succède. Le gneiss est composé de petits cubes cristallisés de fer magnétique, de veines de feld-spath, et de quartz d'une couleur noire opaque.

EAUX.

Rivières. La *Potomac*, que nous avons décrite dans le chapitre sur la Virginie (1), traverse le district de Columbia. Elle est navigable pour les plus grandes frégates, depuis son embouchure dans la baie de Chesapeake jusqu'à la ville de Washington, qui en est éloignée de deux cents milles environ. La marée monte à la distance de trois milles au-dessus de cette ville, où elle s'élève communément à la hauteur de quatre pieds. A Alexandrie, la rivière a un mille un quart de largeur.

Iles. L'île d'*Annalostan*, résidence du général Mason, est située dans la Potomac, vis-à-vis de Georgetown, et contient environ soixante-dix acres. Du côté opposé, cette île est maintenant jointe à la Virginie par une chaussée élevée aux frais du gouvernement, à dessein d'arrêter le courant de ce côté, et d'augmenter ainsi la profondeur de l'eau dans le canal de Georgetown. Il est évident que l'île d'Annalostan est d'une formation récente ; car en fouillant pour trouver de l'eau, on a découvert un massif d'arbres à la profondeur de quinze pieds. La

(1) Tom. III, chap. XI, p. 106 et suiv.

plus haute éminence, sur laquelle est élevée la maison du général, est de cinquante pieds au-dessus du niveau de la rivière. La marée ordinaire s'élève à la hauteur de trois pieds.

MÉTÉOROLOGIE.

Température. M. G. Duval nous a appris que vers la fin de janvier 1772, la neige, dans le district de Washington, avait presque partout trois pieds d'épaisseur, et qu'il se trouvait même des endroits où elle en avait dix ou douze. Pendant les dix dernières années, l'épaisseur de la neige n'a pas excédé 8 à 10 pouces. En été, la grêle et le tonnerre exercent souvent leurs ravages. Le 10 juin 1811, un orage, qui dura environ un quart d'heure, brisa toutes les vitres des maisons situées au nord d'Alexandrie. Quelques grelons pesaient, dit-on, jusqu'à quatre onces. Le bruit effroyable du tonnerre, les éclats de la foudre, et la pluie qui tombait par torrens, suffisaient pour effrayer l'âme la plus intrépide. Le tonnerre est assez fréquent, et il est quelquefois fatal à ceux qui se réfugient sous les arbres, ou qui se mettent aux portes ou aux fenêtres de leurs maisons.

Un séjour de quelques mois à Washington

nous a mis à même de faire les observations suivantes sur le thermomètre de Fahrenheit, et nous avons à regretter de n'avoir pu les étendre davantage.

1811.		9 HEURES DU MAT.	3 HEURES APRÈS MIDI.	9 HEURES DU SOIR.
Juin	15	80°	81°	»
	16	77° ½	86°	»
	17	77°	»	»
	18	75°	84°	»
	19	70°	8[illegible]	»
	21	78°	84°	»
	22	78°	88°	»
	23	81°	88°	80°
	24	84°	84°	»
	28	75° ½	80°	»
	29	75°	81°	»
	30	75° ½	75°	»
	31	70°	75°	»
Juillet	1	70°	75°	75°
	2	77°	86°	80°
	3	79°	92°	98°
	4	83°	92°	86°
	5	86°	93°	85°
	7	88°	89°	79°
	9	88°	68°	74°
	10	83°	79°	»
	11	»	77°	»
	12	68°	77°	72°
	13	74°	80°	73°
	14	73°	82°	78°
	15	78°	86°	77°
	16	75°	77°	74°
	17	78°	78°	75°
	18	76°	82°	»
	19	78°	»	75°

Les observations suivantes nous ont été communiquées par M. Duval : la température la plus élevée du mois de juillet 1807, fut de 89°; celle du 14 octobre était de 88°; le 19 du même mois, un froid violent fit périr les vignes des jardins. En 1808, le mercure monta à 91° et demi le 29 juin.

Voici le résultat des observations faites en juillet 1811, sur la température de l'eau de la Potomac, et des sources dans le district de Washington :

Eau de la rivière de Potomac.	85° (Fahr.)
Source ferrugineuse de Bladensburg. .	64°
— près l'habitation de M. Smith . . .	61°
Puits de M. Smith, à soixante-treize pieds de profondeur.	57°
Une fontaine dans la maison de M. Jones.	58°

RÈGNE MINÉRAL.

Le *mica schistoïde* de M. Haüy, ou *glimmer schiefer* des Allemands, forme le roc de la grande cataracte de la Potomac : il contient des grains de fer qui attirent l'aiguille magnétique. Les pierres dont on a formé le canal, et qui se trouvent sur les bords de cette rivière, sont d'une espèce de *grès* semblable à celui connu sous le nom de grès des houillères. Celles que l'on emploie à construire les fonde-

mens des maisons de Washington, sont d'une espèce de *gneiss*, composé de feld-spath, de quartz et de mica, dont l'aspect feuilleté est produit par l'abondance et la disposition du mica : ce gneiss contient du fer sulfureux primitif, ainsi que de petits fragmens du même métal, que l'aiguille magnétique attire. On trouve au fort Washington, aujourd'hui fort Warburton, une substance ferrugineuse, connue sous le nom de *bol*, que l'on emploie pour teindre en rouge le drap et la toile : cette substance, lorsqu'elle est échauffée, attire aussi l'aiguille aimantée.

Coquillages pétrifiés. On a tiré d'un endroit, près du fort Warburton, des moules du genre *arca*, de différens poids, et d'autres coquilles pétrifiées.

La *source minérale* de Bladensburg est agréablement située sur le côté d'un ruisseau qui est bordé par un beau massif d'arbres à l'entrée du village. Il ne faudrait pas de grandes dépenses pour en faire un abreuvoir commode. On vient d'élever sur le côté opposé une tannerie, dont les exhalaisons sont très-désagréables, quand le vent vient de ce point. Au moyen d'un thermomètre dû aux soins empressés de M. Diggs, nous avons trouvé que la température de l'eau était de 55° et demi. On

construisit, il y a quelques années, un bain public auprès de la fontaine; mais on trouva que la température était trop froide, et il fut abandonné. Les eaux, claires et agréables, sont prises, pendant l'été, par les valétudinaires de Washington et des autres endroits voisins. Le bas peuple les emploie pour l'usage domestique. Dans l'année 1804, la plaine autour des fontaines fut complétement inondée: après que le débordement fut parvenu au niveau des eaux minérales, leur courant ne fut pas plus rapide qu'à l'ordinaire; ce qui démontre que les pluies ne leur font pas éprouver un changement sensible.

A une petite distance de la maison de campagne de M. Smith, il y a une source minérale dont la température s'élève quelquefois en juillet jusqu'à 62° de Fahrenheit.

RÈGNE VÉGÉTAL.

Les principaux arbres et arbrisseaux qui se trouvent dans ce district, sont: les chênes blanc, noir, rouge, et à feuilles de saule et de châtaignier, l'érable rouge, l'aune à feuilles dentelées, les andromédas paniculé et du Maryland, les bouleaux rouge et à feuilles de merisier, le châtaignier nain, le céphalante d'occident, le

gaînier du Canada, le cornouiller, le cerisier à grappes de Virginie, le chionanthe de Virginie, le plaqueminier, le fusain d'Amérique, le frêne, le noyer noir, le genévrier, le tulipier, le pommier odorant, le néflier du Canada, le magnolier à feuilles glauques, le saule de la Caroline, le copalme, l'azerolier à feuilles écarlates, le févier monosperme, le kalmia à larges feuilles; le sumac luisant, l'airelle galé, etc.

Le fraisier sauvage, dont les fruits ont un goût délicieux, pousse en si grande abondance sur les bords du Patuxent, que personne ne se donne la peine de les cultiver dans les jardins.

RÈGNE ANIMAL.

Mammifères. Les *renards gris* et *rouges* fréquentent ce pays et enlèvent quelquefois des jeunes porcs, des agneaux et des volailles. On y voit aussi le *raton laveur* et le *lièvre d'Amérique.*

Reptiles. L'île d'Annalostan et les endroits bas sur les bords de la Potomac sont fréquentés par différens reptiles. La *tortue féroce* (*testudo ferox*, L.), qui pèse de quarante à cinquante livres, se trouve dans les eaux de la rivière; ainsi que le *terrapin*, ou tortue d'eau douce (*testudo concentrica*, L.), qui fait son nid dans

les parties élevées de l'île. Deux autres espèces très-répandues sont la tortue peinte (*emys picta*, L.), et la tortue rayée (*testudo virgulata.*).

Poissons. A Washington et aux environs, la Potomac contient beaucoup de poissons. L'esturgeon (*accipenser sturio*, L.), qui pèse de quarante à cent cinquante livres; l'alose (*clupea alosa*, L.), et l'orphie (*esox belone*, L.), du poids de six livres; l'anguille d'eau douce (*muræna anguilla*, L.), et la carpe (*cyprinus carpio*, L.), chacune de trois livres; le hareng (*clupea harengus*, L.), et le brochet (*esox lucius*, L.), de deux livres; la perche (*perca fluviatilis*, L.), et le mulet (*mugil cephalus*, L.), d'une livre, etc. (1).

A une distance d'environ cent milles au-dessus et au-dessous, l'on retire annuellement quatre cent mille barils de harengs, dont une grande partie est préparée et envoyée à l'étranger.

Insectes. Vers la fin de juillet, les maringouins, les fourmis et différens insectes sont très-incommodes. Sur les bords de la Potomac, la lumière attire, dans les maisons, après la

(1) Le poids moyen de chacun de ces poissons, est indiqué tel que nous l'a communiqué M. Blodget.

chute du jour, des essaims d'insectes éphémères d'origine aquatique, de différentes grosseurs et de toutes sortes de couleurs.

POPULATION.

La population du district de Columbia montait, en 1810, à 24,023 âmes; savoir : 8,208 à Washington ; 4,948 à Georgetown ; 7,227 à Alexandrie ; 2,315 dans le comté de Washington, les villes exceptées ; et 1,325 dans celui d'Alexandrie. En 1800, la population du district n'était que de 14,093 ; il résulte de là que l'accroissement pendant ces dix dernières années a été de 9,930 individus. En 1817, on estimait à 20,000 âmes la population de Georgetown et de Washington réunis, et à 30,000 celle du district entier (1).

(1) Notes de M. Birkbeck, p. 28, et Voyages de Palmer, p. 34.

Division de la population du district de Columbia, par sexes, par âges et par conditions.

DIVISION PAR SEXES, PAR AGES ET PAR CONDITIONS.	NOMBRE.	
	1800.	1810.
Mâles blancs libres au-dessous de dix ans	1,588	2,479
Femelles, *idem*	1,577	2,538
Mâles de dix à seize ans	671	1,158
Femelles, *idem*	663	1,192
Mâles de seize à vingt-six ans	1,178	1,520
Femelles, *idem*	1,027	1,653
Mâles de vingt-six à quarante-cinq ans	1,332	2,107
Femelles, *idem*	1,028	1,734
Mâles de quarante-cinq et au-delà	539	866
Femelles, *idem*	463	832
Toutes autres personnes libres que des Indiens non taxés	783	2,549
Esclaves	3,244	5,395
Totaux généraux	14,093	24,023

Lors du recensement de la population d'Alexandrie, fait par ordre de la municipalité,

en 1817, elle s'élevait à huit mille cent cinquante-neuf individus, savoir :

Mâles blancs âgés de moins de seize ans.	1,215	
Femelles, *idem*.		1,181
Mâles de seize ans et au-dessus . .	1,438	
Femelles, *idem*.		1,679
	2,653	2,860
Population blanche	5,513	

	LIBRES.	ESCLAVES.	
Mâles noirs âgés de moins de seize ans. . .	206	361	
Femelles, *id.* .	301	337	
Mâles de seize et au-dessus.	188	389	
Femelles, *id.* .	352	512	
	1,047	1,599	
Population noire. .	2,646.		2,646
Population totale.			8,159

Le congrès ayant sagement permis aux étrangers qui ne seraient pas encore citoyens des États-Unis, de posséder des terres dans l'intérieur du district, il en résultera nécessairement un

grand accroissement de la population. C'est sur la constitution et les lois des états de Maryland et de Virginie, qu'a été modelée la déclaration des droits qu'ils ont de devenir citoyens des États-Unis. L'acte de naturalisation, pour le premier de ces états, est conçu en ces termes : « L'accroissement du peuple étant un moyen » d'augmenter la force et la vigueur d'un état, » et, la douceur de notre gouvernement, les » garanties de la liberté civile et religieuse as- » surées par notre constitution et nos lois, la » beauté de notre climat, la fertilité de notre » sol et les avantages de notre commerce de- » vant engager un grand nombre d'étrangers à » venir s'y établir, si on leur promettait les » avantages dont jouissent les citoyens, etc. »

En 1797, on décréta que tout étranger qui émigrerait et s'établirait dans le Maryland avant le mois de juillet 1799, et qui continuerait à y demeurer, jouirait, ainsi que ses descendans, des droits de citoyen, comme ceux qui y ont pris naissance. Les artistes, ouvriers et manufacturiers étrangers, qui ont prêté le serment de naturalisation, sont exempts de taxes pendant cinq ans. Près de la moitié de la population de Washington est d'origine irlandaise. La classe ouvrière n'est presque composée que de gens de cette nation, dont un grand

nombre sont entièrement étrangers à la langue anglaise ; ils ont creusé le canal, percé et réparé les rues, et exécuté la plus grande partie des travaux de la cité.

Esclaves. Des esclaves se livrent aux occupations domestiques, à la culture des jardins et au labour des champs. A Washington, comme dans les Indes occidentales, on croit que cette ressource est indispensable. Il est difficile de se procurer des domestiques blancs : ils exigent des gages très-considérables. Leur service est encore sujet à un autre inconvénient : soit intérêt, caprice ou inconstance, il est rare qu'ils restent long-temps avec le même maître. Ils s'associent à regret avec les noirs ; et lorsqu'ils voient leurs anciens compagnons sur la route de l'indépendance, tous leurs efforts tendent à s'affranchir des liens de la servitude.

On évalue à peu près au prix suivant la dépense d'un esclave.

	doll.	cents.
Il coûte environ 500 dollars, qui, à six pour cent d'intérêt légal, donnent.	30	»
Pour les risques ou accidens.	30	»
Pour une mesure de farine de maïs par semaine, ou treize boisseaux par an, à 50 *cents*	6	50
Deux livres de viande salée par semaine.	7	50
	74	»

	doll.	cents.
Report.	74	»
Un baril de poisson par an.	4	»
Plus, pour volailles, légumes, lait, par an.	5	»
Pour l'habillement	15	»
TOTAL.	98	»

D'après ce calcul, la dépense journalière est d'environ 27 *cents*.

Un laboureur blanc gagne, pour l'ordinaire, les trois quarts d'un dollar, ou 75 *cents* par jour; mais, comme il est plus industrieux, il fait aussi plus d'ouvrage. Les maîtres ou propriétaires de laboureurs noirs bien vigoureux les louent sur le pied de 60 dollars par an. On estime à 35 dollars le prix de leur nourriture et de leur habillement.

Quelques-unes des anciennes lois de Maryland, concernant les esclaves, sont vraiment curieuses.

En 1715, on décréta que les ministres de la religion ne pouvaient épouser des esclaves. Si un blanc s'alliait à une femme noire ou mulâtre esclave, il était condamné à payer une amende de cinq cents livres de tabac. Une femme blanche libre se laissait-elle séduire par un nègre, elle devenait esclave pendant sept ans; et dans

le cas qu'elle fût dans l'état de domesticité, elle était obligée d'achever le temps de sa servitude sans recevoir de gages, et de servir sept ans de plus après l'expiration de son contrat. Si le séducteur était un nègre libre, il devenait aussi esclave pendant sept ans. Un blanc, pour le même délit, subissait le même châtiment. En 1717, on passa un acte, qui décida que les esclaves ne pouvaient être admis en témoignage, dans aucune action dirigée contre un chrétien blanc.

Les esclaves de Washington sont, pour la plus grande partie, bien habillés et bien nourris; ils sont en général très-polis, et s'acquittent assez bien de tous leurs devoirs. Beaucoup d'entre eux ont du penchant pour les liqueurs spiritueuses; mais on défend aux gens qui tiennent les tavernes de leur en vendre après neuf heures du soir, le dimanche, parce qu'alors finissent le peu d'instans qu'on leur accorde pour prendre du repos. La punition, pour la première infraction, est de 20 dollars, et la récidive entraîne la confiscation de la patente.

On a remarqué que les esclaves amenés d'Afrique, dans ce district, ont montré le plus grand attachement pour leurs maîtres. Ils ont d'autres bonnes qualités; mais ils en ont aussi

de fort mauvaises. Outre leur goût démesuré pour les liqueurs spiritueuses, ils aiment à changer de femmes et d'amies; et aussitôt qu'ils en sont séparés, ils contractent de nouveaux engagemens. En général, les maîtres ne les obligent pas à travailler lorsqu'ils sont arrivés à un âge avancé (1).

(1) Avant la guerre de l'indépendance de l'Amérique, un noir, appelé *Yaro*, fut amené d'Afrique aux États-Unis, et vendu comme esclave à une famille qui vivait près de Georgetown, sur les bords de la Potomac. Après plusieurs années d'un service aussi pénible que fidèle, son maître le récompensa en lui accordant sa liberté. Yaro résolut d'assurer son indépendance : un travail assidu, pendant l'espace de quelques années, lui procura une somme de 100 dollars, qu'il plaça dans les mains d'un négociant; mais celui-ci, ayant fait de mauvaises affaires, mourut insolvable, et Yaro perdit tout le fruit de ses épargnes. Il se retrouva dans la position où il était placé lorsqu'il recouvra sa liberté. Cette perte l'affecta beaucoup. Ses forces commençaient à lui manquer, il était déjà avancé en âge. Mais, nourrissant toujours l'espoir si cher de l'indépendance, il travailla avec opiniâtreté pendant le jour pour un salaire fixe; le soir, il faisait des nattes, des paniers et divers autres ouvrages. Quelques années s'étaient à peine écoulées, qu'il parvint à s'enrichir de nouveau : une autre somme de 100 dollars, fruit de son travail, fut déposée entre les mains d'un banquier de Georgetown, lequel fit encore banque-

On a établi, vers la fin de 1816, une *société pour faire des colonies de gens de couleur libres*, dont le but est de choisir un endroit sur la côte occidentale de l'Afrique, où l'on pourrait transporter ceux d'entre eux qui le désireraient. A la première assemblée anniversaire, tenue par la société à Washington, le 1er. jan-

route. Yaro fut consterné, mais son courage et ses habitudes industrieuses ne l'abandonnèrent point. Résolu plus que jamais à devenir indépendant, et à atteindre ce noble but avant le jour où il ne pourrait plus travailler, il reprit sa tâche journalière, la poursuivit sans relâche et se trouva cette troisième fois possesseur d'une fortune de 200 dollars. Aidé des conseils d'un ami, qui lui expliqua le système de notre banque, il acheta en son propre nom des actions à la banque de Columbia, et leur revenu lui procure aujourd'hui une existence honnête. Quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, son corps n'est point courbé, il est actif, gai, et d'un caractère aimable. Plusieurs familles respectables connaissent son histoire, et le traitent avec une distinction particulière. Le jour de Noël, au lever du soleil, son premier soin est d'aller tirer sous leurs fenêtres des coups de fusil, pour lesquels il ne manque jamais de recevoir un bon verre de liqueur (*Dram*). Dans sa jeunesse, il était le meilleur nageur qu'on eût vu sur la Potomac, et quoique maintenant ses muscles soient roidis par l'âge, il se plaît encore à cet exercice : il aime la conversation, et raconte souvent son histoire, dans son mauvais patois.

vier 1818, on apprit que le plan avait été approuvé par différens états; qu'on avait fondé des sociétés auxiliaires à New-York, Philadelphie, Baltimore et dans l'état d'Ohio; et l'on était presque sûr de l'approbation du gouvernement. Les résultats en seront d'une grande conséquence pour les États-Unis; l'esclavage y crée naturellement des distinctions tendantes à décourager l'industrie des gens de couleur qui ont reçu leur liberté; et les dangers auxquels l'accroissement d'une population semblable exposerait la société, a décidé la plupart des états, où il se trouve des esclaves, à faire des lois contre leur affranchissement. Il est à présumer que, s'il y avait une colonie destinée à les recevoir, bien des gens, dont l'humanité est révoltée par le sort attaché à cette race malheureuse, pourraient, sans danger pour la société, leur donner la liberté.

On résolut, à cette assemblée, d'envoyer sur la côte d'Afrique, pour marquer un endroit propre à établir la colonie, deux personnes, qui devaient auparavant se rendre à Londres, et se concerter sur les moyens à employer avec les directeurs de l'institution africaine.

Maladies. On croit généralement, dans les États-Unis, que le climat du district de Washington est peu favorable à la santé; mais

cette opinion est dénuée de fondement; car il est certain que, dans aucune saison, ce territoire n'est ravagé par des fièvres épidémiques, ou des maladies qui tiennent à l'air du pays. La meilleure preuve de la salubrité de ce district, c'est le grand âge où parviennent ses habitans : en effet, nous nous souvenons d'en avoir vu plusieurs qui avaient constamment résidé dans le pays, et dont les traits et toute la démarche laissaient apercevoir une vieillesse très-avancée. Feu M. Blodgett a établi, nous ne savons d'après quelle donnée, le rapport suivant des décès avec la population de plusieurs villes. A Washington, la mortalité est, selon lui, de un sur quarante-huit à cinquante individus; à New-York, de un sur quarante-quatre à cinquante; à Baltimore, de un sur quarante-trois à quarante-neuf individus; et enfin à Charleston, de un sur trente-cinq à quarante. Il résulte de ce calcul que, de toutes ces villes, Washington est la plus salubre; et, sous ce rapport, elle a évidemment un grand avantage sur les grandes cités d'Europe, où les décès sont, avec la population, dans le rapport de un à vingt-quatre, et, dans les autres villes, dans celui de un à vingt-huit. Dans une nouvelle ville, qui reçoit tous les jours un accroissement d'habitans, il est difficile de

tenir des registres mortuaires qui puissent servir à déterminer avec précision le terme moyen de la vie humaine. On ne peut cependant disconvenir que, durant l'automne, les fièvres bilieuses sont quelquefois fréquentes; mais cette saison amène la même maladie dans les autres parties des États-Unis. Il y a quelques années, Alexandrie fut ravagée par une fièvre jaune, qui fit périr deux cents individus. De grandes précautions ont été prises pour prévenir le retour de ce fléau destructeur. En hiver, il règne beaucoup de maladies chroniques occasionées par les changemens subits de température qui arrêtent la transpiration : mais cette ville n'est pas la seule qui soit exposée à ces sortes de maladies. Les rayons du soleil, en échauffant le sable, produisent souvent des effets nuisibles à la santé; mais dans les autres endroits, dont le sol et la position sont les mêmes, ce mal se fait aussi sentir. En juillet, la chaleur est souvent accablante. En 1813, le 4 de ce mois, anniversaire de l'indépendance des États-Unis, deux personnes, dont l'une venait de descendre de la voiture publique de Baltimore, tombèrent en défaillance et expirèrent, pour avoir bu de l'eau froide dans un moment de transpiration. A cette époque, il serait très-utile que les sociétés médicales fis-

sent afficher, à la porte de chaque taverne, des instructions nécessaires à suivre pendant la durée des grandes chaleurs. La fièvre intermittente, restreinte à certains lieux, semble être causée par les miasmes qu'exhalent les marais et les eaux stagnantes. Cependant, un fait curieux et vraiment digne de l'attention des médecins, c'est que les familles qui vivent dans le voisinage de ces localités, jouissent d'une bonne santé, tandis que d'autres qui habitent au sommet des montagnes voisines, sont tous les ans attaquées de cette maladie. Quand les terrains marécageux sont desséchés, les poissons, les insectes, et les substances végétales corrompues, engendrent des exhalaisons putrides, qui produisent l'épuisement, les maladies et la mort de ceux qui les respirent. La légèreté de ces vapeurs les porte à s'élever, et les vents les chassent probablement vers les hauteurs du voisinage, sur lesquelles elles s'arrêtent et communiquent à l'atmosphère leur dangereuse influence. Cette maladie se guérit avec des pilules d'arsenic; mais ce poison métallique altère la constitution et la prépare à d'autres maladies plus fatales encore. A Washington, la fièvre bilieuse a quelquefois dégénéré en fièvre putride; mais elle est causée plutôt par le manque de soins ou la

malpropreté que par le climat. Une des attributions de la corporation de la ville, c'est de prévenir l'introduction de toute maladie contagieuse. On n'a pas encore expliqué comment on pourra y parvenir; mais il est certain que, si l'on s'appliquait à éloigner sans cesse toute substance putride, à dessécher les marais et à planter des arbres, on en recueillerait les plus heureux résultats. On devrait également améliorer le sort des pauvres, et surtout celui des esclaves, qui couchent, pour la plupart, dans des caves, dont l'humidité contribue à répandre la contagion. On éviterait aussi beaucoup d'indispositions, en portant des habits d'hiver jusqu'au commencement de l'été, et en les reprenant de bonne heure en automne. Les vents du nord-ouest, qui sont très-fréquens à cette époque, pénètrent de froid, et le temps est sujet à des changemens aussi fréquens que subits, surtout dans le printemps et la fin de l'automne.

Mœurs. Les habitans du district de Columbia, venus de différentes parties des États-Unis, et de plusieurs contrées de l'Europe, ayant apporté avec eux toutes les qualités de l'esprit et du cœur, toutes les habitudes de leur patrie, il serait impossible de leur assigner d'autre trait caractéristique que celui de l'hos-

pitalité, qui est générale parmi eux. A Washington, les étrangers de distinction sont, sur la plus simple recommandation, invités à dîner, à des bals, à des soirées, et à prendre le thé. Les assemblées, dans la maison du président des États-Unis, réunissent la simplicité à la plus scrupuleuse politesse.

Dans l'hiver, on voit se succéder les bals de famille, où l'on étale tous les raffinemens du luxe. Les femmes du district de Columbia ne sont pas moins favorisées de la nature sous le rapport des avantages physiques que sous celui des qualités morales.

Ville de Washington.

Cette ville est située au confluent de la Potomac et de la branche de l'est, appelée d'abord *Anakostia*, sous le 38° 55′ de latitude et le 76° 53′ de longitude ouest de Greenwich. Il est presque impossible d'imaginer une situation plus belle, plus avantageuse et plus salubre que celle de cette ville. Les eaux se répandent dans des directions si variées, qu'elles présentent la plus agréable perspective. Les collines ondoyantes que l'on voit s'élever des deux côtés de la Potomac, sont vraiment pittoresques; et comme les plus grandes frégates

peuvent remonter jusqu'à la ville, il serait difficile de se faire une idée de l'illusion qu'on éprouve en voyant leurs voiles blanches s'échapper à travers le feuillage des arbres majestueux qui ombragent les bords de cette rivière. La ville a quatre milles et demi du nord-est au sud-ouest, et environ deux milles et demi du nord-est au sud-est. Les édifices publics occupent les positions les plus élevées et les plus avantageuses, et l'on peut y distribuer les eaux de la petite rivière du Tibre, aussi aisément que dans les autres endroits de la ville où il n'y a point de sources.

Toutes les rues sont percées du nord au sud et de l'est à l'ouest, et se croisent à angles droits, à l'exception de quinze, qui sont tournées chacune vers celui des états dont elles portent le nom. Le Capitole domine sur les rues de Maryland, de Delaware et de Pensylvanie; l'hôtel du président sur celles de Vermont, New-York et Connecticut; et les rencontres de ces différentes avenues forment en tout onze cent cinquante îles. La rue ou avenue de Pensylvanie, tirée en ligne droite depuis l'hôtel du président jusqu'au Capitole, a cent soixante pieds de large et un mille de long. Les rues les plus étroites ont de quatre-vingt-dix à cent pieds : mais, dans un pays où le soleil d'été

répand une chaleur si accablante, et les vents d'hiver un froid si rigoureux, des rues étroites, où l'on pourrait trouver de l'ombre et un abri, seraient d'une utilité générale. Le plan de la ville, que nous donnons ici, est généralement admiré. On a toujours choisi pour l'établissement des places publiques et la construction des édifices, les situations les plus avantageuses.

La ville de *Georgetown* est située au nord-est de la Potomac, dans une position tout-à-fait pittoresque : elle est séparée de Washington par la petite rivière de Rock. Ses maisons, pour la plupart bâties en briques, sont d'une construction élégante. La banque est un assez bel édifice. Les églises, sous la direction des curateurs, sont simples et sans ornement.

Aléxandrie. Cette ville, nommée d'abord *Belhaven*, est agréablement située sur les bords de la Potomac, à la distance de six milles au sud de la ville de Washington. Les rues, comme celles de Philadelphie, sont percées en ligne droite, et se rencontrent à angles droits : la construction des maisons est d'une belle apparence. Les bâtimens élevés aux frais du public, sont une église épiscopale, une académie, une cour de justice, une banque, etc.

La population d'Alexandrie s'est accrue aux

dépens des pays d'alentour. Plusieurs étrangers y ont aussi été attirés par les généreux sentimens des naturels du pays; convaincus que le mérite de l'homme dépend de sa conduite et de ses talens, ils ne les ont point désobligés à cause leur qualité d'étrangers; à cet égard, ils se sont acquittés de l'un des devoirs les plus sacrés pour les citoyens américains, devoir sévèrement imposé par la constitution et les lois, qui déclarent qu'on ne doit pas faire retomber sur les enfans la défaveur attachée à la qualité d'étrangers qu'ont eue leurs parens. Les habitans sont hospitaliers. Les amis se visitent ordinairement le soir, et prennent ensemble divers rafraîchissemens. Les femmes, industrieuses par habitude, préfèrent les plaisirs de la vie privée et les objets d'utilité à l'ostentation et aux repas du luxe.

Histoire. L'origine de Washington, comme celle de plusieurs villes anciennes, est déjà enveloppée de fables. L'on dit que plusieurs familles y vécurent au milieu des sauvages, dans une solitude champêtre, pendant près d'un siècle; qu'une d'entre elles s'établit sur les bords de la Goose-Creek; qu'elle donna le nom de *Tibre* à cette petite rivière, et que l'endroit de sa résidence fut appelé *Rome*. L'histoire pourra, dans la suite, faire croire

que ce cultivateur avait lu dans l'avenir les destinées futures du territoire de Columbia. En 1801, ce district devint le siége du gouvernement des États-Unis, sur la recommandation du général Washington.

Dans l'été de 1814, la capitale éprouva de grandes pertes : une armée anglaise s'empara de Washington, et parcourut son enceinte la torche à la main. Le Capitole, l'hôtel du président, les établissemens de la marine et les bureaux publics devinrent la proie des flammes. On estime que l'administration de la marine perdit pour 417,743 dollars de matériel. On évalue la perte en bâtimens et en immeubles à 91,425 dollars, et les dépenses nécessaires pour rebâtir à 62,370; en tout, 571,541 dollars. La perte causée par la destruction partielle du Capitole, de l'hôtel du président et des autres édifices publics, est portée à 460,000 dollars; en tout, 1,031,541 dollars. Alexandrie fut aussi attaquée par une escadre anglaise. Les habitans furent forcés de capituler, et de se soumettre aux conditions les plus humiliantes. Ils s'engagèrent à livrer non-seulement leurs forces de terre et de mer, mais encore leurs vaisseaux marchands et leurs marchandises de toutes espèces. Les troupes stationnées au fort Washington, seule défense de

la ville, firent sauter la poudrière, et l'abandonnèrent.

Organisation municipale.

Municipalité de Washington. La partie du district de Columbia, située à l'ouest de la Potomac, est régie par les mêmes lois que la Virginie; et celle à l'est du fleuve, par celles du Maryland, quoique l'une et l'autre soient toujours placées sous la direction spéciale du congrès. La ville de Washington est gouvernée par les lois de la municipalité. Les habitans forment un corps politique, sous le titre de *maire* et *conseil de Washington.* Le conseil, composé de douze membres âgés de plus de vingt-cinq ans, est divisé en deux chambres. Dans la première, il y a sept membres, et dans la seconde, cinq, choisis par ballottage. Ils sont élus chaque année par les mâles blancs libres, âgés de plus de vingt-un ans, qui ont habité douze mois dans la ville, et payé les taxes pendant l'année qui précède l'élection. Les juges du comté de Washington, ou trois d'entre eux, résidant dans la ville, associés à tels assesseurs que le conseil veut bien leur donner, président à l'élection, et décident sur la nomination de ces membres. Le président des États-Unis

nomme tous les ans le maire de la ville, qui doit être citoyen américain, et avoir résidé dans Washington avant sa nomination. Les sessions du conseil sont ouvertes à des époques marquées, et peuvent être convoquées par le maire dans des occasions extraordinaires : les trois quarts des membres composent une assemblée délibérante; les amendes, confiscations et contributions prononcées par le conseil, quand elles n'excèdent pas 20 dollars, sont perçues comme les dettes de peu de valeur, sur la décision d'un magistrat; et, si elles dépassent cette somme, elles le sont d'après un ordre de la cour du district de Columbia. Tous les documens qui ont rapport à la municipalité sont gardés par un greffier, et un trésorier est chargé de recevoir l'argent du public. Ces deux employés fournissent un cautionnement, et s'engagent par serment à remplir fidèlement les obligations de leurs charges respectives. L'archiviste est dépositaire du sceau de la ville, qui représente un édifice soutenu par seize colonnes, surmontées du mot *Washington;* au bas est écrit : *Sceau de la ville*, 1802; et au-dessous le mot *Union*. Les actes de la corporation, dont le premier parut en 1802, forment déjà un volume in-8°. Ils sont

imprimés, par ordre du conseil, chaque année après la clôture de la session.

La *municipalité de Georgetown* est divisée en deux sections. La première se compose de cinq membres, désignés sous le nom d'*aldermen*, et d'un greffier : les membres de la seconde, au nombre de onze, ont le titre de conseillers ordinaires. Les officiers municipaux choisissent les aldermen hors de leur corps; et les conseillers, à l'exception du maire, sont nommés par les membres du conseil commun. Les premiers sont élus pour deux ans; les seconds pour une année seulement. Quatre de ceux-là et sept des autres constituent une société délibérante. Les votans doivent être des citoyens blancs libres, âgés de vingt-un ans, et ayant payé des taxes.

Par la charte d'*Alexandrie*, la ville est divisée en deux quartiers ou districts. Le droit de suffrage, pour les membres du conseil commun, appartient à tout citoyen blanc libre, d'un âge mûr, exerçant un état indépendant dans la ville, ou qui y a résidé pendant une année, qui a payé une taxe publique, et tenu maison trois mois avant l'élection annuelle. Le conseil commun est une société légale, dans laquelle on choisit le président. Tous les biens, droits ou crédits du maire et de la communauté

sont du ressort de ce conseil. Le maire doit être citoyen blanc américain, âgé de vingt-deux ans au moins, et avoir un état indépendant dans la ville, où il faut qu'il aît résidé cinq ans avant son élection ; il est choisi annuellement par un vote du conseil commun. La majorité des membres est nécessaire pour adopter, modifier ou abroger toute disposition municipale.

Patentes. Tout citoyen des États-Unis qui désire obtenir une patente pour exercer un art ou se servir d'une machine, doit déclarer quel est l'endroit de son domicile, et affirmer, par serment, devant un juge du comté, qu'il se croit le véritable auteur de l'invention pour laquelle il la réclame. Il faut, en outre, que dans une lettre adressée au secrétaire d'état du gouvernement, il donne la description de cet art ou de cette machine, qu'il décrive l'usage auquel elle est applicable, et qu'il ajoute le dessin de la machine elle-même, si cela est nécessaire. Cette description est insérée dans la patente, pour laquelle il paie au trésor une somme de 30 dollars. Si le postulant n'est pas citoyen des États-Unis, il déclare avec serment qu'il y a résidé pendant plus de deux ans. On s'assure la propriété d'ouvrages, de gravures et de cartes, qu'on aurait fait imprimer ou gra-

ver, en déposant un exemplaire entre les mains du clerc de la cour du district dans l'arrondissement duquel l'auteur ou le propriétaire demeure. Le titre est publié dans un ou plusieurs journaux pendant quatre semaines de suite, dans le courant des deux mois qui suivent la date de l'enregistrement. Un exemplaire doit être aussi déposé au bureau des patentes, par l'intermédiaire du secrétaire, dans les six mois qui suivent l'époque de la publication. C'est ainsi que les citoyens ou habitans des États-Unis s'assurent, pour quatorze ans, le droit de publication, et qu'en renouvelant ces formalités, ce droit peut être continué à leurs correspondans, administrateurs ou préposés, pour un autre terme de quatorze ans. Si l'on veut avoir de plus amples informations sur les patentes, on peut consulter les lois des États-Unis (1) à ce sujet, et la lettre circulaire du docteur Thornton, datée du mois de mars 1811. Dans cette lettre, on dit que la révision proposée de la loi des patentes avait été, pendant sept ans, sous les yeux du congrès.

Une description des modèles des machines, avec des gravures, serait d'une très-grande uti-

(1) Ier. vol., pag. 121. IIe. vol., pag. 200. Ve. vol., pag. 88.

lité ; et comme elle servirait à faire distinguer ce qui est inventé de ce qui n'est que copié, elle exciterait le génie du mécanicien à créer de nouvelles machines, ou à faire subir de nouveaux perfectionnemens à celles qui sont en usage.

Organisation religieuse.

Dans le district de Columbia, comme dans les autres parties des États-Unis, la religion est regardée comme une affaire de conscience. Il y a différentes sectes, une grande variété de croyances, mais jamais de dissension. La paix est considérée comme le principal caractère de la vraie religion, et la liberté active et passive des consciences, comme son effet le plus naturel. Les appointemens annuels d'un ecclésiastique à Washington, sont d'environ 1,000 dollars : on lui alloue en outre une petite habitation et une petite étendue de terre, à peine suffisante pour nourrir sa famille. C'est probablement d'après cette considération que deux ministres, l'un presbytérien, l'autre baptiste, ont une place de clerc dans le département de la trésorerie. Les lois de la Virginie et du Maryland ne leur permettent pas de porter, dans leurs affaires domestiques, les marques

distinctives de leur profession ; ils n'ont ce droit que lorsqu'ils exercent leurs fonctions sacrées dans les temples respectifs de leur culte. Ailleurs, il est impossible de les distinguer de la foule ; leurs temples sans clocher, sans croix, sans cloches, ou autres signes caractéristiques, se confondent avec les autres bâtimens. A la convention générale des délégués et représentans de la Virginie, tenue à Williamsburg en mai 1766, on déclara solennellement que la religion ou le culte que nous devons à notre créateur, et la manière de l'exercer, ne peuvent être inspirés que par la raison et la conviction, et non par la force et la violence ; qu'en conséquence tous les hommes ont le droit d'exercer librement leur religion, selon leur conscience, et que tous doivent regarder comme un devoir de pratiquer, les uns envers les autres, l'indulgence, l'amour et la charité chrétienne. Dans l'acte législatif de 1785, on établit, comme principe de droit naturel, que nul homme ne doit être contraint de suivre ou d'exercer un culte religieux ; que tous sont libres de professer, et par conséquent de persister dans leurs croyances religieuses. En vertu d'un acte de décembre 1792, tendant à réprimer le vice et à punir les perturbateurs des cultes religieux, les coupables doivent être traduits devant des

jurés investis du pouvoir de leur infliger une amende, ou la prison, et de les forcer à se conduire honnêtement. Pour des juremens profanes et pour l'ivroguerie, l'amende est de 83 *cents*; elle est de 1 dollar et 75 *cents* pour quiconque travaille le dimanche. Cette amende est applicable à tous les individus en général, et particulièrement aux apprentis, aux domestiques et aux esclaves. Pour l'adultère, crime dont on trouve à peine un exemple, la punition est de 20 dollars; et pour la fornication, malheureusement trop commune, elle est de la moitié de cette somme. La morale et les finances gagneraient beaucoup si l'on substituait la première amende à la seconde.

Les protestans, les presbytériens, les catholiques, les méthodistes et les baptistes ont chacun une église à Alexandrie.

Organisation financière.

En 1807, on établit une taxe annuelle de 1 dollar sur toute espèce de chiens, et l'on ordonna qu'ils portassent un collier, avec ces mots: *Ville de Washington.* La même loi accorde une récompense à celui qui, dans la ville, tue et enterre un chien rencontré sur la voie publique sans ce collier.

En août 1809, on établit une taxe additionnelle de 9 dollars sur les chiennes, et en 1810, une taxe de la moitié d'un dollar ou de 50 *cents* sur chaque valeur de 100 dollars, dans toutes les propriétés réelles ou personnelles. On leva sur tous les esclaves mâles de quinze à quarante-cinq ans, appartenant à des habitans de Washington, un impôt annuel de 1 dollar et demi : celui qui eut pour objet les femmes esclaves de quinze à quarante ans ne fut que de 1 dollar. Les voitures particulières furent taxées comme il suit : un carrosse par an, 15 dollars; un charriot, ou chaise de poste, 12 dollars; un phaéton, 9; une voiture à quatre roues de toute autre espèce, avec des ressorts d'acier, 6; avec des ressorts de bois, 3; avec des barres de bois, 2; diverses espèces de cabriolets, 3.

Prix de différens objets de consommation. Briques. Le millier coûte de 5 dollars trois quarts à 6 dollars et demi : leur dimension, fixée par un acte de la corporation, est comme il suit : longueur, neuf pouces un huitième; largeur, quatre pouces trois huitièmes; épaisseur, deux pouces cinq huitièmes.

La *pierre calcaire*, d'une couleur bleue, qu'on tire des environs de Georgetown, se vend à un très-bas prix.

La *chaux vive* coûte de 2 dollars à 2 dollars un quart la barrique.

Bois de chauffage. On se sert généralement, pour le chauffage, de bois qu'on transporte à Washington du rivage oriental de la Chesapeake: le chêne et le noyer, qui sont préférés à toute autre espèce, coûtent 4 dollars la corde; et, pendant les hivers rigoureux, le prix s'élève à 6 et 7 dollars. D'après un acte de la corporation, la corde de bois doit avoir huit pieds de longueur sur quatre de hauteur et quatre de largeur.

On peut se procurer, à Washington, à très-bas prix, deux objets de luxe, les *ananas* et la *glace*. Les premiers, apportés des Indes occidentales, se vendent 25 *cents* la pièce, et la glace, dans le courant de l'été, ne coûte qu'un demi-dollar le boisseau.

Prix de la main-d'œuvre et des gages domestiques. Un laboureur gagne la moitié ou les trois quarts d'un dollar par jour; les domestiques femelles, de 2 à 4 dollars par mois; un cocher, 9 ou 10 dollars; un cuisinier, de 15 à 20; une couturière, 4 dollars et demi; un cordonnier, faisant une paire de souliers par jour, reçoit 1 dollar et demi, le prix du cuir n'étant que d'un dollar, et celui des souliers de 2 dollars et demi. Les charpentiers employés dans les chan-

tiers de la marine gagnent 2 dollars à 2 dollars et demi par jour. Dans la partie du chantier où l'on fabrique les ouvrages en fer et en plomb, les ouvriers blancs sont payés à raison d'un dollar et 80 *cents* par jour. Les noirs, aussi forts et aussi actifs, n'ont que 80 *cents*.

Loyers de maisons. A Alexandrie, le produit d'une maison est peu considérable; car excepté le long du port, il n'excède pas 6 pour cent, et même, dans quelques endroits, il est de la moitié seulement de cette somme. A Washington, une maison de trois étages, de vingt-six pieds de largeur sur quarante de profondeur, se vend de 4 à 6,000 dollars. Une maison de deux étages, de la même largeur et de la même longueur, peut valoir de 3 à 4,000 dollars. Le prix du loyer est toujours proportionné à la dépense des matériaux employés à la construction de la maison et aux avantages de sa situation. Dans la partie de la ville avoisinant les chantiers qui contient à peu près le tiers de la population, une maison à deux étages de vingt-cinq pieds sur trente, se loue 200 dollars par an.

Prix des bains. Celui des bains d'Alexandrie est de 1 demi-dollar. On se propose d'en établir à Washington, en un endroit nommé la Pointe,

où il y a une grande quantité de sable graveleux.

Prix des fiacres à Washington. Depuis le Capitole jusqu'à l'hôtel du président, le chantier de construction, ou la pointe de Greenleaf, le prix est de 25 *cents*, et de 12 *cents* et demi pour la moitié du chemin. Depuis la maison du président jusqu'à la pointe de Greenleaf, le quai de Hambourg, ou les barrières orientales de la ville, le tarif est le même que ci-dessus. On paie 12 *cents* et demi par quart d'heure; mais, après huit heures du soir, le prix est augmenté de 50 *cents*.

Instruction publique.

Au mois de décembre 1804, le conseil de la ville, persuadé qu'il existe des rapports étroits entre l'éducation de la jeunesse et le maintien des bonnes mœurs, et qu'il est du devoir de toutes les communautés de faire fructifier dans le cœur du pauvre, aussi-bien que dans celui du riche, les inestimables avantages de la science; pénétré de plus de la nécessité d'établir dans la capitale des États-Unis des écoles d'instruction, décréta que les écoles publiques de la ville seraient placées sous la direction de treize curateurs. Sept d'entre eux

sont élus annuellement en même temps que les membres du conseil, et six par les individus qui contribuent à soutenir les écoles. La majorité des curateurs constitue une assemblée délibérante, qui nomme le président et le trésorier, reçoit les donations, et règle l'application des revenus. On a affecté à l'éducation des pauvres de la ville le produit net des patentes, des taxes établies sur les esclaves et les chiens, les chevaux de louage, les tables d'hôtes, les tavernes, les cabarets, les jeux de billard, les piétons et les cavaliers, les théâtres et autres endroits de divertissemens publics. Si l'auteur de la fable des Abeilles (1) vivait encore, il verrait se réaliser sa doctrine, que « les vices particuliers sont des bienfaits publics. »

A Alexandrie, il y a une école où on apprend à lire, à écrire et à compter; et après les élèves peuvent suivre un cours de latin et de littérature classique.

Une école libre vient d'être établie à Georgetown par souscription, et doit être dirigée d'après le plan de M. Lancaster, qui s'est chargé d'envoyer d'Angleterre deux maîtres pour remplir les places de surintendant et de direc-

(1) Mandeville.

teur. Cette école fut autorisée en 1812, par acte du congrès, sous le titre de *curateurs de la société scolaire de Lancaster à Georgetown.*

Il y a dans Washington deux académies, placées sous la direction de la corporation, et connues sous le nom d'*académies de l'est, et de l'ouest.* Elles furent fondées au moyen d'une souscription volontaire des habitans, et elles sont soutenues par la ville, qui consacra, en 1806, la somme de 1,500 dollars provenant des taxes établies sur les loueurs de voiture et les aubergistes, à l'éducation d'un certain nombre d'enfans des deux sexes de la classe indigente. La corporation résolut aussi de donner un traitement annuel de 500 dollars au précepteur de chacune de ces deux académies. Ces derniers jouissent en outre du privilége de recevoir autant d'écoliers à leur compte qu'ils en peuvent élever convenablement.

L'éducation des enfans indigens se borne à la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à moins qu'ils ne laissent apercevoir de grandes dispositions. Dans ce cas, on leur enseigne les sciences et les mathématiques, et ils obtiennent la permission de continuer leurs études au-delà du terme de deux ans, prescrit par la loi. Le nombre des écoliers ne devait pas excéder trente dans chaque école. En octobre 1809, le

conseil réduisit de 1500 à 800 dollars la somme destinée au soutien de ces écoles, et fixa à 3 dollars et demi, au lieu de cinq, le prix de la pension des écoliers indigens. Il décréta également que le professeur serait seulement payé en raison du nombre des élèves qu'il instruirait. A l'expiration de chaque quartier, une liste des écoliers sur laquelle sont inscrits les noms du père ou du tuteur, le titre d'admission, le montant du prix de la pension, des livres et du traitement des surveillans, est remise au conseil des curateurs, qui la présente au maire pour obtenir son approbation. Les curateurs, au nombre de douze, sont élus chaque année, moitié par le conseil et moitié par les chefs de l'institution. Le conseil général de la ville, à qui le trésorier fait tous les ans son rapport, nomme, pour chaque école, un comité d'instruction, composé de trois personnes. Dans les deux académies il y a généralement de cent vingt à cent cinquante écoliers, y compris ceux qui paient leur pension. Les bâtimens en sont grands et commodes. On a suivi le plan tracé dans le testament du général Washington, qui voulait qu'ils devinssent le berceau d'une université nationale.

L'accroissement de ces académies est retardé par différentes causes. Le nombre des écoliers

indigens est si considérable, que le précepteur ne retire qu'un très-petit bénéfice de ceux qui paient leur pension, dont il ne peut recevoir un grand nombre.

Il y a en outre dans les différens quartiers de la ville douze écoles au moins, où le prix de la pension ne s'élève pas à 5 dollars par trimestre, ce qui leur amène les indigens et même des enfans dont les parens sont dans l'aisance. Dans ces écoles, l'arithmétique est le *nec plus ultrà* de l'éducation, et le précepteur versé dans la science des nombres, sans laquelle il ne serait, comme le disait le grand Frédéric, qu'*une moitié d'homme*, possède toutes les connaissances utiles et nécessaires. Il est évident qu'il n'y a qu'une dure nécessité qui puisse engager un homme instruit à entrer dans une académie en qualité de précepteur, lorsqu'il voit cette fonction remplie par des gens sans moyens d'instruction, et qui l'exercent comme un métier. On aurait peine à croire que, dans un pays républicain, où tout art, toute invention utile et profitable est adoptée avec empressement, on apprenne à la fois, à trente ou quarante écoliers, à lire à haute voix comme à une meute désorganisée, et que la satisfaction du maître se règle sur la force des poumons de ses écoliers.

Colléges. Le *collége catholique de George-town*, institué et soutenu par souscription, s'ouvrit en l'année 1790, sous la direction du clergé catholique de l'état de Maryland, à la tête duquel était placé le respectable archevêque Carroll. La plupart des premiers professeurs étaient des prêtres français; mais, par suite de quelque jalousie ou malentendu avec leurs frères indigènes, ils furent obligés de quitter cet établissement, dont cet événement retarda pendant quelque temps les progrès. Le collége est un beau bâtiment de briques, à trois étages, de cent cinquante-trois pieds de long sur trente-trois de large, et peut contenir deux cents élèves. Situé sur une éminence de quatre-vingts pieds au-dessus du lit de la rivière, il est au niveau du terrain du Capitole, et découvre une vue charmante des bords de la Potomac : de l'autre côté, elle est bornée par les montagnes des environs, qui forment un magnifique amphithéâtre. Il paraît que la situation est très-salubre, car il n'y est pas encore mort un seul étudiant. Les professeurs actuels sont des jeunes gens destinés à l'église, qui n'ont pas de salaire fixe. Un Milanais y donne des leçons de physique. Il nous a conduits dans cet établissement, et nous a fait voir divers objets de curiosité, parmi lesquels on distingue

une espèce de sphère planétaire et armillaire, exécutée par ce professeur. Le prix de la pension, pour les étudians âgés de plus de douze ans, est de 250 dollars par an, et celui des enfans au-dessous de cet âge, de 200 dollars. Ceux qui suivent le cours de physique paient 250 dollars, à cause des dépenses extraordinaires qu'il nécessite. Les paiemens se font au commencement de chaque semestre. On accorde une réduction de cinquante pour cent aux parens qui se chargent d'habiller leurs enfans. On paie 10 dollars en entrant pour les draps de lit, le service de table, les livres de classe, etc., etc. Les soins et les médicamens, les ports de lettres et les leçons extraordinaires sont à la charge des élèves. Les vêtemens se composent d'un habit uni et de pantalons de drap bleu, avec des boutons jaunes et un gilet de serge ou de drap rouge. Pour être reçu pensionnaire, l'étudiant doit être de la religion catholique. S'il est protestant, il est logé dans une maison contiguë au collége, dans laquelle il jouit des mêmes avantages que les autres, excepté qu'il n'est admis aux exercices de religion que sur une permission expresse; précaution qu'il est nécessaire de prendre lorsqu'on est chargé de l'éducation de jeunes gens de sectes différentes. Un

honnête homme ne doit pas enseigner ce qu'il croit être une erreur; et les parens qui veulent que leurs enfans ne soient pas instruits dans la religion catholique romaine, ne désirent pas qu'on leur inculque ses principes et sa doctrine. Les externes reçoivent de leurs parens l'uniforme du collége, et paient 50 dollars par semestre. On enseigne aux étudians les langues française, anglaise, latine et grecque, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et les différentes branches de l'éducation classique. Des examens publics ont lieu quatre fois par an, et l'on distribue de temps en temps des prix aux élèves laborieux. L'âge d'admission est de huit à quatorze ans. Il y a une classe élémentaire, où, s'il est nécessaire, l'écolier apprend à lire et à écrire, et se prépare à l'éducation classique.

Il y a Georgetown une pension de demoiselles, dont le prix, qui est de 50 dollars par trimestre, se paie d'avance. Le blanchissage, la danse et la musique, ne sont pas compris dans cette somme. Les demi-pensionnaires paient 37 dollars. Le prix de la danse est de 12 à 15 dollars par trimestre, c'est-à-dire, pour trente-six leçons : celui du dessin est de 8 à 10 dollars. Le maître de musique reçoit trois quarts d'un dollar par leçon. Les élèves suivent

des leçons de grammaire anglaise, d'arithmétique et de géographie.

Profession de médecin. A Washington, on compte neuf médecins et deux apothicaires, qui exercent aussi la médecine. Une visite dans la ville est payée 1 dollar; hors de la ville, le prix est fixé, en raison de la distance, à un schelling par mille. A Alexandrie, il y a neuf ou dix médecins : le prix ordinaire est d'un dollar par visite, et de 5 dollars si le malade réside à la distance de dix milles. Les jeunes gens qui se destinent à cette profession, étudient ordinairement pendant un an ou deux avec un médecin, et suivent ensuite des cours, durant le même espace de temps, dans les colléges de Philadelphie ou de Baltimore. Il n'existe aucun règlement pour l'admission au droit d'exercer cette profession. Tout homme, quelque ignorant qu'il soit, peut s'y livrer, quoiqu'une loi rendue au Maryland, en 1798, et qui, n'étant pas abrogée, s'applique au district de Washington, le défende formellement; en vertu de cette loi, une faculté de médecine, établie dans cet état, était autorisée à choisir douze personnes, douées de grandes connaissances dans la médecine, qui, après un examen sévère des études du candidat, et après l'inspection du diplôme de son collége,

pouvaient seuls lui accorder des licences pour exercer la médecine et la chirurgie. L'amende, pour l'infraction de cette loi, est de 50 dollars, exigibles par une assignation. Moitié de cette somme est donnée à la faculté, l'autre à celui qui en informe l'autorité. On doit regretter que cette mesure, ou toute autre semblable, ne soit pas mise en vigueur à Washington, où la masse du peuple est, comme dans tout autre pays, étrangère aux connaissances médicales. Les gens de l'art voient avec regret cette profession tombée dans l'avilissement, et, ce qui est d'une bien plus dangereuse conséquence, un très-grand nombre d'individus deviennent les victimes de l'ignorance. On devrait faire une loi afin de remédier à ce mal, et décréter que personne ne pourrait exercer l'état de médecin s'il n'avait fait toutes ses études dans une académie, et suivi les cours des écoles de médecine et de chirurgie, ou bien s'il ne justifiait pas d'une manière certaine de ses connaissances et de son expérience, quelle que soit la manière dont il les ait acquises. La profession d'apothicaire est unie à celle de médecin, et le prix des médicamens est assez haut. L'art des accouchemens est confié à de vieilles femmes auxquelles on suppose une vocation particulière pour cette profession.

Les médecins et les chirurgiens recommandables de Columbia, gémissant sur les maux dont l'ignorance et le charlatanisme accablent l'humanité, ont établi une société médicale (*The medical society of the district of Columbia*), qui fut autorisée par un acte du congrès des États-Unis, le 16 février 1819. Un bureau de commissaires, choisi par elle, est autorisé, par l'acte d'incorporation, à donner des licences à ceux qu'il jugera capables d'exercer la médecine ou la chirurgie. Il n'a cependant pas le pouvoir de fixer le prix des soins qu'ils donneront à leurs malades. Chaque licence se paie 10 dollars. Tout médecin reçu dans les formes peut exercer son art dans le district; et celui qui n'est pas muni d'une patente, doit payer une amende de 50 dollars. On exige de chaque nouveau membre une somme qui n'excède pas dix dollars, et on a fixé à 6,000 dollars par an le revenu de cette société.

Bibliothéques. Une bibliothéque publique vient d'être établie à Washington. Deux cents citoyens ont souscrit à raison de 12 dollars chacun pour cette association, qui a été autorisée par le gouvernement, et dont les directeurs ont été investis de pouvoirs nécessaires à la conduite de cet établissement. La bibliothéque de M. Jefferson, qui se composait d'envi-

ron trois mille volumes des meilleurs ouvrages de science et de littérature, a été achetée dernièrement 20,000 dollars par le congrès des États-Unis.

M. Boyle, peintre de Baltimore, s'est occupé de rassembler des objets d'histoire naturelle pour former un *Muséum*, dans un bâtiment situé vers le centre de la ville, et autrefois occupé par M. Stewart, célèbre peintre en portraits.

Sociétés. L'institut de Columbia, destiné à encourager les arts et les sciences, fut autorisé par un acte du 20 avril 1818. Le gouvernement lui a accordé le pouvoir de posséder des propriétés, dont la valeur s'élèverait à 100,000 dollars; d'acheter un bâtiment pour placer une bibliothéque et un muséum, et une étendue de terrain pour établir un jardin botanique.

La *société républicaine de Washington*, formée depuis quelques années, s'occupe particulièrement de politique.

La *société de secours aux artisans d'Alexandrie* fut fondée par acte du congrès du 20 avril 1814; elle pourra posséder jusqu'à 40,000 dollars de capital.

Journaux et feuilles périodiques. En 1810, M. Wylie, de Georgetown, commença un journal d'agriculture, dont un numéro, composé

d'une feuille d'impression, paraissait tous les quinze jours : le prix de l'abonnement était de 2 dollars et demi. On publie à Alexandrie deux journaux, dont l'un, qui paraît tous les jours, coûte 6 dollars; et l'autre, qui paraît deux fois par semaine, 4 dollars par an. A Georgetown, on publie aussi un journal. Au mois de mai 1817, on en imprimait sept dans ce district, dont deux paraissaient tous les jours, trois tous les deux jours, et deux une fois par semaine.

Le *National intelligencer* est le seul journal répandu dans la ville. Le gouvernement se sert de cette feuille pour transmettre au public ses actes et ses opinions; et c'est de là qu'il est généralement considéré en Europe comme l'organe de l'autorité exécutive.

Il y a un *cabinet de lecture* à Georgetown, sous le nom de *Café*, soutenu par une souscription. On y reçoit un grand nombre de journaux. Les membres du congrès et les étrangers ont le privilége d'y être admis sans rétribution. Il n'y a aucun cabinet de cette espèce à Washington, ce qu'on peut attribuer au grand nombre de journaux que les membres du congrès reçoivent de toutes les parties des États-Unis.

Hôpitaux. Un hôpital a été établi à Was-

hington en 1806, et placé sous la surintendance des curateurs. Quoique la situation manque d'arbres, elle réunit à l'avantage du bon air celui d'être éloignée de toute humidité.

AGRICULTURE.

Plusieurs planteurs des environs de Washington, et surtout ceux qui possèdent et cultivent les terres appelées *Potomac Bottoms*, situées près de la rivière, à environ deux milles de la ville, se sont enrichis par la culture du tabac, dont quelques-uns ont recueilli jusqu'à cent barriques par an. Depuis la promulgation du décret, qui défend à l'avenir l'introduction du tabac américain dans les domaines de la France, le blé est devenu la production principale; quelques-unes de ces terres ont été, pendant les dernières années, vendues de 40 à 80 dollars l'âcre.

La classe indigente, à Washington, a beaucoup de peine à nourrir les bestiaux en hiver, attendu que l'entretien d'une vache coûte, dans cette saison, 12 à 16 dollars. En été, la luzerne blanche (*trifolium repens*, L.) fournit aux bestiaux une excellente nourriture.

Produits de l'agriculture. Sur les rives de l'affluent sud-ouest de la Potomac, les bonnes

terres produisent de quinze à vingt boisseaux de blé par acre, ou mille livres pesant de tabac.

M. Maine a établi une *pépinière* à environ deux milles de Georgetown, sur une colline escarpée, haute d'environ cent pieds au-dessus du niveau de la rivière; il avait choisi cet emplacement pour la culture des vignes : toutes, en général, mais particulièrement les espèces connues sous le nom de *raisin noir de Hambourg* et de *chasselas blanc*, réussirent fort bien pendant trois ans sur le revers oriental de la montagne. La quatrième année, il survint au mois de novembre une chaleur extraordinaire, à laquelle succéda une gelée qui fendit tous les ceps de vignes, à un pied au-dessus de la surface de la terre, et détruisit toutes les espérances du propriétaire. Ce malheureux cultivateur n'avait pas assez d'argent pour les renouveler et les cultiver de nouveau; il n'en put rétablir qu'un petit nombre, dans le dessein de se procurer des plants et de les vendre, quoiqu'il n'en retirât qu'un très-mince profit. Après ce cruel événement, il tourna ses soins vers la culture des épines indigènes, dont on fait maintenant des haies : il en vend, chaque année, une quantité considérable. Un laboureur de Virginie en acheta dernièrement, à

5 dollars le millier, cinquante mille plants de la crue d'une année, qui avaient de douze à dix-huit pouces de hauteur.

Le tableau comparatif suivant du poids du corps et de la toison des mérinos de différentes races, importés et élevés dans l'île d'Annalostan, nous a été donné par le général Mason, qui a tant contribué à leur introduction et à leur propagation dans le district.

DIFFÉRENTES RACES.	POIDS DU CORPS de L'ANIMAL.		POIDS DE LA TOISON.		RAPPORT DU POIDS DE LA LAINE A CELUI DU CORPS de L'ANIMAL.	
	liv.	onces.	liv.	onces.	livres.	livres.
Bélier d'Infantado.	82	8	8	8	1 à	9 ¼
Idem.	73	»	7	»	1 à	10 ¼
Bélier de Paular . .	100	12	7	4	1 à	13 ¼
Idem.	90	2	5	14	1 à	15 ½
Bélier de Viadillo. .	85	»	9	»	1 à	9 ½
Brebis d'Infantado.	62	13	6	8	1 à	9 ½
Idem.	53	4	6	12	1 à	8 ¼
Idem.	57	6	6	8	1 à	9
Idem.	50	3	5	13	1 à	8 ½
Brebis de Paular. .	56	2	4	14	1 à	11 ½
Idem.	63	6	4	10	1 à	14
Idem.	65	6	4	10	1 à	14
Brebis de la Guadeloupe.	54	2	5	14	1 à	9 ¼
Idem.	54	12	5	4	1 à	10 ½
Idem.	48	9	5	7	1 à	8 ¼

RÉSULTAT.

Les cinq béliers . .	431	6	37	10	5 à	58 ¼
Les dix brebis . . .	565	10	56	4	10 à	104 ½
Pesanteur des 15 mérinos .	997	»	93	14 (1)	15 à	165 ¼

(1) La pesanteur moyenne de chaque toison est de 6 liv. 4 onces ¼.

La *société d'agriculture de Columbia*, établie à Georgetown en 1810, est destinée à hâter les progrès de l'économie rurale et domestique. Elle tient, aux mois de mai et de novembre, une séance annuelle, dans laquelle on nomme les officiers, savoir : un président, un vice-président, un secrétaire et une commission permanente pour les matières dont s'occupe cette institution. Le président est autorisé à correspondre avec cette commission, ainsi qu'avec tout citoyen et toute société des États-Unis, soit directement, soit par l'intermédiaire de son secrétaire. Les fonctions du secrétaire consistent à enregistrer les actes de la société, et à s'occuper de ses intérêts pécuniaires. La commission permanente est composée de vingt membres, choisis dans le district de Columbia et les états adjacens. Une société de cinq membres, nommés par le président et la commission, distribue, à l'une des séances générales, des prix à la personne reconnue pour avoir fabriqué les objets qui les auraient mérités. Le concours s'ouvre sur tous les articles travaillés dans le district de Columbia, ou dans les états voisins. Cette corporation est déjà composée de deux cents membres, payant chacun 10 dollars par an, que l'on emploie en gratifications.

Les avantages d'une société de ce genre sont

incalculables : l'agriculture, base de l'industrie et source de l'aisance, demande à être constamment dirigée par le savoir et l'expérience. Les inventions, les progrès des autres peuples, l'application des principes de la chimie à la pratique de l'agriculture, pourraient rester longtemps inconnus aux fermiers en général, s'ils ne leur étaient communiqués par des savans qui ont fait à ce sujet des recherches profondes. En outre, ces institutions offrent une utilité morale, en ce qu'elles effacent d'injustes préventions, causées par l'inégalité des fortunes. Quel encouragement, en effet, pour de simples citoyens de se trouver dans la société des hommes les plus éclairés, qui apprécient avec justice leur adresse ou leur habileté dans les arts industriels !

M. Custis, d'Arlington, petit-fils du général Washington, s'est beaucoup occupé de travaux d'agriculture depuis quelques années. Il donne, à ses frais, une fête annuelle, dans laquelle les fermiers voisins exposent leurs plus beaux bestiaux et les meilleurs produits des manufactures, et qui se termine par une distribution de prix. Après cette cérémonie, les convives dînent sous des tentes, dont l'une appartenait à l'illustre Washington.

Lots de terres de Washington. L'emplace-

ment de Washington appartenait, dans l'origine, à de simples particuliers, qui, par suite d'arrangemens, en cédèrent la moitié au gouvernement, en considération de la valeur que le voisinage de la capitale donnait à l'autre. Le gouvernement est ainsi devenu possesseur de quatre mille cinq cents lots de terre, chacun de six mille deux cent soixante-cinq pieds de surface, estimés à 1,500,000 dollars. Quelques-uns de ces lots ont été vendus 45 *cents* le pied carré, quoique le prix ordinaire ait varié de 8 à 15, selon que la situation est plus ou moins avantageuse. On en a vendu quelques-uns 25 *cents* près le marché du centre. Dans l'origine, les lots coûtaient de 200 à 800 dollars; ce qui montre que leur valeur a subi une diminution considérable : on doit l'attribuer à plusieurs causes, mais surtout au projet de quelques membres, qui, habitant la partie orientale de l'Amérique, voulaient changer le siége du gouvernement. Des contestations qui se sont élevées ont aussi diminué la valeur des propriétés. En 1804, plusieurs acquéreurs refusèrent de payer aux commissaires du gouvernement les sommes stipulées dans l'acte de vente, quoiqu'elles dussent l'être à des époques fixées par les conditions du contrat. En conséquence de ce refus, les commissaires ordon-

nèrent que les lots seraient mis à l'enchère; ce qui eut lieu, et ils furent achetés de nouveau par les premiers acquéreurs pour un dixième du prix dont ils étaient convenus dans leur premier marché. Cette diminution fit éprouver au gouvernement une perte de 70,000 dollars. La cour suprême, devant laquelle l'affaire fut portée, décida en faveur des propriétaires : elle allégua que le gouvernement ayant cru se dédommager en vendant ces lots, il ne pouvait avoir de recours sur un autre, et elle le condamna en même temps à payer les frais du procès, qui montaient à 2,000 dollars. Les propriétaires, réunis pour le soutien de leurs intérêts communs, furent défendus par les meilleurs avocats ; le procureur général resta seul du parti du gouvernement.

Prix des terres. Le terrain appartenant à M. Smith, près de Washington, et contenant environ cent soixante-dix acres, fut acheté, il y a plusieurs années, en raison de 10 dollars par acre.

INDUSTRIE.

Produits des manufactures du district en 1810.

	dollars.
Verrerie (1), 300,000 pieds carrés de vetre à vitre	36,000
1 poterie de terre.	3,000 (1)
Brasseries (3), 2,900 barils de 31 gallons ½ chacun.	17,400
Sucre raffiné, 2 raffineries, 800,000 liv.	144,000
Câbles et cordages, 980 tonneaux, provenant de 21 corderies	392,000
Cotonnades fabriquées par différentes familles, 26,000 verges	19,500
Cotonnades, trois manufactures, 25,000 verges.	12,500
Étoffes mélangées, 20,000 verges. . . .	20,000
Machines à carder (2), 26,000 livres cardées.	13,000
Chapelleries, 12,000 chapeaux de fourrure.	60,000
Chandelles, quatre manufactures, 6,500 livres.	2,350
Savon blanc, 37,000 livres	4,750
1 manufacture de bretelles, 200 douzaines.	2,000

(1) A Alexandrie, il y a deux fabriques de clous coupés au moyen d'une machine.

Le maréchal, dans son rapport sur les manufactures en 1810, en évalue le montant total à 719,400 dollars; mais, considérant que plusieurs articles étaient ou imparfaitement connus ou omis, il a cru devoir le porter à 1,100,000 dollars. Ne sont pas compris dans cette somme les articles dits incertains, savoir : vingt-cinq mille barils de farine dont valeur est de 211,250 dollars.

Emploi de quelques substances végétales. Le suc du fruit mûr du *plaqueminier* sert à faire une espèce de bière, et une liqueur qui s'améliore avec le temps : ce fruit contient une quantité suffisante de matière sucrée pour se conserver en forme de confiture. On emploie l'écorce du *pommier sauvage* pour teindre la laine en noir, et les racines du *sassafras* pour produire un beau jaune. Une espèce de maïs, dont les feuilles sont de couleur pourpre foncé, s'emploie dans la teinture.

COMMERCE.

La Potomac, par sa proximité des rivières de l'Ouest, par la facilité avec laquelle les plus gros vaisseaux naviguent jusqu'à la distance de deux cents milles de l'Océan, et par la douceur du climat des régions qu'elle traverse dans son

cours, deviendra probablement le grand canal du commerce des contrées situées à l'ouest du lac Érié, de l'Ohio et des parties supérieures du Mississipi, et n'aura à soutenir d'autre rivalité que celle de la Susquehannah et de l'Hudson.

Le commerce des productions indigènes est placé sous la direction d'un agent du gouvernement, dont le bureau est à Georgetown. On y donne des instructions sur la vente des fourrures, des pelleteries et autres articles fournis par les Indiens, et expédiés par les maisons de commerce établies sur le Missouri, le Mississipi et les Lacs. Ces marchandises consistent en peaux de castors, de daims, d'élans et de bisons; en suif, chandelles et en nattes. Les Indiens reçoivent en échange des chemises, des draps grossiers, des ornemens d'argent, des munitions, des fusils, des bouilloires d'étain et de fer laminé, des piéges pour prendre les castors et autres animaux, des guimbardes, des bagues et de la verroterie. 100,000 dollars sont consacrés tous les ans à ce commerce. On transporte ces marchandises de Washington au fort Osage, qui en est éloigné de près de deux mille milles par la route suivante. On leur fait remonter la Potomac pendant deux cent vingt milles; de là on les transporte par terre à Brownsville, où elles sont embarquées sur la

Monongahéla, qu'elles descendent pendant vingt-cinq milles jusqu'à son confluent avec l'Ohio : on leur fait ensuite suivre le cours de ce dernier jusqu'au Mississipi, par le canal duquel elles remontent jusqu'à Saint-Louis et à la jonction du Missouri, et de là par ce fleuve au fort Osage. Les marchandises destinées pour le lac Érié sont envoyées de Georgetown par la même route que ci-dessus, jusqu'à Cincinnati sur l'Ohio ; là elles sont embarquées sur le grand Miami de l'Ohio, qu'elles remontent jusqu'à Lorimers'Store, où se termine la navigation de cette rivière; on les voiture ensuite pendant vingt-cinq milles jusqu'au fort Wayne, situé sur le Miami des Lacs. On expédie celles qui sont destinées pour Mobile par la même route que nous avons désignée plus haut, jusqu'à l'Ohio, dont elles suivent le cours jusqu'à la jonction du Tennessée ; on leur fait ensuite remonter cette dernière rivière jusqu'aux bas-fonds de Mussel; de là il y a un trajet de cent vingt milles par terre jusqu'au point où le Yibby se jette dans la Tombekbé, et elles descendent ensuite cette dernière jusqu'à Mobile (1).

Avant la révolution, Bladensburg faisait un

(1) Ces détails intéressans nous ont été communiqués par le général Mason.

commerce considérable de tabac ; mais comme tous les villages de l'Amérique, qui trouvaient leur principal soutien avec cette denrée, il est déchu de son opulence. Alexandrie avait un commerce considérable avec la Nouvelle-Orléans, les Indes orientales et occidentales, et quelques pays de l'Europe. Le tonnage de ce port montait, en 1811, à onze cent cinquante-neuf tonneaux, dont les négocians de la ville étaient les seuls propriétaires Le commerce de Washington se borne aux articles de la consommation journalière. Le commerce de l'intérieur se fait principalement à Georgetown.

État des exportations.

ANNÉES.	PRODUCTIONS		TOTAUX.
	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.	
	dollars.	dollars.	dollars.
1801	. . . . . .	. . . . . .	894,467
1803	1,412,056	32,938	1,444,994
1810	984,463	53,640	1,038,103
1817	1,689,102	79,556	1,768,658

État du tonnage.

ANNÉES.	TONNAGE.	TONNEAUX.
	BATIMENS.	
1804 1816	Enregistrés pour le commerce étranger	9,915 7,743
1814 1816	Payant un droit annuel pour le cabotage	3,514 8,976
1804 1816	Munis de licence pour le cabotage . . .	868 1,930

Banques. Il y a sept banques dans le district du Columbia, outre un bureau de celle des États-Unis.

État des banques dans le district de Columbia, en février
des représentans, par suite d'une

BANQUES.	DATE DU RAPPORT.	CAPITAL		BILLETS en CIRCULATION.	SOMMES DUES aux AUTRES BANQUES.
		AUTORISÉ par LA LOI.	ALORS en CAISSE.		
	1814.				
Banque de Washington.	14 février . .	500,000	346,665	239,730	256,196
— de Columbia. . .	16 février . .	1,000,000	859,560	489,598	590,387
— de l'Union, de Georgetown. . . .	1er. janvier.	500,000	405,170	360,965	95,858
— d'Alexandrie. . .	17 février . .	500,000	480,000	182,900	»
— de la Potomac. .	12 février . .	500,000	500,000	235,514	155,394
— des fermiers d'Alexandrie	9 février . .	500,000	310,000	195,490	135,674
— des mécaniques d'Alexandrie. . . .	19 février . .	500,000	270,460	278,770	78,792

1814, *présenté par le secrétaire du trésor à la chambre résolution prise par elle à cet égard.*

SOMMES DÉPOSÉES Par le gouvernement et par des particuliers escompte et intérêts reçus.	BILLETS ESCOMPTÉS.	FONDS DES ÉTATS-UNIS	BILLETS DU TRÉSOR.	BILLETS DES AUTRES BANQUES.	SOMMES DUES par LES AUTRES BANQUES.	ESPÈCES	ÉTAT DES DÉPENSES PAYÉES, etc., etc.
251,759	600,304	175,000	»	55,760	168,750	81,996	12,539
1,260,572	1,440,256	370,720	229,000	222,606	695,895	171,110	70,528
187,413	706,993	143,726	»	67,254	32,325	87,864	11,241
497,477	667,947	100,000	»	170,586	25,524	126,781	69,538
128,185	604,242	100,000	»	108,619	25,873	140,097	40,261
87,968	400,513	»	180,000	53,597	49,425	34,716	1,981
95,222	519,764	»	28,300	68,868	69,434	22,433	14,444

Compagnies d'assurance. La *société marine d'assurance d'Alexandrie* fut autorisée en 1798, et devait avoir un capital de 250,000 dollars, divisés en douze mille cinq cents actions de 20 dollars chacune, payables à des époques déterminées par le président et les directeurs. On souscrivit pour sept mille quatre cent trente-quatre actions, dont le paiement fut fait à raison de 13 dollars chacune, ce qui produisit un capital de 96,642 dollars. Pendant dix-neuf ans, cette somme suffit aux besoins de la compagnie; et en février 1814, le secrétaire déclara qu'attendu la guerre, on ne risquerait aucun fonds, et que le capital entier avait été versé dans la caisse des banques d'Alexandrie et de la Potomac.

La *compagnie colombienne d'assurance d'Alexandrie* fut autorisée par un acte du congrès du 16 février 1818. Le capital, qui est de 277,000 dollars, ne doit jamais excéder un million.

La *compagnie d'assurance de Franklin* fut établie à Washington par un acte du congrès, du 9 avril 1818. Elle possède un capital de 250,000 dollars, qui est divisé en actions, de 25 dollars chacune.

TRAVAUX PUBLICS.

Édifices publics. Le *Capitole* couronne une éminence de quatre-vingts pieds d'élévation au-dessus des plus hautes eaux, et d'environ soixante à soixante-dix au-dessus de la surface intermédiaire. La façade sera longue de six cent cinquante pieds, et présentera un péristyle soutenu par seize colonnes d'ordre corinthien, de trente-un pieds et demi de hauteur. Le dôme aura cent cinquante pieds d'élévation : l'étage qui forme le soubassement en aura vingt, l'entablement sept, le parapet six et demi. Le centre du bâtiment, depuis le portique de l'est jusqu'à celui de l'ouest, aura deux cent quarante pieds. Le plafond sera voûté, et tout l'édifice, bâti en pierres de taille semblables à celles connues sous le nom de *pierres de Portland*, sera d'une construction solide.

Le centre, ou grand corps de bâtiment n'est pas encore commencé, mais les deux ailes sont presque achevées. Celle du nord, tracée en forme de demi-lune, avec un dôme doublement arqué, soutenu par des colonnes d'ordre ionique, contient la salle du sénat. Les bustes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui la décoraient, ont été perdus dans les flammes quand cet édifice fut brûlé par les Anglais. Au-

dessous de cette salle sont placées la bibliothéque et les cours judiciaires. L'autre aile renferme la salle des représentans et les bureaux : elle est d'une forme circulaire et ornée de trente-deux piliers corinthiens, derrière lesquels se trouvent les galeries et les tribunes destinées au public. Les fondemens ayant été posés en 1794, l'aile du nord fut achevée en 1801, et celle du sud en 1807. Le Capitole offre une superbe vue de la Potomac, de Georgetown et d'Alexandrie. La vue de ce bâtiment qui est ci-jointe a été gravée d'après le dessin de M. Latrobe.

L'*hôtel du président*, long de cent soixante-dix pieds et large de quatre-vingt-cinq, est élevé de deux étages. Il ressemble au palais du duc de Leinster, à Dublin, et fixe l'admiration des connaisseurs. Le célèbre poëte Moor lui donne le nom de « grand édifice » de « noble structure. » Du côté qui fait face à la Potomac on jouit d'une vue magnifique.

Les *hôtels des administrations du trésor, de la secrétairie d'état et de la guerre*, sont placés sur la même ligne que l'hôtel du président, dont ils sont éloignés de quatre cent cinquante pieds : ces bâtimens, à deux étages, ont cent vingt pieds de longueur, soixante de largeur et seize de hauteur. On avait autrefois proposé d'établir une communication entre

eux et l'hôtel du président; mais ce plan a été abandonné depuis.

Les bâtimens publics, au chantier de la marine, consistent en plusieurs casernes, un atelier, et trois grands bâtimens en briques destinés à recevoir tout ce qui entre dans la construction des navires. L'*atelier* a neuf cents pieds de long. Les *casernes*, bâties en briques, ont six cents pieds de long sur cinquante de large et vingt de haut.

L'*hôtel du bureau des patentes*, construit suivant le plan de M. Hobau, est composé de trois étages, et a cent vingt pieds de long sur soixante de profondeur; il est orné d'un fronton de six piliers d'ordre ionique. De l'éminence sur laquelle il est situé, on voit s'élever de tous les côtés des collines couvertes de beaux arbres, qui présentent un spectacle de la plus grande beauté.

Maisons. En général, les maisons consistent en deux étages, et de chaque côté il y a un large portique qui présente un abri contre le soleil, la neige ou la pluie. Quelques maisons seulement sont couvertes d'ardoises. En général, le toit se compose de petites planches, nommées *shingles*, dont on devrait défendre l'usage à cause de leur nature combustible.

La Potomac n'a à se glorifier que d'un *trophée*

élevé en l'honneur des jeunes et braves officiers qui ont succombé à Tripoli.

Fontaines publiques. Il y a plusieurs fontaines qui coulent toujours. On peut distribuer, dans tous les quartiers de Washington, les eaux de différentes sources et de la petite rivière de Tibre, qui sort d'un terrain élevé de deux cent trente-six pieds au-dessus du niveau de la Potomac à son confluent. La source de la branche occidentale de cette rivière est de cent quinze pieds au-dessus de la mer.

Ponts. Le pont de la *Potomac*, qui a un mille de longueur, est soutenu par de fortes piles, de dix huit à quarante pieds, suivant la profondeur d'eau, et couvert de planches de pin blanc et jaune. Une balustrade élégante sépare le trottoir du chemin destiné aux voitures. Au moyen d'un simple levier et d'une poulie, le pont-levis pour le passage des vaisseaux peut être haussé par un seul homme. Le prix du passage est considérable; on peut en juger par le tarif. Une voiture à quatre chevaux paie 1 dollar et demi; une voiture à deux chevaux, 1 dollar; un chariot à quatre chevaux, 62 *cents* et demi; *id.* à deux chevaux, 37 *cents* et demi; un cabriolet, 35 *cents* et demi, un cheval, 18 *cents* et demi; un homme, 6 *cents* et demi. Les droits de passage, pendant l'an-

née 1810, montèrent à 9000 dollars : l'intérêt du capital s'élève à 8 pour cent. A l'expiration de soixante ans, la compagnie sera dissoute, et le pont deviendra la propriété des États-Unis. Il est placé sous la direction d'une compagnie de commissaires autorisée par un acte du congrès. La souscription était de deux mille actions, chacune de 100 dollars, dont 10 devaient être payés d'avance, et le reste quand les commissaires le requerraient. Les frais de construction montèrent à 96,000 dollars, et par conséquent la valeur réelle d'une action fut de 48 dollars.

Il y a deux ponts sur la petite rivière de Rock, qui sépare Georgetown de Washington : celui qui est le plus près de son confluent n'a que trois arches, et cent trent-cinq pieds de longueur sur trente-six de largeur; le second, éloigné du premier de mille neuf cent cinquante pieds, est soutenu par des piles, et a deux cent quatre-vingts pieds de long sur dix-huit pieds de large.

Sur la rivière Anakostia, affluent oriental de la Potomac, on a construit un pont qui s'ouvre pour le passage des vaisseaux.

Cimetières. Une terre sacrée, située à une distance convenable des quartiers populeux de la ville de Washington, est destinée à l'usage

des cimetières publics. Le prix d'une fosse est de 2 dollars.

Promenades publiques. Washington vient d'être privé d'un grand avantage pour un climat aussi chaud, par la destruction de ses arbres les plus magnifiques, dont le feuillage épais entretenait une fraîcheur constante dans la ville. Entre le Capitole et l'hôtel du président, on remarquait, le long de la rivière, un assez grand terrain, planté d'arbres touffus, destiné à former une promenade publique, et très-propre à cet effet, mais les chênes et les autres arbres forestiers, qui composaient sa plus belle parure, ont été arrachés par suite d'un système digne d'exciter une éternelle indignation. Dans l'acte de cession de ces terres, il avait été stipulé que tous les bois qui s'y trouvaient appartiendraient aux acquéreurs. On aurait pu facilement prévenir l'abus de ce privilége. Mais on s'aperçut du mal, quand il n'était plus possible d'y remédier. Des commissaires furent nommés pour veiller à la conservation des arbres qui n'avaient pas encore été abattus, sans que cette nouvelle mesure eût le résultat qu'on s'était proposé. Des chênes, ombrageant depuis des siècles un ruisseau qui serpente au pied de la colline du Capitole, près de l'avenue de Pensylvanie, ont été renversés

par des mains sacriléges : elles n'ont pas même épargné le chèvrefeuille, l'églantier et les autres arbustes fleuris. Les anciens auraient révéré ce lieu ; ils l'auraient nommé, avec enthousiasme, le bois sacré, et les barbares qui l'ont profané auraient été condamnés à un supplice ignominieux. Il n'en fut pas de même des premiers habitans de Washington. Arrivant dans ce pays au milieu de l'infortune, trop pauvres pour acheter des bois de chauffage ou de construction, la nécessité seule leur fit prendre la hache pour renverser quelques-uns de ces beaux arbres, qu'ils regardèrent comme la propriété de tous, *res nullius*. On doit bien sincèrement regretter que le gouvernement ou la ville n'adopte pas quelque mesure pour conserver les arbres qui croissent dans des endroits destinés à former des promenades publiques. Que d'avantages procurerait cet ombrage le long de l'avenue de Pensylvanie, où la poussière est si étouffante, où le soleil d'été, réfléchi par un sol sablonneux, est si accablant : le peuplier d'Italie, qui les remplace maintenant, sert plutôt d'ornement que d'ombrage. Il est vrai que ces vastes terrains communaux nuisaient véritablement à l'industrie et à l'accroissement de Washington, et qu'il serait préférable de diviser ces terres en lots, et de les vendre à un prix

raisonnable, en obligeant l'acquéreur de planter des arbres fruitiers dans une certaine étendue de terrain.

Chantier. Le *chantier*, à l'est de la ville, est placé dans une situation avantageuse, au-dessus de la jonction de l'affluent de l'est, où la rivière est assez profonde pour porter un vaisseau de ligne. Sa profondeur est de vingt-cinq pieds dans le havre; mais il y a un banc de sable à son entrée, où elle n'est que de dix-huit. Le nombre des ouvriers, qui s'élevait d'abord à sept ou huit cents, varie maintenant de soixante à cent cinquante. Le gouvernement paie le bois de chêne vert à raison de 1 dollar et demi par pied. C'est de ce bois que sont construits les vaisseaux de guerre, à l'exception des côtés et des courbes, qui sont faits de sapin. On remarque dans le chantier de construction vingt-deux forges et trois fourneaux. On vient de construire une machine à vapeur qui fait mouvoir un marteau de forge, et qui est aussi destinée à imprimer de l'action à une rangée de scies. Le cylindre de cette machine, de vingt-un pouces de diamètre, coûta 2,000 dollars, sans aucun autre accessoire que deux roues en balancier. Le directeur de cet établissement a dernièrement construit un fourneau réverbératoire, qui sert à préparer de vieux cercles de

fer pour le marteau. Par ce procédé, on forge chaque jour deux milliers de fer de première qualité. Les cercles s'achètent 20 dollars le tonneau, et le fer est ensuite vendu 130 dollars. En déduisant le montant des dépenses de l'opération, le profit s'élève à 70 dollars par jour. Dans ce fourneau on prépare de l'acier, qui subit une augmentation de poids de huit ou dix livres par cent. L'on prépare, dans le chantier, des enclumes, des ancres, des soufflets, des clous de cuivre, des moules, des ouvrages en plomb pour les pompes des vaisseaux, et d'autres objets en plomb, en fer ou en cuivre (1).

Fonderie de canons. A un mille environ au-dessus de Georgetown, sur les bords de la Potomac, se trouve une fonderie de canons, qui appartient à M. Foxhall, natif d'Angleterre, et dont les ateliers furent construits par un Écossais nommé *Glasgow*. Il y a deux moulins contigus : dans le premier, on perce cinq canons à la fois, et dans le second, trois; les eaux qui font agir tout le mécanisme sont en petite quantité ; mais ce qui procure un grand avan-

(1) On envoie le plomb en saumons du pays des Illinois. On le transporte par mer jusqu'en Pensylvanie, et de là par terre, sur des chariots, jusqu'à sa destination. Il coûte 7 dollars et demi le quintal.

tage, c'est qu'elles tombent perpendiculairement sur une roue qui a vingt-neuf pieds de diamètre. Des bassins, qui reçoivent la pluie, procurent de l'eau pendant tout l'été (1). Il est rare qu'un canon crève en l'essayant à double charge. On a fondu dernièrement, dans cet établissement, un canon de cent, qu'on a appelé *columbiade*. Il faut deux jours pour faire un canon, et deux pour le percer. Le prix est de vingt-cinq livres courantes par millier. C'est à cet établissement que le gouvernement achète tous les canons dont il a besoin pour l'armée de terre et de mer.

Canaux. Le canal qui traverse le centre de la ville, depuis le confluent de la petite rivière du Tibre, jusqu'aux deux affluens de la Potomac, dont il opère la réunion, est presque achevé; M. Law, chef de cette entreprise, propose d'établir des paquebots pour voyager entre le Tibre et le chantier de construction, nouveau moyen plus économique et plus commode que celui des voitures de louage. Les barques qui ne tirent que trois pieds d'eau peuvent

(1) On y emploie à peu près une trentaine d'ouvriers qui sont tous des émigrés d'Europe. Les chefs ont 2 dollars, les mouleurs 1 dollar et demi, et les autres ouvriers 66 *cents* par jour.

remonter le canal. Si les profits nets s'élèvent à plus de 15 pour cent de la somme dépensée, l'excédant doit être remis au maire et au conseil de la ville.

Paquebot. Il y a une communication entre les villes de Georgetown et d'Alexandrie, éloignées de dix milles l'une de l'autre, au moyen d'un paquebot; un bateau plat, conduit par deux rames placées à chacune de ses extrémités, établit aussi une communication sûre entre Georgetown et la Virginie, par l'île d'Analostan, qui est distante de cette ville de six cents pieds.

Ouvrages qui traitent de ce district.

Années 1816. — *Warden (D. B.). A chorographical and statistical description of the district of Columbia*, etc., *Paris, in-8°, with plates and maps.* — Description chorographique et statistique du district de Columbia.

Cartes.

La Carte du district de Columbia, qui est jointe à l'ouvrage cité ci-dessus, est gravée par M. Tardieu, sur les dessins de l'astronome Ellicot.

1818. — *King (Robert) map of the city of Washington.* Carte de la ville de Washington.

6*

CHAPITRE II.

POPULATION DES ÉTATS-UNIS.

La constitution ordonne que le dénombrement des habitans des États-Unis soit fait tous les dix ans ; mais, ayant laissé au congrès le droit de choisir le mode qu'il jugera convenable pour y procéder, il rendit une loi le 1er. mars 1790, par laquelle les *marshals*, dans leurs districts respectifs, furent chargés de ce soin. Les chefs de famille et les personnes libres au-dessus de seize ans, sont tenus de rendre un compte exact du nombre des individus qui la composent, sous peine d'une amende de 20 dollars, qui est recouvrée comme dette envers l'état. Un tableau des recensemens locaux doit être exposé dans la place publique. Il est alloué 2 dollars pour chaque copie de ce tableau. Un rapport est fait, sous la foi du serment, au secrétaire d'état des États-Unis, et une copie en est prise par le greffier du district ou des cours supérieures. La négligence dans les formes, ou l'inexactitude dans les résultats, sont punis par une amende qui peut s'élever,

pour le *marshal* ou le secrétaire, à 800 dollars, et pour l'assesseur, à 200. L'acte du 26 mars 1810, qui a ordonné le dernier recensement, a prescrit que cette opération serait faite en neuf mois, à dater du premier août de la même année; par un autre du 2 mars 1811, le délai a été étendu jusqu'au premier juillet. La dépense totale qui en est résultée a été estimée à 40,000 dollars. L'indemnité accordée pour cette opération est de 1 dollar par cent personnes, qui vivent à peu de distance les unes des autres dans les limites du territoire. Dans les endroits où la population est dispersée, l'indemnité est fixée, par les *marshals* euxmêmes ou par leurs secrétaires, avec l'approbation des juges des cours respectives, de manière à ne pas excéder 1 dollar 25 *cents* par cinquante personnes, là où les habitans sont le plus épars. Dans les villes et banlieues de plus de trois mille habitans, l'indemnité est fixée à 1 dollar pour trois cents personnes. Celle du *marshal* est de 200 à 400 dollars, selon la population ou l'étendue du district; celle des secrétaires du territoire est de 100 à 200. Il est bon d'observer que les Indiens ne sont pas compris dans les états de population.

L'estimation suivante de la population des colonies anglo-américaines, en 1753, non

compris les noirs et les militaires à la solde du gouvernement, a été tirée des contrôles de la milice, des listes d'impôts, des registres de mortalité, des rapports des gouverneurs, et d'autres documens qu'on doit considérer comme authentiques (1).

PROVINCES.	HABITANS.
Nouvelle-Écosse	5,000
New-Hampshire	30,000
Baie de Massachusets	220,000
Rhode-Island	35,000
Connecticut	100,000
New-York	100,000
Les deux Jersey	60,000
Pensylvanie et Delaware	250,000
Maryland	85,000
Virginie	85,000
Caroline du Nord	45,000
Caroline du Sud	30,000
Géorgie	6,000
TOTAL	1,051,000

(1) *History of the British dominions in North-America*, *London*, 1773, p. 12.

		habitans.
Louisiane (alors colonie française) avait une population de	.....	7,000
Canada, *idem*.	....	45,000
Total	....	52,000

Le congrès estima la population des colonies anglaises, au mois de septembre 1774, à 3,026,678 habitans; mais le gouverneur Pownal, qui s'était procuré des renseignemens assez positifs sur ce sujet, et dont l'évaluation approche davantage de la probabilité, la fait monter, à la même époque, à 2,141,307 seulement.

Dénombrement de la population des États-
premier

ÉTATS ET TERRITOIRES.	MALES BLANÇS LIBRES,	
	au-dessous de 16 ans.	de 16 ans et au-delà.
État de Vermont.	22,328	22,435
de New-Hampshire. .	34,851	36,086
du Maine.	24,748	24,384
et Massachusets. . .	87,289	95,453
de Rhode-Island. . . .	15,799	16,019
de Connecticut. . . .	54,403	60,523
de New-York	78,122	83,700
de New-Jersey. . . .	41,416	45,251
de Pensylvanie. . . .	106,948	110,788
de Delaware.	12,143	11,783
de Maryland.	51,339	55,915
de Virginie.	116,135	110,936
de Kentucky. . . .	17,057	15,154
de la Caroline du Nord.	77 506	69,988
de la Caroline du Sud.	37,722	35,576
de Géorgie.	14,044	13,103
Territoire de l'Ouest. . . .	10,277	6,271
TOTAUX.	802,127	813,365

Unis, fait en vertu de l'acte du congrès du mars 1790.

FEMELLES BLANCHES libres.	TOUTES AUTRES PERSONNES LIBRES que DES INDIENS NON TAXÉS.	ESCLAVES.	TOTAL DANS CHAQUE ÉTAT ET TERRITOIRE.
40,505	255	16	85,539
70,160	630	158	141,885
46,870	538	»	96,540
190,582	5,463	»	378,787
32,652	3,407	948	68,825
117,448	2,808	2,764	237,946
152,320	4,654	21,324	340,120
83,287	2,762	11,423	184,159
206,363	6,537	3,737	434,373
22,384	3,899	8,887	59,096
101,395	8,043	103,036	319,728
215,046	12,866	292,627	747,610
28,922	114	12,430	73,677
140,710	4,975	100,571	393,751
66,880	1,801	107,094	249,073
25,739	398	29,264	82,548
15,365	361	3,417	35,691
1,556,628	59,511	697,697	3,929,328

Dénombrement de la population des Etats-Unis, fait

ÉTATS ET TERRITOIRES.	MALES BLANCS LIBRES,				
	au-dessous de 10 ans.	de 10 à 16 ans.	de 16 à 26 ans.	de 26 à 45 ans.	de 45 ans et au-delà.
District du Maine . . . . . . } État de Massachusets . . . . }	27,970	12,305	12 900	16,318	8,339
	63,646	32,507	37,905	39,729	31,348
de New-Hampshire. . .	30,694	14,881	16,379	17,589	11,715
de Vermont.	29,420	11,046	13,242	16 544	8,076
de Rhode-Island. . . .	9,945	5,352	5,889	5,785	4,887
de Connecticut.	37,946	19,408	21,683	23,180	18,976
de New-York	100,097	44,273	49 275	61,594	31,855
de New Jersey. : . . .	33,980	15,859	16,301	19,956	12,629
de Pensylvanie	103,226	46,061	54,262	59 333	38,585
de Delaware	8,250	4,437	5,121	5,012	2,213
de Maryland	36,751	17,743	21,929	23,553	13,712
de Virginie.	93,127	40,820	49,191	50,819	30,442
de Kentucky	37,274	14,045	15,705	17,699	9,233
de la Caroline du Nord.	63,118	27,073	31,560	31,209	18,688
de la Caroline du Sud.	37,411	16,156	17,761	19,344	10,244
de Géorgie	19,841	8,469	9,787	10,914	4 957
du Tennessée.	19,227	7,194	8,282	8,352	4,125
Territoire du Nord-ouest.. :	9,362	3,647	4,636	4,833	1,955
d'Indiana	854	347	466	645	262
du Mississipi. . .	999	356	482	780	290
TOTAUX.	763,138	342,979	392,756	432,188	262,531

(1) Dans la population des états de Maryland et de Virginie est comprise alors de quatorze mille quatre-vingt-treize.

(2) Nous n'avons pas ajouté à ce total sept cent soixante-six chasseurs, bate donnés comme supplément aux tables générales.

en verta de l'acte du congrès, du 28 février 1800.

FEMELLES BLANCHES LIBRES,					TOUTES autres personnes libres que des INDIENS non taxés.	ESCLAVES.	TOTAL dans chaque ÉTAT et TERRITOIRE
au dessous de 10 ans.	de 10 à 16 ans.	de 16 à 26 ans.	de 26 à 45 ans.	de 45 ans et au-delà.			
26,899	11,338	13,295	14,496	8,041	818	»	151,719
60,920	30,674	40,491	43,833	35,340	6,452	»	422,845
29,871	14,193	17,153	18,381	12,142	852	8	183,858
28,272	11,366	12,606	15,287	7,049	557	»	164,465
9,524	5,026	6,463	6,919	5,648	3,304	380	69,122
35,736	18,218	23,561	25,186	20,827	5,330	951	251,002
95,473	39,471	48,116	56,411	28,651	10,374	20,613	586,203
32,622	14,827	17,018	19,533	11,600	4,402	12,422	211,149
99,624	43,789	53,974	53,846	33,895	14,564	1,706	602,365
7,628	4,277	5,543	4,981	2,390	8,268	6,153	64,273
34,703	16,787	22,915	21,725	12,180	19,987	107,707	349,692
87,993	39,118	51,209	48,283	27,642	20,507	346,968	886,119 (1)
34,949	13,433	15,524	14,934	7,075	741	40,343	220,955
59,074	25,874	32,989	30,665	17,514	7,043	133,296	478,103
34,664	15,857	18,145	17,236	9,437	3,185	146,151	345,591
18,407	7,914	9,243	8,835	3,894	1,919	59,699	163,879
18,450	7,042	8,554	6,992	3,491	309	13,584	105,602
8,644	3,353	3,861	3,342	1,395	337	»	45,365
791	280	424	393	115	163	135	4,875 (2)
953	376	352	426	165	182	3,489	8,850
725,197	323,213	401,436	411,704	247,991	109,294	893,605	5,306,032

celle du district de Columbia, formée postérieurement à cette date, et qui était

liers de Canada, etc., répandus çà et là dans le territoire, et que l'on a

Dénombrement de la population des États-Unis, fait

ÉTATS, TERRITOIRES ET DISTRICTS.	MALES BLANCS LIBRES,				
	au-dessous de 10 ans.	de 10 à 16 ans.	de 16 à 26 ans.	de 26 à 45 ans.	de 45 ans et au-delà.
District du Maine et	41,273	18,463	20,403	22,079	13,291
État du Massachusets.	68,930	34,964	45,018	45,854	34,976
de New-Hampshire.	34,284	17,840	18,865	20,531	14,462
de Vermont.	38,082	18,347	19,678	20,791	13,053
de Rhode-Island.	10,735	5,554	7,250	6,765	5,439
de Connecticut.	37,812	20,498	23,880	23,699	20,484
de New-York.	165,933	73,702	85,779	94,882	53,985
de New-Jersey.	37,814	18,914	21,231	21,394	16,004
de Pensylvanie.	138,404	62,606	74,203	74,193	52,100
de Delaware.	9,632	4,480	5,150	5,866	2,878
de Maryland.	38,613	18,489	22,688	25,255	15,165
de Virginie.	97,777	42,919	51,473	52,567	35,302
de l'Ohio.	46,623	18,119	20,189	22,761	11,965
de Kentucky.	65,134	26,804	29,772	29,553	17,542
de la Caroline du Nord.	68,036	30,321	34,030	34,456	21,189
du Tennessée Oriental	18,392	7,618	8,266	7,539	4,998
du Tennessée Occidental.	26,102	9,552	11,220	12,418	5,658
de la Caroline du Sud.	39,669	17,193	20,933	20,488	11,304
de Géorgie.	28,002	11,951	14,085	14,372	7,435
Territoire d'Orléans.	5 848	2,491	2,963	5,130	2,508
de Mississipi.	4,217	1,637	2,692	3,160	1,144
de la Louisiane.	3,438	1,345	1,568	2,069	967
d'Indiana.	4,923	1,922	2,284	2,316	1,125
des Illinois.	2,266	945	1,274	1,339	556
de Michigan.	800	351	583	763	340
District de Columbia.	2,479	1,158	1,520	2,107	866
TOTAUX.	1,035,278	468,183	547,597	572,347	364,736

en vertu de l'acte du congrès, du 26 mars 1810.

FEMELLES BLANCHES LIBRES, au-dessous de 10 ans.	de 10 à 16 ans.	de 16 à 26 ans.	de 26 à 45 ans.	de 45 ans et au-delà.	TOUTES autres personnes libres que des Indiens non taxés.	ESCLAVES.	TOTAL dans chaque État et Territoire.
39,131	17,827	21,290	21,464	12,515	969	»	228,705
66,881	31,191	46,366	49,229	39,894	6,737	»	472,040
32 313	17,259	20,792	21.940	15,204	970	»	214.460
35,621	17,341	20,983	20,792	11,457	750	»	217,895
10,555	5,389	7,520	7,635	6,372	3,609	108	76,931
35,913	18 931	24,973	26,293	22 696	6,453	310	261,942
157,945	68,811	85,139	85,805	46,718	25,333	15,017	959,049
36.062	17,787	21,194	21,359	15,109	7,843	10,851	245,562
131,769	60,943	75.960	70,826	45,740	22.492	795	810,091
9,041	4,370	5,541	5,527	2,876	13,136	4.177	72,674
36,137	17,833	23,875	22,908	14.154	33,927	111,502	380,546
90,715	42,207	54 899	51,163	32,512	30,570	392,518	974,622
44,192	16,869	19,990	19,436	8,717	1,899	»	230,760
60,776	25,743	29,511	25,920	13,482	11,713	80,561	406.511
65,421	30,053	37,933	33,944	20,427	10,266	168,824	555,500
17,416	7,216	8,559	7,348	4,129	510	9,376	10[illegible]367
24,394	9,113	11,305	10,276	4,356	807	35,159	160,360
37,497	16,629	20,583	18,974	10.926	4,554	196,365	415,115
26,283	11.237	13,461	12,350	6,238	1,801	105,218	252,433
5,384	2,588	2,874	3,026	1,499	7,585	34,660	76,556
4,015	1,544	2,187	1.753	675	240	17,088	40.352
3,213	1,265	1,431	1,369	562	607	3,011	20 845
4,555	1,863	2,228	1,880	794	393	237	24 520
2,019	791	[illegible],053	894	364	613	168	12,282
640	332	368	311	130	120	24	4.762
2538	1,192	1,653	1,734	832	2,549	5,395	24 023
981,426	448,324	561,668	544,156	338,378	186,446	1,191,364	7,239,903

Mouvement de la population des États-Unis,

ÉTATS.	EN 1790.	EN 1800.
État de Vermont.	85,539	154,465
de New-Hampshire. .	141,885	183,858
{ de Massachusets. . .	378,787	422,845
{ et Maine.	96,540	151,719
de Rhode-Island. . .	68,825	69,122
de Connecticut. . . .	237,946	251,002
de New-York	340,120	586,203
de New-Jersey. . . .	184,139	211,149
de Pensylvanie. . . .	434,373	602,365
de Delaware.	590,96	64,273
de Maryland.	319,728	349 692
de Virginie.	747,610	886,119
de Kentucky.	73,677	220,955
de la Caroline du Nord.	393,751	478,103
de la Caroline du Sud.	249,073	345,591
de Géorgie.	82,548	163,879
de Tennessée.	35,691	105,602
de l'Ohio.	»	42,179

d'après les recensemens de 1790, 1800 et 1810.

EN 1810.	ACCROISSEMENT de 1790 à 1800.	de 1800 à 1810.	TOTAL de 1790 à 1810.
217,895	68,926	63,430	132,356
214,460	41,973	30,602	72,575
472,040	44,058	49,195	93,253
228,705	55,179	76,986	132,165
76,931	297	7,809	8,106
261,942	13,056	10,940	23,996
959,049	246,083	372,846	618,929
245,562	27,010	34,413	61,423
810,091	167,992	207,726	375,718
72,674	5,177	8,401	13,580
380,546	29,964	30,854	60,818
974,622	138,509	88,503	227,012
406,511	147,278	185,556	332,834
555,500	84,352	77,397	161,749
415,115	96,518	69,524	166,042
252,433	81,331	88,554	169,885
261,727	69,911	156,125	226,036
230,760	»	188,581	»

Population des états et territoires formés depuis le dénombrement de 1810, des territoires qui existaient à cette époque.

DATE DE LEUR FORMATION.	ÉTATS ET TERRITOIRES.	ANNÉES	POPULATION.	ANNÉES	POPULATION.
8 avril 1812. . . .	État de la Louisiane.	1810	86,556	1817	120,000
10 décembre 1817.	du Mississipi. .	*Id.*	31,306	1817	44,180
11 décembre 1817.	d'Indiana. . . .	*Id.*	24,520	1815	68,780
26 août 1818. . . .	des Illinois. . .	*Id.*	12,282	1818	35,000
2 mars 1819. . . .	d'Alabama. . .	»	»	1817	40,000
4 juin 1812. . . .	Territoire du Missouri. .	*Id.*	22,645	1818	50,000
18 avril 1818. . . .	de Michigan.	*Id.*	4,762	1816	12,000
2 mars 1819. . . .	d'Arkansaw . .	»	»	1818	10,000 (1)

(1) Toutes ces données sont par estimation.

En comparant les tables particulières et générales des trois recensemens de la population des États-Unis, nous avons trouvé et rectifié plusieurs erreurs, et nous croyons pouvoir garantir l'exactitnde de celles que nous présentons au public. Pour l'état de New-York, par exemple, en faisant, sur la table générale de 1800, l'addition du nombre des mâles au-dessous de dix ans, compris dans le rapport, et celui de la liste supplémentaire, on ne trouve que 50,097 au lieu du montant véritable, qui est de 100,097; dans le recensement de la population du district occidental de la Virginie, on a mis le nombre 8,632, appartenant à la colonne des personnes âgées de quarante-cinq ans et au-delà, à la place de 15,169, qui est celui des individus âgés de vingt-six à quarante-cinq ans; le nombre des mâles au-dessous de dix ans de la partie du district de Columbia, dépendant de la Virginie, porté à 889 dans la table générale, est plus fort de 200 que le véritable; le total de toute la population de la Géorgie, au lieu d'être de 162,686 est de 163,879; et plusieurs autres erreurs qui paraissent plutôt provenir du peu de soins donnés à l'impression que de la négligence de ceux qui dressèrent ces tables.

Tableau de l'accroissement pour cent de la
qu'en

ÉTATS.	ACCROISSEMENT POUR DES BLANCS.	ACCROISSEMENT POUR DES GENS DE COULEUR libres.
États { de Massachusets.	11. 75	4. 42
États { et Maine	50. 92	18. 46
New-Hampshire.	16. 66	13. 35
de Vermont. . .	41. 09	34. 65
de Rhode-Island	11. 88	9. 23
de Connecticut..	4. 27	21. 07
de New-York .	65. 47	144. 20
de New-Jersey. .	16. 75	78. 17
de Pensylvanie.	34. 25	54. 44
de Delaware. . .	11. 05,	58. 88
de Maryland. . .	5. 91	69. 75
de Virginie. . .	6. 34	40. 07
de la Caroline du Nord.	11. 44	45. 76
de la Caroline du Sud.	9. 14	42. 98
de Géorgie. . . .	42. 20	(1)—6. 15
de Tennessée. . .	135. 40	326. 21
de Kentucky. . . .	80. 26	131, 17
de l'Ohio.	»	»

(1) Le signe — indique le décroissement.

population des États-Unis, depuis 1800 jus-
1810.

CENT, PENDANT DIX ANS,		ACCROISSEMENT
DES ESCLAVES.	DE LA POPULATION ENTIÈRE.	DE LA POPULATION PAR AN.
»	11. 63	1. 11 ou $\frac{1}{90}$ environ.
»	50. 74	4. 19 ou $\frac{1}{24}$
— 100. 00	16. 64	1. 55 ou $\frac{1}{65}$
»	41. 07	3. 50 ou $\frac{1}{28}$
— 71. 58	11. 30	1. 08 ou $\frac{1}{93}$
— 67. 40	4. 36	0. 43 ou $\frac{1}{233}$
— 27. 15	63. 60	5. 05 ou $\frac{1}{20}$
— 12. 65	16. 30	1. 52 ou $\frac{1}{66}$
— 53. 40	34. 49	3. 01 ou $\frac{1}{33}$
— 32. 11	13. 07	1. 24 ou $\frac{1}{81}$
3. 52	8. 82	0. 85 ou $\frac{1}{118}$
13. 13	9. 99	0. 96 ou $\frac{1}{104}$
26. 65	16. 19	1. 51 ou $\frac{1}{66}$
34. 36	20. 12	1. 85 ou $\frac{1}{54}$
76. 25	54. 04	4. 41 ou $\frac{1}{23}$
227. 85	147. 84	9. 50 ou $\frac{1}{11}$
99. 69	83. 98	6. 29 ou $\frac{1}{16}$
»	447. 10	18. 52 ou $\frac{1}{5}$

Tableau du nombre d'habitans par mille carré, des divers états de l'Union, en 1810, etc., etc.

ÉTATS.	NOMBRE DE MILLES CARRÉS.	NOMBRE D'HABITANS.	ANNÉES.	NOMBRE de PERSONNES par mille carré.
États de Massachusets.	6,250	472,040	1810	75. 53
et Maine	32,628	228,705	»	7. 01
de New-Hampshire.	9,491	214,460	»	22. 60
de Vermont. . . .	10,237	217,895	»	21. 29
de Rhode-Island.	1,580	76,931	»	48. 69
de Connecticut. .	4,674	261,942	»	56. 04
de New-York. .	46,085	959,049	»	20. 81
de New-Jersey. .	8,320	245,562	»	29. 51
de Pensylvanie. .	46,800	810,091	»	17. 31
de Delaware. . .	2,120	72,674	»	34. 28
de Maryland. . .	14,000	380,546	»	27. 18
de Virginie. . . .	70,000	974,622	»	13. 92
de la Caroline du Nord.	48,000	555,500	»	11. 57
de la Caroline du Sud.	24,080	415,115	»	17. 24
de Géorgie. . . .	62,000	252,433	»	4. 07
de Tennessée. . .	40,000	261,727	»	6. 54
de Kentucky. . .	39,000	406,511	»	10. 42
de l'Ohio.	40,000	230,760	»	5. 77

ÉTATS.	NOMBRE DE MILLES CARRÉS.	NOMBRE D'HABITANS.	ANNÉES.	NOMBRE de PERSONNES par mille carré.
de la Louisiane. .	48,220	86,556	»	1. 80
du Mississipi. . .	45,500	44,180	1816	0. 98
d'Indiana.	34,000	67,784	1815	1. 99
des Illinois. . . .	56,122	35,000	1818	0. 62
d'Alabama. . . .	46,000	33,287	1816	0. 72
Territoire du Michigan. .	164,000	12,000	»	0. 07
du Missouri. .	445,334	50,000	1818	0. 11
d'Arkansaw. .	76,961	10,000	»	0. 13
de Columbia ou territoire de l'Ouest. .	180,114	»	»	0
de la Floride.	35,808	4,000	1817	0. 11
District de Columbia. . .	100	24,023	1810	240. 23
TOTAL. . . .	1,637,424			

Les dix-huit premiers états, contenant 553,485 milles carrés, étaient peuplés, en 1810, par 7,123,119 habitans; ce qui donne 12,87, ou près de 13 personnes par mille carré, tandis que les derniers (non compris le territoire de Columbia, ou de l'Ouest, qui n'a pas encore de population blanche), d'une étendue de 903,825 milles carrés, n'étaient habités, en 1816 (qui est à peu près le terme moyen entre les années auxquelles correspondent les populations indiquées pour ces états et territoires), que par 280,274 personnes; ce qui fait seulement 0.31, ou près de $\frac{1}{3}$ d'habitant par mille carré.

État de l'accroissement pour cent de la population, dressé sur les tables des recensemens faits à différentes époques.

ANNÉES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT	
		POUR CENT PAR AN.	TOTAL POUR CENT ENTRE CES DIFFÉRENTES époques.
1700	262,000	»	
1753	1,046,000	2. 65 ou $\frac{1}{38}$	299. 24 dans l'intervalle de 53 ans.
1774	3,026,678	5. 19 ou $\frac{1}{19}$	189. 36 *idem* de 21 ans.
1790	3,929,328	1. 64 ou $\frac{1}{61}$	29. 82 *idem* de 16 ans.
1800	5,306,032	3. 05 ou $\frac{1}{33}$	35. 04 *idem* de 10 ans.
1810	7,239,903	3. 16 ou $\frac{1}{32}$	36. 45 *idem*, *idem*.

L'estimation du congrès, pour 1774, qui ferait doubler la population de quelques-unes des colonies en 15 ou 16 ans, et celle des autres en 18 ou 20, est sans doute exagérée, et l'on doit s'en rapporter de préférence à celle du gouverneur Pownall, qui n'évalue le nombre d'habitans à cette époque qu'à 2,141,307, attendu que la proportion de l'accroissement est plus vraisemblable, comme on le verra dans la table suivante.

ANNÉES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT	
		POUR CENT PAR AN.	TOTAL POUR CENT ENTRE CES DIFFÉRENTES époques.
1753	1,046,000	»	
1774	2,141,307	3. 47 ou $\frac{1}{29}$	104. 71 dans l'intervalle de 21 ans. . .
1790	3,929,328	3. 87 ou $\frac{1}{26}$	83. 50 *idem* de 16 ans. .

L'accroissement pour *cent* de la population de 1700 à 1790, en 90 ans, est de 1399.74, et 3.05 ou $\frac{1}{33}$ par an, et l'accroissement de 1790 à 1810, en 20 ans, est de 84.25, ou 3.10, ou $\frac{1}{32}$ par an.

D'après les recensemens qui ont été faits en 1800 et en 1810, il paraît que le nombre des mâles est à celui des femelles dans le rapport de vingt-six à vingt-cinq; que la proportion des enfans mâles au-dessous de dix ans à celle des femelles du même âge, était, en 1800, de vingt à dix-neuf; et en 1810, de dix-neuf à dix-huit.

Dans les États-Unis, la proportion des mariages à la population a été évaluée comme un à trente; les naissances comme un à vingt, et les décès comme un à quarante environ (1).

(1) En Europe, les mariages sont à la population comme

Il paraît, d'après ces tables, que la population des États-Unis a presque doublé, dans chaque période, de vingt années et demie, depuis l'époque des premiers établissemens. Cet accroissement est dû principalement à l'agriculture et à l'intérêt que les fermiers trouvent à avoir un plus grand nombre d'enfans pour augmenter le produit de leurs terres. Il est également favorisé par la forme du gouvernement, l'industrie des habitans du pays, et aussi par l'émigration qui s'y fait des contrées étrangères. Il est si aisé de pourvoir au soutien d'une famille, que tout le monde se marie de bonne heure; et la population, comme l'a observé le docteur Franklin, s'accroît partout en raison du nombre des mariages. L'on présume que cet accroissement, qu'on peut évaluer à 3 pour cent par an, continuera, dans la même

1 à 120; les naissances, comme 1 à 27; et les décès, comme 1 à 30.

D'après les tables de la mortalité et de la population de la France, dressées par M. Duvillard, il paraît « que presqu'un quart des enfans meurt dans la première année, et qu'un tiers ne parvient pas à l'âge de deux ans; qu'à l'âge de dix ans, il n'en meurt, par an, qu'un sur cent trente; mais qu'avant et après cet âge, il en meurt un sur un moindre nombre d'individus; qu'à l'âge de soixante-trois ans, une moitié de ceux qui avaient quarante ans était morte et l'autre vivante, et par conséquent, qu'un homme de quarante ans vivra probablement vingt-trois ans. Le danger de mourir est le plus petit possible à l'âge de dix ans. Les mêmes tables font voir que, sur un million d'enfans qu'on suppose nés au même instant, il n'en reste à vingt ans que 502,216, ou un peu plus de la moitié; à quarante-cinq ans il n'en reste que 334,072, ou un peu plus du tiers. » (*)

(*) Annuaire du bureau des longitudes, Paris, 1819, p. 83.

proportion ; pendant plus d'un siècle, à cause de l'immense étendue de pays qui n'est pas encore peuplé, de sorte que, si l'on estime la population, en 1810, à 7,000,000 d'âmes seulement, elle sera, en 1833, de 14,000,000 ; en 1856, de 28,000,000 ; en 1889, de 56,000,000 ; et en 1902, de 112,000,000. Ce dernier nombre d'habitans, répandus sur une surface de 1,637,424 milles carrés, donnera, terme moyen, 68.40 personnes par mille carré.

Nous devons observer qu'aucun des calculs faits jusqu'à ce jour sur la population des États-Unis, ne peut être considéré comme rigoureusement exact, attendu, 1°. le nombre d'étrangers qui arrivent continuellement de toutes parts pour s'y établir ; et 2°. l'émigration constante des habitans de états de l'est, mais particulièrement de ceux du New-Hampshire, du Massachusets et du Connecticut, aux contrées de l'ouest. Le nombre annuel des étrangers qui vinrent se fixer aux États-Unis depuis la fondation des premiers établissemens jusqu'en 1790., pouvait s'élever à 5,000 ; et, depuis cette époque jusqu'en 1810, il fut peut-être moindre d'un quart ; mais, à partir de cette dernière année, on peut le porter de 15,000 à 20,000 par an. Il paraît qu'on n'a pu encore déterminer le nombre des individus émigrant tous les ans des états de l'est à ceux de l'ouest, autrement que par la quantité de chariots employés à les y transporter, qui passent à travers les montagnes. L'on évalue à 20,000 celui des émigrés qui arrivèrent dans le Kentucky seulement, en 1794 ; et, depuis cette époque, cet état, ceux de l'Ohio, de la Louisiane, de l'Indiana, etc., et les territoires à l'ouest, sont redevables de l'immense accroissement de leur population aux ém-

grations constantes qui se font tous les ans des contrées de l'est.

Ouvrages et documens qui traitent de ce sujet.

Années 1774, sept. *Estimate of the Population of the Colonies.* — Dénombrement des treize Colonies unies de l'Amérique.

— 1791, 24 oct. *Return of the whole number of persons within the several districts of the United-States*, etc., etc. *Printed by order of the house of representatives. Philadelphia*, in-8°., p. p. 56. — Recensement du nombre total des habitans des États-Unis, imprimé par ordre de la chambre des représentans.

— Faits et calculs concernant la population des États-Unis, qu'on suppose écrits par M. Colquhoun, l'auteur de l'ouvrage intitulé : « La Police de Londres, » in-8°., p. p. 10.

— 1801, 8 déc. *Return of the whole number of persons within the several districts of the United States*, etc. — Recensement du nombre total des habitans des États-Unis.

— 1810. *Aggregate amount of each description of persons within the United-States of America, and the territories thereof, agreeably to actual enumeration made according to law, in the year 1810. Washington*, p. p. 177. — Montant total des personnes de différens âges, habitant dans les États-Unis d'Amérique, et les

territoires qui en dépendent, selon le dénombrement fait en vertu d'une loi promulguée en 1810.

— 1811. Humboldt (Al. de). Essais politiques sur le royaume de la Nouvelle-Espagne ; tom. 5, p. 134. Notes et supplément.

Cet ouvrage contient des calculs très-intéressans sur le territoire et la population des États-Unis, dressés par M. Gallatin, qui les communiqua à l'auteur. Il résulte des recherches qu'il fit pour 1808, que l'accroissement de la population noire avait été presque aussi rapide que celui de la population blanche ; qu'il y avait dans le pays, occupé par les blancs, environ cent quarante individus par lieue carrée ; mais que la population était distribuée si inégalement, que dans les états de Massachusets et de Connecticut, dans la partie méridionale du New-York, dans celle du sud-est de la Pensylvanie et l'intérieur du New-Jersey, il se trouvait plus de sept cents personnes dans le même espace.

CHAPITRE III.

Des maladies les plus fréquentes aux États-Unis.

C'est une opinion très-commune en Europe que les maux physiques, auxquels l'homme est exposé dans les États-Unis, sont plus nombreux et plus redoutables que partout ailleurs; et que, dans la force de l'âge, on doit infailliblement succomber à l'une ou à l'autre de ces maladies attribuées à la nature du sol et du climat, savoir; la fièvre jaune, les fièvres intermittente et bilieuse, la consomption des poumons, le scorbut aux gencives, et la chute prématurée des dents. Étranger à toute espèce d'intérêt, n'ayant ni système à défendre, ni préjugé à flatter, je vais tâcher, au moyen de faits incontestables, de répandre quelque lumière sur ce sujet important.

Fièvre jaune. Cette maladie des tropiques a paru par intervalles dans les villes de commerce ou dans les ports situés au sud de la Potomac, presque dès les premiers établissemens; elle a régné à Charleston dans les années 1699, 1732, 1739, 1745, 1748 et 1761; dans la Virgi-

nie en 1737, 1741 et 1742; à Philadelphie en 1699, 1741, 1747 et 1762; à New-York en 1740 et 1748, et elle ne reparut point dans la dernière de ces villes avant l'année 1790 et dans la première avant 1793 et 1794; mais, en 1796, elle éclata avec fureur dans les deux à la fois. Elle exerça de nouveau ses ravages à Philadelphie en 1797 et 1798, et à New-York pendant les mois de juillet, d'août et de septembre de la dernière année. Elle se manifesta encore dans la même saison à Charleston, à Norfolk, à Baltimore et à Newbury-Port; à Boston, en 1798 et 1802; à Providence, dans l'état de Rhode-Island en 1805; et en 1808, dans la ville de Sainte-Marie, en Géorgie. Partout elle se montra d'abord parmi la population la plus pauvre et la plus nombreuse, dans les terrains bas, dans les rues étroites et sales, et dans le voisinage des quais, où l'on dépose ordinairement les restes des animaux et des végétaux. Des vaisseaux, venant des contrées où régnait déjà ce fléau, arrivèrent justement à l'époque et aux mêmes lieux où se manifestèrent les premiers symptômes de la maladie. Cette circonstance donna lieu à des contestations sur l'origine de la maladie, et les recherches fixèrent l'attention sur les soins à prendre pour s'en garantir. Cette fièvre semble différer

de toutes les autres par la violence de ses symptômes, sa courte durée, le grand abattement de forces qu'elle cause aussitôt, la couleur jaunâtre de la peau et la blancheur des yeux; par le vomissement des matières noires et les hémorrhagies, signes avant-coureurs de la mort, qui arrive au bout de quelques jours. Aussitôt après, l'estomac et les intestins présentent les signes de la gangrène, et tout le corps entre rapidement en dissolution. En 1791, cette fièvre se montra à New-York auprès des quais, dans un quartier mal aéré, et habité par la classe la plus indigente. De là elle se répandit dans les autres parties de la ville, où elle régna jusqu'à l'époque des premiers froids. En 1793, elle éclata à Philadelphie, dans le quartier le plus populeux et le plus malsain de la ville (*water street*), qu'une grande quantité de café gâté, déposé alors sur le quai, rendait encore plus insalubre. Cette atmosphère impure gagna insensiblement presque toute la ville, et dura jusqu'à l'arrivée du froid, après avoir enlevé près de cinq mille personnes, dont les sept huitièmes étaient des pauvres, qui habitaient des rues étroites et des lieux resserrés, et qui étaient hors d'état de changer fréquemment de linge (1). A New-

(1) *Carey's' account of the yellow fever*, etc.

York, pendant l'automne de 1795, elle parut d'abord par un temps humide, à l'est de la ville, où se trouvait entassée une grande quantité d'immondices, et où venait d'arriver une foule de pauvres émigrés d'Europe, auxquels elle fut le plus fatale; car, sur environ huit cents personnes qui moururent, on ne comptait que cent cinquante habitans. Il paraît certain que l'infection diminuait à proportion de la distance des terrains bas, de sorte que le nombre des malades qu'il y avait dans ces endroits, comparé à celui des personnes attaquées dans les lieux les plus élevés de la ville, était dans le rapport de vingt pour un (1). La fièvre jaune reparut au même endroit de la ville, à la suite de grandes pluies, qui, coulant dans les caves, gâtèrent les provisions salées, et créèrent une atmosphère empestée, qui porta la maladie dans plusieurs quartiers, jusqu'à ce qu'un froid soudain en eût arrêté les progrès. On estima le nombre des victimes à deux mille. De ces faits et d'autres semblables, que les bornes de ce chapitre ne nous permettent pas de citer, il résulte que deux choses contribuent particulièrement à cette maladie, une atmosphère corrompue et une

(1) *Bayley on the epidemy of* 1795, p. 90.

température d'environ 80° de Fahrenheit ; car le docteur Rush et d'autres médecins ont observé que, sur plus de mille personnes qui avaient porté cette maladie de la ville dans la campagne, il n'y eut que deux ou trois exemples qui prouvent qu'elle ait été propagée (1).

Opinions des différentes facultés de médecine des États-Unis sur l'origine et la propagation de la fièvre jaune.

L'*opinion du collége des médecins de Philadelphie* est, 1°. que la fièvre contagieuse maligne qui s'est montrée dans cette ville en 1793, 1797 et 1798, différait essentiellement de la fièvre bilieuse rémittente de ce climat; 2°. que la fièvre contagieuse maligne de ces années est la maladie connue dans les îles des Indes occidentales, sous le nom de *fièvre jaune* ou de *mal de Siam;* 3°. que la contagion fut apportée à Philadelphie, en 1798, des ports de ces îles, par un ou plusieurs vaisseaux, qui arrivèrent dans les mois de juin et de juillet.

M. le docteur Devèze (2), dans sa *Disserta-*

(1) Observations sur l'origine de la fièvre jaune.

(2) Ancien chirurgien du cap Français, etc., etc., actuellement médecin de la maison du roi. M. Devèze,

tion sur la fièvre jaune qui régna à Philadelphie en 1793, depuis le mois d'août jusque vers le milieu de décembre, a soutenu, 1°. que la jaunisse n'est point un symptôme pathognomonique de la fièvre jaune, puisque celle-ci existe, et peut exister souvent sans la jaunisse; 2°. que la fièvre jaune n'a pas été importée dans les États-Unis d'Amérique; 3°. qu'elle est,

---

arrivé à Philadelphie le 7 août 1793, fut nommé aussitôt médecin d'un hopital français, établi dans cette ville, et chargé du traitement des marins et des autres individus de cette nation, que les désastres des colonies y avaient conduits. En donnant ses soins à ses compatriotes alors disséminés dans les auberges de la ville, il fut prié de voir les malades du pays atteints de la fièvre jaune, maladie qu'il avait souvent traitée dans les Antilles, et surtout au cap Saint-Dominique, d'où il arrivait. Ses services lui attirèrent la foule et fixèrent l'attention des membres du comité de salubrité, qui le nomma médecin en chef de l'hôpital qu'on venait d'établir à Bush-hill, pour y traiter les individus atteints de la fièvre jaune, poste qu'il a honorablement rempli pendant tout le temps que dura l'épidémie. C'est là que ce médecin a multiplié ses expériences et ses recherches sur la nature de cette maladie. Six années de séjour dans la même ville l'ont confirmé dans la doctrine qu'il publia la première année sur la non-contagion de la fièvre jaune, sur la meilleure manière de traiter les malades, sur ses causes, et sur les moyens d'en prévenir le retour.

depuis quelque temps, endémico-épidémique à Philadelphie; 4°. qu'elle n'est point contagieuse; 5°. qu'elle n'est point mortelle par essence.

Opinion de la faculté de New-York, à l'exception du docteur Hosack, et de quelques autres.

Les causes premières et essentielles de la fièvre jaune sont les *miasmes* ou les exhalaisons pernicieuses de l'atmosphère, occasionées par une chaleur humide, et par la décomposition de matières végétales et animales. Les causes secondaires sont l'exposition à la chaleur, la fatigue, le refroidissement, l'humidité, l'intempérie, la crainte, l'inquiétude, etc. Au lieu d'attaquer les familles par degrés, ou de se communiquer au voisinage, comme le font ordinairement les maladies contagieuses, le mal est souvent répandu çà et là dans les lieux écartés, éloignés les uns des autres, où l'on ne peut découvrir ni soupçonner la contagion (1).

Le docteur Hosack pense, 1°. qu'une atmosphère impure est absolument nécessaire pour multiplier et étendre le poison spécifique de la

(1) Doct^rs. Mitchill et Millar, *on the yellow fever.*

peste, de la dyssenterie, du typhus et de la fièvre jaune; 2°. que les miasmes de l'atmosphère n'opèrent point, ainsi que le soutient le docteur Chisholm, en augmentant la susceptibilité du système sur lequel agit le virus; 3°. qu'au contraire, ceux qui respirent l'air pur de la campagne sont plutôt infectés, quand ils sont exposés à la contagion; 4°. que les miasmes de l'atmosphère sont mis en action par le principe spécifique de ces maladies, joint à la chaleur, à l'humidité et à un air calme, et que la maladie devient épidémique quand elle s'étend sous des circonstances favorables à cette fermentation et à ce mélange (1).

La faculté de médecine de Baltimore, dans son rapport sur la fièvre jaune, en 1800, observa « que la manière graduelle dont cette maladie devient épidémique, est une preuve de plus qu'elle n'arrive pas d'ailleurs (2). »

Le conseil de santé du Massachusets, d'après l'avis de la faculté de médecine, publia une ordonnance, au mois de juin 1799, pour tâcher de détruire cette contagion, qu'il attribuait à des causes locales, quoique le docteur Waterhouse semblât croire qu'elle y avait été intro-

(1) *On the laws of contagion*, p. 41.
(2) *Medical repository*, vol. 4, p. 354.

duite du dehors. M. Webster pense que la fièvre jaune et les autres maladies pestilentielles peuvent être causées par des tremblemens de terre, des comètes, de la grêle, des poissons, des insectes, etc. » Lord Bacon, dans son ouvrage intitulé *Sylva sylvarum*, exp. 383, 384, 736, 914, 915, remarque qu'une multitude de mouches, de grenouilles et de sauterelles, annonce une année favorable aux maladies et à la putréfaction. Les astrologues anciens attribuaient à Saturne une grande influence pour produire les maladies pestilentielles. Mais les faits et les raisonnemens que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Webster, et que nous regrettons de n'avoir pu examiner, doivent être curieux et importans, puisqu'ils ont occupé l'attention de Priestley, l'un des philosophes modernes les plus distingués. Ceux qui nient la contagion forment la majorité dans les États-Unis. Ils tirent de grands argumens des deux faits suivans : 1°. que la fièvre a existé dans quelques contrées intérieures inaccessibles à la contagion étrangère ; et 2°. que les personnes attaquées, si elles sont transportées à la campagne, ne communiquent point la maladie à celles qui les entourent. L'astronome, M. Ellicot, qui descendait l'Ohio en novembre 1796, trouva la fièvre jaune à Gallipolis, quoique ce village

fût situé sur un terrain élevé, sur le bord ouest de la rivière, à quelques milles au-dessous de la jonction de la Grande-Kanhawa. Cette maladie provenait sans doute du nombre de petits étangs et de marais qu'il y avait dans les environs du village, et qui servaient à déposer les matières animales et végétales en décomposition. Dans plusieurs cas, elle était accompagnée d'un vomissement noir. M. Ellicot établit qu'elle ne pouvait avoir été importée, puisque son bâtiment était le premier qui ait descendu la rivière après la baisse des eaux dans le printemps, et que, par conséquent, il ne pouvait y avoir eu de communication avec la Nouvelle-Orléans. Même chose arriva en 1797, au village de New-Design (à environ quinze milles du Mississipi, et à vingt de Saint-Louis), également situé sur un terrain élevé, environné de marais, où il périt cinquante-sept habitans sur les deux cents qui en formaient la population. Le troisième exemple arriva en 1799, dans la vallée de Bald-Eagle, à l'ouest de la Susquehannah, où beaucoup de personnes, demeurant sur le bord des marais, furent attaquées d'une fièvre, accompagnée d'un vomissement noir, qui en emporta plusieurs (1). Quant à la fièvre qui éclata à

(1) *Medical repository of New-York*, vol. 4, p. 74.

bord de l'escadre anglaise, à la Martinique, en 1796, il y a peu de doute, dit le docteur Gillespie, que la maladie ne prît naissance d'elle-même sur les bâtimens, dont les équipages étaient singulièrement disposés à la prendre, parce qu'à leur arrivée, ils furent effrayés des ravages de cette maladie, et que, pour dissiper, autant que possible, leur terreur, ils s'abandonnèrent à l'usage des liqueurs fortes, etc. (1).

Il paraît donc qu'il faut une certaine température et de certaines causes locales pour produire ce fluide pestilentiel; et si le principe de la contagion, qui enfante le typhus des vaisseaux, des prisons et des hôpitaux, est de la même nature que le fluide pestilentiel de la fièvre jaune, ce fluide ne peut-il pas être augmenté par les exhalaisons d'un vaisseau qui arrive dans sa sphère, au point d'en recevoir cette fatale qualité, que, sans elles, il n'eût point acquise? Le bâtiment le plus dangereux, arrivant avec la fièvre jaune d'un port où elle

---

(1) *Observations on the diseases which prevailed on board a part of his Majestys' squadron on the Leeward Island station, between, november 1794 and april 1796. — By Leonard Gillespie, M. D. Surgeon and agent to the Navy hospital of fort Royal, Martinico; London*, 1800.

règne, sur un rivage dont la température est chaude et sèche, ne produirait aucun mal sur une population clair-semée, respirant un air pur, quand bien même le poison attaquerait ceux qui visiteraient ou approcheraient le bâtiment; mais il n'en est pas ainsi dans les ports de mer où l'air est extrêmement corrompu. La maladie y devient endémique; elle est aussi contagieuse; car les émanations des malades peuvent être absorbées par les personnes en bonne santé dans le rayon de l'atmosphère favorable à ses développemens; et les vents peuvent encore porter le poison à une distance considérable. C'est ainsi qu'une fièvre maligne parut au mois de décembre 1799, à bord du bâtiment américain la *Delaware*, qui, placé dans le port d'Amsterdam, de l'île de Curaçao, avait été exposé aux vapeurs nuisibles d'un marais fangeux; il perdit vingt personnes sur cent trente qui formaient son équipage (1). Les personnes qui ont écrit sur la médecine citent beaucoup d'exemples semblables. Ce n'est pas seulement aux États-Unis que les vapeurs émanées de substances animales et végétales en putréfaction enfantent ces fléaux pestilentiels; les mêmes causes produisent les mêmes effets

(1) *Medical repository*, vol. 5, p. 280.

en Sardaigne, dans le voisinage de Rome, à Alexandrie, en Égypte, aux îles de Cayenne et de Java, et sur la côte de Tripoli (1). Si les faits rapportés sont exacts, la grande discussion sur l'origine de la fièvre jaune est une dispute de mots qui vient de ce qu'on n'a pas défini proprement les termes.

Par *contagion*, on entend un mal susceptible de se reproduire par le contact avec le corps des malades, avec leurs vêtemens ou leurs lits, et de se transmettre par l'air; par *épidémie*, on entend une *maladie contagieuse*, comme la petite vérole, qui a certaines relations avec l'état de l'atmosphère, au moyen de laquelle elle peut s'étendre et attaquer toute une nation; maladie *endémique*, signifie une maladie qui tient aux circonstances locales, telles que l'insalubrité du sol, de l'air ou de l'eau, un régime particulier, etc.; les *miasmes* ou *exhalaisons* sont des substances volatiles, échappées du

(1) *Lind on the diseases of hot climates*. Encyclop. méthod. méd., art. Afrique, par M. Hallé.

Ici le *virus* de la fièvre jaune diffère de celui de la peste. Les chrétiens, à Constantinople, se préservent de celle-ci, en évitant toute communication avec les places ou les personnes infectées, sans avoir besoin de se soustraire à l'influence du vent.

foyer ou du lieu où règne la maladie, ou de la maladie elle-même, capables d'agir sur les solides et les fluides du corps humain, et d'occasioner une maladie semblable, ou une autre analogue à la cause (1).

D'accord avec ces définitions, la fièvre jaune peut être à la fois endémique, contagieuse et épidémique; *endémique*, si elle provient de miasmes ou d'exhalaisons pestifères; *contagieuse*, quand c'est par la communication avec les malades qu'elle est reçue, soit par la bouche, les poumons, ou par la peau qui absorbe le venin de la maladie exhalée directement ou transmise par l'air, et qu'elle porte ensuite ses ravages dans un certain rayon, et avec des prédispositions plus ou moins marquées; elle est *épidémique* par suite de causes accidentelles s'étendant d'un point à un autre, depuis le lieu de son origine jusqu'à une certaine distance, sous l'influence même de l'état atmosphérique et de la disposition individuelle, et attaquant généralement les différentes classes de la société. Il est évident que cette cruelle maladie était nourrie et développée par les immondices des quais et des terrains bas des villes de com-

(1) Essai sur la contagion, par Cattel et Gardet. Paris, 1802.

merce, puisqu'elle a tout-à-fait disparu par suite des sages règlemens du conseil de santé. La fièvre jaune a paru avec plus ou moins de violence entre 1793 et 1808, dans toutes les places de commerce depuis New-York jusqu'à la Nouvelle-Orléans; mais depuis cette dernière année, elle a entièrement cessé (1). L'éloignement des substances nuisibles, les plantations d'arbres qui ont été faites, les fontaines qu'on a construites, et une grande attention de propreté, ont, à ce que l'on croit, produit cet heureux effet; car les saisons ont été également malsaines : un plus grand nombre de vaisseaux sont arrivés des tropiques, et la population a considérablement augmenté (2).

(1) Depuis que ce chapitre a été achevé, nous avons appris que la fièvre jaune a régné à la Nouvelle-Orléans en 1818, et qu'elle y exerce actuellement ses ravages, ainsi que dans plusieurs autres villes des États-Unis.

(2) La faculté de médecine de Paris « a conclu des faits connus sur la fièvre jaune, que souvent elle est sporadique et non contagieuse; qu'elle est annuellement endémique aux Antilles dans la saison de l'hivernage; que, dans certaines années, elle peut pénétrer dans les bâtimens de commerce à la manière des fièvres contagieuses, et qu'alors elle peut être importée en Europe au moins jusqu'au 43° et même jusqu'au 46° de latitude; qu'elle n'a été comme épidémique à ces hauteurs

Fièvre intermittente et bilieuse. Toutes les parties basses des États-Unis, le long des ri-

que dans des circonstances dans lesquelles des voies de communication connues et déterminées avaient été ouvertes par des bâtimens infectés de cette maladie, et arrivant de contrées où elle était endémique, surtout de l'Amérique et des Antilles; que, par conséquent, on doit en regarder la contagion, dans ces cas, au moins comme probable, nous oserions même dire comme démontrée. Il ne nous paraît pas douteux, d'après cela, que le devoir de l'administration ne soit de prendre, dans les circonstances dont nous venons de parler, les précautions nécessaires pour garantir nos ports de ce fléau, par le même genre de moyens qui ont été employés pour la peste du Levant; ces moyens étant les seuls sur l'efficacité desquels on puisse compter pour arrêter ces genres de contagion (*). »

M. le docteur Valentin pense, au contraire, que « rien n'est moins démontré que cette contagion; tout, jusqu'à présent, dit-il, a prouvé que nous ne devons pas la craindre dans nos places maritimes. Il serait superflu de reproduire ici les faits très-positifs que j'ai déjà opposés à une telle doctrine. On a rapporté la plus grande partie de ceux que j'ai réunis dans un mémoire envoyé au concours proposé à Berlin, mais qui n'a pas eu lieu. Qu'il suffise de rappeler en ce moment que, pendant

(*) Rapport en réponse à la demande du ministre de l'intérieur, relativement à la nécessité de prévenir l'introduction de la fièvre jaune par la voie des communications commerciales. Paris, le 28 août 1817, p. 10.

vières et des lacs, sur les bords des eaux dormantes et dans le voisinage des lieux marécageux, où les végétaux et les substances animales, en état de dissolution, demeurent exposés à l'action du soleil d'automne, sont sujettes aux

---

ma résidence en Amérique, lorsque la fièvre jaune régnait aux Antilles et sur le continent, nombre de vaisseaux qui en étaient partis sont arrivés dans presque tous les ports de France; qu'à cette époque désastreuse, la plupart n'ont pas été soumis à la quarantaine; qu'à la connaissance de beaucoup de monde, ceux du Maryland et de la Virginie, où la maladie exerçait ses ravages, et qui se trouvaient dans des conditions plus que suspectes, y ont été admis librement, et n'ont jamais transporté la fièvre jaune aux Français; que des preuves irrécusables de non-contagion ont été fournies jusqu'à satiété dans les États-Unis, ainsi qne nous les avons consignées dans divers écrits; telles sont celles d'être en contact avec les personnes atteintes de la maladie; de coucher dans leur lit, soit avant, soit après leur mort; de porter leurs vêtemens, d'ouvrir leurs cadavres, et de s'inoculer du sang, de la salive, de la matière du vomissement noir, etc.; et que, dans aucun lieu, hors de la sphère d'activité de l'infection, on n'a contracté cette fièvre (*).

(*) Réflexions sur le rapport de la faculté de médecine de Paris, concernant la fièvre jaune, par le docteur Louis Valentin, chevalier de l'ordre du Roi et de la Légion d'Honneur.

fièvres intermittente et bilieuse, ou à une autre qui diffère de celles-ci; selon que le degré ou le changement de chaleur et d'humidité, ou que la quantité d'exhalaisons morbifiques, sont plus ou moins considérables. Mais la fièvre intermittente est la plus ordinaire. Elle devient continue par la combinaison de la grande chaleur et de l'humidité, et alors elle prend le caractère de la fièvre jaune; on pourrait, au besoin, en citer beaucoup d'exemples. Dans tous les endroits bas, quand le soleil agit sur un terrain fertile en végétaux, ou sur un sol fangeux dont l'eau s'est retirée, il se produit des émanations délétères, qui, se reposant sur les côteaux voisins, y deviennent la cause de maladies, aussi-bien que dans les lieux mêmes où ces exhalaisons naissent. La fièvre intermittente, connue dans le pays sous le nom de *fever and ague*, paraît dans les lieux indiqués plus haut, de préférence durant une saison froide et humide, et la fièvre *putride et bilieuse*, quand le temps est à la fois sec et chaud; mais celle-ci est beaucoup plus commune dans les états du sud que dans ceux du nord (1). On a remarqué, dans la Caroline, que le pays était

(1) Voyez *Medical and Philosophical Register*, 1 vol., p. 369.

toujours plus insalubre lorsque le sol venait d'être ouvert. Dans le comté de Craven, un planteur avait échappé, pendant quarante ans, aux fièvres intermittentes ; il avait, devant sa maison, cent acres de terrains cultivés, et de l'autre côté un bois épais. En 1785, il fit couper ce bois ; et sur cinquante à soixante personnes attachées à son établissement, un tiers fut attaqué de fièvres intermittentes (1). Dans toutes les parties occidentales de l'état de New-York, situées à une latitude élevée, les bords des lacs et des rivières ont été exposés à la fièvre intermittente depuis l'introduction de la culture, et il règne, dans quelques endroits, une fièvre bilieuse aiguë, nommée la *fièvre des lacs*, qui disparaît avec les premiers froids (2). Les ouvriers employés, en 1808 et en 1809, à faire des tranchées sur les terrains couverts d'eau du comté d'Orange, dans l'état de New-York, furent attaqués, vers le milieu du mois d'août, d'une fièvre maligne. C'étaient presque tous des Irlandais très-robustes, et accoutumés aux mêmes travaux dans leur pays natal. Les terres de cette espèce occupent une étendue

(1) *Williamsons' history of North Carolina.*

(2) *American Medical and Philosophical Register*, vol. 4, p. 174.

d'environ trente mille acres; le sol est fécond, et produit beaucoup de gazon et de plantes; il est en partie couvert d'eau, excepté pendant les plus grandes chaleurs. Des exemples comme ceux-ci se sont présentés dans différentes parties des États-Unis, où, avant le défrichement des terres, on n'avait jamais vu de maladies endémiques. On fit une digue dans le comté de Columbia, du même état, pour arrêter l'eau d'un ruisseau fournie par plusieurs petits lacs, deux milles au nord-est de Kinderhook, afin de mouvoir le soufflet d'une forge; et après l'écoulement de l'eau, la décomposition des substances végétales exposées sur les bords à la chaleur d'un soleil brûlant, donna lieu, par ses exhalaisons, à une fièvre maligne bilieuse, dont l'atmosphère s'étendit, en tous sens, à deux milles du foyer du mal, et occasiona la mort de quarante à cinquante personnes, quoique le pays soit très-salubre (1). A l'extrémité sud des États-Unis, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et près du Mississipi, un détachement de l'armée américaine, campé, en 1809, sur un terrain humide, fut presque détruit par une fièvre d'une nature très-putride, augmentée, à la vérité, par l'usage de mauvaises provisions.

(1) *Medical repository of New-York*, vol. 6, p. 9.

Quoique tous les lieux bas et nouvellement défrichés, ainsi que les marécages qui sont exposés aux rayons du soleil, puissent être sujets aux fièvres d'automne, ils n'offrent pas le même degré d'insalubrité quand ils sont couverts d'eau. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'en plusieurs endroits l'influence des exhalaisons marécageuses se fait plus sentir sur les hauteurs voisines que sur les bords mêmes des lieux d'où elles émanent. Les collines près des terres défrichées du comté d'Orange, ont été long-temps exposées durant l'automne aux fièvres rémittentes et intermittentes. Celles du district de Washington, qui s'élèvent à une hauteur considérable au-dessus des marais de la Potomac, éprouvent le même inconvénient. L'élévation et la sécheresse de l'endroit, et l'éloignement de tout marécage, font croire à leur salubrité, et trompent les personnes qui s'y établissent. Une vapeur invisible et pestifère, que sa légèreté soulève, ou que les courans d'air transportent, s'élance sur les hauteurs durant la saison de la chaleur, et paralyse bientôt les plus fortes constitutions. Heureusement ce fluide ne dépasse pas les premières collines; et celles qui sont au-delà sont souvent d'une parfaite salubrité, comme on le voit par l'extérieur des habitans, et par l'âge avancé

auquel arrivent la plupart d'entre eux, sans avoir éprouvé plus de maladies qu'il n'en existe dans d'autres pays. Il est à regretter que les endroits malsains soient les plus productifs pour le fermier, et demandent moins de dépenses. Outre cela, le voisinage des eaux suffit toujours pour engager à s'établir sur les bords des rivières, quelque bas et marécageux qu'ils soient : voilà ce qui a fait considérer le pays comme étant généralement défavorable à la santé, quoique l'étendue des lieux bas et malsains ne puisse être nullement comparée à celle des terres hautes et salubres encore en friche. On sait aussi que le pays perd de ses effets nuisibles, d'autant plus qu'il y a plus long-temps qu'il est cultivé. Les états de la Nouvelle-Angleterre sont assez communément exempts de fièvres intermittentes ; ce qui n'arriva que long-temps après que les premiers établissemens furent formés. Cette maladie attaque aujourd'hui les habitans des contrées alluviales de l'ouest, particulièrement ceux qui arrivent d'Europe, jusqu'à ce qu'ils y soient acclimatés. Mais les pays montueux, ou ceux dont le sol est calcaire, ne la connaissent point. Un des voyageurs les plus modernes (1) a peint de cette manière ses

(1) Tableau du climat et du sol des États-Unis, par M. de Volney, chap. 10, p. 309.

cruels ravages : « Dans l'automne de 1796, dit-il, sur une route de plus de trois cents lieues, je n'ai pas trouvé, j'ose le dire, vingt maisons qui en fussent parfaitement exemptes; tout le cours de l'Ohio, une grande partie du Kentucky, tous les environs du lac Érié, et principalement le Genessée et ses cinq ou six lacs, le cours de la Mohawk, etc., en sont annuellement infestés. Étant parti du poste de Cincinnati, le 8 septembre, avec le convoi du payeur général de l'armée, pour nous rendre au fort Détroit, distant de près de cent lieues, sur vingt-cinq têtes que nous étions, nous ne campâmes pas une seule nuit sans acquérir un nouveau fiévreux. »

En lisant cela, une personne qui ne connaît point l'aspect physique du pays, supposerait que toute sa surface est malsaine, et cette opinion se trouverait fortifiée par la supposition « qu'une personne est aussi vieille à cinquante » ans qu'en Europe à soixante-cinq ou à soixante- » dix (1) ». On sait très-bien que le pays au-dessus des dernières chutes des rivières n'est pas, en général, sujet aux maladies endémiques, et que plusieurs autres endroits en deçà de cette ligne sont aussi salubres. La fièvre in-

(1) M. de Volney, chap. 10.

termittente ne règne que dans le voisinage des marais à moitié desséchés, ou sur les bords nouvellement défrichés des rivières et des lacs. Il en est de même dans quelques-uns des plus beaux pays d'Europe que M. de Volney cite ; les fondrières de la Corse et les marais Pontins de l'Italie produisent, depuis des siècles, par leurs exhalaisons putrides, de semblables effets sur le corps humain. Lancisius, médecin du pape Clément XI, rapporte que trente personnes des deux sexes et de la première condition, se trouvant en partie de plaisir auprès de l'embouchure du Tibre, le vent changea tout à coup, et souffla du sud à travers des marais fangeux; et que telle fut son influence maligne, que toutes, à l'exception d'une seule, furent soudain attaquées de la fièvre tierce. En Angleterre, dans l'île de Portsea, à Portsmouth et aux environs, les eaux stagnantes produisirent une fièvre continue ou rémittente parmi les soldats et les matelots dans le mois d'août 1765; ce qui fut attribué à l'humidité putride du sol, à la longue durée des vents du sud, et à l'excès de la chaleur, le thermomètre de Fahrenheit s'élevant fréquemment à 82° dans le milieu du jour (1). Une inondation des rivières en Hon-

(1) *Lind. On the diseases incidental to Euro-*

grie ayant couvert d'eaux stagnantes plusieurs endroits du pays, occasiona, dit-on, la perte de quarante mille hommes de l'armée autrichienne (1). Le débordement annuel du Nil a toujours produit le même effet, depuis les temps les plus reculés, à Alexandrie et en d'autres lieux, particulièrement après la sécheresse et une grande chaleur; et Alpinus, qui écrivit en 1691, remarqua que les étrangers étaient plus souvent attaqués et périssaient plutôt que les gens du pays. La même fièvre s'est manifestée dans les équipages des bâtimens en pleine mer, à cause de la fatigue et du manque de nourriture végétale.

L'équipage du bâtiment le *Rattler*, composé de vingt-cinq personnes, qui était allé dans les mers du Sud à la pêche de la baleine, fut entièrement attaqué de la fièvre jaune au mois d'août 1793, lorsqu'il se trouva sur la côte de l'Amérique du sud, au 16° de latitude, et au 100° de longitude. Le capitaine Colnett dit qu'il eut le bonheur de guérir ses gens de cette horrible maladie, en leur faisant raser le devant

---

peans, etc., chap. 1, sect. 1. — Mac Mahon (Patrice), M. D. Dissertation sur la fièvre ataxique contagieuse simple, 1803.

(1) Cattel et Gardet. Essai sur la contagion, Paris, 1808.

de la tête, en frottant les tempes et les parties génitales d'un mélange de vinaigre et d'eau, et en plongeant tout le corps dans l'eau chaude pour exciter la transpiration. Il leur faisait ensuite prendre médecine, et leur donnait toutes les quatre heures une dose de quatre grains de la poudre de James. Ce traitement est celui des indigènes de l'Amérique espagnole (1).

Consomption. On attribue aussi au climat la *phthisie pulmonaire*, connue sous le nom de *consomption*, quoique sa prédominance dans les grandes villes prouve assez qu'elle provient plutôt de la dissipation. Les modes suivies par les jeunes femmes, l'habillement hors de saison des hommes, et chez les uns et les autres, l'exposition du corps à de grands et soudains changemens de température après la danse et les autres divertissemens, sont la principale cause de ce mal. A Portsmouth, dans la New-Hampshire, ses victimes formaient un cinquième du nombre des décès portés sur le tableau de la mortalité en 1801; car, sur cent personnes qui moururent cette année, vingt furent enlevées par la consomption entre les âges de trente-deux et de soixante-neuf ans (2).

(1) *Colnett's voyage to the South Atlantic and round cape Horn*, *London*, 1798, chap. 8.

(2) Voyez *Medical repository*, 1802, p 254.

Dans la ville de New-York, la consomption des poumons occupe un quart du tableau des maladies pour l'année 1802 (1), et environ un cinquième dans celui des années 1803, 1804 et 1805 (2). En 1816, le nombre des individus qui en furent attaqués fut de six cent soixante-dix-huit, c'est-à-dire, de soixante de plus qu'en 1815; mais l'inspecteur de ville observa que l'on comprit dans ce nombre plusieurs personnes atteintes d'autres maladies. En effet, les enfans souffrant beaucoup des dents, tombent-ils dans la langueur, les médecins se trompent souvent sur la nature du mal, et ils attribuent leur mort à la pulmonie. Il en est de même pour les adultes, dont les parens et amis, par des motifs naturels et peut être louables, et à dessein de dérober leurs faiblesses à la connaissance du public, font croire qu'ils ont été emportés par la consomption, tandis que leur mal provient véritablement d'irrégularités de conduite. Quelquefois cette maladie est organique et héréditaire; mais, suivant l'opinion générale des médecins, elle n'est contagieuse que lorsqu'il ne reste plus aucun

(1) Voyez le *Medical repository*, 6ᵉ. vol., p. 443.

(2) Voyez le *Medical repository*, hexade II, 5ᵉ. vol., p. 32.

espoir de guérison, si ce n'est dans le sein de l'infortuné malade qu'on envoie inhumainement languir et mourir au milieu d'étrangers dans un climat lointain.

Rhumatisme. Cette maladie, produite par les changemens soudains du froid et du chaud, est commune dans les états du nord, du nord-est et du centre; mais souvent elle naît et se fortifie par les habitudes, les fréquentes expositions du corps à l'humidité et au froid dans les travaux de l'agriculture ou à la chasse, par l'usage de se mettre devant un feu ardent dans un fort courant d'air, de dormir dans les bois, et de boire immodérément des liqueurs spiritueuses. Toutes ces causes contribuent à répandre cette maladie chronique, qui, une fois qu'elle est introduite dans le corps, le quitte rarement, et ne se guérit que par la chaleur, par une vie modérée et par l'exercice. Mais à Boston, à New-York et à Philadelphie, où les habitudes sont différentes, et où l'on maintient une température uniforme dans les maisons, les rhumatismes ne sont peut-être pas plus communs qu'en Europe.

Dyssenterie. Cette maladie, fréquente sous les tropiques, s'est souvent montrée en différentes parties des États-Unis, dans les villes et dans les campagnes, après de grandes chaleurs,

suivies immédiatement de froid et d'humidité. Elle attaque surtout les personnes qui ont mangé des fruits verts ; mais elle est rarement fatale, et, pour l'ordinaire, elle ne dure que quelques jours.

Chute prématurée des dents. La chute prématurée des dents ou le scorbut des gencives a effrayé les Européens depuis les remarques publiées à ce sujet par Kalm, disciple de Linnée. Quoique plus commune aux États-Unis qu'en Europe, elle est due sans doute au grand usage de viandes salées et de thé chaud plutôt qu'au climat. Le voyageur suédois ne l'attribue qu'à cette boisson; et M. de Volney, adoptant la même opinion, observe que, dans le nord de l'Europe, les dents sont ordinairement mauvaises, tandis qu'en Afrique, en Arabie et dans l'Inde, elles sont belles et saines; que les naturels de l'Amérique en ont en général de très-bonnes, parce qu'ils se nourrissent d'alimens froids; et que celles des Indiens Oneidas, Senecas et Tuscaroras, ont dépéri depuis qu'ils font usage du thé (1). Il ajoute un triste tableau des résultats de cette maladie. « L'on peut dire, assure-t-il, que, sur cent individus au-dessous de trente ans, il n'y en

(1) M. de Volney, chap. 10, p. 305

a pas dix qui soient intacts à cet égard : l'on est surtout affligé de voir presque généralement de jeunes et jolies personnes qui, dès l'âge de quinze à vingt ans, ont le dentier perdu de taches noires, et souvent détruit en majeure partie. »

Que le climat des États-Unis soit sujet à de soudains et violens changemens de température, et que ces variations de chaleur et de froid, de sécheresse et d'humidité, agissant sur le corps humain, troublent la transpiration et occasionent des maladies, c'est ce qu'on ne peut nier; mais il n'est pas vrai qu'elles abrégent la période de la vie plus que dans les pays d'Europe les plus favorables à sa prolongation. Le froid du nord n'est pas nuisible à la santé, et les grandes chaleurs de l'été sont souvent compensées par des pluies abondantes, et il y a plus de jours sereins, plus de soleil et de temps calme que dans la plupart des pays de l'Europe (1). Au village de Kinderhook, état de New-York, sous le 42° 36′ de latitude, où les changemens de température sont peut-être plus grands que dans toute autre partie des États-Unis, un homme mourut à

(1) Voyez à ce sujet un écrit du docteur W. Barton dans le 3e. vol. de *American Philosophical Transactions*.

cent cinq ans, une femme à quatre-vingt-quinze, une autre à quatre-vingt-treize, et trois frères, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans. Une autre femme jouissait, à quatre-vingt-quatre ans, d'une santé parfaite. Deux esclaves, dont l'un né en Afrique, avaient atteint presqu'un siècle, et travaillaient encore (1). Dans la partie de la Caroline située le plus au sud, le docteur Ramsay indique les noms et la demeure de dix personnes qui, en 1808, avaient cent à cent dix ans; de treize âgées de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-dix-huit, et de douze de quatre-vingts à quatre-vingt-neuf. Mais la preuve la plus convaincante est l'accroissement général de la population, qui, malgré le climat, est beaucoup plus rapide que celui de tous les autres pays, puisqu'elle double dans l'espace de vingt-trois ans. Il y a compensation de maux dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. Si une maladie est plus fréquente aux États-Unis qu'en Europe, en revanche d'autres le sont moins, et quelques-unes y sont même inconnues. La consomption ou l'ulcération des poumons, qui attaque les jeunes personnes des deux sexes dans les états du nord-est, se montre à peine dans

(1) Voyez *Medical repository*.

les parties méridionales. La fièvre jaune borne ses ravages aux rues populeuses des grandes villes de commerce, et ses victimes sont moins nombreuses que celles de la fièvre putride bilieuse ou du typhus, qui parcourent souvent des pays entiers d'Europe. Nous sommes très-portés à croire que les contrées supérieures de la Caroline, de la Géorgie et du Tennessée, ne le cèdent en salubrité à aucune autre. Le climat des nouveaux états d'Indiana et des Illinois et du territoire de Missouri, est également doux et sain, et il n'existe point d'état où l'on ne trouve de nombreux endroits favorables à la santé et à la longévité. Un écrivain, très-versé dans ces matières, a observé que, dans le voisinage de la Mobile, à Pensacola, et dans les parties les plus malsaines de la Floride occidentale, il y a des endroits élevés, secs et ouverts aux vents, où l'on pourrait se retirer pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, pour échapper aux maladies qui règnent à cette époque, et il conclut d'un grand nombre de faits que les abris les plus sûrs contre les chaleurs étouffantes et les inondations des terres basses, et aussi contre les maladies qu'elles occasionent, sont les revers des collines et des montagnes, éloignées de trois lieues de tout marais, où la vapeur qui s'élève

perpendiculairement des vallées environnantes ne peut séjourner.

Il est à remarquer (et l'expérience confirme cette vérité) que les lieux élevés où la chaleur est tempérée, le sol sec, graveleux, et débarrassé de bois et d'eaux stagnantes, assurent aux Européens une bonne santé dans les climats les plus chauds et durant toutes les saisons (1). John Lawson, auteur de l'histoire de la Caroline, qui vécut huit années dans cette province, et la parcourut en tous sens, observe qu'on lui avait dit, avant qu'il connût le nouveau monde, que la vie des naturels du pays était de courte durée, mais que toutes les remarques lui prouvent entièrement le contraire; que les habitans de cette région et des autres colonies parviennent à un âge aussi avancé que les Européens, et que la consomption, maladie si fatale en Angleterre, y est tout-à-fait inconnue. Il ajoute qu'à mesure que les bois disparaissent, le pays devient de plus en plus sain et moins sujet à la fièvre intermittente qui attaque les nouveaux débarqués en Amérique, sans pourtant les faire périr.

(1) *Lind. On the diseases incidental to Europeans in hot climates*, chap. 2, sect. 1 et 2, édition de Philadelphie, d'après la 6e. de Londres, 1811.

Un léger vomitif suffit souvent pour la guérison ; mais la maladie n'est point fâcheuse, et il vaut mieux lui laisser prendre son cours, attendu que l'individu une fois guéri n'en est jamais attaqué dans la suite, et qu'il acquiert une santé robuste.

Liste des ouvrages publiés en Amérique sur la fièvre jaune.

Années 1753. *Lining* (*Doctor John*). *An accurate history of the yellow fever of this country*, etc. — Histoire exacte de la fièvre jaune. — 1793. *Carey* (*Matthew*). *Account of the yellow fever at Philadelphia.* — Détails sur la fièvre jaune de Philadelphie. — 1795. *Bayley* (*Doctor*). *On the yellow fever of New-York, in* 1795. — De la fièvre jaune de New-York, en 1795. — Les docteurs Mitchill et Millar ont publié divers articles sur ce sujet dans les premiers volumes du *Medical repository*. — *Candie* (*Thos.*) et *Folwell* (*Richard*). *On the yellow fever of Philadelphia, in* 1798, 1 vol. — De la fièvre jaune de Philadelphie, en 1798. — 1798. *Curry* (*William*). *Historical account of the climate and diseases of the United States, and the remedies and methods of treatment.* — Du climat, et des maladies des États-Unis, et des moyens de les traiter. — 1798. *Holt* (*Charles*). *On the yellow fever of New-London.* — De la fièvre jaune de New-London. — 1799. *Hardie* (*James*). *On the yellow fever of New-York, in* 1798. — De la fièvre jaune de New-York,

en 1798.— 1800. *Hamilton (Benjamin). On the yellow fever.* — De la fièvre jaune. — 1800. *Brown (Samuel). On the yellow fever, Boston.* — De la fièvre jaune. — 1800. *Cathrall (Isaac). Analysis of the black vomit ejected in the last stage of the yellow fever, Philadelphia.* — Analyse du vomissement noir. — 1801. *Caldwell (Charles). On the analogies between the yellow fever and true plague, Philadelphia.* — Des rapports de la fièvre jaune avec la véritable peste. — 1805. *Rush (Doctor).* Voyez ses ouvrages en 5 vol. — 1814. *Webster (Noah). History of the plague and pestilential diseases*, 2 vol., *New-York.* — Histoire de la peste et des maladies pestilentielles. — 1814. Le docteur Hosack a publié divers articles sur la fièvre jaune dans les quatre volumes du *Medical and Philosophical register.* — 1815. *Hosack (Doctor). Observations on the laws governing the communication of contagions diseases*, etc., in-4°., p. p. 84. — Observations sur les lois concernant la communication des maladies contagieuses.

Il a été publié en Europe plusieurs dissertations sur ce sujet, parmi lesquelles on doit remarquer les suivantes : — 1803. Mac Mahon (Patrice, M. D.). Dissertation sur la fièvre ataxique. — 1803. Devèze (Dr.). Dissertation sur la fièvre jaune qui régna à Philadelphie en 1793, in-8°., p. p. 96. — 1811. Valentin (Dr.). Traité de la fièvre jaune d'Amérique. — 1811. Dalmas. Traité de la fièvre jaune, etc. — Thiéband de Bernéaud. *Lettera sulla febre gialla di Livorno*, *in-12. Spoleto*, 1804. — Bally. Sur la fièvre jaune, etc., etc.

— 1801. *Haygarth (John). On the prevention of infectious fevers and the american pestilence*, etc. — Des

moyens d'arrêter les fièvres pestilentielles et la peste d'Amérique, etc. — *Bancroft (Doctor). On the disease called yellow fever.* De la maladie appelée fièvre jaune.

D'autres ouvrages ont été publiés à Londres, savoir : le Traité des maladies fébriles, par le docteur Wilson; un sur les fièvres contagieuses, par le docteur Bateman; et des Observations sur la contagion considérée sous son rapport avec la peste et les autres maladies épidémiques, p. p. 60, Londres, 1819.

Il existe en outre divers articles dans les encyclopédies et les journaux de médecine d'Europe.

CHAPITRE IV.

Indiens qui résident dans les limites des États-Unis.

Au nord-est du territoire américain, la population indienne a graduellement diminué à mesure que celle des blancs s'est accrue. Les progrès de l'agriculture amenant la destruction du gibier, les naturels du pays, dont il était la nourriture et le moyen d'existence, furent contraints de vendre peu à peu leurs terres, et de se retirer dans d'épaisses forêts. Les Mohawks, les Onéidas, les Tuscaroras, les Senecas, les Cayugas et les Onondagas, qui formaient les six nations confédérées, autrefois si nombreuses et si formidables par leur union, leurs lois et leur valeur, sont maintenant réduits à un petit nombre d'individus qui habitent les parties occidentales de l'état de New-York. Les Onéidas et les Mohegans (tribu adoptée), résident à New-Stock-Bridge, où ils ont établi une église, et sont devenus aussi industrieux que les Américains. Ils tirent leur subsistance, en grande partie, du produit de la pêche sur le lac Onéida et

les eaux avoisinantes. Les Tuscaroras venus des frontières de la Caroline du nord et de la Virginie au pays des Onéidas, qui les ont adoptés, résident auprès de Lewistown, où, par les conseils et l'influence d'un ecclésiastique, ils sont devenus des cultivateurs industrieux. Leur nombre peut s'élever à près de quatre-vingts, y compris les femmes et les enfans.

Senecas. Cette tribu, maintenant peu considérable, s'est engagée, le 2 septembre 1815, à rendre tous les prisonniers américains, et à reconnaître tous les conventions et traités précédens.

Cornplanters. Petite tribu des Senecas, ainsi appelée du nom de son chef, qui s'est établie près de la source de l'Alleghany. Elle s'est dernièrement attiré l'attention générale, par la résolution qu'elle prit de s'interdire l'usage des liqueurs spiritueuses. Quiconque enfreint la défense perd le titre, les droits et les priviléges de citoyen (1).

Dans la guerre de la révolution, toutes les nations confédérées, excepté les Onéidas et les

(1) Voyez, au sujet des Indiens des cinq nations, un écrit très-intéressant de M. Dewitt Clinton, inséré dans le 2e. volume de « *Collections of the New-York historical society for the year* 1814 ».

Tuscaroras, firent cause commune avec les Anglais. En 1776, presque tous les Mohawks abandonnèrent le pays arrosé par la rivière de leur nom; et, sous la protection du chevalier Johnson, émigrèrent au Canada. Les villes des Onondagas, auprès du lac du même nom, furent détruites en 1779, par un régiment commandé par le général J. Clinton. Les Indiens qui occupaient le pays arrosé par la Susquehannah, furent chassés vers Niagara, dans la même année, par une armée de quatre mille hommes, sous le commandement du général Sullivan; et une grande partie se retira au Canada. Ceux qui restèrent vendirent leur territoire, en se réservant dans le traité quelques terres, ainsi que le privilége de la chasse et de la pêche. Le 12 septembre 1815, les Senecas cédèrent à l'état de New-York les seules possessions importantes qu'ils conservaient, savoir : les îles de la rivière de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario, pour la somme de 1000 dollars, et une rente perpétuelle de 500 dollars, en se conservant le droit de chasser, de pêcher, et celui de dresser des tentes ou des huttes pour cet effet. Le traité fut conclu dans la ville de Buffalo, et signé par les chefs, les sachems et les guerriers. Avant la dernière guerre, on portait à six mille trois cent trente

individus (1), la population de ces six nations ; mais depuis ce temps elle doit avoir beaucoup diminué.

Penobscots. Ces Indiens résident dans une île de la rivière du même nom, dans le district du Maine, et composent environ cent familles. Ils ont embrassé la religion catholique. Comme leurs sachems encouragent les mariages précoces, leur population a plutôt augmenté que diminué.

Narragansets. Les restes de cette nation, au nombre d'environ cent cinquante individus, résident à Charlestown, daus le Rhode-Island, où ils ont, pour l'éducation de leurs enfans, une école dont les dépenses sont faites par la société des missionnaires de Boston, qui leur ont aussi fourni des instrumens aratoires.

Les *Nottaways*, qui habitent en Virginie, sur les bords de la rivière du même nom, nation autrefois si nombreuse, sont réduits à présent à trente ou quarante individus. Les *Pamunkeys* résident sur l'affluent de l'York qui porte leur nom, et ont également diminué.

(1) Le révérend M. Kirkland.

Des Indiens qui habitent différentes parties du pays, à l'est du Mississipi et au nord de l'Ohio.

Par le traité de Greenville, conclu en 1795, la ligne générale de séparation entre les terres des États-Unis et celles des Wyandots, des Delawares, des Shawanèses, des Ottawas, des Chippewas, des Pottawatamies, des Miamis, des Weas, des Kickapoos, des Piankashaws et des Kaskaskias, a été déterminée ainsi qu'il suit : 1°. Depuis l'embouchure de la Cayahoga, et en remontant cette rivière jusqu'au portage qui existe entre elle et la Tuscarawa, branche du Muskingum, et en descendant cette dernière jusqu'au Crossing-Place, au-dessus du fort Saint-Laurent. 2°. Ensuite vers l'ouest jusqu'à l'endroit où le grand Miami se jette dans l'Ohio, et où commence le portage, entre le Miami de l'Ohio et la Sainte-Marie, branche du Miami du lac. De là, dans une direction occidentale, jusqu'au fort Recovery, situé sur une branche de la Wabash : puis au sud-ouest dans une ligne directe qui coupe cette rivière vis-à-vis le confluent du Kentucky, ou Cattawa. Par le traité, ces tribus s'engagèrent à vendre leurs terres aux États-Unis seulement, et à ne point

chercher d'autre protection. Elles abandonnèrent ensuite quelques autres portions de terres, et on leur livra pour 20,000 dollars de marchandises manufacturées, en s'obligeant à leur en remettre, chaque année, de la même nature, pour la valeur de 9,500 dollars, savoir : aux sept premières tribus, 1,000 dollars chacune, et à chaque autre 500; et l'on convint que le prix en serait réglé d'après le cours du port ou de la ville des États-Unis, où s'en ferait le premier achat. Par un traité subséquent, conclu en 1805, au fort Industry, sur le Miami du lac, ces limites furent considérablement étendues.

Wyandots. On leur accorda, dans le territoire de Michigan, deux cantons assez étendus pour le terme de cinquante ans, en leur interdisant cependant le droit de les transférer; l'un d'eux renfermait le village de Brownstown, composé de vingt-cinq maisons; et l'autre celui de Niguaga, qui n'en avait que dix-neuf. Cette tribu, forte d'environ mille individus, parmi lesquels trois cents guerriers, ayant embrassé la cause des Américains pendant la dernière guerre, fut obligée de se retirer à Zanesville et à Urbana, où elle trouva asile et protection. Elle est depuis retournée dans ses villages.

***Shawanèses*. Cette nation, défaite par ses im-**

placables ennemis les Cherokees, réduite à onze cents individus, dont trois cents guerriers, se retira sur la Glaize et la Wabash, où elle s'établit avec la permission des propriétaires du sol, les Miamis et les Wyandots. Entraînée par les prédictions d'un prophète indien, elle prit les armes contre les Américains lors de la dernière guerre, et partagea le sort de l'armée anglaise avec laquelle elle combattit. Sa principale ville, appelée *Kathippe-ca-munk*, construite à l'embouchure du Tippecanoe, avait été détruite par le général Wilkinson, en 1791. La ville du célèbre prophète, à quelque distance de là, fut saccagée en 1811 par le général Harrison; mais elle a été rebâtie.

Pottawatamies. Avant la dernière guerre, cette tribu résidait en grande partie auprès du fort Saint Joseph, situé sur la rivière du même nom, qui se décharge dans le lac Michigan, au sud-est. Elle se composait d'environ douze cents personnes, dont trois cent cinquante capables de porter les armes. Cette tribu est la plus nombreuse de l'état d'Indiana; elle habite maintenant sur le Saint Joseph, le Chicago, le Kennomic et le Theakiki. Elle a cinq villages sur les bords de l'Elk Hart, dont l'un dans une vaste prairie, à six milles à l'ouest du fort Wayne. Ces Indiens possèdent aussi un établis-

sement sur le Mâcon, et un autre plus petit au-dessus de la colonie française établie sur le Raisin. Ils en ont encore deux sur la rivière Rouge; et un sur le Huron, à quinze milles environ de Brownstown.

Par suite d'un traité conclu à Détroit en 1807, les Pottawatamies, d'accord avec les Ottawas, les Chippewas et les Wyandots, cédèrent une étendue considérable de pays, située à l'ouest et au nord du Miami du lac, et principalement dans les limites du territoire de Michigan. En vertu de cette cession, les Indiens devaient recevoir 10,000 dollars en argent, marchandises, animaux domestiques ou instrumens aratoires, et 2,400 dollars de rentes perpétuelles. Ils devaient aussi jouir du privilége de la chasse et de la pêche, et avoir à leur disposition deux forgerons pendant six ans, l'un qui habiterait chez les Chippewas, à Saguinam, et l'autre chez les Ottawas sur le Miami. D'autres concessions furent faites par un autre traité, conclu en 1808 à Brownstown, dans le territoire de Michigan, avec les mêmes Indiens.

Après la dernière guerre, les restes de la tribu des Pottawatamies, habitant sur la rivière des Illinois, firent un traité de paix et d'amitié avec les États-Unis, confirmant les conventions précédentes, et chacun rendit les prisonniers

qu'il avait faits. Ce traité fut signé au portage des Sioux, le 18 juillet 1815. Il y a quelques rapports entre le langage de cette tribu et celui des Chippewas.

Delawares. Ces Indiens sont établis depuis environ cinquante ans, sur les affluens supérieurs de la rivière Blanche, dans l'état d'Indiana. Ils sont aujourd'hui réduits à un mille environ, dont trois cents guerriers. Par un traité conclu à Vincennes, en 1804, ils ont abandonné aux États-Unis tous leurs droits et leurs titres sur l'étendue de pays située entre l'Ohio et la Wabash, au-dessous des terres cédées par le traité du fort Wayne, au sud du chemin conduisant de Vincennes aux chutes de l'Ohio. On s'obligea à leur payer 1,500 dollars en cinq ans, et à leur faire en outre une rente de 300 dollars, afin d'améliorer leur condition, et de leur fournir les moyens de s'instruire dans l'agriculture et les arts domestiques : à cet effet, on leur délivra des chevaux, du bétail, des charrues et autres instrumens aratoires pour la valeur de 400 dollars.

Les *Miamis*, les *Weas* et les *Eel River*, résident sur les bords de la Wabash, du Miami des lacs, du petit Saint-Joseph, et sur les affluens de la rivière Noire. On estimait ainsi leur nombre avant la dernière guerre. Les Miamis com-

ptaient 1,000 individus, dont 250 guerriers; les Eel River, 500, dont 175 guerriers; les Weas, 500, dont 175 guerriers.

Ils sont aujourd'hui réduits à onze cents. Quatre de leurs villes, situées sur les affluens de la Wabash, furent brûlées par les troupes sous le général Harrison, au mois de septembre 1813. Par le traité de 1805, signé à Grouseland, ces tribus cédèrent et abandonnèrent aux Etats-Unis plusieurs portions de terre; et, par un autre, fait au fort Wayne en 1809, les Miamis et les Eel River cédèrent, avec le consentement de leurs alliés, les Delawares et les Pottawatamies, une autre étendue de trente milles de largeur, pour laquelle les premiers reçurent, comme compensation, une rente de 700 dollars, des animaux domestiques pour la valeur de 500 dollars, et les services d'un armurier établi au fort Wayne, pendant trois années. Les Weas et les Eel River jouirent d'une rente perpétuelle, les uns de 300 dollars, et les autres de 350. Au commencement de la dernière guerre, ces tribus avaient fait des progrès considérables dans l'agriculture, qu'ils abandonnèrent ensuite pour exercer le pillage contre les blancs leurs voisins. Ces peuplades parlent toutes la même langue.

Kickapoos. Cette tribu, qui se compose d'en-

viron mille individus, y compris quatre cents guerriers, habite le pays à l'ouest de la Wabash, au-dessus du Tippecanoe et des sources de la rivière des Illinois. En 1809, ils approuvèrent, par un traité, la cession de terre faite aux États-Unis la même année, au fort Wayne; ils reçurent en conséquence, comme dédommagement, une rente additionnelle de 100 dollars, et des marchandises pour 800. Ils cédèrent en même temps un autre terrain, qui s'étendait entre la première cession, la Wabash et le Vermillon. Ils reçurent une nouvelle rente de 100 dollars, et des marchandises pour la valeur de 700; mais, malgré les intentions amicales des États-Unis à leur égard et la protection qu'ils leur donnaient, ils se joignirent aux Anglais pendant la guerre. Au mois d'octobre 1813, mille deux cents guerriers, composés en grande partie de Pottawatamies et de Miamis, combattirent sous les ordres du général Anglais Proctor, à Détroit, où ils perdirent leur illustre chef Tecumseh avec quarante-cinq hommes; et furent contraints par le général américain Harrison de donner des otages, et de se retirer sur leurs terres respectives.

Le tableau suivant est l'état de ceux qui, après cette défaite, firent la paix avec les États-Unis, et reçurent des provisions à Détroit.

Les Pottawatamies étaient alors au nombre de 834 individus; les Miamis, les Eel River et les Weas, 942; les Kickapoos, 323; les Chippewas et les Iowas, 920; et les Wyandots, 400. En tout, 3,419 individus.

Au mois d'août 1814, Forsyth, le guide des Pottawatamies, donna le tableau suivant du nombre de différentes tribus qui avaient alors accepté le *Tomahawk* américain, et juré de combattre les ennemis des États-Unis: cent soixante Pottawatamies; sept cent cinquante Shawanèses; cent Delawares; cent quatre-vingt-quinze Wyandots; cent cinquante Miamis; cinquante Kickapoos; trente Weas, et vingt Senecas.

Le 8 septembre 1815, il fut conclu à Springwells, auprès de Détroit, un traité par lequel les États-Unis accordèrent la paix aux tribus de Chippewas, d'Ottawas et de Pottawatamies, et à quelques bandes de Wyandots, de Delawares, de Senecas, de Shawanèses et de Miamis, qui s'étaient jointes aux Anglais durant la dernière guerre, mais qui, manifestant le désir de rétablir des relations amicales, rentrèrent dans leurs anciennes possessions, et dans les droits et priviléges dont elles jouissaient en 1811. En considération de la fidélité manifestée durant la dernière guerre par les autres bandes de

Wyandots, de Delawares, les tribus de Seneca et de Shawanèse, et du repentir des Miamis, les États-Unis consentirent à pardonner à ceux de leurs guerriers qui étaient restés leurs ennemis jusqu'à la fin de la guerre, et permirent à leurs chefs de les rétablir dans la propriété qu'ils avaient avant cette époque

Piankashaws. Ces Indiens, dont le nombre a été estimé dernièrement à environ huit cents, y compris deux cent cinquante guerriers, vivent dans l'état d'Indiana, près du confluent de la Wabash et du Tippecanoe.

Par un traité conclu à Vincennes, en 1805, ils cédèrent aux États-Unis plusieurs portions de terrain, se réservant le droit d'y vivre et d'y chasser, et de fixer leur demeure sur un espace de deux milles carrés ou douze cent quatre-vingts acres, dont la propriété devait leur rester à jamais. Les États-Unis s'engagèrent à leur payer 1100 dollars argent comptant et une rente de 100 dollars, aussi long-temps que la tribu resterait sous leur protection.

En 1804, on leur avait accordé une rente de 200 dollars pour dix années, à payer en argent, en marchandises, en provisions, ou en animaux domestiques et en instrumens aratoires.

Après la dernière guerre, un traité de paix

perpétuelle et d'amitié entre les Piankashaws et les Etats-Unis, fut signé au Portage des Sioux, le 18 juillet 1815.

Kaskaskias, Cahokias, Piorias et Illinois. Les guerres que ces peuplades eurent à soutenir contre les Sacs et les Renards, ont tellement diminué leur nombre qu'on ne l'évalue maintenant qu'à cinq cents individus, y compris cent cinquante guerriers. Elles habitent auprès de Kaskaskias, où elles ont contracté des mariages avec des familles françaises, ce qui a considérablement changé leur apparence physique. Les Kaskaskias coopérèrent au traité de Greenville, d'après lequel ils durent recevoir annuellement des marchandises pour la somme de 500 dollars. En 1803, ils firent un autre traité, par lequel ils représentèrent que leur nombre était trop petit pour occuper la vaste étendue de pays que leurs ancêtres avaient possédée pendant plusieurs générations; et que, voulant se procurer de meilleurs moyens d'existence pour leurs femmes et leurs enfans, et témoignant le désir de jouir des bienfaits de la civilisation, ils abandonnaient toutes les terres sur lesquelles ils avaient des droits dans le pays des Illinois, se réservant seulement un canton de trois cent cinquante acres, auprès de la ville de Kaskaskias, lequel leur avait été garanti par un acte du con-

grès en 1791; 2°. le droit de se fixer sur un autre terrain de douze cent quatre-vingts acres qui devait leur demeurer dans la partie qu'ils avaient cédée; et, 3°. le privilége de vivre et de chasser comme auparavant dans les terres qu'ils abandonnaient.

La rente fut portée à 1000 dollars, et devait être payée en argent, ou en marchandises, provisions et animaux domestiques, à leur choix. Les États-Unis s'engageaient aussi à bâtir une maison pour leur commodité avec un enclos de cent acres; à leur donner 300 dollars pour l'établissement d'une église et 100 autres pendant sept ans pour l'entretien d'un prêtre catholique, qui, outre les devoirs religieux de son état, devait encore apprendre aux enfans à lire et à écrire.

Sacs. Cette nation réside dans quatre villages, dont un situé sur le côté ouest du Mississipi, au-dessus de l'embouchure de la rivière De Moins, à quatre cent vingt milles au nord de Saint-Louis; un autre à l'est de cette rivière, à soixante milles plus haut sur un terrain uni; un troisième sur le Mississipi à la jonction du Rock; le quatrième sur l'Iowa, autre affluent du Mississipi. Le major Pike (1) évalue toute la po-

(1) Pike's Travels, etc., London, 4e. édit., p. 134.

pulation des Sacs à deux mille huit cents cinquante individus; les guerriers à sept cents; les femmes à sept cent cinquante, et les enfans à mille quatre cents.

Renards, appelés aussi *Ottagaumies*. Ils habitent trois villages sur les bords du Turkey, à une demi-lieue de son confluent avec le Missisipi, à l'ouest de cette rivière; à six milles au-dessus des rapides du Rock, et auprès des mines de plomb de Dubuque. Le major Pike (1) évalue leur nombre à dix-sept cent cinquante, savoir : quatre cents guerriers, cinq cents femmes et huit cents cinquante enfans. Dans leurs guerres sanglantes contre les Piorias, les Kaskaskias, les Cahokias, les Illinois et les Missouris, les Sacs et les Renards sont restés étroitement unis, et ont réclamé par titre ou par droit de conquête une portion considérable de pays. La partie, qui est située dans le territoire des Illinois entre le 40° et le 42° de latitude nord, a été cédée par eux aux États-Unis, en 1814; mais ils se sont réservé le privilége d'y vivre et d'y chasser.

Les deux tribus reçurent, pour prix de cette cession, 1000 dollars par an, en marchandises;

(1) Voyez Travels, etc., p. 134 de la 4ᵉ. édit. de Londres.

et les États-Unis s'engagèrent, si cela était requis, à fournir une partie de la rente en animaux domestiques, instrumens aratoires, et autres. On leur fit de plus un présent en marchandises de la valeur de 2,234 dollars, lors de la ratification du traité.

Les Sacs et les Renards cultivent le maïs, les fèves et les melons, et tirent ainsi une grande partie de leur subsistance de l'agriculture et du jardinage. Ils exploitent aussi depuis peu les mines de plomb de leur territoire, et en 1810, ils ont manufacturé quatre cent mille livres de ce métal, qu'ils ont échangées contre des marchandises aux factoreries publiques des États-Unis. Ils commercent avec les marchands de Michillimakinac, de Saint-Louis et les habitans de la prairie des Chiens. La consommation annuelle de marchandises faite par ces Indiens, est estimée par Pike à 15,000 dollars; et l'échange des pelleteries en balles, à 600. Leur commerce consiste surtout en maïs, et en peaux de daims, d'ours, de loutres, de castors, etc. Le langage des Renards est un dialecte de celui des Sacs, que l'on regarde comme une langue primitive.

Winnebagoes, nommés aussi *Puants*. Ils habitent le territoire du nord-ouest entre le 44° et le 45° de latitude, sur les bords du Plein,

du Renard, de l'Ouisconsing et du lac Winnebago (1). Leur nombre, d'après Pike, est de dix-neuf cent cinquante, dont quatre cent cinquante guerriers, cinq cents femmes et mille enfans. Ils poussent quelquefois leurs parties de chasse jusque sur les rives des lacs Michigan, Huron et Supérieur.

Menomonies, ou Folles-Avoines. Ils vivent dans les villages entre le Menomonie et le Renard, et sur les bords de la baie Verte. Cette tribu, qui résidait anciennement sur le bord occidental du Mississipi, se distingue par la noblesse de son caractère et son attachement pour les blancs. Elle chasse avec les Winnebagoes sur les mêmes terrains. Pike évalue leur nombre à mille trois cent cinquante individus, savoir: trois cents guerriers, trois cent cinquante femmes et sept cents enfans. Ils vivent dans des cabanes de forme elliptique, de trente à quarante pieds sur seize, couvertes de jonc, pouvant contenir soixante personnes, et qu'ils transportent facilement d'un endroit à l'autre. Les Sioux et les Chippewas leur permettent, à cause de leur bravoure, de chasser sur les bords du Mississipi et du lac Supérieur. On dit que

(1) Travels, etc., p. 134 de la 4ᵉ. édition. Londres.

leur langage est si singulier et si difficile qu'aucun blanc n'a pu l'apprendre.

Chippewas. Ils sont connus en plusieurs endroits sous divers noms, tels que ceux de *Crees*, d'*Ottawas*, d'*Ouchipawak*, de *Folles-avoines*, de *Sauteurs*, et ils portent aussi en général celui d'Algonquins. Ils vivaient originairement, ou du moins quand ils commencèrent à être connus des blancs, sur les bords du Saint-Laurent. Ils sont maintenant répandus sur le territoire nord-ouest depuis le lac Huron, jusqu'aux sources du Mississipi, autour du lac Rouge et de la rivière Rouge du lac Winipec. Ils ont bâti des villages sur le bord occidental du lac Huron, et sur ceux du lac Michigan. La plus grande partie de cette nation habite neanmoins dans les possessions anglaises. D'après Pike, le nombre des individus qui la composent est de onze mille cent soixante-dix-sept, savoir : deux mille quarante-neuf guerriers; trois mille cent quatre-vingt-quatre femmes; cinq mille neuf cent quarante-quatre enfans (1).

Ottawas. Ils ont deux petits villages dans le territoire de Michigan, auprès de la baie de Miami et de Roche des Bœufs, à six milles au-dessus du fort Meigs. Ils ont aussi un grand

(1) Travels, etc., édit. de Londres, in-4°., p. 134.

village sur le Huron, et un autre à l'Arbre Cruche, où ils cultivent une grande quantité de maïs. Ils ont une chapelle, et un prêtre missionnaire pour les instruire dans la religion catholique.

Les Indiens du territoire de Michigan, les Chippewas, les Ottawas, les Wyandots, les Miamis, les Pottawatamies, ont été évalués à trois mille individus: ce nombre a sans doute considérablement diminué par les combats qu'ils ont livrés, et par les souffrances extraordinaires qu'ils ont endurées pendant la dernière guerre. Leur commerce avec les blancs leurs voisins, est assez important : ils cultivent du maïs, du froment, plusieurs espèces d'arbres fruitiers, et de légumes; ils élèvent aussi des chevaux, du bétail, des cochons et de la volaille, mais tirent cependant leur principale subsistance des eaux et des forêts (1).

Les *Chippewas*, dont la taille est ordinaire ont un teint basané et sont robustes, mais jamais corpulens; ils sont moins hardis que leurs voisins les Sioux et les Cristinaux. Les femmes ont une physionomie agréable, mais elles paraissent toujours gênées à cause de l'usage qu'elles ont de porter des souliers pour la neige

(1) Western gazetteer, p. 165.

et de conduire des traîneaux pesans, les trois quarts de l'année.

Quelques bandes des Cristenaux se sont établies dans les limites des Etats-Unis. En 1807, elles coopérèrent à un traité signé à Détroit, avec les Ottawas, les Wyandots et les Pottawatamies, relativement à une cession de terres, pour lesquelles elles reçurent la somme de 1666 dollars et une rente perpétuelle de 800 autres.

Les Chippewas vivent dans des villages, mais n'aiment aucun des travaux de la terre. Ils se nourrissent principalement de la folle-avoine qui vient naturellement dans les parties marécageuses de ces régions septentrionales. Le langage de ces Indiens, considéré comme primitif, est adopté de préférence, dans de grandes conférences nationales, où toutes ces tribus, excepté celles des Sioux, viennent depuis le golfe Saint-Laurent d'une part, et depuis le lac Winipec de l'autre.

Des Indiens qui habitent les parties méridionales des États-Unis, au-dessous de l'Ohio et à l'est du Mississipi.

Creeks ou Muscogees. Cette nation a tiré son nom des *Creeks*, ou petites rivières qui cou-

pent en diverses directions le pays qu'elle habite. Elle est divisée en Creeks supérieurs et inférieurs, ou Séminoles, selon qu'ils habitent les parties supérieures ou inférieures de la Géorgie et de l'état d'Alabama. Leurs villages s'étendent jusqu'à la Coosa; et leurs terres de chasse jusqu'à la Tombekbé qui les sépare des Choctaws, leurs ennemis implacables. Quoique réduits par la guerre, leur nombre, en 1814, était estimé à vingt mille, dont à peu près un quart était composé de guerriers. Ceux qui séjournent sur le Flint, affluent de la Chatahooché, ont de belles campagnes, de beaux jardins avec des enclos, des troupeaux et plusieurs espèces de manufactures d'huile extraite du fruit de plusieurs arbres forestiers; de bois et de cuir; de cruches et autres vases de terre, et de fourneaux de pipe de marbre noir. Ce changement de vie vient de la rareté du gibier, du voisinage des blancs et des soins des agens américains, pour introduire parmi eux la connaissance de l'agriculture et des arts mécaniques.

En 1802, ils cédèrent aux États-Unis de grandes étendues de terres sur les bords de l'Apalache, de l'Oconnée et de l'Alatamaha, pour lesquelles ils reçurent la somme de 25,000 dollars, une rente de 1,000 dollars pendant dix

ans, et une autre rente de 3,000 dollars qui doit leur être payée à perpétuité.

Par le traité de 1805, les Creeks cédèrent aussi aux États-Unis une autre portion considérable de terres, entre l'Oconnée et l'Oakmulgée, depuis les premiers bas-fonds de l'Apalache, et allant dans une ligne droite jusqu'à la jonction de l'Ulcofahatche, et de l'Oakmulgée. Ils se réservèrent seulement un terrain de cinq milles de longueur, et de trois de largeur sur les bords de cette dernière rivière, dont les blancs devaient avoir la libre navigation et le droit de pêche, et un chemin pour les chevaux fut aussi assuré à travers leur pays, depuis l'Oakmulgée jusqu'à la Mobile. Par une autre cession de terres, faite en 1814, leur communication a été fermée avec les ports espagnols du golfe de Floride. Malgré tous les moyens employés par les États-Unis pour civiliser cette tribu, elle prit les armes contre eux durant la dernière guerre, et commit des actes d'une cruauté sans exemple. Au mois d'août 1813, sept cents guerriers, munis d'armes et de munitions qu'ils reçurent de Pensacola (1), surprirent le fort

(1) Des munitions, des vêtemens et des couvertures furent importés des îles Bahamas pour l'usage des Indiens ennemis, d'après un ordre des Anglais du Canada. Voyez *Weekly register*, Baltimore, 5e. vol., 1813.

Mimms, situé dans l'établissement de Tensaw, à peu près vis-à-vis le fort Stoddard, et massacrèrent plus de trois cents personnes, dont un tiers était des volontaires du territoire de Missisipi, envoyés à la défense de ce fort. Les femmes et les enfans tombèrent sous leurs haches, ou furent consumés dans les flammes des maisons toutes construites en bois. Au mois de novembre suivant, ils reçurent le châtiment de leur barbarie: leurs villes de Tallahatchee furent attaquées par le général américain Coffee, et tous les guerriers, au nombre de deux cents hommes, furent passés au fil de l'épée. Après avoir été défaits en rase campagne, ils s'étaient retirés dans leurs murailles, où, rejetant toutes les sommations qu'on leur fit de se rendre, ils combattirent avec un courage extraordinaire tant qu'il leur resta la force de manier leurs fusils et leurs arcs. Quatre-vingt-quatre femmes et enfans furent faits prisonniers. Les Américains eurent cinq morts et quarante-cinq blessés. Le général Gillivray, leur célèbre chef, était fils d'une femme de cette nation, et avait servi sous les Anglais durant la guerre de la révolution. Ayant perdu, pour cette raison, ses propriétés en Géorgie, il s'était retiré parmi les Creeks qui lui donnèrent les pouvoirs d'un chef de premier rang. On dit que les

Creeks n'ont pas moins de neuf dialectes différens.

Choctaws. Ils habitent le pays situé entre l'Yazoo et la Tombekbé, et séjournent principalement sur les bords de la Chickasaw, de l'Yazoo, de la Pascagoula et de la rivière aux Perles. Ils comptaient naguère quarante-trois villes et villages, renfermant douze mille cent vingt-trois personnes, dont quatre mille quarante et un guerriers; mais leur population actuelle n'est évaluée qu'à cinq mille cinq cents, dont deux mille guerriers. Cette diminution fut occasionée par la guerre, et en partie par l'émigration de deux mille cinq cents d'entre eux aux bords de l'Arkansas. Cette nation a fait à plusieurs époques, avec les États-Unis, différens traités concernant la ligne de démarcation. Les Choctaws reçurent, pour la partie de leur territoire qu'ils cédèrent en 1805 la somme de 55,500 dollars; en 1808, ils en abandonnèrent encore une portion considérable, située sur la Tombekbé et la rivière aux Perles; et en 1816, par un traité fait à Nashville, ils se désistèrent des droits qu'ils avaient sur toutes les terres à l'est de la Tombekbé, moyennant 120,000 dollars, payables par sommes de 6,000 dollars par an. La rareté du gibier, la grande fertilité du sol occupé

par les Choctaws, et l'abondance des provisions que les blancs, leurs voisins, retiraient de l'agriculture, leur ont fait imiter leur exemple; et aujourd'hui, ils fabriquent leurs propres vêtemens, et possèdent des troupeaux de cochons et de bétail. Avant la dernière guerre ils jouissaient de toutes les commodités de la vie. Le langage des Choctaws et des Cherokees est à peu près le même.

Chickasaws. Cette nation habite une vaste étendue de pays, située entre le 34°. et le 36°. de latitude à l'est du Missisipi, près des sources de la Tombekbé, de la Mobile et de l'Yazoo. Ils sont à peu près trois mille cinq cents, dont mille guerriers, y compris les Yazoos et les autres tribus qu'ils ont adoptées. Ils étaient anciennement très-nombreux, et aimaient la guerre; ils étendirent leurs conquêtes du pays à l'ouest du Missisipi jusqu'aux frontières du Mexique et de la Nouvelle-Espagne, et finirent par se croire invincibles; mais ils furent dans la suite considérablement affaiblis par la guerre et la petite vérole. En 1786, les États-Unis prirent cette nation sous leur protection; et en 1805, ils s'engagèrent à payer à ces Indiens la somme de 20,000 dollars, pour les terres qu'ils avaient cédées, outre une rente de cent autres à leur roi, comme un témoignage d'estime

pour son mérite personnel et pour ses dispositions amicales. Les terres qui leur appartenaient et qui avaient été vendues par les états de la Caroline du sud et de la Géorgie, leur furent ensuite rendues par un acte du congrès américain. Les Chickasaws vivent dans des cabanes commodes; ils ont des troupeaux de vaches, de brebis et de cochons, et cultivent le maïs, le coton, les pommes-de-terre, les betteraves, etc. Quelques-unes des meilleures auberges sur les routes publiques sont tenues par des individus de cette nation. Ils ont établi une école à leurs propres frais; et la société des missionnaires de New-York, profitant de cette disposition, a envoyé des instituteurs religieux pour accélérer leurs progrès et les arracher à leur vie errante et sauvage.

Cherokees. Ils habitent les parties septentrionales de la Géorgie, et l'état d'Alabama, ainsi que sur les bords méridionaux du Tennessée. On évaluait leur nombre en 1810, à douze mille quatre cents, dont trois mille guerriers. Celui des femmes surpassait de deux cents celui des hommes. Parmi eux se trouvaient trois cents quarante et un blancs, dont un tiers avaient épousé des femmes indiennes; le nombre des esclaves était de cinq cent quatre-vingt-trois. En 1809, la population de cette nation, comme

elle est indiquée par M. Meigs, agent indien, était de douze mille trois cent cinquante-neuf individus. Ayant cédé, par un traité conclu en 1791, une partie de leurs terres, ces Indiens devaient recevoir annuellement 1,000 dollars, et être fournis gratuitement des instrumens aratoires. Un autre traité, fait en 1794, pour confirmer le précédent, stipulait qu'au lieu de tout paiement pécuniaire, ils devaient recevoir chaque année des marchandises dont ils auraient besoin, pour la somme de 5,000 dollars. Par un quatrième traité, conclu en 1798, ils cédèrent une autre portion de leur territoire, pour des provisions et des marchandises, montant à la valeur de 5,000 dollars, et pour une rente de 1,000 dollars tant qu'ils demeureraient en paix. Une autre cession fut faite à Tellico en 1805; les États-Unis consentirent à payer 3,000 dollars en marchandises, 11,000 en argent comptant avec une rente de 3,000. En 1807, une autre nouvelle cession eut lieu au mois de juillet; c'était celle d'un terrain situé entre les montagnes du Tennessée, et la rivière de même nom. L'agent américain paya à cet effet 10,000 dollars, avec une rente de 100 dollars au vieux chef Cherokee, nommé Renard Noir. On établit aussi, pour l'usage de la tribu, un moulin à farine et une machine pour nettoyer

le coton. Au mois de juillet 1817, un traité fut signé entre les agens des États-Unis et les chefs de cette nation, par lequel ceux-ci s'engagèrent à leur fournir un état de leur nombre, à l'est et à l'ouest du Mississipi, au mois de juin 1818, et de céder aux États-Unis une étendue considérable de terre située à l'est de ce fleuve. Les États-Unis s'engagèrent à céder en échange aux Cherokées, à l'ouest du Mississipi, autant de terrain sur l'Arkansas et la rivière Blanche, qu'ils en recevaient à l'est du Mississipi. Les Cherokées ont fait des progrès très-considérables dans l'agriculture et les fabrications des divers objets d'un usage domestique, et élèvent, pour le marché, du bétail qui multiplie prodigieusement dans ce pays fertile. En 1810, ils avaient dix-neuf mille cinq cents bêtes à cornes, six mille cent chevaux, dix-neuf mille six cents cochons, et mille trente-sept moutons. Ils possédaient en outre cinq cents charrues, trente chariots, mille six cents rouets à filer, quatre cent soixante-sept métiers de tisserand, treize moulins à farine, trois moulins à scies, trois salpétrières, un moulin à poudre, et quarante-neuf boutiques de joaillerie.

Comme les blancs, leurs voisins, ils confient les travaux ordinaires de l'agriculture à des esclaves. En 1804, le révérend missionnaire

Gedeon Blackburn (1) établit une école, où quatre à cinq cents jeunes Cherokées reçoivent les premiers élémens d'éducation, et ne montrent pas moins de capacité que les blancs. Ils sont extraordinairement propres et soigneux de leur personne, ce qu'on peut attribuer à leur habitude de se baigner souvent dans les nombreux cours d'eau qui arrosent leur pays. Les hommes, les femmes et les enfans savent tous nager. Les femmes peuvent se baigner sans inquiétude, car toute conduite irrespectueuse envers elles serait punie de la haine générale. Un jeune blanc ayant sollicité la main d'une Cherokée, elle refusa ses offres et allégua pour raison principale qu'il n'était pas propre; qu'il ne se baignait point comme les Cherokées dans les rivières. L'ablution, chez ces peuples, était autrefois un usage religieux; et quoiqu'ils ne la considèrent plus maintenant sous ce point de vue, elle est cependant regardée par eux comme pratique vertueuse (2). Les *Catawbas*, qui réclament, de chaque côté de la rivière de

(1) Ce pieux instituteur, oubliant tout intérêt temporel, dépensa, durant sa mission, plus qu'il n'avait de propriété. Il se vit obligé de vendre toutes ses terres pour satisfaire aux demandes de créanciers avides.

(2) Lettre de M. Meigs, l'agent indien.

même nom, un terrain de plus de quatorze mille acres, sont réduits à deux cents individus, dont soixante guerriers, qui vivent dans de petits villages, au milieu de la population blanche. Les guerriers des Catawbas, quand ils furent connus pour la première fois par les colons blancs, étaient au nombre de mille cinq cents. Vingt-huit tribus vivaient alors dans les limites de l'état; quelques-unes étaient nombreuses, savoir : les Saraws, les Esaws, les Sugèrées, les Yamassées et les Cherokées (1). En 1809, la tribu *Alibama* reçut deux mille cinq cents acres de terre, situés dans le territoire d'Orléans et à l'ouest du Mississipi, sans la faculté de les transférer ou de les vendre. Le 22 mars 1806, on conclut à Washington, siége du gouvernement général, un traité par lequel les Cherokées renoncèrent, pour la somme de 5,000 dollars, à tous leurs droits sur la portion de terre située dans les limites de la Caroline du sud.

Des Indiens de la Louisiane. Quand cette contrée fut d'abord découverte par les Français, elle était habitée par de nombreuses tribus d'Indiens, dont les *Ouachas* et les *Avoyelles*, qui résidaient auprès de la Nouvelle-Orléans,

---

(1) *Drayton's View of South Carolina*, p. 100.

n'existent plus maintenant : plusieurs autres sont réduites à un petit nombre d'individus. Les *Opelousas*, natifs du pays de même nom, ne comptent plus que cent cinquante individus. Les *Attakapas*, qui vivaient autrefois dans la contrée du même nom, sont réduits à environ cent individus, et se sont retirés dans une île de la baie de Saint-Bernard. Les *Tonicas*, au nombre de cinquante ou soixante, vivent aux Avoyelles : ce sont les restes de la tribu de *Bayou-Tunica*. Les *Conchates*, au nombre de trois cent cinquante, passèrent, il y a environ vingt ans, du pays des Opelousas à leur demeure actuelle sur la Sabine. Les *Alabamas*, venus de la Floride, vivent dans le pays des Opelousas, et auprès des Cados. Les *Apalaches* se composent de quatorze ou quinze familles, venues de la Floride, et qui demeurent près du bayou Rapide. Les *Pacanas* sont peu nombreux, et habitent sur la rivière de Tulequeshoe. Les *Pascagoulas* résident sur les bords de la rivière Rouge, dans un petit village à environ soixante milles au-dessus des Natchitoches. Ils comptent vingt-quatre guerriers. Les *Yatasses* sont en petit nombre, et vivent sur les bords du bayou Pierre, à cinquante milles environ au-dessus des Natchitoches. Les *Choctas*, appelés aussi *Choctaws* et *Chactoos*,

forment une petite troupe sur le bayou Bœuf, la Tèche et la Sabine, pays dont ils sont originaires. *Addaïze*. Les restes de la nation des *Addaizes* réduits à vingt guerriers ou cent individus, vivent à quarante milles des Natchitoches. Les *Alishes* sont à peu près vingt-cinq, et habitent dans le voisinage des Natchitoches. La tribu de *Natchitoches*, qui a donné son nom à l'endroit de sa résidence, est presque éteinte. Les *Biloxis* sont environ une centaine, y compris vingt-cinq guerriers; ils habitent auprès du confluent du Rigolet du Bon-Dieu, où ils cultivent du maïs, et chassent dans les forêts voisines. Cette tribu est venue de Pensacola. Les *Nandakoes* sont au nombre de cent quatre-vingts, y compris quarante guerriers, et vivent sur les bords de la Sabine. Les *Caddoquis* ou *Cados*, au nombre de cent environ, y compris cinquante guerriers, vivent à trente-cinq milles à l'ouest de la principale branche de la rivière Rouge, à cent vingt milles par terre au-dessus des Natchitoches, auprès de la limite occidentale de la Louisiane. Ils ont été renommés par leur valeur dans leurs guerres avec les Osages et les Choctaws. Leur langue est parlée par la plupart des tribus de cet état.

Des Indiens du territoire de Missouri.

Choctaws. Une tribu de cette nation, d'environ deux mille cinq cents individus, dont un cinquième, composé de guerriers, vit dans les villages sur chaque côté de l'Arkansas, auprès du fort de même nom.

Delawares. Une petite portion d'entre eux s'est établie sur la partie orientale de la rivière Blanche, auprès de l'endroit où elle prend son cours vers le sud.

Osages. Cette nation forme trois tribus ou divisions; les grands et les petits Osages, et la bande de Big-Tract. Les villages des premiers sont situés sur l'Osage, à deux cents milles de son confluent avec le Missouri; ceux des seconds le sont auprès du fort Osage, à trois cents milles de l'embouchure du Missouri. La troupe de *Big-Tract* (1) réside sur le Vert-de-Gris, à soixante milles de son confluent avec l'Arkansaw, dans un pays qui abonde en bisons. Pike estime leur population à quatre mille dix-neuf; savoir :

1,252 guerriers, 1,793 femmes, et 974 enfans.

(1) Ainsi nommée de son chef *Big Tract* ou *Big-Foot.*

Il y a cinq cent seize tentes de troupes errantes ou vagabondes. La troupe des Arkansas consiste en six cents guerriers à peu près. Ils sont d'une grande taille, ont le teint entre la couleur olive et la couleur cuivrée, les yeux d'un brun sombre et le nez aquilin. Ils aiment la guerre, et la font souvent aux Sioux et aux nations occidentales. En 1811, les Osages, avec un parti de Kansas, montant à quinze cents guerriers, campèrent auprès du fort Osage, pour commercer avec les facteurs américains; ce trafic a été évalué à 30,000 dollars par an. Les Osages ont fait quelques progrès dans l'agriculture; ils cultivent le maïs, les fèves et les courges, et ont une belle race de chevaux et de mules. En 1808, M. Schultz rencontra auprès de l'embouchure de l'Ohio une expédition guerrière, composée de trois cents Delawares, Shawanèses, Miamis, Pottawatamies, Kickapoos, Potawas, etc., qui se rendaient dans cinquante canots à la rivière Blanche, où ils avaient l'intention de coopérer avec les Chickasaws et les Cherokées, pour rejeter les Osages au-delà du Missouri. Quand ils furent aperçus par M. Schultz, ils venaient de tirer leurs bâtimens à terre et de se répandre sur le rivage pour y chercher des racines. Le langage des Osages ressemble à celui des Kansas, des Ottos,

des Missouris et des Mahas. En 1808, les États-Unis conclurent avec les grands et les petits Osages un traité, par lequel ces derniers cédèrent tout le territoire qu'ils possédaient entre le Missouri et l'Arkansas, à l'est d'une ligne tirée du fort Clark, situé sur le Missouri, ainsi que celui qu'ils avaient au nord de ce fleuve.

En considération de cette cession, les États-Unis promirent de leur livrer chaque année, à Saint-Louis ou à la Prairie de Feu, des marchandises pour la valeur de 1,500 dollars, dont les petits Osages devaient seulement avoir un tiers. Un présent de marchandises, de la valeur de 1,200 dollars, fut également partagé entre les nations qui avaient ratifié ce traité. Dans la vue de les protéger contre des tribus plus puissantes, on établit le fort Clark avec une garnison de troupes régulières, et il fut pourvu de marchandises à échanger, d'après des conditions modérées, contre leurs pelleteries et leurs fourrures. On devait aussi leur fournir un serrurier, des outils pour raccommoder leurs armes et des instrumens d'agriculture; de plus, leur bâtir un moulin, et établir un petit fort en bois dans les villes pour l'usage de chaque grand chef. Les Indiens, de leur côté, s'engageaient à ne fournir ni fusils, ni munitions,

ni autres instrumens de guerre à une nation ou tribu qui ne serait point alliée des États-Unis.

Les Osages et les Panis se plaignirent, en 1816, de ce que les chasseurs blancs tuaient plus de bisons qu'il ne leur en fallait pour leur consommation; qu'ils en avaient tué cinq mille dans l'automne de cette année, pour charger un bateau seulement de suif et de langues.

A la fin de la dernière guerre, les chefs de ces tribus firent, avec les États-Unis, un traité qui confirmait les précédens, et par lequel ils s'engageaient à oublier les torts passés et tous les actes d'hostilité; à renouveler les liens de paix et d'amitié, et à se mettre exclusivement sous leur protection. Ce traité fut ratifié le 26 décembre 1815.

Arkansas, ou *Kanzas*. Cette tribu vit dans deux villages sur les bords de la rivière de même nom; l'un situé à vingt lieues, l'autre à quarante de sa jonction avec le Missouri. Pike évalue le nombre des *Arkansas* à 1,565; savoir : 500 femmes, 600 enfans, et 465 guerriers. Le docteur Sibley porte les derniers seulement à 250. Pour le langage, les mœurs et les coutumes, les Arkansas ressemblent tellement aux Osages, qu'on leur suppose une origine commune. Ils

étaient d'abord attachés aux Français, avec lesquels ils s'unirent dans leurs guerres contre les Chickasaws. Avant la défaite des Kansas par les Panis, les commerçans blancs, pour éviter leurs déprédations, remontaient la Grande-Rivière, par un long circuit jusqu'au pays des Mahas. Ils cultivent le maïs, les fèves et les courges, et apportent au fort d'Arkansas des peaux et des fourrures pour la valeur annuelle d'environ 5,000 dollars. Cette nation fit à Saint-Louis, le 28 décembre 1815, un traité avec les États-Unis pour rétablir la paix et les liens d'amitié, et se mettre sous leur protection.

Les *Ottos*, connus aussi sous le nom de *Wadooktodas*, habitent sur le bord méridional de la Plate, à quinze lieues de sa jonction avec le Missouri. Ils sont environ quatre cents, dont soixante guerriers. Braves et aimant la guerre, ils ont hérité de toutes les qualités de leurs ancêtres, les anciens Missouris, et conservent encore leur langage sonore. Stewart et ses compagnons revenant de l'océan Pacifique en 1812, furent instruits de la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis par les chefs des Ottos, qui leur apprirent que le prophète Shawanèse leur avait envoyé une ceinture (*wampum belt*) pour les inviter à se réunir contre les

Américains, et qu'ils avaient dépêché un messager avec cette réponse de leur conseil, « qu'il valait mieux tendre des piéges aux Castors ». M. Bradbury observe qu'ils peuvent armer cent trente ou cent quarante guerriers, qui, à l'époque où il les visita en 1810, faisaient la guerre contre les Loups, les Sioux et les Osages. Les terres qu'ils habitent, et sur lesquelles ils chassent, appartenaient aux *Missouris*, qui vivent maintenant avec eux dans un état de dépendance. Cette dernière nation, autrefois nombreuse et la plus puissante sur la rivière qui porte son nom, est maintenant réduite à trente familles; et, au lieu de leurs nombreux guerriers, ils n'en ont plus que quatre-vingts. Ils vivent amis des Ottos et sous la protection des Panis.

Mahas. Ils sont environ huit cents, y compris deux cent cinquante guerriers, et résident dans un village auprès de la petite rivière de leur nom, à deux cent quarante milles au-dessus de la Plate. Les deux tiers de cette nation furent emportés par la petite vérole en 1802. Ils sont d'une taille moins grande que celle des Osages, quoique plusieurs d'entre eux aient jusqu'à six pieds. Ils poussent leurs chasses jusque sur les bords du Qui-Court. Ils cultivent le maïs, les fèves, les melons, les courges, et

une petite espèce de tabac (Bradbury, p. 69). Ces Indiens ont toujours montré de l'attachement pour les blancs, avec lesquels ils font un commerce qui peut monter à 7,000 dollars par an. En 1815, le 20 juillet, ils conclurent, avec les États-Unis, un traité de paix perpétuelle et d'amitié, se mettant sous leur protection exclusive.

Panis.—Cette nation est divisée en quatre bandes, les Panis proprement dits, les Panis républicains, les Panis Loups et les Panis de la rivière Rouge.

Selon le major Pike (1), leur nombre total peut s'élever à 6,223 individus; savoir : 1,993 guerriers, 2,170 femmes, et et 2,060 enfans. Les Panis proprement dits, qui comptent quatre cents guerriers, habitent dans des villages, sur le bord méridional de la Plate, à environ cinq lieues des Ottos : la tribu républicaine, avec trois cent cinquante guerriers, réside à une petite distance des premiers; les Panis Loups, avec trois cents guerriers, sont établis sur la rivière Loup, à environ cent milles de son embouchure. Selon le docteur Sibley, le nombre des combattans sur cette rivière est évalué à mille,

(1) Travels, etc., p. 134 de la quatrième édition de Londres.

et celui des femmes et des enfans est beaucoup plus considérable en proportion. Il observe que plusieurs divisions de cette même peuplade vivent sur quelques-uns des affluens de la rivière Rouge, à environ cent milles au-dessus de Natchitoches; que les tribus sur la partie septentrionale du Loup, à environ cent milles de son embouchure, forment un village de cent soixante-onze cabanes, situé au milieu d'une belle prairie. Deux d'entre elles furent chassées de leur résidence sur le côté nord de la Kansas, à environ cinquante milles au nord-ouest du village de même nom. Ils sont unis sous un chef nommé Cheritauib, et vivent dans la plus grande harmonie. Les Panis étaient alors en guerre avec les Kietans, auxquels ils volaient des chevaux et des mules. A peu près la moitié des guerriers ont des armes à feu. Ils combattent toujours à pied contre leurs ennemis, même lorsque ceux-ci sont montés; ils élèvent de beaux chevaux, dont ils ne se servent jamais pour l'attelage ou la selle. Ils cultivent le maïs, les courges et d'autres plantes nourrissantes, qu'ils cachent sous terre quand ils vont à la chasse durant l'hiver. Ils sont amis des blancs avec lesquels ils font un commerce qu'on peut estimer à 9,000 dollars par année.

Ricaras. Cette nation, ravagée par la petite vérole et par des guerres cruelles, est encore maintenant forte de trois mille individus, y compris huit cents guerriers; elle habite deux villages sur le Missouri, sous le 45° 39′ de latitude, à la distance de quatorze cent quarante milles de sa jonction avec le Mississipi. Ils vivent en partie de la chasse et en partie du produit de l'agriculture, à laquelle ils se livrent depuis quelque temps. On dit qu'ils conservent leur blé pendant plusieurs années, en le plaçant sous terre. De même que les Panis, dont on les suppose une colonie, ils n'ont aucune idée du droit exclusif sur la propriété du sol. Leur commerce se compose surtout du surplus des productions de la terre, et on l'évalue à 1,500 dollars par année; il se fait principalement avec les Sioux, qui leur fournissent des marchandises anglaises. Influencés par cette tribu, ils se sont quelquefois portés à des actes violens contre les blancs, quoique généralement ils aient manifesté pour eux des dispositions amicales. En 1811, deux à trois cents guerriers des Ricaras, dans l'intention d'empêcher les communications commerciales du voyageur Liza, commencèrent d'une manière hostile à percer les sacs de maïs apportés par les femmes sur le rivage; mais ils se

retirèrent dès que l'équipage prit les armes et qu'il tourna les couleuvrines contre eux.

Poncas. Cette tribu, colonie des Mahas, habite les bords du Missouri, au-dessous de sa jonction avec le Qui-Court. Les guerres qu'elle eut à soutenir avec les Sioux, réduisirent le nombre de ses combattans à quatre-vingts. Les villages de ces Indiens ayant été détruits, ils menèrent, pendant quelque temps, une vie errante. Depuis leur rétablissement, leur nombre augmente chaque jour avec leur commerce, qu'on évalue à 500 dollars par année.

Mandans. Ils vivent dans des villages situés le long du Missouri, à mille six cents milles de son embouchure; ils sont environ deux mille individus, dont trois cent cinquante guerriers. Ils ont beaucoup souffert des ravages de la petite vérole et de leurs guerres défensives avec les Sioux. Ce peuple vaillant faisait observer à Lewis et à Clark qu'il avait tué les Mandans comme des oiseaux, mais qu'il ne refusait point de faire la paix avec les vaincus. On voit encore sur les bords et dans les îles du Missouri, les ruines des villages dont ils ont été chassés il y a quarante ans. Des établissemens de commerce ont été depuis peu formés parmi eux par la compagnie des fourrures du Missouri.

Ils sont aidés dans leurs affaires commerciales par un Français qu'ils ont adopté, et qui soutient leurs intérêts avec beaucoup de zèle. D'après ce qu'ils disent eux-mêmes, ils descendent de la nation des Corbeaux, dont leurs pères se séparèrent à cause d'une querelle qui eut lieu entre deux chefs, dont chacun réclamait, comme lui appartenant, un bison tué à la chasse.

Minetarées ou *Gros ventres*. Ce dernier nom, qui leur a été donné par les Français du Canada, est peu convenable, puisque les hommes qu'il désigne n'ont point une corpulence remarquable. Ils sont environ deux mille, y compris cinq cents guerriers, et vivent dans les villages sur le Knife, auprès des Mandans, d'où ils s'éloignent quelquefois beaucoup dans leurs courses, le long de la branche méridionale du Saskashawan. Leur langage diffère de celui des Mandans.

Ahnahaways ou *Indiens Shoe*. Ils sont une peuplade des Corbeaux, et habitent sur les bords du Missouri, à l'embouchure du Knife, trois milles au-dessus des villages des Mandans. Ils comptent trois cents individus, y compris cinquante guerriers, et ressemblent aux Mandans pour l'extérieur, quoiqu'ils en diffèrent par leurs coutumes.

Quehatsas ou *Corbeaux*. Ils errent par troupes auprès des sources de la Pierre Jaune et du Big-Horn, et quelquefois traversent la grande chaîne des montagnes. On les évalue à plus de trois mille cinq cent soixante, y compris neuf cent soixante guerriers. En 1812, ils étaient descendus de deux cents milles plus bas, et furent alors rencontrés par M. Robert Stewart et ses compagnons, à leur retour de l'océan Pacifique; les Indiens les poursuivirent pendant six jours, et leur volèrent tous leurs chevaux. Ils font le commerce avec les établissemens anglais, et commencent cependant à s'adresser aux factoreries américaines, qui viennent de s'établir sur le Big-Horn.

Serpens. Ces Indiens sont appelés par les Espagnols *Camanches*, par les Panis, *Padoucas* ou *Tetons*, et ils vivent par troupes séparées à l'ouest du Missouri, auprès des montagnes; ils font des excursions aux sources de la Plate et dans les plaines immenses qui bornent le Nouveau-Mexique et la Nouvelle-Espagne. Ils sont mal armés; et à cause de leur défaut de caractère, les tribus voisines condamnent à l'esclavage tous ceux qui, par malheur, tombent entre leurs mains. Plusieurs esclaves femelles furent autrefois vendues à des marchands et transportées au Canada. Ils ont

une grande quantité de chevaux, d'ânes et de mules. Un parti de cette tribu fournit à M. Stewart, en revenant de l'océan Pacifique, un cheval qui lui servit jusqu'au village des Ottos. Le major Pike les évalue à huit mille deux cents.

Les *Chiens* ou *Sharhas*, au nombre de douze cent cinquante, dont trois cents guerriers, ont été chassés par les Sioux des bords de la rivière Rouge, du lac Winipec, vers la partie méridionale du Missouri, auprès du Wareconne, et de là aux sources de la Chayenne, où ils errent maintenant. Ils visitent quelquefois les villages Ricaras avec lesquels ils font un commerce, dont la valeur n'excède pas annuellement 5,000 dollars. Cette tribu fournit quarante chevaux à l'expédition qui se rendit, en 1811, de Saint-Louis à l'océan Pacifique.

Les *Iowas* ou *Nez percés* descendent des anciens Missouris, et habitent sur le De Moins, au nord du Missouri, où ils ont deux villages, mais ils mènent une vie errante. Ils sont alliés aux Sacs et aux Renards. Selon le major Pike, leur nombre, y compris trois cents guerriers, est de quatorze cents individus, dont quatre cents femmes et sept cents

enfans (1). Au mois de septembre 1815, ils s'engagèrent, par un traité conclu au Portage des Sioux, à remettre à l'officier commandant de Saint-Louis, tous les prisonniers qui étaient entre leurs mains, et à rétablir et confirmer toutes les conventions précédentes.

Kites, *Wetapahatos* et *Kiawas*. Ces tribus sont, à ce que l'on suppose, de près de trois mille individus, dont mille guerriers; la première compte quatre cent soixante-dix-neuf personnes, dont cent vingt guerriers. Les Kiawas sont, dit-on, au nombre de deux mille; ils errent le long du Padoucas, affluent de la Plate, et vers les montagnes Rocky. Les Kiawas, reste de la grande nation des Padoucas, montés sur des chevaux agiles et armés de l'arc et de la lance, font continuellement la guerre à leurs voisins, et souvent des excursions dans les établissemens du Nouveau-Mexique.

Mamakaus et Apechars. On évalue la population de ces tribus à environ quinze mille individus, et les guerriers à quatre mille cinq cents. Ils vivent du produit de la chasse et de la guerre, et attaquent souvent les commerçans espagnols; c'est pourquoi le gouvernement est obligé d'entretenir une force de deux mille

(1) Voyez ses voyages in-4°., Londres, p. 134.

dragons pour protéger ceux-ci, et pour la défense du pays. Ils commercent avec les villages de la frontière et la factorerie publique des Natchitoches.

Padoucas. Ils habitent sur les bords de la rivière du même nom, et sont près de mille, y compris trois cents guerriers.

Kaninaviesch, *Castahamas* et *Catahas*. Ce sont des tribus errantes, qui habitent auprès de la source de la Pierre Jaune, et entre cette rivière et celle du Padoucas, qui est une branche de la Plate. Les premiers, qu'on suppose descendre de la nation des Panis, sont au nombre de cinq mille, dont quinze cents guerriers; les autres ne montent pas à plus de quinze cents, y compris quatre cents guerriers.

Pieds Noirs. Ils vivent en plusieurs tribus, auprès des torrens du Missouri et de la Maria. Leur nombre dépasse cinq mille, dont la moitié est formée de guerriers. Le pays abonde en castors et autres animaux, dont ils vendent la fourrure aux établissemens anglais sur l'Assiniboin, ce qui les rend ennemis des commerçans américains.

Sioux. Cette peuplade d'Indiens encore puissante, selon Lewis et Clark, est répartie en dix bandes, 1°. Les *Yanktons*, qui vivent au-

près des rivières de Sioux, De Moins et de Jacques, ont deux cents guerriers; 2°. les *Tetons* du Bois Brûlé, qui fréquentent les bords du Missouri, de la rivière Blanche et du Teton, comptent deux cents guerriers; 3°. les *Tetons Okandandas*, qui errent des deux côtés du Missouri, au-dessous de la Chayenne, ont cent cinquante guerriers; 4°. les *Tetons Minnakenozzo*, des deux côtés du Missouri, au-dessous du Warcconne, ont sur pied 250 guerriers; 5°. les *Tetons Saône*, sur les deux bords du Missouri, au-dessous du Wareconne, ont trois cents guerriers; 6°. les *Yanktons des Plaines* ou *Grands Diables*, errent auprès de la source du Sioux, du Jacques et de la rivière Rouge, et comptent cinq cents guerriers; 7°. les *Wahpatones*, auprès de la jonction de la rivière de Saint-Pierre, ont deux cents guerriers; 8°. les *Mindawarcarton* ou *Sioux* proprement dits, ou Indiens *Darcotas*, des deux côtés du Mississipi, au-dessus des chutes du Saint-Antoine, ont trois cents guerriers; 9°. les *Wahpatootas* ou *Leaf Beds*, sur les deux bords du Saint-Pierre, au-dessous du Bois Jaune, ont cent cinquante guerriers; 10°. les *Sisatoones*, à la source du Saint-Pierre, en ont deux cents. Population totale, six mille; guerriers, deux mille cinq

cent cinquante (1). Le major Pike a estimé le nombre probable de toutes les tribus de Sioux (au nombre de sept) à vingt-un mille six cent soixante-quinze individus ; savoir : trois mille huit cent quarante-cinq guerriers, sept mille trente femmes et dix mille huit cents enfans.

Les tribus des Sioux réclament une vaste étendue de terrain sur les deux côtés du Missisipi, au sud du Missouri, « en commençant au confluent du De Moins : de là jusqu'au Saint-Pierre et le long de chaque côté du Missisipi jusqu'au Crow-Wing, longeant ce dernier, y compris les affluens de la partie supérieure de la rivière Rouge du lac Winipec, et en descendant le Pemberton ; puis, dans une direction sud-ouest, jusqu'au Missouri ou près des Mandans, et en descendant jusqu'au Wareconne ; ensuite à travers le pays jusqu'au Missouri, y compris la partie inférieure de la Chayenne et toutes les eaux de la rivière Blanche et du Teton, ainsi que la partie inférieure du Qui-Court, et redescendant avec cette rivière jusqu'au Missouri, puis retournant à l'est jusqu'au point du départ. » Les Sioux trafiquent principalement avec les habitans de Michillimakinac, qui leur fournissent des marchandises en échange de

(1) *Travels of Lewis and Clark*, 1 vol., p. 146.

peaux de bisons, de daims, de castors, d'ours et d'autres animaux. On porte la valeur de ce commerce à 42,000 dollars par an (1). Le capitaine Lewis parle de ces Indiens de la manière suivante : « Ce sont les plus vils mécréans de toute la race sauvage ; ils continueront à être les pirates du Missouri, jusqu'à ce que notre gouvernement prenne des mesures pour leur faire sentir leur dépendance, et qu'il les force à recourir à lui pour se procurer des marchandises. Si ces peuples ne sont réprimés, je suis certain que les citoyens des États-Unis ne pourront jamais jouir que partiellement des avantages que présente le pays du Missouri. Comptant sur une fourniture régulière de marchandises par le canal du Saint-Pierre, ils dédaignent le commerce avec le Missouri, et ne manquent jamais de piller les marchands, quand ils le peuvent. » Les Sioux parlent le narcotah, qui est un langage primitif. Le major Pike est d'avis qu'ils descendent d'une tribu de Tartares, qui émigra par le détroit qui sépare les deux continens, au point nord-ouest du continent américain, où ils résidèrent d'abord. A la fin de la der-

---

(1) Voyez les détails sur le Missouri, lus devant le congrès, en 1816, par le capitaine Lewis.

nière guerre, au mois de juillet 1815, les Tetons et les Yanktons, consentirent, par un traité conclu au Portage des Sioux, à renouveler les relations amicales qui existaient avant la guerre, et à se mettre sous la protection spéciale des États-Unis. Au mois de décembre de la même année, les Sioux de la tribu qui réside sur le Saint-Pierre consentirent aussi à ne point accepter d'autre protection que celle des États-Unis. Le 29 avril 1816, le congrès des États-Unis décréta que personne, excepté les citoyens des États-Unis, ne pourrait commercer avec les Indiens demeurant dans l'intérieur des limites, sans la permission directe du président. Toutes les marchandises et tous les objets transportés contradictoirement à cette loi, sont sujets à être saisis ; la moitié appartient au dénonciateur, et l'autre aux États-Unis. Un étranger qui se propose de visiter les établissemens indiens, situés dans les limites des États-Unis, doit être muni d'un passeport du gouverneur de l'un des états contigus, ou de l'officier commandant le poste le plus voisin ; autrement il est condamné à une amende, qui ne peut être moindre de 50, ni excéder 1,000 dollars, ou à un emprisonnement d'un mois au moins et de douze au plus, à la discrétion de la cour. On peut employer la force

militaire pour saisir les marchandises ou arrêter les personnes en contravention avec ces dispositions.

Des Indiens de la Louisiane supérieure.

On trouve dans les voyages et les récits des missionnaires français beaucoup de détails curieux et intéressans sur les nations indiennes, qui habitent à l'est du Mississipi, et à l'ouest de cette rivière du côté du golfe du Mexique. Celles du pays supérieur n'ont été jusqu'à ce jour que très-imparfaitement connues. Leur nombre, leurs habitudes guerrières et leur goût pour le pillage, ont empêché toute communication entre elles et les commerçans, dont les relations et les renseignemens qu'ils ont donnés sur leur compte sont frivoles, extravagans ou contradictoires.

Les expéditions de Pike, de Lewis et de Clark, de Hunter, de Sibley, de Brackenridge et de Bradbury, ont fourni des renseignemens très-détaillés sur leurs qualités morales et physiques, sur leurs mœurs, leurs cérémonies et leurs superstitions.

Les nombreuses tribus de ce vaste pays parlent différens langages; et, quoiqu'elles se distinguent par leurs coutumes, leurs quali-

tés et leur haine implacable les unes pour les autres, on voit cependant qu'il y a entre elles une ressemblance générale. Ces indigènes errent, comme les Arabes, d'un endroit à un autre, sur une immense contrée qu'ils réclament par tradition ou par droit de conquête. Quelques-unes de ces tribus ont des villages composés de huttes, ou de cabanes permanentes; mais elles les abandonnent pour aller à la poursuite des bisons, dont la chair fait leur nourriture principale, et la peau leurs vêtemens. Comme ils méprisent l'agriculture, les plaisirs d'une vie grossière et indépendante sont l'attrait de leurs héros. Ces plaisirs ont tant de charmes pour eux, qu'ils ne les quittent qu'avec infiniment de peine, même après avoir joui des avantages de la civilisation. Une femme de la nation du Serpent, qui accompagna Lewis et Clark, montra ensuite beaucoup d'attachement aux blancs, elle adopta même leurs habillemens et leurs coutumes; mais les souvenirs de sa jeunesse, se retraçant à son esprit, effacèrent bientôt toutes les nouvelles impressions. Son époux, qui se nommait Charbonet, quoique né en France, préféra les habitudes des Indiens, parmi lesquels il avait long-temps vécu, à tous les avantages de la civilisation. Tous deux ayant trouvé un bateau à

Saint-Charles, qui devait remonter jusqu'à la partie supérieure du Missouri, ils s'embarquèrent avec la permission du capitaine, et retournèrent joindre les amis de leur jeunesse, dans le pays où ils avaient d'abord vécu.

Constitution physique. Le teint de toutes ces différentes nations est de couleur de cuivre, moins foncé chez les Ricaras, qui se distinguent encore par une taille plus élevée. En général les Indiens ont les cheveux et les yeux noirs. Les guerriers sont bien proportionnés, forts et actifs, et ont de la dignité dans leur maintien et dans leurs gestes. La plupart des jeunes femmes ont les yeux, les dents et les cheveux très-beaux, les traits réguliers et une expression agréable dans la physionomie. Mais leur vie errante et laborieuse, empêche leur corps de se développer à temps. Aussi sont-elles généralement petites et mal faites. Celles qui ne sont plus jeunes ont, la plupart, les joues creuses, les yeux saillans et le sein flétri, surtout dans le pays peu élevé, où par suite de l'influence du climat et de ses occupations, le sexe, même dans la jeunesse, est moins beau et moins intéressant que vers les montagnes, où il est aussi plus grand et a un teint moins foncé.

Habillemens. Plusieurs de ces peuples vont nus, excepté dans des occasions particulières.

Les Ricaras et les Ottos se couvrent les pieds et les jambes de *mocassins*; le milieu du corps, d'un morceau de peau en forme de tablier, et les épaules, d'une peau de bison qui pend négligemment. Ces trois objets, différemment ornés, composent en général l'habillement des hommes. Les femmes portent un grand manteau de peau d'élan, ou d'antilope, attaché autour des reins par une ceinture de la même espèce. Les Tetons de haut rang portent dans leur habillement complet une plume d'aigle, appelée *calumet*, ornée de pointes de porc-épic, qui, à chaque mouvement de la tête, font une espèce de tintement; une robe ou manteau fait de la peau tannée d'un bison blanc; un pareil ornement se jette sur le bras, ou s'enroule négligemment autour du corps. Quand il fait beau temps, le côté laineux de la peau est tourné en dedans; s'il pleut, on le porte extérieurement. Pendant les mois les plus froids de l'hiver, on ajoute une peau de plus, ou un habillement de laine qui enveloppe étroitement les bras et le corps. Une autre peau douce passe entre les jambes, et s'attache à une étroite ceinture liée autour des reins; une espèce de caleçon, fait de la peau tannée, descend depuis la ceinture jusqu'au bas de la jambe; les coutures en sont bien travaillées

et ornées de petits toupets de cheveux pris sur des crânes d'ennemis. Le dessus des souliers est de peau de bison, sans laine pendant l'été et avec de la laine pendant l'hiver. La semelle est formée de la partie la plus épaisse de la peau d'élan. Aux jours de cérémonies, les jeunes gens attachent la peau d'un renard ou d'un putois derrière le soulier, et la laissent ainsi trainer par terre. Une bourse à mettre du tabac, formée de l'une de ces peaux, se porte à la main, ou à la ceinture (1). Pour commander l'attention et le respect, on suspend aux caleçons, au-dessus du genou, quelques sabots de daim, qui font du bruit quand on marche. Les femmes portent une robe de peau douce, qui descend jusqu'au bas de la jambe, et qu'elles attachent avec des bandes de peau de même espèce, qui passent par dessus les épaules et environnent le corps. La chevelure, séparée sur le front, tombe sur les épaules, ou se porte enveloppée par derrière dans un sac. Chez les Ricaras, où de longs cheveux sont un grand ornement, la crinière des

---

(1) Le général Mason a eu la bonté de m'envoyer une de ces bourses, qu'il tenait d'un chef des Osages; un baudrier, une ceinture et une gaîne de couteau, le tout très-bien travaillé.

chevaux est aussi liée en tresses, frottée d'une terre blanchâtre, ou en boule sur le sommet de la tête, et ornée de plumes de cygne ou d'aigle noir. Cette nation, comme celle des Yanktons, porte un collier fait des griffes d'ours blanc, qui ont deux ou trois pouces de longueur. Un autre ornement, qui est la marque d'une grande distinction, consiste en deux ou trois peaux de corbeaux, dont la queue est tournée en dehors, et qui sont attachées à la ceinture derrière le dos. On en porte une autre sur la tête avec le bec en avant. Les deux sexes attachent un grand prix aux chapelets bleus, qu'ils portent sur la tête ou autour du cou et des bras. Ils se peignent le corps en noir avec un mélange de charbon en poudre et de graisse.

Habitations. Les logemens, quoiqu'ils ne soient en général que des cabanes d'une construction grossière, ne laissent pas d'être chauds et assez commodes. Ceux des Sioux, de forme circulaire et de trente à quarante pieds de diamètre, sont construits de fortes pièces de charpente, de six pieds de long, placées dans la terre à de petites distances les unes des autres, en position verticale, et soutenues par d'autres charpentes en travers. Quatre poutres plus fortes, placées au centre, servent comme de support aux perches ou solives, qui sont couvertes

de branches d'osier, mêlées de gazon et recouvertes de terre. L'entrée, au-devant de laquelle est une espèce de portique, a quatre pieds de large. Un trou, pratiqué au milieu du toit, laisse échapper la fumée et reçoit la lumière. Les lits et les siéges sont formés de peaux de différens animaux. Une plate-forme, à trois pieds de terre, et couverte de la peau laineuse d'un ours, est destinée à recevoir les étrangers. Les Sacs, les Renards et les autres tribus se servent, quand ils sont absens de leurs villages, de tentes d'une forme elliptique, longues de trente à quarante pieds sur quatorze ou quinze de large, composées de huit perches de bois, couvertes de nattes, et assez grandes pour contenir vingt personnes. La demeure d'un Yankton est aussi formée de perches de quinze à vingt pieds de longueur, plantées en terre dans une direction oblique, de manière que les extrémités supérieures se rencontrent et s'unissent fortement. Le tout est ensuite recouvert de peaux tannées de bison. Pour aller d'un endroit à un autre, on réunit les tentes, et on les transporte au moyen de gros chiens dressés à cet effet. Les logemens des Kansas, construits de la même manière, sont couverts de peaux, de nattes et d'écorce d'arbres. Les Ricaras en font de semblables, mais de forme octogone.

La charpente, qui unit les côtés et le toit, est liée avec de l'osier et couverte de terre. Il y a une entrée étroite, devant laquelle on suspend une peau de bison qui sert d'abri comme de porte. Les cabanes, au nombre de quatre-vingts, sont placées sans ordre; le tout est environné d'une espèce de palissade en bois de cédre. Les anciens villages des Ricaras étaient protégés par un mur circulaire d'environ quatre pieds de hauteur, dont on voit encore les restes en plusieurs endroits, particulièrement dans une île du Missouri au 44° de latitude. Les anciens villages des Mandans avaient des murailles semblables. D'après la description que nous avons donnée de ces logemens, de l'habillement des Indiens et de leur manière de se nourrir, on conçoit facilement qu'ils ne font pas grand cas de la propreté: leurs vêtemens, les nattes, et les peaux des animaux dont ils se servent pour siéges, sont rarement changés ou renouvelés. La viande est gardée jusqu'à ce qu'elle infecte l'air; tandis que d'un autre côté leur manière de préparer et de tanner les peaux de bison et d'autres animaux, produit au dehors, surtout après la pluie, des miasmes dangereux; ce qui fait que leurs tentes ressemblent à de véritables étables à porc.

Caractère. Les deux grandes occupations des

Indiens sont la chasse et la guerre, que toutes les tribus aiment également. Quelques-unes cultivent le maïs et des plantes potagères, en petite quantité, autour de leur village; mais c'est un objet de nécessité plutôt que de choix, ces productions devant servir de ressource en cas de besoin, et de remèdes dans certaines maladies occasionées par le trop grand usage de nourriture animale. Ils ont une aversion si insurmontable pour une occupation réglée, qu'ils aiment la chasse, quoique plus pénible que toute autre exercice, et préfèrent les chances incertaines du pillage à toute industrie honnête. Comme ils sont toujours armés et préparés à la défense, ils se font la guerre pour les moindres motifs; nous allons en citer des exemples. Quelques chevaux avaient été enlevés aux Mahas par deux guerriers de la tribu des Missouris, qui furent poursuivis et mis à mort. Ce dernier peuple, ayant formé une ligue avec ses amis et les Ottos, résolut de s'en venger, et commença une guerre longue et sanglante, à laquelle les autres tribus voisines prirent une part active. Une autre fois, un guerrier des Awahawas ayant emmené une fille de la tribu des Minetarées, toute la peuplade, au nombre de cent cinquante individus, résolut de punir l'insulte; et la réparation se fit ensuite de la

manière suivante : le chef des agresseurs sollicita et obtint l'intercession amicale des guerriers des Mandans, qui firent rendre la prisonnière à sa tribu, et donnèrent, pour célébrer l'événement, une fête, dans laquelle tous fumèrent ensemble le calumet de paix.

Institution militaire. Il existe, parmi les nations des Kites et des Yanktons, une institution militaire assez singulière. Les plus braves et les plus entreprenans de leurs guerriers, depuis trente jusqu'à trente-cinq ans, forment une association, dans laquelle nul n'est admis, qu'il ne s'engage, par les sermens les plus sacrés, à ne jamais se retirer du danger, ou à fuir devant l'ennemi. Emportée par ce courage opiniâtre, une partie de la tribu des Kites, traversant le Missouri sur la glace, dédaigna d'éviter un trou qui était sur son passage, et plusieurs s'y précipitèrent et périrent. Cette tribu, sans contredit la plus vaillante de toutes celles des Indiens de l'ouest, combat à cheval, et n'accepte ou ne fait jamais quartier. Dans une rencontre avec les Yanktons, leurs rivaux à la guerre, de vingt-deux Kites il n'en échappa que quatre, qui auraient péri de même s'ils n'avaient été retirés du combat par quelques-uns de leur tribu. La jeunesse est animée d'une ardeur martiale par les chants et les exploits des an-

ciens guerriers, ainsi que par la peinture des batailles, grossièrement dessinées sur la peau des bisons. Ils évitent de blesser jamais les sentimens des enfans par des châtimens corporels. Un chef des Ricaras montra une grande indignation en voyant fustiger un soldat américain. Toutes leurs passions féroces et vindicatives sont réservées pour l'ennemi, contre lequel toute espèce d'hostilité est considérée comme honorable et juste. Les Américains rencontrèrent un jour cinquante femmes et autant d'enfans des Mahas, pris dans une seule bataille contre les Sioux, et que ceux-ci avaient fait assister à la destruction de quarante de leurs demeures, et à la mort de soixante-quinze de leurs guerriers, dont on portait, dans la marche triomphale, les crânes sanglans devant eux. En 1811, un parti d'Osages de deux cents hommes massacra plusieurs guerriers et enfans de la nation des Ayawas, et leur enleva le crâne. Fiers de cet horrible succès, en retournant à leur camp auprès du fort Osage, un des vainqueurs insulta la sentinelle, qui l'arrêta, et le fit punir du fouet. Les guerriers poussèrent en avant, comme pour attaquer le fort; mais ils se retirèrent à la vue du canon; et, dans leur rage, ils détruisirent un couple de bœufs. Aussitôt le commandant américain me-

naça de mettre le feu à leur village. Cette menace les effraya, et le commandant consentit à recevoir le calumet de paix, à la condition qu'ils rendraient deux bœufs d'une égale valeur. Malgré leur férocité, ils attaquent rarement les blancs, même dans les lieux où ils pourraient les tuer impunément; mais ceux qui se risquent à chasser sur leurs terres sont privés de leurs armes et de leurs fourrures. Les Indiens, à l'est du Mississipi, se servent rarement de chevaux; ceux de l'ouest les emploient souvent. Cette différence vient sans doute de celle du pays, formé, dans l'intérieur de la Louisiane, de plaines étendues, tandis que celui des bords de l'est est entrecoupé de collines et couvert de forêts.

Règlemens politiques. Toutes les diverses nations sont sous le gouvernement d'un chef et d'un conseil, choisis ordinairement d'après leurs talens militaires, leur sagesse et leur expérience, quoique, pour obtenir les suffrages, on mette quelquefois en pratique beaucoup d'art et de dissimulation. La police d'un village est ordinairement confiée à des officiers municipaux, au nombre de deux ou trois, nommés par le chef et le conseil, et investis de pleins-pouvoirs pendant tout le temps de leurs fonctions, durant lesquelles leurs personnes sont

sacrées. Ils peuvent même, s'ils le jugent nécessaire, frapper un chef du second rang dans l'intérieur du village ; mais au dehors ils doivent obéissance à celui qu'ils accompagnent. Un de ces officiers, à qui on avait commandé d'arrêter les bateaux de Lewis et de Clark, saisit le mât de ses bras, et refusa de le quitter avant d'avoir reçu contre-ordre. Le dernier chef des Mahas, nommé *Oiseau noir*, exerçait, dit-on, une autorité incroyable sur eux; il prophétisait la mort de tous ceux qui lui résistaient, et avait soin que l'arsenic vérifiât ses prédictions. C'est ainsi qu'il inspirait de la confiance dans ses facultés extraordinaires. (Bradbury, p. 62.)

Femmes. Les femmes sont condamnées à tous les travaux domestiques. On les charge de la culture du maïs et des racines nourrissantes ; elles préparent et tannent les peaux des animaux pour en faire des vêtemens ; accompagnent leurs époux à la chasse, et portent sur leurs épaules leurs enfans, ainsi que de grosses pièces de viande de bisons. La femme du chef, *Little Raven*, apporta d'une seule fois en présent, aux capitaines Lewis et Clark, soixante livres de viande séchée, un pot de farine et une robe. Au 45° 39′ de latitude, trois *squaws* (1)

(1) Nom commun des femmes.

se rendirent à leur bâtiment dans de petits canots faits d'une seule peau de bison, tendue sur des osiers, et travaillée en dedans comme un panier. Quoique le mariage se fasse d'un consentement mutuel, et avec l'approbation du père de la fille, à peine celle-ci est-elle devenue femme, qu'on la condamne à une obéissance servile. Elle est considérée comme la propriété de son mari, qui, pour différens motifs, et surtout si elle se fait enlever, peut la tuer impunément. Une des femmes du chef Minetaree s'échappa avec son amant : celui-ci l'ayant bientôt abandonnée, elle fut obligée de chercher un asile dans la maison paternelle, où le chef alla, l'esprit plein du désir de la vengeance. Les vieillards fumaient autour du feu ; il se joignit à eux sans paraître reconnaître l'infortunée ; mais, au moment de partir, il la saisit par les cheveux, et, la traînant à la porte, la tua d'un coup de tomahawk : après quoi il sortit, en criant tout haut, que quiconque voudrait la venger, le trouverait toujours chez lui. Comment accorder cette féroce jalousie ou cet orgueil avec la complaisance de ce même chef, offrant sa femme ou sa fille aux embrassemens d'un étranger ? Pour une vieille tabatière, le premier chef de la tribu des Mandans prostituait sa fille à un homme de l'expédition. On

sait que les Sioux en agissent de même envers leurs femmes et leurs filles; et n'est-il pas probable qu'il existe là une certaine classe de femmes, qui, comme dans les grandes villes d'Europe, sont toujours complaisantes pour les étrangers? Nous donnerons, à l'appui de cette probabilité, quelques détails sur une fête de la nation des Ricaras. « Les jeunes filles s'assemblent autour du grand temple, près duquel est plantée une branche de cèdre. Les vieillards, placés dans l'intérieur, déclarent que la vierge, s'il y en a une, remportera le prix. Pour empêcher la fraude, on invoque le Grand Esprit, ou *Manitou*, et tous les jeunes gens présens sont invités à révéler l'imposture. Une fille charmante, de seize ans, s'avança pour toucher le rameau; mais son amant lui ayant rappelé certaine promenade amoureuse, le rouge lui monta aussitôt au visage, et elle s'échappa dans la foule. Vint ensuite la fille la plus aimée du village, qui, avec beaucoup de grâce dans sa démarche, de décence et de dignité dans ses gestes, demanda : Quel est le jeune Ricara qui puisse se vanter de mes faveurs? Il régna un silence solennel. Alors elle monta à l'échelle, toucha la branche sacrée, et fut proclamée vierge. »

Superstition. Tous les Indiens Missouris

croient à l'existence des bons et des mauvais esprits, aux sorciers, aux songes, aux enchantemens et aux pronostics. On attribue chaque événement remarquable à une cause surnaturelle. Les agens des bons esprits habitent dans l'air; ceux des mauvais esprits sur la terre. Un chef des Iowas, qui accompagnait le major Stoddard au siége du gouvernement américain en 1805, avait une tabatière faite d'une coquille singulière. En passant par le Kentucky, un habitant la lui ayant demandée, il la lui remit, puis alla vers ses compagnons, auxquels il dit que le don qu'il faisait l'avertissait qu'il devait bientôt mourir. Son imagination fut tellement frappée de cette idée, qu'il mourut en effet quelques jours après.

Traditions et coutumes. Un docteur, parmi les Osages, est aussi un prêtre ou magicien qui, pour mieux tromper, fait différens tours bien connus en Europe, comme de s'introduire dans la gorge un couteau de boucher, de se passer une baguette à travers le nez ou la langue, d'avaler des os, etc. A en croire la nation Osage, son fondateur fut un colimaçon, qu'un courant extraordinaire porta des bords de la rivière Osage, son séjour, à ceux du Missouri, où, par l'influence des rayons du soleil, il se développa, et devint homme. Comme il éprou-

vait une désir irrésistible de revoir sa patrie, il résolut d'y retourner : chemin faisant, il souffrait de la faim et de la fatigue, lorsque le Grand Esprit apparut, lui fournit un arc et des flèches, lui apprit à tuer le daim, à préparer sa chair, et à se vêtir ensuite de sa peau. Ayant repris des forces, il continua sa route, et fut rencontré près du terme de son voyage par un castor, qui lui demanda, d'un ton d'autorité, pourquoi il venait troubler sa retraite. L'Osage répondit qu'il avait de justes droits sur le lieu de son premier séjour; et il s'en suivit une violente dispute, en présence de la fille du castor : celle-ci, frappée de la beauté du jeune étranger, opéra une réconciliation, qui fut suivie d'un mariage; et, de cette union, sortirent les Wabash ou Osages, qui, par respect pour leurs ancêtres, ont cessé de poursuivre et de tuer l'animal sacré dont ils descendent.

Voici comment on rapporte l'origine des Minetarées. Cette nation habitait les bords d'un lac souterrain, jusqu'auquel pénétrèrent les racines d'une vigne; quelques-uns, curieux de voir ce qui se passait au-dessus d'eux, s'attachèrent à la tige et arrivèrent à l'extérieur, où ils virent des troupeaux de bisons et des fruits d'une grande beauté. Le récit qu'ils firent donna à chacun l'envie de monter à son tour.

Plusieurs étaient déjà près d'arriver, lorsque le poids d'une femme très-grasse venant à rompre la vigne, la terre se referma sur le reste. C'est une croyance générale parmi les Minetarees, qu'ils retourneront par ce lac au pays de leurs aïeux, excepté les méchans qui, chargés du poids de leurs péchés, ne pourront traverser ses eaux. Les Ricaras ont des contes amoureux qui ont quelque ressemblance pour le fond avec ceux des anciens poëtes. Un beau jeune homme devint éperdument épris d'une fille charmante, mais des parens cruels ne voulant point consentir à leur union, l'amant, sans espérance, suivi de son chien, errait dans les forêts; le hasard lui fit rencontrer l'objet de son amour; résolus de ne jamais se séparer, ils restèrent dans cette solitude, jusqu'à ce que le fruit du raisin qui faisait leur seule nourriture, ayant disparu entièrement, ils furent tous deux changés en pierres. Auprès de l'embouchure de la rivière Blanche, au milieu d'une vaste plaine, est située une colline appelée *la montagne des Esprits*. Là, sous la forme humaine, sont de petits diables, qui n'ont pas plus de dix-huit pouces de hauteur, avec des têtes énormes: armés de flèches très-aiguës, ils détruisent tout ce qui approche du lieu de leur séjour. Tout rocher, toute pierre

d'une figure singulière devient l'objet d'une vénération commune. Un roc sur le petit Minetaree ressemble, dit-on, au buste d'un homme dont la tête est ornée de cornes de cerf. Sur la petite rivière de Stone-Idol, à quelques milles du Missouri, il y a deux autres pierres qui ressemblent à la forme humaine, et une troisième qui représente un chien ; toutes sont des objets de culte. Une autre, auprès de la rivière du Big Manitou, entremêlée de cailloux de différentes couleurs, est couverte d'inscriptions et de figures de divers animaux. Au pays des Mandans, il y a une pierre poreuse et unie, de vingt pieds de circonférence, appelée la grande pierre de médecine, c'est l'oracle sacré du pays environnant, on y envoie une députation à chaque retour du printemps. Après avoir fumé et s'être présenté la pipe devant la pierre, on se retire durant la nuit dans un bois voisin, et on revient le matin lire les destinées de la nation, que l'on s'imagine y voir écrites en caractères particuliers. Il existe de pareils oracles parmi les Minetarees et les autres tribus. Au point du jour, les Osages poussent les cris les plus lugubres et des hurlemens affreux ; c'est, selon quelques-uns, une espèce de culte rendu aux mauvais esprits ; et, selon d'autres, un hommage à la mémoire de quelque ami décédé,

d'un cheval favori ou d'un chien. Tous les Indiens de ce pays tiennent fortement à la religion de leurs pères. En 1804, une personne pieuse de Philadelphie offrit une Bible à un chef distingué, en lui faisant observer qu'elle contenait la seule vraie religion; le chef lui répondit : « Frère, j'accepte votre livre, parce que vous me l'offrez; les images qu'il contient plaisent beaucoup à mes enfans et à mes amis; mais je ne vous promets point de leur en expliquer les doctrines. Notre religion nous a été transmise par nos pères. Nous y croyons tous, et nous sommes unis et heureux. Si j'enseignais la vôtre, quelques-uns d'entre nous pourraient être engagés par la nouveauté à l'embrasser. Il en résulterait des disputes et des querelles, et vous savez bien qu'une religion qui produit ces effets, ne peut être la véritable. »

Cérémonies publiques. Voici la description de la fête donnée par les Tetons aux voyageurs Lewis et Clark, comme un témoignage de leur respect. En qualité de chefs de leur nation, ces voyageurs furent conduits à la grande chambre du conseil, vêtus de robes de peau de bison; on les plaça à côté du chef indien, entourés de soixante-dix hommes. Devant le siége principal étaient plantés les pavillons américain et

espagnol. On éleva le calumet de paix sur de petits bâtons fourchus, de six ou sept pouces de longueur, et on étendit au-dessous le duvet du cygne. A quelque distance de là, on faisait cuire quatre cents livres de viande de bison et plusieurs chiens. Un vieillard choisit les morceaux les plus délicats de ceux-ci, et les présenta en sacrifice aux pavillons. Ensuite il prit le calumet de paix, qu'il tourna vers chaque point cardinal, puis vers la terre. Après avoir fait un petit discours, il alluma le calumet, le présenta aux hôtes blancs, qui fumèrent et le lui rendirent. Le repas était composé de la chair de chien, que l'on mange dans les grandes fêtes, et de celle du bison, pilée et mêlée avec la graisse de cet animal, et avec des racines qui ressemblent aux pommes-de-terre, et que les Indiens connaissent sous le nom de *pomitigan*. Le tout fut servi sur des plats de bois et mangé avec des cuillers de corne. Il y avait deux espèces d'instrumens de musique, si on peut leur donner ce nom; l'une formée d'une peau de buffle, tendue fortement à un cerceau, qu'on frappait comme un tambour, et à l'extrémité de laquelle étaient attachés des sabots de daims et de chèvres, qui faisaient une espèce de tintement. L'autre était un petit sac de peau rempli de cailloux, également

bruyant. Cinq ou six jeunes gens exécutaient la musique vocale. La danse fut ouverte par les femmes, superbement parées; quelques-unes portaient des bâtons, auxquels étaient suspendues des chevelures d'ennemis; d'autres des fusils, des lances et des trophées pris à la guerre par leurs époux, leurs frères ou leurs parens. Elles se mirent en deux rangées de chaque côté du feu; et, s'avançant jusqu'au milieu de la salle, elles agitèrent leurs grelots, puis retournèrent à leur première place. Dans les intervalles de la danse, les jeunes gens s'avancèrent, et chantèrent sur un ton doux quelque histoire d'amour ou de guerre. Les chants furent d'abord exécutés par les musiciens, puis répétés en chœur par les danseurs. Chaque sexe dansait à part; les hommes et les femmes avaient un pas traîneur, excepté pour la danse guerrière, dans laquelle ils sautaient et tournaient de la manière la plus extravagante. Les officiers américains offrirent en présent, dans cette occasion, des drapeaux, des chapeaux, des plumes, du tabac et des médailles. Celles-ci sont une marque de considération lorsqu'ils sont hors de leur pays. Les Tetons furent surtout charmés de recevoir un moulin à bras en fer pour moudre le maïs.

Jeux. Les deux sexes aiment passionnément

les jeux; et y déploient beaucoup d'adresse et d'activité. Il y en a un qui ressemble au billard. Voici la description d'un autre. On lance un cerceau; quand il est arrivé aux deux tiers de l'espace qu'on veut lui faire parcourir, deux personnes courent après, et s'efforcent de l'atteindre avec une baguette avant qu'il ne tombe. Un jeu plus difficile consiste à lancer, avec force, des morceaux de bois au travers d'un anneau placé en l'air à une hauteur considérable. Quand les femmes ont fini leur tâche journalière, elles jettent en l'air des cailloux au moyen d'un petit panier, et s'efforcent de les atteindre au moment où ils tombent.

Hospitalité. Les Missouris, comme toutes les nations sauvages, sont cruels et féroces envers leurs ennemis, mais hospitaliers et affables pour leurs amis. L'étranger est toujours servi le premier, et les chefs ont pour lui des attentions particulières. L'hospitalité des Osages ne connaît point de bornes; ils envoient les cuisiniers aux environs de leurs demeures pour crier, comme en quelques endroits d'Irlande: « Venez, venez partager le festin des chefs de ce village »; et on ne peut refuser cette invitation sans manquer aux convenances. Le major Pike fut forcé, pour n'offenser personne, de prendre part à quinze fêtes différentes le

même jour. Quand un chasseur revient avec plus de gibier qu'il ne lui en faut pour son usage, ses voisins se considèrent comme ayant droit à une part : ils ne la réclament cependant pas; mais une femme se présente à la porte, et y reste en silence jusqu'à ce qu'il lui donne une partie de ce qu'il a tué. C'est une marque d'hostilité que de manquer d'attention pour les étrangers. Les seules indiens du Missouri, qui font usage des liqueurs fermentées, sont les Assiniboins; ils les reçoivent de la factorerie anglaise, qui porte leur nom. Les Ricaras refusèrent, avec une sorte d'indignation, de l'eau-de-vie de grains que leur offrait l'expédition, en exprimant une grande surprise que le grand père (le président des États-Unis) leur envoyât une liqueur qui pouvait les rendre fous.

Les Indiens sont partout reconnus grands mangeurs. En 1805, trente chefs Missouris furent conduits au siége du gouvernement par le major Stoddard. Celui-ci rapporte que, pendant les trois cents premiers milles, comme on ne pouvait se procurer de repas réguliers, à cause de la rareté de la population, il devint nécessaire d'acheter de la viande fraîche, dont ils dévorèrent environ douze livres par tête.

Maladies. Une des plus communes est l'oph-

thalmie, ou l'inflammation des yeux, qu'on suppose occasionée par la réflexion des rayons solaires sur la neige, et par l'exposition à l'air de la nuit pendant la guerre. Le remède ordinaire pour cette maladie est l'application, sur la partie affectée, de la vapeur qu'on obtient en jetant de la neige sur une pierre chaude. On trouve quelques goîtres parmi les Ricaras. (M. Brackenridge.) Les feuilles et les racines de différentes plantes servent à la guérison de plusieurs maladies, et ont un effet merveilleux dans les fractures et les blessures. Quand le mal est devenu violent, les Indiens ont recours aux charmes et aux enchantemens; et s'ils sont sans effet, ils s'abandonnent au désespoir. Les Mahas de la rivière du petit Sioux, ayant perdu quatre cents individus de leur nation par la petite vérole, mirent le feu, dans un accès de frénésie superstitieuse, à leurs cabanes, au nombre de trois cents, et ils se firent tous périr avec leurs femmes et leurs enfans, espérant aller dans un meilleur pays. C'est leur coutume de pleurer ceux qui ont été tués au combat. Les parens des morts se rasent la tête en signe de deuil; et, quand leur chagrin est extrême, ils se traversent le bras au-dessus et au-dessous du coude avec des flèches. Quelques tribus errantes abandonnent les vieillards, qui ne peuvent les ac-

compagner dans leurs excursions. Avant de partir, on met devant eux de la viande et un vase rempli d'eau, en leur rappelant que la vie n'est plus un bien pour eux, et que leurs parens de l'autre monde sont plus en état de prendre soin d'eux que ceux du monde où ils sont. Quiconque est déclaré incurable par des médecins, est condamné à une mort soudaine, et étranglé par un ami ou un parent. Cette scène tragique, est précédée d'une fête, dans laquelle on immole plusieurs chiens, pour annoncer aux esprits de l'autre monde qu'ils vont augmenter en nombre; après quoi on dévore la viande de ces animaux, et la victime se soumet à son sort.

Longévité. Nous ne savons rien de positif sur la durée de la vie de ces peuples. Un vieillard du pays des Mandans, qui avait compté cent vingt hivers, voyant approcher sa fin, pria ses petits-fils de le parer de ses plus beaux vêtemens, et de le porter sur une haute éminence, d'où, après avoir été assis sur une pierre, la figure tournée vers les anciens villages de sa nation, il irait rejoindre son frère, qui l'avait devancé.

Progrès dans les arts utiles. Quant aux arts qui ont quelques rapports avec leur manière grossière de vivre, ces nations ont montré des

dispositions surprenantes. Leurs habillemens, leurs arcs et leurs flèches, leurs paniers d'osier, leurs canots et leurs ustensiles de ménage, sont tous propres et d'une forme commode.

M. Brackenridge vit un Ricara qui montait un fusil, et un vieillard vêtu d'une grosse étoffe faite de poil du renard et du bison. Tous sont très-habiles à la chasse, dont ils tirent leur subsistance. A cheval, ils attaquent hardiment les bisons. Leurs chevaux sont admirables pour la défense, sont forts et actifs, quoique mal nourris. Durant l'hiver, ces animaux ne vivent que de l'écorce du peuplier de la Caroline; en été, ils paissent le gazon qui pousse autour du camp, et auquel on met le feu en hiver, pour en hâter la croissance. Dans la poursuite de la chèvre, les chasseurs la poussent vers un endroit d'où elle ne peut sortir, et où elle est bientôt prise. On voit des villages entiers de Mandans chasser à pied et à cheval, négligeant ainsi toute autre occupation. Ils mènent avec eux des chiens pour traîner les tentes et le bagage. Le soin et la conservation des peaux et de la viande est confié exclusivement aux femmes, qui brisent les os pour en tirer la moelle, et en séparer l'huile par le feu. La construction de leurs pipes a quelque chose d'ingénieux. Le fourneau est de pierre rouge ou verdâtre,

et le tuyau de bois de frêne, de trois ou quatre pieds de longueur, orné de plumes, de cheveux et d'épines de porc-épic. Les Mandans et les Ricaras ont obtenu des Indiens Snake un procédé pour faire des grains de colliers.

CHAPITRE V.

Narration succincte des événemens remarquables de la révolution d'Amérique.

Pendant la guerre entre l'Angleterre et la France, qui fut terminée par la paix de 1763, l'Angleterre reçut des treize colonies américaines de grands secours en subsistances, en argent et en hommes. Elles avaient mis en campagne vingt-cinq mille hommes, et équipé un grand nombre de vaisseaux armés en course, qui firent beaucoup de tort au commerce de la France, dans les mers d'Amérique et même dans celles d'Europe. Cette conduite et d'autres circonstances, mirent en grand crédit leur loyauté et leur attachement au gouvernement anglais, et donna une haute idée des ressources de leur pays. Malgré les hostilités des Indiens, la guerre avec la France, et la jalouse intervention de la métropole dans toutes leurs affaires politiques et intérieures, la population prit un accroissement considérable. On introduisit partout les arts mécaniques; on approvisionna régulièrement les ports, et en si

grande abondance que la misère fut inconnue, et le commerce acquit une extension considérable, quoique la chambre de commerce imposât aux colons de nombreuses restrictions. Une contrée, assez favorisée de la nature pour prospérer malgré les circonstances qui avaient arrêté les progrès de beaucoup d'autres, devint l'objet d'une recherche générale. L'émigration s'accrut considérablement vers cette terre promise, qui reçut avec empressement les talens, le commerce, les connaissances d'agriculture et de manufacture; enfin, des capitaux et des mains habiles à les faire fructifier. Tout ce qui était nécessaire aux besoins et aux plaisirs des habitans fut créé comme par enchantement. Le ministre anglais Grenville se plut à attribuer tout cela aux succès de la guerre, et proposa en conséquence, comme chef du trésor, de taxer les colonies pour les dépenses que la guerre avait occasionées. Il insista sur ce projet qu'il considérait, non-seulement comme juste et équitable, mais comme pouvant seul mettre la métropole en état de supporter le poids de la dette publique. Les colonies, acquérant chaque jour une nouvelle force, ne purent bientôt supporter l'autorité que le gouvernement anglais s'arrogeait dans leurs affaires domestiques ou commerciales. Les propriétaires furent convoqués

en assemblée, et établirent un comité de correspondance, pour déterminer les droits des colons comme hommes, comme chrétiens et comme sujets, et pour rendre publiques les infractions faites à ces droits, et les mesures qui avaient été prises de temps en temps pour leur conservation. Comme hommes, ils réclamèrent le droit de vie, de liberté et de propriété; comme chrétiens, celui d'honorer la divinité selon leur conscience, droit qui fut reconnu comme naturel par *l'acte de tolérance* et dans les chartes de toutes les provinces; comme colons, ils réclamèrent les droits, priviléges et liberté des sujets anglais. Ils exposèrent de la manière suivante les infractions qui y avaient été faites, donnant à connaître que le parlement anglais, sans le consentement des habitans, s'était arrogé le pouvoir législatif dans quelque cas que ce fût; que ce pouvoir avait été employé à lever un véritable revenu, et à s'emparer par force de leurs propriétés; qu'en opposition à la constitution, un grand nombre de nouveaux officiers avaient été nommés pour effectuer la perception de ce revenu, et revêtus d'un pouvoir militaire absolu, en violation des droits dont ils devaient jouir pour leur sécurité intérieure; que, pour assurer la perception de cet impôt, des flottes et des ar-

mées permanentes avaient été maintenues en temps de paix; et que lorsqu'on l'avait perçu, on l'avait employé, au préjudice des habitans, pour soutenir le gouverneur et les officiers de la couronne sans le consentement de l'assemblée générale, et pour rendre les juges mêmes dépendans du gouvernement anglais ; que la première branche du corps législatif, influencée par les instructions de la cour britannique, était devenue un instrument du ministère; que l'assemblée avait été ajournée au milieu de ses plus importantes occupations, et l'assemblée générale, dissoute par le gouverneur en 1768, parce qu'elle avoit refusé d'annuler une résolution de la chambre précédente; que le premier magistrat avait refusé son consentement à un acte créant un impôt pour le soutien indispensable du gouvernement, parce que selon la décision de l'assemblée générale, personne n'était exempté de payer sa portion; que la forteresse provinciale avait été livrée par le gouverneur à des troupes sur lesquelles il déclarait n'avoir point d'inspection; qu'il avait même refusé de consentir au paiement d'un agent chargé de représenter les griefs des colons à la cour britannique, à moins qu'il ne le choisît lui-même; que le corps législatif d'une colonie voisine, celle de New-York,

avait été suspendu, dans le dessein de le forcer à consentir à un acte arbitraire du parlement anglais pour le cantonnement des troupes, et que le pouvoir des tribunaux de la vice-amirauté était si étendu, qu'il privait même le peuple du jugement par jury; que l'établissement des moulins à scies, et des forges qui devaient exploiter les produits naturels du pays, avait été refusé; qu'on avait restreint la fabrication et l'exportation de la chapellerie, et que la laine, produit des fermes, ne pouvait plus être livrée au commerce intérieur; que, par un acte du parlement, toute personne accusée d'avoir brûlé les chantiers, magasins, vaisseaux, approvisionnement ou équipages de sa majesté, pouvait être arrachée à sa famille et emmenée en Angleterre pour être jugée; qu'en opposition avec la liberté de conscience, on avait tenté d'établir l'épiscopat en Amérique. Enfin, le dernier grief de cette longue série était l'altération fréquente des limites des colonies, qui transférait les colons d'une juridiction dans une autre, et quelquefois les rendaient sujets de deux colonies. Pour faire ces remontrances, et surtout pour se plaindre de l'injustice de l'acte de navigation dans son application à l'Amérique, le célèbre docteur Franklin fut envoyé à Londres, où il présenta hardiment

au conseil privé une requête pour le rappel du gouverneur Hutchinson, qu'il peignit comme odieux à la colonie.

En 1764, il fut rendu une loi qui restreignit le cours du papier-monnaie, et imposa des droits considérables en espèce sur les marchandises importées des îles de l'ouest, n'appartenant pas à la Grande-Bretagne. Les colons regardèrent cette innovation comme oppressive, et firent unanimement et avec chaleur des remontrances à ce sujet. Le droit de timbre, créé l'année suivante, excita l'indignation générale, principalement à Boston, où cet acte fut publié au son des cloches voilées. Après avoir été traîné par les rues sous la forme d'un squelette, portant cette inscription : *Folie de l'Angleterre, et ruine de l'Amérique*, il fut brûlé sur la place publique. Cette circonstance augmenta l'élan vers la liberté, et on rejeta tous les droits, principes ou modes d'impôts. Le premier congrès américain, qui eut lieu à New-York, au mois d'octobre 1765, fit des réclamations contre les statuts nuisibles aux colonies, et les journaux de cette ville et de celle de Boston se hasardèrent à invoquer les principes du gouvernement républicain. De nombreuses associations se formèrent pour l'exclusion des objets de manufacture anglaise et pour l'encourage-

ment de celles d'Amérique ; et, afin d'augmenter la quantité des laines indigènes, on résolut de ne point tuer les agneaux. Le roi d'Angleterre, dans son discours d'ouverture du parlement, en 1768, annonça l'intention de punir la révolte, et de conserver la dignité de la couronne. Mais les intérêts d'une classe nombreuse de fabricans anglais se trouvant soudainement compromis, une opposition puissante entrava les projets du ministère qui, frappé des observations de Franklin, alarmé par la possibilité d'une confédération générale, et décidé par le talent de Pitt et de Cambden, fit annuler le droit de timbre. Le ressentiment des injures qu'avaient éprouvées les Américains, était trop profond pour que cette mesure de conciliation pût l'apaiser, et le ministère s'imaginait avoir fait une trop grande concession. Pour recouvrer sa dignité et rétablir son pouvoir, il déclara, par un acte, que les colonies d'Amérique et leurs habitans étaient sujets à la juridiction de la métropole qui avait le droit de les assujettir à ses lois et statuts dans tous les cas possibles. Par un statut, communément appelé *acte du verre, du papier et du thé*, établi quinze mois après l'annulation du droit de timbre, les communes de la Grande-Bretagne reprirent leur ancien langage, et entreprirent

de nouveau de forcer les colonies à payer des droits, dans le dessein de se former un revenu pour défrayer les charges de l'administration de la justice, celles du gouvernement civil, et pour défendre les possessions du roi sur le continent.

Les habitans de New-York, s'étant permis de changer le mode d'exécution de l'acte ayant pour but l'entretien des troupes, furent punis par l'interdiction du pouvoir législatif. Les habitans de Boston, qui avaient pris les mêmes mesures, ne se soumirent qu'avec contrainte, et les uns et les autres virent, dans la conduite de l'Angleterre, l'établissement d'un système militaire et arbitraire, la naissance de privilèges exclusifs et la violation des principes les plus sacrés de la charte. Les germes du mécontentement se répandirent alors dans toutes les colonies, et le nouveau plan d'impôts proposé par le ministère, renouvelé en 1769, loin d'être reçu comme on s'y attendait, trouva une opposition encore plus violente que le *droit de timbre*, et ses effets furent bien autrement importans, car l'esprit du peuple prit alors une direction certaine. Nous soumettrons-nous, disait-on, ou résisterons-nous à la suprématie que le parlement anglais s'arroge sur nous? Si nous consentons à payer le droit sur

le thé, ce sera la reconnaître; si nous ne la reconnaissons pas, il faut nous y opposer. Cette question devint le sujet de discussions politiques et religieuses, et les ministres puritains, qui craignaient toujours l'introduction de la juridiction épiscopale, devinrent magistrats en même temps que prêtres dans cette cause sacrée. Ils eurent une si grande influence sur leurs auditeurs, qu'ils ne contribuèrent pas peu à hâter la révolution. Une réunion de commissaires, avec quatre mille hommes de troupes régulières, avaient été envoyés pour protéger les officiers de l'impôt dans l'exercice de leurs fonctions. Les gouverneurs provinciaux, voyant leur autorité révoquée en doute par le peuple, l'accusèrent de séditions et d'entreprises concernant la religion; et, ayant représenté le premier de ces griefs comme un obstacle aux hautes fonctions dont ils avaient été revêtus dans un temps peu propice, ils sollicitèrent du roi leur rappel. Le gouverneur de Massachusets, pour montrer son pouvoir d'une manière éclatante, résolut de disperser l'assemblée de Boston par la force des armes. Les troupes arrivèrent le même jour que l'assemblée venait de se dissoudre. La mésintelligence éclata, on connut les ordres qu'avaient reçus les soldats, et il s'ensuivit une rixe dans laquelle plusieurs

habitans furent tués ou blessés. Le peuple prit les armes et força les soldats à la retraite. Ces circonstances convainquirent le gouvernement que les *saints* de la Nouvelle-Angleterre, combattaient aussi bien qu'ils priaient pour la conservation des droits consacrés par la charte. Pour concilier leurs intérêts, on annula tous les droits dont se plaignaient les Américains, excepté celui sur le thé, qui, conservé pour maintenir la dignité et l'autorité de la couronne, servit aussi à alimenter l'esprit de mécontentement. De nombreuses associations se formèrent, et prirent la résolution de se priver de cette boisson. L'exaspération s'accrut encore par l'adoption d'appointemens fixes pour les juges de la cour supérieure de Boston. Cette mesure excita la nouvelle assemblée à publier un désaveu formel de la suprématie qu'affectait la législature anglaise, en créant de nouveaux impôts sans le consentement du peuple, en étendant ses pouvoirs sur les cours de l'amirauté, en exigeant un cautionnement servile de ceux qui réclamaient, soit des vaisseaux, soit des marchandises saisies, en autorisant les juges à fixer les dommages et intérêts qu'ils trouvaient convenables, et en détruisant le jugement par jury. Une autre circonstance mit le comble au mécontentement ; la correspondance particu-

lière du gouverneur Hutchinson tomba, on ne sait comment, entre les mains de l'agent de la colonie, à Londres, en 1770. Celui-ci la transmit à l'assemblée, et l'assemblée la mit devant les yeux du gouverneur lui-même, qui fut obligé de se reconnaître l'auteur des mesures de rigueur qui étaient préparées pour réduire les colons à l'obéissance. Au milieu de la fermentation que cette conduite avait excitée, trois vaisseaux, appartenant à la compagnie des Indes-Orientales, arrivèrent dans le port, chargés de thé, et quoique le droit n'excédât pas six sols par livre, le peuple résolut de ne pas le payer, et, pour prévenir le débarquement secret, on défendit aux vaisseaux de passer sous le canon du fort; un officier de l'impôt, trop zélé, fut habillé d'une robe goudronné, couverte de plumes et promené à travers la ville. Plusieurs personnes vêtues à la manière des Indiens Mohawks allèrent, le 16 décembre 1773, à bord de l'un des vaisseaux et jetèrent à la mer toutes les caisses de thé. Les cargaisons qui arrivèrent à New-York et à Philadelphie, furent renvoyées à Londres. A Charlestown, on déposa ces marchandises dans les magasins où on les laissa dépérir. Afin de maintenir l'autorité des lois et la subordination des colonies, lord North délivra un message

du roi, qui ordonnait d'employer des mesures rigoureuses ; et le parlement proposa d'étouffer les germes du désordre en imposant à la ville une amende égale à la valeur du thé qui avait été saisi ou détruit, en bloquant ce port jusqu'à ce qu'il fût revenu à l'obéissance, en détruisant la charte de la province, et en envoyant en Angleterre les auteurs du désordre qui y seraient jugés pour crime de haute trahison. Pour augmenter la puissance des magistrats employés à la repression de la révolte, on ordonna que les personnes accusées de meurtre pourraient être envoyées en Angleterre ou dans une autre colonie pour y être jugées. Un nouveau gouverneur, qui connaissait le pays, fût envoyé à la baie de Massachusets, dans des vues de conciliation ; il bloqua le port de Boston, le 1er. juin 1774, et ordonna que l'assemblée se réunirait à Salem. Ces mesures, loin d'avoir l'effet qu'on en attendait, occasionèrent la formation d'un congrès qui se fixa à Philadelphie où des députés établirent les droits du peuple, firent connaître les infractions qui y avaient été faites, et formèrent des requêtes pour obtenir réparation. Dès ce moment, la cause des Bostoniens devint la cause générale, et la population, quoique dispersée dans une espace de plus de cinq cents lieues de côte, se montra également

inaccessible aux menaces et défia la métropole. Les Virginiens décidèrent que le jour où le port de Boston avait été bloqué, serait consacré par des devoirs religieux et par un discours énergique en forme de prière, pour demander à Dieu qu'il donnât un seul cœur et une seule volonté au peuple américain, pour s'opposer fermement à l'invasion de ses droits. Afin de rompre toute communication avec la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que ses actes hostiles eussent cessé, les Bostoniens firent une ligue entre eux pour ne point acheter ni employer aucune marchandise importée de cette contrée, et résolurent de traiter comme ennemis ceux qui refuseraient d'entrer dans cette alliance. Le général Gage la nota comme illégale et traîtresse, et fut accusé de s'opposer aux associations dont le but était la réparation des griefs du peuple, et de chercher à relever le pouvoir oppressif. Ayant reçu des instructions pour employer des mesures de rigueur, il s'empara des magasins militaires, de la poudre, des munitions à Cambridge et à Charlestown, et fortifia l'isthme de terre qui joint la ville de Boston au continent. Jean Hancock, l'un des plus célèbres patriotes américains, fut privé de sa commission de colonel des *cadets*, corps composé des jeunes gens des familles

les plus distinguées par leur fortune et leur caractère. Ce corps, se considérant comme insulté, se débanda et renvoya son drapeau au gouverneur, qui demanda avec instance une assemblée générale, dont la réunion fut bientôt après contremandée, parce que plusieurs membres donnèrent leur démission. De peur que l'esprit de mécontentement ne gagnât les soldats, il ordonna la construction de baraques, pour les éloigner des habitans; mais on ne put trouver un ouvrier pour y travailler. A New-York, les ordres pour fournir les vêtemens aux soldats furent rejetés par les habitans qui déclarèrent qu'ils ne fourniraient rien à des hommes envoyés comme ennemis du pays. En Angleterre, les amis du gouvernement traitèrent les Américains avec mépris, et on publia de nouveaux pamphlets pour les accuser de faiblesse et de lâchèté. Dans une des brochures les plus répandues, on assura, pour déterminer le gouvernement anglais, que le sol d'Amérique serait bientôt épuisé, et que, dans les circonstances les plus favorables, il n'aurait jamais une population de plus de dix millions, et cela à une époque très-éloignée. Tous ces écrits ne firent que rendre les hostilités plus violentes, en représentant les colons comme une race d'hommes faibles et inférieurs

aux autres. Quelques-uns des amis de la monarchie furent cependant d'un avis différent, et le célèbre historien Hume, prédit que dans le cours naturel des choses, une population pauvre, hardie, active et industrieuse, finissait par se rendre indépendante; que, séparée par une distance immense d'un pays qui prétendait s'arroger sur elle une supériorité, elle mettrait enfin cette supériorité en doute, et s'efforcerait de s'y soustraire! Cette prédiction ne fut pas long-temps à s'accomplir. Les habitans de Rhode-Island et de New-Hampshire, résolurent de conquérir une indépendance absolue, et s'emparèrent des magasins et des munitions de guerre. Les intérêts commerciaux des colons du New-York et de la Pensylvanie les rendirent circonspects, et ils manifestèrent quelques dispositions à la réconciliation, bien qu'ils déclarassent solennellement qu'ils étaient prêts à prendre les armes pour défendre la justice de leurs droits, et en même temps ils firent de grands efforts pour encourager les manufactures de toutes les choses nécessaires à leur soutien et à leur défense. Plusieurs magistrats et officiers du gouvernement devinrent par la suite les partisans les plus actifs et les plus zélés de la cause de l'indépendance contre la métropole, à laquelle ils n'avaient naguère d'autre désir

que de rester soumis. L'Angleterre, par la paix de 1763, se trouvait en possession de tout le pays depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Mississipi, tandis que ses flottes nombreuses lui assuraient un pouvoir irrésistible le long de toute la côte Atlantique; et, quoiqu'elle eût à soutenir le poids énorme de la dette publique, accrue par suite de la dernière guerre, elle fut irritée de l'esprit des colons, et prit la résolution de les réduire à l'obéissance. Il s'offrit bientôt une occasion de montrer cette résolution : le 19 avril 1775, tandis que cent hommes de la milice de Lexington étaient rassemblés pour l'exercice, on envoya un détachement de troupes pour les disperser. Son commandant, le major Pitcairn, arrivé à une petite distance, cria : Dispersez vous rebelles et mettez bas les armes. Sur leur refus, il ordonna à ses soldats de faire feu, ce qui attira tous les habitans et occasiona un engagement général, dans lequel les Anglais perdirent deux cents soixante-treize hommes tués, blessés ou prisonniers. Les Américains n'en perdirent que quatre-vingt huit. Cette attaque de huit cents hommes de troupes régulières contre un nombre sept fois moindre d'hommes non accoutumés ni préparés au combat, excita un violent désir de vengeance, et les habitans résolurent

de rassembler leurs forces sur une éminence qui commande la ville de Boston. Là se donna le 17 juin, la bataille de Bunkershill, dans laquelle les Américains perdirent cent-trente-neuf hommes tués et eurent trois cent quatorze blessés. La perte des Anglais fut estimée à mille hommes y compris dix-neuf officiers tués et soixante-dix blessés. Le congrès, composé de cinquante-un députés de divers provinces, mit beaucoup d'activité à former et à diriger l'armée, et il décréta une conscription depuis seize ans jusqu'à soixante, pour agir lorsqu'elle y serait appelée par les assemblées. Il fit armer des vaisseaux en course contre l'ennemi; il établit des cours d'amirauté pour la régularisation et la distribution des prises, et il établit un papier-monnaie pour faire face aux dépenses. Décidé à soutenir son indépendance, il choisit des officiers pour commander les armées, et en donna la direction supérieure à Georges Washington, Virginien de naissance, qui s'était distingué dans la guerre précédente. On adopta les articles de la célèbre confédération qui donna aux treize colonies le titre d'*États-Unis* d'Amérique, et, le 4 juillet 1776, ils furent déclarés libres et indépendans. Il était à peine mention de ce dessein dans les instructions données aux divers re-

présentans, dont la mission avait pour principal objet la réparation d'actes arbitraires et le redressement des torts que nous avons énumérés, et le rétablissement de l'union, de l'harmonie et de la paix. Toutes ces circonstances encouragèrent le gouvernement Anglais, à asservir les colonies, et l'on prétendit qu'il ne fallait pas plus de six régimens pour y parvenir. Les Américains répondirent : « Vous brûlerez » une partie de nos villes et de nos villages, » mais à la fin nous vous chasserons de notre » pays, et vous aurez perdu beaucoup d'hom-» mes et d'argent. » Le ministère anglais croyait encore qu'une grande partie du peuple tenait à sa cause, et particulièrement les Canadiens et les tribus indiennes, qu'il essaya de rendre parties actives par l'offre d'un commerce avantageux. Mais les premiers, obéissant à la voix de leur évêque, résolurent de rester neutres; les derniers, après avoir reçu quelques présens considérables, firent observer qu'ils ne comprenaient pas la nature de la querelle, ni pourquoi les Anglais voulaient traverser le grand lac (l'Océan Atlantique) pour venir répandre le sang d'autres hommes. Ces circonstances et plusieurs autres aussi défavorables, donnèrent naissance aux offres de conciliation du lord North.

Mais les germes de la révolution s'étendirent alors par tous les moyens possibles. On expulsa partout les agens du parti de la royauté, et le désir de la liberté devint universel. Parmi les nombreux écrits qui produisirent cet effet, le plus remarquable était le *Sens commun* de Thomas Payne. Les principes de patriotisme devinrent familiers aux gens de la capacité la plus ordinaire. Toutes les colonies déployèrent une grande activité dans la confédération contre l'Angleterre. La Géorgie même, qui, par sa situation éloignée et son « *insignifiance politique*, » était placée hors de la sphère des hostilités dont les autres provinces avaient tant à se plaindre, renonça à cette exception, l'ayant considérée non comme une faveur, mais comme une injure à sa réputation. Les gouverneurs royaux furent obligés de renoncer à leur autorité, et de se retirer à bord des vaisseaux de guerre anglais, et quelques-uns signalèrent leur départ par des actes qui excitèrent une grande indignation. En même temps, les détachemens anglais furent chassés de poste en poste, et sept mille hommes de troupes, qui furent obligés de rester dans leurs retranchemens aux environs de Boston, convinrent d'évacuer cette ville, et de s'embarquer pour Halifax.

Les Américains, sentant toute leur force, résolurent de prendre l'offensive; et trois mille hommes, sous le commandement des généraux Montgomery et Schuyler, reçurent du congrès l'ordre de marcher sur le Canada, en traversant le lac Champlain et la rivière Sorelle. Le premier de ces officiers arriva sous les murs de Québec, où, forçant le premier retranchement, il tomba, avec ses principaux officiers, sous une décharge d'artillerie, le 31 décembre 1775; tandis que le colonel Arnold, qui attaqua en même temps la ville basse, fut blessé et obligé de se retirer avec environ huit cents hommes effectifs.

Il n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracé, de raconter les détails de la guerre : elle ne fut, pendant quelque temps, qu'une suite de déprédations et de pillages, particulièrement dans la Caroline du Sud, où l'armée royale, n'ayant pu réussir à réduire Charlestown, abandonna cette partie de l'union, espérant être plus heureuse dans la colonie de New-York et celles environnantes. Elle ne se trompa pas; car, le 27 août, les Américains furent défaits à l'île Longue avec une perte de mille hommes; celle des Anglais et des Hessois à leur solde monta environ à quatre cent cinquante hommes. Le gouverne-

ment anglais avait engagé le landgrave de Hesse-Cassel et le duc de Brunswick à fournir seize mille hommes pendant la guerre, et à les recruter tous les ans pour le prix de 138,000 liv. sterling, qu'il recevait annuellement comme subside. Cette circonstance accrut l'énergie des Américains au milieu de leur défaite. Pendant ce temps, la correspondance du général Howe induisait le ministère anglais en erreur, en lui faisant croire que les habitans avaient été forcés à la révolte, et qu'ils étaient prêts à rentrer dans l'obéissance. On crut facilement à ces dispositions en Angleterre, à cause de la prédilection qu'on supposait aux colonies pour les lois, les mœurs et les coutumes des Anglais, et à cause du manque de ressources pour continuer la guerre, et des privations et souffrances qui en sont inséparables. Les militaires anglais concluaient de la facilité avec laquelle leur armée et leurs vaisseaux étaient approvisionnés, et du grand avantage de leur discipline dans un pays plat, au milieu d'une population dispersée, que ce serait une conquête aisée à une force militaire de cinquante mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Dans ce nombre environ quarante-un mille se trouvaient sous les ordres de Guillaume Howe, après l'arrivée de cet officier à Staten-Island. Toute l'armée

provinciale, y compris la milice, ne montait pas à dix-huit mille hommes, dont la plus grande partie étaient des fermiers et des artisans. Le commandant anglais, profitant de ces avantages, essaya d'intimider le congrès américain; et, dans ce dessein, il envoya un officier, fait prisonnier dans la dernière action (*le général Sullivan*), pour lui annoncer que, bien qu'il ne pût pas traiter avec lui comme avec une assemblée légale, cependant il serait bien aise de conférer avec quelques-uns des membres comme individus. Le congrès répondit que, comme représentant les états libres et indépendans d'Amérique, il ne pouvait envoyer aucun membre avec d'autres pouvoirs que ceux qu'il avait reçus du peuple. Cette réponse amena une nouvelle conférence, et le docteur Franklin, M. Adams et M. Rutledge, envoyés comme députés, mirent fin à tout arrangement, en déclarant qu'ils ne pouvaient proposer aucun traité, si ce n'était comme représentans des états libres. Les armes anglaises ayant encore eu du succès à White-Plains, le 28 octobre 1776, les Américains furent forcés de se retirer; ce qui entraîna la réduction de tous les forts dans le voisinage de New-York; de manière que les quartiers d'hiver de l'armée du général Howe s'étendaient depuis New-Bruns-

wick jusqu'à la rivière Delaware. Pendant ce temps, Henry Clinton prenait possession de Rhode-Island, et de tous les postes dans lesquels l'armée anglaise pénétrait. Dans cette position, on projeta une grande opération militaire qui, selon ce qu'on croyait, mettrait fin à la guerre : ce fut la jonction de l'armée du général Burgoyne avec celle de sir Henry Clinton; le premier, au moyen de ses forces navales sur le lac Champlain, devait marcher sur Albany avant l'hiver, et on équipa, dans ce dessein, une flotte formidable, qui força celle sous les ordres du général Arnold à se retirer sur la côte, où le feu détruisit la plupart de ses vaisseaux. La garnison de Crown-Point fut obligée de se retirer à Ticonderoga; et, ce qui était encore plus malheureux, le temps du service des soldats étant expiré, on regardait comme une chose très-difficile de lever de nouvelles recrues. Dans des circonstances aussi pénibles, la cause des Américains semblait destinée à succomber ; car toute l'armée de Washington, qui était alors à Princeton et à Trenton, n'excédait pas trois mille hommes, tandis que les forces anglaises s'élevaient à plus de trente mille, arrivées de Brunswick, campées à la distance de dix lieues, et qui devaient nécessairement l'obliger à combattre ou à

repasser la rivière Delaware. Il eût été téméraire de combattre. A l'exemple de Fabius, il opéra sa retraite en bon ordre, quoique suivi de près par l'ennemi, qui arriva à la vue de la dernière embarcation. Pour relever le courage de ses soldats, et leur montrer que les troupes anglaises n'étaient pas invincibles, il tenta un assaut contre Trenton, et ayant aperçu un corps de deux mille Anglais hors du poste de Bordentown, sous les ordres du colonel Donep, qui marchait contre quatre cent cinquante jeunes recrues envoyés au Mont-Holly, à la distance de douze milles, il repassa la Delaware sur la glace; et, le 26 décembre 1776, avec deux mille huit cents hommes, il prit un train d'artillerie, et fit mille prisonniers. L'armée triomphante ayant bloqué les Anglais à Brunswick, s'avança jusqu'à Morristown, en perdant quelques hommes et un officier de distinction, le colonel Mercer. Dans le même temps, un singulier exemple de la conduite impolitique des anglais servit la cause Américaine. A New-Jersey et à New-York, il parut une proclamation promettant protection à tous ceux qui, dévoués à la cause royale, viendraient prêter serment de fidélité; et cette promesse fut ensuite honteusement violée : les malheureux habitans, au lieu de recevoir la récompense promise, fu-

rent, selon les rapports publiés dans le temps, pillés par les soldats, leurs femmes et leurs filles furent insultées, et tous traités, amis ou ennemis, d'une manière aussi cruelle. Si les généraux anglais mirent de la négligence à faire cesser ces outrages, le chef des insurgés et les nouveaux états surent les tourner à l'avantage de leur cause, et en tirer toute l'utilité possible, en les publiant dans les journaux publics; mais la bataille de Brandy-Wine, le 11 sept. 1777, ouvrit aux Anglais la province de Pensylvanie, et força les Américains à se retirer avec une perte considérable, et à prendre leurs quartiers d'hiver à la vallée de Forge, sur les bords du Schuylkill, où, par suite du manque de provisions saines et de la rigueur de la saison, le nombre des troupes fut réduit à moins de quatre mille hommes.

Le général Howe prit possession de la capitale, le 22 septembre suivant, ce qui établit une communication libre entre l'armée et les vaisseaux. Cette circonstance détermina le général américain à attaquer le camp de la principale division à Germantown. Dans cette affaire deux cents hommes furent tués, cinq cents blessés et quatre cents faits prisonniers, parmi lesquels cinquante-quatre officiers; la perte des Anglais ne s'éleva qu'à

soixante-dix hommes tués et quatre cent trente blessés ou pris.

Vers le nord, la campagne s'ouvrit par le siége de Ticonderoga, où six mille hommes, sous les ordres du général Saint-Clair, tenaient garnison. Cette place au moyen d'une éminence escarpée et non fortifiée, fut investie, et les Américains durent l'abandonner : ils perdirent dans cette occasion deux cents bateaux, cent trente pièces de canon, tous leurs bagages et provisions. Dans l'action, qui suivit celle-ci, deux cents Américains succombèrent avec leur commandant, et quatre fois autant furent blessés ou faits prisonniers. Dans un engagement postérieur la fortune se décida en leur faveur, et ils réussirent enfin à prendre, le 17 octobre 1777, à Saratoga, toute l'armée anglaise, sous le commandement du général Burgoyne, consistant en plus de six mille hommes avec trente-six officiers de marque. Ce succès inspira une grande confiance qu'augmenta encore la nouvelle du traité conclu entre la France et l'Amérique, le 6 février 1778. Le 14 avril suivant, une escadre française de douze vaisseaux et frégates, sous le commandement de d'Estaing, arriva sur la côte de Virginie, mit à la voile pour le havre de Newport à Rhode-Island, où ayant essuyé une tempête, elle fut

hors d'état de donner des secours, et se retira sur la côte de la Géorgie pour attaquer la ville de Savannah; les assaillans furent repoussés, le 9 octobre 1779, avec une perte de mille deux cents hommes tués ou blessés. Ce succès encouragea les Anglais à recommencer leur dévastation dans les provinces septentrionales, où ils firent d'horribles ravages, aidés par les Indiens. Au mois de juillet 1779, l'Espagne se joignit à la ligue contre l'Angleterre, et manifesta ses hostilités par l'invasion de la Floride occidentale d'où ses troupes furent bientôt chassées par les Anglais, qui, poursuivant leur succès, prirent Charlestown, dans la Caroline méridionale, en mai 1780. Cette ville renfermait une grande quantité d'armes, d'artillerie et de munitions, qui tombèrent entre leurs mains avec six mille prisonniers, dont deux cents étaient de troupe régulière. Ce triomphe de sir Henry Clinton fut suivi d'un autre succès du général Cornwallis sur le général Gates, à qui il fit mille prisonniers, prit six pièces de canon, tous ses équipages et munitions. La perte des Anglais, dans cette occasion, ne fut que d'environ deux cents hommes. Un autre avantage fut obtenu par le lieutenant colonel Tarleton qui détrusit ou dispersa un détachement sous les ordres du général Sumpter. A ces désatres

se joignit un autre malheur pour les Américains, la trahison du major général Arnold, qui, perdu de dettes et convaincu de plusieurs malversations, rechercha la protection du parti royaliste pour se tirer d'embarras. Dans une autre rencontre avec le général Tarleton, près de la rivière Pacolet, l'avantage resta aux Américains qui ne perdirent que soixante-douze hommes, dont douze tués, tandis que les Anglais perdirent cent soldats et dix officiers tués, ainsi que cinq cents soldats et vingt-neuf officiers faits prisonniers : ils eurent aussi deux cents blessés; en outre on leur prit cent chevaux de dragons, huit cents mousquets et trente-cinq chariots de bagages. Cette action fut suivie d'un combat très-chaud d'une heure et demie, à Guildford Court-House, dans lequel les Anglais perdirent, selon le rapport de Cornwallis, cinq cent trente-deux hommes tant tués que blessés ou manquant à l'appel. La perte des Américains, établie par le général Green, fut de trois cent vingt-neuf hommes. Les premiers, se prétendant victorieux, s'avancèrent sur Wilmington. Il y eut plusieurs escarmouches et combats, dont le plus important fut celui d'Eutaw-Springs, qui dura près de deux heures; et dont l'avantage resta aux Américains.

Les Anglais, pour faire une diversion sur d'autres points, employèrent le général Arnold à une expédition contre New-London, dans le Connecticut, où il détruisit, le 6 septembre 1781, les vaisseaux, les équipages de marine, les manufactures, les marchandises étrangères, et enfin la ville elle-même. La garnison du fort Griswold se défendit d'une manière si déterminée, qu'elle ne se rendit qu'après avoir perdu quatre-vingt-cinq hommes tués et soixante blessés.

Cornwallis avec sept mille hommes de troupes d'élite s'étant emparé des postes de York-town et de Glocester, le général Washington quitta son camp de White-Plains, traversa la Delaware, marcha vers la Virginie, et arriva à la source de la rivière Elk au moment où la flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, paraissait dans la baie de Chesapeake. L'armée de Rochambeau se composait de 7,000 Français, et celle de Washington de 9,000 Américains, dont 5,500 de troupes réglées. Le général de La Fayette fut mis à la tête de ces derniers, le baron de Viomenil à celle des Français, pour attaquer les redoutes; et un détachement, sous les ordres du duc de Lauzun, fut employé à repousser Tarleton. La flotte française arrêtée à l'embouchure de la rivière, assurait des se-

cours ou la retraite; et toute l'armée anglaise, par suite de ce plan d'opération, était tellement investie qu'il ne lui resta d'autre parti que celui de se défendre. Les ouvrages de fortifications tombèrent bientôt sous le feu des Américains et l'artillerie des Français; et lord Cornwallis, obligé de capituler, le 19 octobre 1781, livra toute l'armée prisonnière de guerre, tellement réduite par les fatigues et les maladies que la moitié seulement était capable de porter les armes; les vaisseaux anglais et mille cinq cents marins furent mis sous la conduite de l'amiral français, soixante-quinze pièces de campagne et soixante-neuf canons de fer, mortiers et obusiers tombèrent entre les mains des Américains. Tout l'espoir d'asservir les colonies, étant alors perdu, on signa les articles préalables de la paix dans la capitale de la France, le 30 janvier 1782. On reconnut les colonies comme *états libres, souverains et indépendans:* et le traité définitif fut conclu le 3 septembre 1783. La Hollande, la Suède, le Danemark, l'Espagne et la Russie, reconnurent successivement leur indépendance. Le nombre des Américains qui avaient péri, soit sur le champ de bataille, soit dans les prisons, se monta à quatre-vingt mille : les dettes contractées à l'étranger, par les États-Unis, s'élevaient à

7,885,085 dollars, et celles contractées à l'intérieur à 34,115,290 dollars. Le nombre des soldats anglais tués au service pendant toute la guerre, s'éleva, selon les rapports officiels faits à New-York, à quarante-trois mille six cents trente-trois : on estima les dépenses de la Grande-Bretagne à 115,654,914 livres sterling avec une addition de 4,557,575 depuis le commencement de l'année 1775.

Le congrès américain, libre de s'occuper de ses affaires intérieures, licencia l'armée et porta tous ses soins à réparer les pertes que la guerre avait occasionées. L'établissement d'un système politique adapté à ses besoins et conforme au plan de la confédération eut bientôt à lutter contre de grandes difficultés. L'existence de la république fut même menacée par les prétentions des soldats licenciés qui refusaient de rentrer chez eux jusqu'à ce qu'on leur eût payé tout ce qu'on leur devait pour leur service. Le congrès, investi par une force armée, s'ajourna à Princeton où il réussit à apaiser l'esprit de mécontentement par des distributions de terres publiques. Une autre difficulté était celle de la dette publique pour le paiement de laquelle tous les états étaient séparément et collectivement engagés ; chacun ayant le pouvoir de discuter sur ce point, il se

présenta plusieurs objections basées sur la position locale et les relatations des différens états. La Virginie alarmée du danger qui menaçait la république, alla généreusement au devant des besoins, et établit un impôt de cinq pour cent sur toutes ses productions; le Rhode-Island et le New-York agréèrent ce système de subsides proposé pour diminuer les dépenses de l'état militaire : on le réduisit à huit cents hommes de troupes régulières. Les intérêts opposés furent conciliés par l'élection de Washington à la magistrature suprême.

Les principes de la constitution, selon l'opinion des hommes pénétrans, annonçait une décadence prématurée. Turgot, ami zélé de la cause des Américains, se plaignit, 1°. de ce que les usages des Anglais étaient imités sans objet d'utilité; 2°. que le clergé, étant exclu du droit d'éligibilité, était devenu un corps étranger dans l'état, quoiqu'il ne pût dans ce cas faire une exception dangereuse; 3°. que la Pensylvanie exigeait un serment religieux des membres du corps législatif; 4°. que le Jersey exigeait la croyance dans la divinité de Jésus-Christ; 5°. que le puritanisme de la Nouvelle-Angleterre était intolérant, et que les *quakers* de la Pensylvanie considéraient la profession des armes comme illégale; 6°. que dans les colonies

méridionales il y avait une grande inégalité de fortune, et que les noirs, quoique libres, formaient avec les blancs deux corps distincts dans le même état ; 7°. que l'état de la société dans le Connecticut, était un état moyen entre les nations sauvages et civilisées, et que dans le Massachusets et le New-Jersey, la moindre cabale excluait les candidats du nombre des représentans ; 8°. que plusieurs inconvéniens résultaient de l'émancipation des nègres ; 9°. qu'aucun titre de noblesse ne devait être conféré ; 10°. que le droit de primogéniture devait être aboli, et la liberté du commerce établie ; 11°. que l'étendue de la juridiction devait être calculée selon la distance du lieu de résidence ; 12° qu'on n'avait pas établi une distinction suffisante entre les propriétaires terriers et ceux qui ne l'étaient pas ; 13°. que le droit de régler le commerce était supposé dans la constitution de tous les états, et même le droit de prohibition ; 14°. qu'il n'y avait point de principe adopté pour l'impôt, et que conséquemment chaque état avait le droit de créer des taxes à sa fantaisie ; 15°. que l'Amérique pouvait se passer de liaison avec l'Europe, et qu'un peuple sage ne devait pas laisser échapper de ses mains ses moyens de défense. Le célèbre Mirabeau trouva dans la société de Cincin-

natus, composée des officiers de l'armée de la révolution, le principe des distinctions héréditaires. D'autres objections furent faites par Price, Mably, et d'autres écrivains étrangers. Les législateurs américains ont su en profiter, en modifiant quelques accessoires, mais en conservant tous les matériaux de l'édifice républicain qui, au lieu de se dégrader comme on l'avait prophétisé, s'est amélioré avec le temps, et promet une longue durée.

Précis historique, politique et militaire des États-Unis, depuis 1800.

M. Jefferson, élevé à la présidence au mois de mars 1801, dans un moment où la violence des partis était extrême, se fit toujours remarquer par la modération et la douceur de son administration, et par l'attention scrupuleuse avec laquelle il veilla aux véritables intérêts des États-Unis. C'est, à proprement parler, de son temps, que furent posées les bases de ce système qui, par l'expérience, a été trouvé le plus capable d'accélérer le bonheur et la prospérité des états. Quoique assailli de toutes parts par des clameurs, entouré d'abus, et excité à la violence par la nature même de la crise, il ne s'écarta jamais de la route que ses justes

interprétations de la constitution et son amour du bien public lui indiquaient. On vit peut-être, pour la première fois, dans l'histoire des partis, des hommes arrivés à la puissance, suivre scrupuleusement les principes qu'ils avaient professés auparavant, et faire preuve d'une probité sans exemple, en cherchant à diminuer l'influence et le pouvoir dont ils avaient hérité de leurs prédécesseurs. Ce n'est pas le cas de dire non plus qu'un esprit d'innovation ait présidé à tous ces changemens : le temps a trop bien prouvé l'efficacité de leur plan d'administration. M. Jefferson, et ceux qui agissaient de concert avec lui, étaient persuadés que des tentatives faites pour le bonheur du genre humain, sans égard aux opinions et aux préjugés, obtenaient rarement un résultat heureux, et que les améliorations les plus palpables ne devaient pas être introduites de force dans la société. On ne proposa donc aucune mesure nouvelle, sans que l'opinion ne fût assez mûre pour la goûter. Par ce moyen, on parvint à mettre de l'harmonie entre les actes de l'administration et les sentimens du peuple; à consolider les innovations qu'on avait introduites, et à placer le gouvernement sur le véritable pied qui convenait aux institutions républicaines. La confiance et la

satisfaction que ce système libéral de politique excita, contrastaient infiniment avec certaines mesures adoptées durant les administrations précédentes ; et la force progressive, que le parti avec lequel M. Jefferson agissait, acquérait chaque jour, malgré les difficultés qu'il eut à surmonter et les rudes épreuves qu'il lui fallut soutenir, démontre d'une manière péremptoire la solidité des principes qui le guidèrent toujours.

En abolissant tous les droits intérieurs en 1802, l'on se convainquit, qu'outre le bien produit par cette mesure, qui faisait cesser les clameurs occasionées par la perception de cette partie du revenu, les taxes, conservées comme un mal nécessaire, devaient être restreintes dans les limites les plus étroites possibles, attendu que l'argent, quelque bon usage que le gouvernement en fasse, est beaucoup plus productif entre les mains du peuple. Les grands desseins des gouvernemens de l'Europe, loin d'améliorer le sort des particuliers, épuisent au contraire les ressources que ceux-ci sauraient si bien mettre à profit. L'on réduisit l'armée, qui était déjà sur le pied de paix, parce que les États-Unis, par leur situation, exigeant seulement des forces défensives, la protection d'un état libre doit être confiée naturellement à sa

milice ; qu'aussi long-temps que leur position sera si différente de celle des nations européennes, on ne devra, sans une nécessité urgente, leur emprunter leurs maximes et leurs pratiques les plus vicieuses, et accoutumer un peuple libre à la vue et à l'influence d'une force militaire, et qu'enfin une milice bien organisée rend une armée fort peu nécessaire; et que, si l'on se confie trop sur cette armée, la milice, se relâchant trop de ses devoirs, produirait les effets les plus déplorables. La loi concernant les étrangers, promulguée durant l'administration de M. Adams, qui exigeait d'eux quatorze ans de résidence dans le pays pour être reçus citoyens, et donnait même au pouvoir exécutif le droit de les en expulser sans jugement, fut rapportée, comme étant contraire aux principes du gouvernement et incompatible avec les véritables intérêts des États-Unis. La loi sur la sédition, rendue à la même époque, qui faisait un crime de proférer des paroles tendantes à diminuer le respect dû au gouvernement, et qui était strictement exécutée, expira pendant la présidence de M. Jefferson, sans qu'il ait témoigné le moindre désir d'en demander le renouvellement. Ces deux lois avaient excité une indignation générale, et leur revocation sembla indiquer

un heureux changement dans le gouvernement.

Quoique les moyens et les attributions du gouvernement parussent très-bornés aux yeux de bien des gens, ils n'en furent pas moins plus que suffisans pour subvenir à tous ses besoins. Dans aucun temps on n'avait vu des améliorations de toute espèce se succéder si rapidement. L'étendue des terres défrichées et cultivées était incalculable. 33 millions et demi de dollars de la dette publique furent acquittés; et lorsque M. Jefferson quitta les fonctions de président, il en laissa 14,000,000 dans le trésor. Les dépenses annuelles qui, sous l'administration précédente, s'élevèrent à 5,000,000 et demi de dollars, étaient réduites à quatre seulement. Les frontières furent considérablement reculées par l'acquisition de vastes étendues de terres achetées à certaines tribus indiennes, auxquelles on sut inspirer l'amitié et la confiance; et les soins que le gouvernement eut de maintenir la paix avec elles, décidèrent quelques-unes d'entre elles à s'adonner à l'agriculture, et à adopter des habitudes de civilisation qui leur étaient inconnues jusqu'alors.

L'acquisition de la Louisiane, en 1803, et le droit de navigation sur le Mississipi et les nombreuses rivières qui se jettent dans ce

fleuve, sont des événemens encore plus importans sous le gouvernement de M. Jefferson.

La politique dominante de M. Jefferson était de garder la neutralité avec les nations amies, et d'éviter par tous les moyens possibles la guerre maritime. On admit les principes les plus libéraux dans les relations commerciales : les ports des États-Unis furent ouverts à toutes les nations sans distinction ; mais, pour convaincre les puissances de l'Europe qu'ils ne voulaient point entrer dans leurs différents, un embargo fut établi, et toutes relations commerciales cessèrent avec elles. Si ces mesures eussent continué, il est probable que la guerre avec l'Angleterre n'aurait pas eu lieu. Mais, à cette époque, les négocians américains étant devenus les colporteurs de l'univers, d'immenses fortunes avaient été acquises en peu d'années ; un luxe de toute espèce s'introduisit dans les cités commerciales, et inspira aux habitans des ports de mer, une passion irrésistible pour le commerce. Une clameur s'éleva contre l'embargo et la cessation des relations commerciales ; et ces mesures furent rapportées au mois de mars 1809, après une durée de quatorze mois. La classe mercantile montra une activité et une ardeur qui surmontèrent tous les obstacles. Cette

classe, pas l'influence que lui donnait le nombre de ses membres, était parvenu à obtenir ce qu'elle avait voulu, quoique, dans le fait, les intérêts commerciaux des États-Unis, ne constituent pas, numériquement parlant, ceux de la septième partie de leur population, et qu'ils n'aient pas plus d'un dixième des voix dans le congrès. Cet esprit mercantile se manifesta surtout à Boston, lieu de la naissance de Franklin, et le berceau de la révolution. Un journal opposé au gouvernement, *le Columbian Sentinel*, eut jusqu'à trois mille abonnés. Boston fut le grand entrepôt des marchandises de contrebande qui s'y vendaient à un taux inférieur à celui auquel elles pouvaient être amenées d'Europe au marché par une voie régulière et légale. Comme il fut impossible d'exécuter les lois, sur une aussi grande étendue de côtes et de frontières, l'honnête commerçant, ne trouvant plus de bénéfice, se vit obligé de se jeter dans ce système illicite.

Les ordres bien connus du conseil britannique, et les décrets de Berlin et de Milan, avaient presque entièrement détruit le commerce américain. La Grande-Bretagne avait déclaré la France en état de blocus; les ports de la Hollande, ceux d'Italie et d'Espagne, et tout le continent, depuis l'Elbe jusqu'au We-

ser, étaient aussi compris dans cette déclaration. Par représailles, les Iles Britanniques furent déclarées de même en état de blocus, et les bâtimens américains expédiés pour leurs côtes, se trouvèrent dénationalisés, confisqués ou brûlés en pleine mer. L'Angleterre insista pour que les États-Unis renonçassent à tout commerce avec les colonies de l'ennemi, dont ils étaient exclus pendant la paix; elle voulut qu'ils défendissent à leurs citoyens de commercer avec la France, et les puissances qui avaient adopté ses décrets ou qui se règlaient sur eux. Tous les bâtimens américains, se rendant à un port quelconque du continent d'où le pavillon britannique était exclu, furent saisis et condamnés. On déclara même saisissables ceux qui avaient mis en mer, de France, ou pour la France, chargés de produits américains ou français. S'ils voulaient éviter cette condamnation, ils devaient entrer dans un port britannique, où il leur fallait acheter la permission de se rendre à leur première destination. Par suite de ces déclarations du cabinet britannique, qui portaient sur tous les bâtimens de l'union américaine, plus de neuf cents bâtimens marchands furent capturés en temps de paix par les Anglais. D'un autre côté, la France ayant elle-même déclaré les Iles

Britanniques en état de blocus, tout commerce avec ces îles fut interdit : tout bâtiment américain destiné pour l'Angleterre ou ses colonies, tout bâtiment qui avait payé un droit ou souffert une visite, était condamné comme propriété anglaise.

Bientôt le décret de Bayonne prononça que tous bâtimens naviguant sous pavillon américain, chargés pour la Suède, la Russie et le Danemark, seraient condamnés par les tribunaux, malgré la preuve évidente de la neutralité de ces bâtimens, et leur destination pour des contrées amies de la France, et dont les ports avaient été déclarés ouverts au commerce américain ; les bâtimens américains furent aussi sequestrés avec leurs cargaisons dans le port de Naples. Une propriété américaine, montant à 30,000,000 de dollars, fut mise à la discrétion des cours d'amirauté de l'Angleterre, et une propriété encore plus considérable se trouve soumise au conseil des prises de France ou à son conseil d'état.

Dans cette situation, l'embargo devenait une mesure nécessaire pour mettre fin à la saisie et à la confiscation des propriétés, pour rappeler les vaisseaux et les hommes de mer, et prévenir leur emploi à l'extérieur dans le commerce de licence. L'embargo fit voir encore que les

États-Unis ne voulaient pas se soumettre aux ordres et aux règlemens d'aucune puissance européenne : mais les états de l'est s'opposèrent violemment à cette mesure : ils firent des lois qui chargeaient l'autorité civile d'opposer la force aux officiers militaires, quand ils voudraient entrer dans les maisons pour y découvrir des objets de contrebande. On oublia les sages conseils de Washington : il avait dit que « tout obstacle à l'exécution des lois, que toute combinaison ou association faite même dans un prétexte plausible, mais avec le secret dessein de contredire et d'arrêter les délibérations et l'action régulière des autorités constituées, sont subversifs de leurs principes fondamentaux, et ont une tendance funeste. Il avait dit encore que ces moyens servent à organiser la faction, et à lui donner une force à la fois extraordinaire et factice. »

M. Madison fut nommé successeur de M. Jefferson, en 1809. En 1810, les États-Unis déclarèrent que, dans le cas où avant le 30 mars 1811, l'Angleterre ou la France révoqueraient ou modifieraient les édits et règlemens, de manière qu'ils cessassent de violer le commerce neutre des États-Unis, l'acte de *non-intercourse* continuerait d'avoir son effet contre la puissance qui s'y refuserait.

La France annonça que les décrets de Berlin et de Milan étaient rapportés ; mais en France, le commerce américain fut entravé de diverses manières. L'introduction des marchandises coloniales était prohibée : on soumettait les bâtimens arrivant, chargés des productions des États-Unis, à des droits exorbitans, à des examens vexatoires, et à des exportations forcées. La Grande-Bretagne en prit occasion de douter du rapport de ces décrets, refusa de révoquer ou de modifier ses édits et règlemens, et l'acte de *non-intercourse*, conserva contre elle toute sa force.

Diverses circonstances étaient venues aigrir l'esprit public et le préparaient à une guerre ouverte. L'attaque faite en 1807, par le vaisseau anglais le *Léopard* contre la frégate la *Chesapeake* dans les parages des États-Unis, y causa une forte sensation, et était considérée comme une violation des droits de neutralité, quoique le gouvernement Britannique ait désavoué cette attaque.

Pendant que les bâtimens américains étaient exclus d'un commerce légal, ceux d'Angleterre, munis de faux papiers, et sous le pavillon américain, faisaient route pour tous les ports du continent.

La mission d'un agent secret, chargé d'un

plan pour le démembrement de l'union, désavoué aussi par le gouvernement, excita une indignation universelle. La presse des matelots regardée comme incompatible avec les droits, l'honneur et l'indépendance des États-Unis, mit le comble aux griefs. — La revendication de l'allégeance des individus nés sujets de la Grande-Bretagne, fut regardée comme extravagante et absurde; et dans le fait, on voulait l'appliquer à une grande portion des habitans des États-Unis qui, par divers motifs, avaient émigré de la Grande-Bretagne, mais surtout de l'Irlande. Cette prétention de l'Angleterre, qui était de nature à exciter l'animosité de toutes les classes, devint le grand sujet des plaintes nationales, et la cause réelle de la guerre. En décembre 1806, un traité, négocié à Londres, avait été rejeté par M. Jefferson : le motif du président était que ce traité ne contenait aucune stipulation de la part de la Grande-Bretagne, d'abandonner le droit de recherche à bord des bâtimens américains. Bientôt l'affaire entre la frégate américaine *le Président* et le bâtiment anglais le *Little-Belt*, porta au dernier point l'animosité nationale; et la guerre fut déclarée le 18 juin 1812. Un acte du congrès avait donné aux sujets britanniques, six mois pour transporter leurs propriétés : l'Angle-

terre, au contraire, saisit et condamna les bâtimens américains et leurs cargaisons qui étaient dans ses ports; un entre autres, qui avait fui d'Alger avec le consul américain et des munitions appartenant à l'état, en conséquence d'une déclaration de la part du dey, subit cette condamnation.

Le commencement de la première campagne fut très-malheureux : la partie la plus vulnérable des États-Unis était celle qui touche aux grands Lacs. On envoya, dans le dessein de la défendre, un corps de troupes régulières et de volontaires de l'état de l'Ohio, sous le commandement du général Hull; mais cet officier se rendit sans résistance, à l'approche de l'ennemi, et livra la ville et le fort de Détroit. Une attaque faite ensuite par la milice de New-York, n'eut aucun succès; et, pour mettre le comble à ces malheurs, les gouverneurs de Massachusets et de Connecticut refusèrent leur contingent de milice pour la défense des frontières maritimes, motivant leur refus, ainsi que M. Madison l'a observé avec raison, sur une interprétation nouvelle et de mauvaise foi de la constitution. L'esprit d'insubordination fut encouragé par une proclamation du gouverneur anglais des Bermudes, qui prit sur lui de proposer aux états de l'est, de leur accor-

der des licences pour fournir des provisions aux possessions anglaises dans les Indes-Occidentales.

Les États-Unis proposèrent un armistice ; ils demandèrent le rapport des ordres du conseil, une cessation des blocus injustes, ainsi que le renvoi des marins américains des bâtimens anglais, mais surtout que l'Angleterre se désistât du droit de presser les matelots. Le congrès, voulant lever tout obstacle à l'armistice et à la paix, rendit un acte qui défendait l'emploi des matelots anglais à bord des bâtimens publics ou particuliers des États-Unis, à dater de l'époque de sa ratification. Les ordres du conseil furent enfin rapportés, mais non d'une manière à éloigner les doutes à ce sujet ; et la Grande-Bretagne proposa un armistice, sous des conditions qui requéraient la révocation des lois interdisant l'entrée des ports, et la navigation des eaux des États-Unis aux vaisseaux de guerre et aux bâtimens marchands de la Grande-Bretagne. Le gouvernement américain rejeta ces propositions ; il observa en réponse, qu'une paix ne pouvait être durable sans une explication claire et précise sur le sujet de la presse, et le prince régent déclara que le gouvernement britannique ne se désisterait pas de sa pratique ancienne et

accoutumée de presser les matelots anglais sur es bâtimens marchands d'une autre nation; que la force navale de l'empire dépendait de l'exercice de ce droit, et que l'on ne pouvait imaginer aucun moyen praticable de sûreté, si celui-là était abandonné.

Au commencement de la guerre, en juin 1812, une armée de trente-cinq mille hommes devait être levée par autorisation du congrès, qui donna en outre pouvoir au président des États-Unis de mettre sur pied dix mille hommes de milice.

Le général Hull marcha avec quinze mille hommes, suivant les instructions du gouvernement américain, de l'état de l'Ohio sur le haut Canada, où il entra le 12 juillet; mais cette force resta inactive pendant la prise de l'île et du fort de Michillimakinac, le poste militaire le plus au nord des États-Unis. Les Anglais purent mettre garnison dans le fort Georges, dans ceux de Kingston, d'York et de Malden, et concentrer leurs forces. Dans le même temps, les Indiens, guidés par des Anglais, traversèrent le Détroit, et coupèrent le chemin aux convois qui pouvaient venir de l'Ohio; et toute coopération avec les troupes sur les frontières du Niagara, sous les ordres du général Van Rensellaer, se trouva interdite.

Les Américains construisirent à Sandwich une forteresse, où ils placèrent une garnison de trois cents hommes : leur dessein étant de protéger les habitans du haut Canada, qui avaient embrassé leur cause. Le 8 août, le général Hull passa la rivière, et vint camper à Détroit.

On voulait tenir ouverte la communication avec l'Ohio. Un détachement de six cents hommes, sous le commandement du colonel Millar, fut envoyé sur ce point : mais, à quatorze milles de Détroit, ce détachement rencontra les forces anglaises et indiennes, et fut repoussé avec une perte considérable. Ces revers décidèrent le général américain à évacuer Sandwich, qu'il détruisit, et à abandonner le Canada.

Le 16 août, les Anglais debarquèrent près de Détroit, sous la protection des canons de leurs vaisseaux, et ce fort capitula peu de temps après, comme nous l'avons dit plus haut. Vingt-cinq pièces d'artillerie en fer, huit en cuivre, mille cinq cents fusils et une quantité considérable de munitions tombèrent ainsi dans les mains des Anglais (1).

---

(1) C'est un fait curieux que la reddition de ce port

Un détachement de quatre cents hommes, sous les ordres du colonel Cass, avait essayé inutilement de pénétrer jusqu'à la rivière de Raisin pour protéger l'arrivée des vivres, et fut obligé de se rendre. Le général Hull donna des ordres pour évacuer le fort Dearborn sur le lac Michigan : un petit détachement de soixante-six hommes de ce fort, joint à trente Indiens Miamis, fut attaqué, dans sa marche sur Détroit, par une force supérieure de guerriers indiens; il eut trente hommes tués, et le reste fut fait prisonnier.

La prompte reddition de l'armée de Hull ainsi que des forts et du territoire de Michigan excita de grands soupçons de trahison. On fit des efforts pour réparer le désordre, et on établit une force navale sur les lacs. Un brick de seize canons, sur le lac Ontario, était le seul vaisseau de guerre américain sur ces eaux : les bâtimens de commerce des lacs achetés par le gouvernement, furent armés en vaisseaux de guerre, et montés par des marins expérimentés. Le 8 octobre, cent hommes, dont une moitié était des matelots et l'autre des troupes réglées, s'emparèrent de deux bricks anglais

aux Américains, en 1777, s'effectua également le 16 août.

armés, le *Détroit* et le *Calédonia*, qui étaient à l'ancre sous le canon du fort Érié (1). Dans cette entreprise que dirigeait le lieutenant Elliot, il n'y eut que deux Américains tués et quatre blessés.

Cette conduite hardie encouragea les troupes de la frontière de Niagara, qui étaient sous les ordres du général Van Rensellaer, et consistaient en quatre mille hommes environ : elles s'embarquèrent à Lewistown, sous la protection de leurs canons, pour le Canada.

Le débarquement commença par un corps choisi de cent hommes, sous le commandement des colonels Christie et Van Rensellaer, soutenus par le colonel Fenwick, avec mille hommes de troupes réglées. Le reste des troupes fut ensuite mis à terre sans résistance : elles s'emparèrent des forts, et gagnèrent les hauteurs à la pointe de la baïonnette, quoique le cri de guerre des Indiens eût frappé la plus grande partie de la milice d'une terreur panique, et que les renforts en vue du fort

(1) Le Détroit, autrefois le brick *Adams* des États-Unis, et portant six canons, était chargé de munitions de guerre, et avait à bord soixante marins et trente prisonniers Américains ; le Calédonia, appartenant à la compagnie du Nord-Ouest, portait des pelleteries évaluées

Georges eussent refusé de descendre. Les bateliers abandonnèrent leurs rames; et les troupes qui étaient à terre, après avoir deux fois repoussé les Anglais des hauteurs, furent forcées de se rendre après une perte de plus de mille hommes. Le général Brock périt dans cette affaire, et son aide-de-camp reçut une blessure mortelle.

Une autre expédition contre le Canada fut confiée au général Smith : ses instructions portaient qu'il mettrait à la voile de Buffalo avec trois mille hommes de troupes; mais comme il devint impossible de lui en procurer plus de deux mille, l'expédition fut abandonnée, et les troupes se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver.

Le général américain Harrison se mit en marche de Louisville avec deux mille cinq cents hommes. Le 12 septembre, il arriva devant le fort Wayne, d'où les Indiens, qui s'étaient armés, firent une retraite soudaine; mais le général n'ayant pas de munitions, ne songea qu'à résister aux tribus de Miami et de Pottawatamie, arrivant des bords de la Wabash et du Sa int-Joseph.

à 150,000 dollars : il était armé de deux canons, et avait à bord douze hommes et dix prisonniers Américains.

Dans le même temps, le général Winchester vint au fort Wayne avec des renforts additionnels du Kentucky. Le 23 septembre, il se porta à la tête de deux mille hommes, dont quatre cents étaient de troupes réglées, sur le fort Défiance, à travers un pays difficile et inhabité. Le général Harrison avait marché sur le fort Sainte-Marie, dans l'intention de faire avancer par la rivière de la Glaise un détachement avec des munitions et des vivres. Cette armée ne put faire plus de dix milles par jour, à cause des inégalités du pays qu'elle eut à traverser. Il arriva le 4 octobre avec l'aile gauche devant le fort Défiance, qui était occupé depuis quelque temps par les Anglais et les Indiens; mais ils l'abandonnèrent, et descendirent la rivière à son approche. La droite de l'armée, composée de deux brigades de milice, fut stationnée à Sandusky; et la gauche, consistant en un régiment de troupes réglées et de volontaires de la milice de l'Ohio, reçut l'ordre de se rendre au fort Arthur, sous le commandement du général Tupper.

Le 13 décembre, un détachement américain, de deux mille hommes, aux ordres de ce général, se porta aux Rapides du Miami : à l'est de cette rivière, ayant rencontré un corps de trois cents Anglais de troupes réglées, et de

sept cents Indiens, il le culbuta malgré une résistance opiniâtre.

Sur ces entrefaites, diverses expéditions américaines eurent du succès contre les établissemens indiens dans les territoires d'Indiana et des Illinois, et sur les frontières du Sud.

Au commencement de janvier 1813, le général Winchester, avec les troupes sous son commandement, descendit le long du Miami depuis le fort Défiance jusqu'aux Rapides. Neuf cent cinquante hommes qu'il envoya pour protéger les habitans de Frenchtown contre la violence des Indiens, rencontrèrent un corps d'Anglais et d'Indiens montant à quatre ou cinq cents hommes, qui fut repoussé après un vif engagement de plusieurs heures.

L'armée américaine s'approcha de Détroit : le colonel Proctor, qui y commandait, s'avança contre elle avec quinze cents hommes, et après un combat assez animé, mais de peu de durée, le général Winchester fut forcé de capituler (le 27 janvier). Ceci rendit toute résistance inutile de la part du général Harrison, qui se trouvait alors auprès des Rapides avec sept cents hommes. Il se retira sur la rivière du Portage, et en février il se rendit de nouveau aux Rapides où il construisit

le fort Meigs, qui depuis résista au général Proctor ayant sous ses ordres mille ou douze cents Indiens.

Pendant une grande partie de l'hiver, les deux armées demeurèrent séparées par la glace qui n'était pas assez forte pour le transport de l'artillerie, et il ne se passa aucun événement important jusqu'au 22 février que les Anglais traversèrent le fleuve Saint-Laurent et prirent Ogdensburg.

Vers le milieu d'avril, le lac Ontario se trouvant navigable, le général Dearborn s'embarqua avec dix-sept cents hommes à Sackett-Harbour, et, le 25 du même mois, il mit à la voile pour aller attaquer le Canada. Le général et ses troupes débarquèrent le 27 auprès d'York, capitale du haut Canada; ils en prirent possession d'assaut après une défense très-vive; mais le général Pike (1), qui avait commandé l'assaut, ne jouit pas long-temps de son triomphe : à peine était-il entré dans la ville qu'un magasin à poudre prit feu, et ce brave général périt dans l'explosion avec trente-huit des siens; et un plus grand nombre fut grièvement blessé. L'armée américaine du centre repoussa les Anglais, et s'empara du fort Georges. Les Améri-

(1) Le même général avait fait une expédition aux sources de plusieurs grandes rivières de la Louisiane.

cains eurent trente-neuf hommes tués et cent onze blessés ; la perte des Anglais se monta à trois cents morts et à deux cents soixante-dix-huit prisonniers.

Les Anglais firent sauter les magasins qu'ils avaient au fort Georges, ainsi que sur le lac Erié, et se retirèrent ensuite le long des montagnes à l'extrémité du lac Ontario. Le général Dearborn, dans l'espoir de leur couper la retraite, détacha le général Winder et le général Chandler ; mais tous deux, ayant été attaqués au moment où ils ne s'y attendaient pas, furent faits prisonniers avec plusieurs de leurs officiers et cent quatre-vingts hommes. Les troupes américaines évacuèrent le fort Érié, et, sous la protection de leur flotte, se retirèrent au fort Georges.

Le 28 mai, sir Georges Prevost, à la tête d'un corps de mille hommes, partit de Kingston sur des bateaux, et vint faire une attaque infructueuse sur Sackett-Harbour ; la perte des Anglais avait été de quarante-huit hommes tués et deux cents blessés. Les Américains reconnurent que leur perte était de deux cents morts, de quatre-vingt-quatre blessés, et de vingt-six hommes qui ne reparurent pas.

Après cet événement, les Anglais brûlèrent le village de Sodus sur les bords de la baie de ce nom, et toutes les attaques sur le lac Érié

furent sans succès. Le fort du bas Sandusky, avec une garnison de cent soixante hommes aux ordres d'un jeune officier, résista à une force de cinq cents hommes de troupes régulières et de sept ou huit cents Indiens commandés par le général Proctor.

Vers le milieu de juin, deux bricks américains de vingt canons chacun, furent lancés du port Presqu'île du lac Érié. Ceux-ci et quelques petites goëlettes composaient l'escadre qui, sous le commandement du brave commodore Perry, captura, après un engagement de trois heures, toutes les flottes anglaises du lac, quoique supérieures par le nombre de leurs canons, et leur calibre.

Cette victoire permit au général Harrison de transporter ses forces au travers du lac, et de chasser les Anglais de Malden, de Détroit et du territoire de Michigan. Il les défit ensuite dans une bataille rangée, et mit fin ainsi aux horreurs atroces que les Indiens exerçaient dans cette guerre.

Les flottes anglaise et américaine sur le lac Ontario étaient employées alternativement à se donner la chasse l'une à l'autre; mais comme elles n'en vinrent point à un engagement sérieux, les opérations militaires sur les bords du lac furent suspendues.

En juin 1813, les chaloupes américaines armées, l'Aigle et le Grondeur, furent capturées sur le lac Champlain : cette prise assura aux Anglais l'empire de ces eaux, et les mit à même de détruire les bâtimens publics de Plattsburg.

Le commandement de l'armée, qui était au fort George, fut donné au général Wilkinson : au commencement d'octobre, il la conduisit d'abord à Sackett-Harbour, et ensuite à l'île des Grenadiers : son dessein était de marcher sur Montréal, en traversant le fleuve Saint-Laurent sur un pont de bateaux.

Le 21 du même mois, le général Hampton, à la tête d'un corps de trois mille hommes, dépassa les lignes du Canada, pour opérer une diversion qui dérangea les mouvemens des Anglais sur le fleuve Saint-Laurent : ceux-ci furent repoussés, quoique supérieurs en force. Le général Hampton gagna Ogdensburg le 6 novembre, dans l'intention de faire sa jonction avec le général Wilkinson à Saint Regis, ou dans ses environs.

Le 6, les troupes américaines dépassèrent le fort Prescot : un engagement eut lieu dans le voisinage de Williamsburg, et chaque parti prétendit avoir été victorieux. Les forces américaines étaient composées de seize ou dix-sept cents

hommes ; les Anglais en avaient près de deux mille, sans compter la milice : du côté des Américains, il y eut cent deux morts et deux cent trente-sept blessés ; et du côté des Anglais, vingt-deux morts, cent quarante-sept blessés, et douze hommes qui ne reparurent point.

Le général Hampton s'étant refusé à la jonction proposée par le général Wilkinson, l'attaque sur Montréal fut abandonnée, et l'armée américaine prit ses quartiers d'hiver à French-Mills, dans les environs de Saint-Regis, sur les confins du Bas-Canada.

Une expédition, qui promettait un grand avantage, avait été préparée par le général Mac Clure contre les hauteurs de Burlington ; mais il fut forcé d'y renoncer par le manque de patriotisme de la milice, qui ne voulut pas marcher un seul jour après l'expiration de l'année de service.

On fit alors sauter le fort Georges, et la ville de Newark fut détruite. Le 19 décembre, les Anglais passèrent la rivière, et prirent, par surprise, le fort Niagara : cette opération leur donna le moyen de s'avancer sur le fleuve jusqu'à Lewistown, qu'ils détruisirent en le brûlant. Le village de Manchester, ceux des Indiens Tuscaroras, Blackrocks et Buffalos furent aussi réduits en cendres ; ainsi la frontière de Nia-

gara se trouva entièrement dévastée par le feu et par le pillage.

En février 1813, toute l'armée américaine, qui était dans le plus mauvais état, ne montait, selon les rapports du secrétaire d'état de la guerre, qu'à 18,500 hommes; et, en 1816, elle s'élevait à près de trente-neuf mille. On évaluait la milice à trente mille hommes, et le nombre des volontaires à six cents. Avec cette force bien organisée et bien dirigée, le gouvernement américain eût dû parvenir aux résultats qu'il avait en vue; mais l'ardeur des hommes braves, sans contredit, avait été refroidie par une longue suite de revers sur les frontières, résultant du défaut de concert entre les chefs, et de subordination de la part de la milice. Les derniers avantages obtenus sur le lac Érié et sur le lac Champlain, donnaient néanmoins les moyens de se procurer des vivres et des munitions: ils assuraient encore une retraite, si elle devenait nécessaire, et mettaient à même de protéger les frontières contre les incursions des sauvages, et de pénétrer dans le pays des ennemis, selon l'occasion. La campagne d'été, en 1814, ouvrit un plus brillant avenir aux Américains.

En juillet, le commodore Mac Donough s'empara, après un engagement très-chaud, de

toute l'escadre anglaise du lac Champlain. La gloire du commandant et des marins américains fut d'autant plus grande, que les Anglais leur étaient supérieurs en hommes et en artillerie. La force britannique consistait en un vaisseau de trente-neuf canons, un brick de seize, deux sloops de guerre et onze bateaux montés de canons; en tout quatre-vingt-treize canons et mille cinquante hommes. La force américaine se composait d'un vaisseau de vingt-six canons, d'un brick de vingt, d'une goëlette, d'un sloop de guerre et de dix bateaux montés de canons; total, quatre-vingt-cinq canons et huit cent vingt hommes. Les Anglais eurent quatre-vingts des leurs tués et cent dix blessés: les Américains quarante-neuf morts et soixante-sept blessés.

Dans le même temps, une attaque contre le fort de Plattsburg fut faite par sir Georges Prevost, commandant en chef des troupes anglaises. Celles qu'il avait sous lui montaient à quatorze ou quinze mille hommes. Il se proposait de traverser la rivière de Saranac; mais ses batteries furent réduites à se taire; et quand il vit que la flotte était prise, il se retira avec son armée, que la désertion avait beaucoup affaiblie, et alla se jeter dans le Canada. Les Américains, dans cette affaire, avaient quatre

mille hommes, dont quinze cents de troupes réglées, et deux mille cinq cents des milices de New-York et de Vermont.

Le 5 juillet 1814, les Anglais, sous le commandement du général Réal, furent attaqués par les Américains, aux ordres du général Brown; et, chassés de leur position à Chippewa, ils laissèrent cent sept prisonniers, et leur perte, en tués ou blessés, fut de trois cents hommes : on évalue celle des Américains, en tués et blessés, à trois cent vingt hommes.

Le 25 juillet, les Américains campèrent près des chutes du Niagara, où ils eurent un engagement très-vif. Le major général Réal, vingt officiers et deux cents soldats furent faits prisonniers, et huit cents tués et blessés. Les deux généraux américains, Brown et Scott, furent blessés : les forces des deux partis étaient à peu près égales; les Américains eurent sept cents hommes morts ou blessés. L'armée américaine, sous les ordres du général Brown, se retira au fort Érié, où elle fut assiégée par le général Drummond. Le 15 août, elle fit une sortie, qui fut suivie d'un combat meurtrier. Les Anglais se virent obligés de faire retraite à la pointe de la baïonnette : leur perte fut de six à sept cents hommes, et celle des Américains n'excéda pas soixante. On voit

que, dans tous les derniers engagemens, la victoire couronna les armes américaines.

Les ordres du conseil britannique, du 26 décembre 1812, et du 20 mars 1813, avaient déclaré en état de blocus la baie de la Chesapeake, celle de la Delaware et tous les ports au sud de Rhode-Island.

En février 1814, une escadre anglaise de deux vaisseaux de ligne, trois frégates, un brick et une goëlette, entra dans la baie de Chesapeake : elle y détruisit tous les petits bâtimens qui s'y trouvèrent. Une autre escadre anglaise, composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et de quelques petits bâtimens, entra également dans la baie de la Delaware, et s'empara des bâtimens américains qu'elle rencontra. Le 16 avril, elle s'approcha de l'embouchure du Patapsco : les villages de Frenchtown, de Havre-de-Grâce, de Georgetown, de Frédérickstown et de Hampton, et un grand nombre de fermes et de moulins furent incendiés ; et, après avoir commis beaucoup d'actes de brigandage et de cruauté, cette escadre retourna à sa station dans la rade de Hampton. Une attaque qu'elle fit ensuite contre Norfolk ne réussit point ; mais elle parvint à occuper toutes les eaux au sud : elle étendit son système de déprédation et de flibusterie sur toute la côte de la

Caroline du Nord ; et le port de New-York fut bloqué par une autre escadre.

Dans l'été de 1813, les nations des Indiens Creeks commencèrent leurs hostilités contre les États-Unis par une attaque contre le fort Mimms, construit sur le Tensaw, un des affluens de la Mobile dans le territoire du Mississipi (1).

Une expédition américaine de deux cents hommes de troupes régulières marcha, en septembre, de Saint-Louis sur le Mississipi, contre les établissemens indiens du lac Peoria, près la rivière des Illinois : ces établissemens furent abandonnés avant l'arrivée des Américains. Leur dessein était de commander la rivière, et de protéger le territoire de ce nom, ainsi que ceux de l'Indiana et du Missouri. On construisit, à l'extrémité inférieure du lac Peoria, un bon fort, auquel on donna le nom de Clark.

(1) Ils furent excités par les artifices d'un chef enthousiaste qui, prenant le caractère d'un prophète inspiré déclarait qu'il était le père et l'ami des Anglais, des Français, des Espagnols, mais que les Américains n'étaient point ses enfans, qu'ils appartenaient au contraire au mauvais esprit. Selon lui, les Américains étaient sortis de l'écume de la grande eau pendant qu'elle avait été troublée par le mauvais esprit ; un fort vent du nord-est les avait jetés dans les bois. Ils sont nombreux, répétait-il, mais je les hais.

Le 18 septembre, un corps anglais ayant attaqué le fort Bowyer sur la pointe de Mobile, fut repoussé par les troupes américaines, sous le commandement du général Jackson. Plusieurs des bâtimens furent détruits, d'autres endommagés; et les forces de terre, consistant en deux cents Indiens Creeks et cent marins, se retirèrent à Pensacola.

Les Indiens Creeks, qui habitent une contrée étendue entre les rivières d'Apalache et d'Alabama, se joignirent aux Indiens du nord contre les États-Unis; mais ils furent entièrement subjugués après une guerre sanglante sur les deux bords de la Coosa.

En août 1814, une flotte de quarante voiles, composée de vaisseaux de ligne, de frégates et de sloops de guerre, entra dans la baie de Chesapeake; elle remonta la rivière Patuxent jusqu'à Benedict, et quelques petits bâtimens, qui lui appartenaient, arrivèrent à Nottingham à quelques milles plus haut, où se trouvait une flottille américaine de chaloupes canonnières et de barges, montées par environ quinze cents hommes, que le commandant, le capitaine Barney, se crut obligé de détruire.

Une force anglaise, consistant spécialement en six mille cinq cents hommes de l'armée du général Wellington, marcha sur Washington.

L'armée américaine était composée de quatre mille cinq cents hommes, de milice en grande partie, et campait à Bladensburg. Après un engagement d'une heure, les Américains furent obligés de faire retraite. Les Anglais se portèrent à Washington, où ils détruisirent le capitole, la maison du président, tous les édifices publics, et le chantier de marine, et se retirèrent ensuite sur leurs vaisseaux dans le Patuxent, par la route de Marlborough et de Nottingham (1). Du côté des Anglais, il y eut cent quarante hommes tués, cent vingt-cinq blessés et deux cents prisonniers; la perte des Américains fut de vingt-cinq morts et de cent prisonniers.

Le plan des Anglais avait été de faire cette attaque sur Washington, et en même temps une autre sur Alexandrie; mais cette dernière expédition n'arriva au fort Warburton que le 27 du mois. Le lendemain, elle parut devant Alexandrie, qui accepta la capitulation qui lui fut proposée. Tous les bâtimens qui étaient dans le port, et toutes les propriétés publiques, furent livrés aux Anglais, qui exigèrent ensuite des fournitures en tabac et en farine.

---

(1) Voir le chapitre du district de Columbia, article *Histoire*.

Un semblable plan d'opérations militaires avait été arrêté contre Baltimore, capitale du Maryland. Une flotte anglaise, commandée par le contre-amiral Cockburn, remonta la baie de Chesapeake ; et, le 12 septembre, sept mille hommes de troupes, sous les ordres du général Ross, furent débarqués sur les bords du Patapsco. Dans leur marche sur Baltimore, elles rencontrèrent un détachement de quinze cents hommes de milice, et environ cinq mille hommes de la ville qu'on avait rassemblés. Après une légère escarmouche, cette force se retira dans ses retranchemens : la flotte ennemie y lança des bombes pendant vingt-quatre heures, mais sans produire l'effet qu'elle en attendait. Le port, bien défendu par le fort Mac-Henry, put résister au feu de l'escadre anglaise, qui se trouva dans l'impuissance de coopérer avec les forces de terre : celles-ci, ayant rencontré une résistance déterminée, qui leur ôta tout espoir de succès, abandonnèrent l'entreprise ; et, le 19 octobre, se retirèrent précipitamment sur leurs vaisseaux, sous la protection de l'artillerie de marine. Il y eut, du côté des Anglais, deux mille hommes tués ou blessés : la perte des Américains ne passa pas cent cinquante hommes.

La Russie, désirant mettre fin à cette affli-

geante guerre, avait, dès le mois d'avril 1813, proposé sa médiation : elle fut acceptée par les Américains, mais éludée par les Anglais, qui ensuite proposèrent de traiter directement avec les premiers. Leurs plénipotentiaires, qui étaient alors à Pétersbourg, se rendirent en conséquence à Gottenburg, qu'on avait assigné pour les conférences : elles furent depuis transférées à Gand; et, après des débats longs et variés, un traité fut signé le 24 décembre 1814. D'après ce traité, les frontières en litige devaient être fixées par des commissaires : la paix avec les tribus indiennes était rétablie, et le commerce des esclaves aboli; enfin, ce traité devenait obligatoire quatre mois après sa ratification. Dans cet acte d'une négociation pacifique, il ne fut rien dit ni même insinué sur la cause de la guerre, attendu que la cessation des hostilités en Europe ayant changé les circonstances qui y avaient donné lieu, aucune des deux parties belligérantes ne se vit dans la nécessité de faire l'abandon des clauses qui lui avaient fait prendre les armes. Le traité fut soumis au congrès, et ensuite ratifié par le président le 17 février 1815. Il se passa cependant plusieurs événemens remarquables, depuis sa signature à Gand jusqu'à sa ratification, à Washington.

Le 23 décembre 1814, le général Jackson, étant à neuf milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, eut, avec les Anglais commandés par le général Packenham, une affaire dans laquelle plus de quatre cents hommes de ces derniers furent tués, blessés ou faits prisonniers. Parmi les prisonniers se trouvèrent un major, deux lieutenans, un aspirant de marine, et soixante-six officiers non commissionnés. La bataille du 8 janvier 1815 fut livrée sur la rive gauche du Mississipi, à cinq milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la plantati on de M. Mac Prairie. L'histoire ne fournit point d'exemple d'une victoire plus brillante et plus décisive que celle-ci : ce fut une bataille rangée, qui dura seulement une heure entre cinq mille hommes de part et d'autre, qui composaient les forces des Anglais et des Américains (1). La perte des premiers en tués, blessés et prisonniers, monta à deux mille six cents hommes; et ils eurent, parmi les morts,

(1) Les forces américaines ont été évaluées ainsi qu'il suit : savoir, 154 artilleurs, marins, volontaires à la batterie; 1,413 hommes sous les ordres du colonel Ross; 1,562 de la division du major général Carrol; 813 de la brigade du général Coffee; 526 sous le colonel Slaughter, et 230 sous le major Hurd. — En tout, 4,698.

le chevalier Edward Packenham, général en chef, deux autres officiers généraux, et cinquante ou soixante officiers de divers grades : la perte des Américains ne fut que de treize soldats, dont six tués et sept blessés. Aucun officier ne quitta son poste ; pas un ne fut fait prisonnier, et cependant les trois quarts de l'armée américaine étaient composés de citoyens soldats, qui n'avaient jamais assisté à aucun combat. Postés derrière un retranchement qu'ils avaient formé à la hâte, ils attendirent l'attaque de pied ferme ; et comme l'ennemi s'avançait lentement en colonnes serrées, ils firent sur lui un feu si bien nourri et si bien dirigé de mousqueterie, de carabines et d'artillerie, qu'en moins d'une heure la moitié de l'armée fut mise hors de combat.

Pour plus de précision, nous avons évité jusqu'ici de parler des batailles navales qui ne se rattachaient pas immédiatement aux opérations militaires du continent : il convient maintenant de donner une courte relation des combats livrés sur mer et sur les lacs, entre les vaisseaux de guerre américains et anglais, depuis le commencement des hostilités jusqu'à la paix.

Le 13 *août* 1812. L'*Essex* et l'*Alert*. La goëlette anglaise l'*Alert*, portant vingt-six canons, fut prise par la frégate américaine l'*Essex*, de quarante-six canons, après un feu de huit minutes. Ce bâtiment fut envoyé des bancs de Terre-Neuve, lieu du combat, au port de New-York, où il arriva difficilement, étant très-avarié, et ayant sept pieds d'eau dans la cale. Trois de ses marins furent blessés. L'*Essex* était commandé par David Porter; l'*Alert* par J. Laugharne (1).

Le 19 *août* 1812. La *Constitution* et la *Guerrière*. La frégate anglaise la *Guerrière* fut prise par la frégate américaine la *Constitution*, après un combat de trente minutes. La première ayant été démâtée, et sa carène tellement endommagée, qu'elle était hors d'état de naviguer, fut brûlée. Sept marins américains furent tués et sept blessés. Les Anglais perdirent quinze hommes, et eurent soixante-quatre blessés. La *Constitution* portait cinquante-quatre canons, et la *Guerrière* quarante-neuf : la première était commandée par Isaac Hull; la dernière, par J. A. Dacres. Le combat eut

(1) Voir la lettre du capitaine Porter, datée du 20 août 1812, en mer, et adressée au secrétaire de la marine.

lieu sous le 41° 20′ de latitude nord et le 55° 53′ de longitude ouest de Greenwich (1).

Le 13 *octobre* 1812. Le *Wasp et* le *Frolic*. Le bâtiment de guerre anglais le *Frolic*, portant vingt-deux canons, fut enlevé à l'abordage par le sloop de guerre le *Wasp*, après un combat de quarante-trois minutes. Les Anglais eurent trente hommes tués et quarante blessés. Dans l'espace de vingt minutes, tous ses mâts tombèrent sur le pont; et deux heures après le *Poictiers*, de soixante-quatorze canons, le reprit dans cet état. Le *Wasp* était commandé par Jacob Jones, et le *Frolic* par J. Whinyates.

Le 25 *octobre* 1812. Les *États-Unis et* le *Macédonien*. La frégate anglaise le *Macédonien*, portant quarante-neuf canons, fut prise par la frégate américaine les *États-Unis*, de cinquante-quatre, après un combat d'une heure et demie. La première eut trente-six hommes tués et soixante-huit blessés; la dernière n'eut que cinq hommes tués et sept blessés. Le *Macédonien* fut conduit au port de New-York. Il était commandé par le capitaine Jean Carden, et la frégate américaine par Stephen

---

(1) Voir le rapport officiel du capitaine Hull au secrétaire de la marine, le 30 août 1812.

Decatur. L'action eut lieu sous le 29° de latitude nord et le 29° 30′ de longitude ouest.

Le 29 *décembre* 1812. La *Constitution et* le *Java*. La frégate anglaise le *Java*, portant quarante-neuf canons, fut prise par la frégate américaine la *Constitution*, de cinquante-quatre canons, après une heure quarante-cinq minutes de combat, dans lequel elle perdit ses mâts; et elle fut si maltraitée, qu'on la destina à être brûlée. Soixante hommes furent trouvés morts, et cent un blessés sur quatre cents qui composaient l'équipage. La *Constitution* n'eut que neuf hommes tués et ving-cinq blessés : elle était commandée par M. Bainbridge, et le *Java* par M. Lambert. L'action eut lieu à la distance de dix lieues de la côte du Brésil, au 13° 6′ de latitude méridionale, et au 36° de longitude ouest. Le *Java*, outre les hommes de son équipage, avait à bord plus de cent officiers et matelots surnuméraires (1).

Le brick américain le *Vixen*, de quatorze canons, fut pris par la frégate anglaise le *Southampton*, de trente-deux canons (2),

(1) Voir la lettre du commodore Bainbridge au secrétaire de la marine, datée de San Salvador, le 3 janvier 1813.

(2) Voir la lettre du lieutenant Drayton au secrétaire

et le *Viper*, de douze canons, par le vaisseau anglais le *Narcissus*, de quarante-deux canons (1).

Le 24 février. Le *Hornet et* le *Peacock.* Le bâtiment de guerre le *Peacock*, portant vingt canons, fut pris et coulé bas par le vaisseau de guerre américain le *Hornet*, portant également vingt canons, après une action de quinze minutes. Le capitaine de ce bâtiment, M. Peake, et cinq hommes furent tués et trente-trois blessés. Neuf hommes du dernier et trois marins américains, en essayant de les sauver, furent engloutis dans les flots. Le *Hornet*, commandé par le capitaine James Lawrence, n'eut qu'un homme tué et deux blessés. L'action s'engagea près de l'embouchure de la Demarara (2).

Le 2 juin 1813. Le *Chesapeake et* le *Shannon.* La frégate américaine la *Chesapeake*, après un combat de peu de durée, dans lequel le capitaine Lawrence, qui la commandait, et quarante-sept hommes de l'équipage, furent tués et quatre-vingt-dix-huit blessés, fut prise

de la marine, datée de la Jamaïque, le 8 février 1813, où le capitaine du bâtiment G. W. Reed mourut.

(1) Voir la lettre du lieutenant Henley.

(2) Voir la lettre du capitaine Lawrence au secrétaire de la marine, datée de Holmes-Hole, le 13 mars 1813.

par la frégate anglaise le *Shannon*, à la hauteur de Boston. Cette dernière eut vingt-six hommes tués et cinquante-huit blessés (1).

5 *août* 1813. Le *Decatur et* la *Dominica*. La goëlette anglaise la *Dominica*, portant douze canons de 12 livres de balle, deux de 6, un en bronze de 4, et un de 32; en tout seize canons et quatre-vingt-huit hommes d'équipage, fut prise par le corsaire américain le *Decatur*, qui avait à bord six canons de 12 et un de 18; en tout sept canons et cent trois hommes d'équipage. La *Dominica* fut emportée à l'abordage, après un combat meurtrier qui dura une heure, et dans lequel elle eut treize hommes tués et quarante-sept blessés. Le *Decatur* ne perdit que quatre hommes tués et seize blessés. La goëlette anglaise était commandée par M. G. W. Barrette, et le Decatur par M. Dominique Diron. Le combat eut lieu sous le 23° 4′ de latitude nord (2).

14 *août* 1813. L'*Argus et le Pélican*. Le sloop de guerre des États-Unis l'*Argus*, por-

(1) Voir la lettre du lieutenant Budd, datée d'Halifax, du 15 juin 1813.

(2) Voir la lettre de M. J. Dent, officier de marine à Charleston, au secrétaire de la marine, le 21 août 1813.

tant vingt canons, fut capturé par le sloop anglais le *Pélican*, de vingt-un canons, dans le canal de Saint-Georges (1).

5 *septembre* 1813. Le *Boxer* et l'*Enterprize*. Le brick anglais le *Boxer*, de dix-huit canons, fut pris par le brick américain l'*Enterprize*, de seize canons, après un combat de quarante-cinq minutes. Le capitaine Blythe, qui le commandait, fut tué avec dix-neuf hommes de l'équipage, et il y en eut quatorze de blessés : le lieutenant américain et un matelot furent tués et treize blessés (2).

10 *septembre* 1813. *Escadres américaine et anglaise sur le lac Érié*. L'escadre anglaise, sur le lac Érié, fut prise par celle des États-Unis, après un combat de trois heures, pendant lequel le commodore américain Perry changea de pavillon, et passa à travers la ligne anglaise. L'escadre anglaise était composée du vaisseau le *Détroit*, de 19 canons; de *la Reine Charlotte*, de 17; de la goëlette *Lady Prévost*, de 13; d'un brick, de 10; du sloop le *Petit Belt*,

(1) Voir la lettre du lieutenant Watson, au secrétaire de la marine, datée du 2 mars 1815, et la décision de la cour d'enquête, tenue le même mois.

(2) Voir la lettre du lieutenant Mac Call, le 7 septembre 1813.

de 3; de la goëlette le *Chippaway*, de 1; en tout, 63 canons.

Les forces américaines se composaient du brick le *Lawrence*, de 20 canons; du *Niagara*, de 20; du *Calédonia*, de 3; de la goëlette *Ariel*, de 4; du *Scorpion*, de 2; du *Somers*, de 2; de la *Tigresse*, de 1; du *Porc-épic*, de 1; du sloop *Trippe*, de 1; en tout, 54 canons.

28 *mars* 1814. L'*Essex* contre la *Phébé* et le *Cherub*. La frégate américaine l'*Essex*, portant quarante-six canons et deux cent cinquante-cinq hommes, fut capturée par la frégate anglaise la *Phébé*, de trente-six canons, montée par trois cent vingt hommes, et aidée par le sloop de guerre le *Cherub*, de vingt-huit canons, et portant cent quatre-vingts hommes, après une action qui dura deux heures et demie. La perte des Américains fut de cinquante-huit hommes tués et de soixante-cinq blessés. Le combat eut lieu à Valparaiso. La frégate américaine était commandée par le capitaine Porter, la frégate anglaise par le capitaine Hillyar, et le sloop par le capitaine Tucker.

29 *avril* 1814. L'*Épervier et le Peacock*. Le brick anglais l'*Épervier*, portant dix-huit canons de 32 livres de balles et cent vingt hommes, fut pris par le sloop de guerre américain le *Peacock*, après une action de quarante-

deux minutes. Avant d'amener, son grand mât tomba sur le côté, et il y avait cinq pieds d'eau dans la cale, et ses flancs étaient percés de quarante-cinq boulets. Huit hommes de l'équipage furent tués et quinze blessés; à bord du *Peacock*, il y eut deux hommes tués et deux blessés; l'*Épervier* avait à bord une somme de 120,000 dollars (1).

28 *juin* 1814. Le *Rein-Deer* et le *Wasp*. Le sloop de guerre anglais le *Rein-Deer*, portant dix-neuf canons et cent dix-huit marins, pris par le vaisseau de guerre le *Wasp*, de vingt-deux canons, après une action de dix-neuf minutes, perdit vingt-trois hommes tués et quarante-deux blessés. A bord du *Wasp*, il n'y eut que cinq hommes tués et vingt-un blessés. Il était commandé par le capitaine Blakeley, et le bâtiment anglais par le capitaine Manners.

1er. *septembre* 1814. L'*Avon* et le *Wasp*. Le sloop de guerre anglais l'*Avon* fut enlevé et coulé bas par le sloop de guerre le *Wasp*, après un combat de quarante-une minutes (2).

---

(1) Voir la lettre du capitaine Warrington au secrétaire de la marine, datée en mer, le 29 avril 1814, au 27° 47′ de latitude, et 80′ de longitude.

(2) Voir la lettre du capitaine Blakeley, datée de L'Orient en 1814.

11 *septembre* 1814. *Les escadres anglaise et américaine sur le lac Champlain.* L'escadre anglaise, sur le lac Champlain, fut prise après un combat de deux heures vingt minutes par l'escadre américaine sous les ordres du commodore Mac Donough. Les forces américaines étaient composées de la *Saratoga*, de 26 canons; de l'*Aigle*, de 20; du *Ticonderoga*, de 17; du *Preble*, de 7; et de dix galères, de 16; en tout, 86 canons.

Celles des Anglais, de la frégate la *Confiance*, de 39 canons; du brick *Linnet*, de 16; du sloop le *Chub*, de 11; du sloop le *Finch*, de 11, et de treize galères, de 18; en tout, 95 canons.

La *Saratoga* reçut cinquante-cinq boulets dans ses côtés, et la *Confiance* cent cinq.

26 *septembre* 1814. Le *général Armstrong* et les *embarcations d'une escadre anglaise*. Le corsaire américain le *général Armstrong*, portant neuf canons et cent vingt hommes d'équipage, fut attaqué au milieu de la nuit dans le hâvre de Fayâl, par les embarcations d'une escadre anglaise, ayant à bord quatre cents hommes. Après une action très-vive, qui dura quarante minutes, et après avoir inutilement tenté l'abordage, les assaillans furent repoussés, et essuyèrent une perte considérable. L'on croit que le nom

bre des tués et des blessés de leur côté, fut de deux cents, quoiqu'ils n'en reconnaissent que cent-soixante huit. Le corsaire eut deux hommes tués et sept blessés. Le lendemain, ce dernier ayant été attaqué par un vaisseau de guerre de l'escadre, fut abandonné et brûlé par l'équipage (1).

Le 14 *décembre* 1814. *Cinq chaloupes canonnières et quarante-cinq barques d'une escadre anglaise.* Cinq chaloupes canonnières des États-Unis, portant en tout vingt-trois canons et cent quatre-vingt-cinq hommes d'équipage, furent prises près de l'île aux Malheureux, dans le golfe du Mexique, par quarante-cinq bateaux appartenant à une escadre anglaise, ayant à bord quarante-deux canons et douze cents hommes, après un combat de trois heures. La perte des Américains fut de cinq tués et trente blessés; celle des Anglais fut évalué par les officiers américains à trois cents tués et blessés. Les chaloupes canonnières étaient commandées par le lieutenant Jones, et les em-

(1) Voir la lettre de M. J. B. Danby, consul américain à Fayal, adressée au secrétaire d'état, le 5 octobre 1814, et celle du capitaine Reed, datée du même port, le 4 octobre, toutes deux dans *Niles' register*, tom. VII, suppl., p. 167.

barcations de l'escadre anglaise par le capitaine Lockyer (1).

15 *janvier* 1815. Le *Président* et *une escadre anglaise*. La frégate américaine le *Président*, portant cinquante-trois canons fut capturée par une escadre anglaise composée de quatre frégates et d'un brick, après avoir mis hors de combat la frégate anglaise l'*Endymion*, de la même grandeur, qui faisait partie de cette escadre. Celle-ci avait à bord cinquante hommes appartenant au *Saturne*, outre son équipage; vingt-cinq hommes furent tués et cinquante-cinq blessés du côté des Américains. Cette perte fut en grande partie causée par le feu de la frégate la *Pomone*, qui succéda à l'*Endymion*, lorsqu'il eut désemparé. L'*Endymion* portait trois canons de moins que le *Président*; mais, comme le calibre des siens était plus fort, le poids du métal devait être, par conséquent, plus considérable (2).

---

(1) Voir la lettre du lieutenant Jones au secrétaire de la marine, le 12 mars 1815, et les procédures de la cour d'enquête, tenue à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1815.

(2) Voir les lettres du commodore Decatur, adressées au secrétaire de la marine, le 18 janvier et le 5 mar 1815. Voir également la décision de la cour d'enquête tenue à New-York, le 17 avril 1815.

20 *février* 1815. La *Constitution* contre le *Cyane* et le *Levant*. La frégate anglaise le *Cyane* portant trente-quatre canons; et le vaisseau le *Levant* de dix-huit canons, commandés par les capitaines Falcon et Douglas, furent capturés près de Madère, par la frégate américaine la *Constitution*, capitaine Stewart, après une action de quarante minutes (1). Cette dernière perdit trois hommes tués et douze blessés, et le *Cyane* et le *Levant* eurent trente-cinq tués et quarante-deux blessés.

26 *février* 1815. Le *Chasseur* et le *Saint-Lawrence*. La goëlette anglaise le *Saint-Lawrence*, portant quinze canons et soixante-quinze hommes d'équipages, outre quelques soldats et marins, fut prise près de la Havane, par le corsaire américain le *Chasseur*, ayant à bord douze canons et quatre-vingt-neuf hommes. Ce dernier portait cent-quarante-quatre livres de balles, et le *Saint-Lawrence* cent quatre-vingt seize. La goëlette fut emportée à l'abordage, après avoir résisté pendant quatorze minutes (2).

(1) Lettre du capitaine Stewart au secrétaire de la marine, écrite en mer, au mois de mai 1815.

(2) Voir la lettre du capitaine Boyle aux armateurs du corsaire, à Baltimore, datée du 2 mars 1815, publiée dans *Niles' register*, tom. VIII, p. 61.

23 *mars* 1815. Le *Hornet* et le *Penguin*. Le sloop de guerre anglais le *Penguin*, portant vingt-un canons et cent cinquante-huit hommes d'équipage, fut pris par le vaisseau de guerre américain le *Hornet* de vingt canons, commandé par le capitaine Biddle, après une action de vingt-deux minutes. La perte à bord du premier fut de dix-sept hommes tués, parmi lesquelles se trouvèrent le capitaine et le maître d'équipage, et de vingt-huit blessés. A bord du *Hornet*, il n'y eut qu'un homme tué et onze blessés. Le *Penguin* perdit son mât de misaine et son beaupré, et reçut dans ses flancs trente-trois boulets : il avait cependant sur le *Hornet* l'avantage de sa grandeur, du calibre de ses canons et du nombre d'hommes.

Outre son équipage, il portait douze marins surnuméraires. L'action eut lieu près de l'île de Tristan d'Acunha (1).

---

(1) Voir la lettre du capitaine Biddle au commodore Decatur, datée de Tristan d'Acunha, le 25 mars 1815.

DE T

(1. Page 306, tom. V.)

AISE.

PRISONNIERS.	PERTE TOTALE	FORCES TOTALES.	PERTES. TUÉS.	BLESSÉS.	TUÉS ET BLESSÉS.	MANQUANS.	PRISONNIERS.	PERTE TOTALE
»	47	»	»	»	»	»	»	»
»	76	800	50	75*	125	»	»	»
2,300*	2,340	1,330	»	»	»	»	»	»
700*	950	»	50*	100*	150	»	»	150
»	67	500	30*	50*	80	»	3	83*
537	958	1,450	150	155	305	»	»	305
»	269	800	100*	300*	400	»	295	695
»	188	800	»	»	»	»	43	»
700*	750	»	15*	45*	60	»	»	60
»	160	»	408	163	[illegible]	»	296	[illegible]
»	134	1,200	29	100	129*	»	35	164
»	155	»	20*	30*	50	»	»	50
	740	1,710	»	»		622		» (1,

Ouvrages qui traitent de l'histoire des États-Unis.

Années 1764, 1783. *Annual Register during this period, London*, in-8°. — Registre annuel.

— 1769. *Knox (John). Campaigns in North-America*, 2 vol. in-4°., *London*. — Campagnes de l'Amérique du nord.

— 1772. *Mante (Thomas). History of the late war in North-America, London.* — Histoire de la dernière guerre de l'Amérique du nord.

— 1789. *Gordon (William). History of the United States of America, New-York*, 3 vol. in-8°.—Histoire des États-Unis d'Amérique.

— 1794. *Stedman (C.). History of the American war, London*, 2 vol. in-4°. — Histoire de la guerre de l'Amérique.

— 1802. *Warren (Mrs.). History of the rise, progress, and termination of the American revolution.* — Histoire de la cause, des progrès et de la fin de la guerre de la révolution américaine.

— 1804. *Marshal (John). Life of Washington*, 5 vol. in-8°., *Philadelphia.* — Vie de Washington.

— 1805. *Holmes (Doctor Abiel). American annals, or a Chronological history of America from its discovery, in 1492 to 1806*, 2 vol. in-8°., *Cambridge.* — Annales américaines, ou Histoire chronologique de l'Amérique, depuis sa découverte en 1492 jusqu'en 1806.

— 1809. *Botta (Carlo). Storia della guerra dell' in-*

dependenza degli Stati Uniti d'America. Parigi, 4 *tom.* in-8°. Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

— 1809. *Ramsay (David). History of the american revolution*, 2 vol. in-8°. — Histoire de la révolution américaine.

— 1813. *Life and memoirs of the late general Lee.* — Vie et mémoires du général Lee.

— 1814. *Clark (Thomas). Naval history of the United States*, in-8°., *Philadelphia*, 2°. *édition.* — Histoire navale des États-Unis.

— 1814. *Mac Clure (George). Causes of the destruction of the american towns on the Niagara frontier, and failure of the campaign of* 1813. — Causes de la destruction des villes américaines sur la frontière de Niagara, et du peu de succès de la campagne de 1813.

— 1814. *Brown (Samuel R.). Views of the campaigns of the North-Western army*, etc., *Troy*, in-12. — Aperçus des campagnes de l'armée du Nord-Ouest.

— 1814, 1816. *Palmer (J. H.). Historical register of the United States*, 4 vol in-8°., *Philadelphia.* — Registre historique des États-Unis.

— 1815. *An exposition of the causes and character of the late war with Great-Britain, published by authority of the american government*, 11th. *edit.*, *Washington.* — Exposé des causes et de la nature de la dernière guerre avec la Grande-Bretagne, publié avec autorisation du gouvernement américain.

— 1816. *The naval monument with 25 engravings*, *Boston.* — Monument naval, etc., etc.

— 1816. *Mac Afee* (*Robert B.*). *History of the late war in the western country*, in-8°., *Lexington*. — Histoire de la dernière guerre dans la contrée de l'Ouest.

— 1816. *Izard* (*major general*). *Official correspondence with the department of war*, *Philadelphia*, in-8°. — Correspondance officielle avec le département de la guerre.

— 1817. *Brackenridge* (*H. M.*). *History of the late war*, etc., *Baltimore*, in-8°. — Histoire de la dernière guerre.

— 1817. *James* (*William*). *A full and correct account of the chief naval occurences of the late war between Great Britain and the United States*, in-8°., *London*. — Relation entière et correcte des actions navales de la dernière guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

— 1817. *Walsh* (*Robert*). *American register*, etc, 2 vol. in 8°., — Registre américain.

— 1817. *Wilkinson* (*major general James*). *Memoirs of his own times*, 3 vol. in-8°., *with a 4°. atlas*, *Philadelphia*. — Mémoires du temps écrits par le major général Wilkinson.

— 1814, 1818. *The annual registers of London and Edinburgh*. — Registres annuels de Londres et d'Édinbourg.

— 1814, 1819. *Niles' weekly register*, *Baltimore*. — Registre hebdomadaire de Niles.

— 1814, 1819. *Analectic magazine*, *in monthly numbers*, *New-York*. — Magasin analectique, etc., etc.

CHAPITRE VI.

CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

Le plan de la constitution fédérale fut arrêté, le 17 septembre 1787, par une convention générale assemblée à Philadelphie, sous la présidence du général Washington. Elle fut ensuite soumise à l'examen des conventions tenues dans les divers états; et, après avoir éprouvé une forte opposition dans plusieurs, elle fut acceptée à l'unanimité des suffrages de onze d'entre eux, le 3 mars 1789. Sur la proposition du congrès, on y a depuis ajouté douze articles additionnels ou amendemens, qui ont été approuvés par les législatures des états respectifs.

Pouvoirs législatifs. Tous les pouvoirs législatifs sont confiés au congrès des États-Unis, qui se compose d'une chambre de représentans et d'un sénat.

Chambre des représentans. La chambre des représentans se compose de membres choisis, tous les deux ans, par le peuple des différens états; et les *électeurs* doivent avoir les qualités requises pour élire les membres du corps le

plus nombreux de la législature de leurs états respectifs. Nul ne peut être élu représentant, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, s'il n'est citoyen des États-Unis depuis sept ans, et s'il n'est habitant de l'état par lequel il est choisi au moment de son élection. Le nombre des représentans, ainsi que la quotité des taxes directes, est fixé, pour chacun des états de l'union, selon le nombre respectif de ses habitans libres (y compris ceux qui se sont engagés à un service pendant un certain temps, et en exceptant les Indiens non taxés), auquel on ajoute les deux cinquièmes des personnes de toutes les autres classes. Le dénombrement de la population des États-Unis doit être fait tous les dix ans de la manière ordonnée par le congrès. Le nombre des représentans est d'un sur chaque trente mille habitans; cependant chaque état en a au moins un. Lorsque la place d'un représentant vient à vaquer, le pouvoir exécutif ordonne la convocation des colléges électoraux de l'état qu'il représentait. La chambre choisit son orateur et ses autres officiers, et a seule le droit de porter accusation de crime d'état.

Sénat. Le sénat des États-Unis se compose de deux sénateurs nommés pour le terme de six ans par la législature de chaque état, et qui

ont chacun une voix. Les membres sont divisés en trois séries, dont une est renouvelée tous les deux ans; et si une place de sénateur vient à vaquer par démission ou autrement, pendant l'intervalle des sessions de la législature de l'état qui l'envoie, le pouvoir exécutif de cet état peut en nommer un jusqu'à la première assemblée de ce corps, qui alors remplit les vacances. Nul ne peut être élu sénateur, s'il n'a atteint l'âge de trente ans, s'il n'a été citoyen des États-Unis pendant neuf ans, et s'il n'est habitant de l'état qui le choisit au moment de son élection. Le vice-président des États-Unis préside le sénat, mais il n'a de voix que lorsque les suffrages sont également partagés. Le sénat choisit ses autres officiers, et nomme un président *pro tempore*, en l'absence du vice-président, ou lorsque ce dernier remplit les fonctions du président des États-Unis. Le sénat seul a le droit de juger les accusations de crime d'état; et, lorsqu'il est assemblé à cet effet, chacun des membres prête serment ou fait affirmation avant de procéder. Le chef-juge préside lorsque le président des États-Unis est mis en jugement, et nul ne peut être condamné sans la concurrence des deux tiers des membres présens. Dans les cas d'accusation de crime d'état, le jugement porté par cette chambre ne

peut que déposséder l'accusé de son emploi, le rendre incapable d'occuper aucune place honorifique, lucrative ou de confiance sous le gouvernement des États-Unis; mais il sera néanmoins sujet à être poursuivi, jugé et condamné selon la loi.

La législature de chaque état prescrit l'époque, l'endroit et le mode des élections des sénateurs et représentans; le congrès a cependant le pouvoir de faire de nouveaux règlemens à ce sujet, ou de rapporter les anciens, quand il le juge à propos; mais il ne peut pas changer l'endroit de l'élection des sénateurs.

Le congrès s'assemble au moins une fois tous les ans, et l'époque de l'ouverture est fixée au premier lundi de décembre, à moins que ce jour ne soit changé par une loi.

Chaque chambre juge de la validité des élections, de leurs procès verbaux et des qualités de ses membres, et peut prononcer dans les affaires qui lui sont soumises lorsque la majorité des membres dans chacune est présente; un plus petit nombre peut cependant s'ajourner de jour en jour, employer les moyens qu'il jugera nécessaires pour forcer les membres d'assister aux séances, et prononcer contre eux telle peine qu'il plaira à chaque chambre d'établir.

Chaque chambre fait ses règlemens inté-

rieurs, punit les membres qui s'en écartent, et peut même, avec le consentement des deux tiers de l'assemblée, en prononcer l'expulsion.

Chaque chambre tient des minutes de ses procédures, et les publie de temps en temps, à l'exception de celles qu'elle juge à propos de garder secrètes; et le vote de ses membres sur une motion quelconque, à la demande d'un cinquième des membres, est inséré dans le journal de la chambre.

Aucune des chambres ne peut, pendant la durée des sessions, s'ajourner pour plus de trois jours sans le consentement de l'autre, et s'assembler dans d'autre lieu que celui qui est réservé aux séances.

Les sénateurs et les représentans reçoivent, pour leurs services, une indemnité qui leur est payée par le trésor. Ils ne peuvent être arrêtés pendant la durée de la session des chambres, ou pendant le temps qu'ils mettent à s'y rendre ou à en revenir, que pour trahison, félonie ou perturbation de l'ordre public, et ne peuvent être recherchés en aucun autre lieu, pour des discours tenus par eux dans l'une ou l'autre chambre.

Aucun sénateur ou représentant ne peut, pendant le terme pour lequel il est élu, être nommé à aucun emploi civil dans le gouver-

nement des États-Unis, qui a été créé, ou dont les émolumens ont été augmentés pendant cet intervalle; et tout citoyen ayant un emploi quelconque dépendant du gouvernement, ne peut être élu membre d'aucune des chambres tant qu'il reste en fonctions.

Bills. Tous les bills d'impôts doivent prendre naissance dans la chambre des représentans; mais le sénat peut proposer ou y faire des amendemens comme aux autres bills.

Tout bill qui a passé dans les deux chambres doit être présenté au président avant d'avoir force de loi. S'il l'approuve, il le signe; dans le cas contraire, il doit le renvoyer, avec ses objections, à la chambre où il a été proposé; celle-ci les fait insérer en entier dans son journal, et procède à un nouvel examen. Si, après avoir fait ce second examen, le bill passe à la majorité des deux tiers des membres de cette chambre, on l'envoie, avec les objections du président, à l'autre chambre, qui en recommence l'examen; et, s'il est approuvé par les deux tiers de cette chambre, il a alors force de loi. Dans des cas semblables, les suffrages des membres de chaque chambre sont déterminés par *oui* et par *non;* et les noms de ceux qui ont voté pour ou contre, sont consignés dans le journal de chaque chambre respectivement. Si

un bill n'est pas renvoyé par le président, dix jours (les dimanches exceptés) après qu'on le lui a présenté, ce bill a force de loi, comme s'il l'avait signé, à moins que le congrès, en s'ajournant, n'en empêche le renvoi ; auquel cas il ne peut être mis en vigueur.

Tout ordre, vote ou résolution qui nécessite le concours du sénat et de la chambre des représentans (excepté cependant les questions d'ajournement), doit être soumis au président des États-Unis, et approuvé par lui avant d'avoir son effet ; s'il le désapprouve, il faut qu'il repasse dans les deux chambres, selon les règlemens et les formes prescrites pour les bills.

Le *congrès* a le pouvoir, 1°. de mettre et de percevoir toutes taxes, droits, impôts et accises, pour payer les dettes et pourvoir à la défense et au bien-être des États-Unis ; mais ces droits, impôts et accises doivent être uniformément répartis dans toute l'étendue de l'Union ; 2°. d'emprunter de l'argent sur le crédit des États-Unis ; 3°. de régler le commerce avec les nations étrangères entre les divers états de la confédération et avec les tribus indiennes ; 4°. d'établir un mode régulier de naturalisation, et des lois uniformes sur les banqueroutes dans toute l'étendue des États-

Unis; 5°. de battre monnaie, de régler sa valeur et celle des monnaies étrangères, et de fixer l'étalon des poids et mesures; 6°. de pourvoir à la punition des contrefacteurs des billets et monnaie en circulation dans les États-Unis; 7°. d'établir des bureaux et des routes de poste; 8°. d'encourager l'avancement des sciences et des arts utiles, en assurant aux auteurs et inventeurs, pour un certain temps, le droit exclusif à leurs écrits et à leurs inventions; 9°. d'établir des cours inférieures, subordonnées à la cour suprême; 10°. de définir et de punir les pirateries et félonies commises en pleine mer, et les offenses contre le droit des nations; 11°. de déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque et de représailles, et de faire des lois concernant les prises sur terre ou sur mer; 12°. de lever et de maintenir des armées; sans cependant que les sommes affectées à cet usage, le soient pour plus de deux ans; 13°. de créer et d'entretenir une marine; 14°. de faire des règlemens pour l'ordonnance et l'administration des forces de terre et de mer; 15°. d'assembler la milice et de l'employer à faire exécuter les lois de l'union, à comprimer les insurrections et à repousser l'invasion; 16°. de pourvoir à l'organisation, l'armement et la discipline de la milice, et à l'administration

de la partie de ce corps qui peut être employée au service des États-Unis ; laissant toutefois aux états respectifs la nomination des officiers, et la liberté de dresser la milice, selon les règles de discipline prescrites par le congrès ; 17°. d'exercer exclusivement la législation, dans tous les cas possibles, sur un district (n'excédant pas dix milles carrés) qui, après avoir été cédé par quelques états particuliers, et reçu par le congrès, deviendrait le siége des gouvernement des États-Unis, et d'exercer pareille juridiction sur tous les lieux achetés avec le consentement de la législature de l'état, dans lequel ils se trouvent, pour y construire des forts, des magasins, des arsenaux, des chantiers et autres bâtimens nécessaires ; et 18°. de promulguer toutes les lois nécessaires et propres à mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus, et tous les autres accordés par la constitution au gouvernement des États-Unis, ou aux départemens qui en font partie.

L'émigration ou l'importation de tous les individus que chaque état jugeait à propos d'admettre, fut permise par le congrès jusqu'en 1808 ; le gouvernement se réservant de percevoir sur chaque individu importé, un droit qui n'excédait pas 10 dollars.

Le privilége de *l'habeas corpus* n'est suspen-

du que dans des cas de trahison et de rébellion, lorsque la sûreté publique l'exige.

Il ne doit être fait aucune loi d'*attainder*, ni de lois rétroactives.

On ne peut imposer de *capitation*, ou autre *taxe directe*, qu'en proportion du dénombrement qui sera fait aux époques indiquées ci-dessus.

On ne perçoit ni *impôt* ni *droit* sur les articles importés d'un état dans un autre. On ne peut donner de *franchise*, par des règlemens de commerce ou de revenus, à aucun port de l'union qui ne soient communes à tous, et des vaisseaux allant d'un état à l'autre, ne sont assujettis à aucun droit.

On ne doit tirer *d'argent* du trésor, qu'en conséquence des appropriations faites par la loi, et l'on publie de temps à autre des états et un compte régulier des recettes et des dépenses.

Aucun *titre de noblesse* n'est accordé par les États-Unis; et il est défendu à tout individu, ayant un emploi lucratif ou de confiance sous leur autorité, de recevoir, sans le consentement du congrès, aucun présent, pension, place ou titre quelconque, qui lui serait offert par un roi, un prince ou tout état étranger.

Aucun état de l'Union ne peut conclure de

traité d'alliance ou confédération, accorder des lettres de marque et de représailles, battre monnaie, émettre des billets de crédit, payer ses dettes autrement qu'en or ou en argent, passer aucun bill d'*attainder*, ou faire de loi rétroactive ou de loi tendante à annuler les contrats, ou accorder des titres de noblesse.

Aucun état ne peut, sans le consentement du congrès, mettre d'autres impôts ou droits sur les importations ou les exportations, que ceux qui sont absolument nécessaires pour exécuter ses lois d'inspection. Le produit net de ces droits et impôts levés sur les importations et les exportations par les divers états, sont à l'usage du trésor des États-Unis, et toutes lois semblables sont sujettes à la révision et au contrôle du congrès. Aucun état ne peut, sans le consentement du congrès, établir des droits sur le tonnage, entretenir des troupes et des vaisseaux de guerre, en temps de paix; entrer en arrangement ou faire des contrats avec un autre état ou une puissance étrangère ; s'engager dans une guerre, à moins que son territoire ne soit envahi, et qu'un danger imminent n'admette aucun délai.

Par un article additionnel, il est défendu au congrès de faire aucune loi concernant l'établissement d'une *religion*, ou tendante à en prohiber

le libre exercice, de mettre des entraves à la *liberté de la parole* et *de la presse*, ou au droit que le peuple a de s'assembler paisiblement pour demander au gouvernement la réformation des abus.

Pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif est confié au *président* des États-Unis d'Amérique, pour le terme de quatre ans, et à un *vice président*, élu en même temps, et pour le même nombre d'années, de la manière suivante.

Chaque état nomme, de telle manière que la législature dudit état le juge convenable, un nombre d'*électeurs* égal à celui des sénateurs et des représentans réunis, que l'état a droit d'envoyer au congrès; mais aucun sénateur ou représentant, ou toute personne remplissant une place lucrative ou de confiance sous le gouvernement, ne peut être choisi comme électeur.

Les électeurs s'assemblent dans leurs états respectifs, et nomment au scrutin, pour la présidence ou vice-présidence, deux personnes dont l'une, au moins, n'habite pas le même état qu'eux; au premier tour, ils nomment celle qu'ils portent à la présidence, et, dans un second scrutin, ils choisissent celle qu'ils appellent à la vice-présidence. On dresse des listes séparées des personnes portées à la présidence

et de toutes celles qui l'ont été pour la vice-présidence, et l'on fixe le nombre de voix que chacune a obtenu. Cette liste est alors signée et certifiée par les électeurs, et envoyée cachetée au siége du gouvernement, à l'adresse du président du sénat. Celui-ci ouvre tous les certificats en présence du sénat et de la chambre des représentans, devant lesquels les votes sont dépouillés; et le candidat qui réunit le plus grand nombre de suffrages pour la présidence, est nommé président, pourvu que le nombre de voix qu'il obtient, forme la majorité des électeurs choisis à cet effet. Si personne ne réunit cette majorité, l'on prend trois de ceux qui ont eu le plus de suffrages sur la liste des votes pour la présidence, et la chambre des représentans nomme au scrutin, celui qui doit en remplir les fonctions. En choisissant le président, les votes sont pris par états, chacun d'eux n'ayant qu'une voix. Il y a *quorum* pour cet effet quand un ou plusieurs membres des deux tiers des états sont présens, et la majorité des états est nécessaire pour déterminer le choix. Et si la chambre des représentans n'a pas nommé de président, lorsque le droit du choix lui est dévolu, avant le 4 du mois de mars suivant, le vice-président remplit les fonctions de président, de même qu'en cas

de mort ou dans celui d'une incapacité constitutionnelle.

Celui qui obtient le plus de voix pour la vice-présidence est nommé à cet emploi, pourvu toutefois que ce nombre forme la majorité du nombre total des électeurs choisis, et si personne ne réunit cette majorité, le sénat choisit le vice-président parmi les deux qui ont le plus de suffrages sur la liste. Il y a *quorum* pour cet effet, lorsque les deux tiers du nombre total des sénateurs sont présens, et il faut la majorité du nombre total pour faire un choix.

Nulle personne éligible constitutionnellement aux fonctions de président, n'est éligible à celles de vice-président des États-Unis.

Le congrès peut déterminer l'époque où l'on choisira les électeurs et le jour où ils doivent donner leur vote, et ce jour doit être le même dans toute l'étendue des États-Unis.

Personne, à moins d'être citoyen né, ou citoyen des États-Unis lors de la promulgation de la présente constitution, n'est éligible à l'emploi de président; sont également inéligibles ceux qui n'ont pas atteint l'âge de trente-cinq ans, et qui n'ont pas résidé quatorze années dans les États-Unis.

En cas de déplacement du président, de démission, d'incapacité à remplir les fonctions

de sa charge, ou de mort, cet emploi est dévolu au vice-président; et le congrès peut, par une loi, pourvoir au cas de déplacement, de démission, de mort ou d'incapacité du président et du vice-président, en nommant l'officier qui devra agir comme président; et ce dernier agit en effet comme tel, jusqu'à ce que ladite incapacité cesse, ou qu'un nouveau président soit nommé.

Le président reçoit, à des époques déterminées, une indemnité pour ses services, qui ne doit être ni augmentée, ni diminuée, durant le temps pour lequel il est élu; et il ne peut recevoir pendant cet intervalle, d'autres émolumens des États-Unis, ou d'aucun de ceux qui les composent.

Avant d'entrer en fonctions, il faut qu'il prête le serment ou qu'il fasse l'affirmation suivante :

« Je jure (ou j'affirme) solennellement » d'exécuter fidèlement la charge de président » des États-Unis, de maintenir, de protéger et » de défendre, le mieux qu'il me sera possible, » la constitution des États-Unis. »

Le président est commandant en chef de l'armée et de la marine des États-Unis, et de la milice des divers états, lorsqu'elle est appelée au service. Il peut exiger des principaux

officiers de chacun des départemens du pouvoir exécutif, qu'ils lui envoient, par écrit, leur opinion sur quelque sujet que ce soit concernant les devoirs de leurs charges respectives; il a aussi le pouvoir d'accorder des sursis et des pardons pour les offenses contre les États-Unis, à moins que l'accusation ne soit portée par la chambre des représentans.

Il a aussi le pouvoir, par et avec le conseil et le consentement du sénat, de conclure des traités, pourvu que les deux tiers des membres présens y concourent; de nommer, par et avec le conseil et le consentement du sénat, les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, les juges de la cour suprême, et tous les officiers des États-Unis, dont la nomination n'est point fixée par la présente constitution, et qui seront établis par la loi; mais le congrès peut, par une loi, charger le président seul, les cours de justice ou les chefs des départemens, de la nomination de ces officiers subalternes.

Le président a le pouvoir de remplir toutes les places qui viennent à vaquer pendant le recès du sénat, en accordant des commissions dont l'expiration est fixée à la fin de la session suivante.

Le président doit rendre compte de temps

en temps au congrès, de la situation des États-Unis, et recommander à sa considération, telles mesures qu'il jugera nécessaires. Il peut, dans des circonstances extraordinaires, convoquer les deux chambres, ou l'une d'elles seulement; et en cas de dissentiment entre elles, quant à l'époque de leur ajournement, il est libre de les ajourner au terme qu'il juge convenable. Il reçoit les ambassadeurs, et les autres ministres publics; il a soin que les lois soient fidèlement exécutées; et donne des commissions à tous les officiers des États-Unis.

Le président, le vice-président, et tous les officiers des États-Unis, doivent être destitués de leur emploi, s'ils sont accusés et convaincus de trahison, de corruption et autres crimes.

Pouvoir judiciaire. Le pouvoir judiciaire des États-Unis est confié à une *cour suprême*, et aux *cours inférieures* que le congrès juge convenable d'ordonner et d'établir de temps en temps. Les juges de la cour suprême et des cours inférieures restent en fonctions tant qu'ils s'en acquittent honorablement, et reçoivent pour leurs services, à des époques déterminées, des appointemens qui ne peuvent être réduits pendant la durée de leurs fonctions.

Le pouvoir judiciaire s'étend à toutes les

matières de loi et d'équité qui se rattachent à cette constitution, aux lois des États-Unis, et aux traités conclus, ou qui pourraient l'être sous leur autorité ; à tous les cas concernant les ambassadeurs, ou autres ministres publics et consuls; à tous les cas du ressort de l'amirauté et de la juridiction maritime; à toutes les controverses dans lesquelles les États-Unis sont partie ; à tous les différends entre deux ou plusieurs états, entre un état et des citoyens d'un autre; entre des citoyens de différens états; entre des citoyens du même état qui réclament des terres en vertu de concessions faites par divers états, et entre un état ou les citoyens du même, et les états étrangers ou leurs citoyens ou sujets.

Par un article additionnel, il est dit que le pouvoir judiciaire des États-Unis, ne s'étendra à aucun procès de loi ou d'équité commencé ou intenté à l'un des états de l'Union, par des citoyens d'un autre, ou par les citoyens ou sujets d'une nation étrangère.

Dans tous les cas concernant les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, et ceux dans lesquels un état est partie, la cour suprême exerce une juridiction exclusive; et dans tous les cas ci-dessus mentionnés, il y a appel à ladite cour, soit en matière de loi ou

de fait, sous telles exceptions et tels règlemens que le congrès juge à propos de faire.

On procède dans toutes les affaires criminelles (à l'exception des accusations de crime d'état), par la voie de *jurés*; et les procédures sont instruites dans les états où les crimes ont été commis; si cependant, ils ne l'ont pas été dans l'intérieur d'un état, l'instruction du procès aura lieu, à l'endroit ou aux endroits que le congrès peut désigner par une loi.

Par un article additionnel, le droit du peuple à la sûreté des personnes, des maisons, des papiers et effets contre des recherches et saisies arbitraires, ne doit point être violé; et aucun mandat ne peut être lancé, que sur une cause probable, appuyée de serment et d'affirmation: ces mandats doivent indiquer particulièrement les endroits où l'on fera les recherches, et les personnes et objets qu'il faudra saisir.

Par un autre article additionnel, il est dit qu'aucune personne ne sera tenue de répondre pour un crime capital ou infamant, que sur la dénonciation ou la plainte d'un grand jury, si ce n'est dans les armées de terre ou de mer, et dans un corps de la milice employé au service des États-Unis, en temps de guerre ou de danger public; et nul individu ne se verra une seconde fois, pour la même offense, exposé à

perdre un de ses membres ou la vie. Dans aucun cas criminel, il ne pourra être forcé à porter témoignage contre lui-même, ni être privé de la vie, de la liberté ou de son bien, sans y avoir été condamné régulièrement; et personne ne sera dépouillé de sa propriété pour l'usage public sans recevoir une indemnité équivalente.

Un autre article additionnel déclare que, dans toutes les procédures criminelles, *l'accusé* jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement, par un jury impartial de l'état et du district où le délit aura été commis, lequel district devra être préablement déterminé par la loi; qu'il pourra s'enquérir de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui; se faire confronter avec les témoins à charge, et employer des moyens obligatoires pour faire comparaître des témoins en sa faveur; et qu'il aura droit de se faire assister d'un conseil pour sa défense.

Il est dit, dans un autre article additionnel, que tous les procès où la valeur en litige excèdera 20 dollars, seront décidés par le moyen du jury; et que tout fait soumis à l'épreuve de jurés, ne pourra être examiné par aucune cour des États-Unis, autrement que selon les règles de la loi commune.

Par un autre article additionnel, il est défendu d'exiger de *caution* excessive, de prononcer des *amendes* exorbitantes, ou d'infliger des *châtimens* cruels et inusités.

La *trahison* contre les États-Unis consiste seulement à exciter la guerre contre eux, à se joindre à leurs ennemis, ou à donner aide et protection à ceux-ci. Nul ne peut être convaincu de trahison que sur la déposition de deux témoins ou un aveu en pleine cour.

Le congrès a le droit de déterminer la peine de la trahison, mais la conviction de ce crime n'opère pas la *corruption du sang*, et n'entraîne la confiscation que du vivant de la personne condamnée.

On doit donner, dans chaque état, toute foi et créance aux *actes publics*, *registres* et *procédures judiciaires* de tous les autres états; et le congrès peut, par des lois particulières, prescrire la manière de légaliser ces actes, registres et procédures, et régler leur effet.

Un article additionnel déclare qu'une *milice* bien réglée étant nécessaire à la sûreté d'un état libre, le droit du peuple d'avoir des armes et de les porter pour sa défense, ne doit pas être enfreint.

Un autre article additionnel porte qu'aucun *soldat*, en temps de paix, ne doit être logé

dans une maison sans le consentement du propriétaire ; ni en temps de guerre que de la manière voulue par la loi.

Les citoyens de chaque état ont droit aux mêmes *priviléges* et *indemnités* que ceux des divers états.

Un individu accusé de trahison, de félonie, ou autre crime, dans un état quelconque, qui échapperait aux poursuites de la justice en se réfugiant dans un autre, doit être livré à la demande du pouvoir exécutif de l'état dont il s'est évadé, pour être transféré dans l'état qui a la juridiction du crime commis.

Tout *individu engagé en service* ou *travail* dans un état, et vivant sous ses lois, qui se réfugie dans un autre, n'est, en conséquence d'aucune loi ou règlement en vigueur dans cet état, affranchi de son service ou travail ; mais il est délivré à la demande de la partie à laquelle ledit service ou travail est dû.

De *nouveaux états* peuvent être admis par le congrès à faire partie de l'Union, mais aucun ne doit être fait ou établi dans la juridiction d'un autre, ni aucun état ne peut être formé par la réunion de deux ou plusieurs autres, sans le consentement des états intéressés et celui du congrès.

Le congrès a le pouvoir de disposer du *terri-*

toire ou *autre propriété des États-Unis*, et de faire à ce sujet tous les règlemens et dispositions nécessaires; et rien dans la présente constitution ne doit être interprété de manière à préjudicier aux droits des États-Unis ou à ceux d'aucun état en particulier. Par un article additionnel, il est dit que l'énumération de certains droits dans cette constitution, ne sera non plus interprétée de manière à refuser et à dépriser d'autres droits que le peuple se réserve.

Les États-Unis garantissent à chaque état de l'Union, une *forme de gouvernement républicain*, et s'engagent à protéger chacun d'eux contre l'invasion et toute violence domestique, à la requête de la législature, ou à celle du pouvoir exécutif, lorsque la législature ne peut être convoquée.

Le congrès propose des *amendemens à cette constitution*, toutes les fois que les deux tiers des membres des deux chambres le jugent nécessaire, ou, à la demande des deux tiers des législatures des divers états, il assemble une convention pour en proposer. Ces amendemens, dans les deux cas, sont valides à tous égards, comme faisant partie de cette constitution, lorsqu'ils ont été ratifiés par les législatures des trois quarts des différens états, ou par

des conventions dans les trois quarts d'entre eux, le congrès étant libre de proposer l'un ou l'autre mode de ratification ; pourvu toutefois qu'aucun amendement, fait antérieurement à l'année 1808, n'affecte en aucune manière les dispositions qui concernent les esclaves, et la taxe directe, et qu'aucun état, sans son consentement, ne soit privé de son droit de suffrage égal dans le sénat.

Toutes *dettes* et *engagemens* contractés avant l'adoption de la présente constitution, sont aussi valides contre les États-Unis, sous cette constitution, qu'ils l'étaient sous la confédération.

La présente constitution et les lois qui seront faites en conséquence d'icelle, et tous les traités conclus, ou à conclure sous l'autorité des États-Unis, sont la loi suprême du pays, et les juges de chaque état doivent se régler sur eux, bien qu'ils renferment des choses contraires à la constitution et aux lois d'un état en particulier.

Les sénateurs et les représentans ci-dessus désignés, les membres des législatures des états respectifs, et les officiers exécutifs et judiciaires des États-Unis, et des différens états, doivent *prêter serment*, ou *affirmer* qu'ils maintiendront cette constitution : nul *test religieux*

n'est cependant requis pour remplir aucun emploi de confiance dans les États-Unis.

Par un acte additionnel, il est déclaré que les pouvoirs non délégués aux États-Unis par la constitution, et qui ne seraient pas refusés par elle aux divers états, sont réservés à ces états respectifs ou au peuple d'iceux.

Représentation politique des États-Unis.

Le congrès, par acte du 21 décembre 1811, a décidé que chaque trente-cinq mille habitans, y compris les trois cinquièmes du nombre des esclaves, étaient autorisés à envoyer un représentant au congrès; et que les territoires dont les habitans mâles libres s'élevaient à cinq mille, pouvaient se faire représenter à la chambre des représentans, par un député qui aurait droit de prendre part aux discussions, mais non celui de voter. Les états y ont chacun deux sénateurs.

En vertu du dernier dénombrement, le district du Maine et l'état du Massachusets envoient vingt représentans; le Vermont, six; le New-Hampshire, six; le Rhode-Island, deux; le Connecticut, sept; le New-York, vingt-sept; le New-Jersey, six; la Pensylvanie, vingt-trois; le Delaware, deux; le Maryland,

neuf; la Virginie, vingt-trois; la Caroline du Nord, treize; la Caroline du Sud, neuf; la Géorgie, six; le Kentucky, dix; le Tennessée, six; l'Ohio, six.

Présidens et vice-présidens des États-Unis.

Présidens. George Washington, élu en février 1789, fut réélu en 1793.
John Adams fut élu en 1797.
Thomas Jefferson, élu en 1801, fut réélu en 1805.
James Madison, élu en 1809, fut réélu en 1813.
James Monroë fut élu en février 1817.

Vice-présidens. John Adams, élu en 1789, fut réélu en février 1793.
Thomas Jefferson fut élu en 1797.
Aaron Burr fut élu en 1801.
George Clinton, élu en 1805, fut réélu en 1809.
Eldridge Gerry fut élu en 1813.
Daniel D. Tompkins fut élu en 1817.

De la forme du gouvernement territorial.

D'après la constitution et les lois positives du congrès des États-Unis (1), un territoire ne peut être admis dans l'Union, avant que sa population monte à soixante mille habitans libres : il est en outre assujetti à une forme provisoire de gouvernement, prescrite par la loi, ce qui n'étant pas du choix des habitans, les prive du droit personnel et des priviléges des hommes libres. L'administration du territoire est confiée à un gouverneur nommé par le président du congrès, et revêtu de pouvoirs étendus, semblables à ceux d'un vice-roi d'Europe. Ce gouverneur est chargé de défendre les intérêts des États-Unis, et de veiller spécialement à ce qu'une foi rigoureuse soit observée envers les Indiens, dans l'échange de leurs marchandises, et l'acquisition de leurs terres.

Le gouvernement du territoire nord-ouest de la rivière Ohio, institué par l'acte ou ordonnance du congrès, du 17 juillet 1787 (2), a servi de modèle à l'organisation des gouverne-

(1) Ordonnance de 1787.

(2) Douzième année de la souveraineté et de l'indépendance.

mens temporaires établis depuis cette époque dans les nouveaux territoires.

Par cet acte, le congrès s'est réservé le pouvoir de nommer un *gouverneur* pour trois ans, à moins qu'il ne soit révoqué avant l'expiration de ce temps. Il doit résider dans le district, et y posséder un bien-fonds net de mille acres de terre. Le *secrétaire* est nommé également par le congrès, mais pour quatre ans, et peut, aux termes de la commission, être révoqué. En outre, il doit résider dans le district, et y avoir un bien-fonds de cinq cents acres. Ses fonctions consistent à garder et conserver les registres publics, les actes et lois de la législature, les actes du gouverneur dans son département, et à transmettre tous les six mois au secrétaire du congrès, des copies authentiques de ces divers documens.

L'*autorité judiciaire* est confiée à une cour composée de trois juges dont les commissions sont révocables à volonté : deux d'entre eux peuvent former une cour ayant une juridiction de loi commune. Il est d'obligation que chaque juge réside dans le district pendant la durée de ses fonctions, et soit propriétaire d'un bien-fonds de cinq cents acres. Le gouverneur et les juges sont autorisés à adopter et à faire exécuter dans le district, celles des lois civiles et crimi-

nelles des états originaires qu'ils croient convenables à la situation du district; et ces lois doivent continuer d'être en vigueur jusqu'à l'organisation de l'assemblée générale, à moins qu'elles ne soient improuvées par le congrès.

Aux termes encore de cet acte, le gouverneur, comme commandant en chef de la milice, avait le pouvoir de donner des commissions à tous les officiers; et il n'y avait d'excepté que les officiers généraux qui étaient nommés et commissionnés par le congrès.

Le gouverneur était aussi autorisé à nommer dans chaque comté ou dans le territoire de chaque ville, tous les magistrats et officiers civils qu'il jugerait nécessaires, et cela jusqu'à l'organisation de l'assemblée générale, qui devait régulariser et déterminer les pouvoirs de ces magistrats et officiers civils. En outre, il avait le droit de diviser le district en comtés ou en territoires de villes, selon qu'il était convenable pour les procédures civiles et criminelles.

Tous les habitans mâles blancs et libres, ayant atteint leur majorité, avaient le pouvoir, dès qu'ils étaient au nombre de cinq mille, d'élire dans les comtés ou les territoires des villes, des représentans pour l'assemblée géné-

rale. Ceux-ci devaient être dans la proportion d'un pour cinq cents habitans, jusqu'à ce que leur nombre excédât vingt-six, et alors, il appartenait à la législature de régler le nombre et la proportion. Pour être élu représentant, il fallait être citoyen d'un des États-Unis, et résider dans le district. Si cette résidence avait duré treize ans avec la qualité de citoyen, elle suffisait; autrement, pour être éligible, on devait encore être propriétaire en *tenure* simple, dans les territoires, de deux cents acres de terre.

Les conditions suivantes étaient nécessaires à un électeur. Il fallait qu'il possédât, à titre de franc tenancier, cinquante acres de terre dans le district; qu'il fût citoyen d'un des États-Unis, ou, ce qui était regardé comme équivalent, qu'il eût dans l'un des états, une résidence de deux ans.

Les représentans étaient élus pour deux ans; en cas de démission, de destitution, ou de mort, on nommait à leur place pour le temps qui restait à courir, en vertu d'un *writ* du gouverneur.

L'assemblée générale ou la législature consistait en un gouverneur, un conseil législatif, et une chambre des représentans. Le conseil législatif était composé de cinq membres élus

pour cinq ans, à moins qu'ils ne fussent déplacés par le congrès; et trois de ces membres suffisaient pour former un *quorum*. Les membres du conseil étaient nommés de la manière suivante. Les représentans, après leur élection, s'assemblaient dans un lieu indiqué par le gouverneur; là, ils choisissaient dix personnes résidant dans le district, et possédant chacune une franche *tenure* de cinq cents acres de terre; les noms de ces dix personnes étaient soumis au congrès, qui en choisissait cinq pour former pendant cinq ans le conseil. Il était pourvu aux vacances provenant de mort ou de déplacement, par la présentation de deux personnes au choix de la chambre des représentans, et le congrès nommait l'une d'elles pour ce qui restait de la durée du conseil.

Tous bills passés à la majorité, d'abord dans la chambre, et ensuite dans le conseil, étaient présentés au gouverneur pour qu'il y donnât sa sanction, sans laquelle ils demeuraient sans effet. L'assemblée générale était convoquée, prorogée et dissoute par le gouverneur, qui devait prêter serment ou faire une déclaration de fidélité devant le président du congrès; le gouverneur exigeait le même serment de tous les officiers nommés dans le district.

La législature et le conseil étaient autorisés à nommer au scrutin un délégué au congrès, avec le droit de prendre part aux débats pendant la durée du gouvernement temporaire mais non de voter.

Il était ordonné par le congrès que des principes ou articles énoncés par lui, seraient considérés comme liant d'une manière inaltérable les états originaires avec les peuples des états qui pourraient être formés aux dépens des territoires. Ces articles ayant pour but de propager les principes fondamentaux de la liberté civile et religieuse, qui forme la base des lois, de la constitution et du gouvernement de ces républiques, sont : 1°. que personne ne peut être inquiétée à raison de son culte ou de sa croyance religieuse; 2°. que chaque habitant a droit aux avantages de l'*habeas corpus*, et de la procédure par jurés, ou des procédures d'après le cours de la loi commune, ainsi qu'à une représentation dans la législature proportionnée au nombre des citoyens; qu'une caution doit être acceptée dans tous les cas, excepté dans ceux d'offenses capitales, quand la preuve est évidente, ou du moins la présomption grande; que toutes les amendes aussi doivent être modérées, et qu'on ne doit point infliger des peines cruelles ou inusitées; qu'aucun

homme ne peut être privé de sa liberté ou de sa propriété, si ce n'est par le jugement de ses pairs, ou les lois du pays ; que si l'utilité ou la sûreté commune exige qu'on s'empare de la propriété de quelqu'un, ou qu'on lui demande des services particuliers, il doit recevoir une pleine indemnité; que nulle loi ne s'interpose dans les contrats ou engagemens privés; 3°. que la bonne foi sera observée envers les Indiens ; que leurs terres et leurs propriétés ne seront jamais prises que de leur consentement, et qu'ils ne pourront non plus être troublés dans leurs droits ou leur liberté, qu'en vertu de guerres justes et légitimes, autorisées par le congrès ; 4°. que le territoire et les états qui seront formés dans ce territoire, demeureront pour toujours une partie de la confédération américaine, et soumis à tous les actes et ordonnances du congrès ; qu'il ne pourra être fait aucun changement à cette disposition primitive du sol, et qu'aucune taxe ne sera imposée par le gouvernement territorial, ou celui de l'état sur les terres appartenant aux États-Unis ; que les propriétaires non résidans, ne peuvent être taxés plus haut que ceux qui résident; que les eaux navigables qui conduisent au Mississipi et au fleuve Saint-Laurent, et les lieux pour le transport entre ces fleuves, de-

meurent pour toujours grande route libre et commune à tous les habitans du territoire américain ; 5°. qu'il est décidé qu'il ne sera pas formé moins de trois, et plus de cinq états dans ledit territoire nord-ouest ; 13°. que chacun de ces états, quand le nombre de ses habitans libres montera à soixante mille, aura la liberté de se donner une constitution permanente et un gouvernement ; qu'il sera admis par ses délégués au congrès des États-Unis, sur le même pied que les états originaires, et s'il convient aux états généraux de la confédération, l'admission sera accordée, quoique les habitans soient au-dessous du nombre cidessus mentionné ; 6°. qu'aucun esclavage ou servitude involontaire ne sera tolérée, excepté comme peines des coupables dûment convaincus de crimes. Il a été décrété que les biens des propriétaires résidans ou non résidans, qui mourraient *ab intestat*, passeraient à portions égales à leurs enfans, et aux descendans d'un enfant décédé ou petit-fils : et s'il n'existe aucun descendant, la succession est partagée entre les plus proches parens à un degré égal, sans distinction de parenté de sang entier ou de demi-sang. Dans tous les cas, la veuve de l'*intestat* jouira pendant sa vie d'un tiers du bien réel, et d'un tiers du bien personnel.

Cette loi sera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit changée par la législature du district.

Les personnes qui ont atteint leur majorité, peuvent léguer leurs biens par un acte écrit ou testament attesté par trois témoins. Les biens réels se transportent par bail à ferme, cession, accord ou vente; et l'acte doit en être passé en présence de deux témoins : la propriété personnelle se transfère par la simple tradition. Les habitans français et canadiens, et les autres planteurs de Kaskaskias, de Saint-Vincent et des villages voisins, qui se déclarent eux-mêmes citoyens de Virginie, ne sont pas soumis à ce règlement. Ils sont autorisés à continuer de suivre leurs lois et coutumes, relativement aux successions ou aux transports de propriétés.

Dans l'acte du 30 avril 1802, pour l'organisation de l'état de l'Ohio, la source salée, appelée *source salée du Scioto*, et celle située près de la rivière Muskingum, ou sous la ligne militaire, sont mises sous la direction de la législature de l'état. Il est défendu de les vendre, et même de les affermer pour plus de dix ans. Le congrès s'est aussi réservé un vingtième du prix de toutes les terres publiques qui seraient vendues après le 13 juin 1802 : ces fonds doivent servir à établir dans ces états, sous

l'autorité du congrès, des grandes routes, conduisant à l'Ohio et aux eaux navigables qui se rendent dans l'Atlantique. Toutes les terres ainsi vendues, sont exemptes de taxes pendant cinq ans, à partir du jour de la vente. La seizième section du territoire des districts, ou un nombre d'acres équivalent, est destinée à l'entretien des écoles.

Dans l'acte du congrès du 26 mars 1804, pour la division de la Louisiane en deux territoires, il a été décidé que le pouvoir exécutif serait confié à un gouverneur nommé pour trois ans, avec les attributions ordinaires; et que le pouvoir législatif serait remis à cet officier, et à trente personnes des plus capables et des plus plus prudentes, nommées chaque année par le président des États-Unis. Elles sont choisies parmi celles qui joignent à une propriété réelle une résidence d'un an au moins dans le territoire, et qui ne tiennent aucun office à gages, ou dépendant des États-Unis.

L'importation des esclaves fut interdite : et quiconque est engagé dans ce commerce encourt une amende de 300 dollars, pour tout esclave importé dans le territoire, et cet esclave est mis en liberté par la décision d'un tribunal compétent. Cette loi s'applique à tout esclave introduit par un port ou une place hors

des limites, si l'importation a été effectuée depuis le premier mai 1808.

Les lois qui se trouvaient établies dans les territoires à l'époque de la promulgation de cet acte, et qui ne sont point opposées à ses dispositions, continueront de rester en vigueur, jusqu'à ce qu'elles soient changées, modifiées, ou rapportées par la législature.

CHAPITRE VII.

Des différentes dénominations religieuses des États-Unis.

Une estimation de la proportion des églises et du clergé à la population a été faite dernièrement par le révérend Lyman Beecher, « dans son Adresse à la Société charitable pour l'éducation des jeunes gens pieux qui se destinent au ministère de l'Évangile. »

Pour faire voir le besoin des églises et du clergé, cet auteur part de la supposition qu'il devrait y avoir un pasteur régulier par cent cinquante familles, ou mille âmes. La proportion actuelle, dans les États de la Nouvelle-Angleterre, est de un à quinze cents personnes. Dans la Grande-Bretagne et en Irlande, on a trouvé que la proportion des ministres au nombre d'âmes était dans le rapport de un à huit ou neuf cents, et sur le continent d'Europe, dans celui de un à mille.

La population des États-Unis, qui est de huit millions, demande huit mille ministres ; mais la totalité de ceux qui ont reçu une éducation

régulière n'excède pas trois mille ; par conséquent, cinq millions d'individus ne reçoivent point d'instruction religieuse. D'après ce calcul, il fait voir que, dans le Massachusets, il manque cent soixante-dix-huit pasteurs réguliers ; et que, dans le district du Maine, la moitié de la population est privée des bienfaits de l'instruction religieuse ; que, dans le New-Hampshire, un tiers de la population n'en reçoit aucune, et que celle de Vermont n'est guère plus favorisée à cet égard. Dans les parties occidentales du Rhode-Island, qui comprennent un territoire de cinquante milles de long et de trente de large, et renferment la moitié de la population, il n'y a qu'un ministre instruit régulièrement, et dix seulement dans les autres parties. Dans le Connecticut, il y a deux cent dix-huit églises congrégationalistes, dont trente-six sont vacantes, ainsi que soixante-huit de toutes les autres dénominations. Dans l'état de New-York, le nombre actuel des pasteurs s'élève à environ cinq cents. La population, qui est d'un million d'âmes, en exigerait le double. Dans le New-Jersey, le nombre de pasteurs nécessaires serait au moins de cinquante. Dans les états de Pensylvanie et de Delaware, il en manque considérablement. La Virginie, avec une population de neuf cent soixante-quatorze mille

six cent vingt-deux personnes, n'a que soixante ministres réguliers, et par conséquent neuf cent quatorze mille âmes sont privées du bienfait de l'instruction religieuse. Le Maryland se trouve à peu près dans la même situation. Nous n'avons aucune information positive sur les dénominations religieuses dans les états de l'Ohio, du Kentucky et du Tennessée. La Caroline du nord, qui a une population de cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents individus, exigerait cinq cent cinquante ministres, et cependant elle n'en a que vingt. La Caroline du sud, dont la population est de quatre cent quinze mille cent quinze individus, n'en a que trente-six, et la Géorgie pas plus de dix. Il est bon d'observer que ce calcul de M. Beecher ne comprend que les ministres qui ont reçu une éducation régulière, et qu'il y a en outre un grand nombre de prédicateurs ambulans dans les États-Unis, et divers individus qui remplissent, de temps en temps, les fonctions d'instructeurs religieux, bien qu'ils aient d'autres occupations.

Le même auteur a donné l'état suivant des ministres que les colléges fournissent : un tiers de tous les ministres qui reçoivent une éducation régulière dans le collége des États-Unis, est instruit à ceux de Harvard et d'Yale, dont le dernier en fournit environ un sixième,

ou neuf ministres annuellement depuis les quarante dernières années. M. Beecher propose, d'après son plan, un pasteur par chaque mille âmes, une école par district, et une Bible pour chaque famille. Dans l'état de Connecticut, il y a deux cent dix églises, dont le nombre des membres est de cinquante pour chacune; ce qui, à 1 dollar par personne, donnerait 10,000 dollars; et, en accordant 100 dollars pour l'éducation de chaque étudiant, on en pourrait instruire cent.

Le traitement le plus élevé des ecclésiastiques, dans les États-Unis, est de 5,000 dollars. Ils ont, en outre, une habitation, et le casuel des mariages, qui, bien que volontaire, est en général assez productif.

A New-York, Philadelphie et Baltimore, un ecclésiastique reçoit jusqu'à 2,000 dollars et le logement. Le casuel varie de 3,000 à 5,000, et au-dessus. Dans la campagne, le traitement est beaucoup moindre; dans l'état de Connecticut, il excède rarement 1,000 dollars par an; mais avec une maison, une petite glèbe et quelques présens, le pasteur peut se soutenir honorablement, et donner à ses fils une éducation collégiale.

Les dénominations principales sont les congrégationalistes, les presbytériens, les épisco-

paux, les amis ou quakers, les méthodistes, les baptistes, les luthériens allemands, les réformés hollandais, les catholiques romains, les moraves, les mennonistes, les tunkers, les universalistes et les trembleurs. Si toute la population était divisée en douze parties, il y en aurait environ trois de calvinistes, deux de baptistes, deux de méthodistes, une d'épiscopaliens, de luthériens et de calvinistes, et le reste appartiendrait à toutes les formes possibles de croyance et de culte.

Congrégationalistes. Depuis quelques années on compte mille congrégations dans la Nouvelle-Angleterre, deux cents dans les états du centre et du sud, douze cents ministres et candidats pour le ministère. Le système de discipline de l'église, établi en 1708, et connu sous le nom du « *Say Brook platform* », est reconnu comme leur guide dans toutes les matières importantes. Chaque congrégation choisit son pasteur, et exerce une juridiction et une discipline particulières. Mais un avantage réciproque, et le besoin de terminer les disputes, la font s'associer avec d'autres, et elles s'assemblent à cet effet deux fois l'année.

Presbytériens. En 1810, il y avait sept cent soixante-douze congrégations, quatre cent trente-quatre ministres, et nombre de licen-

ciés, connus sous ce nom. Cette secte est la plus nombreuse dans les états du centre et du sud. On appelle son organisation ecclésiastique « l'assemblée générale de l'église presbytérienne », laquelle est subdivisée en synodes, presbytères, et sessions d'église. A l'époque susdite, on comptait cinq synodes et trente-six presbytères. Les calvinistes ont, à Princeton, une école théologique bien dotée, et qui possède une bonne bibliothéque.

Épiscopaliens. Avant la révolution, nul individu de cette dénomination ne pouvait être admis aux ordres sacrés, sans avoir étudié au-delà des mers, et ce voyage coûtait environ cent livres sterling. Le docteur Chandler, dans son Appel au public en faveur de l'église d'Angleterre en Amérique (1767), rapporte que sur cinquante-deux personnes qui se rendirent en Europe pour prendre les ordres, il n'en revint saine et sauve que quarante-deux, et que les dix autres, par les accidens du voyage, ou par la maladie, échouèrent dans leur dessein; et il faut observer que cette circonstance, jointe à l'aversion naturelle qu'on a de traverser l'Océan, était cause qu'on ne pouvait se procurer aisément des ecclésiastiques.

En 1808, la Nouvelle-Angleterre avait soixante-cinq églises épiscopales et quarante-

huit ministres; les états du centre en possédaient soixante-huit, et soixante-six ministres; ceux du sud, cent cinq églises, et cent onze ministres : en tout, deux cent quarante églises et deux cent treize ministres. Les affaires de cette secte sont placées sous la direction générale de la convention de l'église épiscopale protestante, divisée en deux chambres; l'une composée d'évêques, et l'autre de ministres et de laïques.

Quakers, ou *amis*. On en comptait plus de quatre cents congrégations, il y a quelques années, mais surtout dans les états du centre; on en voit peu dans ceux du nord, excepté dans le Rhode-Island. Il existe un établissement de cette secte à New-Garden, dans la Caroline du nord, et des congrégations à Pasquotank et sur la Wood-Creek.

Méthodistes, sous le nom « *des Sociétés unies de l'Église épiscopale.* » Les germes de cette croyance furent d'abord répandus dans ce pays par le célèbre Whitfield, dont les manières et le langage étaient infiniment propres à commander l'attention. Tout le pays occupé par les blancs est divisé en districts et en circuits religieux : les premiers sont placés sous la direction d'un ancien, qui préside, et les derniers sous l'inspection d'un prédicateur ambulant, l'un et l'autre nommés à la conférence annuelle.

Le nombre des méthodistes, en 1809, était de cent cinquante-neuf mille cinq cents (1); en 1817, il s'éleva à deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-huit, et en 1818 il montait à deux cent vingt-neuf mille six cent vingt-sept (2). Ils sont plus nombreux dans les états du centre et du sud que dans ceux de l'est, et les gens de couleur en forment presque la cinquième partie, comme on le verra dans le tableau suivant :

	BLANCS.	GENS DE COULEUR.
Assemblées de l'Ohio	25,162	602
du Missouri	4,025	136
du Tennessée	18,082	1,799
du Mississipi	1,623	430
de la Caroline du Sud	20,965	11,714
de la Virginie	18,137	5,547
de Baltimore	23,244	8,867
de Philadelphie	23,922	1,527
de New-York	20,301	8,309
de la Nouvelle-Angleterre	14,035	154
du Genessée	20,981	65
	190,477	39,150
TOTAL	229,627	

(1) *Christian observer*, VIII, p. 670.

(2) «*Minutes of* 1818» qui m'ont été communiquées

Baptistes. En 1793 il y avait, dans les États-Unis, mille trente-deux églises; mille deux cent quatre-vingt-onze ministres, et soixante-treize mille quatre cent soixante-onze membres. En mai 1817, la convention générale des baptistes tint sa première assemblée triennale à Philadelphie, et, dans son rapport, donna l'état suivant des églises et des membres, savoir: deux mille sept cent vingt-sept églises; mille neuf cent trente-six ministres, et cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-cinq membres. Le New-York avait trois cent vingt-une églises, et vingt-trois mille cinq cent cinquante-huit membres; le Kentucky quatre cent vingt-une églises et vingt-deux mille quatre cent trente-quatre membres; la Géorgie deux cent deux églises et seize mille huit cent trente-quatre membres; la Virginie trois cent quatorze églises et onze mille huit cent trente-huit membres.

Luthériens. Dans les états de New-York et de Pensylvanie, les luthériens, surtout ceux d'origine allemande, ont cent congrégations, et les calvinistes allemands presque le même nombre. Plusieurs des pasteurs de cette secte

par M. Toose, de l'île de Jersey. Voir aussi l'*American monthly magazine*, vol. IV, n°. 3.

se sont distingués par leurs connaissances littéraires et scientifiques, entre autres feu M. Muhlenberg, de Lancaster, comme botaniste; le docteur Kunzie, de New-York, comme savant orientaliste et mathématicien; et Melsheimer, de Pensylvanie, comme étymologiste.

L'*église réformée hollandaise*, connue sous le nom de *Synode réforme de New-York et New-Jersey*, possède environ quatre-vingts congrégations, qui adoptent les canons de Dordrecht, comme règle de discipline, et le catéchisme de Heidelberg, comme règle de foi.

Catholiques romains. Ils se trouvent en plus grand nombre dans le Maryland et dans la Louisiane, que dans aucun autre état. Ceux du Maryland sont principalement d'origine Irlandaise; et ceux de la Louisiane, des descendans d'émigrés français. Le Maryland en comptait, il y a quelques années, soixante-quinze mille. Baltimore a un archevêque, quatre chanoines et trois églises; Boston, une église et un évêque; New-York, deux églises et un évêque; Philadelphie, quatre églises et un évêque; Bardstown, une église; le Kentucky, une (1); la Louisiane, une,

(1) En 1819, le nombre des catholiques dans le Kentucky était de vingt mille environ.

avec deux chanoines et vingt-cinq curés, qui reçoivent chacun environ 100 dollars.

Moraves, ou *frères unis*. Les premiers de cette dénomination arrivèrent dans les États-Unis en 1741, sous la protection du comte de Zinzendorf. Ils ont, à Bethléem et à Nazareth, en Pensylvanie, une société considérable et des fermes en grande quantité. Leur religion ressemble à celle des luthériens, et admet, comme celle des catholiques, les peintures et la musique dans les lieux de dévotion; leur temple est une grande salle, dans laquelle les membres s'assemblent pour l'exercice du culte public; chacun assiste au service dans sa propre chapelle le matin, à midi et le soir. Les célibataires et les femmes non mariées ont des habitations séparées, où les dernières se livrent à divers emplois domestiques et ouvrages de fantaisie et d'ornement, et quelquefois cultivent la musique. Les murs de leur salle à manger sont ornés de tableaux, représentant principalement des traits de l'écriture sainte, peints par les premiers membres. Leur chambre à coucher est une grande pièce voûtée, où chaque membre de la famille a un lit. Les jeunes gens, dans un appartement distribué de la même manière, s'occupent de diverses branches de commerce et de manufacture, dont les pro-

fits vont à la caisse générale, d'où l'on tire de quoi pourvoir à tous les besoins de la vie. Ils donnent tout leur temps au travail et à la prière, excepté une heure qu'on leur accorde le soir pour assister à un concert. Il y a dans le grand établissement des Moraves une taverne, très-bien disposée pour la commodité des voyageurs, et capable de contenir cent soixante personnes. Dans la Caroline du sud, à Bethanie, Salem, et autres lieux sur les affluens du Yadkin, on trouve un autre établissement, où ils ont de belles fermes et des manufactures qui leur rapportent considérablement (1).

Universalistes. Nous n'avons pu rien savoir sur leur nombre : ils forment deux divisions, dans l'une desquelles on a classé les sectateurs du docteur Chauncey, et dans l'autre ceux de John Murray, dont les règlemens furent formés en 1789, par une assemblée de ministres, tenue à Philadelphie.

Trembleurs. Les premiers membres de cette secte vinrent d'Angleterre en 1774. Leurs principaux établissemens sont à Nisqueunia et New-Lebanon, dans l'état de New-York; à Enfield,

---

(1) *Ogden (J. C.) Excursion into Bethlehem and Nazareth*, etc., *Philadelphia*, 1800.

dans Connecticut, et à Canterbury, dans le New-Hampshire.

Dumplers. Cette secte, établie en Pensylvanie, doit sa naissance à un Allemand qui, fatigué du tumulte du monde, se retira dans une solitude, à environ cinquante milles de Philadelphie, où il forma une colonie sur les bords d'une rivière, nommée l'*Euphrate*, par allusion au fleuve sacré des Hébreux. Les cérémonies religieuses de ces sectaires ressemblent à celles des quakers. Il n'y a que ceux qui ressentent l'influence divine, qui aient le droit de prêcher et d'exhorter. Les femmes vivent séparées des hommes et ne se réunissent jamais à eux que pour le culte religieux, ou pour affaires publiques. On permet à ceux qui préfèrent la vie conjugale de se retirer à la campagne, dans un espace de terre appartenant à l'association, où ils sont soutenus et protégés, et ils peuvent envoyer leurs enfans en Allemagne pour les y faire instruire, sans quoi la société serait bientôt éteinte. L'exercice de leur religion a lieu deux fois le jour; et tout le temps, excepté quelques heures de sommeil, se passe dans le travail et la prière. Ils soutiennent que la doctrine du péché originel est une impiété, et nient l'éternité des peines futures, quoiqu'ils admettent un enfer et un paradis, et ils croient

que les âmes des chrétiens sont employées dans l'autre monde à la conversion de ceux qui quittèrent celui-ci sans jouir des lumières de l'évangile. Ils montrent une indifférence stoïque dans toutes les événemens fâcheux qui leur arrivent : ils ne se plaignent et ne se vengent jamais, lorsqu'on les insulte ou qu'on leur vole ce qui leur appartient. L'habillement des deux sexes consiste en une chemise grossière, une longue robe blanche, à capuchon, et de gros souliers. Les hommes portent des culottes larges, ressemblant à celles des Turcs : jamais ils ne coupent leur barbe, qui, chez quelques-uns, descend jusqu'à la ceinture ; ils ne mangent que des légumes ; le produit de leur travail se dépose dans un fond commun (1).

Sandemaniens. Il y a une petite société de cette secte à Portsmouth, dans le New-Hampshire.

Les *Mennonistes*, dont le nom dérive de Simon Menno, baptiste allemand, demeurent en Pensylvanie. Leur nombre s'élevait, en 1770, à quatre mille, formant treize églises et quarante congrégations.

---

(1) *Travels through the interior parts of America, London*. 1789, 2e. vol., p. 285.

Ouvrages qui traitent de ce sujet.

Années 1801. *Adams (Hannah). View of religion*, 3[d]. *edition*, in-8°., *Boston.* — Coup d'œil sur la religion.

— 1814. *Evans (John). Sketch of the denominations of the christian world*, 13[th]. *edition* in-12, *London* — Aperçu des dénominations religieuses du monde chrétien.

— 1814. Grégoire (ancien évêque de Blois). Histoire des sectes religieuses, Paris, 2 vol. in-8°.

CHAPITRE VIII.

Du système judiciaire.

Le président des États-Unis, dans son message adressé au congrès en 1802, recommanda l'examen d'un acte de la précédente année, qui autorisait l'établissement de nouvelles cours et de nouveaux juges. On avait créé sept districts judiciaires et seize juges d'arrondissement, ce qui portait leur nombre à 38, et la dépense annuelle à 137,200 dollars. On apprit dans la discussion, qui se termina par la révocation de cette loi, qu'en 1801 il y avait eu 1,539 procès jugés par les cours d'arrondissemens, non compris celles du Maryland, dont on n'avait point le tableau; et que, durant les dix années précédentes, le nombre des affaires avait été de 8,266, ce qui fait plus de 800 par année. Dans les états du sud et du sud-ouest, un certain nombre de procès avaient été occasionés par des créanciers anglais, et le tableau était augmenté par les poursuites en vertu de la loi d'*accise*, de celle de *sédition* et de celle portée sur l'insurrection de l'ouest. En

1799, le nombre des proces fut de 1274; en 1800, de 687, ce qui faisait 587 de moins.

Le système judiciaire des États-Unis a subi des changemens et des modifications; et on a promulgué à ce sujet 26 lois dans l'espace de dix années.

Voici l'organisation actuelle : la cour suprême consiste en un chef juge, et six juges adjoints. Elle siége chaque année à Washington. Les états de l'Union forment vingt districts, outre le Massachusets et le Tennessée, qui sont chacun divisés en deux. Dans chaque district il y a une cour nommée cour de district, excepté pour l'état de New-York où il y en a deux. Ces cours siégent quatre fois par an dans les deux villes principales du district alternativement, et ce n'est que dans ceux de Pensylvanie et de Maryland, qu'elles se tiennent toujours dans la capitale. Les États-Unis sont aussi partagés en sept districts, dans chacun desquels, une cour d'arrondissement siége une fois par an sous la présidence d'un juge de la cour suprême ou du juge adjoint qui réside dans le district, et du juge du district où la cour se tient. Le greffier de chaque cour de district l'est aussi de la cour d'arrondissement dans l'intérieur du district.

La législature crée et organise les cours. Les juges *fédéraux* sont nommés par le pouvoir exé-

cutif avec l'approbation du sénat, et ne peuvent être révoqués tant qu'ils en remplissent honorablement les fonctions. Ils se partagent comme ils le jugent à propos, à la première session qui suit leur nomination, faute de quoi le président des États-Unis leur désigne une destination jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement. Les juges de districts et de territoires sont obligés par un acte du congrès de résider dans leurs arrondissemens respectifs, et de n'exercer ni la profession ni l'emploi d'avocat ou de jurisconsulte. L'infraction à cette loi constitue une haute malversation. Il y a un procureur général des États-Unis, faisant les fonctions de la partie civile devant la cour suprême. Il se trouve également dans chaque district un avocat et un *marshal*, nommés par le président qui a droit de les révoquer. Les emplois de marshals surnuméraires et d'avocats de district n'existent plus.

L'avocat du district remplit les fonctions de la partie civile devant les cours d'arrondissement et de district. Le marshal suit les procédures de ces cours auprès desquelles il a les pouvoirs d'un schérif.

Les greffiers sont nommés par les cours respectives.

Dans les cours des États-Unis, on donne aux

jurés et aux témoins un dollar et 25 *cents* par jour, et cinq *cents* par mille pour frais de voyage.

La cour suprême exerce une juridiction exclusive sur toutes les affaires en litige dans lesquelles un des états de l'Union serait partie; sur toutes celles contre les fonctionnaires publics, et ont une juridiction première, mais non exclusive sur les débats entre un état et des étrangers, ou les citoyens d'autres états, et sur tous les procès intentés par un fonctionnaire public. En certains cas, il y a appel à cette cour des décisions de celles d'arrondissement et d'état. Elle peut aussi décerner des mandats d'arrêt aux cours ou aux officiers des États-Unis, et des mandats de défense dans les affaires d'amirauté portées devant les cours de district. Les cours de district sont à l'exclusion des cours d'état, saisies de la connaissance de tous les crimes et délits commis en pleine mer, ou dans leur juridiction respective, lorsque ces crimes et délits n'encourent pas une peine plus forte qu'un emprisonnement de six mois, une amende de 100 dollars ou 100 coups de fouet(1). Ces cours connaissent aussi exclusivement de toutes les causes civiles de l'amirauté, et des

(1) La peine de la flagellation n'existe que de nom.

affaires maritimes, de toutes les saisies faites ou sur terre ou sur mer, de toutes les forfaitures et de toutes les poursuites contre les consuls et les vice-consuls (excepté pour des fautes plus graves que celles ci-dessus mentionnées). Elles prennent aussi connaissance avec les cours d'état ou d'arrondissement de toutes les plaintes portées par un étranger pour une infraction aux traités ou aux droits des gens. Elles ont enfin, concurremment avec les cours d'état, une juridiction sur toutes les affaires de droit commun qui concernent les États-Unis, lorsque l'objet en litige monte à 100 dollars, indépendamment des dépens.

La cour d'arrondissement, de concert avec les cours des différens états, connaît d'abord exclusivement de toutes les affaires civiles, dans lesquelles interviennent les États-Unis, et dont la valeur n'excède pas la somme de 500 dollars sans les frais; ainsi que des affaires entre les citoyens des divers états. A peu d'exceptions près, elle exerce aussi sa juridiction exclusive dans tous les cas criminels qui ressortent de l'autorité des États-Unis, et peut juger des crimes et des délits concurremment avec les cours de district devant lesquelles la procédure s'instruit. Elle sert de tribunal d'appel aux cours de district, sous certaines règles

et certaines restrictions. Une fois que les cours civiles d'un district sont saisies d'une affaire, la partie intéressée ne doit être traduite en justice pour la même cause dans un autre, et l'affaire ne doit être entamée dans d'autre district que celui de la résidence du défendeur, ou celui où il s'est trouvé après le mandat d'arrêt. Lorsqu'une affaire est commencée dans une cour d'état contre un étranger ou contre un citoyen d'un autre état, pour un objet ou pour une somme qui excède 500 dollars, le défendeur peut faire porter l'affaire devant la cour d'arrondissement. Dans les actions pour des titres de terres, dont la valeur dépasse 500 dollars, et qui ont été commencées dans une cour d'état, l'une des parties, bien qu'elles soient toutes deux du même état, peut faire porter la cause devant la cour d'arrondissement, si elle réclame en vertu d'un acte d'un autre état. Le juge adjoint, qui réside dans l'arrondissement, a le pouvoir de faire toutes les dispositions préliminaires des formalités à remplir dans cette cour. Si les juges diffèrent d'opinion, on porte l'affaire, à la requête de l'une des deux parties ou de son conseil, à la cour suprême, où elle est définitivement décidée à la session suivante ; et cette décision se transmet à la cour d'arrondissement.

Le président des États-Unis est autorisé à nommer de temps en temps autant de commissaires généraux pour les banqueroutes, qu'il peut le croire nécessaire, dans chaque district des États-Unis. Le juge de la cour du district procède, sur la demande de qui de droit, à la formation d'une commission, de la manière voulue par la loi, et nomme deux ou trois des commissaires généraux, comme commissaires de la banqueroute. On leur accorde, ainsi qu'au greffier, six dollars par jour, pris sur les biens de celui qui a fait faillite. Pour éviter les retards et les frais inutiles, il fut décidé, en 1813, que, lorsque plusieurs actions intentées contre une personne pourraient légalement n'en faire qu'une seule, elles seraient réunies, et qu'alors les dépens seraient réglés comme pour une seule action. Aucun jury spécial ne peut être formé par les greffiers d'une cour d'arrondissement. Le marshal du district est chargé de l'exécution de cette clause, dans la manière et dans les formes prescrites par les lois des états respectifs.

En 1790, les quakers de la Pensylvanie, poussés par un sentiment d'humanité, engagèrent cet état à réformer ses lois pénales, et à substituer l'emprisonnement, l'amende et les travaux manuels à la peine capitale. Il fut dé-

montré par l'évidence positive que les crimes et les délits diminuaient en proportion de la population, et les autres états adoptèrent un plan semblable. On réserve une portion du produit des objets fabriqués par les prisonniers pour leur propre usage, et le terme de leur emprisonnement dépend de leur travail, de leurs bonnes habitudes et de leur conduite en général; les frais d'entretien de la prison, sont aussi prélevés sur ce produit. Les détenus sont surtout employés aux ouvrages de cordonnerie, de menuiserie, d'habillement, de filature, de jardinage, de serrurerie, etc. Le jardin fournit à l'établissement une quantité abondante de légumes. Le travail de la prison d'état de Pensylvanie suffit à toutes les dépenses de l'établissement et produit en outre un petit revenu pour l'état. Dans les prisons de Philadelphie et de New-York, la peine est proportionnée au délit, et les personnes convaincues d'un crime capital sont condamnées à un emprisonnement isolé et perpétuel (1).

L'habitude d'emprisonner pour de petites dettes, sur une autorisation des cours de justice est très-préjudiciable aux États-Unis. D'a-

(1) Voir la description des prisons d'état de New-York et de Pensylvanie, tom. II, p. 133 et 368.

près un tableau que nous avons sous les yeux, il paraît que dans la ville de New-York, on emprisonna treize cent soixante-dix personnes des deux sexes, durant l'année 1808, pour des dettes au-dessous de 25 dollars, et que de ce nombre huit cent quatre-vingt-quinze furent libérées sans payer leurs créanciers.

CHAPITRE IX.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Des recettes et des dépenses annuelles, et de la dette nationale des États-Unis.

En temps de paix, les revenus des États-Unis proviennent de deux sources principales ; 1°. des taxes indirectes ou des droits perçus sur le tonnage des vaisseaux, et sur les marchandises étrangères, au moment et à l'endroit de leur importation ; 2°. de la vente des terres nationales (1). Lorsque le commerce est libre et en pleine activité, la première, qui forme la branche principale du revenu, est plus que suffisante pour les besoins de la nation : mais, en temps de guerre, elle serait loin de fournir même à l'entretien de l'état de paix, si l'on n'avait recours à d'autres moyens. Le

(1) Les autres branches du revenu des États-Unis sont le prix des passe-ports de mer et des déclarations de sortie, les amendes, forfaitures, etc., les produits de la poste aux lettres et des patentes accordées pour des découvertes nouvelles, les dividendes des actions de la banque appartenant au gouvernement, etc.

gouvernement est alors obligé d'émettre des billets du trésor, de faire des emprunts, de créer des taxes intérieures, et d'augmenter les droits sur les marchandises importées. Le plan de finance que l'on proposa au commencement de la guerre, était de rendre le revenu annuel équivalent à celui de l'état de paix, et de recevoir pour les dépenses extraordinaires de la guerre, l'intérêt de la dette alors existante, et celui qui proviendrait des autres emprunts que l'on serait obligé de faire : mais les restrictions commerciales, la cessation de paiement en espèces par les banques, et l'exportation et la rareté de ces espèces, paralysèrent tellement les opérations fiscales du gouvernement, qu'il fut forcé d'avoir recours à de nouveaux impôts.

Ces impôts consistaient en droits appelés droits directs, ou taxes sur l'agriculture et l'industrie du pays; savoir, des taxes sur la valeur des terres, des maisons et des esclaves, des droits sur les alambics et les liqueurs spiritueuses distillées, sur les ventes à l'encan, sur les licences accordées aux débitans de vins, de liqueurs spiritueuses et de marchandises étrangères, sur les voitures, sur les moulins à tabac, le tabac manufacturé et le sucre raffiné, sur les ameublemens des maisons, sur le car-

ton, sur les montres d'or et d'argent, sur les ustensiles du ménage plaqués en or et en argent, et sur la joaillerie.

Taxe directe. Le congrès, par un acte du 9 juillet 1798, ordonna qu'on fît l'évaluation des terres, des maisons et des esclaves, qui se trouvaient dans les limites des États-Unis. On nomma un commissaire dans chaque division d'état ou comté, et divers états furent classés dans un nombre suffisant de districts d'assesseurs, d'après le vote émis par les commissaires fournis par chacun, qui choisirent en même temps un propriétaire recommandable, pour remplir les fonctions d'assesseur, et auquel ils accordèrent un certain nombre d'adjoints. Les maisons dont la valeur était de plus de 100 dollars, leurs dépendances, et les lots avoisinans, qui n'excédaient pas deux acres, furent estimés d'après leur prix en argent ; les terres le furent, selon leur valeur, par acre ou par pied carré, et les esclaves, entre l'âge de douze et de cinquante ans.

La première taxe directe, qui s'elevait à à 2,000,000 de dollars, fut imposée en 1798. En 1813, on en mit une nouvelle de 3,000,000, et les divers états furent autorisés à percevoir leur quotité dans chacun de leurs comtés et districts respectifs. L'on fit une réduction

de six pour cent à ceux qui en opérèrent le paiement avant le 10 février, et de dix à ceux qui le firent avant le 1er. mai 1814. L'année suivante on en leva une troisième de 6,000,000 de dollars; et l'on accorda les mêmes réductions et condition que précédemment. Cet acte fut rapporté en 1816; et l'on ne leva, pour cette année, qu'une taxe directe de la moitié de cette somme. Le montant de cet impôt, en 1798, fut, terme moyen, de 37 *cents* ½ sur chaque centaine de dollars; en 1813, elle fut de 20 *cents* ½; et en 1815, de 37 ½. Les frais de recouvrement s'élevèrent, en 1813, à un peu plus de six pour cent, sur la somme versée dans le trésor; et en 1816, ils furent moins considérables.

Les *droits sur les alambics* furent répartis, selon la capacité de ces instrumens, en vertu d'un acte du congrès, du 19 avril 1816, à raison de 4 *cents* ½ par semaine, pour chaque gallon d'esprits, ou de 18 *cents* par mois, lorsque l'extraction avait lieu sur des productions du pays. L'on payait quelque chose de plus si les matériaux étaient étrangers; et, si c'étaient des racines, le droit n'était que de moitié. Lorsqu'on se servait de machines à vapeur dans ce procédé, le droit, sur chaque gallon que contenait la chaudière, était double.

Par un acte du congrès, du 2 août 1813, les débitans de marchandises étrangères, y compris les vins et les liqueurs spiritueuses, furent obligés de payer 25 dollars par an pour une licence, dans les villes ou villages qui renfermaient plus de cent familles dans l'espace d'un mille carré; les marchands de vins seulement en payaient 20, ceux de liqueurs 20, et ceux de liqueurs distillées de productions indigènes, 15. Dans tout autre endroit que celui qui est indiqué ci-dessus, l'autorisation de vendre des marchandises, y compris les vins et liqueurs, ne coûtait que 15 dollars; celle de débiter séparément les vins ou liqueurs, 12 dollars; et 10 seulement, si ces dernières étaient extraites de productions indigènes; il en était de même pour toute autre marchandise. Le 23 décembre 1814, un droit de cinquante pour cent fut ajouté à celui qui existait alors.

Un droit sur les *voitures de commodité* et les *harnais* fut établi, en vertu d'un acte du congrès du 15 décembre 1814, et perçu selon leur valeur. Si le prix était au-dessous de 50 dollars, le droit était d'un dollar; au-dessus de 50, mais ne dépassant pas 100 dollars, il était de 2 dollars; au-dessus de 100, de 4 dollars; de 200 et au delà, de 7 dollars; au-dessus de 300, de 11 dollars; au-dessus de 400, de 16 dollars;

au-dessus de 500, de 22 dollars; au-dessus de 600, de 30 dollars; au-dessus de 800, de 40; et enfin, s'il était de 1000 et au delà, on payait 50 dollars.

Par un acte du 24 juillet 1815, le *sucre raffiné* fut taxé à 4 *cents* par livre.

Par un acte du congrès du 2 août, on établit un droit de *timbre* sur tout billet émis par des banques, des banquiers ou des compagnies; savoir: 2 *cents* sur un billet de 1 dollar; 5 *cents* sur un de 3; 10 *cents* sur un de 5; 20 *cents* sur un de 10; 50 *cents* sur un de 20; 1 dollar sur un de 50; 5 dollars sur un de 100; 10 dollars sur un de 500, et 50 dollars sur un de 1000. Les billets à ordre, les bons et les obligations étaient aussi assujettis à un droit, ainsi que les lettres de change de plus de 50 dollars.

Les marchandises de toute espèce fabriquées dans l'intérieur des États-Unis, furent assujetties à divers impôts, dont le montant variait de trois à cinquante pour cent, selon leur valeur. *L'ameublement des maison* fut également taxé; s'il valait de 200 à 400 dollars, le droit était de 1 dollar; au-delà de 400, 1 dollar et $\frac{1}{2}$; et ainsi de suite.

Tous ces droits furent abolis par un acte du congrès du 31 décembre 1817.

État de la valeur des terres, des maisons et des esclaves dans les États-Unis, ainsi qu'elle a été estimée pour la fixation de la taxe directe de 1798, 1813 *et* 1815.

ÉTATS.	VALEUR			ACCROISSEMENT POUR CENT, de 1798 à 1815, ou en 17 ans.
	EN 1798.	EN 1813.	EN 1815.	
	dollars.	dollars.	dollars.	
New-Hampshire.	23,175,046	36,957,825	38,745,974	67.19
Massachusets. .	83,992,469	149 253,514	143,765,560	71.17
Rhode-Island. .	11,066,358	24,567,020	20,907,766	88.93
Connecticut. . .	48,313,434	86,550,033	88,534,971	83.25
Vermont.	16,723,873	32,747,290	32,461,120	94.19
New-York. . . .	100,380,707	266,067,145	273,120,900	172.09
New-Jersey. . .	36,437,890	(1) »	98,612,083	170.63
Pensylvanie. . .	102,145,900	»	346,633,889	239.34
Delaware.	6,234,414	14,361,469	14,493,620	132.48
Maryland. . . .	32,372,291	129,016,483	122,577,572	278.65
Virginie.	71,225,127	»	»	»
Caroline du Nord.	30,842,372	92,197,497	93,723,031	203.88
Caroline du Sud.	17,465,013	»	»	»
Georgie.	12,061,138	»	57,792,158	379.16
Kentucky.	21,408,090	»	87,018,837	306.48
Tennessée. . . .	6,134,108	38,411,911	»	»
Ohio	»	»	61,347,215	»

(1) Les vides qui se trouvent dans plusieurs colonnes sont occasionés par la manière dont quelques états opérèrent le paiement de leur quotité de la taxe directe. Ils versèrent leur part en entier dans le trésor, sans présenter d'évaluation distincte des esclaves, des terres et des maisons.

État des recettes et des dépenses du gouvernement
31 décembre 1814.

RECET

ANNÉES.	DOUANES.	REVENU INTÉRIEUR.	TAXES DIRECTES.	POSTES aux LETTRES.
	dollars.	dollars.	dollars	dollars.
1791	4,399,472	»	»	»
1792	3,443,070	208,942	»	»
1793	4,255,306	337,705	»	11,020
1794	4,801,065	274,089	»	29,478
1795	5.588,461	337,755	»	22,400
1796	6,567,987	475,289	»	72,909
1797	7,549,649	575,491	»	64,500
1798	7,106,061	644,357	»	39,500
1799	6,610,449	779,136	»	41,000
1800	9,080,932	809,396	734,223	78,000
1801	10,750,778	1,048,033	534,343	79,500
1802	12,438,235	621,898	206,565	35,000
1803	10,479,417	215,179	71,879	16,427
1804	11,098,565	50,941	50,198	26,500
1805	12,936,487	21,747	21,882	21,342
1806	14,667,698	20,101	55,763	41,117
1807	15,845,521	13,051	34.732	3,614
1808	16,363,550	8,210	19,159	»
1809	7,296,020	4,044	7,517	»
1810	8,583.309	7,430	12,446	»
1811	13,313,222	2,295	7,666	37
1812	8,958,777	4,903	859	85,039
1813	13,224.623	4,755	3,805	35,000
1814	5,988,772	1,662,984	2,219 497	45,000
	221,357,426	8,127,731	3.980,536	747,383

(1) Ces tables se trouvent dans le cinquième volume de la grès, en 1815. Nous avons omis les recettes et les dépenses qui y ensemble les dépenses occasionées par les relations avec les étrangères. Nous avons également réuni dans une seule colonne les États-Unis se sont engagés de payer tous les ans à diverses

des États-Unis, depuis le 4 mars 1789 jusqu'au inclusivement (1).

TES.

TERRES PUBLIQUES.	DIVERSES RECETTES.	DETTE PUBLIQUE. (Emprunts.)	TOTAUX.
dollars	dollars	dollars	dollars.
»	19 440	5,5?2,475	9,971,387
»	9 918	4 936,595	8,598,525
»	10,390	1.900,000	5,614 421
»	23,799	4,600,000	9,728,431
»	5.917	3,300,000	9 254,533
4.836	16.506	320,000	7,457,527
83,540	30,379	70,000	8,373,559
11,963	18,692	200,000	8,020,573
»	47,187	5.000,000	12,475,772
443	74,712	1,565,229	12,342,935
167,726	266,149	»	12,846.529
188,628	177,915	»	13,668 231
165.675	115,518	»	11,064,095
487.526	112,575	»	11,826,305
540,193	19,039	»	13 560,690
765,245	10,004	»	15 559 978
466,163	34 935	»	16,398,016
647,939	21,802	»	17,060,660
442,252	23,638	»	7,773,471
696,548	84,476	2,750,000	12,134,211
1,040,237	60,068	»	14.423,525
710 427	41,125	12 837,900	22.639,030
835,655	236 571	26,184,435	40 524,844
1,135,971	119.399	23,377,911	34,559,534
8,390,967	1,578,144	91,694,545	335,876,732

collection des lois des États-Unis, publiées par ordre du con-
figurent pour les six premiers mois de l'année 1815, et ajouté
puissances barbaresques et celles du département des affaires
les frais d'entretien des factoreries indiennes, et les sommes que
tribus, par suite de traités conclus avec elles.

ANNÉES.	GOUVERNEMENT de LA RÉVOLUTION.	LISTE CIVILE.	AUTRES DÉPENSES CIVILES.	RELATIONS ÉTRANGÈRES.
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.
1791	201,460	757,134	285,887	14,733
1792	111,816	380,917	191,988	78,766
1793	2,721	358,241	102,075	89,500
1794	198	440,946	193,449	146,403
1795	61	361,633	161,330	912,685
1796	»	447,139	251,319	184,859
1797	»	483,233	196,137	669,788
1798	»	504,605	253,849	457,428
1799	»	592,905	270,555	271,374
1800	»	748,688	257,767	395,287
1801	»	549,288	343,336	295,676
1802	»	696,981	400,462	550,925
1803	»	526,583	268,119	1,110,834
1804	»	624,795	459,651	1,186,654
1805	»	585,849	466,574	2,798,028
1806	»	684,230	527,360	1,760,421
1807	»	655,524	535,046	577,825
1808	»	691,167	509,701	304,992
1809	»	712,465	421,866	166,305
1810	»	703,994	399,527	81,366
1811	»	644,467	532,963	264,904
1812	»	826,271	600,515	347,703
1813	»	780,545	825,939	209,941
1814	»	927,424	1,193,589	177,179
	316,266	14,585,024	9,658,004	13,053,576

(1) La colonne de la dette publique renferme le montant du capital

(2) Nous avons omis les *cents* dans ces deux tables.

NSES.

DÉPARTEMENT INDIEN.	ÉTABLISSEMENT MILITAIRE.	ÉTABLISSEMENT DE LA MARINE.	DETTE PUBLIQUE (1).	TOTAUX.
dollars.	dollars	dollars.	dollars.	dollars.
27,000	632,804	570	5,287,949	7,207,537
13,648	1,100,702	53	7,263,665	9,141,565
27,282	1,130,249	»	5,819,505	7,529 573
13,042	2,639,097	61,408	5,778 602	9,279,145
23,475	2,480,910	410,562	6,084,411	10,435,067
113,563	1,260,263	274,784	5,824,282	8,356,209
62,396	1,039,402	382,631	5,792,421	8,626,008
16,470	2,009,522	1,381,347	3,990,294	8,613,515
20,302	2,466,946	2,858,081	4,596,876	11,077,039
31	2,560,878	3,448,716	4,578,369	11,989,736
9,000	1,672,944	2,111,424	7,279,792	12,261,460
52,000	1,221,148	915,561	9,539,004	13,276,081
»	882,055	1,215,230	7,203,444	11,206,265
53,000	938,923	1,189,832	8,171,787	12,624,642
141,000	768,281	1,597,500	7,369,889	13,727,121
75,000	1,383,555	1,649,641	8,989,884	15,070,091
104,825	1,389 285	1,722,064	6,307,720	11,292,289
72,975	3,041,434	1,884,067	10,260,245	16,764,581
212,503	3,470,772	2,427,758	6,452,554	13,867,223
82,025	2,389,923	1 654,244	8,008,904	13,319 983
61,875	2,122,828	1 965,566	8,009,204	13,601,807
72,845	12,022,798	3,959,365	4,449,622	22,279,119
72,358	19,747 013	6,446,600	11,108,123	39,190,519
10,294	20,507,906	7,311,290	7,900,543	38,028,225 (2
1,336,909	88,879,638	44,868,294	166,067,089	338,764,800

et l'intérêt payé chaque année.

D'après les rapports du secrétaire de la trésorerie, le revenu net, en 1815, fut évalué à 49,532,852 dollars, dont 36,303,251 provenaient des douanes. Celui de 1816 fut de 36,748,574 dollars, dont les douanes fournirent 27,569,769. En 1817, le montant du revenu fut de 24,387,991 dollars; savoir :

Douanes	17,547,540 doll.
Droits et taxe directe	4,512,287
Ventes de terres publiques	2,015,977
Ports de lettres, etc.	312,187
TOTAL	24,387,991

	dollars.
En 1818, le revenu public fut estimé à	22,167,862
Et la balance dans le trésor était de	6,179,883
Ce qui donnait pour les dépenses de l'année	28,347,745
Les dépenses furent de	26,235,337
Balance dans le trésor au premier janvier 1819	2,112,408

Les recettes du trésor, pendant l'année 1819, furent évaluées à	24,220,000
Ce qui, avec la balance de.	2,112,408
Mettait à la disposition du gouvernement	26,332,408
Les dépenses du trésor furent estimées à	24,515,219
Balance dans le trésor au premier janvier 1820	1,817,189

Mouvement de la dette.

La dette des États-Unis résulte des emprunts volontaires et forcés, et du papier monnaie émis en 1783, pendant la guerre de la révolution. La dette contractée par chaque état en particulier et incorporée par le congrès dans la dette publique, devait être acquittée par les produits de la vente des domaines nationaux, et l'intérêt, provenant de différentes sortes de fonds, fut confié, pour cet effet, à la direction des commissaires de la caisse d'amortissement (1).

(1) Voyez les actes du congrès, du mois de mai 1792, et du 3 mars 1795.

Mouvement de la dette publique, depuis 1791 *jusqu'en* 1819, *inclusivement.*

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	dollars		dollars.
1791	75,463,476	1806	75,723,770
1792	77,227,924	1807	69,218,398
1793	80,352,634	1808	65,196,317
1794	78,427,404	1809	57,023,192
1795	80,747,587	1810	53,172,302
1796	83,762,172	1811	48,005,587
1797	82,064,479	1812	45,211,981
1798	79,228,529	1813	55,965,070
1799	78,408,669	1814	81,490,089
1800	82,976,294	1815	99,833,903
1801	83,038,050	1816	105,360,341 (2)
1802	80,712,632	1817	115,807,805
1803	77,054,686	1818	99,107,346
1804	86,427,120 (1)	1819	92,595,393
1805	82,312,150		

(1) La delle augmenta, en 1804, de 15,000,000 de dollars, à cause des fonds qui furent consacrés à l'achat de la Louisiane.

(2) La guerre occasiona cet accroissement.

État des sommes provenant des emprunts, versées dans le trésor depuis 1791 *jusqu'en* 1815 *inclusivement.*

ANNÉES.	EMPRUNTS.	BILLETS DU TRÉSOR.	TOTAUX.
	dollars.	dollars.	dollars.
1791	»	»	5,552,475
1792	»	»	4 936,595
1793	»	»	1,000,000
1794	»	»	4,600,000
1795	»	»	3,300,000
1796	»	»	320,000
1797	»	»	70,000
1798	»	»	200,000
1799	»	»	5,000,000
1800	»	»	1,565,229
1810 (1)	»	»	2,750,000
1811	»	»	»
1812	10,002,400	2,835,500	12,837.900
1813	20,089,635	6,094,800	26,184.435
1814	15,080,546	8,297,365	23,377,911
1815	1,748,230	8,980,300	10,728,530

(1) Le gouvernement ne fit aucun emprunt durant cet intervalle.

Table du traitement des officiers et employés du gouvernement général.

Conformément à une résolution prise par le congrès le 27 avril 1816, il fut enjoint au secrétaire d'état de publier une fois tous les deux ans, une liste de tous les employés et agens civils et militaires, et des marins, au service des États-Unis. Elle doit indiquer le traitement, et les émolumens que chacun d'eux reçoit, l'état et le comté où ils sont nés, et l'endroit de leur résidence habituelle. Le secrétaire de la marine doit faire publier le nombre de canons, celui des équipages, et l'état des vaisseaux et bâtimens appartenant aux États-Unis, le lieu et l'époque de leur construction. Ces états qui datent du 30 septembre, avant l'ouverture du congrès, sont imprimés au nombre de cinq cents exemplaires, qui sont distribués comme il suit : on en donne un à chaque membre du congrès, et à chaque chef d'un département du gouvernement général, dix au secrétaire du sénat; un pareil nombre est mis à la disposition du clerc de la chambre des représentans, pour l'usage des deux chambres, et vingt-cinq sont déposés à la bibliothéque des États-Unis, au siége du gouvernement.

Traitement des membres du congrès. Par un acte du congrès du 22 janvier 1818, appelé l'*acte de compensation*, le traitement des membres de ce corps et des délégués des territoires fut fixé à 8 dollars par jour durant la session, et à une égale somme pour chaque vingtaine de milles qu'ils parcourent en se rendant au siége du gouvernement, ou en en revenant, et celui du président provisoire du sénat et de l'orateur de la chambre des représentans fut augmenté de 8 dollars par jour.

Traitement annuel des officiers et employés civils du gouvernement.

1°. *Chambre des représentans.*

Clerc de la chambre	3,000 doll.
Cinq clercs	7,800
Sergent d'armes	1,500
Concierge et son aide	2,950
Messager	350
Bibliothécaire du congrès	1,000
TOTAL	16,600

Sénat.

Secrétaire	3,000
Trois clercs	4,800
	24,400

Report	24,400 doll.
Sergent d'armes et concierge.	1,500
Aide-concierge.	1,450
Total général.	27,350

2°. *Pouvoir exécutif.*

Président des États-Unis.	25,000
Vice-président.	5,000
Total.	30,000

3°. *Département de l'état.*

Secrétaire.	6,000 (1)
Principal clerc.	2,000
Premier clerc.	1,500
Second clerc	1,350
Quatre autres clercs	4,600
Messager.	410
Aide du même.	264
Chef du bureau des patentes.	1,400
Clerc.	500
Messager.	72
Total.	18,096

(1) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

4°. Cour suprême de judicature des États-Unis.

Grand juge	5,000 doll.
Six juges adjoints	27,000
Procureur général	3,500 (1)
Total	35,500

Les juges des districts, au nombre de vingt-trois, ont un traitement de 800 à 3,000 dollars chacun; les procureurs des districts, au même nombre, ont de 200 à 600 dollars, outre des honoraires. Les vingt-deux maréchaux et les vingt-deux clercs, reçoivent un petit traitement et des honoraires, ou des honoraires seulement.

5°. Corps diplomatique des États-Unis.

Ministre en France (2)	9,000
Secrétaire de légation en France	2,000
Ministre en Angleterre	9,000
Secrétaire de légation en Angleterre	2,000
Ministre en Russie	9,000
Secrétaire de légation en Russie	2,000
Ministre dans les Pays-Bas	9,000
Secrétaire de légation dans les Pays-Bas	2,000
Ministre en Portugal	9,000
Ministre en Suède	9,000
Ministre en Espagne	9,000
Secrétaire de légation en Espagne	2,000
Total	73,000

(1) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

(2) Les ministres reçoivent en outre 9,000 dollars pour frais de

6°. *Département consulaire.*

Consul à Paris.	2,000 doll.
Consul à Londres	2,000
Consul général en Danemark	2,000
Consul général dans les États Barbaresques.	4,000
Trois consuls *idem*.	6,000
Total.	16,000 (1)

7°. *Département de la trésorerie.*

Secrétaire	6,000 (2)
Principal clerc.	2,000
Second clerc.	1,650
Deux clercs	3,000
Un clerc.	1,400
Un clerc.	1,300
Un clerc.	950
Messager.	410
Son aide.	300
Total.	17,010

Bureau du contrôleur.

Contrôleur.	3,500
Deux clercs	3,000
	6,500

voyage et d'établissement. Le chargé d'affaires a 4,500 dollars d'appointemens, et une somme égale pour frais, etc.

(1) Les autres consuls, au nombre de cinquante-quatre, n'ont d'autre rétribution que les produits du bureau et les profits commerciaux qu'il procure.

(2) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

Ci-contre	6,500 doll.
Deux clercs	2,600
Un clerc	1,100
Deux clercs	2,176
Deux clercs	2,000
Un clerc	900
Trois clercs	2,550
Un clerc	800
Messager	410
Aide-clerc	450
TOTAL	19,486

Bureau de l'auditeur.

Auditeur	3,000
Principal clerc	1,600
Un clerc	1,300
Un clerc	1,178
Quatre clercs	4,600
Trois clercs	3,300
Un clerc	1,000
Deux clercs	1,700
Deux clercs	1,600
Un clerc	410
TOTAL	19,688

Bureau du greffier.

Greffier	3,000
Clerc	1,766
	4,766

Report.	4,766
Un clerc	1,516
Deux clercs.	2,830
Un clerc	1,400
Deux clercs.	2,150
Trois clercs	3,000
Un clerc	1,066
Un clerc.	928
Un clerc	900
Deux clercs.	1,500
Deux clercs.	1,350
Deux clercs	1,000
Un clerc	112
Deux gardiens.	600
Ouvrier.	300
TOTAL.	23,418

Bureau du commissaire du revenu.

Commissaire	3,000
Principal clerc	1,600
Un clerc	1,300
Un clerc	1,200
Deux clercs.	2,200
Un clerc..	1,000
Un clerc.	800
Un clerc	700
Un clerc	600
Un clerc	410
TOTAL.	12,810

Bureau du trésorier.

Trésorier	3,000 doll.
Principal clerc	1,700
Un clerc	1,300
Un clerc	1,240
Un clerc	800
Messager	410
Clerc	400
TOTAL	8,850

Bureau général de terres publiques.

Commissaire	3,000
Principal clerc	1,600
Copiste	1,100
Trois clercs	3,150
Un clerc	950
Un clerc	900
Cinq clercs	4,250
Messager	410
TOTAL	15,360

TOTAL pour le trésor public. 116,622

8°. *Département de la guerre.*

Secrétaire	6,000 (1)
Principal clerc	2,000
	8,000

(1) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

Report	8,000
Un clerc	1,430
Deux clercs	2,600
Sept clercs	7,000
Deux clercs	1,600
Un clerc	600
Un messager et son aide	710
Total	21,940

Bureau du payeur général.

Payeur général	2,500
Principal clerc	1,840
Un clerc	1,495
Un clerc	1,250
Un clerc	1,200
Un clerc	1,150
Trois clercs	3,300
Cinq clercs	5,000
Messager	450
Total	18,185

Bureau du vérificateur des comptes.

Vérificatenr des comptes	2,000
Coadjuteur	2,000
Principal clerc du premier	1,600
Principal clerc du second	1,600
Quatre clercs	5,200
	12,400

Ci-contre.	12,400
Un clerc	1,200
Quatre clercs	4,600
Un clerc	1,050
Trois clercs	3,000
Un clerc	900
Quatre clercs	3,400
Quatre clercs	3,200
Deux clercs	1,400
Un clerc	500
TOTAL	31,650

Bureau du surintendant général des munitions de guerre.

Surintendant	3,000
Principal clerc	1,600
Un clerc	1,200
Un clerc	1,000
Quatre clercs	3,200
Un clerc	500
Messager	600
TOTAL	11,100
TOTAL pour ce département	82,875

9°. *Bureau du secrétaire de la marine.*

Secrétaire	6,000 (1)
Principal clerc	2,000
	8,000

(1) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

Report.	8,000 doll.
Un clerc	1,300
Deux clercs	2,400
Un clerc	800
Messager	410
TOTAL	12,910

Bureau des commissaires de la marine.

Trois commissaires de la marine	10,500
Secrétaire du bureau	2,000
Trois clercs	3,000
Messager	410
TOTAL	15,910

Bureau du vérificateur des comptes de la marine.

Vérificateur des comptes	2,300
Premier clerc	1,600
Un clerc	1,320
Un clerc	1,120
Trois clercs	3,180
Cinq clercs	5,000
Un clerc	800
Messager	410
TOTAL	15,730

TOTAL pour ce département	44,550

10°. *Bureau général de la poste aux lettres.*

	dollars.
Directeur général	3,500 (1)
Aide directeur	1,700
Deux clercs	3,200
Un clerc	1,300
Un clerc	1,100
Six clercs	7,200
Un clerc	1,050
Deux clercs	1,800
Un clerc	800
Deux clercs	1,200
Deux clercs	1,000
Un clerc	325
Messager	410
Son aide	250
TOTAL	24,835

11°. *Employés de la monnaie.*

Directeur	2,000
Trésorier	1,200
Principal censeur	1,500
Essayeur	1,500
Fondeur et raffineur	1,500
Graveur	1,200
Clerc	700
Aide-graveur	600
	10,200

(1) Acte du congrès, du premier janvier 1819.

Report	10,200
Concierge et homme de guet	462
Menuisier et ajusteur	462
Fondeur	462
Pressier.	387
Pressier.	400
Pressier.	362
TOTAL	12,735

11°. *Bureau du commissaire des réclamations.*

Commissaire	2,000
Clerc.	1,000
TOTAL.	3,000

12°. *Bureau du surintendant du commerce avec les Indiens.*

Surintendant	2,000
Principal clerc	1,000
Clerc	800
Un clerc.	700
Agent des transports.	400
Emballeur et messager.	360
TOTAL	5,260

Le total général des dépenses annuelles indiquées dans les tables ci-dessus, monte à 489,823 dollars, savoir :

1°.	Officiers, etc., du congrès.	27,350 doll.
2°.	Pouvoir exécutif.	30,000
3°.	Département d'état	18,096
4°.	Cour suprême.	35,500
5°.	Corps diplomatique	73,000
6°.	Département consulaire	16,000
7°.	— du trésor public.	116,622
8°.	— de la guerre	82,875
9°.	— de la marine.	44,550
10°.	— de la poste aux lettres	24,835
11°.	— de la monnaie.	12,735
12°.	— des commissaires, etc.	3,000
13°.	— du commerce avec les Indiens. .	5,260
	TOTAL.	489,823

Traitement des autres employés du gouvernement.

Les *commissaires des emprunts*, au nombre de quinze, reçoivent de 500 à 2,000 dollars par an; et les vingt-un clercs employés en ont de 500 à 1,000.

Les *collecteurs des douanes*, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, touchent des appointemens proportionnés au commerce du lieu de leur résidence, qui varient de 160 à 5,000 dollars et au-delà.

Les soixante-dix-huit *inspecteurs des ports* et les quatorze *agens de la marine* ont des traitemens qui vont de 150 à 3,000 dollars.

Il y avait en 1816, cent quatre-vingt-dix-neuf *collecteurs de la taxe directe*, qui recevaient chacun de 500 à 5,000 dollars, y compris les traitemens des aides et des clercs.

Les *principaux assesseurs de la taxe directe*, au nombre de cent quatre-vingt-huit, ont chacun 200 dollars d'appointemens, outre 3 dollars par chaque centaine de personnes imposables inscrites sur la liste présentée au collecteur. On leur alloue encore une certaine somme pour les frais de bureau, etc.; mais dans les états qui se chargent du recouvrement de leur quotité de la taxe directe, il n'est fait aucune allocation aux assesseurs.

Les *surintendans* et *gardiens des fanaux*, au nombre de soixante-sept, reçoivent chacun de 175 à 400 dollars, outre une rétribution de 2 ½ pour cent qui est accordée aux premiers sur le montant de leurs déboursés.

Les *greffiers* et les *receveurs des deniers publics*, au nombre de trente-six, ont un traitement de 200 dollars. Il leur est aussi fait un escompte de deux et demi pour cent sur l'argent qui passe entre leurs mains.

Les trois *arpenteurs généraux* touchent chacun un traitement de 2,333 dollars, et leurs six clercs, un de 616.

Le *greffier pour les titres de terre*, reçoit 500 dollars par an.

Le *clerc* et le *traducteur des bureaux de terre*, perçoivent 1 dollar par réclamation.

Les *sous-directeurs des postes aux lettres*, au nombre de trois mille deux cent quatorze, ont une commission sur le produit qui ne doit pas excéder 200 dollars par an. Il y a cent vingt clercs et aides, et cinq cent cinq *contracteurs* pour porter les malles.

Le *surintendant de la ville de Washington*, a un traitement annuel de 1,200 dollars ; et les cinq clercs, 500 chacun.

Le *commissaire des monumens publics*, reçoit 2000 dollars ; le *clerc*, 1,000 ; et le messager, 500 par an.

Il y a un *arpenteur* pour les lots de terre de ce district, et un *architecte*.

Banque des États-Unis.

D'après l'acte de formation de la banque des États-Unis, donné par le congrès, le 10 avril 1816, le capital est de 35,000,000 de dollars, divisés en trois cent cinquante mille actions, de 100 dollars chacune. Soixante-dix mille actions (7,000,000 de dollars), appartiennent aux États-Unis, et deux cent quatre-vingt mille

28,000,000 de dollars), à des individus, compagnies ou corporations. La souscription se fait sous l'inspection de cinq commissaires, à Philadelphie ; et de trois, au chef-lieu de chaque état. Tout individu, compagnie, corporation des états, peut souscrire pour un nombre d'actions qui ne dépasse pas trois mille. Sept millions de dollars doivent être payés en monnaie d'or ou d'argent des États-Unis, ou en monnaie d'or d'Espagne, et vingt-un millions en papier-monnaie ou billets de la dette contractée par les États-Unis, au moment de la souscription. Les billets qui portent intérêt de six pour cent par an, n'ont que leur valeur nominale. Ceux qui portent intérêt de trois pour cent, sont au taux de 65 dollars par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale. Ceux qui portent intérêt de sept pour cent, sont au taux de 106 dollars 51 *cents* par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale, avec le montant des intérêts, au temps de la souscription. Au moment de la souscription, il faut payer 5 dollars en or ou argent monnayé, sur chaque action, et 25 dollars en argent ou en papier monnaie; au bout de six mois, 10 dollars en monnaie sur chaque action, et 25 en monnaie ou en papier; au bout de douze mois à dater de la souscription,

10 dollars en monnaie, et 25 en monnaie ou en papier, ce qui complète la somme. Les commissaires sont autorisés, par les souscripteurs, à transférer leurs fonds avec les formalités prescrites, au président, aux directeurs et à la compagnie de la banque aussitôt l'organisation.

Les États-Unis ont la faculté de payer et de racheter les billets de la dette souscrite, aux taux détaillés ci-dessus, avec telle monnaie et à telle époque qu'ils jugent convenables. Le président, les directeurs et la compagnie peuvent vendre et transférer en échange d'argent monnayé, les billets de la dette, pourvu qu'ils n'en vendent pas pour plus de 2,000,000 de dollars par an, ni aucune partie en aucun temps, dans les limites du territoire des États-Unis, sans les avoir offerts pendant quinze jours, par la voie du secrétaire du trésor, au prix courant.

Les souscripteurs de la banque, leurs successeurs et leurs substituts sont formés en corps politiques, sous la dénomination de « présisident, directeurs et compagnie de la banque des États-Unis ». Ils ont la faculté de continuer leur association jusqu'au 3 mars 1836, et de posséder 55,000,000 de dollars au plus, y compris leur capital. Les affaires de cette compagnie sont confiées à vingt-cinq directeurs, dont

cinq étant actionnaires, sont désignés annuellement par le président des États-Unis d'après l'avis du sénat. On ne peut en désigner plus de trois en résidence dans le même état, et vingt doivent être élus chaque année à la bourse de Philadelphie, le premier janvier, à la pluralité des votes, par les capitalistes souscripteurs, autres que les États-Unis eux-mêmes. Un directeur de cette banque ou de l'une de ses subdivisions ne peut être directeur d'aucune autre banque (1). Le président doit être élu par les directeurs dans leur assemblée annuelle. Lorsqu'un emploi devient vacant, on y pourvoit par une autre élection; quand il manque un directeur, son successeur est nommé par le président des États-Unis, ou par les actionnaires, et nul ne peut être refusé, excepté ceux désignés par le président des États-Unis. Les directeurs nomment les chefs, commis et agens secondaires, auxquels ils sont autorisés d'allouer des appointemens convenables.

---

(1) Les directeurs n'ont point d'appointement, excepté le président qui a 7,500 dollars par an, et le caissier qui en a autant.

Articles fondamentaux du règlement de la corporation.

1°. Les actionnaires ont plusieurs votes, selon le nombre d'actions qu'ils possèdent, et dans la proportion suivante. Pour une et pas plus de deux, un vote; pour chaque deuxième action au-dessus de deux, et n'excédant pas dix, un vote; pour chaque quatrième action au-dessus de dix, et n'excédant pas trente, un vote; pour chaque sixième action au-dessus de trente et n'excédant pas soixante, un vote; pour chaque huitième action au-dessus de soixante et n'excédant pas cent, un vote; pour chaque dixième action au-dessus de cent, un vote; mais nul individu, nulle association en corps politique ne peut avoir plus de trente votes, et aucune action après la première élection ne donne le droit de voter; il faut qu'elle ait été acquise trois mois avant le jour de l'élection, et il n'y a que les actionnaires résidant actuellement dans les États-Unis, qui puissent voter aux élections par procuration.

2°. Les trois quarts seulement des directeurs élus par les actionnaires, et les quatre cinquièmes de ceux nommés par le président des États-Unis, qui se trouvent en fonction au moment de l'élection annuelle, sont susceptibles d'être

réélus ou nommés de nouveau pour l'année suivante.

3°. On ne peut être nommé directeur, si l'on n'est actionnaire et citoyen résidant des États-Unis. Les directeurs ne touchent point d'émolument; mais le président reçoit, comme indemnité, les honoraires que les directeurs jugent convenables.

4°. Il y a pour les transactions une chambre composée de sept directeurs, parmi lesquels compte le président, suppléé, en cas de maladie ou d'absence indispensable, par un directeur qu'il désigne lui-même à cet effet.

5°. Une assemblée générale des actionnaires pour des objets relatifs à l'établissement, peut être provoquée par soixante actionnaires, possédant ensemble mille actions ou plus. Il faut que les objets qui doivent occuper l'assemblée, soient annoncés dans deux journaux de Philadelphie, dix semaines avant le jour de l'ouverture.

6°. Le caissier ou trésorier, avant d'entrer en fonctions, donne caution avec deux garanties au moins, agréées par les directeurs, d'une somme de 50,000 dollars qui répondent de sa gestion, et de sa fidélité dans les devoirs de son emploi.

7°. Il est défendu à la société d'acquérir d'au-

très terres, prendre d'autres loyers ou accepter d'autres héritages que ceux qui seront jugés immédiatement utiles à l'établissement, ou ce qui aura été hypothéqué pour sûreté, ou transféré en acquittement de dette.

8°. La société ne peut avoir, à aucune époque, plus de 35 millions de dollars de dette, en sus de ce qui est dû pour les sommes déposées, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par une loi des États-Unis. Les directeurs peuvent être mis en accusation s'ils dépassent leur crédit, et tout créancier a droit d'intenter une action contre eux, leurs héritiers ou leurs débiteurs. Les directeurs absens lorsque l'excédant de crédit aurait été créé, ont la faculté de se faire décharger de cette responsabilité.

9°. La société ne peut commercer directement ou indirectement, si ce n'est en lettres de change, et en or ou argent en lingots, ou bien en denrées produites par des terres, ou objets laissés en gage pour argent prêté, et non retirés à l'époque convenue. Il lui est défendu d'acheter des portions de la dette publique, et de recevoir, pour ses prêts, un intérêt de plus de six pour cent par an.

10°. Aucun prêt ne peut être fait au gouvernement des États-Unis, pour plus de 500,000 dollars ; à aucun état particulier, pour plus de

50,000, ou à aucun état ou prince étranger, à moins que l'autorisation n'en ait été accordée préalablement par une loi des États-Unis.

11°. Les capitaux sont transférables conformément aux lois et règlemens de la société.

12°. Les billets obligatoires ou lettres de change, doivent recevoir un endossement, et ne peuvent être de moins de 5,000 dollars. Les billets mis en circulation, sont payables à vue, excepté pour une somme au-dessus de 100 dollars, et dans ce dernier cas, la banque les paie à une époque déterminée, et qui ne peut dépasser soixante jours après la date.

13°. Le dividende de la banque est réparti deux fois par an. Les directeurs doivent présenter aux actionnaires une situation des affaires. L'actionnaire qui a manqué au paiement d'une partie de la somme souscrite par lui, perd le bénéfice du dividende.

14°. Un bureau de décompte et de dépôt sera établi dans le district de Columbia, lorsqu'une loi des États-Unis l'ordonnera. Pareil établissement aura lieu dans chaque état où deux mille actions auront été souscrites, quand la législature en fera la demande, et qu'on en sera requis par un acte du congrès. Les directeurs ne sont pas tenus d'établir ce bureau avant que les capitaux aient été entièrement fournis; et

dans ce cas, de semblables établissemens pourront être formés partout où la société le jugera convenable, ou bien elle pourra se servir, avec l'approbation du secrétaire du trésor, de toutes les maisons de banque en qui elle trouvera la garantie nécessaire.

Les directeurs de la banque ne peuvent nommer, chaque année, plus de treize, ni moins de sept de ces directeurs de bureaux. Leur président doit être élu par eux-mêmes, et pris dans leur sein. Ils doivent tous être citoyens des États-Unis, et domiciliés dans l'état, le territoire ou le district où le bureau est établi. Les trois quarts seulement sont rééligibles pour l'année suivante. Le directeur ne peut occuper son emploi plus de trois ou quatre ans de suite. Le président peut être toujours réélu.

15°. Le secrétaire du trésor doit recevoir de temps en temps, et aussi souvent qu'il le demande, pourvu que ce ne soit pas plus d'une fois par semaine, un tableau présentant le montant des capitaux de la compagnie, celui de la dette, le total de l'argent monnayé déposé, celui des billets mis en circulation, et celui des espèces disponibles. Il a aussi le droit d'inspecter les livres de la banque relativement à cet article, mais non les comptes d'aucun individu avec la banque.

16°. Nul actionnaire, s'il n'est citoyen des États-Unis, n'a le droit de voter pour le choix d'un directeur.

17°. On ne peut mettre en émission un billet au-dessous de 5 dollars.

18°. Si la compagnie, ou qui que ce soit négocie en opposition au contenu de ces articles, tous ceux qui auront concouru à cette infraction, paieront une amende du triple de la valeur des effets, denrées ou marchandises; la moitié de cette amende recouvrable par toutes les voies de droit, sera pour le dénonciateur, et l'autre pour le compte des États-Unis.

19°. Tout billet payable à vue est recevable dans tout paiement fait aux États-Unis, à moins qu'il n'en ait été ordonné autrement par un acte du congrès.

20°. La compagnie, lorsqu'elle en est requise par le secrétaire du trésor, doit donner les facilités nécessaires pour le transport des fonds publics, d'une place dans une autre, dans les limites des États-Unis, et pour leur délivrance aux créanciers de l'état, sans réclamer de commission ou de différence pour le change; et elle est tenue de faire l'office des commissaires aux prêts pour chaque état, lorsqu'elle en est requise.

21°. Les dépôts d'argent par les États-Unis,

doivent être faits à ladite banque, ou aux établissemens qui en dépendent, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par le secrétaire du trésor qui, dans ce cas, doit exposer immédiatement ses motifs au congrès.

22°. La compagnie ne peut, en aucun temps, refuser ou suspendre le paiement en or ou en argent, de tous ses billets ou obligations, non plus que d'aucune somme reçue en dépôt. La négligence ou le refus de payer, donne droit au créancier à un intérêt de douze pour cent par an, à compter du jour où la demande a été faite. Des lois à cet égard seront établies par le congrès.

23°. La contrefaçon des billets de la compagnie sera punie comme crime capital. Les individus coupables de ce délit, seront renfermés et condamnés aux travaux forcés pendant trois ans au moins et dix ans au plus, ou emprisonnés pendant dix ans. Ils seront en outre passibles d'une amende qui ne pourra s'élever au-dessus de 5,000 dollars. Les tribunaux de chaque état seront compétens pour ces sortes de délits.

24°. L'impression ou la gravure d'un de ces billets, avec intention de contrefaire, ou la possession de tout instrument de métal ou de papier propre à ce dessein, devront être prouvés

par le cours ordinaire de la procédure, et entraîneront la condamnation à l'emprisonnement ou aux travaux forcés pour un terme qui n'excédera pas cinq ans, ou à l'emprisonnement pendant cinq ans, avec une amende qui ne pourra excéder 1,000 dollars.

25°. En considération des priviléges exclusifs et des bénéfices assurés, par cet acte, au président, aux directeurs, et à la compagnie de la banque, ils passeront, aux États-Unis, outre les sommes déjà stipulées pour la formation, celles de 1,500,000 dollars en trois paiemens égaux; 500,000 dollars au bout de deux ans, autant au bout de trois ans, et pareille somme au bout de quatre ans, à compter de l'organisation de la banque.

26°. Aucune autre banque ne pourra être créée pendant l'existence de cette compagnie. Cependant le congrès pourra renouveler les choses existantes pour les banques établies dans le district de Columbia, sans augmenter leur capital, et pourra y fonder d'autres banques, s'il le juge convenable, avec des capitaux qui n'excéderont pas six millions de dollars. La dénomination de la compagnie subsistera deux ans après qu'elle aura cessé ses opérations, pour l'entier achèvement de ses affaires, et l'entière reddition de ses comptes.

27°. Le congrès est autorisé à déclarer l'acte de formation de la compagnie, nul et non avenu, si dans l'espace de douze mois, les souscriptions et les versemens ne sont pas achevés, ou si la banque n'a pas commencé ses opérations avant le premier lundi d'avril 1817.

28°. Il est permis de faire examiner les livres et les opérations de la compagnie, par une commission prise dans le sein du congrès, et qui rendra compte au président, de l'exécution ou de la violation des articles adoptés; et si ce comité fait connaître, ou si le président a lieu de croire, qu'il y a eu violation, le congrès doit provoquer ou le président ordonner un *scire facias* qui sera suivi en justice hors la cour d'arrondissement de Pensylvanie, au nom des États-Unis. Cet ordre sera exécutoire en la personne du président de la compagnie, quinze jours avant le commencement du terme fixé, par une interpellation à cette compagnie de déduire les raisons pour lesquelles la convention doit être déclarée non violée. Il sera permis à ladite cour, d'après les réponses qui seront faites, d'examiner la vérité des violations alléguées, et de prononcer, pourvu que chaque fait soit jugé par jury. Les livres de la compagnie seront vérifiés pour servir à la décision

des faits en litige, et le jugement définitif de la cour sera susceptible de révision par la cour supérieure, par appel comme d'abus, et pourra être confirmé ou cassé selon les formes voulues par la loi.

État du nombre des actionnaires de la Banque des États-Unis, du nombre et de la valeur des actions reçues aux divers endroits désignés à cet effet par le congrès.

VILLES.	NOMBRE des ACTIONNAIRES	NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR des ACTIONS.
			dollars.
Portland, district du Maine.	22	2,036	203,600
Boston, état de Massachusets.	364	24,023	2,402,300
Portsmouth, état de New-Hampshire.	14	1,206	120,600
Burlington, état de Vermont.	2	63	6,300
Providence, état de Rhode-Island.	144	7,419	741,900
Middletown, état de Connecticut.	2,474	5,873	587,300
New-York, état de New-York.	2,641	20,012	2,001 200
New-Brunswick, état de New-Jersey.	84	1,302	130,200
Philadelphie, état de Pensylvanie.	3,566	88,784	8,878,400
Wilmington, état de Delaware.	1,078	4,706	470,600
Baltimore, état de Maryland.	15,610	40,141	4,014,100
Richmond, état de Virginie.	1,287	16,987	1,698,700

VILLES.	NOMBRE des ACTIONNAIRES.	NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR des ACTIONS.
			dollars.
Raleigh, état de la Caroline du Nord.	266	2,583	258,300
Charleston, état de la Caroline du Sud	1,588	25 986	2,598,600
Augusta, état de Géorgie	102	8,263	826,300
Nashville; état de Tennessée.	14	536	53.600
Lexington, état de Kentucky.	710	9,587	958,700
Cincinnati, état del'Ohio.	707	4.700	470,000
Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane.	45	3,085	308,500
Washington, district de Columbia.	619	82,708 (1)	8,270,800
Totaux.	31,337	350,000	35,000,000

(1) Y compris les 70,000 actions prises par le secrétaire du trésor, pour le compte des États-Unis.

Cette banque, ayant établi des bureaux dans chacune des villes ci-dessus mentionnées, commença ses opérations le premier janvier 1817.

CHAPITRE X.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

En 1801, on réduisit l'armée régulière à quelques mille hommes, qui furent principalement employés dans les garnisons, sur les frontières. La milice formée des hommes de dix-huit à quarante-cinq ans, à l'exception des ministres de l'église, des fonctionnaires publics, etc., formait la force militaire du pays. En 1808, on établit des règlemens pour les armées des États-Unis, et on autorisa le président à inviter les gouvernemens des divers états à organiser et équiper cent mille hommes de milice. Un million de dollars fut destiné à pourvoir à leur solde et à leur subsistance. Le président avait aussi le pouvoir d'en choisir un certain nombre pour faire le service actif, et de partager les officiers des compagnies entre les états et territoires respectifs.

Les officiers sont nommés par les autorités constitutionnelles des états. La milice reçoit la même paye et les mêmes subsistances que la troupe régulière, et le temps de son service

est fixé à six mois, à compter de l'arrivée des hommes au lieu de leur destination.

La même année une force militaire additionnelle, consistant en cinq régimens d'infanterie, un d'artillerie, un de carabiniers et un de cavalerie légère, fut levée pour le terme de cinq ans. Pendant la vacance du sénat, le président était autorisé à nommer les officiers inférieurs, mais non les officiers généraux; et ces nominations étaient ensuite soumises au sénat pour être approuvées. Une somme de 200,000 dollars était destinée à acheter les armes et les objets d'équipement qui devaient être distribués, selon les règlemens, à chaque état ou territoire. En 1812, on accorda une gratification de 16 dollars à chaque homme recruté pour cinq ans, avec trois mois de solde payés d'avance, et on donna cent soixante acres de terre aux officiers non-commissionnés, et aux soldats qui avaient bien rempli leurs devoirs. Vers cette époque, la force militaire fut encore augmentée de dix régimens d'infanterie, de deux d'artillerie et d'un de cavalerie légère. On établit de nouvelles lois pour améliorer l'organisation de l'armée avec une augmentation de solde. Plus tard on forma vingt régimens de cavalerie, et on alloua aux officiers recruteurs 2 dollars pour chaque homme qu'ils

enrôlaient. Il fut décrété, en juin 1813, que cinq des régimens de nouvelle levée seraient engagés pour la durée de la guerre. Au mois d'août suivant, on décida que les veuves et orphelins des hommes de la milice, tués à la guerre, auraient droit à une pension égale à la demi-paye, pendant l'espace de cinq ans, et les officiers non-commissionnés, et incapables de continuer leur service, à être inscrits sur la liste des pensions. Une avance de 24 dollars était accordée à chaque recrue en à-compte sur sa paye, indépendamment de la gratification de 16 dollars, et de celle de cent soixante acres de terre. On porta la paye des soldats de 6 à 8 dollars par mois, et la prime, pour les officiers recruteurs, de 2 à 4 dollars. Les hommes de la milice furent autorisés à s'enrôler dans les troupes régulières, sans être forcés de fournir un remplaçant. Les recrues eurent la liberté de servir pendant cinq ans, ou jusqu'à la fin de la guerre, avec les mêmes gratifications d'argent et de terre. On autorisa le président des États-Unis à lever dix nouvelles compagnies de chasseurs pour protéger chacun des états ou territoires menacés de l'invasion des Indiens. Elles durent être armées et organisées de la manière que le président jugea convenable; être soumises aux règlemens de la guerre, et

avoir droit aux mêmes récompenses que les hommes servant dans les troupes régulières. On établit aussi, par une loi, que des volontaires, qui ne devaient pas excéder cinquante mille, pourraient être admis par le président, organisés et équipés comme l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, excepté qu'ils seraient tenus de se fournir de chevaux à leurs frais: ils devaient d'ailleurs être traités comme les troupes de ligne. Les officiers commissionnés pour commander ces troupes durent être nommés selon les règlemens des états ou territoires auxquels elles appartenaient, et servir pendant un an après leur arrivée à l'endroit de leur destination; les officiers non-commissionnés et les simples soldats reçurent, au lieu d'effets d'habillement lorsqu'ils furent appelés au service, une somme égale à la dépense d'habillement pour un soldat de troupe régulière. On alloua une indemnité pour la perte des chevaux et équipemens. Les hommes devenus incapables de servir par suite de blessures, ou autrement, eurent droit d'être portés sur la liste des pensions; le taux de celles pour les officiers non-commissionnés ne dut pas excéder 5 dollars par mois; les officiers commissionnés ne durent pas recevoir plus de la moitié de leur paye mensuelle pour leurs blessures ou leur

inaptitude à continuer le service. Les héritiers et les représentans des officiers non-commissionnés et des soldats morts sur le champ de bataille ou pendant leur temps de service, eurent droit à cent soixante acres de terre, qui devaient être arpentés aux frais du trésor public; les officiers non-commissionnés et les soldats ayant servi pendant un mois furent congédiés, et ceux qui appartenaient à l'artillerie reçurent un fusil et une baïonnette; et s'ils appartenaient à la cavalerie, une paire de pistolets et un sabre. Les volontaires eurent droit à recevoir 10 dollars pour chaque fusil complet qu'ils auraient rendu en bon état. On fit aussi une loi pour l'organisation d'un corps d'artificiers, attachés à l'état major général, et soumis aux ordres des officiers du corps; le général devait choisir cette troupe parmi les soldats de l'armée, ou parmi les citoyens, enrôlés par le surintendant, pour l'espace de trois ans. On vota 30,000 dollars pour les dépenses de ce corps. La milice ne pouvait être soumise aux punitions corporelles; la suppression de solde et de ration dut être substituée à la peine du fouet, et aux amendes recueillies par le maréchal. Par une loi de 1808, personne ne peut être nommé officier, s'il n'est citoyen des États-Unis, ou de l'un de leurs territoires. En

1814, on fit une loi pour appeler la milice à concourir à l'exécution des lois, à réprimer les insurrections, et à repousser les invasions. A New-York, vingt mille hommes ont été levés au moyen d'une répartition basée sur les fortunes des citoyens : celui qui possédait 10,000 dollars fut tenu de fournir un soldat; celui qui avait le double de cette somme, devait en armer deux, et ainsi de suite : on a calculé qu'une armée de cinquante mille hommes peut être recrutée de cette manière dans l'espace d'un an. Cette espèce de conscription a reçu l'assentiment général dans cet état.

En juillet 1814, les pouvoirs exécutifs de certains états furent invités à fournir promptement, pour le service, un corps de quatre-vingt-treize mille cinq cents hommes; selon les lois du 28 février 1795 et du 18 avril 1814, la répartition de cette milice se fit comme il suit : État de New-Hampshire, 3,500; Massachusets, 10,000; Rhode-Island, 500; Connecticut, 3,000; New-York, 13,500; New-Jersey, 5,000; Pensylvanie, 14,000; Delaware, 1,000; Mary land, 6,000; Virginie, 12,000; Caroline du nord, 7,000; Caroline du sud, 5,000; Géorgie, 3,500; Kentucky, 5,500; Tennessée, 2,500; Louisiane, 1,000; territoire du Mississipi, 500; en tout, 93,500.

La proportion de l'artillerie à l'infanterie était de un à neuf.

Une *Académie militaire*, composée du corps des ingénieurs, fut établie à West-Point, dans l'état de New-York, en 1809; on nomma des professeurs pour y enseigner la langue française, le dessin, la physique, les mathématiques et le génie. Chaque professeur a un adjoint choisi parmi les officiers les plus distingués, ou parmi les cadets, avec les appointemens de capitaine. Les professeurs ne peuvent avoir à la fois de commission dans l'armée et dans l'académie. Les cadets peuvent y être attachés comme étudians, d'après les ordres du président. Les candidats ne doivent point avoir moins de seize ans, ni plus de vingt-quatre. Ils sont tenus de savoir lire et calculer : avec le consentement de leur père ou de leur tuteur, ils signent l'engagement de servir pendant cinq ans; ils reçoivent la somme et les émolumens de cadets, dans le corps des ingénieurs, et, en prenant leurs degrés, ils deviennent propres à être commissionnés. S'il n'y a point de vacance, le président peut attacher des cadets au corps, avec des brevets de grades inférieurs, comme officiers surnuméraires, avec les appointemens de ces grades, jusqu'à ce qu'il y ait une vacance, mais il ne peut être attaché plus d'un surnuméraire à la

fois à une compagnie. Une somme de 25,000 dollars a été destinée à la construction des bâtimens, de l'académie militaire, et aux autres dépenses que le président juge nécessaires. L'état major de cette école se compose d'un surintendant, qui est le plus ancien officier des ingénieurs, d'un professeur de physique, de mathématiques, et de génie; d'un professeur de langue française et de dessin, d'un chirurgien, d'un chapelain et d'un professeur de philosophie morale. Le nombre des cadets, autorisés par la loi, est de deux cent cinquante; nombre que contenait l'école en 1816.

Tableau de l'armée des États-Unis, divisée en régimens et en corps, en 1817.

Régimens et corps : 1°. l'état major général; 2°. l'état major général de la division du nord; 3°. l'état major général de la division du midi; 4°. le corps du génie; 5°. le comité d'artillerie; 6°. le régiment d'artillerie légère; 7°. le corps d'artillerie; 8°. les huit régimens d'infanterie; 9°. le régiment de carabiniers.

Majors généraux	2
Brigadiers généraux	4
Aides de camp	»
Adjudant et inspecteur général	1
Adjudans généraux	2

Inspecteurs généraux	2
Quartiers-maîtres généraux	2
Aides-adjudans généraux	4
Aides-inspecteurs généraux	4
Députés quartiers-maîtres généraux	2
Aides des députés quartiers-maîtres généraux.	4
Ingénieurs topographes	6
Aides-ingénieurs topographes	»
Caissier général	1
Juges avocats.	6
Chapelains.	4
Chirurgiens des hôpitaux	8
Aides-chirurgiens des hôpitaux	14
Chirurgiens des forts	23
Pharmacien en chef	1
Aides-pharmacien.	2
Commissaire général des achats	1
Aides du même	2
Aides-commissaires des déboursés	5
Garde-magasin	13
Colonels.	12
Lieutenans colonels.	16
Majors	18
Adjudans	9
Quartiers-maîtres.	9
Caissiers.	18
Chirurgiens	10
Aides-chirurgiens.	19
Capitaines.	148
Lieutenans en premier	148
Lieutenans en second	172
Lieutenans en troisième	34

Cadets	7
Sergens-majors	9
Sergens du quartier-maître	28
Principaux musiciens	14
Maîtres mécaniciens	15
Mécaniciens	192
Sergens	513
Caporaux	507
Musiciens	342
Artificiers	142
Manœuvres	186
Simples soldats	7,309
Total des officiers	726
Total des sous-officiers et soldats	9,298
Total général	10,024

Le comité d'artillerie est de service dans les différens arsenaux et laboratoires. Le régiment d'artillerie légère est en garnison sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre; le corps d'artillerie est distribué dans les différentes forteresses des divisions du nord et du sud; le premier régiment d'infanterie est en garnison à Mobile, à la Nouvelle-Orléans, et à Bâton-Rouge; le second régiment d'infanterie à Greensbush, à Sackett-Harbour et au fort Niagara; le troisième régiment d'infanterie à Michillimakinac, à la Baie-Verte, à Chicago et au fort Wayne; le

quatrième régiment d'infanterie aux forts Hawkins et Gaines, et sur la rivière d'Apalachicola; le cinquième régiment d'infanterie à Détroit, et dans ses environs; le sixième régiment d'infanterie à Plattsburg, et dans ses environs; le septième régiment aux forts Montgomery, Crawford et Jackson, et sur la rivière d'Alabama; le huitième régiment d'infanterie à Natchitoches, et sur le fleuve du Missisipi; le régiment des carabiniers à la Prairie du Chien, et dans les postes environnans (1).

Avancement. 1°. Les vacances par organisation sont remplies au choix; les vacances accidentelles le sont par l'ancienneté, excepté dans les cas extraordinaires; 2°. les promotions au grade de capitaine sont faites dans les régimens; celles au grade d'officier d'état major le sont par toute l'armée. L'artillerie légère, la cavalerie, la grosse artillerie, l'infanterie et les carabiniers forment des corps distincts, et l'avancement à lieu dans l'intérêt de chacun d'eux.

Les *Honneurs* à rendre par les troupes sont proportionnés aux grades ou à la situation: les plus grands sont dus au président et au vice-

---

(1) Lettre du secrétaire de la guerre, transmettant un tableau des officiers et soldats, qui constituent l'état militaire des États-Unis, le 13 janvier 1817.

président des États-Unis; le salut national est d'autant de coups de canon qu'il y a d'états dans l'union; le président, lorsqu'il visite un poste, a droit au salut national; le vice-président, le secrétaire de la guerre et le major général, sont salués à leur arrivée par quinze coups de canon; le brigadier général, lorsqu'il commande un district, l'est par quinze coups, et aucune autre personne n'a droit à cet honneur; les vaisseaux étrangers ou les vaisseaux de guerre sont salués en retour par un coup de canon; aucun vaisseau des États-Unis, au-dessous des frégates, n'a droit au salut. Le 4 juillet, jour anniversaire de l'indépendance nationale, est salué par tous les postes militaires et forteresses des États-Unis; le plus fort calibre, pour les saluts, est de douze livres de balles.

Les fonctions d'*adjudant général* sont divisées de la manière suivante: 1°. distribution des ordres; 2°. détail de service; 3°. instruction des troupes dans l'exercice et les évolutions militaires; 4°. direction de la correspondance (1).

Les arrêtés des cours *martiales*, instituées par le département de la guerre, sont trans-

(1) 9 juillet 1813.

mis à ce département par le juge-avocat de la cour (1).

Fonctions de l'inspecteur général. 1°. Revues et inspection des troupes de ligne et des détachemens de milice qui servent avec elles; 2°. désignation des camps et des postes de garde; 3°. surintendance de la police du camp et des troupes en marche; 4°. parades; 5°. rapport confidentiel, tous les six mois, au département de la guerre, sur l'état de l'armée par divisions ou détachemens (2).

Fonctions du quartier-maître général. 1°. cantonnement et transport des troupes; 2°. transport des magasins, des équipages de guerre et de l'artillerie; 3°. ouvertures et réparations des routes; construction et réparation des ponts, etc. 4°. distribution de tous les effets d'habillement, de campement, etc.; 5°. distribution des fourrages et du chauffage; 6°. approvisionnement des magasins; 7°. rapport, tous les six mois, au secrétaire de la guerre, sur l'état des chevaux et des bœufs employés au service public; 8°. rapport au secrétaire de la guerre, tous les mois, et par quartier, sur tous les détails de ce département, dans les formes prescrites. Le plus

(1) 31 décembre 1814.

(2) Premier mai 1813.

ancien officier doit prendre connaissance de toutes les sommes tirées par le quartier-maître pour le département de la guerre dans tous les districts militaires. Aucun autre achat ne peut être fait que pour les objets suivans : les fourrages, le chauffage, la paille de lit pour les soldats, les objets de papeterie pour les régimens et pour les garnisons, les chevaux d'artillerie et de cavalerie, les chevaux, bœufs, chariots et caisses pour le transport des bagages, et le matériel pour la construction et la réparation des casernes, des hôpitaux, des ponts, etc. (1).

(1) *Quartiers*. Le plus ancien officier d'un poste, s'il n'a pas le rang d'officier d'état major, a droit à une chambre et à une cuisine. Tous les autres officiers commissionnés ont une chambre pour deux hommes et une cuisine pour chaque chambrée. Le quartier d'un major général se compose de trois chambres et d'une cuisine; celui d'un brigadier général, d'un commissaire général d'artillerie, d'un médecin ou d'un chirurgien en chef, est de deux chambres et d'une cuisine pour chacun; tous les autres officiers d'état major ont chacun une chambre et une cuisine.

Chauffage. La quantité allouée est d'une corde par mois, depuis le premier novembre, jusqu'à la fin d'avril, pour chaque cuisine; et d'une corde et demie par mois, depuis le premier octobre, jusqu'au premier mai, pour chaque chambre et cuisine dans tous les postes, garnisons ou cantonnemens des états de New-Hampshire, Massachu-

Il est alloué aux officiers 200 dollars pour

---

sets, Rhode Island, Vermont, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland et Ohio. L'allocation pour un major général est d'une corde par mois, depuis le 31 avril jusqu'au premier novembre, et de six cordes par mois, depuis cette dernière date jusqu'au 30 avril. Pour un brigadier général, commissaire général d'artillerie, médecin et chirurgien en chef, l'allocation est d'une corde pendant cette première période, et de quatre et demie pour la seconde; les autres officiers d'état major une corde pour la première, et trois pour la seconde.

Fourrages. Les chevaux en service ont quatorze livres de foin et douze mesures d'avoine ou huit de maïs par jour; un major général a droit aux rations pour sept chevaux, un brigadier général pour cinq, un colonel d'artillerie et d'infanterie pour quatre, les lieutenans colonels et majors pour trois.

Une botte de paille pesant trente-six livres est allouée pour deux hommes : elle doit être rafraîchie de huit livres tous les seize jours, et renouvelée entièrement tous les trente-deux jours.

Transports. On alloue à chaque compagnie ou détachement de cent hommes, un chariot à quatre chevaux pour le transport des bagages et des effets de campement. L'allocation faite aux officiers est de 2 dollars par quint. pour chaque cent mille, le poids alloué à chacun est ainsi qu'il suit : Au major général, mille deux cent cinquante livres; au brigadier général, mille livres; au colonel, sept cent cinquante livres; au lieutenant colonel, six cents; aux majors, cinq cents; aux chi-

un cheval tué pendant le combat (1). Un général, commandant un corps d'armée séparé,

---

rurgiens d'hôpitaux, sept cent cinquante; aux capitaines, quatre cents; aux chirurgiens, quatre cents; aux aides-chirurgiens, trois cents; aux officiers subalternes, trois cents; aux cadets, deux cents.

Au lieu de transport de bagage, on accorde le prix d'une place dans les diligences, aux officiers qui reçoivent des ordres pour les cours martiales, pour les commandemens temporaires, ou autres fonctions soit sur le bord de la mer, soit dans les états baignés par l'Atlantique.

Il est alloué des frais de transport pour leurs bagages, aux officiers prisonniers de guerre, depuis l'endroit où ils sont mis en liberté, jusqu'au lieu de leur domicile, à moins qu'il n'y soit pourvu par l'ennemi ou par le gouvernement (*). Aucune allocation extraordinaire n'est faite aux officiers appelés aux cours martiales, soit comme membres, soit comme témoins, lorsque la cour se tient dans la garnison, le poste ou le cantonnement auquel l'officier appartient, ou lorsqu'il peut s'y rendre avec un congé (**). Les citoyens appelés aux cours martiales comme témoins, sont défrayés de leurs dépenses pendant la route, et reçoivent 2 dollars et demi par jour (***).

Frais de bureau. Un major général ou autre officier

(1) 12 mai 1796.

(*) 9 novembre 1812.
(**) Mai 1814.
(***) 15 mars 1814.

reçoit double ration, de même que l'officier commandant un poste séparé, à la discrétion du président (1).

Le nombre des domestiques est proportionné au rang des officiers; un major général a droit d'en avoir quatre, un brigadier général trois, un colonel deux, et les officiers inférieurs un (2).

Artillerie. Il y a trois principales fonderies dans les États-Unis : chacune a dix acres de terre, des ateliers et logemens pour quarante ouvriers, avec des baraques, magasins, etc. (3). Le commissaire général est autorisé à engager des ouvriers pour cinq ans, et pour un terme plus court s'il est nécessaire. Il a l'inspection des poudres, et est chargé de la distribution de l'artillerie, de la conservation des magasins, des estimations annuelles, etc., etc. (4).

Les parties qui composent le fusil et l'équi-

---

commandant un district est pourvu de tout ce qui est nécessaire pour l'exercice de ses fonctions. Les autres officiers généraux reçoivent par an vingt-quatre rames de papier.

(1) 25 août 1812.

(2) 12 mai 1796.

(3) 1er mai 1813.

(4) Loi du premier mai 1813.

pement sont estimées ainsi qu'il suit : la baïonnette coûte 1 dollar 25 *cents ;* la baguette, 75 *cents ;* la batterie, 3 dollars 25 *cents ;* le bois 1 dollar 75 *cents ;* le canon, 4 dollars; la monture, 2 dollars; le fusil complet 13 dollars; la giberne, le ceinturon et le fourreau de la baïonnette se vendent 2 dollars et demi; la banderolle, 15 *cents ;* l'épinglette, 6 *cents ;* le tire-bourre, 25 *cents ;* et le tire-balle, 25 *cents.*

Les ingénieurs topographes et leurs aides sont sous la direction du commandant général, qui donne ses instructions concernant la levée des plans. Le médecin et le chirurgien en chef ont la direction des hôpitaux et des ambulances.

Règlemens généraux. Le major général nomme ses aides de camp; le brigadier général choisit son major de brigade et ses aides de camp, tous tirés de l'armée; l'aide de camp d'un major général ne peut être pris dans un grade plus haut que celui de capitaine; celui d'un brigadier général doit l'être parmi les officiers inférieurs; il ne peut y en avoir plus d'un par régiment; nul officier d'état major ne peut occuper deux emplois en même temps, ni un chirurgien exercer en particulier; il est défendu à aucun officier d'être l'agent d'une personne qui a contracté avec le gouvernement;

on n'accorde aucun congé pendant la campagne, excepté pour cause de maladie, dont on doit justifier par certificat du chirurgien du régiment ou de l'hôpital; tout officier commissionné qui envoie ou accepte un défi en duel, ou qui ne fait pas arrêter immédiatement et mettre en jugement ceux qui l'ont envoyé ou accepté, ou ceux qui en ont l'intention, reçoit sa démission du service des États-Unis (1).

La milice d'un état ou territoire particulier reçoit ses armes, fournitures et équipemens, par les ordres de l'officier général qui la commande. Les discussions sur les règlemens concernant le rang, doivent être référées par l'officier commandant l'armée; on les porte à une cour d'enquête ou chambre d'officiers instituée par ses ordres (2).

(1) 28 mai 1814.

(1) 28 juillet 1814.

Paie de l'armée.

RANGS OU GRADES.	PAIE PAR MOIS.	RATIONS PAR JOUR.
	dollars.	
Major général	200	15
Aide de camp du major général, en sus de son traitement comme subalterne dans la ligne	24	»
Brigadier général	104	12
Aide de camp du brigadier général, en sus de son traitement comme subalterne dans la ligne	20	»
Adjudant et inspecteur général	104	12
Adjudant général (qui a le rang de colonel)	90	6
Inspecteur général (*idem.*)		
Quartier-maître général (*idem.*)	75	6
Aide-adjudant général (qui a le rang de major)		
Aide-inspecteur général (*idem.*)		
Député quartier-maître général (*idem.*)	60	4
Ingénieur topographe		
Aide-ingénieur topographe (qui a le rang de capitaine)		
Aide-député quartier-maître général (*idem.*)	40	3
Juge-avocat	50	4
Chapelain		
Chirurgien d'hôpital	75	6
Aide-chirurgien d'hôpital	40	2
Chirurgien d'un poste	40	2
Intendant d'hôpital	20	2
Officier d'habillement	16	20
Colonel du train	90	6
Lieutenant-colonel (*idem.*)	75	5
Major *idem.*	60	4
Capitaine *idem.*	50	3
Premier lieutenant *idem.*	33 ⅓	3
Deuxième lieutenant *idem.*	33 ⅓	3
Troisième lieutenant *idem.*	30	3

RANGS OU GRADES.	PAIE PAR MOIS.	RATIONS PAR JOUR.
Génie, artillerie légère, infanterie et carabiniers.	dollars.	
Colonel	75	6
Lieutenant colonel	60	5
Major	50	4
Capitaine	40	»
Premier lieutenant	30	3
Deuxième lieutenant, comme conducteur de l'artillerie	20	»
Troisième lieutenant	23	3
Adjudant (de régiment et de bataillon)	10	»
Quartier-maître *idem*	10	»
Officier payeur *idem*	50	4
Chirurgien du régiment	45	3
Aide du chirurgien du régiment	30	2
Sergent-major	9	1
Sergent quartier-maître	9	1
Musicien en chef	8	1
Sergent	8	1
Caporal	7	1
Musicien	6	1
Artificier d'artillerie légère	10	1
Soldat	5	1
Département du quartier-maître général.		
Vaguemestre en chef	40	3
Aide-vaguemestre	32	2
Principal maître des fourrages	40	3
Aide *idem*	30	2
Surveillant des casernes	40	3
Aide *idem*	30	2
Maître armurier	30	1
Maître charron	30	1
Maître serrurier	30	1
Armurier	16	1
Charron	16	1
Serrurier	16	1
Artificier	13	1
Manœuvrier	9	1

L'officier payeur général a 2,500 dollars par an; le commissaire général des achats en a 3,000; le député commissaire, 2,000; l'aide-commissaire des dépenses, 1,300. Le garde-magasin reçoit un traitement annuel, qui ne doit pas être plus considérable que celui d'un capitaine d'infanterie; le pharmacien général a 1,800 dollars par an, et son aide à une paie égale à celle qui est accordée à l'aide-chirurgien d'un hôpital.

Académie militaire. Le professeur de physique reçoit le même traitement qu'un lieutenant colonel de génie, et son adjoint a celui de capitaine; le professeur de mathématiques a la paie de major, et son adjoint celle de capitaine; le professeur de génie touche les appointemens de major, et son adjoint celui de capitaine, de même que les professeurs de langue française et de dessin; le maître d'armes a 26 dollars deux tiers par mois, et deux rations par jour; un cadet a 16 dollars par mois et deux rations par jour.

Le nombre des *pensionnaires invalides* du gouvernement, au 31 décembre 1817, était de 3,499, et la somme qui leur fut payée s'élevait à 226,959 dollars.

Le nombre des *pensionnaires à la demi-solde*, qui avaient fait abandon des terres que

le département de la guerre leur avait accordées, était de trois cent quarante-quatre. Leur pension, par mois, montait en tout à 1,398 dollars, ou à 16,776 dollars par an.

La somme des pensions consacrée au paiement des pensions accordées aux *veuves* et aux *orphelins d'officiers* et de *soldats*, tués pendant la dernière guerre, s'élevait à 104,988 dollars par an. La veuve d'un brigadier général recevait 52 dollars par mois; celle d'un colonel en avait 37; celle d'un lieutenant colonel, 30; celle d'un major, 25; celle d'un capitaine, 20; celle d'un lieutenant de première classe, 15; et celle d'un soldat, 4.

Tableau du montant de la milice, d'après
états et territoires, au dé

ÉTATS, TERRITOIRES ET DISTRICTS.	DATE du RAPPORT.	ÉTAT MAJOR.
État de Massachusets	1815	1,048
de New-Hampshire	1813	317
de Vermont	1809	275
de Rhode-Island	1814	130
de Connecticut	1815	392
de New-York	1814	1,512
de New-Jersey	1815	403
de Pensylvanie	1812	»
de Delaware	1813	81
de Maryland	1811	183
de Virginie	1815	»
de la Caroline du Nord	*Idem.*	327
de la Caroline du Sud	*Idem.*	186
de Géorgie	*Idem.*	325
du Tennessée	1812	93
de Kentucky	1815	601
de l'Ohio	*Idem.*	598
de la Louisiane	*Idem.*	26
Territoire de Mississipi	1812	43
d'Indiana	1814	44
des Illinois	»	»
du Missouri	1814	20
de Michigan	»	»
District de Columbia	1812	6

(1) Message du président, du 11 mars 1816. — Les nom entre autres dans les dixième et treizième, ne donnent pas faite dont les rapports ont été faits, ou les fautes d'impres

les derniers rapports envoyés par les divers partement de la guerre (1).

INFANTERIE.	ARTILLERIE.	CAVALERIE.	CARABINIERS.	TOTAUX.
61,507	3,591	3,029	»	69,175
21,507	985	2,093	»	24.902
18,298	403	1,282	»	20,259
7,780	121	224	»	8.255
17,888	»	29	»	18,309
84,520	4,618	4,376	»	95,026
32,413	946	1,964	1,240	36,966
94,723	246	1,759	2,686	99,414
7,081	98	147	41	7,448
30,964	486	1,386	»	32,189
»	»	»	»	83,847
41,077	»	1,813	»	43,217
28,042	1,244	2,686	1,044	32,202
25.587	185	1,269	114	27,480
28,660	»	441	»	29,193
46,774	113	504	1,727	49,719
42,045	205	1,331	2,653	46.832
»	»	»	»	8,768
4,940	»	308	»	5,291
4,967	»	»	»	5,010
»	»	»	»	»
2,792	»	»	»	2,812
»	»	»	»	»
2,173	»	73	»	2,252
				748,566

bres qui se trouvent dans plusieurs lignes horizontales, et les totaux indiqués, attendu, sans doute, la manière impar- sion.

L'effectif de la milice commandée pour le service des États-Unis, en 1794, montait à 80,000 hommes; il était de 100,000 en 1806; de 694,735 en 1811, et de 719,449 en 1813.

Tableau de toutes les dépenses faites par le département de la guerre, depuis 1789 jusqu'en 1815.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
1789 } 1791 }	632,804	1803	882,055
		1804	938,923
1792	1,100,702	1805	768,281
1793	1,130,249	1806	1,383,555
1794	2,639,097	1807	1,389,285
1795	2,480,910	1808	3,041,434
1796	1,260,263	1809	3,470,772
1797	1,039,402	1810	2,389,923
1798	2,009,522	1811	2,122,828
1799	2,466,946	1812	12,022,798
1800	2,560,878	1813	19,747,013
1801	1,672,944	1814	20,507,906
1802	1,221,148		
	TOTAL.		88,879,638

Tableau des troupes au service continental, et des dépenses de la guerre de l'indépendance, pour montrer les ressources du pays à cette époque.

ANNÉES.	TROUPES À LA SOLDE du GOUVERNEMENT.	EFFECTIF de L'ARMÉE.	DÉPENSES.
			dollars.
1775	27,443	15,000	20,064,666 (1775–1776)
1776	46,891	25,000	
1777	34,820	26,000	24.986,438
1778	32,899	19,000	24,986,438
1779	27,699	18,000	10,794,625
1780	21.015	19,000	3,000,000
1781	12,292	10,000	1,942,462
1782	14,256	11,000	3,631,745
1783	13,476	12,000	3,226,538
1784	»	»	548,525
	Total.		93,181,437
	Diverses dépenses. . . .		42,708,009
			135,889,446

CHAPITRE XI.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE.

La marine militaire des États-Unis dut son origine aux déprédations commises par les corsaires algériens sur le commerce des États-Unis. Le premier succès qu'elle obtint fut lors du bombardement de Tripoli, en 1805.

Par le traité de paix de 1801, on réduisit le nombre des capitaines de vaisseaux à neuf. Les autres furent invités à se retirer du service, et reçurent une indemnité de quatre mois de solde extraordinaire. On laissa en réserve, dans les différens ports, les vaisseaux de l'état non employés, et on autorisa le président des États-Unis à vendre ceux dont la réparation n'eût offert aucun avantage. En 1800, il y avait quarante-deux vaisseaux de toutes grandeurs, portant neuf cent soixante-dix pièces de canon. L'année suivante le nombre fut réduit à vingt, portant en tout six cents canons. En 1807, il s'éleva à quatre-vingt-dix.

En 1806 et 1807, on construisit et on équipa une certaine quantité de bateaux pour protéger les côtes et les ports. On forma, en 1809, le

corps de la marine, et on engagea des marins pour le terme de cinq ans. En 1812, le congrès discuta un système de défense maritime, et le gouvernement ordonna que toutes les frégates fussent équipées et mises en service. On distribua les bateaux plats dans les havres sur toute l'étendue de la côte, et il fut décrété, en 1814, que l'on construirait, sous la direction du président, quatre vaisseaux de soixante-quatorze, six de quarante-quatre, un pareil nombre de goëlettes armées en guerre, cinquante barques pour la défense des ports et des havres, et des bâtimens armés pour faire le service sur les lacs. On vota plus de 3 millions de dollars pour cette entreprise, et en outre on affecta 100,000 dollars à la construction d'un chantier ou grand établissement maritime sur la rive droite de l'Hudson, au-dessus des terres élevées qui forment une défense naturelle.

Par une autre loi, 500,000 dollars furent destinés à la construction de batteries flottantes, et 25,000 à l'achat de carcasses de vaisseaux, pour être coulées bas dans différens havres.

Afin d'en augmenter la sûreté vers cette époque, le gouvernement profita de la nouvelle invention de la *frégate à vapeur*, invention qui formera probablement une nouvelle ère dans l'histoire des opérations maritimes, en ce qu'elle

rendra la plus faible nation capable de résister aux attaques de la plus grande force navale. Cette immense batterie, construite sous la direction de feu M. Fulton, fut lancée à New-York, au mois d'octobre 1814. Le bâtiment a cent quarante-cinq pieds sur le pont et cinquante-cinq pieds de largeur, et tire seulement huit pieds d'eau. La machine qui le fait mouvoir est placée au centre, et est si bien protégée par des bordages de six pieds d'épaisseur, qu'elle ne peut être endommagée par le feu de l'ennemi, tandis qu'au moyen de tuyaux qui vomissent des torrens d'eau bouillante, et des machines tranchantes qui se meuvent en tous sens sur ses côtés, le vaisseau rend inutile le courage des assaillans les plus déterminés.

Lors de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, en juin 1812, la marine des États-Unis consistait seulement en sept frégates, quelques sloops de guerre et autres bâtimens plus petits. L'année suivante elle se composait de neuf frégates, portant de trente-six à quarante-quatre canons, de trois vaisseaux, d'un vaisseau de blocus, de quatre bricks, de quatre goëlettes, d'un yacht, de quatre goëlettes louées, de deux sloops de blocus, de douze barques et de cent soixante chaloupes canonnières. Il y

avait en outre sur les lacs : 1°. sur celui d'Ontario, un vaisseau, un brick et dix goëlettes, avec une galiotte à bombes, et un vaisseau de vingt-quatre canons sur les chantiers; 2°. sur le lac Érié, trois sloops, quatre chaloupes canonnières, et deux sloops de guerre en construction. Le gouvernement acheta 255,000 dollars l'escadre anglaise capturée sur ce lac, et l'on distribua cette somme comme argent provenant de prises, à ceux qui faisaient partie de l'expédition.

Les forces navales américaines, au mois de janvier 1815, consistaient en vingt-huit vaisseaux de guerre, de dix à soixante-quatorze canons, dont sept avaient été pris sur l'ennemi. Les États-Unis possédaient aussi, sur le lac Ontario, dix-neuf bâtimens de un à quarante-quatre canons, dont deux pris aux Anglais; sur le lac Érié, on comptait douze vaisseaux de un à dix-huit canons, dont cinq avaient été pris récemment; sur le lac Champlain, il y avait dix vaisseaux de huit à vingt-quatre canons, dont quatre avaient aussi été pris dans les dernières affaires. Le nombre total des barques et des goëlettes était de quatre-vingt douze, et celui des bateaux de cent-vingt deux.

Le 29 avril 1816, le congrès vota une somme

annuelle d'un million de dollars pendant huit ans, pour la construction de neuf vaisseaux, portant au moins soixante-quatorze canons chacun, et de douze en portant au moins quarante-quatre, y compris le vaisseau de soixante-quatorze canons, et les trois vaisseaux de quarante-quatre, dont la constrcution avait été ordonnée par l'acte de janvier 1813; et en même temps, trois batteries à vapeur pour la défense des ports et des havres.

Dépenses de construction navale.

Le prix de construction des frégates américaines est de 70,000 à 220,000 dollars ; la dépense annuelle de chacune est de 81,000 à 102,000 dollars. Les frais de construction d'un vaisseau de soixante-quatorze sont estimés à 333,000 dollars : ils sont de 45 à 50 dollars par tonneau pour la main d'œuvre, et de 225 lorsqu'ils sont achevés. La dépense annuelle pour chacun est estimée à 202,110 dollars. Les grandes frégates coûtent de 40 à 45 dollars par tonneau pour la main d'œuvre, et 210 lorsqu'elles sont complétement équipées. La dépense annuelle pour chacune, est de 110,000 dollars.

La frégate les *États-Unis* de 1,444 tonneaux,

construite à Philadelphie, a coûté 83,701 dollars; la *Constitution*, d'égale grandeur, lancée à Boston, 110,759 dollars; la *Constellation* de 1,145 tonneaux, construite à Baltimore, 112,774 dollars.

Un plan de défense, par des explosions sous-marines, a été proposé par feu M. Fulton, qui publia une description de la machine connue sous le nom de *torpedo*, au moyen de laquelle cette explosion devait être effectuée. Le sénat lui accorda la somme de 5,000 dollars pour le mettre en état de continuer ses expériences. Son estimation pour l'établissement de son plan de défense, sur les parties les plus importantes et les plus attaquables de la côte, était ainsi qu'il suit :

650 bateaux, à 336 dollars chacun. .	218,400
1,400 torpedos à l'ancre, à 84.	117,600
1,300 torpedos à ressorts d'horloge, à 150.	195,000.
Total.	531,000

Législation maritime (1). Depuis 1797 jusqu'à 1800, plusieurs actes ont eu pour but

(1) Avant la révolution, la cour d'amirauté exerçait trois sortes de juridictions : 1°. dans toutes les causes maritimes; 2°. dans les cas de prises faites en temps de guerre; 3°. dans les cas de confiscations et d'amendes

d'améliorer la législation de la marine. Le secrétaire est obligé, comme ceux des autres départemens, de soumettre au congrès un exposé annuel des marchés qu'il a passés pendant l'année, et de faire un rapport sur l'état actuel de la marine et sur les améliorations dont il le croit susceptible.

Un vaisseau enlevé à l'ennemi par un vaisseau américain de force égale ou inférieure, appartient entièrement à ceux qui l'ont capturé; mais, si le bâtiment américain est plus

encourues par l'infraction de tout acte du parlement, relatif au commerce et aux revenus des colonies anglaises. Le demandeur avait le choix de procéder, soit devant la cour du greffe (*of record*), dans la juridiction duquel l'offense avait été commise, soit devant la cour de vice-amirauté pour le recouvrement des amendes ou confiscations. Dans les causes maritimes, la pratique de la cour était la même que celle de la haute-cour d'amirauté en Angleterre, et le manuel des juges était le *Clerke's praxis admiralitatis*. L'appel pouvait avoir lieu à la haute-cour d'amirauté, et même être porté devant le roi en conseil, ou devant des commissaires d'appel, nommés à cet effet, sous l'influence du grand sceau. Pour déterminer si la capture était légale, les cours étaient supposées se régler sur les traités existans, et sur les lois maritimes, observées par les nations de temps immémorial (*).

(*) *Stokes's constitution of the British Colonies, London* 1783, p. 275.

fort que l'autre, la prise est partagée également entre les États-Unis et les hommes qui l'ont faite. La reprise de bâtimens particuliers armés et appartenant à l'Amérique, ou la reprise de marchandises sur l'ennemi, donne droit à un huitième pour un vaisseau de l'état, et à un sixième de la valeur du bâtiment et de sa cargaison, pour un bâtiment particulier, déduction faite des impôts et droits publics; le reste est rendu aux propriétaires. La reprise d'un vaisseau non armé, ou de marchandises appartenant aux États-Unis, donne droit à un douzième de la valeur réelle pour un bâtiment de l'état, et à un cinquième pour un bâtiment particulier. La reprise d'un vaisseau de l'état armé ou ayant des marchandises à son bord, donne droit à un quart de la valeur pour un vaisseau de l'état, et à la moitié pour un bâtiment particulier. Le montant du sauvetage est payé par le trésor public.

Toutes les prises sont vendues à l'enchère par le marshal du district, ou du port dans lequel elles ont été conduites, et dans l'espace de soixante jours après l'acte de condamnation. On accorde une gratification de 20 dollars par chaque personne qui se trouve à bord d'un vaisseau ennemi, coulé bas ou détruit par un bâtiment appartenant aux États-Unis.

Par un acte du 3 mars 1817, il fut accordé à la veuve, ou à son défaut aux enfans âgés de moins de seize ans, de tout officier, marin ou matelot de la marine des États-Unis, qui serait mort depuis le 18 juin 1812, ou qui mourrait après la publication de cet acte, par suite de maladies contractées, ou de blessures reçues en remplissant ses fonctions, la moitié de la solde dont il jouissait, pendant l'espace de cinq ans. Si la veuve meurt dans cet intervalle, elle passe sur la tête des enfans; et, si ces derniers éprouvent le même sort avant l'expiration de ce terme, elle retourne au gouvernement. Les officiers et marins des cutters des douanes, blessés ou hors d'état de continuer leur service, ont droit à être inscrits sur la liste des pensions de la marine.

Immédiatement après la déclaration de guerre, on émit des lettres de marque et de représailles, et l'on offrit une gratification de 25 dollars pour chaque individu amené dans l'un des ports de l'Union, après avoir été pris à bord d'un vaisseau ou bâtiment ennemi de force égale ou inférieure, brûlé, coulé bas, ou détruit par un vaisseau armé appartenant à des particuliers des États-Unis. Cette gratification fut ensuite portée à 100 dollars par personne. Un acte du mois d'août 1813 alloua une déduction de 33 et

demi pour cent sur les droits payables sur les marchandises capturées par les vaisseaux de particuliers. Une gratification de la moitié de la valeur d'un vaisseau ennemi armé est allouée pour sa destruction au moyen des torpedos, ou de toute autre manière que par les bâtimens armés des États-Unis. Les bâtimens parlementaires sont exceptés.

Sous la direction d'un « comité de commissaires des hôpitaux maritimes », des hôpitaux sont établis dans différens ports des États-Unis, pour les marins malades et hors d'état de servir (1). Dans quelques endroits ces marins sont placés dans des maisons particulières. Leurs dépenses, soit dans les hôpitaux, soit dans ces maisons, varient de 3 à 7 dollars par semaine. On fait une retenue de 20 *cents* sur la paie de chaque officier, marin ou matelot, au profit de ceux qui sont malades et hors d'état de servir : une semblable retenue a lieu sur la paie de chaque matelot, dans la marine marchande, et pour le même usage. Les sommes dépensées pour les hôpitaux de la marine, en 1814, montaient à 53,296 dollars.

---

(1) Voir la loi du congrès, du 26 février 1811, et l'excellent traité sur l'organisation et l'administration des hôpitaux de la marine, par W. P. C. Barton, Philadelphie, un vol. in-8°., 1814.

Paie et subsistances accordées aux officiers et employés de la marine en 1817.

RANGS OU GRADES.	PAIE PAR MOIS.	RATIONS PAR JOUR.
	dollars.	
Le capitaine d'un vaisseau de 32 canons et au-dessus (1)	100	8
Le capitaine d'un vaisseau de 20 et au-dessous de 32 canons	75	6
Maître commandant	60	5
Lieutenant	40	3
Lieutenant commandant	50	4
Chirurgien	50	2
Aide-chirurgien	30	2
Chapelain, maître, ou munitionnaire	40	2
Maître d'équipage, maître canonnier, voilier ou charpentier	20	2
Cadet	19	1
Aide	20	1
Secrétaire du capitaine	25	1
Contre-maître, second charpentier	19	1
Patron de chaloupe, gardien de la Sainte-Barbe, aide-canonnier, maître armurier, commis des vivres, tonnelier, capitaine d'armes, coq	18	1
Lieutenant colonel commandant le corps de la marine	60	5
Major	50	4
Capitaine	40	3
Lieutenant de première classe	30	3
Lieutenant de deuxième classe	25	2

(1) Lorsqu'un officier est détaché pour prendre le commandement d'une escadre, on lui accorde double ration pendant son absence; à moins que ce ne soit l'officier commandant de la marine, qui a droit à seize rations seulement.

La paie des matelots, dans la marine militaire, est réglée sur celle de la marine marchande. Depuis l'année 1800, cette paie a varié de 10 à 17 dollars par mois.

Assimilation de grades entre les officiers de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre. Les commodores d'escadre, qui ont le grade de capitaine, ont rang de brigadier général; les capitaines, celui de colonel, les maîtres commandans, celui de major; les lieutenans, celui de capitaine. Le rang et la préséance des officiers de marine étant ainsi établis, ils prennent place selon l'ancienneté de leurs commissions respectives. Les capitaines qui n'ont pas un commandement en qualité de commodores, prennent rang seulement comme colonels; et s'ils commandent un vaisseau de classe inférieure à celui qu'ils ont droit de commander, ils prennent rang seulement comme majors, à moins que les forces combinées sous leurs ordres n'égalent celles auxquelles un capitaine de marine a droit de commander; dans ce cas il prend rang comme colonel: cet arrangement a pour but d'empêcher les officiers de l'armée de terre de commander aucune portion des forces navales, et d'ôter aux officiers de marine tout prétexte de commander celles de terre. Ni les uns ni les autres n'ont le droit d'exiger les

déférences dues à leurs rangs respectifs ; les commodores de flottille ont seulement le rang de colonel.

Il n'y a que des citoyens des États-Unis, ou des hommes de couleur, natifs du pays, qui puissent être employés comme marins après la guerre. Les citoyens naturalisés ne peuvent être reçus à bord des bâtimens particuliers après cette période, à moins qu'ils ne produisent au commandant des vaisseaux publics, ou au collecteur des douanes, des certificats authentiques de leur naturalisation ; et, selon la résolution du congrès, du 27 avril 1816, ils doivent déclarer le lieu de leur naissance ou le pays qu'ils ont quitté pour se rendre aux États-Unis.

Dépenses de la marine.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES	SOMMES.
	dollars.		dollars.
1791	570	1803	1,215,230
1792	53	1804	1,189,832
1793	»	1805	1,597,500
1794	61,408	1806	1,649,641
1795	410,562	1807	1,722,064
1796	274,784	1808	1,884,067
1797	382,631	1809	2,427,758
1798	1,381,347	1810	1,654,244
1799	2,858,081	1811	1,965,566
1800	3,448,716	1812	3,959,365
1801	2,111,424	1813	6,446,600
1802	915,561	1814	7,311,290
	TOTAL.		44,868,294

En 1816, le nombre des pensionnaires de la marine était de trois cent cinquante-huit, et les sommes qui leur furent payées s'élevèrent à 32,036 dollars.

État de la marine américaine en 1817.

NOMS DES VAISSEAUX.	FORCE.	ÉPOQUE de leur CONSTRUCTION.	ENDROITS DE LEUR CONSTRUCTION.
L'Indépendance. .	74	1814	Charlestown, Massachusets.
Le Franklin. . . .	Id.	1815	Philadelphie, Pensylvanie.
Le Washington. .	Id.	1814	Portsmouth, New-Hampshire
La Constitution. .	44	1797	Boston, Massachusets.
La Guerrière. . .	Id.	1814	Philadelphie, Pensylvanie.
Le Java.	Id.	Idem.	Baltimore, Maryland.
Les États-Unis. .	Id.	1797	Philadelphie, Pensylvanie.
La Constellation. .	36	Idem.	Baltimore, Maryland.
Le Congrès	Id.	Idem.	Portsmouth, New-Hampshire
Le Macédonien . .	Id.	1810	Angleterre.
Le Cyane.	18	1806	Idem.
L'Érié.	Id.	1813	Baltimore, Maryland.
Le Hornet.	Id.	1805	Idem. Idem.
Le Peacock. . . .	Id.	1813	New-York.
L'Ontario.	Id.	1814	Baltimore, Maryland.
Le Fulton (1). . .		1814	New-York.
Le Boxer	16	1815	Hartford, Connecticut.
Le Linnet.	Id.	»	Bas-Canada.
La Saranac. . . .	Id.	1815	Middleton, Connecticut.
Le Spark	12 (2)	»	

(1) Frégate à vapeur.
(2) Il y avait en outre beaucoup d'autres vaisseaux démantelés, et un nombre considérable de chaloupes canonnières en bon état. Les bâtimens construits sur les lacs, parmi lesquels se trouvaient trois de 74, et d'autres vaisseaux de moindre grandeur, avaient été désarmés par suite du traité de paix.

Le pavillon américain est recouvert de treize bandes horizontales, rouges et blanches alter-

nativement, destinées à représenter le nombre d'états qui contribuèrent par leur valeur à établir l'indépendance américaine, en 1777. L'Union est figurée par autant d'étoiles blanches, semées dans un champ d'azur, qu'il y a d'états dans la confédération.

Ouvrages et documens qui traitent de ce sujet.

Années 1809. *Naval regulations issued by command of the president of the United-States of America, january*, 1802, *Washington.* — Règlemens de mer, publiés par ordre du président des États-Unis.

— 1814. *Clark (Thomas). Naval history of the United-States from the commencement of the revolutionnary war to the present time*, 2d. *édit.*, 2 vol., *Philadelphia* — Histoire navale des États-Unis, depuis le commencement de la guerre jusqu'à nos jours.

On peut également consulter les rapports annuels des secrétaires de la marine et du trésor, et ceux présentés de temps à autre au congrès par le président des États-Unis.

CHAPITRE XII.

ADMINISTRATION DES POSTES.

L'ADMINISTRATION des postes est établie à Washington, siége du gouvernement, et est sous la direction d'un administrateur général, qui est autorisé à créer des bureaux particuliers partout où il le juge convenable. Le tableau de cet établissement, ci-annexé, a été dressé par l'administrateur, en avril 1810, conformément à une résolution de la chambre des représentans. On a observé, dans ce travail, que les dépenses de l'administration, en 1808 et 1809, pendant la suspension du commerce étranger, ont excédé les frais alloués par les États-Unis pour le service des postes, d'environ 7,000 dollars, qui furent pris sur les fonds restant des années antérieures.

Les deux grandes routes de poste sont : 1°. celle qui va de Robinstown, situé à l'extrémité nord-est de la côte des États-Unis, à Sainte-Marie, située à l'extrémité sud-est; 2°. celle qui va de Washington à la Nouvelle-Orléans. La première a mille six cent soixante-

huit milles de long, et la seconde, mille deux cent trente-trois.

La malle parcourt, sur les grandes routes, de soixante à cent vingt milles par jour : dans les chemins de traverse elle ne fait qu'environ quarante milles.

En 1813, le congrès fit un acte pour autoriser l'administrateur des postes à passer un marché pour le transport régulier des dépêches, au moyen de bateaux à vapeur, pourvu que la dépense n'excédât pas celle qui est allouée pour le transport par voitures, sur les routes adjacentes, eu égard à la distance, à la vitesse et à la fréquence des expéditions.

Lois et règlemens. Toutes les lettres mises à la poste une demi-heure avant que la malle soit close, partent le même jour, à moins qu'on ait besoin pour la préparer d'un temps plus considérable, qui ne doit cependant pas se prolonger au delà d'une heure. Quiconque perçoit un port de lettre plus fort que celui auquel il a droit, est sujet à payer une amende de 100 dollars, et il est déclaré incapable d'occuper aucun emploi sous l'autorité des États-Unis. Tout employé dans l'administration générale, convaincu d'avoir retenu, ouvert, caché, altéré ou détruit une lettre, est condamné à une forte amende, à l'emprisonnement et aux tra-

vaux forcés. S'il ouvre une lettre ou un paquet sans autorisation, à dessein d'entraver la correspondance, ou de connaître les affaires d'autrui; s'il les cache, détruit ou altère, il est sujet à une amende de 500 dollars.

Pour retarder ou arrêter la malle (dont la garde n'est confiée qu'à des blancs libres), l'amende est de 100 dollars, et le batelier d'un bac qui apporterait sciemment quelque retard, est condamné à payer une amende de 10 dollars, au plus, pour chaque dizaine de minutes de délai. Celui qui vole la malle est condamné à un emprisonnement, qui ne doit être de plus de dix années; si le conducteur est blessé, il est puni de mort: la récidive de vol entraîne aussi la peine capitale. Les porteurs de la malle qui permettraient de délivrer une lettre d'autre manière que celle voulue par la loi, sont obligés de payer une amende, n'excédant pas 50 dollars.

Les capitaines de bâtimens sont tenus, avant de pouvoir faire enregistrer leur arrivée, de déposer, au bureau des postes, toutes les lettres qu'ils ont à bord, à l'exception de celles adressées au propriétaire ou consignataire, et celles qu'on lui a recommandé de remettre d'une manière spéciale au port d'entrée. Le capitaine reçoit 2 *cents* pour chaque lettre déposée par lui au bureau des postes.

Toutes les lettres qui restent plusieurs jours dans le bureau sans être réclamées, sont annoncées dans un journal, et le nom des personnes auxquelles elles sont adressées y est inscrit. Si on ne les retire pas dans l'espace de deux ans, le contenu en est employé à l'usage des États-Unis, jusqu'à ce qu'il soit réclamé par le propriétaire.

Les principaux officiers du gouvernement des États-Unis, et les anciens présidens, ont le privilége de recevoir et d'envoyer, franc de port, leurs lettres particulières, et celles qui ont rapport aux affaires de leur emploi : les membres du congrès jouissent du même avantage pendant trente jours, avant et après la session. L'amende encourue par celui qui enverrait, franc de port, d'autres lettres que celles indiquées ci-dessus, est de 10 dollars, et de 50 s'il contrefait les marques.

Voici les frais de port de lettres, tels qu'ils ont été fixés par un acte du congrès du 9 avril 1816.

Lettre d'une seule feuille, pour	30 milles,	6 *cents.*
	80	10
	150	12 $\frac{1}{2}$
	400	18 $\frac{1}{2}$
Au-delà de cette distance		25

Les lettres doubles paient le double de ces

prix, et celles qui contiennent trois feuilles, le triple. Tout paquet composé de quatre feuilles de papier ou plus, ou renfermant une ou plusieurs pièces, et pesant une once, paie quatre fois la valeur des prix ci-dessus; la même proportion est suivie pour les paquets d'un plus grand poids. Aucun paquet de lettres, transporté par les malles d'eau, ne peut être taxé au quadruple, à moins qu'il ne contienne plus de quatre lettres séparées.

Port des imprimés. Quatre pages *in-folio*, huit *in-quarto* ou seize *in-octavo*, d'un imprimé, sont considérées comme une feuille. Les journaux des assemblées législatives, non cousus ou reliés, sont sujets au même port que les imprimés. Toute note écrite sur des papiers-nouvelles, ou autres écrits imprimés, transportés par la malle, est taxée comme une lettre, et les personnes qui fraudent ainsi les droits sont exposées à payer une amende équivalente au port de cinq lettres. L'administrateur général est autorisé à allouer à chaque maître de poste, sur le montant des ports qu'il a recueillis, telle prime qu'il juge convenable, d'après ses services : toutefois cette prime ne peut excéder les taux suivans, sur le produit d'un trimestre.

Sur une somme moindre de 100 dollars,	30 pour cent.	
De 100 à 400	25	
De 400 à 2,400.	20	
Au-dessus de 2,400.	8	

Pour les maîtres de poste qui reçoivent et expédient les malles de l'étranger, la prime peut être augmentée, mais ne doit pas passer 25 dollars par trimestre ; pour ceux qui ont des bureaux où la malle arrive régulièrement entre neuf heures du soir, et cinq heures du matin, la prime, sur cent dollars perçus pendant un trimestre, peut être augmentée, mais ne doit pas excéder cinquante pour cent. Sur le produit du port des journaux et des imprimés, il peut être alloué une commission de cinquante pour cent, et les maîtres de poste dont les émolumens n'excédent pas 500 dollars par trimestre, reçoivent 2 *cents* pour chaque lettre franche délivrée par leur bureau, et 10 autres *cents* pour chacun des rapports faits tous les mois à l'administration générale.

Les lettres et paquets francs de port, pourvu qu'ils ne pèsent pas plus de deux onces, sont ceux que reçoivent ou qu'adressent les membres du congrès, le secrétaire du sénat et le greffier de la chambre des représentans.

ANNÉES.	NOMBRE de BUREAUX DE POSTE.	MONTANT DES PORTS de LETTRES.	TRAITEMENT des MAITRES DE POSTE.
		dollars.	dollars.
1790	75	37,934	8,197
1791	89	46,294	10 312
1792	195	67,443	16 517
1793	209	104,746	21,645
1794	450	128,947	27,155
1795	453	160,629	30,272
1796	468	195,066	35,729
1797	554	213 998	47 109
1798	639	232,977	56,035
1799	677	264 846	63,957
1800	903	280,804	69 242
1801	1,025	320,442	79,337
1802	1,114	327,044	85,586
1803	1,258	351,822	93,169
1804	1,405	389,449	107,715
1805	1,558	421,373	111,551
1806	1,710	446,105	119,784
1807	1,848	478,762	129,041
1808	1,944	460,564	128,653
1809	2,012	506,633	141,579
1810	2,300	551,683	149,438
1811	2,403	587,246	159,243
1812	2,610	649,207	177,422
1813	»	703,155	221,848
1814	»	730,370	234,354
1815	3,000	1,043,065	241,901
1816	3,260	961,011	257,718
1817	3,459	»	»
		10,661,615	2,824,509

DÉPENSES CASUELLES.	FRAIS de TRANSPORT DES MALLES.	REVENU NET.	ÉTENDUE des ROUTES DE POSTE.
dollars.	dollars.	dollars.	milles.
1,861	22,081	5,974	1,875
3,091	23,293	9,637	1,905
5,281	38,731	12,913	5,642
5,659	44,733	32,707	5,642
9,812	53,004	33,974	11,984
12,261	75,359	42,726	13,207
14,353	81,488	63,495	13,207
13,622	89,382	63,884	16,180
16,035	107,014	63,892	16,180
14,605	109,474	76,808	16,180
16,106	128,644	66,810	20,817
23,362	152,450	65,291	22,309
21,657	174,670	45,129	25,315
24,084	205,110	29,458	25,315
24,231	205,555	51,947	29,556
26,179	239,635	44,005	31,076
23,416	269,033	33,872	33,431
32,092	292,751	24,877	33,755
28,676	305,499	»	34,035
23,516	332,916	8,621	34,035
18,564	327,966	55,715	36,406
20,688	319,165	88,148	36,406
22,116	340,626	109,042	39,378
20,605	438,559	22,143	39,540
17,170	475,602	3,244	41,736
18,441	487,779	294,944	43,966
24,744	521,970	156,579	48,976
»	»	»	51,600
482,227	5,856,489	1,505,835	

Nous avons négligé les *cents* dans la table précédente ; ce qui occasione quelquefois une différence d'une ou deux unités entre le revenu net de chaque année, et le résultat des bénéfices et des dépenses ; mais, outre cela, il en existe encore d'autres plus considérables, notamment pour les années 1790, 1794 et 1798. En 1808, il y eut un déficit de 2,264 dollars.

Lois relatives à l'administration des postes.

L'acte du congrès, du 22 septembre 1789 ; ceux des 28 et 30 avril 1810, du 11 mai 1812, du 14 juin 1813, du 23 décembre 1814, du 27 février 1815, du 1er. février et du 9 avril 1816.

Année 1803. Liste des bureaux des postes dans les États-Unis, par M. Granger, directeur, etc., Washington, p. 39.

CHAPITRE XIII.

ÉTABLISSEMENT DE LA MONNAIE.

En 1792, le congrès américain ordonna, par un acte spécial, l'établissement d'une monnaie, et la régularisation des espèces dans les États-Unis, et déclara par une loi du 9 février 1793, que, trois ans après l'établissement de cette monnaie, toutes les espèces étrangères cesseraient d'avoir cours, excepté le dollar d'Espagne et les parties qui le composent. Toute infraction de cette loi devait être punie d'une amende de dix dollars, et de la confiscation des espèces non-reconnues. Selon l'analyse faite à la Monnaie, en 1812, les espèces en or de la Grande-Bretagne et du Portugal sont toutes de la même qualité que celles des États-Unis, la valeur intrinsèque étant de 100 *cents* pour 27 grains, de 88 *cents* $\frac{8}{9}$ par denier de poids; la valeur intrinsèque des monnaies d'or de France est de 87 $\frac{53}{100}$ *cents*, par denier de poids; celles d'Espagne, de 84 $\frac{12}{100}$ *cents*. L'écu de France, pesant 18 deniers de poids et 17 grains, est égal à 109 *cents* $\frac{79}{100}$; la pièce de 5 francs, pesant 16 deniers de poids et 29 grains a une valeur

de 93 *cents* 21 centièmes. Le piastre d'Espagne, pesant 17 deniers de poids 7 grains, vaut 100 *cents* $\frac{29}{100}$.

Les pièces d'or et d'argent des États-Unis offrent, d'un côté, un emblème de la liberté, avec le mot *liberté*, et l'année du monnayage; et de l'autre, un aigle avec la légende, *États-Unis d'Amérique*. Sur le revers des pièces de monnaies de cuivre la valeur est indiquée.

Tableau comparatif des monnaies américaine et française.

DÉNOMINATION.	POIDS.	VALEUR EN DOLLARS et en *cents*.		VALEUR EN FRANCS et en cent.	
	grains.	doll.	cents.	fr.	cent.
Monnaie d'or. Aigle. . .	270	10	«	55	21
Demi-aigle.	135	5	«	27	60
Quart d'aigle.	67 ½	2	50	13	80
Monnaie d'argent. Dollar.	416	1	ou 100	5	42
Demi-dollar.	208	«	50	2	71
Quart de dollar. . .	104	«	25	1	35

Tableau de la valeur des monnaies fabriquées et des dépenses de l'établissement, depuis 1802 *jusqu'en* 1817.

ANNÉES.	VALEUR DES MONNAIES fabriquées EN DOLLARS.	DÉPENSES.
	dollars.	dollars.
1802	516,075	17,462
1803	370,698	17,705
1804	370,027	16,224
1805	333,969	17,687
1806	801,794	19,629
1807	1,043,995	22,017
1808	979,605	21,416
1809	884,887	20,998
1810	1,131,468	26,859
1811	1,111,538	24,506
1812	1,115,219	20,309
1813	1,102,271	44,393
1814	642,535	19,091
1815	30,535	14,495
1816	56,785	18,039
1817	647,267	32,016
TOTAUX. .	11,138,668	352,846

État du poids et de la valeur des monnaies
confédération, avec leur valeur en

MONNAIES.	POIDS		VA					
			EN ANGLETERRE.			EN New-Hampshire, Vermont, Massachusets, Rhode-Island, Connecticut et Virginie.		
		gr.	liv. st.	schel.	pen.	liv. st.	schel.	pen.
Guinée anglaise .	5	6	1	1	0	1	8	0
Louis de France.	5	5	1	0	0	1	7	6
Johaones.	18	0	3	12	0	4	16	0
Moidore	6	18	1	7	0	1	16	0
Doubloo.	16	21	3	6	0	4	8	0
Pistole d'Espagne	4	6	0	16	6	1	2	0
PistoledeFraoce.	4	4	0	16	0	1	2	0
Couronne de France.	19	0	0	5	0	0	6	7 ½
Piastre d'Espagne.	17	0	0	4	6	0	6	0
Schelliog anglais	3	18	0	1	0	0	1	4
Pistareeo.	3	11	0	0	10 ¾	0	1	2

qui ont cours dans les états respectifs de la monnaie anglaise et américaine.

LEUR													
DANS le New-York et la Caroline du Nord.			DANS le New-Jersey, en Pensylvanie, Delaware et Maryland.			DANS la Caroline du Sud et la Géorgie.			EN DOLLARS, etc., etc., etc.				
liv. st.	schel.	pen.	liv. st.	schel.	pen.	liv. st.	schel.	pen.	aigle.	dol.	cents	mil.
1	17	6	1	15	0	1	1	9	0	4	66	7
1	16	0	1	14	6	1	1	5	0	4	60	0
6	8	0	6	0	0	4	0	0	1	6	0	0
2	8	0	2	5	0	1	8	0	0	6	0	0
5	16	0	5	12	6	3	10	0	1	4	93	3
1	9	0	1	8	0	0	18	0	0	3	77	3
1	8	0	1	7	6	0	17	6	0	3	66	7
0	8	9	0	8	3	0	5	0	0	1	10	0
0	8	0	0	7	6	0	4	8	0	1	0	0
0	1	9	0	1	8	0	1	0	0	0	22	2
0	1	7	0	1	6	0	0	11	0	0	2	0

D'après le rapport du directeur de la monnaie sur les travaux de l'établissement, pendant l'année 1816, il paraît « que l'on a fait des améliorations importantes dans la construction et la distribution des mécaniques. On a substitué une machine à vapeur aux chevaux dont on se servait auparavant, et ce changement contribuera non-seulement à diminuer les dépenses de l'établissement, mais encore à en faciliter les opérations principales. »

Documens qui traitent à ce sujet.

Voir les actes du congrès américain, passés le 21 février 1782, le 6 juillet 1785, le 16 octobre 1785, le 9 février 1793, le 22 juillet 1797, le 24 avril 1800, le 10 avril 1806, le 29 avril 1816, et le 14 janvier 1818.

CHAPITRE XIV.

CANAUX ET ROUTES.

Canaux et routes. La plupart des États-Unis ont l'avantage d'être entrecoupés par de grandes rivières, dont plusieurs sont navigables dans presque toute leur étendue; mais d'autres ont une navigation interrompue par des rochers, qui rendent nécessaires les transports par terre. On a conçu le projet de convertir les portages en canaux, et de réunir ainsi, au moyen de communications par eau, les parties les plus éloignées de l'Union; l'océan Atlantique et les lacs de l'ouest. Ces lacs, d'une immense étendue, communiquant l'un avec l'autre, et avec l'Océan du côté du nord-est, et vers l'ouest des branches navigables du Mississipi, qui en sont peu éloignées, forment partout des canaux commodes pour le transport des denrées. Plusieurs des grands fleuves sont navigables pour les bâtimens de mer ou les bateaux plats, jusqu'à la distance de plusieurs centaines de milles. Dans les derniers temps de l'administration de M. Jefferson, l'établissement des canaux fixa l'attention du gouvernement, et le sénat ayant

pris une résolution pour requérir le secrétaire du trésor de faire un rapport sur ce sujet, il le présenta en 1808. Le plan de ces communications intérieures était ainsi qu'il suit :

1°. Des canaux du nord au midi dans une direction parallèle à la côte, qui ouvriraient une communication pour les bâtimens de mer, depuis le Massachusets, jusqu'à la Caroline du nord, en traversant les principaux caps, excepté le cap Fear : distance des plus de deux tiers de la côte atlantique. Cette dépense était estimée à 3,000,000 de dollars.

2°. Un grand chemin ferré, depuis le Maine jusqu'à la Géorgie, s'étendant le long de la côte atlantique, dans une distance de mille six cents milles : les dépenses, calculées à 3,000 dollars par mille, montent en tout à 7,800,000 dollars.

3°. Une communication de l'ouest à l'est, à travers les montagnes, entre l'Océan et les rivières de l'ouest, et dans le dessein d'améliorer la navigation des grandes rivières qui se jettent dans l'Océan, la construction de canaux parallèles et d'écluses dans les endroits où ils seraient nécessaires. Cette dépense a été estimée à 1,500,000 dollars. On a projeté de former quatre chemins ferrés, depuis les quatre grandes rivières de l'ouest, l'Alleghany, la Monongа-

hela, la Kanhawa et le Tennessée, jusqu'aux rivières les plus voisines qui se jettent dans l'Océan, telles que la Susquehannah ou la Juniata, la Potomac, le Jacques et la Santee, ou la Savannah. La longueur de chacun serait d'environ cent milles, estimés à 7,000 dollars par mille, ce qui ferait une dépense de deux millions huit cent mille dollars. On a aussi recommandé l'établissement d'un canal le long des chutes de l'Ohio. Le perfectionnement des routes qui conduisent à Détroit, à Saint-Louis et à la Nouvelle-Orléans, est aussi un objet d'attention; les dépenses monteraient à 200,000 dollars, et le total, pour toute l'étendue des communications, s'élèverait à 4,800,000 dollars.

4°. La navigation intérieure, dans une direction nord et nord-ouest, entre la côte atlantique, les grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, dont la dépense a été calculée à 12,600,000 dollars. La chaîne de montagnes, connue sous le nom d'Alleghany, ou Apalaches, dont la longueur moyenne est d'un peu plus de cent milles, et l'élévation d'environ trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer, rend une communication directe impraticable; mais vers le nord on pourrait aisément en établir une par les circuits de la vallée du Mohawk et par le lac Ontario, et vers le sud par la Géorgie et les

rivières qui se jettent dans le golfe du Mexique. La dépense, pour établir une communication intérieure entre le lac Champlain et la rivière du Nord, serait de 800,000 dollars; les canaux de la rivière du Nord, jusqu'au lac Ontario, coûteraient 2,800,000 dollars; les canaux, le long des chutes et des courans du Niagara, pour ouvrir la navigation du lac Ontario avec les lacs supérieurs, jusqu'à l'extrémité du lac Michigan, 1,000,000 de dollars, en tout 4,000,000 de dollars. Le total, pour ces améliorations en général, est estimé à 16,600,000 dollars, et pour d'autres moins considérables, 3,400,000, ce qui fait une masse de 20,000,000 de dollars. On a remarqué qu'en temps de paix ce grand projet pourrait être facilement exécuté, au moyen d'une destination annuelle de 2,000,000 dollars sur les revenus, pendant l'espace de dix ans.

Perfectionnement des canaux particuliers. Le canal de Delaware et de Maryland, qui doit passer entre Welch-Point, sur la rivière d'Elk, affluent de la Chesapeake, et la Christiana Creek, branche de la Delaware, fut entrepris par une compagnie que formèrent les deux états, mais les opérations ont été suspendues par suite du manque de fonds. La longueur du canal projeté est de vingt-deux milles; les dépenses des

travaux sont estimés à 850,000 dollars; le capital, primitivement affecté à cet établissement, était de 400,000 dollars, dont un quart a été dépensé : on estime que la somme nécessaire, pour compléter les travaux, est d'environ 750,000 dollars. Le canal de Dismal-Swamp a été très-perfectionné sous la direction d'une compagnie formée par les états de Virginie et de la Caroline du sud. Ce canal doit avoir vingt-deux milles d'étendue, depuis la Deep-Creek, à sept milles au-dessus de Norfolk jusqu'à la Joyces' Creek, affluent du Pasquotank, et si l'on l'exécute selon le plan, il aura trente-deux pieds de large et huit de profondeur, et la dépense s'élèvera à 250,000 dollars : lorsqu'il sera ouvert, il existera une communication facile et sûre entre l'Albemarle-Sound et la baie de Cheapeake. Sous la direction d'une compagnie établie par les états de la Caroline du nord et du sud, on a creusé un canal, depuis la Santee jusqu'au Cooper, qui se jette dans le hâvre de Charleston; dans une étendue de vingt-deux milles : lesdépenses faites pour ce canal et pour l'amélioration de la navigation de la Santee, s'élèvent à 150,000 livres sterling. Les bateaux sur le canal portent vingt-deux tonneaux. On a le dessein d'ouvrir une communication, de la Catawba, avec l'état de la Caroline du nord,

en pratiquant un canal, à partir de la Rocky-Creek : la distance est d'environ trois milles et demi.

Le canal de Richmond, s'étendant depuis le bassin de Westham, à l'extrémité des grandes chutes du Jacques, jusqu'à la ville de Richmond, a été terminé en 1811; il y a assez d'eau pour porter des bateaux de huit à neuf tonneaux (1). Ces travaux, qui exigeaient treize écluses, ont coûté plus de 250,000 dollars, et les écluses seules 50,000.

« Le canal, de la Potomac », aux grandes chutes de cette rivière, a un mille de longueur, six pieds de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur; deux des écluses les plus basses, profondes de dix-huit pieds, ont été creusées dans le roc. Le canal, aux petites chutes, a deux milles et demi de long. On a ouvert trois autres canaux; 1°. aux chutes de la Shenandoah, au-dessous du bac de Harper, et à l'endroit où la Potomac traverse la chaîne Bleue; ce canal a un mille d'étendue le long d'une chute de quinze pieds; 2°. un autre canal, le long de celles de la Seneka, lequel a trois quarts de mille d'étendue;

---

(1) La charge ordinaire des bateaux est de quatorze quintaux de tabac, de soixante-dix barils de farine, ou de deux cent soixante boisseaux de blé.

3°. un autre canal, long de cent cinquante pieds, pour éviter les chutes de House. Près de celles de la Shenandoah, on a construit six canaux différens, qui ont été exécutés dans le cours de peu d'années, sous la direction d'une compagnie établie par les états de Maryland et de Virginie. Le capital destiné à cette entreprise était de 311,560 dollars; le total de la dépense s'est élevé à près d'un demi-million de dollars. La Potomac est maintenant navigable pour les bateaux jusqu'à la New-Creek, pendant un espace de deux cent trente milles. La Shenandoah, est navigable depuis sa jonction avec la Potomac, jusqu'à la distance de cent milles, et le Monocacy, à celle de trente. Ces deux rivières, et plusieurs autres affluens, forment une navigation intérieure de trois cent soixante milles, à l'ouest de la ville de Washington, et on estime son étendue totale à huit cents milles environ.

Le canal de la Susquehannah, qui a un mille de longueur, est pratiqué aux chutes de la rivière, à l'endroit où elle traverse la chaîne Bleue. Sa profondeur est de quatre pieds, et il a deux écluses. L'état a payé 14,000 dollars de la dépense. Le canal de Maryland, établi sous la direction d'une compagnie formée à cet effet, s'étend le long des chutes dans cette par-

tie de la rivière, qui va depuis la frontière de la Pensylvanie, jusqu'au point où la marée remonte, à la distance de neuf milles. Il doit avoir trente pieds de large, trois de profondeur et huit écluses en pierres, longues de cent pieds et larges de douze : 250,000 dollars ont déja été dépensés pour ces travaux. L'état de Kentucky a formé une compagnie avec un capital de 500,000 dollars pour ouvrir, aux chutes de Louisville, sur l'Ohio, un canal long de deux milles. Le colonel Williams s'est assuré dernièrement que les courans de cette rivière, au 38° 8' de latitude, sont occasionés par des masses immenses de racines d'arbres, en état de pétrification. Depuis New-York, jusqu'au lac Ontario, dans une étendue de trois cent quatre-vingt-treize milles, il y a une communication par eau, praticable pour les bateaux, à l'exception de quinze milles de portage : les sloops de cent tonneaux vont jusqu'à Albany, qui se trouve à environ un tiers de cette distance. En 1816 et 1817, la législature de l'état de New-York vota des fonds pour l'établissement d'un canal entre le lac Érié et les eaux navigables de l'Hudson (1), et entre ce dernier et le lac

(1) Le lac Erié est élevé de cinquante-six pieds au-dessus de la marée, à Albany, et de cent quarante-cinq

Champlain. Le premier, qui aura quarante pieds de large, à la surface de l'eau, vingt-huit au fond et quatre pieds de profondeur, doit coûter, selon le rapport des commissaires, la somme de 4,881,738 dollars, et parcourir une distance de trois cent cinquante-trois milles. Le canal destiné à joindre le lac Champlain à l'Hudson, et dont le plan fut levé par le colonel L. Garin, sera long de vingt-huit milles; il aura au moins trente pieds de large à la surface de l'eau, vingt dans le fond, et trois pieds de profondeur, et coûtera 871,000 dollars, y compris les frais de construction de neuf écluses, de soixante-quinze pieds de long, sur dix de large.

On a achevé le canal du Merrimac, qui va de la rivière du même nom, jusqu'à Boston. On a aussi terminé celui d'Essex, long de quatre milles, à l'opposé des chutes du Patucket, et il est navigable pour les bateaux tirant trois pieds et demi d'eau. Le canal de Middlesex, praticable pour des bateaux de vingt-quatre tonneaux, réunit les eaux de la rivière de Middlesex avec celles du Havre de Boston, séparées par un espace de vingt-huit milles. Ce canal a

---

au-dessus du niveau du pays où est située la ville de Rome.

douze pieds de large et trois pieds et demi de profondeur. Il y a vingt-deux écluses en maçonnerie, longues de quatre-vingt-dix pieds, et larges de douze; un des aquéducs qui traverse le Shawshine est long de deux cent quatre-vingts pieds, et élevé de vingt-deux pieds au-dessus de la rivière; les dépenses ont monté à 550,000 dollars : c'est le plus grand ouvrage de ce genre dans les États-Unis. Le canal du Schuylkill et de la Delaware, dont l'exécution est confiée à une compagnie formée par l'état de Pensylvanie, se construit maintenant depuis Norristown, sur le Schuylkill, jusqu'à l'endroit où se fait sentir la marée dans la Delaware (à Philadelphie), dans une étendue de seize milles; la dépense est estimée à 533,000 dollars. Une compagnie s'occupe maintenant à former le canal du Schuylkill et de la Susquehannah, qui doit passer entre Reading, sur le premier, et Middletown, sur la Susquehannah, distans l'un de l'autre de soixante-dix milles : on en estime les dépenses à 1,500,000 dollars. On a le projet d'établir communication par eau, entre Philadelphie et Pittsburg, sur l'Ohio, par le moyen des divers affluens de la Susquehannah et de l'Alleghany. Le canal Appomotax, qui s'étend depuis les chutes de la rivière de même nom, jusqu'à Pétersburg, dans une éten-

due de cinq milles, tiré à sa fin : il a seize pieds de largeur, trois de profondeur, et est navigable pour les bateaux de six tonneaux. Le canal de la Nense et de Beaufort, dans la Caroline du nord, qui doit joindre les eaux de ces deux rivières dans une étendue de trois milles, est sous la direction d'une compagnie, formée à cet effet. Une autre compagnie a entrepris d'établir un canal le long de Buck-Horn, ou des grandes chutes de la rivière du Cap Fear, et un autre le long des chutes du Smilie. On a formé une compagnie pour réparer et perfectionner le canal de Carondelet, qui s'étend depuis le bayou Saint-Jean jusqu'aux fortifications ou fossés de la Nouvelle-Orléans. Ce canal doit établir une communication par écluse avec la rivière de Missisipi; ce qui, outre les avantages commerciaux, donnerait le moyen d'employer la même force navale pour défendre le Missisipi et le lac Pontchartrain.

Chemins ferrés. Depuis l'année 1800, un grand nombre de chemins ferrés ont été pratiqués, particulièrement dans les états du nord, de l'est et du centre; cinquante compagnies, pour ces entreprises, se sont formées dans l'état de Connecticut, depuis 1803, et on a fait des routes dans un espace de sept cent soixante-dix milles : celle de New-Haven à Hartford, a

coûté 2,280 dollars par mille : le prix moyen est de 550 dollars dans l'état de Massachusets. Les routes qui vont de Boston à la Providence, Salem et Newburyport, dont l'angle d'ascension n'a nulle part plus de cinq degrés, coûtent 3 à 4,000 dollars par mille. Dans l'état de New-York, cent trente-cinq compagnies ont été créées, et cinq routes de quatre mille cinq cents milles faites, dont mille six cent quatre-vingt milles sont de chemin ferré. Celui d'Albany à Schenectady coûte, d'après une estimation moyenne, 1,250 dollars par mille. Le nombre des ponts de péage, dans cet état, est de trente-six : ils ont un capital de 5,900 dollars. Dans l'état de New-Jersey, on a établi des routes qui vont de Trenton à Brunswick, éloignés l'un de l'autre de vingt-cinq milles ; et de ce dernier endroit à Élisabethtown, et à Easton ; la première a coûté 2,500 dollars par mille ; sa largeur est de trente-six pieds, dont quinze sont couverts de six pouces de gravier.

Dans l'état de Pensylvanie, on a établi des routes de Philadelphie à Bristol et à Trenton, à Germantown et à Perkiomen, à Lancaster, et à Columbia. Celle qui va à Lancaster coûta 6,500 dollars par mille. Deux compagnies se sont formées pour étendre la route de Lancaster jusqu'à Pittsburg, sur l'Ohio, éloigné de trois

cents milles de Philadelphie, et pour établir d'autres routes dans une direction nord-ouest jusqu'au pays de Genessée et au lac Érié. Lorsque le chemin ferré de Perkiomen à Reading sera achevé, il formera une route directe de Philadelphie à Sunbury, longue de cent trente milles, et s'étendra vers Presqu'île située sur le lac Érié; ce qui ouvrira une communication plus facile jusqu'à Pittsburg. Dans l'état de Maryland, plusieurs routes ont été établies par diverses compagnies. Le « chemin ferré des chutes (*Falls Turnpike road*) », s'étend quatre milles au nord, et sa dépense a été de 7,500 dollars par mille, et celui de Reistertown, large de vingt-quatre pieds, ayant une étendue de seize milles, dans une direction nord-ouest, a couté quatre cent vingt mille dollars. Il a été récemment ouvert une route à Boonsborough, au-delà de la chaine Bleue, et à soixante-deux milles d'Albany. Les premiers vingt milles ont coûté 9,000 dollars, et vingt autres, 17,700 dollars. On a le projet d'étendre la route jusqu'à Cumberland, au pied des monts Alleghanys, à la distance de soixante-treize milles. En 1813, les États-Unis ont destiné 140,000 dollars, pour ouvrir une route de Cumberland jusqu'à l'état de l'Ohio. La somme nécessaire doit être payée sur les cinq

pour cent réservés à cet effet. La distance de Cumberland à Brownsville, sur la Monongahela, est de soixante-douze milles, et on doit remarquer que c'est là la seule route de charroi par terre qui existe entre la ville de Washington et la Nouvelle-Orléans. Cette route établira une communication avec le lac Érié, par la Monongahela et l'Ohio, le Big Beaver et la Cayahoga. Ces deux dernières rivières sortent de plusieurs lacs, situés dans un pays plat, à peu de distance les uns des autres, et qu'il serait facile de joindre ensemble.

La distance totale de Baltimore aux eaux navigables de l'Ohio, est de deux cent sept milles. On a dernièrement établi une route, d'Alexandrie à Middleborough et une autre de Richmond aux mines de houille de Ross. La route qui va de Manchester, près de Richmond aux mines de houille de Falling-Creek, distantes de douze milles, est recouverte de gravier dans toute sa largeur, qui est de trente-six pieds; elle a coûté 50,000 dollars.

Une compagnie de citoyens a obtenu des Indiens Cherokées, la permission de pratiquer une route à travers leur pays, depuis le point le plus convenable de la rivière de Tennessée jusqu'au point extrême de la navigation du Tugulo. Cette concession a été sanctionnée par le

président des États-Unis, et on a déja fait une partie considérable de la route. En avril 1816, 10,000 dollars ont été destinés par le congrès à la réparation et à l'entretien du chemin qui s'étend de Columbia sur la rivière de Duck, état de Tennessée, jusqu'à Madisonville, dans la Louisiane, sous la direction de l'agence des Choctaws, de même que pour la route conduisant du fort Hawkins, dans l'état de Géorgie au fort Stoddard, sur la Mobile, sous la direction du secrétaire de la guerre.

Les capitaux affectés aux routes et canaux, dans les États-Unis, en 1809, montaient à 11,500,000 dollars : ceux des ponts, où l'on paie le péage, montaient à 5,600,000 dollars.

Livres et documens publiés à ce sujet.

Années 1808. *Gallatin (Albert). Report on public roads and canals, Washington*, p. p. 125. — Rapport sur les routes publiques et les canaux.

— 1811. *Duane (W. J.). Letters addressed to the people of Pensylvania respecting the internal improvement of the commonwealth by means of roads and canals, Philadelphia*, in-8°., p. p. 125. — Lettres adressées au peuple de la Pensylvanie, sur les améliorations intérieures de la république, au moyen de routes et de canaux.

— 1814. *Melish (John). Description of the roads*

in the United States Philadelphia, 1814. — Description des routes dans les États-Unis.

— 1817. Rapport officiel des commissaires du canal de l'état de New-York, et les actes de la législature, concernant les communications par eau qui existent entre les grands lacs du nord et de l'ouest et l'Atlantique.

1818. *Breck (Samuel). Sketch of the internal improvements already made by Pensylvania*, etc. — Aperçu des améliorations intérieures déjà introduites dans la Pensylvanie.

CHAPITRE XV.

De l'éducation, de la littérature, des arts, des mœurs, etc., en Amérique.

Quoique les Américains aient fait des progrès dans l'étude des beaux-arts et des sciences, si l'on considere l'époque récente d'où date leur origine, il est vrai de dire qu'ils en ont fait de beaucoup plus rapides dans celle des connaissances utiles. Nous avons parlé, dans le cours de l'ouvrage, de l'état de la littérature, et de l'éducation en général dans les États-Unis, des améliorations et des inventions qui y ont été introduites, et des efforts que l'on a faits pour y encourager l'introduction de celles des autres nations. Comme il serait superflu de répéter tout ce qui a été déjà dit, nous nous proposons seulement de faire mention, dans ce chapitre, de quelques-unes des particularités les plus récentes sur ce sujet, que nous avons omises ou traitées trop légèrement dans les précédens.

L'éducation de la jeunesse, si essentielle au bien-être de la société, et au développement de la richesse nationale, a toujours été l'objet

d'une attention particulière, aux États-Unis. Depuis 1800 ses progrès ont été très-considérables. En 1809 on comptait vingt-six colléges et soixante-quatorze académies. Ces institutions sont autorisées par la législature de chaque état, et soumises à son inspection, quoique placées séparément sous la surveillance et la direction d'une administration particulière. On a tenté plusieurs fois de fonder une université nationale, qui serait établie au siége du gouvernement, sous les auspices du congrès des États-Unis, conformément au plan qu'avait conçu l'illustre Washington. En 1811, le président des États-Unis recommanda particulièrement ce projet, dans son message au congrès; mais après quelques discussions, il fut envoyé à l'examen d'un comité spécial qui fit observer, dans son rapport à la chambre des représentans, que, bien que le congrès pût établir une université dans le district de Columbia, ce n'était cependant pas un objet pour lequel il eût droit de voter une somme sur le trésor. Au commencement de 1816, un autre comité fit un second rapport sur le même sujet, et recommanda l'établissement d'une université, disant qu'on pourrait se procurer des fonds en vendant les lots de terre réservés pour l'usage des États-Unis dans le district de Wa-

shington, et en en consacrant les produits à cet effet.

Dans les états de l'ouest, le congrès a réservé, pour l'entretien des écoles, six cent quarante acres de terres publiques dans chaque juridiction de ville, outre sept districts entiers, d'une étendue de vingt trois mille quarante acres chacun, savoir, deux dans l'état d'Ohio, et un dans chacun des états d'Indiana, des Illinois, du Mississipi et de la Louisiane, et dans le territoire de Michigan. Dans l'état de New-York, les fonds destinés aux écoles publiques, et dont la législature peut disposer pour cet objet, se montaient, en 1811, à un demi-million de dollars, donnant un revenu annuel de 36,000. Les fonds réservés pour les écoles du Connecticut, forment un capital qui produit 120,000 dollars par an.

Depuis 1800, le nombre des étudians en médecine Américains gradués, dans les pays étrangers, a considérablement diminué, par la grande célébrité qu'ont acquises les écoles de médecine de Philadelphie et de New-York.

La durée des études, dans les colléges, est de quatre années. On publie dans les villes de Philadelphie, de New-York, de Baltimore et de Boston, des journaux uniquement consacrés à la médecine, outre qu'on réim-

prime en Amérique les ouvrages les plus célèbres de l'Europe, qui traitent de cette science.

L'imprimerie s'empare également de toutes les productions littéraires de l'Europe ; et telle est la différence dės éditions américaine et anglaise, qu'un volume *in-4°.*, qui coûte à Londres deux guinées, ne vaut, en Amérique que deux dollars, sous un joli format *in-8°*. Les livraisons de l'*Édimburgh, and Quarterly reviews*, sont régulièrement réimprimées, et circulent en grand nombre dans tout le pays.

Dans les états de la Nouvelle-Angleterre les écoles sont entretenues au moyen d'une taxe publique, et placées sous la direction d'un comité. On y élève les pauvres en commun avec les riches ; on leur enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, et la géographie. Dans les autres états, il existe des écoles pour l'éducation de la classe indigente ; et depuis peu le système de Lancastre a été adopté dans différentes parties des États-Unis. Diverses sociétés se sont aussi dernièrement formées pour le progrès des connaissances utiles, mais particulièrement de l'agriculture, des arts et des manufactures. La société philosophique américaine de Philadelphie a déjà publié six volumes sur des sujets scientifiques. Un athénée

vient d'être fondé à Boston, sur le plan de celui de Liverpool; et, au moyen d'une souscription, on a recueilli, en dix jours, une somme de 40,000 dollars, pour être employée à l'usage de cet établissement. L'académie des sciences et des arts de Boston a publié plusieurs volumes, et celle de Connecticut, portant le même titre, en a donné un. La société philosophique de New-York a publié un volume; celle de cette ville, dont le but est d'encourager l'agriculture, les arts, et les manufactures, a publié quelques volumes; celle de Philadelphie, qui ne s'occupe uniquement que d'agriculture, en a publié deux. La société de Georgetown en a fait paraître un, qui traite du labourage et des connaissances rurales.

On serait porté à croire que les Américains ont un goût particulier pour la peinture, si l'on en doit juger par le nombre d'artistes qu'ils ont déjà produits. Les noms de West, Copepely, Trumbull, Stewart, Vanderlyn, Jarvis, Wood, Allston, Leslie, Sully, Morse, Earle, et Todd, sont avantageusement connus en Europe, les huit premiers comme peintres d'histoire et de paysages, les derniers comme peintres de portraits. On a établi récemment à Philadelphie et à New-York des académies pour la culture des beaux-arts, et on s'est pro-

curé de Paris divers modèles en plâtre, des plus belles statues antiques, ainsi que plusieurs tableaux qui leur furent donnés par l'empereur Napoléon, lorsqu'il en fut nommé membre. Cet esprit libéral fait l'éloge du goût des habitans des villes maritimes, dont la plupart ne s'occupent que de commerce. En 1817, le gouverneur de la Caroline septentrionale engagea le célèbre Canova à faire la statue de Washington, qui doit coûter 10,000 dollars. Quant au gouvernement, le seul encouragement qu'il donne consiste dans la remise des droits de douane pour tous tableaux, gravures et plâtres, importés pour l'étude et le perfectionnement des arts.

Le muséum de Philadelphie s'est enrichi, depuis quelques années, d'une grande variété d'objets d'histoire naturelle, dont le plus remarquable est le squelette du grand mastodonte, connu sous le nom de *mammoth*. Le sol et les productions des États-Unis sont devenus, depuis quelque temps, un objet de recherches philosophiques; et des cours de chimie, de minéralogie et de botanique ont lieu régulièrement dans les villes de Philadelphie, de New-York et de Boston.

Rien ne prouve d'une manière plus évidente le progrès des connaissances en Amérique, que

le grand nombre d'ouvrages de toute espèce qui s'y publient avec succès. Le Medical repository de New-York a de huit à neuf cents abonnés ; l'Analectic magazine, de la même ville, en a trois mille, et le Port-folio, à Philadelphie, en a à peu près un égal nombre. Quant aux Edimburgh et Quarterly-reviews, on en tire environ mille exemplaires. Le droit d'imprimer la collection des lois de Johnson, à New-York, a été acheté 2,500 dollars par an. L'histoire plaisante de New-York, par Knickerbocker, a rapporté 3,000 dollars à son auteur. L'édition américaine de la vie de Washington, par Marshall, qui, pour la beauté des caractères typographiques, est très-supérieure à celle de Londres, a produit, dit-on, 100,000 dollars. Le « Monthly Anthology », de Boston, le « general Repository », de Cambridge, le « North American review », le « journal de médecine de la Nouvelle-Angleterre » imprimé à Boston, la « revue américaine », le journal américain publié par M. Walsh, à Philadelphie, le Port-folio, etc., etc ; se sont distingués particulièrement par l'excellent goût qui règne dans le choix des morceaux littéraires (1).

(1) Nous ne parlons ici que d'ouvrages nouveaux,

Les journaux, chez un peuple libre, favorisent la propagation des idées sur toutes les matières, en même temps qu'ils sont les conservateurs de la liberté. Aussi comptait-on, au commencement de 1810, trois cent soixante-quatre journaux dans toute l'étendue des États-Unis; savoir : vingt-cinq feuilles quotidiennes, seize qui paraissaient deux fois la semaine ; trente-trois qui paraissaient trois fois, et deux cent soixante-deux qui étaient hebdomadaires ; tandis qu'avant la révolution, il n'y en avait en tout que neuf. L'état de New-York possède, à lui seul, une centaine d'imprimeries, et publie soixante-six gazettes. Le montant annuel du produit des journaux est estimé à 2,500,000 dollars. On connaîtra, par la table ci-jointe, leur nombre dans chaque état (1).

attendu que ceux de nos auteurs anciens sont déja bien connus en Europe.

(1)

Le Massachusets	38	Le Delaware	2
Le New-Hampshire	12	Le Maryland	21
Le Vermont	14	La Virginie	24
Le Rhode-Island	7	La Caroline du Nord	10
Le Connecticut	11	La Caroline du Sud	10
Le New-York	66	La Géorgie	13
Le New-Jersey	8	Le Tennessée	6
La Pensylvanie	71	Le Kentucky	17

Au mois de mai 1817, le nombre total des journaux ou feuilles périodiques imprimées aux États-Unis était de cinq cents; le nombre d'exemplaires imprimés chaque semaine est de deux cent cinquante mille (1).

L'expédition de Lewis et Clark dont nous avons déjà rapporté quelques détails, a beaucoup ajouté aux connaissances géographiques. Une autre expédition eut lieu dans les années 1805, 1806 et 1807 par ordre du gouvernement: on en donna le commandement au major Pike, qui explora les sources du Mississipi, et des autres rivières des parties occidentales de la Louisiane, telles que l'Osage, l'Arkansas, la Kansas, la Plate, la Pierre jaune, et le Rio-del-Norte. La narration de cette expédition, écrite par le major lui-même, fut publiée à Philadelphie, en 1811.

En 1807, le congrès des États-Unis ordonna qu'on fit un arpentage trigonométrique et maritime de la côte d'Amérique, dont l'exécu-

L'Ohio.	14
Le territoire de la Louisiane.	1
du Mississipi.	1
Le territoire d'Indiana.	1
d'Orléans.	10
Le district de Columbia.	4

(1) En 1792, la totalité des journaux dans la Grande-Bretagne et en Irlande n'était que de deux cent treize.

tion fut confié à M. Hasler, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire de West-Point : on mit sous sa direction, pour cette entreprise, deux caisses d'instrumens qui coûtèrent environ 5,000 livres sterling.

Un système uniforme de calcul décimal pour les monnaies, a été établi par une loi, et approuvé dans toute l'étendue des États-Unis, particulièrement par les négocians et les fonctionnaires publics, qui l'ont trouvé d'une grande utilité. Avant l'établissement de ce système, chaque état avait une monnaie particulière, dont il était difficile de faire la réduction, surtout pour les étrangers. On a proposé également d'établir un système uniforme de poids et mesures.

Le gouvernement a encouragé aussi l'usage des thermomètres maritimes, dont on a su apprécier l'utilité sur les côtes d'Amérique. La température de l'eau dans les endroits où la sonde n'a point trouvé de fond, est plus chaude de plusieurs degrés que dans ceux qu'on peut sonder, et celle du golfe est encore plus élevée de sept ou huit degrés ; on reconnait par cette différence lorsqu'un vaisseau est dans le courant du golfe, où lorsqu'il approche de la côte.

La vaccine, cette découverte si précieuse

pour le genre humain, l'est doublement pour les États-Unis, où les moyens de subsistance sont toujours plus que suffisans aux besoins de la population, et le congrès, à dessein d'en encourager l'usage, rendit une loi qui autorisait le président à nommer un agent chargé de conserver le principe du vaccin, et de l'envoyer, franc de port, par la poste, aux citoyens qui lui en feraient la demande.

Les moyens employés pour civiliser les tribus indiennes, font honneur au gouvernement. Avant la dernière guerre, les Creeks, les Kaskaskias et les Choctaws avaient fait des progrès considérables dans l'art de filer, de tisser, et dans l'agriculture. En 1813, on destina une somme de 65,000 dollars pour l'entretien des relations avec les Indiens, et à acheter des animaux domestiques, des outils et des articles de fabriques pour leur usage. On a conclu et ratifié avec eux plusieurs traités, pour supprimer d'une manière équitable leurs droits sur certaines portions du territoire. Les Indiens des parties occidentales de l'état de New-York sont devenus fermiers. En 1811, la tribu d'Onondago cultivait cent acres de blé, et on dit qu'elle a abandonné l'usage des liqueurs fortes, par suite d'une résolution générale. La tribu de Sénéca avait des fonds dans l'ancienne

banque des États-Unis. Le dernier président, M. Madison, a observé « que les Indiens du sud avaient fait de plus grands progrès dans les manufactures et l'agriculture que ceux du nord, et qu'une grande partie de la nation des Cherokées songeait à demander au gouvernement d'être assimilée aux citoyens des États-Unis. »

Plusieurs inventions et découvertes, faites dans les États-Unis, doivent être attribuées en grande partie à la parfaite sécurité avec laquelle leurs auteurs jouissent du fruit de leurs travaux, et qui leur est garantie par les patentes accordées par le gouvernement. Il y a dans chaque état un bureau pour la distribution de ces brevets. Les modèles ou dessins des machines, pour lesquelles on les a obtenus, sont déposés chez le directeur, ainsi qu'une description de l'invention, avec le nom et la demeure de l'auteur, et la date du brevet; le prix d'un brevet est de 30 dollars.

En 1809, on a trouvé un moyen plus convenable pour préparer les affaires dans la chambre des représentans. Huit comités sont nommés au commencement de chaque session; 1°. pour les élections; 2°. pour les pétitions; 3°. pour le commerce et les manufactures; 4°. pour les terres publiques; 5°. pour le dis-

trict de Columbia; 6°. pour la révision des affaires non-terminées; 7°. pour les comptes: les six premiers sont composés de sept membres chacun, et les deux derniers de trois. Il y a en outre pour la poste aux lettres et les grands chemins, un huitième comité composé d'un membre de chaque état. M. Jefferson a publié un excellent manuel à l'usage des membres du sénat.

La nation des États-Unis est la première, après le Danemark, qui ait interdit par des lois sévères l'importation des noirs comme esclaves, et pris des mesures pour l'abolition graduelle de l'esclavage.

Le génie inventeur des Américains s'est particulièrement montré dans les arts mécaniques. Le mécanisme des moulins à farine est surtout remarquable et d'une grande utilité. Les machines pour fabriquer des clous, et celle dont on se sert pour faire les cardes de coton, font autant d'honneur aux inventeurs, qu'elles sont précieuses pour le pays. Deux Américains se présentèrent comme concurrens pour le prix d'un 1,000,000 de francs offert par le gouvernement français, pour la meilleure machine à filer le lin. On estime, dit-on, à quatre cinquièmes, l'économie du travail manuel, fait par une des machines américaines; les condi-

tions du prix exigent neuf dixièmes. La machine pour séparer le coton de ses graines offre un immense avantage, comme abrégeant le travail. La méthode d'éclairer l'intérieur des bâtimens marchands et des bâtimens de guerre par des cylindres de verre, placés entre les ponts, a été trouvée d'une grande utilité. Le major Lamb, de New-York, vient d'inventer un nouvel appareil pour distiller l'eau salée à bord des vaisseaux en mer, qui a été trouvé si supérieur aux procédés employés précédemment, qu'il a été mis en usage dans la marine anglaise, et à bord des bâtimens marchands. La machine inventée en Amérique pour la fabrication des bottes et des souliers, dont les pièces sont réunies au moyen de fil de fer ou de clous, a été dernièrement adoptée en Angleterre. Pour se former une idée de ses avantages économiques, il suffit de savoir qu'on peut faire une paire de souliers en un quart d'heure.

De toutes les inventions dont les États-Unis ont droit de s'énorgueillir, celle de l'usage de la vapeur appliquée aux bâtimens pour la navigation intérieure, leur promet le plus d'utilité à cause du grand nombre et de l'étendue des rivières navigables. Il existe maintenant des bateaux à vapeur, sur l'Hudson, la Delaware,

la Potomac, l'Ohio, le Mississipi, la Savannah, et sur presque tous les autres cours d'eau navigables des États-Unis. Des bateaux à vapeur, de cent cinquante pieds de long sur trente à cinquante, de large, avancent à raison de huit ou dix milles à l'heure dans une eau tranquille. La lenteur de la navigation sur les grands fleuves à l'aide de voiles et de rames, rend inappréciable l'usage des bateaux de cette espèce. On s'en sert aussi pour remorquer de gros navires et les faire avancer contre le vent et le courant; et à New-York, ainsi que dans d'autres ports où on les emploie comme des bacs.

La frégate à vapeur, construite à New-York, sur le plan de feu M. Fulton, a cent quarante cinq pieds de long sur cinquante-cinq de large, et la force qui la fait mouvoir est égale à celle de cent vingt chevaux; sa marche, soit en avançant, soit en reculant, est d'environ trois milles et demi par heure. La roue placée au centre, est protégée par des bordages qui ont six pieds d'épaisseur dans cet endroit seulement, et quatre et demi dans les autres. Cette frégate porte trente canons, et on la regarde comme imprenable. La machine à vapeur d'Évans, employée maintenant dans les États-Unis, est moins dispendieuse, et en même temps plus simple que celle de Watt et de Boulton.

Le nombre de cours d'eau qui traversent l'Amérique dans toutes les directions, la grande largeur et la profondeur de ces rivières, rendant la construction des ponts en pierre trop dispendieuse pour une population aussi éparse que celle des États-Unis, on y a remédié par la construction de ponts en bois, qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la solidité et de l'élégance. On a surtout fait preuve de grandes connaissances en mécanique dans la disposition des charpentes du beau pont jeté sur le Schuylkill. Il a cinq cent cinquante pieds de longueur, sur quarante-deux de largeur, et est soutenu par deux piles éloignées l'une de l'autre de cent quatre-vingt-quinze pieds : l'arche du milieu a cent quatre-vingt-dix-huit pieds d'ouverture, et les autres cent cinquante chacune. Sa hauteur depuis la surface de l'eau jusqu'à la chaussée sur laquelle passent les voitures, est de trente-un pieds, et la largeur de cette dernière est de seize pieds. Ce pont construit par une compagnie, et terminé en 1808, a coûté 235,000 dollars. Celui de Trenton, qui traverse la Delaware, à trente milles au-dessus de Philadelphie, a été achevé en 1806; il a un quart de mille de longueur et trente-six pieds de largeur : il est construit en bois de pin blanc, et se compose de cinq arches, de cent quatre-

vingt-quatorze pieds d'ouverture chacune, qui reposent sur de fortes piles de pierre. Il y a un chemin pour les voitures, suspendu à ces arches, qui est partagé en deux, de sorte qu'elles traversent d'un côté et reviennent de l'autre. Le trottoir pour les piétons est recouvert, et ils y sont à l'abri des injures du temps.

Les Américains ont surpassé tous les autres peuples dans la construction des vaisseaux. Leurs édifices publics ne sont pas encore nombreux, parce qu'ils n'ont pris rang parmi les nations que depuis peu de temps; mais ceux qu'ils ont produits, tels que le Capitole de Washington, la banque de Philadelphie, et la maison de ville de New-York, sont d'une grande beauté, et les Européens eux-mêmes sont forcés de les admirer.

Art dramatique. Ce n'est que depuis une dizaine d'années environ, que les Américains commencent à s'en occuper avec succès. Alarmés de l'influence que la fréquentation des spectacles pouvait avoir sur les mœurs, les ministres des divers cultes établis dans ce pays tentèrent de s'opposer, il y a vingt-ans, à ce que ce goût ne devînt trop général, et présentèrent nombre de pétitions à la législature de plusieurs états, pour l'engager à supprimer les théâtres; mais leur zèle ne réussit pas partout

également. Dans le Connecticut, par exemple, ils eurent un succès complet. Dans la ville de Hartford, on convertit en une église le principal théâtre, et les comédiens sont même encore excommuniés par la loi. Dans le Massachusets, la lutte entre le clergé et le théâtre resta long-temps indécise; et, quoique la représentation des pièces fût interdite, comme on tolérait les lectures, ou ce qu'on appelait les *récitations*, les acteurs imaginèrent à une certaine époque d'en profiter, et d'annoncer leurs pièces sous le nom de lecture, par exemple : ils faisaient afficher « Lecture morale ; » Histoire touchante de Jeanne Shore, recitée en dialogue par le célèbre Rowe; « Histoire amusante du pauvre soldat; mêlée de chansons et de dialogues, racontée par le facétieux O Keefe », etc.

Cependant des hommes sensés et éclairés, essayèrent peu de temps après de parler en faveur du théâtre; la législature rapporta la loi qui proscrivait les ouvrages dramatiques, et une salle de spectacle fut construite à Boston, en 1798. Depuis 1808, les théâtres de l'Amérique commencent à rivaliser, tant pour le goût que pour la magnificence, avec ceux de l'ancien monde. On verra par les détails suivans, qui, loin d'être exagérés, sont plutôt, à

ce qu'on croit, au-dessous de la réalité, quels sont le nombre des théâtres, et le produit des recettes de chaque représentation, lorsque les salles sont pleines (1).

Le théâtre de Richmond, en Virginie, qui était un des mieux montés des États-Unis, fut brûlé en 1811. Le feu ayant malheureusement pris durant la représentation, il y périt environ soixante personnes, dont la plupart étaient les plus distinguées de la ville. La salle était assez vaste pour que la recette journalière

---

(1) *Massachusets*. A Boston, 1,250 dollars; à Salem, 250; et à Newbury-Port, 250.

Rhode-Island. A Providence, 600 dollars; à Newport, 250.

New-York. Le premier, 2,400 dollars, et le second 1,000; Albany, 600.

Pensylvanie. A Philadelphie, le premier, 1,800 dollars; le second, 2,000, et le troisième, 800.

Maryland. A Baltimore, le premier, 1,200, et le second 700; à Annapolis, 500.

District de Columbia. A Washington, 500 dollars.

Virginie. A Alexandrie, 800 dollars; à Petersburg, 600; à Norfolk, 600, et à Frédéricksburg, 600.

Kentucky. A Lexington, 500 dollars.

Caroline du Sud. A Charleston, 1,200.

Géorgie. A Savannah, 500.

Louisiane. A la Nouvelle-Orléans, 500.

Vingt-trois en tout.

s'élevât de 6 à 800 dollars. Le prix d'entrée se règle en général de la manière suivante : pour les loges, 1 dollar par place; le parterre, 50 ou 75 *cents*; les galeries, 25 ou 37 *cents* et demi ; et les troisièmes loges, 75 *cents*. A l'exception du prix des loges, qui est fixé à 1 dollar par place, le tarif des autres varie dans tous les états. Les dépenses du théâtre de New-York, sont, à chaque représentation, de 400 dollars environ, ce qui n'empêche pas, dit-on, que le bénéfice ne se soit quelquefois élevé, durant les trois premiers mois d'une saison (1), à 10,000 dollars. Le gouvernement n'exerce aucune juridiction sur les théâtres ; et chacun a la liberté de faire construire une salle de spectacle.

Quant à ce qui concerne les ouvrages dramatiques et le jeu des acteurs, on les juge d'après les règles du goût qui règne dans la Grande-Bretagne. Toutes les nouvelles pièces qui obtiennent du succès sur le théâtre anglais, se jouent aussitôt en Amérique, et les costumes, les règlemens ainsi que les critiques, sont absolument les mêmes chez les deux nations. La seule différence consiste dans la parure de l'auditoire, car l'étiquette n'impose pas aux spec-

(1) On entend par saison, en Amérique, six mois de l'année.

tateurs, comme en Angleterre, la nécessité de ne paraître qu'en grande toilette dans les loges. Dans les états du nord et de l'intérieur, il n'est pas permis aux femmes d'entrer dans le parterre, mais dans ceux du sud, elles y vont en grand nombre; et montrent autant d'empressement et de curiosité à aller voir les chevaux et les éléphans sur le théâtre de l'Amérique, que les Anglaises sur celui de Londres. Malgré les progrès rapides que l'art dramatique a faits aux États-Unis, il faut pourtant convenir qu'il laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport des décorations et des costumes; ceux-ci surtout, quoique d'une grande richesse, sont rarement appropriés au sujet des pièces. Le célèbre M. Cooke observe que les Américains prodiguent leurs applaudissemens avec plus de jugement qu'aucun autre peuple du monde. Quant aux pièces originales, elles sont encore en très-petit nombre, et cela n'est pas surprenant, vu la facilité qu'ont les directeurs de se procurer toutes celles du théâtre anglais; ce qui les dispense de payer aucun droit d'auteur. D'ailleurs, ce métier offre peu d'avantages dans un pays nouveau, où toutes les idées se dirigent plutôt vers un but utile, que sur des objets de pur agrément. Cependant, la littérature étant, pour ainsi dire, le premier luxe

de la civilisation, les Américains comptent déjà parmi eux des poëtes dramatiques et quelques ouvrages qui ont obtenu du succès. M. Dunlap, de New-York, a composé ou traduit environ quarante pièces, tant comédies que tragédies, farces et intermèdes: toutes ont été jouées, et quelques-unes occupent un rang distingué sur la scène. Les auteurs les plus remarquables sont : M. Tyler, qui a fait la comédie intitulée « le Contraste; » madame Murray, « la Vertu triomphante » et trois autres pièces; M. White, « la Fille de l'ecclésiastique, » et « la pauvre Locataire ; » madame Rawson, une ou deux comédies; M. Burke, « la Bataille de Bunker-Hill; » M. Ellison, « l'Américain à Tripoli; » M. Eustaphieve, « Mazepa et Pierre-le-Grand; » madame Faugeres, « Bélisaire; » M. Markoe, deux ou trois comédies; M. Ingersoll, « Edwy et Elvina; » M. Barker jeune, « la Chasse du Renard » et « la princesse Indienne. » Cette dernière pièce, dont le sujet est tiré d'un événement qui appartient tout entier à l'histoire d'Amérique, a eu un succès extraordinaire. M. Breke a composé, « le Dépôt; » M. Hutton, « l'École des Prodigues; » et quelques autres pièces; M. Harly, « le Nœud Gordien; » M. White, est auteur de « Foscari » et « des Mystères du château; » M. Hopkinson, acteur,

« l'Homme courageux ; » et quelques autres bluettes éphémères.

Les droits d'auteur sont établis sur le même pied qu'en Angleterre, mais le public accorde une préférence marquée aux pièces qui viennent de la mère patrie ; et les bons ouvrages du répertoire anglais, surtout ceux de Shakespear, ne manquent jamais d'attirer la foule. Les plus célèbres acteurs du théâtre américain sont tous venus jusqu'à présent de l'Angleterre ; le premier, d'une réputation et d'un talent décidé, qui vint dans le pays, était feu M. Hodgkinson, natif de Bath, dont le talent brillait également dans tous les genres, depuis la plus haute tragédie jusqu'à la farce la plus comique. Feu madame Warren, célèbre sous le nom de mademoiselle Brunton, du théâtre de Covent-garden, a été pendant plusieurs années la reine tragique de l'Amérique. Deux comédiens, décédés depuis peu, et connus sous les noms de Twaits et Harwood, ont été fort long-temps les plus fameux acteurs comiques. M. Fennell, tragédien d'un mérite rare et vraiment remarquable, a disputé pendant plusieurs années la palme à M. Cooper, qui a fini par l'emporter, et qui règne maintenant sur la scène dramatique des États-Unis. Les acteurs qui font encore aujourd'hui honneur à la scène améri-

caine, sont; MM. Jefferson, Blissot, Bernards, Hilson et Darby ; tous sont sortis de l'Angleterre ; l'Amérique n'a encore produit que M. John Howard Payne, jeune tragédien connu en Europe et en Amérique, sous le nom du *Roscius de l'Amérique*, et qui n'a jamais cessé de mériter les plus illustres suffrages. Il parut pour la première fois au théâtre de New-York, le 24 février 1809, à l'âge de seize ans, et l'effet qu'il produisit ne peut être comparé qu'à celui d'un début qu'il avait fait peu de temps auparavant en Angleterre.

Les appointemens des meilleurs acteurs régulièrement engagés dans les troupes, n'excèdent pas 30 à 40 dollars par semaine ; les succès des acteurs en vogue peuvent augmenter cette somme de 800 à 1,500 dollars par an. M. Cooper, retire de son engagement de New-York, 125 dollars par semaine et la moitié d'une recette tous les sept jours. Les produits de ses voyages varient considérablement; mais, il a reçu jusqu'à 3,000 dollars pour treize représentations. M. Howard Payne a gagné plus de 5,000 dollars pour vingt-six représentations données successivement à Philadelphie, Baltimore et Richmond (1).

(1) Nous tenons ces détails sur le théâtre américain, d'une personne bien instruite sur ce sujet.

Mœurs et coutumes. Les habitans des États-Unis n'ont pas ce caractère uniforme que l'on remarque chez ceux des nations anciennes auxquelles le temps et la stabilité des institutions ont imprimé un cachet tout particulier. Leur physionomie est en général aussi variée que leur origine est différente. Le Français, l'Irlandais, l'Anglais, l'Écossais, l'Allemand et le Suisse, ont chacun conservé quelque trace de l'empreinte qui appartient à leur première patrie. Il existe cependant une grande différence entre les habitans des ports de mer, et ceux des villes de l'intérieur. Les premiers ressemblent parfaitement aux citoyens des grandes cités d'Europe, et déploient tout le luxe d'une civilisation avancée. Ceux de l'intérieur, qui mènent une vie agricole, jouissent du bonheur que doit procurer l'exercice des vertus sociales dans toute leur pureté. Leurs affections sont constantes; la félicité préside toujours à l'union conjugale, l'autorité paternelle est respectée comme une chose sacrée, l'infidélité de l'épouse est presque inconnue, le divorce peu commun, et la mendicité et le vol sont très-rares. Enfin, une des qualités qui distinguent le plus cette population, est l'humanité et la compassion pour les maux d'autrui (1).

(1) 200,000 dollars furent le produit d'une seule

L'éducation de la jeunesse, qui est répandue sans exception dans toutes les classes, tend continuellement à affermir les bases de cette perfectibilité sociale, dont les progrès sont favorisés par l'égalité des conditions, et le partage égal de la propriété entre les enfans.

Il est à remarquer que les descendans des premiers colons américains, qui habitent les états de l'est, ont un désir naturel de l'émigration, tandis que ceux des états du centre et du midi restent fidèlement attachés à leur sol natal.

Il n'entre pas dans le plan que nous nous sommes proposés, de présenter un tableau complet des mœurs et des coutumes en Amérique, depuis l'année 1800; nous observerons seulement que les amis de l'ordre et de la tranquillité, déplorent l'introduction d'un esprit de litige qui s'est répandu, des villes dans les campagnes, et qui semble s'établir même au centre des forêts. Cette malheureuse disposition aux procès a été examinée par le feu juge Cooper, observateur habile et recommandable, dans son « Histoire des premiers établissemens dans les comtés de New-York. »

---

collecte faite pour le soulagement des malheureux colons des Indes-Occidentales.

CHAPITRE XVI.

Terres publiques et progrès de l'agriculture.

Les différens états de l'Union ont cédé aux États-Unis tous leurs droits respectifs sur les terres publiques, et des traités ont éteint successivement les titres des Indiens sur des étendues de pays considérables. D'après le tableau du commissaire du bureau général des terres (1), en date du 30 décembre 1813, il y avait alors plus de quatre cents millions d'acres de domaine national, répartis ainsi qu'il suit :

(1) Un bureau général des terres a été établi dans le département du trésor, au mois d'avril 1812. Son principal employé, qui porte le titre de commissaire du bureau général des terres, est chargé de surveiller et d'exécuter tout ce qui concerne les terres publiques, sous la direction du secrétaire du trésor, auquel les rapports sont faits. Un autre employé, appelé le principal clerc, est chargé de la vente, des mémoires, des registres et des papiers. Aucune personne employée dans le bureau ne peut, ni directement, ni indirectement acheter des terres publiques.

ÉTATS ET TERRITOIRES.	TERRES AUXQUELLES LES INDIENS N'AVAIENT PLUS DROIT.	TERRES AUXQUELLES LES INDIENS AVAIENT ENCORE DROIT.
	acres.	acres.
État d'Ohio.	6,725,000	5,575,000
Territoire de Michigan. .	5,100,000	11,400,000
Territoires d'Indiana et des Illinois, au sud du parallèle qui passe à l'extrémité méridionale du lac Michigan	33,000,000	23,200,000
Territoires à l'ouest du lac Michigan, et au nord dudit parallèle de latitude.	5,500,000	54,500,000
Territoire de Mississipi.	5,900,000	49,100,000
Totaux.	56,225,000	143,775,000

L'on estimait les terres de la Louisiane. . .	200,000,000
Celles auxquelles les Indiens n'avaient plus de droit.	56,225,000
Celles auxquelles ils avaient encore droit. .	143,775,000
Total.	400,000,000

La loi relative à la vente des terres publiques, promulguée en 1800, a reçu depuis

quelques modifications. Les terres ont été arpentées et partagées en districts (*townships*), de six milles carrés, qui sont subdivisés en trente-six sections, chacune d'un mille carré en superficie, comprenant six cent quarante acres. Les lignes de division suivent la direction des points cardinaux, et se croisent à angles droits. Cette opération est dirigée par deux inspecteurs, dont l'un a le titre d'arpenteur général, et l'autre celui d'arpenteur des terres publiques au sud de l'état de Tennessée. Les pouvoirs et les droits du premier s'étendent à toutes les terres publiques au nord de l'Ohio, et à celles qui sont situées dans le territoire de la Louisiane : ceux du second, aux territoires d'Orléans et du Mississipi. Les arpenteurs adressent un rapport au bureau des terres, et un autre au trésor public, à Washington. La trente-sixième partie, ou six cent quarante acres de chaque district, est destinée à l'entretien des écoles qu'il comprend, et sept districts entiers ont été donnés à perpétuité au soutien des colléges ; savoir : deux dans l'état de l'Ohio, et un dans chacun des états et territoires d'Indiana, des Illinois, du Mississipi, de Michigan et d'Orléans. Le gouvernement se réserve, dans chaque contrat de vente, les mines de plomb et les sources salées, qu'il peut affermer.

ensuite. Les terres se vendent par sections de cent soixante acres chacune. Le *minimum* du prix est de 2 dollars par acre. Les terres non vendues publiquement peuvent être achetées pour le même prix, par acte particulier. Dans les deux cas, le paiement s'opère en quatre portions égales; la première, au bout de quarante jours, et les autres, dans l'espace de deux, trois et quatre ans après la vente. Si le paiement n'a pas lieu d'après ces conditions, l'intérêt se paie à raison de six pour cent par an. On accorde un décompte de huit pour cent, à ceux qui paient comptant, de manière que, si tout se trouve soldé au moment de l'achat, le prix se réduit à 1 dollar 64 *cents* par acre. Si tout n'est pas remboursé dans l'espace de cinq ans, les terres sont mises en vente publique, mais on ne peut les céder que pour le montant des arrérages du principal et des intérêts, et si l'on n'en retire qu'une somme moindre, elles retournent aux États-Unis, et les paiemens partiels sont perdus; si l'on obtient davantage, le surplus retourne au premier acquéreur. Les terres achetées aux Indiens sont réparties en districts, dans chacun desquels on a établi un bureau des terres, sous la direction d'un greffier, qui reçoit les demandes et vend les terres, et d'un receveur des deniers publics, entre les

mains duquel on paie, si l'on ne verse point au département du trésor. La patente ne s'accorde qu'après le paiement entier, avec les intérêts. Le président des États-Unis est autorisé, s'il y a nécessité, à employer la force armée pour chasser quiconque usurperait les terres publiques. Les droits de préemption des terres accordées en récompense aux militaires, et les donations sont réglés par des actes du congrès. Depuis la fondation des bureaux des terres, jusqu'au 1er. octobre 1812, la vente des terres publiques, dans les districts de Marietta, de Zanesville, de Steubenville, de Canton, de Chilicothe, de Cincinnati, de Jeffersonville et de Vincennes, s'éleva à quatre millions six mille quatre cent quatre-vingt-huit acres, et rapporta 8,508,294 dollars. Les terres vendues dans le comté de Madison, territoire de Mississipi, et à l'ouest et à l'est de la rivière aux Perles, depuis le 1er. octobre 1812 jusqu'au 30 septembre 1813, montant à cinq cent quatorze mille quatre cent vingt-deux acres, rapportèrent 1,063,831 dollars. Depuis le 1er. juillet 1806, jusqu'au 1er du même mois 1810, toutes les terres vendues montant à trois millions trois cent quatre-vingt-six mille acres, produisirent 7,062,000 dollars, dont 4,880,000 dollars étaient payés, et le reste dû par les acquéreurs.

En 1812, le comité des terres publiques demanda le rappel des lois qui accordaient un crédit sur une partie de l'argent des achats, et qu'à l'avenir les terres fussent vendues par portions de quatre-vingts acres, à 1 dollar 25 *cents* par acre, ce qui ôterait le monopole aux grands capitalistes, et permettrait au pauvre industrieux de devenir acquéreur. Dans l'état de l'Ohio, seulement, les recettes, pour faute de paiemens, en 1811, étaient d'environ 50,000 dollars. L'amende prononcée en pareil cas est en général du quart de l'argent résultant des ventes. Si l'acquéreur profite de tout le crédit accordé par la loi pour les trois derniers paiemens, il paie plus de dix pour cent d'intérêt par an; et, s'il n'a d'autres ressources que le produit de ses terres, il perd tout ce qu'il a déjà payé, de même que le fruit de ses travaux. Cette circonstance a engagé le congrès des États-Unis à rendre un acte, au mois de février 1814, en faveur des acquéreurs des terres publiques, qui n'avaient pas acquitté leurs paiemens. D'après cet acte, ceux qui, avant le premier avril 1810, avaient acheté des terres dont la valeur n'était pas de plus de six cent quarante acres (excepté les sections par portions), obtenaient trois années de plus pour opérer le paiement.

Le comité des terres publiques a fait le rapport suivant, sur la question de savoir, s'il convient d'augmenter le prix auquel les terres des États-Unis seront vendues dorénavant.

Le comité, auquel il a été communiqué une résolution qui le charge de chercher le moyen d'accroître le prix de la vente des terres à l'avenir, a pris cet objet en considération, et a décidé : que les terres des États-Unis seront soigneusement arpentées, et divisées en section de 640 acres, en quarts de section, et dans quelques endroits en huitièmes; qu'elles seront mises publiquement en vente, au plus offrant, au-dessus de deux dollars par acre, avec crédit de deux, trois et quatre ans, après le paiement d'un quart; que ce système a été trouvé avantageux à l'état et aux individus; avantageux aux individus, en ce que le prix est si modéré, que le citoyen le plus pauvre peut se placer dans la classe la plus utile et la plus honorable de la société, en devenant cultivateur de son propre bien, et que la valeur est si élevée, eu égard à la quantité de terres vacantes, qu'elle détourne les individus d'acheter des étendues trop considérables, pour les employer à des entreprises de spéculation; que l'on peut inférer des faits suivans, que les terres vendues par les États-Unis, ne sont point achetées par des spéculateurs. Depuis l'ouverture des bureaux de vente dans le territoire nord-ouest, comme on l'appelait alors, jusqu'au 30 septembre 1810, 3,167,829 acres, ont été vendus. Ce total comparé avec la population, en 1810, se trouve dans la proportion d'un peu moins de 12 acres pour chaque individu.

Les habitans blancs et libres de la Virginie montaient, en 1800, à 518,674. Les terres de cet état étaient

évaluées en 1798, à 40,458,644 acres; ce qui, divisé entre les habitans, donnait à chaque individu plus de 76 acres. On ne pourra donc prétendre que les terres de la Virginie fussent tenues par spéculation, et on le dirait avec encore moins de raison des terres au nord-ouest de l'Ohio. Pour montrer de nouveau que les terres publiques ne sont pas données à trop bas prix, le comité a jugé convenable de prendre des renseignemens sur la valeur des terres dans plusieurs des états, et il a trouvé qu'en 1798, celles de New-Hampshire montant à 3,749,061 acres, étaient estimées à 19,028,108 dollars, ou 5 dollars 7 *cents* par acre; en Pensylvanie, les 11,959,865 acres évalués 62,824,852 dollars, ou 6 dollars 9 *cents* par acre; dans le Maryland, 5,444,272 acres évalués 21,634,004 dollars, ou 3 dollars 77 *cents* par acre; dans la Virginie, 40,458,644 acres, évalués 59,976,860 dollars, ou 1 dollar 48 *cents* par acre; enfin dans les seize états qui composaient alors l'union, les terres publiques formaient 163,746,686 acres, évalués à 479,293,263 dollars, ou 2 dollars 92 *cents* par acre.

Maintenant, si les terres des États-Unis cultivées et peuplées comme elles le sont, ont été ainsi évaluées, on peut en conclure avec certitude que les forêts non habitées ne sont point données à trop bas prix, à 2 dollars par acre. A la vérité le comité craint que les États-Unis, bien loin de pouvoir augmenter le prix des terres, ne se trouvent forcés de le diminuer, et de renoncer ainsi à l'espoir de tirer un revenu immense de leur vente. La chambre se rappellera que jusqu'à présent le public a eu le monopole des terres; et que, malgré cet avantage qui lui était accordé, huit ou neuf millions d'acres seulement ont été vendus pour moins de 19,000,000 de

dollars, dans l'espace de 18 ou 20 ans. Elle fera attention à ce fait, que 5 ou 6 millions d'acres ont été donnés en gratification aux militaires qui ont combattu pendant la dernière guerre, et que ces terres sont ou seront bientôt mises en vente. Le comité n'indique point à la chambre les inductions qu'on doit tirer de cet état de choses, il se contente de justifier la résolution qu'il a présentée. Il fut décidé qu'il ne convenait pas, pour le moment, d'augmenter le prix auquel les terres publiques étaient vendues.

État du nombre d'acres et de la valeur des terres, telle qu'elle fut déterminée en 1798, et le prix moyen par acre, y compris les maisons, en 1815.

ÉTATS.	NOMBRE D'ACRES.	VALEUR.	VALEUR MOYENNE des terres, par acre, y compris celle des maisons en 1815 (1).	
		dollars	doll.	cents
New-Hampshire .	3,749,061	19,028,108	9	»
Massachusets . .	7,831,028	59,445,642	18	»
Rhode-Island . .	565,844	8,082,355	39	»
Connecticut . . .	2,649,149	40,163,955	34	»
Vermont	4,918,722	15,165,484	6	40
New-York	16,414,510	74,885,075	16	50
New-Jersey . . .	2,788,282	27,287,981	35	»
Pensylvanie . . .	11,959,865	72,824,852	29	»
Delaware.	1,074,105	4,053,248	13	»
Maryland	5,444,272	21,634,004	20	»
Virginie	40,458,644	59,976,860	4	15
Caroline du Nord.	20,956,467	27,909,479	2	50
Caroline du Sud.	9,772,587	12,456,720	8	»
Géorgie	13,534,159	10,263,506	2	50
Tennessée	3,951,357	5,847,662	6	»
Kentucky	17,674,634	20,268,325	4	»
	163,742,686	479,293,256		

(1) En 1813 et en 1815, la valeur des terres n'a pas été donnée, dans plusieurs états, distincte de celle des maisons et des esclaves. Nous renvoyons le lecteur au chapitre des finances, pour voir l'accroissement de leur valeur entre ces différentes époques.

État de la vente des terres publiques depuis le commencement du gouvernement actuel jusqu'à l'année 1815.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	dollars.		dollars.
1796	4,836	1806	765,245
1797	83,540	1807	466,163
1798	11,963	1808	647,939
1799	»	1809	442,252
1800	443	1810	696,548
1801	167,726	1811	1,040,237
1802	188,628	1812	710,427
1803	165,675	1813	835,655
1804	487,526	1814	1,135,971
1805	540,193	1815	1,287,959
TOTAL.			9,678,926

Progrès de l'agriculture. Toute l'étendue des États-Unis présente l'aspect d'une contrée agricole. Le nombre des personnes adonnées au commerce est très-petit par rapport à la population, et les manufacturiers sont presque tous fermiers. Les indigènes et les étrangers qui arrivent se livrent de préférence à l'agriculture, et beaucoup d'années s'écouleront en-

core avant qu'ils préfèrent un autre genre d'occupation. D'immenses étendues de terres de toute espèce, encore en friches, situées sous des climats si variés, appellent la population; et le bas prix auquel on les vend permet à tout homme industrieux d'acheter, avec un petit capital, quelques centaines d'acres, et de se procurer ainsi une honnête aisance. Les Américains ont fait de grands progrès dans leurs travaux agricoles depuis quelques années, et ont converti en champs fertiles des forêts immenses. L'agriculture est devenue une science, et elle occupe maintenant l'attention de plusieurs sociétés établies à cet effet.

Pour répandre la connaissance de l'agriculture dans les États-Unis, on a formé, en 1803, sous le nom de « comité américain d'agriculture » une association, composée en grande partie des membres des deux chambres du congrès.

On a introduit la culture de la canne à sucre dans la Louisiane, et depuis peu dans les îles de la côte de Géorgie. On croit que tous les pays favorables à celle du coton, nommé *Sea-Island*, sont également propres à la culture du sucre. Durant la dernière guerre, le système d'agriculture éprouva plusieurs changemens, résultant des nouvelles branches d'industrie

auxquelles celle-ci avait donné naissance. Dans les états méridionaux, la culture du blé a remplacé celle du tabac, qui, pendant la paix, était un des grands articles d'exportation. On trouva qu'à la fin de la guerre il y en avait environ vingt-cinq mille barriques dans l'état de Maryland, et de trente-cinq à quarante mille dans celui de Virginie. Tout le tabac exporté en 1813 n'excédait pas la valeur de 320,000 dollars.

Dans l'état de Pensylvanie on a formé une association pour encourager la culture de la vigne. Une espèce, apportée du cap de Bonne-Espérance, qui donne un viu agréable et dont l'eau-de-vie est d'une qualité supérieure, réussit bien en plein champ; d'autres espèces sont cultivées, dans le même état, par M. Legaux, et fournissent aussi un bon vin. Ce propriétaire a remarqué que, dans les États-Unis, la température et la végétation, sous le 40° de latitude, étaient les mêmes que sous le 48ᵉ et le 49ᵉ en Europe.

On croit que la vigne réussira bien dans le Kentucky, la Virginie, le Tennessée et les parties supérieures des deux Carolines, notamment dans les prairies naturelles, où l'espèce sauvage ressemble à celle que l'on cultive dans les environs de Paris. Le mûrier blanc d'Italie,

morus alba, a été introduit depuis long-temps dans les états méridionaux, et le ver à soie y réussit également; mais la cherté de la main-d'œuvre rend la culture de la soie peu avantageuse. Le sesame d'orient se cultive maintenant dans la Virginie et les Carolines, pour les usages domestiques. L'huile que donne cette semence est aussi bonne que celle d'olive, et il est difficile de distinguer l'une de l'autre. On a cru long-temps que le climat et le sol des États-Unis ne permettaient pas de planter des haies vives; mais M. Neill, habitant du comté de Delaware, en Pensylvanie, a réussi parfaitement à les planter comme en Europe.

M. Correa de Serra a fait connaître que plusieurs espèces de plantes, dont on extrait le carbonate de soude, viennent naturellement dans plusieurs parties des États-Unis; la soude kali croît dans l'île de New-York, auprès de la rivière de l'Est; à Richmond, dans la Virginie et sur les bords du Rappahanock, ainsi que dans le voisinage de Boston, sur les terrains bas où la marée arrive. La salicorne arbrisseau, un des ingrédiens employés dans la composition de l'excellente soude d'Alicante, vient dans la plupart des marais salins, et des varecs de plusieurs espèces abondent sur le rivage de la mer. On cultive maintenant le chanvre dans les états de

New-York et de Kentucky. Quelques-uns des terrains bas en ont donné jusqu'à six cents livres par acre.

La race des chevaux américains s'est améliorée, par son mélange avec celles de l'Europe. Dans les états septentrionaux, ils participent des qualités des chevaux normands et des coureurs anglais, et dans ceux du sud de la race arabe ou anglaise (1).

La race des bœufs (2) a aussi été améliorée pour les faire servir à l'agriculture. Le docteur Mease, dans son « Discours sur les maladies des animaux domestiques » établit que, dans la Caroline du sud et dans la Géorgie, les bestiaux amenés d'Europe, ou de l'intérieur, dans le voisinage de la mer, sont infailliblement

(1) D'après le calcul de M. Blodget, le nombre des chevaux, en 1809, était de 1,400,000. En Angleterre on l'évaluait à 1,800,000.

(2) Dans l'histoire des animaux, le fait suivant a paru remarquable. M. Hopkins, fermier de l'état de Vermont, a assuré que l'élan s'était accouplé avec une de ses vaches, et que l'animal qui en était résulté participait d'une double nature. Il était difficile de renfermer ce bétail, qui dédaignait les paturages et s'élançait hors des enclos pour se nourrir d'arbres et d'arbrisseaux. Les femelles donnent beaucoup moins de lait que les vaches de la race ordinaire venues dans le même district.

attaqués d'une maladie qui leur est souvent fatale, et que ceux d'un district particulier de la Caroline du sud, infectent tous ceux avec lesquels ils se mêlent dans leur passage au nord, bien qu'ils soient eux-mêmes dans une santé parfaite. Les porcs des états méridionaux sont plus petits que ceux du nord, et leur chair est aussi plus douce, particulièrement dans la Virginie et le Maryland, quoi que plusieurs de ces animaux, dans les états du sud, arrivent à une grosseur monstrueuse. En 1814 on tua, à Augusta, dans la Géorgie, un cochon de quatre ans, qui pesait six cent quatre-vingt-dix-huit livres. La chair du bœuf et du mouton des pays septentrionaux, est d'une qualité supérieure à celle des états du sud. Ces animaux y ont aussi multiplié d'une manière étonnante. Il y avait, en 1814, huit cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit têtes de gros bétail dans l'état de New-York; un million quatre cent dix mille quarante-quatre moutons; cinq cent vingt-sept mille cinq cent soixante-dix chevaux; l'on y tuait chaque année cent quarante mille cochons gras. Le nombre de bœufs gras tués ou envoyés au marché, était de deux cent vingt mille (1). M. Blodget a cal-

(1) Voir *Gazetteer of New-York, by M. Spafford*.

culé qu'il y avait, en 1809, trois millions six cent soixante mille bêtes à cornes (1).

La tonte des brebis est devenue un grand objet d'économie rurale. La race pure des mérinos et les races mélangées sont maintenant très-multipliées dans toute l'étendue des États-Unis. Les mérinos, qui furent d'abord vendus 1,000 dollars chacun, ne se paient maintenant que 45 doll., et, ce qu'il y a de singulier c'est que, dans les États-Unis, ils ne sont point sujets à la pourriture, cette fatale maladie, si fréquente en Europe. A l'ouest de l'état de New-York, ils réussissent parfaitement, et il paraîtrait que les loups ne leur font pas plus de mal dans ce pays, que n'en faisait le chien dans les pays peuplés, à une époque peu reculée. Les mérinos ne demandent point autant de nourriture que les moutons ordinaires, et l'on sait que leur laine n'est pas seulement plus belle, mais qu'elle est encore plus abondante.

Le manque de succès qui a accompagné plusieurs établissemens agricoles des Européens en Amérique, a laissé des impressions très-défavorables contre les entreprises semblables; on

(1) On a évalué qu'il y avait dans la Grande-Bretagne, 10,000,000 de bêtes à cornes, et 42,000,000 de moutons.



doit l'attribuer à deux causes principales; 1°. à la mauvaise foi professée par les compagnies et leurs agens; et 2°. aux habitudes des acquéreurs, qui sont pour la plupart étrangers aux travaux de l'agriculture. La spéculation de la compagnie du Scioto fut infâme, au-delà de toute expression : des terres appartenant aux Indiens et à d'autres propriétaires, furent vendues à des émigrés français, à raison de 6 liv. par acre, et une grande partie de ces malheureux, qui étaient ou horlogers, joailliers, ou coiffeurs, ne voyant aucun moyen de pouvoir exercer leurs professions, furent forcés d'aller chercher une existence dans les ports de mer.

Ouvrages et documens publiés à ce sujet.

Années 1775. ***American husbandry*, etc., *London*, 2 vol. in-8°. — Agriculture américaine.**

— 1801. *Transactions of the society for the promotion of agriculture, arts*, etc., etc.; 2d. *vol.*, *in* 1807; *the* 3d., *in* 1814, *with à new Title « Transactions of the society for the promotion of useful arts in the state of New-York.* — Transactions de la société établie pour l'encouragement de l'agriculture, des arts, etc. Le 2e. vol. parut en 1807, et le 3e. en 1814, intitulé : « Transactions de la société pour l'encouragement des arts utiles dans l'état de New-York. »

— 1801. *Bordley (J.-B.). Notes on Husbandry and*

rural affairs, *Philadelphia*, p. p. 591. — Notes sur l'agriculture et les affaires rurales.

— 1803. *Papers on agriculture*, *consisting of communications made to the Massachusets society for promoting agriculture*, *Boston*, *in*-8°. p. p. 93. — Documens sur l'agriculture, consistant en une communication faite à la société d'agriculture de Massachusets.

1805. *Parkinson* (*R*). *Tour in America in* 1798, 1800, *exhibiting the american system of agriculture*, etc., etc. — Tour en Amérique, de 1798 à 1800, dans lequel se trouve exposé le système d'agriculture américaine.

1806. *Mac Mahon* (*Bernard*). *American gardener's calendar*, in-8°., *Philadelphia*. — Calendrier du jardinier américain.

— 1811. *Laws*, *treaties*, *and other documents having operation and respect to the public lands. Published by order of the Congress of the United States*, 1 vol. in-8°., *Washington*. (*By M. Gallatin*, *late secretary of the Treasury*). — Lois, traités et documens qui ont rapport aux terres publiques, publiés par ordre du congrès des États-Unis.

— 1808. *Memoirs of the Philadelphia society for promoting agriculture*, 4 vol. in-8°. — Mémoires de la société de Philadelphie, pour l'encouragement de l'agriculture.

CHAPITRE XVII.

MANUFACTURES.

Les règlemens commerciaux restrictifs, adoptés en Europe, et la dernière guerre avec l'Angleterre, ont été singulièrement favorables aux manufactures américaines, et les progrès qu'elles ont faits en peu d'années, sont presque incroyables. On a acquis plusieurs nouvelles branches d'industrie, et celles qui étaient déjà introduites, ont été portées à un très-haut degré de perfection (1). Une des principales causes du peu de soins donnés autrefois aux manufactures indigènes, doit être attribuée aux grands profits que l'on retirait de l'agriculture, et à la cherté de la main-d'œuvre.

Toutes les matières premières, pour les manufactures, se trouvent en abondance dans le Nouveau-Monde. Le bois de chauffage y est inépuisable; les mines de métaux les plus néces-

(1) Il faut avouer cependant que, depuis la paix, les manufactures américaines ont éprouvé un dommage considérable par la quantité prodigieuse de marchandises étrangères importées d'Europe.

saires y sont en grand nombre, et l'on tire des substances végétales et minérales, des teintures de toute espèce. En 1809, le secrétaire de la trésorerie développa les ressources du pays, sous le rapport des matières premières, et proposa divers moyens pour le perfectionnement des manufactures, tels que la prohibition des objets sortant des fabriques rivales, ou l'établissement de droits équivalens, la prohibition des exportations des matières premières, l'exemption de droits sur ces mêmes matières, l'abolition de certains autres établis, l'encouragement des nouvelles inventions et découvertes, les primes et les gratifications, les règlemens sages pour faciliter les paiemens en argent, le transport des denrées, etc. Les immenses capitaux qu'on avait consacrés au commerce eurent une autre destination, et servirent au perfectionnement des manufactures : on vit s'élever, comme par enchantement, des ateliers, des moulins et des machines de toute espèce, pour la fabrication de diverses marchandises. On appela les artistes et les ouvriers étrangers, dont on n'assujettissait à aucun droit les instrumens, les outils et même les meubles qu'ils apportaient avec eux. En Pensylvanie, ils étaient admis, comme francs-tenanciers, à dater du jour de leur arrivée, s'ils déclaraient

que leur intention était de devenir citoyens de l'état, dans le délai prescrit par la loi. Les journaux s'occupèrent à répandre dans les divers états des connaissances sur les machines et les moyens d'épargner la main-d'œuvre. Les plus riches colons du midi portèrent des étoffes de coton filées chez eux, et l'orgueil national, d'accord avec l'intérêt particulier, réussit à faire exclure les étoffes de laine, de coton et de chanvre venant de l'étranger. La minéralogie devint tout à coup l'objet d'une attention particulière; on fouilla chaque contrée, dans le dessein d'y trouver des mines. Les peaux de divers animaux, qu'on avait jusqu'alors regardées comme inutiles, furent conservées et travaillées avec soin, et les hommes instruits déterminèrent les fermiers à s'occuper de la culture des plantes indigènes et exotiques, d'une utilité reconnue dans les arts et les manufactures.

En 1810, le secrétaire du trésor des États-Unis présenta un rapport sur les produits des manufactures, dans lequel il fit mention de celles qui suivent, comme fournissant à la consommation intérieure : manufactures dont le bois est la matière principale ; manufactures de plomberie, de savon, de chandelles et d'huile de baleine ; de lin, de sucre raffiné, de sucre brut, de chocolat, de moutarde, de tabac et

de poudre à poudrer. Les branches suivantes furent mentionnées comme bien établies et fournissant, à plusieurs égards, à la plus grande partie de la consommation des états; savoir : les forges, les filatures de coton et de laine, les fabriques de chapeaux de lin, la papeterie, les caractères d'imprimerie, la librairie, les cartes à jouer, la poudre à tirer, le verre, la bijouterie et l'horlogerie, le plomb, les bougies, les chapeaux de fourrure et de paille, la bière et les liqueurs spiritueuses. Les vaisseaux de plus de vingt tonneaux, construits dans les États-Unis depuis 1801 jusqu'à 1807, donnent, d'après une estimation moyenne, cent dix mille tonneaux par an; ce qui équivaut à une somme de plus de 6,000,000 de dollars; les deux tiers de ces vaisseaux furent enregistrés pour le commerce étranger, et l'autre tiers, pour le cabotage et la pêche. L'exportation annuelle monta à 170,000 dollars. Celle de la soude et de la potasse fut de 7,400 tonneaux. On estima la valeur annuelle des objets fabriqués en plomb, à 20,000,000 de dollars. La plus grande partie du savon et du suif provient du pays. La valeur annuelle du produit de toutes les manufactures a été estimée, par le secrétaire du trésor, à 8,000,000 de dollars. En 1803, il n'existait que quatre filatures de coton dans les États-Unis;

en 1809 leur nombre s'élevait à quatre-vingt-sept, dont la plupart établies sur des cours d'eau. En 1811 il y avait quatre-vingt mille machines à filer. Les capitaux employés dans ces sortes de manufactures montaient à 4,800,000 dollars; les machines pour le coton donnaient 3,600,000 livres qui produisaient 720,000 dollars; les filatures de laine donnaient 2,880,000 livres, estimées 3,240,000 dollars; le nombre des ouvriers employés était de cinq cents hommes, et de trois mille cinq cents femmes et enfans; en tout quatre mille.

En 1810, il n'y avait pas une seule machine à filer à Baltimore et aux environs; en janvier 1814 il s'en trouvait neuf mille, et en 1815, trente-quatre mille. L'établissement, aux moulins d'Ellicot, à dix milles de Baltimore, filait six cents livres par jour de la plus belle qualité. A la distance d'un demi-mille, se trouve une autre manufacture, moins étendue, qui ressemble exactement à celles d'Angleterre et de France. Un Américain a inventé une machine à trébuchet qui, en épargnant une grande partie du travail, sépare de la graine quatre cents livres de coton par jour, tandis que, selon l'ancienne méthode, la plus grande quantité qu'on en pût séparer dans le même espace de temps, n'était que de quarante livres:

le mouvement est communiqué par un cheval ou par l'eau, et la machine elle-même ne coûte que soixante dollars.

Il s'est formé une compagnie pour établir une filature de coton à Ballston, dans l'état de New-York, dont les machines doivent être mises en mouvement par la vapeur. A Patterson, sur la Pasaick, il existe cinq filatures de coton : le nombre des fuseaux est de vingt mille. Dans le comté d'Essex, état de New-Jersey, il y avait, en mai 1814, vingt moulins à coton, et on a calculé, qu'avant le mois de septembre suivant, il y aurait trente-deux mille cinq cents fuseaux en activité, filant par semaine trente mille livres de laine qui, converties en étoffes, se vendraient 40 *cents* par verge, et donneraient une valeur annuelle de 1,672,000 dollars. En 1812, différentes manufactures établies dans un rayon de trente milles, aux environs de Providence, état de Rhode-Island, avaient 80,000 fuseaux en activité continuelle. Quelques endroits offrent le coton filé pour l'exportation. A Philadelphie, l'art d'imprimer le coton et le calicot, est porté à une grande perfection, au moyen de rouleaux mis en mouvement par l'eau, qui impriment dix mille verges par jour. La laine des États-Unis a été extrêmement améliorée par l'intro-

duction des mérinos, que l'on trouve maintenant dans tout le pays, provenants de ceux qu'on s'est procuré de Paular et de Nigritie, et de ceux de l'Escurial et de l'Infantado. En 1802, le nombre total importé s'élevait à cinq mille. Les premiers furent vendus jusqu'à 1,000 et 1,500 dollars, et tombèrent graduellement jusqu'à 25 et 30 dollars. Le prix de la laine était de trois quarts de dollar à 2 dollars la livre, pendant les six dernières années. Il s'est élevé plusieurs manufactures de belles laines dans l'état de New-Jersey, comté d'Essex. En 1815 il y avait dix filatures de laines, contenant trois mille six cents fuseaux, et en état de fabriquer des étoffes pour la valeur de 650,000 dollars par an. La filature de Danville, sur la Susquehannah, après son premier établissement, en 1809, donna à la compagnie un profit net de quarante pour cent sur les capitaux employés. Les draps fabriqués à la manufacture, près de Wilmington sur la Delaware, passent pour égaler en qualité les meilleurs importés d'Angleterre. Le nombre des moulins à foulon s'élevait, en 1810, à mille six cent trente; celui des machines à carder, mises en mouvement par l'eau, à mille huit cent trente-cinq. Le nombre des métiers de tisserand était de trois cent trente mille. En 1810, douze

millions de livres de laine furent converties en étoffes. Il s'est établi récemment dans plusieurs états, des filatures de chanvre; une, près de Philadelphie, produit annuellement soixante-douze mille verges de cannevas; une autre, cinq cent mille verges d'étoffe de coton, etc.

Pour venir à un objet non moins important, il est à remarquer, qu'en 1810, le nombre des fourneaux, forges et fonderies des États-Unis, se montait à cinq cent trente, dont soixante-neuf dans l'état de New-York. La valeur annuelle du fer et des fabriques de ce métal, a été estimée par M. Gallatin, secrétaire du trésor, à 12 ou 15,000,000 de dollars. La valeur moyenne du fer en barre importé et de l'acier était de 4,000,000. Les forges de Franconia, dans le New-Hampshire, établies en 1810, emploient un capital de 100,000 d. Les forges de Vergennes, dans l'état de Vermont, promettent de devenir très-importantes. Le prix du fer en barre, dans cet établissement, est de 140 dollars par tonneau; le minerai vaut 3 dollars; le charbon de bois, 4 dollars et demi par cent boisseaux. Les deux manufactures d'armes de Springfields et de Harpers' ferry fournissent annuellement dix-neuf mille fusils. Il s'y fabrique en outre une quantité considérable de petites armes. Des mines de plomb ont été dé-

couvertes dans le comté d'Ulster, état de New-York, et dans Northampton, état de Massachusets. Celles de la Louisiane sont d'une immense étendue, et paraissent être inépuisables. Dans la Caroline du nord, on trouve de l'or par morceaux, qui pèsent de 1 à 67 deniers de poids; on l'extrait du sable par le procédé ordinaire d'amalgame. On a découvert dans les états de Pensylvanie et de New-York, des ocres de bonne qualité et de diverses couleurs; dans ce dernier état, il y a à Monkton du feldspath décomposé, ou kaolin, et une compagnie s'est formée en 1810 pour une manufacture de belle porcelaine. On fait maintenant d'excellentes meules de moulin, d'une roche qui traverse l'état de Géorgie, depuis la rivière de Savannah, jusqu'au bord de l'Oakmulgee. Il a été trouvé, près du lac Cayuga, du gypse de qualité très-pure. En 1809 on a découvert, près de l'affluent méridional de la Potomac, une terre nitreuse, et on a établi, dans cet endroit, une manufacture de salpêtre : on en extrait une quantité immense des cavernes de pierres calcaires, dans le Kentucky; la quantité de nitre qu'elles contiennent a été estimée un million deux cent quatre-vingt mille livres. Un boisseau de terre donne une livre de nitre, et deux boisseaux de cendre des troncs d'arbres décrepis,

suffisent pour faire cent livres de salpêtre (1). En 1810, la quantité de poudre à tirer fabriquée se montait à un million quatre cent cinquante mille livres. Le nombre des moulins à poudre était de deux cent sept. La manufacture de poudre de Brandywine donne deux cent vingt-cinq mille livres par an.

Les sources salées d'Onondago et de Cayuga, dans l'état de New-York, fournissent par an 700,000 boisseaux de sel, estimés 200,000 dollars; celles des états et territoires de l'ouest en produisent une égale quantité. La saline de Wabash, appartenant aux États-Unis, donne cent trente mille boisseaux de sel, qui se vend 75 *cents* le boisseau. On s'est assuré, en 1809, que le nombre des fabriques de sel du pays, n'a pas augmenté à proportion de la population, et depuis lors on en a établi de grandes sur la côte, particulièrement dans la Caroline du nord, pour fournir la quantité de sel nécessaire, au moyen de l'évaporation de l'eau de mer (2).

---

(1) Ce résultat est dû à la grande quantité de carbonate de potasse que ces cendres renferment, vu que les parties végétales sont décomposées.

(2) M. Keating vient de nous informer qu'on a découvert dernièrement sur les bords de la Conemaugh-Creek, en Pensylvanie, une source salée, à la pro-

Les raffineries de sucre ont suivi le mouvement de la population. En 1816 la quantité annuelle de sucre raffiné était estimée cinq millions de livres, de la valeur de 1,000,000 de dollars. Les manufactures de chandelles et d'huile de baleine, dans les villes de Nantucket, New-Bedford et Hudson, fournissent à la consommation intérieure, et donnent chaque année, pour l'exportation, deux cent trente milliers de chandelles, et quarante-quatre mille gallons d'huile. En 1810, la quantité annuelle de liqueurs fortes distillées se montait à vingt-trois millions sept cent vingt mille gallons. On fait de l'eau-de-vie de pêches, de seigle et de maïs, et une liqueur spiritueuse avec le cidre.

La machine de Whitemore, pour faire des cardes à laine, a détruit l'importation de cet article.

La machine pour fabriquer des clous, maintenant en activité au moulin d'Ellicot et dans d'autres endroits des États-Unis, coupe douze mille clous dans une minute. Les filatures de coton et de laine, les fabriques de cuivre ou d'instrumens d'airain, de clouterie et de verrerie, appartenant à Baltimore, sont estimées

fondeur de trois cents pieds, dont cent cinquante ou cent soixante gallons d'eau donnent un boisseau de sel.

2,000,000 de dollars. Les manufactures de New-York, en 1811, étaient estimées 30,000,000 de dollars, dont 12,000,000 étaient le produit de l'industrie domestique. Il y a dans cet état dix verreries qui fournissent annuellement cinq millions huit cent mille pieds de verre à carreaux de la valeur de 1,200,000 dollars. On compte dix raffineries de sucre, dont le produit est estimé 500,000 dollars; cinquante clouteries évaluées, en 1810, 6,330,615 dollars, tandis que les fabriques domestiques s'élevaient à une valeur de près de 4,000,000. L'état de l'Ohio, qui était, il y a vingt ans, un désert habité par les sauvages, fabriquait, en 1810, deux millions de verges d'étoffes de laine, de coton ou de lin, un million de gallons d'eau-de-vie de grains, treize millions de livres de sucre, avec d'autres articles, formant une valeur de 2,000,000 de dollars. Depuis le 5 octobre, jusqu'au 5 mai 1811, huit cents bateaux chargés des productions et des objets de manufactures de ce pays, ont passé les chutes de l'Ohio. Depuis trois ou quatre ans, une association d'Allemands de la Souabe a formé un établissement, dans l'endroit nommé Harmony, à trente-cinq milles de Pittsburg, sur le Conoquenessing, qui se jette dans l'Ohio; leur principal objet était la culture de la vigne : ils

y ont réussi pour deux espèces, l'une prise dans l'île de Madère, l'autre au cap de Bonne-Espérance. Ayant porté aussi leur attention sur d'autres branches d'industrie, ils sont devenus propriétaires de deux mille moutons mérinos, et ils ont établi des moulins de plusieurs espèces pour les manufactures. A Zanesville, près de la source du Muskingum, il s'est élevé plusieurs manufactures. Le pays abonde en charbon, qui se trouve près de la surface de la terre. Le prix des terres a augmenté d'une manière étonnante : des lots d'un demi-acre ont été vendus de 2 à 3,000 dollars.

Le comté de Jefferson, situé à l'extrémité orientale du lac Ontario était une solitude en 1800, et en 1810 il s'y fabriquait cent soixante mille cinq cents verges de draps provenant de matières indigènes. D'après le recensement de cette dernière année, il y avait alors six cent soixante métiers de tisserands, seize tanneries, huit manufactures de draps, cinq machines à carder, deux brasseries et sept ou huit fabriques de potasse, etc.

Tableau des manufactures des États-Unis en 1818, dressé sur les rapports des marshals et secrétaires des divers états et territoires, dans lequel est indiqué le montant du produit de chaque branche d'industrie, non compris les articles dits incertains.

		dollars.
Forges et manufactures d'objets en fer.		14,364,526
Manufactures d'objets en or et en argent, joaillerie, métaux mélangés, etc.		2,483,912
Plomberies.		325,560
Exploitation et emploi du marbre, des pierres et des ardoises.		462,115
Verreries.		1,047,004
Poteries.		259,720
Drogues, teintures, peintures, etc.		500,382
Étoffes de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie, bas, manufacturés au moyen de métiers.		39,497,057
Id. dont les matériaux sont filés à la main		2,052,120
Instrumens et mécaniques fabriqués	dollars. 186,650	6,144,466
Coton, laine, etc., cardés, étoffes foulées et tapis imprimés au moyen de mécaniques	5,957,816	
Câbles et cordages		4,243,168
		71,380,030

	dollars.
Report.	71,380,030
Manufactures de papier, de carton, de cartes, etc.	1,939,285
Sucre raffiné et manufacturé	1,415,724
Liqueurs distillées et fermentées faites avec des fruits et des grains.	16,528,207
Fabriques d'essences et d'huiles extraites des arbres.	179,150
Fabriques d'huiles extraites de différentes semences.	858,509
Produits des grains, non compris la farine de blé et de maïs, etc. . . .	75,766
Fabriques d'objets en bois.	5,554,708
Manufactures de tabac.	1,260,378
Fabriques de chapeaux de laine, de fourrures, et mélangés.	4,323,744
Savon, chandelles, cire et spermaceti, huile de source et de baleine. . . .	1,766,292
Peaux tannées et autres peaux.	17,935,477
Manufactures d'étoffes de crin.	129,731
Autres manufactures de différentes espèces	4,347,601
Total général.	127,694,602

Tableau du montant total du produit des manufactures et de la valeur des articles dits incertains, selon le rapport du marshal, en 1810, et l'approximation faite par le même officier du produit probable de toutes les manufactures.

ÉTATS, TERRITOIRES ET DISTRICTS.	PRODUIT TOTAL des MANUFACTURES.	PRODUIT TOTAL des ARTICLES dits incertains.	APPROXIMATION DU PRODUIT probable DES MANUFACTURES.
	dollars.	dollars.	dollars.
États du Maine.	2,137,781	»	3,741,116
États et Massachusets. . .	17,516,423	687,043	21,895,528
de New-Hampshire. .	3,135,027	»	5,225,045
de Vermont.	4.325.824	286.537	5.407,280
de Rhode-Island. . . .	3,079 556	58,800	4,106,074
de Connecticut. . . .	5 900,560	2,000	7,771,928
de New-York	14,569,136	»	25,370,289
de New-Jersey. . . .	4,703,063	94,850	7,054,594
de Pensylvanie. . . .	32,089,130	12,203,063	33,691,111
de Delaware.	990,711	1,014,200	1,733,744
de Maryland.	6,553,597	2,734,765	11,468,794
de Virginie.	11,447.605	5,715,252	15,263,473
d'Ohio	1,987,370	302,380	2,894,290
de Kentucky.	4,120,683	1,033,180	6,181,024
de la Caroline du Nord.	5,323,322	»	6,653,152
du Tennessée.	2,708,274	39,473	3,611,029
de la Caroline du Sud.	2,174,157	42,000	3,623,595
de Géorgie.	2,743,863	25,040	3,658,481
Territoires d'Orléans. . . .	814 905	1,293,704	1,222,357
du Mississipi . .	314,305	»	419,073
de la Louisiane.	34.657	»	200,000
d'Indiana	196,532	61,108	300,000
des Illinois . . .	71,703	46,156	120,000
du Michigan . .	37,018	»	50,000
District de Columbia. . . .	719.400	211,250	1,100,000
TOTAUX GÉNÉRAUX.	127,694,602	25,850,795	172,761,977

État des exportations des productions indigènes et étrangères, manufacturées dans les États-Unis.

ANNÉES.	EXPORTATIONS DES PRODUITS		TOTAUX.
	INDIGÈNES.	ÉTRANGERS.	
	dollars.	dollars.	dollars.
1803	790,000	565,000	1,355,000
1804	1,650,000	450,000	2,100,000
1805	1,579,000	721,000	2,300,000
1806	1,889,000	818,000	2,707,000
1807	1,652,000	468,000	2,120,000
1808	309,000	35,000	344,000
1809	1,266,000	240,000	1,506,000
1810	1,359,000	558,000	1,917,000
1811	2,062,000	314,000	2,376,000
1812	1,135,000	220,000	1,355,000
1813	372,000	18,000	390,000
1814	233,200	13,100	246,300
1815	1,321,000	232,000	1,553,000
1816	1,415,000	340,000	1,755,000
TOTAUX.	17,032,200	4,992,100	22,024,300

Ouvrages et documens qui traitent de ce sujet.

Années 1791. *Report of the secretary of the treasury (A. Hamilton), on the subject of manufactures*, in-8°., p. p. 109, *Washington.* — Rapport du secrétaire de la trésorerie (Alex. Hamilton) au sujet des manufactures.

— 1810. *Letter from the secretary of the treasury (Albert Gallatin) on the subject of american manufactures*, in-8°., p. p. 62, *Washington.* — Lettre du secrétaire de la trésorerie (M. Albert Gallatin), au sujet des manufactures américaines.

— 1813. *Annual address delivered before the society of useful arts, Albany; by M. Beck. M. D.* — Discours anuuel, prononcé devant la société des arts utiles.

— 1814. *A statement of the arts and manufactures of the United States*, etc., *by Tench Coxe, esquire.* in-4°., p. p. 169, *Philadelphia.* — Tableau des arts et manufactures des États-Unis.

CHAPITRE XVIII.

DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS.

Les États-Unis ont fait des progrès presque incroyables dans le commerce et l'art de la navigation. Outre les avantages que leur offrent les excellentes rades, les baies spacieuses et les rivières navigables qui entrecoupent toute l'étendue des côtes, leur commerce est aussi favorisé par des circonstances toutes particulières. 1°. Les lois ne permettent pas le monopole, et n'accordent aucun privilége exclusif. Les marchandises de toute espèce, exemptes d'impôts, peuvent circuler dans tous les états, et une diminution ou une suppression totale des droits d'entrée est faite pour tous les articles embarqués pour l'étranger (1), dans le courant de l'année qui suit leur importation. 2°. Le commerce est considéré, par ceux qui s'y adonnent, comme une profession très-honorable, et dans

(1) Excepté cependant pour les ports qui touchent immédiatement aux États-Unis, tels que Saint-Augustin, Nova-Scotia, Halifax, et ceux du haut et bas Canada.

les ports de mer, les membres les plus recommandables de la société sont des négocians (1). On envoie des jeunes gens de quinze ou seize ans, dans tous les pays commerçans, en qualité de facteurs et de subrécargues à bord des vaisseaux, et on leur confie des affaires de la plus grande importance. Encouragés par l'appât du gain, ils s'appliquent à connaître les manufactures et les marchés; à étudier la qualité et la valeur de chaque article de commerce, et le profit qu'il offre, tandis que les jeunes gens des autres nations, du même âge et du même rang s'occupent à peine de l'avenir. 3°. Les affaires commerciales et maritimes s'exécutent avec plus de promptitude, et à moins de frais que partout ailleurs; les vaisseaux, dans les ports des États-Unis, sont chargés et déchargés dans l'espace de quelques jours, tandis qu'il faut autant de mois dans d'autres pays, à cause des règlemens vexatoires et du défaut d'activité. 4°. Les bâtimens marchands sont construits et équipés en moins de quatre ou cinq mois, et naviguent plus vite que ceux des autres nations. Les goëlettes de Baltimore,

(1) Avant la guerre de 1812, un négociant de Boston faisait un commerce à la fois nouveau et lucratif, en transportant de la glace aux Indes-Occidentales.

connues sous le nom de « *pilot-boat-schooners,* » ont souvent fait voile, avec une cargaison, des côtes de l'Amérique pour un port de France ou d'Angleterre, et y sont arrivées en dix-sept ou dix-huit jours; 5°. Les marins des États-Unis sont très-actifs et très-entreprenans. Des sloops de soixante tonneaux, ayant à bord onze personnes d'équipage, ont fait la traversée de New-York aux côtes de la Chine : les habitans du pays prirent le premier qui arriva pour la chaloupe d'un grand bâtiment marchand, qu'ils attendirent vainement pendant quelques jours. Les sloops de Nantucket, portant quatre-vingts tonneaux et dix hommes d'équipage, doublent le cap Horn, et se livrent à la pêche de la baleine dans les mers du sud. L'on a fait dans de semblables bâtimens de nombreux voyages, depuis le port de New-York jusqu'aux régions glacées de la Géorgie méridionale, pour se procurer les peaux et l'huile des phoques et des baleines. Les vaisseaux baleiniers, visitent la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, la Californie, les îles Malouines, ou Falkland et autres, ou relâchent pour prendre des rafraîchissemens au cap de Bonne-Espérance, aux îles Sandwich et aux ports du Chili. Les Américains employaient de petits bâtimens à faire, avec les îles Fegee, un commerce d'articles de

peu de valeur, qu'ils échangeaient contre du bois de santal. Ils importaient ensuite une cargaison de ce dernier à Canton, où ils le vendaient 400 dollars le tonneau aux prêtres, qui le brûlent en guise d'encens dans leurs cérémonies religieuses. Les *pilot-boats* américains ont dernièrement visité les ports de Santa-Fé, de Caraccas et de Buenos-Ayres, pour faire le trafic des dollars, et y vendre d'autres marchandises brutes.

Sans aucune connaissance des routes, des vents, des marées, ou des ports, les marins des vaisseaux baleiniers, et des *pilot-boats*, ont exploré toutes les côtes; et, au grand étonnement des Européens, ils ont fait des voyages plus rapides que les pilotes les plus expérimentés. « L'île de Falkland, qui paraissait trop reculée, et ne présentait à l'avidité des autres nations qu'une possession chimérique, n'est pour eux qu'un lieu de repos, où ils relâchent, afin de poursuivre leurs projets. Il n'est point de mer que n'aient sillonnée leurs vaisseaux pêcheurs, point de climat qui n'ait été témoin de leurs fatigues. » (*Burke.*)

Depuis le commencement de la guerre en 1812, les vaisseaux armés des États-Unis ont parcouru toutes les mers de puis le Kamtschatka jusqu'au canal Saint-Georges, et ont capturé des

bâtimens marchands anglais à l'entrée même de leurs rades. Ils ont fait un tort considérable au commerce de l'Angleterre. Plus de dix-sept cents de ses vaisseaux ont été pris pendant la durée de la guerre, et il est prouvé que les Américains n'ont perdu qu'un seul vaisseau sur trois de ceux qui faisaient le commerce à la même époque.

L'état de guerre de l'Europe, depuis 1802 jusqu'en 1812, rendit les Américains facteurs de presque tout le monde commerçant, et leur assura un gain de dix pour cent sur les capitaux. Ils avaient aussi cinq pour cent par le change, de manière que le commerce étranger leur rapportait un profit net de quinze pour cent (1).

Les exportations des productions indigènes consistent principalement en farine, maïs, coton, graine de lin, tabac, bois de charpente, merrain, potasse, poisson salé, et diverses productions animales ; celles des articles étrangers sont presque toutes des denrées colonia-

(1) Le commerce éprouve actuellement une grande stagnation, qui est due aux escomptes des banques, et à la quantité immense de marchandises européennes importées dans le pays.

les, telles que le sucre, le café, le coton, le cacao, l'indigo, le poivre, etc.

Avant la dernière guerre, la moitié environ des produits indigènes passait en Angleterre, un huitième, en France, et un dixième en Espagne. Un tiers des marchandises étrangères était emporté en France, un quart en Espagne, un septième en Angleterre, et à peu près la même quantité aux villes Anséatiques. La moitié des marchandises étrangères consommées dans le pays provenait des manufactures anglaises, et consistait en laine, cuirs, plaques d'acier, objets argentés, fer, cuivre, lin, soie, chanvre, poterie, verre et papier. La matière première du tiers des étoffes de coton était produite par les États-Unis. Cette préférence donnée aux articles de fabrique anglaise n'était due qu'à leur bas prix, au long crédit ordinairement accordé, et à l'avantage de correspondre dans la même langue (1).

Le traité de commerce, signé le 3 juillet 1815, entre l'Angleterre et les États-Unis, doit avoir force pendant quatre ans, et assurer aux deux puissances liberté de commerce durant cet intervalle. Nul vaisseau ni les marchan-

---

(1) Aperçu des États-Unis, par le chevalier de Beaujour.

dises qu'il contiendra, soit qu'il les exporte ou qu'il les importe, ne paiera de droits autres que ceux qui sont imposés sur les différentes nations, et recevra les mêmes primes. Les droits sur la réexportation des marchandises seront établis respectivement par les deux parties.

Le commerce des Indes Orientales sera ouvert aux bâtimens américains, qui doivent y être traités comme ceux de la nation la plus favorisée. Ils pourront se rendre d'un port à un autre avec la totalité ou une partie de la cargaison, et relâcher pour prendre des rafraîchissemens au cap de Bonne-Espérance, et aux ports des autres mers d'Afrique et des Indes. Nul commerce ne pourra exister entre l'Amérique et les Indes Occidentales ; le privilége de pêcher et de sécher le poisson dans les possessions anglaises, accordé *par le traité de paix* de 1783, est totalement aboli. Les *consuls* doivent être approuvés ou reçus par le gouvernement auquel on les envoie, et sont sujets aux lois du pays, et punis d'après leurs dispositions en cas de mauvaise conduite. Ce gouvernement pourra aussi les renvoyer, pourvu toutefois qu'il fournisse des motifs suffisans.

En vertu de l'acte du congrès, du 1er. mars 1817, qui a dû avoir force de loi à dater du

1er. *octobre suivant*: 1°. Aucune marchandise ne doit être importée dans les États-Unis d'un port ou d'un pays étranger dans d'autres bâtimens que ceux des États-Unis, ou dans des vaisseaux appartenant en entier aux citoyens, ou sujets du pays dont ces marchandises sont les produits de l'agriculture et de l'industrie. Ces règlemens ne concerneront cependant pas les nations étrangères qui n'en auraient pas fait de semblables. Toute infraction à cet acte entraîne la confiscation du vaisseau et de la cargaison. 2°. Les primes et les allocations accordées aux propriétaires de bateaux et de bâtimens qui suivent les pêches, doivent être payées à ceux dont les officiers et les trois quarts de l'équipage seraient citoyens des États-Unis, ou ne seraient pas sujets d'un prince ou d'un état étranger. Le certificat en sera présenté au collecteur du district auquel le bateau ou le vaisseau appartient. 3°. Il ne sera permis à aucun bâtiment étranger de transporter des marchandises d'un port des États-Unis à un autre. 4°. Un droit de 50 *cents* par tonneau sera payé par tout bâtiment ou vaisseau des États-Unis qui quitterait un état pour se faire enregistrer dans un autre. On excepte : 1°. ceux des états qui sont voisins sur la côte, ou séparés par un lac ou une rivière navigable ; 2°. les bâtimens qui font le

cabotage entre Long Island, dans l'état de New-York, et le Rhode Island, lesquels prennent une cargaison dans l'un de ces états pour la débarquer dans l'autre; 3°. les vaisseaux qui ont la liberté de trafiquer avec les différens districts, qui suivent la pêche du banc de Terre-Neuve, ou celle de la baleine, plus d'une fois par an. 4°. Si l'on peut prouver au collecteur que les trois quarts de l'équipage se composent de citoyens américains, ou d'hommes qui ne sont point sujets d'un prince ou d'un état étranger, les droits d'entrée ne seront que de 6 *cents* par tonneau. 5°. Tout bâtiment ou vaisseau appartenant à un port ou à un état étranger dont les officiers et les trois quarts au moins de l'équipage ne sont pas américains, ou des individus qui ne seraient assujettis à aucun état ou prince étranger, paiera 50 *cents* par tonneau pour se faire enregistrer dans les États-Unis.

Par un acte du congrès du 18 avril 1818, il fut déclaré que l'entrée des ports des États-Unis serait fermée à tout vaisseau appartenant en entier ou en partie, à un ou plusieurs sujets du roi d'Angleterre, venant ou arrivant d'un port, colonie ou territoire de Sa Majesté Britannique dont les vaisseaux américains sont exclus par la loi de la navigation et du com-

merce, ou qui aurait touché à ce port, colonie ou territoire ; et que tout vaisseau en contravention avec cet acte serait confisqué, ainsi que tous ses agrès, ses meubles et sa cargaison, au profit des États-Unis. Il fut aussi déclaré que tout bâtiment appartenant en entier ou en partie à des sujets anglais, quoique enregistré dans les États-Unis, ne pourrait en sortir chargé de productions ou de marchandises du pays, à moins que le maître ou le consignataire ne passât un bon, ou ne fournît un cautionnement du double de la valeur de la cargaison, comme quoi elle ne sera débarquée dans aucun port, colonie ou territoire britannique, dont les bâtimens américains sont exclus par les lois de la navigation et du commerce.

D'après la loi du 20 avril 1818 (qui doit avoir effet pendant deux ans, à compter du jour de sa date) toute personne faisant déclaration à la douane pour l'entrée des marchandises assujetties à payer un droit *ad valorem*, est tenue de déclarer sous la foi du serment quel est le véritable propriétaire desdites marchandises, et que la facture qu'elle présente porte leur véritable valeur à l'endroit d'où elles sont importées. Si le propriétaire ne se trouve pas dans les États-Unis, la facture doit être légalisée par le consul américain du port,

ou du pays de leur embarcation ; ou par un notaire ou autre autorité s'il n'y a pas de consul. Le propriétaire est aussi obligé de déclarer sous serment s'il est fabricant en entier ou en partie des marchandises, ou s'il a une part dans les profits de l'art ou du métier qui a servi à les confectionner ; et que les prix inscrits sur la facture sont ceux que les marchandises ont coûté. Le consul perçoit deux dollars par chaque vérification.

Tarif des droits d'entrée perçus sur toutes les marchandises importées dans les États-Unis, d'après la loi du 20 avril 1818.

Acier, 100 *cents* par quintal.

Acier (tous les objets en), ou dont ce métal forme la principale valeur, 20 par cent *ad valorem.*

Aiguilles à coudre, 20 par cent *ad valorem.*

Aile en bouteilles, 15 *cents* par gallon.

Aile, autrement qu'en bouteilles, 10 *cents* par gallon.

Alun, 200 *cents* par quintal.

Amandes, 3 *cents* par livre.

Ancres, 2 *cents* par livre.

Armes de toute espèce, 20 par cent *ad valorem.*

Articles de toute espèce, manufacturés avec le cuivre, le fer, l'acier, le plomb, l'étain, le fer-blanc, ou dont l'un de ces métaux forme la principale valeur, 20 par cent *ad valorem.*

Bas de laine et de coton, 20 par cent *ad val.*

Baumes, 30 par cent *ad val.*

Bière en bouteilles, 15 *cents* par gallon.

Bière, autrement qu'en bouteilles, 10 *cents* par gallon.

Bijouterie, 7 et demi par cent *ad val.*

Blanc et blanc de Paris, 1 *cent* par livre.

Bleu de Prusse, 20 par cent *ad val.*

Bottes, 150 *cents* par paire.

Boucles de toute espèce, 20 par cent *ad val.*

Bougies de cire et de spermaceti, 6 *cents* par livre.

Bouteilles de verre noir, contenant un *quart*, 144 *cents* par grosse.

Boutons et moules de boutons, 20 *cents ad val.*

Brides, 30 par cent *ad val.*

Brosses, 30 par cent *ad val.*

Câbles et cordages goudronnés, 3 *cents* par livre.

Cacao, 2 *cents* par livre.
Café, 5 *cents* par livre.
Cahiers de papier blanc, registres, 30 par cent *ad val.*
Cannelle et clous de girofle, 25 *cents* par livre.
Cannes, 30 par cent *ad val.*
Canons, 20 par cent *ad val.*
Câpres, 30 par cent *ad val.*
Caractères d'imprimerie, 20 par cent *ad val.*
Cartes à jouer, 30 *cents* par jeu.
Carton en feuilles, 30 par cent *ad val.*
Casse de Chine, 6 *cents* par livre.
Cassonnade, 3 *cents* par livre.
Céruse et plomb rouge, sec ou à l'huile, 3 *cents* par livre.
Chandelles, 3 *cents* par livre.
Chanvre, 150 *cents* par quintal.
Chapeaux et bonnets de toute espèce, 30 par cent *ad val.*
Charbon de terre, 5 *cents* par boisseau.
Chocolat, 3 *cents* par livre.
Cigarres, 250 *cents* par millier.
Clous, 4 *cents* par livre.
Colle-forte, 5 *cents* par livre.
Confitures de toute espèce, 30 par cent *ad val.*
Cordages non goudronnés, 4 *cents* par livre.
— bittord, 4 *cents* par livre.
— ficelle, 4 *cents* par livre.
— fil caret, 4 *cents* par livre.
— seines, 4 *cents* par livre.
Cosmétiques, 30 par cent *ad val.*
Coton en laine, 3 *cents* par livre.
Coton (tissus de), ou étoffes dont le coton forme la principale base, qui auraient coûté, à l'endroit d'où ils sont importés, moins de 25 *cents* par verge carrée, y compris l'addition de 20 pour cent, s'ils sont importés du cap de Bonne-Espérance et d'au-delà. Ils seront pris et considérés comme ayant coûté 25 *cents* par verge carrée, et taxée à 25 par cent *ad val.*
Coton en fil, cordonnet ou fil à coudre, écru et non teint, qui n'aura pas coûté d'abord plus de 60 *cents* la livre. Il sera considéré comme ayant été payé ce prix-là, et taxé à raison de 25 par cent *ad val.*
Coton filé, blanchi ou teint, qui aura été acheté moins de 75 *cents* la livre, sera censé avoir été payé ce prix-là, et soumis à la taxe de 25 *cents* *ad val.*
Couperose, 100 *cents* par quintal.
Coutellerie, 20 par cent *ad val.*
Cuir et tous les objets en cuir, ou dont il forme la principale valeur, 30 par cent *ad val.*
Cuivre (objets en), ou dont il forme la valeur principale, 25 par cent *ad val.*

Dentelles, voiles ou schals de dentelle de fil ou de soie, 7 et demi par cent *ad val.*
Draps, 20 par cent *ad val.*

Eaux-de-vie de grains, 1er. degré, 42 *cents* par gall.
Id. 2e. deg. 45 *cents* par gall.
Id. 3e. deg. 48 *idem.*
Id. 4e. deg. 52 *idem.*
Id. 5e. deg. 60 *idem.*
Id. au-dessus de 5 degrés, 75 *cents* par gall.
Eaux-de-vie extraites d'autres substances, 1er. et 2e. degré, 38 *cents* par gall.
Id. 3e. deg. 42 *cents* par gall.
Id. 4e deg. 48 *idem.*
Id. 5e deg. 57 *idem.*
Id. au-dessus de 5 degrés, 70 *cents* par gall.
Ébénisterie, et tous autres ob-

jets en bois, 3o par cent *ad val.*
Épaulettes, 7 et demi par cent *ad val.*
Épingles, 20 par cent *ad val.*
Étain (tous les objets d'), ou dont l'étain forme la principale valeur, 20 par cent *ad val.*
Éventails, 3o par cent *ad val.*

Fayence, 20 par cent *ad val.*
Fer (tous les objets en), ou dont ce métal forme la principale valeur, 20 par cent *ad val.*
Fer en goeuses, 5o *cents* par quintal.
Fer en fonte moulé, 75 *cents* par quintal.
Fer en barres, verroux et chevilles, non-manufacturé par le laminoir, 75 *cents* par quintal.
Fer en barres, ou boulons, manufacturé par le laminoir, 15o *cents* par quintal.
Fer en feuilles, verges ou cercles, 25o *cents* par quintal.
Fer-blanc (tous les objets en), et ceux dont ce métal forme la principale valeur, 20 par cent *ad val.*
Figues, 3 *cents* par livre.
Fil de fer ou d'acier, au-dessous du n°. 18, 5 *cents* par livre.
Id. au-dessus du n°. 18, 9 *cents* par livre.
Fil de laiton, 20 par cent *ad val.*
Fleurs artificielles, 3o par cent *ad val.*
Fouets, 3o par cent *ad val.*
Fromages, 9 *cents* par livre.

Galons et broderies d'or et d'argent, 7 et demi par cent *ad val.*
Gomme arabique et de Sénégal, 7 et demi par cent *ad val.*
Groseilles, 3 *cents* par livre.

Habillemens tout faits, 3o par cent *ad val.*
Haricots, cornichons, noix, etc. 3o par cent *ad val.*
Harnois et brides, 3o par cent *ad val.*
Hoile fine, 3o par cent *ad val.*
Huile de spermaceti, de pêche étrangère, 25 *cents* par gall.
Huile de baleine ou de poissons, de pêche étrangère, 15 *cents* par gall.
Huile d'olive en baril 25 *cents* par gall.

Indigo, 15 *cents* par livre.

Laine de toute espèce, ou articles dont la laine forme la principale valeur, jusqu'au 3o juin 1826, 25 par cent *ad val.*

Macis, 100 *cents* par livre.
Maquereaux, 15o *cents* par baril.
Marchandises de toute espèce, non exemptes de droit, qui ne sont point sujettes à d'autres droits, 15 par cent *ad val.*
Marchandises dorées de toute espèce, 20 pour cent *ad val.*
Marchandises vernissées, 20 pour cent *ad val.*
Id. plaquées, 20 pour cent *ad val.*
Mélasse, 5 *cents* par gallon.
Modes, 3o par cent *ad val.*
Montres d'or, d'argent et autres, et mouvemens de montres, 7 et demi par cent *ad val.*
Moutarde, 3o par cent *ad val.*
Muscades, 6o *cents* par livre.

Nattes de jonc ou d'herbe, et paillassons, 3o par cent *ad val.*
Nitre, 7 et demi par cent *ad val.*

Ocre sèche, 1 *cent* par livre.
Id. délayée dans l'huile, 1 *cent* et demi par livre.
Olives, 30 par cent *ad val.*
Or en feuilles, 15 par cent *ad val.*
Ouvrages en métal, plaqués ou dorés, pour les selliers, carrossiers et bourreliers, 25 par cent *ad val.*

Pains à cacheter, 30 par cent *ad val.*
Papiers de toute espèce, peints, etc., 30 par cent *ad val.*
Parasols et parapluies, ou les plians et les branches, 30 par cent *ad val.*
Parchemin et carton, 30 par cent *ad val.*
Parfumerie, 30 par cent *ad val.*
Perles et pierres précieuses de toute espèce, montées ou non montées, et articles composés entièrement ou principalement de perles et de pierres précieuses, 7 et demi *ad val.*
Perles et pierres fausses, montées ou non montées, 7 et demi par cent *ad val.*
Piment, 6 *cents* par livre.
Plomb en saumons, en barres ou en feuilles, 1 *cent* par livre.
Plomb de chasse, 2 *cents* par livre.
Plomb (tous les objets en), ou dont ce métal forme la principale valeur, 20 pour cent *ad val.*
Plumes et autres ornemens de coiffure, 30 par cent *ad val.*
Poisson de pêche étrangère, 100 *cents* le quintal.
Poisson mariné, autre que le saumon et le maquereau, 100 *cents* le baril.
Porter, en bouteilles, 15 *cents* par gallon.
Id. autrement qu'en bouteilles, 10 *cents* par gallon.
Poivre, 8 *cents* par livre.
Porcelaine, 20 par cent *ad val.*
Poterie, 20 par cent *ad val.*
Poudre à tirer, 8 *cents* par livre.
Pruneaux, 3 *cents* par livre.

Raisins secs, muscat et de Corinthe, en pots et en caisses, 3 *cents* par livre.
Raisins secs de toute autre espèce, 2 *cents* par livre.

Saumon mariné, 2 dollars par baril.
Savon, 3 *cents* par livre.
Sel, 20 *cents* par boisseau de 56 livres.
Selles, 30 par cent *ad val.*
Soies de porcs et de sangliers, 3 *cents* par livre.
Souliers et pantoufles de soie, 30 *cents* par paire.
Id. de cuir, 25 *cents* par paire.
Id. pour enfans, 15 *cents* par paire.
Sucre candi, 12 *cents* par livre.
Sucre blanc, terré ou en poudre, 4 *cents* par livre.
Id. en morceaux, 10 *cents* par livre.
Id. en pain, 12 *cents* par livre.
Suif, 1 *cent* par livre.

Tabac en poudre, 12 *cents* par livre.
Tabac manufacturé, autre qu'en poudre ou en cigarres, 10 *cents* par livre.
Tapis peints, 30 par cent *ad val.*
Teintures (drogues et matériaux pour), qui ne sont assujettis à aucun autre droit, 7 et demi par cent *ad val.*
Thés importés de la Chine sur

des bâtimens américains ; savoir : Bohée, 12 *cents* par livre.
Id. Souchong et autre, noir, 25 *cents* par livre.
Id. Impérial, perlé et gommé, 50 *cents* par livre.
Id. Hyson vieux et nouveau, 40 *cents* par livre.
Id. Hysonskin et autre thé vert, 28 *cents* par livre.
Thés importés de tout autre pays que la Chine, ou sur des bâtimens étrangers ; savoir : Bohée, 14 *cents* par livre.
Id. Souchong et autre, noir, 34 *cents* par livre.
Id. Impérial, perlé et gommé, 68 *cents* par livre.
Id. Hyson, vieux et nouveau, 56 *cents* par livre.
Id. Hysonskin et autre thé vert, 38 *cents* par livre.
Toiles de chanvre ou canevas, 20 par cent *ad val.*
Toile à voile, de Russie, dont le prix n'excède pas 52 archeens pièce, 2 dollars par pièce.
Id. de Hollande, qui a coûté moins de 52 archeens pièce, 250 *cents* par pièce.
Id. de Ravennes, qui a coûté moins de 52 archeens pièce, 125 *cents* par pièce.
Toiles fines de Russie, écrues, qui a coûté moins de 52 archeens pièce, 160 *cents* par pièce.
Id. blanchies, 250 *cents* par pièce.

Vélin, 30 pour cent *ad val.*
Verre taillé, *idem.*
Verre à vitre de 8 pouces sur 10, et au-dessous, 250 *cents* par 100 pieds carrés.
Id. de 10 sur 12, 275, *idem.*
Id. au-dessus de 10 sur 12, 325, *idem.*
Tout autre verre que du verre à vitre, ou bouteilles noires, 20 par cent *ad val.*
Vins de Bourgogne, Champagne, Madère, Rhin et Tokay, 100 *cents* par gallon.
Id. de Cherry et St.-Lucar, 60 *cents* par gallon.
Tous autres vins non dénommés, importés en bouteilles et en caisses, 70 *cents* par gallon.
Vins de Lisbonne, de Porto, et autres vins de Portugal et de Sicile, 50 *cents* par gallon.
Id. de Fayal, Ténériffe, et vins des îles occidentales, 40 *cents* par gallon.
Tous autres vins importés autrement qu'en caisses et en bouteilles, 25 *cents* par gall
Voitures et parties qui les composent, 30 pour cent *ad val.*

Articles exempts de droits. Sont exempts de droits tous les articles importés pour l'usage des États-Unis, ou par ordre et pour l'usage des établissemens publics, colléges, sociétés autorisées, savantes ou littéraires, et tous ceux destinés pour l'encouragement des beaux-arts; tels que livres, cartes de géographie et de marine, tableaux, dessins, gravures, statues, bustes, modèles, échantillons de sculpture, instrumens de

physique, collections de monnaies, pierres fines, médailles, et toutes autres collections d'antiquités et d'objets d'arts; modèles d'inventions et de machines; et enfin, les articles appartenant aux ministres ou ambassadeurs étrangers près du gouvernement des États-Unis; pourvu qu'ils soient accompagnés d'une déclaration signée par eux, justifiant leur destination.

Substances métalliques. Le cuivre brut et vieux n'étant bon qu'à être travaillé de nouveau; et ce métal dans toutes les formes, à l'usage de la monnaie, et en feuilles pour le doublage des vaisseaux, le régule d'antimoine, le zinc, le toutenague, l'étain en saumons et en barres, ou vieux, n'étant bon qu'à être manufacturé de nouveau; les monnaies d'or et d'argent, l'or et l'argent non monnayés, les objets de sculpture, les instrumens et outils appartenant à des individus arrivant aux États-Unis.

Substances terreuses acidifères et combustibles. Les pierres meulières non ouvrées, l'argile brute, la calamine, le gypse, le plâtre, la soude et le soufre; les échantillons de minéralogie et d'histoire naturelle.

Substances végétales. Les arbres, arbustes et plantes; la barille, les bois non ouvrés de toute espèce, et les bois de teinture; savoir : le bois jaune, rouge, brezillot, de Nicarague, de Brésil, de Campêche et autres. Le liége brut, les échantillons de botanique, et les chiffons pour la fabrication du papier.

Substances animales. Les animaux importés pour en propager ou en améliorer la race; les peaux et cuirs écrus, les fourrures de toute espèce non apprêtées, les préparations anatomiques, les hardes et autres objets à l'usage des personnes qui arrivent aux États-Unis.

Commerce intérieur des États-Unis.

Les mesures les plus sages et les plus efficaces ont été adoptées pour le commerce intérieur des États-Unis. Le grand nombre des rivières qui traversent le pays dans toutes les directions, et vont se décharger dans l'Océan et dans les lacs, contribue beaucoup à favoriser ce genre de commerce; et l'on s'est assuré que moyennant de petits canaux creusés aux portages, l'on pourrait établir à très-peu de frais des communications qui s'étendraient aux extrémités les plus reculées de ce vaste territoire.

Les états du sud et de l'est font un échange continuel de marchandises qu'ils envoient par terre en temps de guerre, et par mer durant la paix. Les derniers fournissent du rhum, de la mélasse, des liqueurs, du poisson sec, des marchandises d'Europe, et d'autres articles de peu de valeur, plaisamment nommés *idées* (*notions*), et reçoivent, en échange, du maïs, des grains, du coton et du tabac. Les habitans de la Nouvelle-Angleterre sont les colporteurs de ce commerce, et fournissent tout ce qu'on peut désirer. Ces fabricans industrieux de toute espèce d'objets de menuiserie y ont même expédié des cercueils de toutes les grandeurs.

En 1810, le commerce du lac Érié était servi par vingt-trois vaisseaux, bâtimens, bricks, schooners ou sloops ; et celui d'Ontario, par douze. Lorsque le canal entre le lac Érié et l'Hudson sera achevé, il servira de débouché au commerce et aux productions du pays fertile qui borde les lacs Huron, Érié, Michigan et Supérieur. La navigation intérieure pour les chaloupes s'étendra à mille sept cents milles environ, et de grands bateaux pourront alors partir des chutes du Missouri, se rendre par le Mississipi et l'Ohio au lac Érié, et de là suivre le cours de l'Hudson jusqu'à New-York.

La guerre donna naissance, en 1813, à un commerce intérieur, qui surpassait par la distance tous ceux que l'on connût, à l'exception de celui entre Moscou et la Chine. On expédia de Boston, des marchandises légères pour le Mexique, par la route suivante : elles étaient transportées de Boston à Providence, sur des chariots, de là on les envoyait par eau à Amboy, et de cette dernière ville à Philadelphie le trajet se faisait alternativement par terre et par eau. On prenait des chariots de Philadelphie à Pittsburg, où elles étaient embarquées sur l'Ohio : arrivées au Mississipi, elles en suivaient le cours jusqu'à la Nouvelle-Orléans ; et de là on les transportait par terre et par eau

jusqu'au Mexique (1). On se proposait d'ouvrir ainsi un commerce pendant la guerre, entre les ports septentrionaux des États-Unis, et ceux de l'isthme de Panama et du Brésil, par le golfe du Mexique. Il n'y avait, avant la guerre, que deux fourgons sur la route de Boston à Providence; et, après le commencement des hostilités, leur nombre s'éleva à deux cents. Il est de fait que certaines marchandises légères ont été vendues à quinze pour cent de bénéfice sur le prix courant, à Boston, tandis que, pour les faire assurer par mer, il aurait fallu payer de vingt-cinq à trente pour cent. On fait aussi depuis peu le commerce des mules que l'on va chercher à la province du Texas. On les envoie de là, par Natchez et le pays de Tennessée, aux Carolines où elles se vendent 40 et même 60 dollars par tête.

---

(1) De Nacogdoches à San Antonio, la distance est d'environ quatre cent quarante-neuf milles : savoir, de Nacogdoches à la rivière de la Trinité, cent milles; de là à Brassas, soixante-dix; de Brassas au Rio-Colorado, soixante; du Rio-Colorado à la rivière de Saint-Marc, soixante; de cette rivière à celle de Guadeloupe, soixante; de cette dernière à la Bahia, sur le San Antonio, vingt-quatre; et de là à San Antonio, soixante-quinze.

Commerce avec les tribus Indiennes.

Le gouvernement des États-Unis entretient un commerce assez considérable avec plusieurs tribus indiennes, pour se conserver leur amitié, et les faire jouir des avantages de la civilisation. Le bureau de commerce indien établi à Georgetown correspond avec dix-sept agens qui résident sur les lacs, sur le Mississipi et le Missouri. Les dépenses de cet établissement s'élevèrent, en 1812, à 220,000 dollars.

Les principaux articles qu'on leur vend sont des chemises, de gros draps, des ornemens d'argent et de cuivre, des fusils et des munitions, des piéges d'acier pour prendre les castors et d'autres animaux, et divers objets de quincaillerie. On prend en échange des peaux de bisons, d'élans, de daims et de castors ; du suif, des chandelles, et des nattes de leur fabrique (1).

La compagnie du Missouri, escortée par des détachemens de cinquante à cent hommes, a fait le commerce sur tous les affluens de la rivière du même nom, malgré l'inimitié des

(1) Voir les différentes routes que l'on fait prendre aux marchandises destinées pour le commerce avec les Indiens, tom. V, p. 66.

Sioux, et des autres tribus indiennes, qui, pourvues d'armes et de munitions, sont devenues des ennemis redoutables.

Un entrepôt de commerce fut établi, il y a quelques années, par M. Astor, de New-York, près de l'embouchure de la Columbia, dans l'océan Pacifique. En 1810, des agens envoyés par la compagnie américaine des fourrures traversèrent le continent jusqu'à cet établissement, nommé Astoria, où ils rencontrèrent un vaisseau de New-York, qui avait doublé le cap Horn, et y était arrivé après un voyage de dix mois et quelques jours.

Le capitaine Clark, qui accompagna l'expédition à ce pays, pense que les neuf dixièmes du commerce des fourrures pourraient être expédiés par le Missouri et la Columbia, pour l'océan Pacifique, où des vaissaaux les transporteraient aux Indes-Orientales; et y arriveraient vers le premier d'août; c'est-à-dire, plutôt que ceux de la compagnie des fourrures de Montréal, n'arrivent dans les ports de la Grande-Bretagne. Il est aussi d'avis que l'on pourrait faire passer, par le même canal, le ginseng et les autres articles pour les marchés de la Chine, à moins de frais qu'aucune nation européenne.

Les exportations à la côte du nord-ouest, s'élevèrent en 1811, à 115,473 dollars.

EXPORTATIONS.

Valeur totale annuelle des exportations, depuis 1790 (1) jusqu'en 1817, et la valeur respective des productions indigènes et étrangères, depuis 1803.

ANNÉES	VALEUR TOTALE des EXPORTATIONS.	VALEUR DES EXPORTATIONS des PRODUITS INDIGÈNES	VALEUR des EXPORTATIONS des produits ÉTRANGERS
	dollars.	dollars.	dollars.
1790	20,205,156	»	»
1791	19,012,041	»	»
1792	20,753,098	»	»
1793	26,109,572	»	»
1794	33,026,233	»	»
1795	47,989,472	»	»
1796	67,064,097	40,764,097	26,300,000
1797	56,850,206	29,850,206	27,000,000
1798	61,527,097	28,527,097	33,000,000
1799	78,665,522	33,142,522	45,523,000
1800	70,971,780	31,840,903	39,130,877
1801	94,115,925	47,473,204	46,642,721
1802	72,483,160	36,708,189	35,774,971
1803	55,800,033	42,205,961	13,594,072
1804	77,699,074	41,467,477	36,231,597
1805	95,566,021	42,387,002	53,179,019
1806	101,536,963	41,253,727	60,283,236
1807	108,343,150	48,699,591	59,643,558
1808	22,430,960	9,433,546	12,997,414
1809	52,203,233	31,405,702	20,797,531
1810	66,757,970	42,366,675	24,391,295
1811	61,316,833	45,294,043	16,022,790
1812	38,527,236	30,032,109	8,495,127
1813	27,855,997	25,008,152	2,847,845
1814	6,927,441	6,782,272	145,169
1815	52,557,753	45,974,403	6,583,350
1816	81,920,452	64,781,896	17,138,556
1817	87,671,569	68,313,500	19,358,069
TOTAUX.	1,605,888,044	833,712,275	605,080,197

(1) Il ne fut fait aucun rapport à la trésorerie avant 1790. L'année financière date du 1er. octobre.

État de la valeur des exportations du produit

ANNÉES.	BOIS, MATS, MERRAINS, etc.	PROVISIONS NAVALES, GOUDRON, etc.	ÉCORCE DE CHÊNE et bois DE TEINTURE.
	dollars.	dollars.	dollars.
1803	2,800 000	460,000	225,000
1804	2,540,000	322,000	88,000
1805	2,607,000	702,000	61,000
1806	2,495,000	409.000	42,000
1807	2,637,000	335,000	19,000
1808	723,000	102,000	5,000
1809	1,843,000	737,000	29,000
1810	2,537,000	473,000	72,000
1811	3,195,000	834,000	112,000
1812	1,638,000	490,000	107,000
1813	636,000	91,000	118,000
1814	258,000	31,000	3,000
1815	2,171,000	455,000	336,000
1816	4,312,000	798,000	308,000
1817	3,196,000	345,000	α
TOTAUX.	33,588,000	6,584,000	1,525,000

(1) Avant cette année, ces productions ne furent point

(2) et (3) Y compris le ginseng.

des forêts, depuis 1803 (1), jusqu'en 1817.

GINSENG.	POTASSE et PERLASSE.	FOURRURES et *PEAUX.	TOTAUX.
dollars.	dollars.	dollars.	dollars.
100,000	735,000	500,000	4,820,000
84,000	640,000	956,000	4,630,000
148,000	776,000	967,000	5,261,000
139,000	935,000	841,000	4.861,000
143,000	1,490,000	852,000	5,476,000
»	408,000	161,000	1,399,000
136,000	1,506,000	332,000	4,583,000
140,000	1,579,000	177,000	4,978,000
79,000	752,000	314,000	5,286,000
10,000	333,000	123,000	2,701,000
»	204,000	58,000	1,107,000
39,000	217,000	22,000	570,000
10,000	865,000	409,000	4,246,000
»	1,630,000	(1)553,000	7,601,000
»	1,967,000	(2)790,000	6,298,000
1,028,000	14,037,000	7,055,000	63,817,000

classées selon leur nature.

Quantité de froment et de farine exportés depuis 1791 jusqu'en 1816, et leur valeur depuis 1803.

ANNÉES.	FROMENT.	FARINE.	VALEUR.
	boisseaux.	barils.	dollars.
1791	1,018,339	619,681	»
1792	853,790	824,464	»
1793	1,450,575	1,074,639	»
1794	696,797	828,405	»
1795	141,273	687,369	»
1796	31,226	725,194	»
1797	15,655	515,633	»
1798	15,021	567,558	»
1799	10,056	519,265	»
1800	26,853	653,052	»
1801	239,929	1,102,444	»
1802	280,281	1,156,248	»
1803	686,415	1,311,853	9,310,000
1804	127,024	810,008	7,100,000
1805	18,041	777,513	8,325,000
1806	86,784	782,724	6,867,000
1807	1,173,114	1,249,819	10,753,000
1808	87,330	263,813	1,936,000
1809	393,899	846,247	5,944,000
1810	1,752	798,431	6,846,000
1811	216,833	1,445,012	14,662,000
1812	53,832	1,443,492	13,687,000
1813	288,535	1,260,943	13,591,000
1814	»	193,274	1,734,000
1815	17,634	862,739	7,209,000
1816	52,321	729,053	7,712,000
TOTAUX..	7,983,309	22,048,873	115,676,000

Quantité de maïs et de farine de maïs exportés depuis 1791 jusqu'en 1816.

ANNÉES.	MAÏS.	FARINE.	VALEUR.
	boisseaux.	boisseaux.	dollars.
1791	1,713,241	351,695	»
1792	1,964,973	263,405	»
1793	1,233,768	189,715	»
1794	1,472,700	241,570	»
1795	1,935,345	512,445	»
1796	1,173,552	540,286	»
1797	804,922	254,799	»
1798	1,218,231	211,694	»
1799	1,200,492	231,226	»
1800	1,694,327	338,108	»
1801	1,768,162	919,355	»
1802	1,633,283	266,816	»
		4,321,114	
		barils.	
1803	2,097,608	133.606	2,025,000
1804	1,944,873	111,327	2,500,000
1805	861'501	116,131	1,442,000
1806	1,064,263	108,342	1,286,000
1807	612,421	136.460	987,000
1808	249,532	30.818	298,000
1809	522,074	57,260	547,000
1810	325,924	86.744	1,138,000
1811	2,790,850	147,423	2,896,000
1812	2,039 999	90,810	1,939,000
1813	1,486,970	58 521	1,838,000
1814	61,284	26,438	170.000
1815	830,516	72,364	1,140,000
1816	1,077,614	89,119	1,646,000
Totaux...	33,778,425	1,265,363	19,852,000

Quantité de riz exporté depuis 1791 jusqu'en 1816, avec sa valeur depuis 1803.

ANNÉES.	QUANTITÉ.	VALEUR.
	tierces.	dollars.
1791	73.329	»
1792	141.762	»
1793	134.611	»
1794	55,026	»
1795	138.526	»
1796	131,039	»
1797	60.111	»
1798	125.243	»
1799	110,599	»
1800	112 056	»
1801	94 866	»
1802	79.822	»
1803	81,838	2,455.000
1804	78,385	2,350,000
1805	56 830	1,705,000
1806	102,627	2,617 000
1807	94.692	2,367,000
1808	9.228	221,000
1809	116 907	2,104,000
1810	131,341	2 626,000
1811	119,356	2.387.000
1812	77,190	1,544.000
1813	120,843	3,021,000
1814	11,476	230,000
1815	129.248	2,785,000
1816	137,843	3,555,000
TOTAUX...	2,524,794	29.967,000

Quantité de graine de lin exportée des États-Unis, depuis 1791 jusqu'en 1816, avec sa valeur depuis 1803.

ANNÉES.	QUANTITÉ.	VALEUR.
	boisseaux.	dollars.
1791	292,460	»
1792	261,905	»
1793	258,540	»
1794	270,340	»
1795	411,264	»
1796	256,200	»
1797	222,269	»
1798	224.473	»
1799	350.857	»
1800	289,684	»
1801	461,266	»
1802	155,358	»
1803	311.459	465,000
1804	281.757	420,000
1805	179.788	360,000
1806	352,280	529,000
1807	301,242	452.000
1808	102 930	131,000
1809	184.311	230,000
1810	240,571	301 000
1811	304.114	380,000
1812	325,022	455,000
1813	189,538	265,000
1814	14,800	31,000
1815	267.101	326,000
1816	636,467	1,082 000
TOTAUX...	7,145,996	5,427,000

Quantité de tabac brut et manufacturé, exporté depuis 1791 jusqu'en 1817, avec sa valeur depuis 1802.

ANNÉES.	TABAC BRUT.	TABAC		VALEUR.
		MANUFACTURÉ.	EN POUDRE.	
	nº des bar.	livres	livres.	dollars.
1791	101,272	81,122	15 689	»
1792	112,428	117,874	10,042	»
1793	59,947	137 784	35,559	»
1794	72,958	19,370	37,415	»
1795	61,050	20,263	129 436	[illegible]
1796	69,018	29,181	267,046	»
1797	58,167	12 805	73,257	»
1798	68,567	142,269	114,151	»
1799	96,070	416,076	109,682	»
1800	78 680	457,713	41,453	»
1801	103,758	472,282	52,297	»
1802	77,721	333,591	43,161	6,220,000
1803	86,291	152 415	17,918	6,230,000
1804	83,343	278,071	20,678	6,000,000
1805	71,252	531,311	33,127	6,341,000
1806	83,186	385,727	52,212	6 572,000
1807	62,232	236 004	59 768	5,476,000
1808	9,576	26 656	25,845	838,000
1809	53,921	314,880	35,955	3,774,000
1810	84,134	495,427	46,040	5,048,000
1811	35,828	732,713	19 904	2,150,000
1812	26,094	583,258	3,360	1,514,000
1813	5,314	283,512	»	319,000
1814	3,125	79,377	»	232,000
1815	85,337	1,019,390	14,655	8,235,000
1816	69,241	604 947	53,078	12,809,000
1817	62,365	1,196,630	14,928	9,230,000
	1,780,875	9,061,648	1,326,666	80,988,000

Quantité de coton exporté depuis 1802 jusqu'en 1817, avec sa valeur.

ANNÉES.	QUANTITÉ.	VALEUR.
	livres.	dollars.
1802	27,501,075	5,250,000
1803	37.712,079	7.920,000
1804	35,034,175	7.404,117
1805	38.390,087	9.445.000
1806	35,657,465	8,332,000
1807	63.944.459	14,232,000
1808	10,630,445	2,221,000
1809	50.990,255	8,515,000
1810	93,261,462	15,108,000
1811	62,058,236	9,652,000
1812	28,887,377	3,080,000
1813	19,110,016	2,324,000
1814	17.729.007	2,683,000
1815	82,998,747	17,529,000
1816	81,947,116	24.106,000
1817	85,649,328	22,628.000
	771,501,329	160,429,117

Tableau de la quantité de poisson sec, fumé et ceti et de bougies, exportés depuis 1791 *jus* 1803 *jusqu'en* 1816.

ANNÉES.	POISSON		
	SEC.	MARINÉ	MARINÉ.
	quintaux.	barils	caques.
1791	383,237	57,424	»
1792	364,898	48,277	»
1793	371,825	45,440	»
1794	436,907	36,929	»
1795	400,818	55 999	»
1796	377,713	84,558	5,256
1797	406,016	69,782	7,351
1798	411,175	66,827	6,220
1799	428,495	63,542	15,993
1800	392,726	50,388	12,403
1801	410,948	85,035	10,424
1802	440,925	75,819	13 229
1803	461,870	76,831	11,565
1804	567,828	89,482	13,045
1805	514,549	56,670	7,207
1806	537,457	64,615	10,155
1807	473,924	57,621	13,743
1808	155,808	18,957	3,036
1809	345,648	54,777	9,380
1810	280,804	34,674	5,964
1811	214,387	44,716	9,393
1812	169,019	23,636	3,143
1813	63,616	13,833	568
1814	31,310	8,436	87
1815	103,251	36,239	3,062
1816	219,991	38,228	6,983
TOTAUX.	8,966,145	1,359,628	168,207

mariné, des côtes de baleine, d'huile de sperma-
qu'en 1816, et leur valeur partielle et totale, depuis

VALEUR TOTALE DE LA MORUE, OU POISSON SEC, et DU POISSON mariné.	HUILE ET CÔTES de BALEINE.	HUILE DE SPERMACETI et BOUGIES.	VALEUR TOTALE DES PRODUCTIONS DE LA MER.
dollars	dollars.	dollars.	dollars.
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
2,180,000	280,000	175,000	2,635,000
3,040,000	310,000	70,000	3,420,000
2,406,000	315,000	163,000	2,884,000
2,516,000	418,000	182,000	3,116,000
2,198,000	476,000	130,000	2,804,000
721,000	88,000	23,000	832,000
1,405,000	169,000	136,000	1,710,000
1,127,000	222,000	132,000	1,481,000
1,062,000	78,000	273,000	1,413,000
738,000	56,000	141,000	935,000
291,000	2,500	10,500	304,000
178,000	1,000	9,000	188,000
712,000	57,000	143,000	912,000
1,156,000	116,000	59,000	1,331,000
19,780,000	2,588,500	1,646,500	23,965,000

Pêches.

Les produits de la pêche, avant la dernière guerre, furent évalués à 8,000,000 de dollars, dont cinq consommés dans le pays, et les trois autres exportés.

Pêche de la morue. Les bâtimens employés dans cette pêche, sont presque tous du Massachusets. En 1807, le montant du tonnage était de soixante-dix mille, trois cent six tonneaux, soixante-deux mille deux cent treize desquels appartenaient à cet état, et le reste, aux états de New-Hampshire, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, et de la Virginie. La quantité moyenne du tonnage annuel depuis 1801 jusqu'en 1807, fut d'environ quarante mille; et le nombre des marins, de sept mille.

Pêche de la baleine. Cette pêche a été suivie depuis quelques années par les habitans de l'île de Nantucket, et par ceux de New-Bedford, ville très-commerçante située sur la côte opposée. Elle se fait principalement dans les mers du sud, où, en temps de paix, elle occupe toujours de quinze mille à dix-huit mille tonneaux. Chaque matelot a une part aux bénéfices, proportionnée à son activité, et à sa dextérité à conduire la barque et à manier le harpon.

Le conseil législatif des États-Unis publia deux actes en 1812, pour régler et encourager les pêches américaines. Le premier exige une convention écrite, entre le capitaine et les autres pêcheurs, en vertu de laquelle le poisson ou les produits du voyage seront partagés entre eux, selon la quantité que chacun aura prise; et le vaisseau est responsable pour toutes quantités de pois-

son, livré au propriétaire ou à un agent pour être conservé six mois après la vente.

Les déserteurs des vaisseaux pêcheurs sont sujets aux mêmes amendes que ceux des vaisseaux marchands.

Les contraventions aux lois sont punies par la confiscation des gratifications que le contrevenant aurait dû toucher pendant le voyage.

Depuis le commencement de l'année 1815, on accorde une prime à tout bâtiment qui aura suivi la pêche de la baleine et de la morue, pendant quatre mois de la saison des pêches (c'est-à-dire, depuis le premier mars jusqu'au premier décembre). Des bâtimens au-dessus de trente tonneaux, ont droit à 4 dollars : ceux du port de 20 à trente, à 2 dollars 40 *cents* par tonneau, et ceux de cinq à vingt, à 1 dollar 60 *cents*, à condition qu'ils débarqueront, dans le courant de la saison, douze quintaux pour chaque tonneau de leur embarcation. Aucun vaisseau ne recevra cependant plus de 272 dollars pendant cet intervalle. Le propriétaire a droit aux trois huitièmes de cette prime, et les autres pêcheurs aux cinq huitièmes.

Valeur des exportations du produit du règne animal depuis 1803, telle qu'elle fut établie à la trésorerie.

ANNÉES.	BOEUF, suif, cuir et bestiaux.	BEURRE et fromage.	PORC, lard, saindoux, et porcs vivans.	CHEVAUX et MULES.	MOUTONS.	TOTAUX.
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.
1803	1,145,000	585,000	1,890,000	460,000	55,000	4,135,000
1804	1,520,000	490,000	1,990,000	270,000	30,000	4,300,000
1805	1,545,000	415,000	1,960,000	220,000	1,500	4,141,500
1806	1,360,000	481,000	1,096,000	321,000	16,000	3,274,000
1807	1,108,000	490,000	1,157,000	317,000	14,000	3,086,000
1808	265,000	196,000	398,000	105,000	4,000	968,000
1809	425,000	264,000	1,001,000	113,000	8,000	1,811,000
1810	747,000	318,000	907,000	185,000	12,000	2,169,000
1811	1,195,000	395,000	1,092,000	254,000	20,000	2,866,000
1812	524,000	329,000	604,000	191,000	9,000	1,657,000
1813	539,000	95,000	457,000	8,000	2,000	1,101,000
1814	241,000	59,000	176,000	1,000	5,000	482,000
1815	407,000	242,000	498,000	155,000	30,000	1,332,000
1816	738,000	223,000	719,000	364,000	49,000	2,093,000
	11,759,000	4,582,000	13,855,000	2,964,000	255,500	33,415,500

Exportations des productions étrangères, payant un droit ad valorem *depuis* 1800 *jusqu'en* 1816.

ANNÉES.	SUCRE.	CAFÉ.	POIVRE.	CACAO.	MARCHANDISES PAYANT UN DROIT *ad valorem.*
	livres.	livres.	livres	livres.	dollars.
1800	56,432,516	38,597,479	635,849	4 925,518	16,076,848
1801	97,565,732	45,106,494	3,153,139	7,012,155	17,159,016
1802	61,061,820	36,501,998	5,422,144	3,878,526	14.906,081
1803	23,223,849	10,294,693	2,991,430	367,177	5,351,524
1804	74,964,366	48,312,713	5,703,646	695,135	9,377,805
1805	123,031,272	46,760,294	7,559,224	2 425,680	15,201,483
1806	145,839,320	47,001,662	4.111,983	6,846,758	19,016,909
1807	143,136,905	42,122,573	4.207,166	8,540,524	18,971,539
18 8	28,974.927	7,325,448	1,709.978	1,896,990	4,765,737
1809	45,248,128	24.364,099	4.722,098	2,029,336	5,889.669
1810	47,038,125	31,423,477	5,946,336	1,286,010	8,438,349
1811	18,381,673	10,261,442	3,057,456	2,221,462	8,815,291
1812	13,927,277	10,073,722	2,521,003	752,148	3,591,755
1813	7,347,038	6,568,527	99,660	108,188	368,603
1814	762	220,594	»	27,386	41,409
1815	3,193,908	7,501,384	746,349	1,065,582	3,486,178
1816	17,536,416	8,948,713	769,329	531,571	8,103,734
	906,904,034	421,385,312	53,356,790	44,610,146	159,561,930

Le tableau suivant fera connaître la valeur portées des États-Unis aux quatre parties

ANNÉES.	EUROPE.		ASIE.	
	PRODUCTIONS		PRODUCTIONS	
	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.
1801	27,569,699	31,380,558	371,737	1,136,517
1802	19,904,389	23,575,108	547,386	820,423
1803	25,939,111	8,561,834	292,593	149,600
1804	23,094,946	27,468,725	546,278	830,223
1805	23,640,776	36,341,320	612,683	2,156,229
1806	24 384,020	40,267,711	514,621	1,968,860
1807	31,012,947	38,882 633	497,769	1,598,445
1808	5,185.720	7,202,232	26,649	267,542
1809	17,838,502	13,072,045	703,900	1,218,228
1810	27,202,534	17,786,614	377,795	406,646
1811	29,552,442	8,727,011	581,815	812,950
1812 (1)	20,626,488	5,644,433	308,510	588,299
1815	33,728,025	4,388,719	319,667	347,394
1816	49,872,716	10,042,665	504,856	1,970,137
	359,552,315	273,341,608	6,206,259	14,271,493

(1) En 1813 et 1814 la guerre fit cesser les exportations.

des marchandises indigènes et étrangères ex-
du monde, depuis 1801 *jusqu'en* 1816.

AFRIQUE.		INDES OCCIDENTALES ET CONTINENT AMERICAIN.	
PRODUCTIONS		PRODUCTIONS	
INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.
dollars.	dollars.	dollars.	dollars.
934,331	756,445	17,482,025	13,369,201
747,544	411,855	14,982,854	10,967,585
636,106	148,004	15,338,151	4,734,634
1,264,737	681,499	16,561,516	7,251,150
1,359,518	1,726,987	16,774,025	12,954,483
1,371,475	904,916	14,983,611	17,144,759
1,296,375	1,627,177	15,892,501	17,535,303
278,544	218,950	3,939,633	5,308,690
3,132,687	1,472 819	9.732,613	5,034,439
2,549,744	722,777	12,236,602	5,475,258
1,804,998	622,445	13,354,788	5,860,384
1,235,457	197,587	7,861,655	2,064,808
155,582	113,017	11,720,887	1,768,220
299,759	343,485	13,964,112	5,075,416
17,066,857	9,944,963	184,824,973	114,544,330

État des articles exportés des États-Unis, durant l'année 1817. *.

PAYS.	PRODUCTIONS		TOTAUX.
	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.	
	dollars.	dollars.	dollars.
Aux pays septentrionaux de l'Europe.	3,828,563	2,790,408	6,618,971
Au royaume du Pays-Bas	3,397,775	2,387,543	5,785,318
En Angleterre. . .	41,431,168	2,037,074	43,468,242
En France.	9,717,423	2,717,395	12,434,818
En Espagne. . . .	4,530,156	3,893,780	8,423,936
En Portugal. . . .	1,501,237	333,586	1,834,823
Aux autres. . . .	3,907,178	5,198,282	9,105,460
TOTAUX. . . .	68,313,500	19,358,068	87,671,568

Tableau de la valeur de ces exportations, des différens États.

ÉTATS ET TERRITOIRES.	PRODUCTIONS		VALEUR.
	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES.	
	dollars.	dollars.	dollars.
New-Hampshire	170,599	26,825	197 424
Vermont.	913,201	»	913,201
Massachusets	5,908,416	6,019 581	11,927,997
Rhode-Island	577,911	372,556	950,467
Connecticut.	574,290	29,849	604,139
New - York	13,660,733	5,046,700	18,707,433
New-Jersey.	5,849	»	5,849
Pensylvanie.	5,538,003	3,197,589	8,735,592
Delaware	38,771	6, 83	44,854
Maryland	5,887,884	3,046,046	8,933,930
Virginie.	5,561,238	60,204	5,621,442
Caroline du Nord. . . .	955,211	1,369	956,580
Caroline du Sud	9,944,343	428,270	10,372,613
Géorgie	8,530,831	259,883	8,790,714
Ohio.	7,749	»	7,749
Kentucky	»		»
Tennessee.	»	»	»
Louisiane.	8,241,254	783,558	9,024,812
District de Columbia. .	1,689,102	79,555	1,768,657
Territoire de Michigan	64,228	»	64,228
de Mississipi.	43,887	»	43,887
d'Indiana. . .	»	»	»
TOTAUX. . .	68,313,500	19,358,068	87,671,568

État des exportations des États-Unis, durant l'année 1818.

PAYS.	PRODUCTIONS		TOTAUX.
	INDIGÈNES.	ÉTRANGÈRES	
	dollars.	dollars.	dollars.
Aux pays septentrionaux de l'Europe. . . .	1,554,259	1,081,424	2,635,683
Au royaume des Pays-Bas. . . .	4,192,776	3,022,711	7,215,487
En France. . . .	10,666,798	3,283,791	13,950,589
Angleterre.	44,425,553	2,292,280	46,717,833
Espagne. . .	4,589,661	2,967,252	7,556,913
Portugal. . .	2,650,019	248,158	2,898,177
Aux villes Anséatiques et aux ports d'Allemagne.	2,260,002	1,073,491	3,333,493
Aux autres pays.	3,515,355	4,915,589	8,430,944
TOTAUX. .	73,854,423	18,884,696	92,739,119 (1)

(1) Le montant 93,281,133 dollars, donné dans la table qui nous a été communiquée par M. Beasley, consul américain au Hâvre, diffère du total 92,739,119 dollars de 542,014; ce qui vient probablement d'une faute de copie ou d'impression.

Commerce avec la France. Le commerce des États-Unis avec la France est devenu très-considérable, bien que l'on croie, comme le remarque M. le comte Chaptal, que la France ne peut aspirer aujourd'hui qu'à échanger les productions particulières à son sol, contre celles des États-Unis. Nos vins, dit-il, doivent faire la base de ces échanges; quelques-uns de nos produits fabriqués, tels que les soieries, les verdets, les crèmes de tartre, les fruits secs, les linons et batistes, peuvent aussi entrer dans nos expéditions; mais les objets d'importation, blé, merrain, potasse, coton, poisson salé, tabacs, huile de poisson, cire, peaux et pelleteries, formeront toujours une valeur supérieure à celle des exportations.

État des importations en France et des exportations.

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
En 1787. . . .	14,105,800 fr.	2,050,600 fr.
1788. . . .	3,490,700	1,338,300
1789. . . .	13,138,000	1,242,000 (1)

Commerce avec la Chine. En 1817, le mon-

(1) De l'industrie française, par M. le comte Chaptal tom. 1er., p. 106, 1819.

tant des exportations de la Chine pour les États-Unis, dans des bâtimens américains, fut de 6,900,000 dollars ; et dans des navires anglais, de 5,900,000. Les principaux articles furent les thés, les soieries, les nankins, les porcelaines, les drogues (la rhubarbe, le sang-dragon, la gomme gutte et la squine) et le vermillon que l'on paya en dollars, opium, ginseng, bois de santal, fourrures et peaux de la côte du nord-ouest; vif-argent de Trieste, converti en vermillon. La durée ordinaire du voyage, dépendant entièrement des vents qui règnent, est de cent trente jours; le plus court que l'on ait encore eu fut de quatre-vingt-dix-huit, et fut fait par des bâtimens du port de trois cent cinquante tonneaux. L'arrivée a généralement lieu en septembre et le départ au mois de novembre (1).

La table suivante montrera la quantité de thés importée de Canton, dans des bâtimens américains, depuis 1800 jusqu'en 1810 inclusivement. Elle ne fut cependant pas toute consommée aux États-Unis; attendu qu'on en débarqua une partie dans les ports d'Europe, surtout depuis 1805.

(1) Ces renseignemens nous ont été communiqués par le docteur Bell, de Virginie, qui vient de faire un voyage à la Chine.

ANNÉES.	NOMBRE DE VAISSEAUX.	LIVRES DE THÉ.
1801	23	4,762,866
1802	31	5,740,734
1803	20	2,612,436
1804	13	2,371,600
1805	31	8,546,800
1806	37	11,702,800
1807	27	8,464,133
1808	31	6,408,266
1809	6	1,082,400
1810	29	9,737,066
1811	12	2,884,400

Pour donner une idée plus complète du commerce des États-Unis en temps de paix, nous avons joint ici une copie des tables dressées avec beaucoup de soin par M. Gallatin, ancien secrétaire de la trésorerie, conformément à un acte du congrès. Ces tables, sur l'exactitude desquelles le lecteur peut compter, feront connaître le commerce avec les diverses parties du monde, pendant les années 1802, 1803, et 1804.

Tableau du commerce des États-Unis avec les différentes parties du globe, pendant les années 1802, 1803 et 1804.

Terme moyen des exportations annuelles aux différentes parties de l'Univers.

PRODUCTIONS INDIGÈNES.

		Valeur en dollars.
Farine, et autres substances végétales	13,040,000	
Poisson salé et mariné	2,848,000	
Bœuf, porc, beurre, fromage, et autres productions animales	3,728,000	
Coton	6,940,000	39,928,000
Tabac	6,143,000	
Bois de charpente, provisions de mer, et perlasse	4,387,000	
Autres articles	2,842,000	

Exportées

A la Grande-Bretagne	20,653,000	
En Russie, Prusse et Allemagne	2,918,000	
En Hollande, France, Espagne, Italie	12,183,000	
En Portugal	1,925,000	
A d'autres parties du globe	2,249,000	
TOTAL	39,928,000	39,928,000

PRODUCTIONS ÉTRANGÈRES.

		Valeur en dollars.
Ci-contre.		39,928,000
Marchandises qui paient un droit d'entrée en raison de leur valeur.	9,772,000	28,533,000
Café.	7,302,000	
Sucre	5,775,000	
Coton, cacao, indigo, poivre noir et rouge . . .	2,490,000	
Thé	1,304,000	
Vin	1,108,000	
Liqueurs fortes de toute espèce	642,000	
Autres articles	140,000	

Exportées

A la Grande-Bretagne . .	3,054,000
En Russie, Prusse et Allemagne.	5,051,000
En Hollande, France, Espagne, Italie.	18,495,000
En Portugal.	396,000
A d'autres parties du globe.	1,537,000
TOTAL.	28,533,000

TOTAL. 68,461,000

Importations des différentes parties du monde.

	Valeur en dollars.
Marchandises qui paient un droit d'entrée *ad valorem*.	39,489,000
Sel, clous, plomb, acier, bière, fromage, souliers, charbon de terre . .	1,917,000
Rhum	3,881,000
Café	8,373,000
Sucre	7,794,000
Mélasse	1,930,000
Coton, cacao, indigo, poivre noir et rouge.	2,257,000
Chanvre, savon, chandelles, et autres articles	1,600,000
Eau-de-vie et genièvre.	2,753,000
Vin	2,962,000
Thé	2,360,000
	75,316,000

Les importations de la Grande-Bretagne s'élevèrent à.	35,970,000
Idem, de la Russie, Prusse et Allemagne.	7,094,000.
Idem, de la Hollande, France, Espagne et Italie.	25,475,000
Idem, du Portugal.	1,083,000
Idem, de la Chine.	4,856,000
Idem, des autres parties du monde. . .	838,000
	75,316,000

RÉCAPITULATION.

Exportations.

	Valeur en dollars.
Montant total des exportations des productions indigènes.	39,928,000
Idem, étrangères.	28,533,000
Exportations aux différentes parties du monde	68,461,000

Importations.

Montant total des importations de la Grande Bretagne.	35,970,000
Idem, des autres pays	39,346,000
Importations des divers pays du globe. .	75,316,000
Balance contre les États-Unis . . .	6,855,000 (1)

(1) Cette balance, d'environ 7,000,000 de dollars, contre les États-Unis, est défavorable parce que l'évaluation a été faite au prix courant des marchés américains et étrangers; il serait à propos d'y ajouter les profits de fret, dont les neuf dixièmes appartiennent aux citoyens des États-Unis, lesquels, évalués au taux moyen de dix pour cent, ajouteraient à la balance des États-Unis, une somme au moins égale à 12,000,000, ce qui donnerait une différence en leur faveur d'environ 5,000,000 de dollars.

ANNÉES.	BATIMENS.		
	ENREGISTRÉS POUR LE COMMERCE ÉTRANGER.	PAYANT UN DROIT ANNUEL pour LE CABOTAGE.	POUR LA PÊCHE DE LA BALEINE.
1794 (1)	438,862	167,227	4,139
1795	529,470	164,795	3,162
1796	576,733	195,423	2,363
1797	597,777	214,077	1,103
1798	603,376	227,343	763
1799	669,197	220,904	592
1800	669,921	245,295	651
1801	718,549	246,255	736
1802	560,380	260,543	580
1803	597,157	268,676	1,142
1804	672,530	286,840	323
1805	749,341	301,366	898
1806	808,284	309,977	728
1807	848,306	318,189	907
1808	769,053	387,684	724
1809	910,059	371,500	573
1810	984,269	371,114	339
1811	768,852	386,258	54
1812	760,624	443,180	941
1813	674,853	433,404	788
1814	674,632	425,713	561
1815	854,294	435,066	1,2 9
1816	800,759	479,979	1,168

(1) Avant l'année 1794, on ne faisait aucune distinction des autres pêcheries. En 1789, le montant total du tonnage 502,146, et en 1792, de 564,437. — Le tonnage étranger était, tonnage employé dans le commerce extérieur.

des États-Unis.

POUR LA PÊCHE DE LA MORUE.	BARQUES AU-DESSOUS DE 20 TONNEAUX, EMPLOYÉS dans LE CABOTAGE.	BARQUES AU-DESSOUS DE 20 TONNEAUX, pour LA PÊCHE DE LA MORUE.	TONNEAUX.
23,121	16,977	5,549	628,816
24,887	19,601	6,046	747,963
28,509	22,416	6,453	831,900
33,406	23,325	7,222	876,912
35,476	24,099	7,269	898,328
23,932	25,736	6,046	946,408
22,306	27,196	7,120	972,492
31,279	28,296	8,101	1,033,218
32,987	29,079	8,533	892,101
43,416	30,384	8,396	949,147
43,088	30,696	8,925	1,042,403
48,479	31,296	8,986	1,140,368
50,353	30,562	8,829	1,208,735
60,689	30,838	8,616	1,268,548
43,597	33,135	8,400	1,242,595
26,109	33,661	8,376	1,350,281
26,250	34,232	8,577	1,424,783
34,360	34,103	8,872	1,232,502
21,822	34,790	8,636	1,269,977
12,255	37,703	8,622	1,116,628
8,863	40,443	8,992	1,159,208
26,510	40,598	10,427	1,368,127
37,879	42,185	10,246	1,372,218

entre le tonnage employé dans la pêche de la baleine et celui était de 201,562 tonneaux; en 1790, de 478,377; en 1791, de en 1815, dans le rapport de 23.6 à 100, avec la totalité du

Ouvrages qui traitent de ce sujet.

Années 1755. (Dumont). Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale, Paris, 1 vol. in-12.

— 1757. *An universal Dictionary of trade and commerce, translated from the french of M. Savary, with large additions and improvements by Postlethwayt*, 2d. *edition*, 2 *vol.*, *London*. — Dictionnaire universel du commerce, traduit du français, corrigé et considérablement augmenté.

— 1764. Commerce de l'Amérique par Marseille, Avignon, 2 vol. in-4°.

— 1769. *The american Traveller, or observations on the present state, culture and commerce of the British colonies in America, by an old and experienced trader, London*, in-4°. — Le Voyageur américain, ou Observations sur l'état présent de l'agriculture et du commerce des colonies anglaises de l'Amérique.

— 1784. *Observations on the commerce of the american states, by lord John Sheffield, London*, 6th. *edition*. — Observations sur le commerce des états américains.

— 1790. Lettres à M. de La Fayette sur les causes qui se sont opposées aux progrès de commerce entre la France et l'Amérique, par le colonel J. Swan, Paris.

— 1791. *Examination of lord Sheffields' observations on the commerce of the United States, by Tench*

Coxe, esquire. — Examen des observations de lord Sheffield, sur le commerce des États-Unis.

— 1798. Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre; et Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes, par M. le prince de Talleyrand. Paris, 37 p. p. in-4°.

— 1808. *Enquiry into the causes and consequences of the orders in council, and an examination of the conduct of Great Britain towards the neutral commerce of America, by Alexander Baring, London.* — Recherches sur les causes et les conséquences des ordres du conseil, et examen de la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard du commerce neutre de l'Amérique.

— 1810. *Examination of the British doctrine, which subjects to capture a neutral trade not open in time of peace. (By James Madison, late president of the United States.) Washington.* — Examen de la doctrine anglaise, qui assujettit à la prise les vaisseaux engagés dans un commerce neutre qui n'existait pas durant la paix.

— 1813. *On the origin, nature, progress and influence of consular establishments, by D. B. Warden, Paris.* — De l'origine, de la nature, des progrès et de l'influence des établissemens consulaires, traduit en français par M. Barrère, consul français à la Corogne.

— 1814. Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle, depuis 1800 jusqu'en 1810, avec des tables statistiques, par le chevalier Félix de Beaujour, in-8°.

CHAPITRE XIX.

Des quadrupèdes ou mammifères des États-Unis.

CARNASSIERS. — *Chéiroptères.*

Le vespertilion de New-York, *vespertilio noveboracensis*, Gmel., Penn., Shaw, a deux pouces et demi de longueur, et ses ailes ont plus de dix pouces d'envergure. Son nez est simple et légèrement fendu; ses oreilles sont courtes, larges et rondes; sa queue, longue de près de deux pouces, est renfermée dans une membrane interfémorale. Il a une tache blanche à la base de chacune de ses ailes; ses dents incisives supérieures ne sont qu'au nombre de deux seulement.

Le vespertilion rouge, *vesp. rufus*, Nob. (Wilson, Ornith., tom. 6, pl. 50, fig. 4.), a été vu en Pensylvanie suspendu à des branches d'arbre dans les forêts: il est très nombreux aux environs de Carlisle; sa queue est presque aussi longue que son corps; l'envergure de ses ailes est d'un pied; ses oreilles ont dix-huit lignes de long; il a six incisives inférieures, point de crête sur le nez, et sa couleur générale est d'un rouge gris. Cet animal est dévoré par une espèce de chat-huant (*strix flammea*)..

Le Rhinopome de la Caroline, Geoffroy (*Hist. nat. d'Égypte*), a deux incisives supérieures, quatre inférieures, deux canines à chaque mâchoire, quatre molaires en haut et cinq en bas de chaque côté: son nez est long, conique, et a son extrémité d'une forme carrée. Ses oreilles sont larges; sa queue est longue et dépasse la membrane interfémorale (1).

(1) Récemment M. Rafinesque a annoncé dans le *Monthly*



Le SCALOPE DU CANADA, *sorex aquaticus*, Linn. (*talpa fusca*, Shaw), est de la taille de la taupe d'Europe, mais plus mince. Chacun de ses poils, étant d'un gris de souris à sa base, et fauve à sa pointe, il en résulte que son pelage offre cette dernière couleur; son nez se prolonge en trompe qui paraît peu mobile; ses pieds de devant ont cinq doigts comme ceux des taupes, et sont conformés de même; sa queue est assez courte. Ses incisives inférieures sont au nombre de quatre, dont les deux intermédiaires très-petites; les deux supérieures correspondantes sont triangulaires et aplaties; les canines plus courtes que les molaires, qui ont leur couronne garnie de tubercules aigus.

Cet animal vit sous terre, et se tient de préférence le long des grands fleuves.

La TAUPE A MUSEAU ÉTOILÉ, *sorex cristatus*, Linn., *condylura cristata*, Illiger, Desm. (Jour. phys., sept. 1819), est plus petite que la taupe d'Europe, à laquelle elle ressemble beaucoup par sa forme générale, la couleur de son poil, et la conformation de ses membres, mais elle en diffère spécialement par la crête charnue et dentelée à vingt-deux rayons, qui entoure les ouvertures de ses narines, et forme une sorte d'étoile, ainsi que par le nombre et la forme de ses incisives. Sa queue est noduleuse, mais bien moins qu'elle ne l'a été représentée sur la figure de la Faille copiée par Buffon. Elle est comparativement plus longue que celle de la taupe proprement dite (1).

---

american magazine, la découverte de plusieurs chauve-souris nouvelles, et de plusieurs quadrupèdes de différentes familles, qu'il a faite dans les états de l'ouest.

(1) A ces deux quadrupèdes fouisseurs, on devra peut être un jour joindre les suivans, sur lesquels nous ne possédons que des renseignemens trop incomplets pour pouvoir les admettre dès à présent. 1°. La TAUPE ROUGE D'AMÉRIQUE, *talpa rubra americana*, Séba, Thés. I, tab. 32, fig. 1 (*talpa rufa*, Shaw), appartiendrait au genre CHRYSOCHLORE, si on en jugeait par le nombre de ses doigts antérieurs, qui n'est que de trois, comme dans la taupe dorée, ou chrysochlore du Cap. Sa forme est celle de la taupe d'Europe; sa taille est un peu plus longue que celle de cet animal. Elle a le poil roux, mêlé de cendré clair; et, ce qui est

L'OURS NOIR, *ursus americanus*, Pallas (Spic. Zool., I. 14, pl 6, 26), d'un noir lustré, avec les joues et le dessous du cou ferrugineux, ressemble assez à l'ours brun d'Europe, mais a le chanfrein plus droit. Il se nourrit de glands, de noix, de grains, de raisins, de pommes douces, du fruit du *dale plumb*, et de prunes dont il est très-friand; il aime aussi beaucoup le maïs avant qu'il soit mûr. Cet animal n'est pas carnivore, il montre de la timidité excepté quand il est blessé; dans ce cas, il attaque un homme armé. Dans l'état de New-York il y a, dit-on, deux espèces d'ours noirs, qui sont distingués par les noms d'*ours à longues jambes* et *d'ours à jambes courtes*. Ce dernier est plus grand et plus courageux que l'autre.

---

surtout remarquable, c'est que ses pieds de derrière n'ont que quatre doigts.

Depuis Séba, aucun auteur n'a parlé de ce quadrupède comme l'ayant vu, ce qui peut faire naître quelque doute sur son véritable pays. Ce ne serait pas d'ailleurs la seule fois que Seba aurait induit en erreur, en donnant aux animaux qu'il décrit une patrie qui n'est pas la leur.

On avait voulu voir dans la taupe rouge de Séba le tucan de Fernandez; mais, d'après la remarque de M. Cuvier; il paraît que celui-ci est un vrai rongeur, fort voisin des rats-taupes.

2°. LA TAUPE POURPRÉE, *talpa purpurescens*, Shaw., *talpa virginianus niger*, Séba, Thes., tab. 32, fig. 3, n'est pas plus connue que la précédente, et n'existe peut-être pas en Amérique, quoiqu'elle y ait été indiquée par Séba. Elle serait une vraie taupe, à cinq doigts aux pieds de devant, ainsi qu'à ceux de derrière. Elle ressemblerait d'ailleurs en tout à l'espèce d'Europe, à cela près que son pelage noir aurait des reflets pourprés brillans, et que sa queue serait blanche.

3°. LA TAUPE A LONGUE QUEUE, *long-tailed mole*, Penn., *condylura*, Illig., est encore une espèce qui n'est connue que par la description qu'en a donnée Pennant. Elle se rapprocherait principalement de la taupe à museau étoilé, mais sa queue serait proportionnellement plus longue, puisqu'elle aurait la moitié de la longueur du corps, et la couleur de son pelage différerait aussi, étant brune et non pas noire.

Selon Pennant, cette taupe aurait les pieds de derrière couverts de petites écailles.

Dans ce même état, les plus grands pèsent quatre cents livres : leur marche est plus lente, et ils sont plus solitaires. L'ours noir habite le continent depuis le district du Maine jusqu'à l'océan Pacifique. Il a été vu par Lewis et Clark sur les montagnes Rocky et sur les confins des plaines de la Columbia. En août et septembre, il se place entre des sillons de maïs; et, après en avoir arraché les épis, il les traîne au lieu qu'il a choisi pour reposer. Il détruit les jeunes porcs; et, quand il est affamé, il attaque les enfans.

L'ours brun, connu encore sous le nom d'*ours rôdeur* (*ranging bear*), ressemble au premier par sa forme générale, mais il n'est pas aussi gras, et son corps et ses jambes sont plus longs. Il en diffère encore en ce qu'il est quelquefois carnivore, et beaucoup plus féroce quand il est affamé ou blessé. En hiver, il émigre vers le sud, et comme l'ours noir il se retire à l'époque des premières neiges dans les cavités des roches ou dans des creux d'arbre, et y reste jusqu'à la fin de l'hiver dans un état d'hibernation. On ne sait s'il diffère de l'ours d'Europe.

L'ours gris, le plus grand et le plus féroce du genre, habite les parties élevées de la contrée du Missouri, les bords couverts de la rivière Jaune et du petit Missouri et la chaîne des montagnes Rocky. Sa force musculaire est si grande, qu'il tue aisément les plus grands bisons. Il pèse de huit à neuf cents livres. On emploie sa fourrure pour faire des manchons et des palatines, et sa peau se vend de vingt à cinquante dollars. Cet ours est d'une couleur grise ou grisâtre, quelquefois tirant sur le brun et le blanc. Il est beaucoup plus grand, plus fort et plus léger que le plus grand ours brun. L'un de ces animaux tué par les compagnons de Lewis et de Clark pesait entre cinq et six cents livres. La longueur de son corps était de huit pieds sept pouces et demi. Sa circonférence avait cinq pieds dix pouces; celle de son cou trois pieds onze pouces, et le tour du milieu de ses jambes de devant vingt-trois pouces; ses griffes avaient quatre pouces trois huitièmes; sa queue était plus courte que celle de l'ours commun; son poil plus long, plus beau et plus abondant, surtout sur

le derrière du cou; ses testicules étaient apparens (1).

Après la formation des premiers établissemens dans les États-Unis, on vit pendant quelque temps les ours se nourrir des harengs qui au printemps remontent les rivières. Les ours noirs et bruns, pris jeunes, peuvent être assez domptés pour obéir à la voix ou au geste de leur gardien, sans montrer aucune disposition rétive, excepté quand ils mangent. La chair de l'ours est douce et nourrissante, et l'on préfère son lard bien apprêté à celui du porc. « Le jeune ours, dit Lawson, est un mets exquis pour un épicurien. Sa graisse, remarquablement blanche, s'emploie à faire frire le poisson; et l'on se sert avec avantage de son huile contre les entorses et les affections rhumatismales. » La fourrure de cet animal est l'objet d'un commerce très-étendu : aussi les ours, qui étaient autrefois nombreux, sont-ils devenus rares. Leurs dégâts dans les champs de maïs aux états du nord et du centre, et dans ceux de patates douces aux états du sud, ont été un autre motif pour les détruire.

Le RATON LAVEUR, ou RACOON, *ursus lotor*, Linn., *procyon*, Storr., Cuv., *mapash* des Mexicains. Cet ours, pourvu d'une longue queue annelée, et marqué de bandes blanches sur les côtés de la tête et à l'entour des yeux, ressemble assez au renard par sa forme et sa taille. Son corps est cependant plus trapu, et il a les jambes plus épaisses et moins longues, ses oreilles plus courtes, etc. : ses pieds sont plantigrades, et tous les quatre formés de cinq doigts armés de griffes aiguës. Son poil est long, épais et doux, d'un gris foncé, excepté à la queue, qui a des anneaux alternativement noirs et blancs. Cet animal est très-agissant, et la forme de ses griffes le rend capable de monter avec une grande facilité sur les arbres, où il recherche les nids pendant la nuit. Il se nourrit aussi de glands, de fruits verts et de maïs, et se sert de ses pieds de devant comme de mains.

(1) L'*ours jaune* de la Caroline, dans les figures de quadrupèdes de Catton, dont parle Shaw, est inconnu dans les États-Unis. On dit que la figure en a été prise sur un individu gardé dans la tour de Londres, et dont la couleur sans doute était accidentelle.

Lawson rapporte que les ratons qui vivaient autrefois près de la mer dans la Caroline, se nourrissaient d'huîtres; qu'ils les arrachaient avec agilité quand elles étaient ouvertes, mais que leur pate se trouvant quelquefois prise et retenue jusqu'au retour du flux, alors l'animal se noyait souvent quoiqu'il nageât bien. Son art, ajoute-t-il, pour prendre les crabes est encore plus extraordinaire : il se tient sur le bord des eaux où abondent les crustacés, et laisse sa queue flotter à la surface du courant, et s'en sert comme d'appât pour les attirer et les saisir (1). On assure que la chair de cet animal est bonne : sa fourrure est grossière; on l'emploie néanmoins dans les manufactures de chapeaux. Les Indiens font plus de cas de sa peau que de celle du castor : la raison de cette préférence est que la queue est épaisse, et qu'ils la conservent et la portent en guise de ceinture. L'huile tirée de sa graisse est bonne contre la goutte sciatique. Cet animal se trouve dans tous les états de l'est, et il a été vu par les voyageurs américains Lewis et Clark dans les bois voisins des côtes de l'océan Pacifique.

Le KINKAJOU, ou POTTO, Cuv., *viverra caudivolvula*, Linn., *cercoleptes*, Illig., habite, dit-on, les parties du nord du New-Hampshire; mais ce fait est loin d'être certain. Il a à peu près la taille d'un chat domestique, et sa couleur est fauve. Sa queue est longue et conique, et il s'en sert pour se suspendre à des branches lorsqu'il est à la poursuite de sa proie. On assure encore qu'il fait une guerre perpétuelle aux renards, et qu'il feint d'être mort pour sauter sur le cou de ces animaux.

Le BLAIREAU AMÉRICAIN, ou CARCAJOU DES FRANÇAIS, connu en Pensylvanie et en d'autres lieux sous le nom de *cochon de terre*, est un petit ours d'un gris jaune pâle. Il a la gorge blanche, le ventre d'un brun noir et les côtés de la tête rayés de noir. On ne sait positivement s'il diffère du blaireau d'Europe (2).

(1) Les naturalistes attribuent ces habitudes, qui demandent à être confirmées par un observateur exact, à l'espèce qu'ils nomment RATON CRABIER, *ursus cancrivorus*, Linn., et qui paraît être particulière à l'Amérique méridionale.

(2) L'*Ursus labradorius*, Linn., *Syst. nat.*, Gmel., p. 102,

Le VOLVERENNE, *ursus luscus*, Linn., connu dans le Canada sous les noms de *carcajou* et de *mangeur de castors*, est haut d'un pied et demi : sa queue, qui a de six à sept pouces, est touffue : ses jambes sont courtes, et ses pieds larges et longs : ceux de derrière sont plantigrades. La couleur de son dos et de ses flancs est le châtain brun : et ces derniers sont marqués d'une bande plus claire : son ventre est plus foncé; ainsi que le derrière et la queue, et la tête est d'un gris pâle. Cet animal a été décrit d'abord et figuré par Edwards (Hist. nat. des ois., t. 2, p. 103). Shaw le considère comme une variété du *glouton*, *ursus gulo*, ou *ours roux-brun* des parties du Nord. L'un de ces animaux, qui a été vu par Linnée, avait perdu un œil, et cette circonstance accidentelle fit donner à son espèce le nom de *luscus*. On le trouve dans les parties incultes du nord des États-Unis, où il est bien connu en raison de ses déprédations. Il montre une grande adresse pour découvrir les amas de provisions des Indiens, ainsi que pour enlever les castors des piéges des chasseurs. Quand le daim, ou d'autres animaux sont retirés à l'ombre des rochers ou des arbres, il tombe sur leur cou, et les tue en leur déchirant la veine jugulaire. Pendant que les Indiens sont à leurs parties de chasse, il entre dans leurs cabanes et les pille.

Digitigrades.

La MARTE VISON, *mustela vison*, Gmel., ressemble par sa forme à la belette commune, mais elle est plus grande, ayant de dix-huit à vingt pouces de longueur. Sa queue a dix pouces ; elle pèse près de cinq livres. Ses oreilles sont courtes, larges et rondes. Sa queue est couverte d'un assez long poil. La couleur de cet animal varie ; elle est d'un brun noir ou châtain, mêlé de taches d'un jaune sale. Il habite dans les états du nord, vit dans les forêts, et grimpe aux arbres pour poursuivre sa proie. La femelle produit chaque fois de trois à six petits. Sa chair se mange, mais n'est pas estimée : sa fourrure est douce

est plus petit que le blaireau d'Europe, mais il lui ressemble tant, qu'il en est regardé comme une variété.

et a du prix. Cette espèce de marte, dans la Nouvelle Angleterre, est encore connue sous le nom de *sable*, et les Indiens l'appellent *wappanaugh* (1).

La MARTE PÉKAN, BELETTE PÊCHEUSE, ou le PÉKAN, *mustela canadensis*, Linn., qui quelquefois poursuit sa proie dans les eaux, ressemble à la marte vison par sa forme; mais elle est plus grande, ayant de vingt à vingt-quatre pouces de longueur avec une queue de dix ou douze pouces. Ses oreilles sont courtes et rondes; son pelage est noir avec la tête, le cou et les épaules d'un gris foncé. Elle habite dans les états du nord.

Le MINK, DES AMÉRICAINS (2) est une espèce de marte voisine des loutres par ses mœurs. Elle n'a pas plus de vingt pouces de long; son corps est mince, et ses jambes sont courtes; les doigts de ses pieds sont d'une longueur égale, velus et palmés, et d'une couleur de cuir tanné très-foncée. Quelquefois le mink est marqué d'une tache blanche sur la poitrine. Il répand une odeur de musc. Quand il est adulte, il pèse quatre livres un quart. Sa femelle produit trois ou quatre petits à la fois. Il habite sous terre près de l'eau dans laquelle il poursuit sa proie : il dévore les poissons, les oiseaux aquatiques, les rats, les souris, les insectes, les moules, et les œufs de tortue. La nuit il s'aventure dans les bâtimens des fermes pour y chercher la volaille; et comme le renard, il suce seulement le sang des poules. Quand il est affamé, il montre une hardiesse étonnante.

La MARTE BELETTE, ou WEESEL, *mustela vulgaris*, Linn., a près de douze pouces de long, avec un corps très-grêle. Elle pèse environ une livre Sa couleur est brune ou jaune, si ce n'est la poitrine qui est blanche. La femelle porte de trois à quatre petits. Cet animal

(1) Il y a une variété de cette espèce appelée *pine-martin*, en raison de ce qu'elle vit dans les bois de pins. Le pine-martin est d'une couleur obscure, avec le cou et la poitrine jaunes.

(2) Nous n'osons rapporter à cette marte la *mustela lutenla* de Pallas, qui est une espèce de Suède, quoique plusieurs naturalistes l'aient fait avant nous. Il y a lieu de croire qu'elles sont différentes, bien qu'elles aient un nom commun, et beaucoup de rapports dans les habitudes naturelles.

détruit souvent les oiseaux domestiques, et donne aussi la chasse aux écureuils, aux rats et aux souris (1).

La MARTE HERMINE ou STOAT, *mustela erminea*, Linn., est d'un beau blanc en hiver, et d'une couleur de souris ou brune sur le dos en été, et en tout temps le bout de sa queue est noir. Son corps a dix pouces de long, sa queue cinq et demi. Son poids est au plus de quatorze onces. Sa fourrure est belle et délicate. Sa marche est très-rapide : elle est craintive et se tient entre les racines des arbres, surtout près des ruisseaux ; elle se nourrit de petits animaux. On ne voit d'hermines que dans les états de Vermont et de New-Hampshire. La même espèce est commune en Sibérie (2).

La MOUFFETTE, POLECAT OU SKUNK, *viverra putorius*, Linn., appelée par les Français du Canada *bête puante* et *enfant du diable*, a près de dix-huit pouces de longueur, et sa queue est touffue et longue comme celle du renard; son pelage est doux, lustré et noir avec des taches blanchâtres irrégulières sur la tête, le cou et le dos. Une mouffette prise dans l'état de Vermont pesait sept livres et demie. Cet animal cherche sa nourriture pendant la nuit; et rarement il s'éloigne de son terrier ou des buissons durant le jour. Il se nourrit de jeunes volailles ou d'œufs, et quelquefois il se glisse dans les bâtimens des fermes à la poursuite de sa proie. La femelle met bas à chaque portée cinq ou six petits. Quand le polecat est poursuivi de près par l'homme ou par des chiens, il lance sur ses ennemis, jusqu'à la distance de quinze à seize pieds, une liqueur extraordinairement fétide et volatile qui enflamme les parties tendres de la peau qu'elle touche, et il est presque impossible de la faire disparaître des vêtemens qui en sont imprégnés.

(1) L'hermine d'été n'a-t-elle pas été confondue avec le weesel? En été, l'une ressemble à l'autre, et elles ne diffèrent que par la queue, celle de l'hermine étant toujours noire.

(2) La ZIBELINE, SABLE WEESEL, *mustela zibelina*, Gmel., est commune au Kamtschatka, et, selon quelques personnes, se retrouve dans les parties du nord des États-Unis; mais le fait est douteux. Sa couleur est le jaune foncé, avec le cou gris et le museau blanc. C'est du nom sibérien *sabel*, ou *zabel*, qu'est dérivé celui de zibeline, qui désigne la fourrure de cet animal dans le commerce, et le terme héraldique de *sable*.

Cette liqueur, dit-on, est un puissant antispasmodique. On emploie la graisse de la mouffette comme un émollient, et l'on assure que sa chair est agréable et nourrissante.

La loutre de terre (*american otter*), *mustela lutra brasiliensis*, Gmel., *saricovienne* de différens auteurs, ressemble au castor par ses habitudes aquatiques. Quand elle est adulte, elle a quatre à cinq pieds de longueur ; ses jambes sont courtes ; ses pieds robustes, et munis d'une membrane dans laquelle les cinq doigts sont engagés. Sa queue se termine en pointe. Sa couleur est d'un brun sombre qui approche du noir. Les plus fortes loutres pèsent trente livres. La femelle met bas au mois de mars trois ou quatre petits : elle fait son nid sur les bords des lacs et des rivières ; et, quand elle est alarmée, elle s'enfonce dans l'eau. Cet animal est très-actif, farouche et vorace ; il se nourrit de poissons, de grenouilles et de petits animaux aquatiques. Les Indiens mangent sa chair, mais elle paraît fort désagréable aux blancs (1).

La loutre de mer, *mustela marina*, Linn., est trois fois plus considérable que celle d'Europe. Son corps est long, sa queue courte, n'étant guère que d'un tiers environ de la grandeur du corps. Cette loutre a les pieds de derrière très-courts, et une fourrure brune et veloutée; et l'on remarque souvent sur sa tête des taches blanches.

Le loup, *canis lupus*, Linn. Il y a aux États-Unis une grande variété de ces animaux eu égard à la taille et à la couleur, quoique tous aient à peu près la même forme. Les dimensions des plus forts sont à peu près comme il suit : du museau à la base de la queue, cinq pieds ; les jambes de devant dix-huit pouces, celles de

---

(1) On connaît deux espèces de loutres sur tout le continent américain, jusqu'aux contrées boisées voisines de l'océan Pacifique. On parvient aisément à en faire des animaux domestiques. Kalm a vu des loutres apprivoisées comme des chiens, et suivant leurs maîtres. Elles se jetaient dans l'eau, et y prenaient du poisson. Leur fourrure est très-estimée ; et, s'il faut s'en rapporter à l'autorité de Lawson, quelques loutres, dans les parties ouest de la Caroline, sont d'un blanc tirant sur le jaune.

derrière quinze. Un loup tué dans l'état de Vermont pesait quatre-vingt-douze livres. Cet animal par sa forme ressemble au chien, mais sa tête est plus longue et son nez plus pointu. Ses oreilles sont affilées et droites : il a le cou court et épais; ses yeux sont farouches et étincelans. Dans les états du nord, la couleur du loup est généralement fauve et d'un brun rouge; il a une raie noirâtre le long de l'épine du dos, et des raies jaunes aux environs des oreilles et des jambes. Dans les états du sud le loup est entièrement noir (1). Dans la contrée du Missouri on rencontre plusieurs espèces nouvelles ou variétés de cet animal : l'une, d'une taille forte et d'une couleur brune, a été vue dans les montagnes qui traversent la contrée de Columbia entre la grande Chute et les Rapides. Une autre, qui se trouve sur les bords de l'océan Pacifique, terre comme le renard; deux autres espèces, plus petites, habitent les terres à bois, et se montrent quelquefois dans les plaines. La femelle met bas du premier mai au premier juillet, après trois mois et demi de gestation. Dans l'état de Vermont, neuf jeunes loups ont été trouvés dans le même antre. Sur toute l'étendue des États-Unis, cet animal est farouche et carnivore, et ne s'associe que dans des vues de destruction : il attaque les bêtes fauves, les renards, les lapins, pénètre la nuit dans les parcs des troupeaux et y assouvit son vorace appétit. En Pensylvanie, le loup exerçait de grands ravages parmi les moutons, les porcs et les petits troupeaux des premiers colons, et ils effrayaient ceux-ci la nuit par des hurlemens affreux. Dans le New-Hampshire, on donne une prime de dix dollars pour chaque loup tué. On les prend par le moyen de piéges couverts de troncs d'arbres, dans lesquels ils sont attirés par un appât : on les voyait autrefois dans la Caroline, chasser en troupe les daims, comme eût fait une meute de chiens de chasse, et poussant des cris terribles. Lawson assure que, quand ils sont affamés, ils se rendent dans un marais, et mangent une grande quantité de vase, et qu'ils la dégorgent ensuite, lorsqu'ils trouvent de la chair. Dans la contrée du Missouri,

(1) Celui-là paraît ressembler au *canis lycaon* d'Europe.

où le bison fournit aux loups une subsistance abondante, ils vont en troupes considérables, et quelquefois ils se repaissent tellement de cette nourriture, qu'ils deviennent incapables d'échapper au chasseur. On dit qu'ils montrent beaucoup de ruse et d'adresse dans la poursuite du cerf, en environnant cet animal de manière à le pousser près d'un précipice où il trouve la mort en tombant, et devient ainsi leur proie. Dans la contrée du Missouri, lorsque les Indiens tuent des bisons pour leurs approvisionnemens d'hiver, les loups s'approchent à peu de distance en troupeaux, et ils attendent le moment de s'emparer des carcasses que les Indiens laissent comme un rebut. La fourrure des loups est employée pour faire des manchons qui sont chauds et agréables. Leur peau, quand elle a été tannée, fait de bons souliers d'été; et, façonnée en parchemin, elle est excellente pour garnir les tambours. Il y a toute raison de croire que les Indiens, avant de connaître les Européens, étaient parvenus à dompter les loups, dont ils se servaient pour chasser. La race actuelle des chiens indiens paraît sortie du loup et du chien domestique d'Europe. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Wonder working Providence*, en parlant des planteurs de Long-Island, en 1640, s'exprime ainsi : « Il y a beaucoup d'Indiens dans la plus grande partie de l'île, qui, à l'aide de leurs chiens, commettaient de grands ravages dans les troupeaux des Anglais, lors des premiers établissemens; ces chiens n'étaient autres que de jeunes loups apprivoisés, mais qui n'avaient pas perdu leur nature vorace. » Kalm et Lawson manifestent la même opinion sur l'origine des chiens des Indiens.

Renards. On trouve dans les États-Unis plusieurs espèces de renards, connues par les noms qu'elles tirent principalement de leurs couleurs; ainsi il y a des renards rouges, gris, rayés, tricolors et noirs.

Le renard rouge est d'un rouge brun foncé. Parvenu à son plus grand développement, il pèse près de vingt livres.

Le renard gris, *canis virginianus*, Linn., est d'une couleur brune roussâtre sur le dos, avec une teinte rousse à l'entour des oreilles. Sa queue est d'un rouge

foncé, excepté à l'extrémité, où elle est blanchâtre. Il vit dans le creux des arbres, et quelquefois dans des terriers. Cette espèce est très-commune dans la Caroline et les états du sud, mais très-rare dans les états du nord. Le renard gris ressemble, par sa taille et sa forme, au renard d'Europe, dont M. Cuvier croit qu'il peut être une variété. Il a été décrit par M. Desmarest, Dict. d'hist. nat., 6e. vol.

Le renard croisé, *canis decussatus*, Schreb., ressemble au gris par sa forme et sa taille. Sa partie supérieure est d'un rouge foncé et jaune, approchant du gris argenté, sur son dos, où règne une ligne noire, qui se prolonge jusqu'aux épaules, et là elle est traversée par une autre de même couleur. Son ventre est noirâtre avec des taches rouges. Le renard rouge a deux pieds de longueur et sa queue dix-huit pouces.

Le renard tricolor, *canis cinereo-argenteus*, Schreb., a le dos d'une couleur grise, le ventre blanc et les côtés de son cou et ses flancs d'un jaune pâle.

Le renard charbonnier, ou brant fox, *canis alopex*, Gmel., a l'extrémité de la queue noire; mais n'est-il pas une variété du renard commun, auquel il ressemble dans tous les autres points?

Le renard noir, ou renard argenté, *canis argentatus*, Geoffroy, est d'un noir lustré, excepté ses oreilles qui sont fauves en dedans. Sa queue est d'une couleur cendrée et blanchâtre à l'extrémité. La fourrure de ce renard, épaisse et douce, est mêlée de long poils qui ont deux fois plus de longueur que les autres, et dont le bout, examiné de près, semble blanchâtre. Les plus forts de ces animaux pèsent vingt livres. M. Cuvier a remarqué qu'ils ont été confondus par Gmelin avec le loup noir, sous le nom de *canis lycaon* (1).

(1) Les renards rouges et gris sont communs dans les états du nord-est, et se trouvent dans les bois, non loin des lieux habités. On les prend par le moyen de piéges d'acier, et quelquefois on les tire de leurs terriers. Le renard rouge a été vu par Lewis et Clark dans la contrée du Missouri, et le renard gris l'a été entre les montagnes Rocky et l'océan Pacifique, où ces voyageurs ont encore rencontré le renard noir; le renard commun rouge, celui qu'ils appellent le grand renard rouge, et le *kite fox*, ou

Le COUGUAR, *felis concolor*, et *discolor*, Linn., connu sous le nom de *panthère américaine*, est rencontré quelquefois dans les diverses parties du continent américain, mais il varie par la forme et la couleur. Un des plus grands tués dans l'état de New-York, pesait cent livres, et avait neuf pieds de longueur depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue, qui était de deux pieds et demi; sa hauteur aux épaules était de deux pieds et demi. La tête du couguar est petite et ressemble à celle du chat domestique. Il a la poitrine large, et les jambes longues et armées de griffes acérées et rétractiles. Il ressemble par sa forme à la panthère d'Asie ou d'Afrique. La couleur de son pelage est d'un rouge brun uniforme sur le dos et les flancs. On voit sur sa lèvre supérieure, des taches noires et irrégulières. Sa poitrine, son ventre, ses jambes et ses cuisses, sont d'un blanc de lait.

Dans la captivité cet animal conserve ordinairement toute la férocité de son caractère naturel, cependant j'ai vu dans l'état de New-York, un couguar de six mois, qu'on avait pris très-jeune, et qui, étant fort gai,

---

le petit renard rouge. S'il faut s'en rapporter à l'opinion de plusieurs écrivains qui ont traité de l'histoire naturelle des États-Unis, tels que Kalm, Bartram, Evans et Forster, les renards noirs n'étaient point connus dans cette contrée avant l'arrivée des Européens : Forster est porté à croire qu'ils sont venus d'Asie, et probablement du Kamtschatka, où ils sont nombreux (*). Toutes les diverses espèces, lorsqu'elles sont poursuivies, montent aux arbres, ou se cachent dans des retraites souterraines; elles détruisent la volaille, et suivent les loups quand ils sont à la poursuite des bêtes fauves, pour s'emparer des débris qu'ils laissent. La chair des renards n'est mangée, ni par les blancs, ni par les Indiens : on dit que leur graisse est un remède contre les douleurs rhumatismales. Les chapeliers emploient leur fourrure, et la peau de l'espèce noire est l'objet d'un grand commerce (**). On lit, dans le « *Nouveau Canaan anglais* » de Morton, que les Indiens, nés dans la Nouvelle-Angleterre, estimaient chacune de ces peaux autant que quarante peaux de castors, et que, quand l'une d'elles avait été offerte ou acceptée par leurs rois, on la considérait comme un gage sacré de réconciliation.

(*) Note à la traduction des voyages de Kalm, tom. 1er., p. 222

(**) Histoire du Vermont, par Williams, p. 86.

se laissait toucher et caresser, en faisant entendre un murmure semblable au bruit d'un rouet, comme le font les chats.

Rarement on voit le couguar pendant le jour; mais on l'entend fréquemment pendant la nuit; et son cri ressemble à celui d'une personne qui souffre. Il est grand destructeur des animaux domestiques, des moutons, des veaux et surtout des cochons. Quand il est affamé, il attaque les grands animaux. Il saisit les moutons par le cou avec sa gueule, et, après les avoir jetés sur son dos, il s'enfuit dans les bois avec une vitesse incroyable. Quelquefois il est arrivé au couguar de suivre des personnes à cheval, l'espace de plusieurs milles, sans montrer aucune crainte. Cet animal ne revient point à la place où il a été chassé par les chiens; mais, s'il a été blessé, il les attaque et les tue: il met à mort les bêtes fauves, en se jetant sur elles de dessus les branches d'arbres où il se met en embuscade. Il se retire dans les réduits les plus profonds, comme entre les crevasses des rochers: c'est dans ces lieux que la femelle met bas: ordinairement chacune de ses portées est composée de deux, trois ou même de quatre petits. On dit que la chair du couguar est agréable: elle a été mangée comme viande de choix, par beaucoup des premiers planteurs de la Caroline (1). Les Indiens font usage de sa peau, pour se couvrir le corps pendant l'hiver; et, quand elle est préparée, on l'emploie à faire des souliers ou des gants.

Le chat des montagnes. L'animal carnivore qui, par sa taille, approche le plus du couguar, est connu sous le nom de *chat des montagnes*, ou *catamount*. L'un de ces animaux tué dans l'état de Vermont et un autre tué dans le New-Hampshire ont été mesurés; ils avaient trois pieds de long, depuis le museau jusqu'à la base de la queue, et celle-ci avait trois pieds; les jambes avaient douze pouces de haut: ils pesaient environ cent livres. Leur couleur générale était d'un jaune terne avec des taches noires et des raies sur le corps; leurs

(1) Lawson, p. 118.

pieds étaient noirs. Le mâle chez ces animaux est distingué de la femelle par une ligne noire sur le dos. Cette espèce est farouche et pleine de force. A Bennington dans l'état de Vermont, un chat des montagnes s'empara d'un veau qui était dans un parc formé par des arbres entrelacés de la hauteur de quatre pieds. Il plaça cette bête sur son dos, et s'élança avec elle sur des rochers qui avaient quinze pieds d'élévation (1). Quand le chat des montagnes poursuit sa proie, il n'a point peur du feu qui effraie tous les autres animaux carnivores. Le sang fait ses délices; et, comme le couguar, il s'élance sur le cou des bêtes à corne et des bêtes fauves, qu'il tue en leur déchirant la veine jugulaire. Un chat tigre, d'une grande taille, habite les contrées boisées et les bords des plaines, près de l'océan Pacifique. Sa peau, qui est couverte d'un poil long et beau, est employée par les Indiens comme vêtement.

Le lynx du Canada, *felis canadensis*, Geoff. (2), est d'un gris léger, avec quelques petites bandes irrégulières plus foncées, et de longs poils noirs à l'extrémité de la queue et des oreilles. Il a de deux pieds et demi à trois pieds de long, en comprenant sa queue, qui a près de quatre pouces. On le voit quelquefois dans les parties nord-est du district du Maine.

Le chat sauvage des états de la Nouvelle-Angleterre, chat cervier des Français, lynx bai des Anglais, *catus cervarius*, Linn., *felis rufa*, Guldenstaedt, est un chat bai, marqué de taches noires peu visibles. Sa queue est courte blanche en dessous et à l'extrémité; les pointes de ses oreilles sont barbues. Il a près de deux fois la taille d'un fort chat. Son poil est plus court et plus doux que celui du lynx commun. Il a aussi les oreilles et la queue moins grandes. L'un des plus grands chats sauvages, dans l'état de Vermont, pesait cinquante-sept livres. Cette espèce était

(1) *History of Vermont, by Williams*, p. 87.

(2) On doit à M. Rafinesque un prodrome très-abrégé d'une monographie des *lynx*. Il en distingue plusieurs espèces nouvelles propres à l'Amérique du nord.

autrefois nombreuse, et détruisait beaucoup de troupeaux aux premiers planteurs.

Le CHAT SAUVAGE DE LA CAROLINE, LYNX DES MONTAGNES, de Collinson ou de Pennant, est à peu près de la taille d'un chat ordinaire. Sa couleur est un brun mêlé de gris avec des raies noirâtres longitudinales, sur le dos et les côtés. Sa queue a des anneaux noirs et blancs; son ventre et ses jambes sont tachés de noir. La couleur de la femelle est quelquefois rougeâtre. Cet animal est particulier aux états du centre et du sud.

Le CHAT NOIR AMÉRICAIN, nommé *woolameg* par les Indiens, en raison de sa couleur, ressemble au précédent par la forme et ses habitudes; mais il est d'une plus petite taille, ne pesant jamais plus de vingt-trois livres; comme l'autre, il est farouche de sa nature, et ne peut être apprivoisé. Par sa couleur, il se rapproche du *jaguarondi* de Don Felix de Azzara.

Amphibies.

Le VEAU MARIN OU PHOQUE, *phoca vitulina.*

Le PHOQUE A CRINIÈRE, *phoca jubata*, Linn., trouvé dans l'océan Pacifique septentrional, sur les côtes du Kamtschatka, et de la côte nord-ouest de l'Amérique, ainsi que sur les îles Aleutiennes.

Le PHOQUE OURS MARIN, *phoca ursina.* Idem.

Le MORSE, OU VACHE MARINE, OU ÉLÉPHANT MARIN, *trichecus rosmarus.*

Marsupiaux.

Le SARIGUE A OREILLES BICOLORES, Cuvier, *virginian opossum*, *didelphis virginiana*, Linn., a à peu près la taille d'un gros chat; son nez est pointu; sa gueule très-fendue; ses oreilles sont nues, minces et rondes, d'une couleur noirâtre près de leur base, et blanches vers l'extrémité. Sa couleur générale est le gris jaunâtre; sa queue nue, écailleuse et préhensile, a près d'un pied de long; ses jambes sont courtes et ses doigts sont armés de griffes aiguës et blanches, à l'exception du pouce des pieds de derrière, qui est inerme, plat, arrondi et opposable aux autres doigts. La femelle

produit de quatre à douze petits à la fois, sans poils et à peine développés. Ils demeurent pendant quelque temps attachés aux mamelles, qui sont renfermées dans une sorte de poche formée par un replis de la peau du ventre de la femelle; ils s'y retirent même encore en cas de danger, après qu'ils en ont été détachés et sont devenus capables de courir. L'opossum fait son lit au pied des arbres, dans le plus épais des bois. Pour tromper sa proie, il se suspend par la queue à l'extrémité d'une branche d'arbre, et paraît être sans vie. Quand il est captif, il dévore quelquefois ses petits, malgré qu'il ait de la nourriture. Cet animal se nourrit de racines, de fruits sauvages et d'oiseaux: comme le renard, il suce le sang, sans toucher à la chair de sa proie, et exerce de grands ravages en peu d'heures sur la volaille domestique. Sa marche est lente; souvent il est renversé par son ennemi, alors il contrefait le mort, et demeure sans mouvement, jusqu'à ce qu'il soit hors de danger. La difficulté de tuer l'opossum, a donné naissance à un proverbe dans la Caroline du nord: on dit « que le chat a neuf vies, et l'opossum dix-neuf. « L'opossum devient facilement un animal domestique. Le général d'Abboville en apprivoisa deux, mâle et femelle, qui s'accouplèrent et produisirent des petits qu'ils élevèrent. La chair de cet animal est blanche et a bon goût; les Indiens la préfèrent à celle du porc; ils emploient sa graisse en place de beurre et de lard; le poil qu'on teint en rouge entre dans la composition de tissus employés en ceintures et en habits d'ornement. L'opossum habite dans les états du centre et dans ceux du sud.

RONGEURS.

Le castor, *castor fiber*, Linn. Le castor chatain, avec une queue plate et nue, a près de trois pieds de long, et dix ou douze pouces de large entre les hanches; il pèse soixante livres; sa tête ressemble à celle d'un rat; il a le museau long, les yeux petits et les oreilles courtes; ses dents incisives sont larges, très-fortes, tranchantes et projetées hors de la mâchoire. Ses jambes sont courtes; les doigts de ses pieds de

devant sont séparés ; ceux de ses pieds de derrière sont au contraire réunis par une membrane ; sa queue, qui est ovale, a environ douze pouces de long et six de large ; elle est épaisse, convexe par-dessus et plate en dessous, avec une surface écailleuse.

Dans l'état de Vermont, le castor est d'un brun châtain, et sa couleur en général devient plus claire à mesure qu'on s'approche du sud. La femelle porte trois ou quatre petits à la fois ; dans les états du nord, elle met bas vers la fin de l'hiver, et dans la Louisiane à la fin de mai, ou au commencement de juin. Les jeunes castors restent avec leurs parens jusqu'à leur troisième année. Les cabanes des castors sont d'une forme ovale, et ont de quatre à dix pieds de diamètre ; elles sont construites sur pilotis, le long des bords d'un étang ou d'un cours d'eau, et ont deux, trois ou quatre étages, dont le plus bas est toujours élevé au-dessus du niveau de l'eau. Les cabanes les plus petites contiennent ordinairement cinq ou six castors, et les plus grandes, de vingt à trente. Ces animaux sont naturellement pacifiques, et jamais ils ne se font la guerre entre eux ; quand ils sont attaqués, ils fuient en plongeant dans l'eau. Ils se nourrissent de l'écorce des arbres, et dans la Louisiane, de celle du saule et du cotonnier. Si on les prend jeunes, ils s'apprivoisent facilement, et dans cette situation ils montrent une grande passion pour les pois bouillis. La valeur de la fourrure du castor est bien connue, et sa chair donne une nourriture agréable. Les Indiens supposent que sa queue possède une vertu excitante, et ils la conservent comme un plat favori pour leurs Sachems ou Sagamores, qui sont les premiers du peuple. Le liquide appelé castorum, secrété par des glandes placées sur le prépuce des mâles, est utile en médecine.

Quelque temps après les premiers établissemens des Européens, les castors étaient très-nombreux dans les états de l'Atlantique. Morton, dans son « nouveau Canaan anglais » (p. 78), remarque qu'en cinq ans, un domestique qu'il avait à son service, gagna mille livres sterling à ce commerce ; le poil s'en vendait alors dix schellings la livre. Avant que les Indiens connussent l'usage des piéges, ils cassaient la glace autour des cabanes

pour en faire déloger les castors qui se retiraient dans l'eau : ils les effrayaient ensuite en frappant la glace avec une massue, et les prenaient par le cou, lorsqu'ils rentraient dans leurs cabanes.

L'ONDATRA, OU RAT MUSQUÉ, MUSQUASH, OU CASTOR MUSQUÉ, *castor zibethicus*, Linn., ressemble au castor, si ce n'est par la queue, qui est comme celle du rat d'Europe pour la longueur, mais comprimée latéralement. Il a la tête grosse et épaisse; ses oreilles sont courtes et velues. Il a deux fortes dents incisives à chaque mâchoire; celles de la mâchoire inférieure ont près d'un pouce de long. Les pieds du rat musqué n'ont point de membrane, mais leurs doigts ont des cils sur les bords, qui en tiennent lieu. Son corps, qui est d'un brun ferrugineux, a quinze pouces de long et à peu près la largeur de celui d'un jeune lapin : il pèse environ cinq livres. Sa poitrine et son ventre sont d'une couleur cendrée, mêlée de roussâtre.

Le rat musqué habite près des petites rivières et des lacs, sur les bords desquels il se construit une cabane conique, de trois ou quatre pieds de haut, avec des bâtons, des tiges de jonc et de l'herbe ; le tout cimenté d'argile.

Aux approches de l'hiver ces animaux se réunissent en familles. La femelle porte de quatre à six petits à la fois. La principale nourriture de l'ondatra se compose de moules d'eau douce, d'écrevisses et de racines d'iris. Sa chair se mange dans le printemps; pendant les autres saisons, elle a un goût de musc très-désagréable. Sa fourrure est employée par les chapeliers.

Le CAMPAGNOL, RAT D'EAU, *mus amphibius*, Gmel. Son corps a près de six pouces de long; sa queue, d'un brun noirâtre en dessus, et en dessous d'une couleur cendrée, en a trois. Peut-être diffère-t-il de celui d'Europe.

Le CAMPAGNOL, ou la SOURIS DES PRAIRIES DE PENSYLVANIE, décrit dans l'Ornithologie de Wilson, tom. 6, pl. 50, fig. 3, est long de quatre pouces, depuis le nez jusqu'à l'origine de la queue, qui a trois quarts de pouce. La couleur de ce campagnol est d'un fauve brunâtre en dessus, et en dessous d'un blanc grisâtre; ses yeux

sont très-petits, ses oreilles courtes et rondes. Il se nourrit de racines bulbeuses, d'ail, etc. Il nuit aux plantations qui sont le long des rivières; en faisant des trous dans les digues.

La SOURIS, *mus musculus*, Linn., *souris commune*(1). ; et

Le SURMULOT, *mus decumanus*, Linn., importés d'Europe.

Le HAMSTER, OU RAT DU CANADA, OU GOPHER, *mus bursarius*, Shaw., est de couleur cendrée, avec une queue courte et presque nue, des pates courtes, dont les antérieures ont des griffes très-longues et propres à fouiller la terre. Il se distingue particulièrement par une poche à chaque joue, d'un pouce et demi de long, qu'on suppose servir au double usage de lui procurer les moyens de porter de la nourriture, et de déplacer de la terre, lorsqu'il est occupé à se construire une retraite souterraine. Cet animal est particulier au Canada et aux états voisins. Bartram a rendu compte d'un rat vu dans les parties basses de la Louisiane, qui se terre, et est deux fois plus gros que le rat ordinaire, mais qui paraît différer de celui-ci.

Le LOIR DES FLORIDES, *mus floridanus*, a été découvert par M. Ord. C'est un rongeur de la taille du rat domestique, à longue queue poilue, terminée par un pinceau peu apparent; son pelage est extrêmement doux au toucher, et de couleur fauve en dessus.

La GERBOISE DU CANADA, OU GERBILLE DU CANADA, de M. Desmarest; *dipus canadensis*, Shaw; et probablement le *dipus jerboa* de Barton, a la forme d'une souris, avec de très-grandes jambes de derrière, et une longue queue. Elle fréquente les prairies, les forêts, les champs de blé. Le général Davies l'a décrite dans le 4e. vol. des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, sous le nom de *souris sauteuse du Canada* (2).

---

(1) *La souris de Virginie*, *virginia mouse ; mus agrestis americanus albus*, paraît être une variété albine du mulot. Sa couleur est blanche, sa taille à peu près celle de la souris commune des champs; sa tête et son museau sont courts, et sa queue est conique.

(2) Rafinesque Smaltz, dans son *Précis de découvertes somio-*

LA MARMOTTE DU MARYLAND, *arctomys monax*, Linn. Syst. nat. Gmel., connu par les noms de *wood-chuck* et de *cochon de terre*, est à peu près de la taille du lapin; sa couleur est d'un brun ferrugineux, son museau d'un gris bleuâtre. La circonférence de son corps est d'environ quinze ou seize pouces, et sa longueur à peu près pareille. Cette marmotte a les jambes courtes, les pates larges; et sa queue, qui est velue, a environ la moitié de la longueur du corps; elle a le museau pointu, les yeux larges et noirs, les oreilles courtes et rondes.

Quelques-uns de ces animaux se trouvent dans l'état de Vermont, et pèsent seize livres; mais, dans les parties du sud et de l'ouest, ils ont une plus grande taille. Dans la contrée du Missouri et dans les plaines de Columbia, ils pèsent de quatorze à dix-huit livres. On en a vu se creuser un terrier dans un sol dur et compacte, avec une étonnante célérité. Ils se nourrissent de trèfle sauvage et d'autres herbes: aux approches de l'hiver ils se retirent dans leurs terriers, où ils restent jusqu'au printemps. Les femelles produisent quatre ou cinq petits à la fois; la chair des jeunes marmottes est agréable et saine, et l'on fait cas de leur fourrure. Edwards a donné la figure de cet animal dans son Histoire naturelle des oiseaux. (tom. 2, p. 104.)

LA MARMOTTE DU MISSOURI, *arctomys missouriensis* (Spec. nov.). Tous les derniers voyageurs américains ont essayé de décrire un animal vu en grand nombre dans la contrée du Missouri, où on le connaît sous le nom de *chien de prairie*, et d'*écureuil aboyeur*. Il est environ un tiers plus gros que les plus forts écureuils. Il a le corps long, les jambes courtes, la lèvre comme celle du lapin, et son cri est perçant comme celui d'un petit chien. Il se nourrit d'herbes, de bourgeons et de feuilles d'arbrisseaux; il vit en familles, et dans quelques lieux ces familles occupent une surface de plusieurs

---

logiques, indique une seconde espèce de gerboise de l'Amérique septentrionale, qu'il appelle *gerbillus soricinus*. Cet animal différerait de la gerboise du Canada par sa queue, qui serait plus courte que celle de cette dernière. Il en a indiqué encore deux autres, dans le *American monthly Magazine*.

centaines d'acres. Le terrier de cet animal a souvent une profondeur considérable; il s'y retire à la vue de l'homme, et ne se montre jamais pendant la saison de la gelée. Sa chair fournit une nourriture agréable. Il est probable que cette marmotte forme une espèce nouvelle, à laquelle on pourrait donner le nom de *marmotte du Missouri*. Elle est appelée par les Indiens *wishtonwish*, en raison de son cri, et par les chasseurs et marchands, *écureuil des prairies*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec l'écureuil, par la forme de son corps, de sa tête, de sa queue, de ses dents et de ses griffes. Sa queue est exactement comme celle de l'espèce précédente, sans être aussi longue. La marmotte du Missouri est en dessus d'un brun sombre, et blanche en dessous. Le major Pike, dans son expédition au travers de la Louisiane, a décrit le lieu de la résidence et les habitudes de ces animaux, de la manière suivante: « Leurs villes sont généralement situées sur le penchant d'une colline, près d'une petite rivière ou d'un étang, pour qu'ils puissent jouir de l'eau, sans que le terrain élevé qu'ils habitent soit sujet à être inondé. Leur résidence étant dans un terrier, la terre qui en est tirée leur procure un double avantage: elle les défend contre l'eau, et leur fournit dans les temps humides un lieu élevé, où ils se reposent et d'où ils peuvent avoir une vue plus étendue et plus distincte du pays. Leurs trous descendent en forme de spirale et jamais je n'ai pu m'assurer de leur profondeur: une fois j'ai versé dans l'un de ces trous cent quarante chaudières d'eau pour en chasser la marmotte qui l'occupait, et je n'ai point réussi. Leurs villages s'étendent quelquefois en deux ou trois milles carrés, et ils doivent contenir d'innombrables quantités de ces animaux, car il y a généralement chaque dix pas un terrier, où se trouvent au moins deux marmottes. Nous en avons tué un grand nombre avec nos carabines, et elles nous ont paru être une nourriture excellente, après les avoir exposées une nuit ou deux à la gelée. Quand on approche de leurs villes, on est salué de tous côtés par leur cri de *wishtonwish*, d'où dérive leur nom, que les Indiens prononcent d'une voix aiguë. On les voit alors se retirer toutes à l'entrée de leurs terriers, où elles

s'arrêtent, et de là observent le plus petit mouvement que l'on fait. On a besoin, pour les tuer, d'une carabine et de beaucoup d'adresse; il faut qu'elles soient tuées raides; car, tant qu'elles ne sont que blessées, elles continuent à s'enfoncer dans leurs cellules. Il est extrêmement dangereux de passer au travers de leurs villes; elles abondent en serpens à sonnette, de l'espèce jaune ou noire; et, quelque étrange que cela puisse paraître, j'ai vu le wishtonwish, le serpent à sonnette, la grenouille cornue, dont la prairie est remplie, et nommée par les Espagnols le *caméléon*, et enfin la tortue de terre, se réfugier dans le même trou. »

L'ÉCUREUIL CAPISTRATE, *chat écureuil* de Pennant, *sciurus capistratus*, Bosc. (Brown, nov. illust. de Zool. p. 47); *sciurus vulpinus*, Gmel. Il est distingué de tous les autres écureuils par la couleur de sa tête, qui est toujours noire, tandis qu'au contraire son museau et ses oreilles sont toujours blancs; la partie supérieure de son corps est grisâtre ou noirâtre. Cet écureuil est beaucoup plus grand que celui d'Europe, car il a plus de deux pieds depuis le nez jusqu'à l'extrémité de la queue.

L'ÉCUREUIL GRIS, OU L'ÉCUREUIL CENDRÉ, *sciurus cinereus*, Gmel., ainsi appelé en raison de sa couleur, ou *écureuil gris de la Caroline*, est un animal élégant, avec une grande queue à longs poils. Cette queue s'élève souvent en forme de courbe, de sorte que son bout touche la tête. La longueur du corps de l'écureuil gris le plus gros est d'environ douze pouces; et, quoiqu'on le nomme écureuil gris de la Caroline, il naît encore dans les autres états. Cette espèce était autrefois fort nombreuse en Pensylvanie, et détruisait tellement les grains, que la législature de cet état offrit une récompense de trois *pence* pour chaque tête d'écureuil. Cette prime monta, en 1749, à huit mille livres de monnaie courante; et, comme on trouva qu'elle épuiserait le trésor, on la réduisit de moitié. Pendant l'hiver, les écureuils vivent dans de vieux arbres creux, où ils ont amassé une grande quantité de noix et de glands, et la femelle y fait ses petits. En été, ils se construisent, à l'extrémité des branches d'arbres, un nid fait avec de petits rameaux et des feuilles. L'écureuil gris émigre aux chan-

gemens de saison ; et , en traversant les rivières et les ruisseaux , il montre , dit-on , une grande sagacité. Il se place sur un morceau d'écorce d'arbre , et il se dirige par le moyen de sa queue , qui lui sert tout à la fois de voile et de gouvernail. Mais si un vent fort vient à souffler , son savoir est en défaut , et alors il périt dans les eaux (1).

L'ÉCUREUIL ROUGE (*species nova*) n'est pas aussi grand que le gris ; il prend son nom d'une raie rouge qu'il a le long du dos. Ses flancs sont grisâtres , et son ventre blanc. En quelques lieux on l'appelle encore l'*écureuil des pins* , parce qu'il se nourrit de la graine de ces arbres. Généralement cet écureuil fait son nid dans les creux des rochers , ou dans quelques vieux arbres ruinés (2).

L'ÉCUREUIL NOIR, *sciurus niger*, Linn. , a la partie supérieure de son corps , ses oreilles et sa queue d'un noir foncé, avec la poitrine , le ventre et les flancs bruns. M. Desmarest, dans sa description de cette espèce, (nouv. Dict. d'hist. nat.) , observe qu'elle a été confondue avec l'écureuil chat par beaucoup d'auteurs , et particulièrement par Erxleben et Shaw. Mais il ne doute pas de son existence, il croit même qu'il y a un individu de cette espèce , dans le cabinet du muséum , et qui a été apporté de l'Amérique du nord.

L'ÉCUREUIL RAYÉ , ou L'ÉCUREUIL DE TERRE , *sciurus striatus*, Linn., du genre *tamia* d'Illiger, est d'un brun jaune ; avec des raies longitudinales blanchâtres le long du dos et des flancs. Ses oreilles n'ont point de pinceaux de poils à leur extrémité ; son corps a cinq ou six pouces de long , et sa queue six ou sept. Il est pourvu d'abajoues où il resserre momentanément sa nourriture. Il vit dans des terriers, dans les lieux rocailleux et couverts. Il grimpe aux arbres pour y chercher sa nour-

---

(1) M. Cuvier pense que l'écureuil chat de Schreber , natif de la Virginie, est une variété de l'écureuil gris.

(2) Dans le 10e. vol. du nouveau Diction. d'hist. nat., 2e. édit. on trouve la description d'un écureuil sous le nom de *sciurus rufiventer*, d'un rouge brun en dessus , et rouge en dessous avec de petites taches noires , qui se rapproche un peu de celui-ci, mais qui en diffère cependant par la couleur de son ventre.

riture, et fait une provision de noix; il amasse aussi du grain dont il détruit, dit-on, le germe pour empêcher qu'il ne lève. Pendant l'été, il se nourrit de pommes, de pêches, d'autres fruits et de semences. Il habite les états du nord et du centre. On le trouve également en Asie.

L'Écureuil de la Caroline*, *sciurus caroliniensis*, Linn. La partie supérieure de son corps est d'un gris ferrugineux, piqueté de noir; les flancs fauves, le ventre blanc et la queue brune, piquetée, et en outre bordée de blanc. Ses oreilles sont dépourvues de pinceaux de poils à leur extrémité, et sa taille est de moitié plus petite que celle de l'écureuil gris ou de l'écureuil chat. La chair de cet animal est estimée.

Le polatouche ou écureuil volant, *sciurus volucella*, Linn. Son corps a cinq pouces, et sa queue quatre de longueur, et cette dernière est couverte de longs poils distiques. La peau de ses flancs est très-étendue et réunit les extrémités antérieures aux postérieures, en formant comme une sorte de parachute, lorsque l'animal saute d'une branche à l'autre. Ses yeux sont gros; ses oreilles courtes et presque nues. La couleur de son pelage est cendrée sur le dos, ou d'un gris brun. Cet écureuil se montre rarement le jour; mais, le soir, il est très-actif à chercher sa nourriture, qui consiste en noix, semences, grains et bourgeons de bouleau. Il se trouve dans tous les états (1).

Le poro-épic urson, *histrix dorsata*, Linn., *urson* de Buffon. Ce porc-épic a de petits piquans parsemés dans une fourrure épaisse. Son corps est court et trapu, et ressemble un peu à celui du castor. Ses oreilles sont courtes. L'un des plus forts de ces animaux, pris dans l'état de Vermont, pesait seize livres. Ses épines ou tuyaux avaient deux ou trois pouces de long, et étaieut de la grosseur d'une plume de pigeon.

Quand on attaque cet animal, il place sa tête entre ses pieds de derrière, hérisse ses piquans et reste im-

(1) Dans la Louisiane et les contrées arrosées par la Columbia, Lewis et Clark ont observé sept espèces d'écureuils, dont les caractères ne nous sont point connus.

mobile ; il se défend surtout de cette manière contre le chien et les petits animaux. La femelle met bas chaque année, et a généralement trois ou quatre petits à la fois. Le temps de la gestation dure quarante jours. L'urson cherche sa nourriture pendant la nuit, et se repose le jour. Il se nourrit de légumes et de petits oiseaux, de fruits, d'écorces, de racines. Ses mouvemens sont lents : lorsqu'il descend d'un arbre, il se sert de sa queue pour ne pas tomber. Les Indiens mangent sa chair qu'ils trouvent saine et d'un bon goût, et se servent de ses épines pour orner leur cou et leurs cheveux. Ils les emploient encore à se percer les oreilles et le nez, pour y attacher des pendans. L'urson, quoiqu'il soit assez rare, se voit dans toute l'étendue des États-Unis.

Le LIÈVRE D'AMÉRIQUE, *lepus americanus*, Gmel., *lepus nanus*, Schreb. ; est gros à peu près comme le lapin ordinaire. Il a la queue courte; sa couleur est d'un gris de cuir tanné, qui devient blanchâtre en été ; ses oreilles et sa queue sont d'une couleur plus foncée que le reste de son corps; il a le ventre blanc. La femelle porte deux ou trois fois l'année, et fait cinq ou six petits à la fois. Cet animal ne terre jamais, il se retire dans des troncs d'arbres, et monte jusque sur les branches les plus élevées (1).

ÉDENTÉS.

Le MEGALONYX *ou* MEGATHERIUM DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, que M. Cuvier croit approcher plus que tout autre animal connu du geure *bradypus*, ou paresseux,

---

(1) Le *varying hare* des parties sud des États-Unis est distingué de celui ci dessus, parce que, de gris brun qu'il est au printemps et en été, il devient tout blanc en hiver. Ses oreilles sont aussi plus courtes et marquées de noir, et ses jambes sont plus minces. Les plus grands *varying hares* ont environ dix-huit pouces, et pèsent sept à huit livres. Le poil de ces animaux est doux et beau. Ils sont très-prolifiques, car les femelles mettent bas plusieurs fois l'année, et ont chaque fois trois ou quatre petits; leur gestation dure environ trente jours. On dit que la chair du *varying hare* est agréable et nourrissante. Il fréquente les marais et les prairies, mais jamais il ne fait de terrier ; il a la couleur du lapin d'Europe, et la femelle cache également ses petits au mâle. Quand

est classé par ce naturaliste dans la famille des quadrupèdes, n'ayant de dents, ni incisives, ni canines.

PACHYDERMES. — *Proboscidiens.*

Le MASTODONTE, *mastodon giganteum*, Cuv. De tous les animaux qui ont disparu dans les États-Unis, le plus remarquable est le *mammoth*. On en a trouvé des os bien conservés en différentes parties, de manière qu'ils forment aujourd'hui un squelette à peu près entier. Cet animal, qui ressemblait par sa forme à l'éléphant, mais qui était plus grand, a reçu de M. Cuvier le nom de grand mastodonte, *mastodon giganteum;* et ce savant ne trouve entre lui et l'éléphant d'autre différence remarquable que celle de ses dents qui, au lieu d'être usées à leur couronne, se terminent en pointes coniques très-saillantes. Plusieurs squelettes de mammoth ont été découverts dans les comtés d'Orange et d'Ulster. Un d'eux, qui se trouve dans le musée de M. Peale, à Philadelphie, a les dimensions suivantes. Sa hauteur aux épaules est de onze pieds, aux hanches de neuf. Sa longueur en ligne droite est de dix-sept pieds; celle de ses défenses de dix pieds sept pouces; ses mâchelières pèsent quatre livres dix onces, et le poids du squelette est de mille livres.

Pachydermes proprement dits.

Les porcs n'ont été vus dans aucune partie des États-Unis, au temps de leur découverte par les Européens. Mais ceux qui y ont été transportés, sont redevenus sauvages dans quelques cantons.

RUMINANS.

Le CARIBOU ou RENNE, *cervus tarandus*, Linn. Cette espèce de cerf, dont la taille est à peu près moitié de celle du *moose deer*, et ayant des bois garnis de branches palmées et d'andouillers, a été vue dans les par-

ils sont poursuivis, ils se retirent aussi haut qu'il leur est possible, dans un arbre creux. Lawson ajoute qu'il a vu le lapin anglais entre des rochers sur les bords de la rivière de Trent; mais il ne pense pas qu'il soit natif du pays.

ties montagneuses du district du Maine. Elle est d'un naturel craintif. On fait beaucoup de cas de sa chair et de sa peau.

L'ÉLAN. Cet animal, connu d'abord des pêcheurs basques sous le nom d'*orignal*, et sous celui d'*aptatou* que lui donnent les Indiens du Canada, a quelque ressemblance avec le cheval par la tête et par le cou, et est presque de la même taille. Par la forme de son corps et de ses membres, il approche du daim; mais il lui est bien supérieur en force. Les plus grands pèsent mille livres, et ont neuf pieds de long, depuis le museau jusqu'à la base de la queue. Ils sont hauts de quatre pieds et demi aux épaules. Leurs jambes de devant ont deux pieds et demi, et leur cou la même longueur; leurs oreilles ont neuf pouces, et leur queue trois. Deux élans, qu'on avait apprivoisés pour les montrer, furent amenés du Haut-Canada à New-York, il y a quelques années; et, quoiqu'ils ne fussent pas encore parvenus à toute leur croissance, la femelle, plus âgée d'un an que le mâle, avait déjà sept pieds neuf pouces de long, et à l'épaule quatre pieds sept pouces de haut. La longueur des bois du mâle était d'environ trois pieds, et l'espace entre eux de quatre pouces à leur insertion, et de deux pieds et demi à leur extrémité. L'élan mue tous les ans au mois de mai, et ses nouveaux bois poussent en quinze jours. Ils ne sont point palmés comme ceux du *moose;* mais arrondis, avec des andouillers en pointe dont les plus bas forment, au-dessus de l'œil, une courbe appelée par les chasseurs *cornes de combat*. Sous l'angle de chaque œil, il y a une fente oblique ou larmier; et au côté extérieur de chaque jambe de derrière se trouve une petite vésicule ou sac qui contient une substance onctueuse dont l'élan, au rapport des chasseurs, se sert pour frotter ses jeunes bois deux fois le jour, ce qui leur donne de la nourriture. Il a les sabots courts, mais divisés; et, quand il est en mouvement, ils font du bruit comme ceux du renne. L'élan n'a point de crinière, mais, sous son cou, il y a une touffe de longs poils qui ressemblent à ceux du cheval baskir, et le poil de son corps est plus long que celui de ce dernier animal dans la domesticité. La couleur du dos de l'élan et de ses

flancs est d'un brun foncé et cendré : celle de la tête et des jambes d'un brun foncé. La femelle, qui n'a point de cornes, se rapproche du mâle du 20 septembre au 1[er]. octobre, et met bas neuf mois après. Elle a généralement deux petits à la fois, qui sont de sexe différent. En été, cet animal se nourrit d'herbe, et, dans le printemps, de mousse et de bourgeons. Ceux qu'on a montrés à New-York avaient pour le tabac une passion que leur conducteur disait être naturelle. Dans les parties du nord de la Nouvelle-Angleterre, l'élan était si commun, quelque temps encore après l'arrivée des premiers colons, que, lors de la saison des chasses, les Indiens étaient dans l'habitude d'en offrir sept à huit à la fois à ceux des Anglais pour lesquels ils avaient une grande estime. On prisait la chair de l'élan plus que celle des autres cerfs, et sa peau servait à faire des souliers et des bas (1). Maintenant on voit rarement l'élan sur la rive gauche du Mississipi ; mais il est nombreux dans les plaines élevées du Missouri et de la Columbia, où il paît avec les bisons. Quand il est poursuivi, il parcourt très-précipitamment les bois les plus épais. Pendant leur expédition à travers cette contrée, Lewis et Clark ont remarqué que quelques élans avaient perdu leurs bois dans le mois de mars : chez d'autres, ils étaient déjà longs de six pouces, et un petit nombre d'élans avaient encore les vieux ; mais ces derniers étaient maigres.

M. de Witt Clinton, dans son discours d'introduction à la société philosophique de New-York, observe que le moose et l'élan ont été confondus ensemble par les naturalistes de l'Europe, tandis que ces animaux sont bien véritablement distincts. « Le premier de ces animaux n'est jamais vu au sud du 44° de latitude nord. L'espace où on le trouve est limité à peu-près par 10°. de latitude, et seulement par quelques degrés de longitude. Il est probable que le moose peut parvenir à la hauteur de vingt mains : l'élan n'est pas si grand ; peut-être jamais il n'a plus de quinze paumes, et, en général, il habite des climats plus doux. Le moose a de

(1) *New England Canaan*, by *Morton*.

longs bois palmés, et notre élan les a ronds et cylindriques. Le premier est confiné aux régions du nord, et l'autre va du Canada au sud. Je pense que nous avons droit de dire: 1°. Que l'animal que nous nommons l'élan n'est pas le *cervus alces*, mais qu'il est une variété du cerf *stag*, *red deer*, ou bien du *hart* de l'Europe; le *cervus elephas*, ou une espèce distincte de ce *cervus*; 2°. Qu'il n'est pas le moose, et que le moose, d'après l'opinion des meilleurs naturalistes, est une variété du *cervus alces* de l'ancien continent (1). »

Le MOOSE, espèce de cerf confondue avec l'élan par les naturalistes français, et rapportée par eux au *cervus alces*, Linn., a à peu près la taille et la forme de l'élan; mais il en diffère à quelques égards, et particulièrement par la forme de ses bois qui sont palmés, et s'étendent en se séparant. Il y a deux variétés de moose: on dit que l'une, de couleur noire, acquiert jusqu'à huit ou neuf pieds de hauteur: l'autre, grisâtre, excède rarement la taille du cheval commun. Dans les deux variétés, la tête est large, et d'une longueur disproportionnée au corps: elles ont aussi les yeux petits; les oreilles larges, ainsi que les narines. La lèvre supérieure est sillonnée et beaucoup plus ample que l'inférieure. Le cou est court, avec une crinière épaisse et droite. Les parties postérieures du corps sont larges et fournies; les jambes longues et plus minces que celles du cheval. Les bois ne sont pas branchus; ils s'étendent latéralement, et la distance entre leurs extrémités est de cinq à six pieds. Vers le bout, ils sont armés de pointes aiguës: ils tombent en décembre et janvier, et on en a trouvé qui pesaient de trente à quarante livres. La femelle du moose n'a point de cornes: cette espèce, autrefois très-commune dans les états du nord, est d'un brun foncé, avec une crinière et une queue d'une couleur plus claire; et une longue touffe qui pend d'une petite protubérance sous la gorge, et d'une couleur noire. Le poids des plus forts mooses, parvenus à toute leur croissance, est estimé par les chasseurs de 1300 à 1400 livres. La marche de

(1) Discours d'introduction lu à la Société le 4 mai 1814.

cet animal est une sorte de pas on de trot, et quoiqu'il lève haut ses pieds, il va très-vite. La femelle s'accouple dans les mois de septembre et d'octobre, et a un, deux et quelquefois trois petits à la fois. Le mâle n'attaque point l'homme ni les animaux, et est très-doux, excepté quand il est blessé, ou bien encore dans le temps du rut. Il se retourne alors fièrement contre celui qui l'attaque, et le tue avec ses bois ou ses pieds. Pendant l'été, le moose paît, comme l'élan et en familles, l'herbe des pâturages dans des plaines : en hiver, il se nourrit des branches tendres des arbres, et particulièrement de celles du saule et du peuplier. On dit que dans les régions les plus au nord, lorsque la neige est profonde, et pas encore assez gelée pour le porter, il l'écarte afin de trouver l'écorce et les bourgeons des arbres, et que quand il les a consommés, il forme un autre trou semblable au premier. La chair du moose plaît et est nourrissante, et sa lèvre supérieure ainsi que sa langue passent pour être très-délicates. Sa peau est épaisse; mais, quand elle est préparée, elle devient douce et ployante. Les Indiens font des cuillères de la partie palmée de ses bois, et ses nerfs séchés et préparés servent en guise de fil.

Le cerf du Canada, stag, ou red deer, *cervus canadensis* de Gmel.; *cervus americanus* de Catesby, et *alces americanus cornibus teretibus* de Jefferson; *cervus strongyloceros* de Schreber, est d'un roux brun, avec des cornes à branches cylindriques et recourbées. Cet animal a reçu le nom de *red deer*, à cause de la couleur rougeâtre de son poil. Il est beaucoup plus fort que le cerf d'Europe, ayant trois pieds et demi de haut. Il est remarquable par l'élégance de sa forme, par sa force et par sa vitesse; les plus grands bois ont deux pieds de long, et pèsent quatre livres; ils sont ronds, branchus et élevés; la première année, ils sont courts, simples et couverts d'une peau; l'année d'après, ils deviennent plus grands, droits, et sont sans andouillers; la troisième année ils en ont deux, et il en pousse un autre chaque année suivante, jusqu'à la sixième ou la septième. La femelle reçoit le mâle dans les mois de septembre et d'octobre, et met bas en mai; elle fait un, deux et quelquefois même trois petits à la fois. Le *red*

deer est commun dans les parties de l'ouest et du sud, mais non dans celles du nord. On dit que celui de la contrée de l'Ohio est d'une plus grande taille, mais il paraît qu'il a plusieurs variétés. Le capitaine Lewis en a décrit une du territoire de Missouri, comme entièrement semblable en apparence; elle ne différait que par la queue, qui avait dix-sept pouces dans un cerf qu'il avait pris. Cette variété a été vue sur la haute chaine des montagnes Rocky, et sur les bords de la Columbia, jusqu'au point où remonte le flux. Elle est nombreuse aussi dans les contrées qui bordent la baie d'Hudson. On fait cas de la peau, des bois et de la graisse de ce cerf (1). M. Cuvier (*règ. anim.*) observe que le *red deer*, quoique plus grand que le cerf commun de l'Europe, en est peut-être une variété avec des cornes plus développées. Il remarque qu'il est l'*elk*, ou l'élan des Anglo-Américains, mais que ce nom ne lui a jamais été donné dans l'Amérique du nord.

Le CERF WAPITI, *cervus major*, Ord., de la contrée du Missouri, est plus grand que le *red deer;* il en diffère encore, sous beaucoup d'autres rapports, surtout par la couleur jaune de sa croupe, par la forme de ses bois, et par la direction de son premier andouiller, qui descend, en avant de son front, dans une direction presque entièrement parallèle. Le wapiti est d'une forme élégante qui annonce la force et la légèreté. Le mâle, quand il a atteint toute sa croissance, a 18 paumes de hauteur aux épaules, et il n'acquiert guère cette taille qu'à vingt ans; cette époque est indiquée par la forme et l'accroissement de ses bois. Sous l'angle intérieur de chaque œil se trouve un larmier, ou fente remarquable, de près d'un pouce de long, qui renferme une matière de couleur brune, et d'une consistance huileuse. A l'extérieur des jambes de derrière est une glande fort saillante, et couverte de poils jaunes, de laquelle il suinte une matière onctueuse, que l'animal emploie pour lustrer son poil. La couleur générale du wapiti est, en été, d'un gris rougeâtre ; en hiver,

(1) *Umfrevilles' present state of Hudsons' bay, London edition, p.* 103.

d'un brun obscur, mais sa croupe est d'un blanc jaunâtre jusqu'à six ou sept pouces de la queue, et cette tache demi-circulaire est bordée par une ligne noirâtre qui varie en largeur, depuis un quart de pouce, jusqu'à deux pouces. Ce cerf vit en familles; le mâle s'attache à une seule femelle, et celle-ci, pour l'ordinaire, met bas deux petits dans le mois de juillet. Les wapitis préfèrent à toute autre plante le trèfle blanc; ils sont fort attachés les uns aux autres, de telle sorte que, quand l'un d'eux a été tué, toute la troupe frappée de tristesse devient une proie facile pour les chasseurs. Lorsqu'ils sont une fois parvenus au terme de leur accroissement, il est impossible de les apprivoiser, mais on rend facilement domestiques les jeunes individus. Les Indiens les prennent par le moyen d'un filet, et dans les parties du nord ils les instruisent à tirer un traîneau. En hiver la chair des wapitis est agréable et nourrissante, et on la préfère à celle de tout autre animal: aussi pendant cette saison sont-ils constamment chassés. Les Indiens, pour indiquer le grand âge d'uue personne, disent qu'elle est aussi vieille qu'un wapiti, ce qui peut porter à penser que cet animal vit long-temps. Quatre de ces cerfs ont été montrés à Londres, où ils avaient été amenés de la contrée du Haut-Missouri par un naturaliste allemand. Nous avons reçu, dans une lettre, leur description, et c'est d'elle qu'ont été tirés les détails rapportés ci-dessus. Dans l'histoire des quadrupèdes de Berwick, il est représenté sous le nom d'élan américain; et dernièrement il a été décrit, d'une manière savante, par le docteur Mitchill de New-York, et par le docteur Leach de Londres (1).

Le CERF DE VIRGINIE, ou FALLOW DEER, connu sous le nom de *cerf de la Louisiane*, *cervus virginianus* de Gmel., est d'un brun pâle, avec des cornes rondes,

(1) Par le premier ainsi qu'il suit. *Cervus wapiti*, *color rubescens*, *podice flavescente*, *colore flavescente*, *lineâ nigrâ circumfuso : pedes antici nigricantes*, *cauda brevis*. Et par l'autre: *Cervus wapiti*, 6 *cornibus ramosis amplissimis*: *ramis teretibus*, *frontalibus descendentibus*; *fronte sub parallelis apice recurvis aliis abruptè reflexis*. — Journal de physique, etc., pour juillet 1817.



minces, à branches courbées en avant, et armées de trois andouillers seulement. Cet animal a à peu près la taille du daim d'Europe. Il habite toute la contrée couverte de bois, entre l'etat de Vermont et la Louisiane.

Dans l'hiver, il se nourrit d'une plante rampante, qu'on nomme *barbe espagnole*. On le voit en troupes, près des sources d'eau salée. Il est facile à apprivoiser, et même assez pour aller le jour dans les bois et retourner le soir à la maison. S'il faut s'en rapporter à Pennant, en l'année 1764, plus de 25,000 peaux de cerf de Virginie ont été importées de New-York en Pensylvanie.

Cet animal se distingue du cerf du Canada (*red deer*) par sa taille qui est moindre, par la forme des bois du mâle, par la plus grande longueur de sa queue et par sa couleur, qui est en général plus claire. Il en diffère encore par l'époque de sa mue, qui arrive un peu plus tard. Le daim de la Louisiane et du territoire de Missouri est plus petit que celui de Virginie, mais tous deux se ressemblent sous tous les autres rapports.

Le CERF MULET, MULE DEER, *cervus auritus*, (Spec nov.) ainsi nommé par Lewis et Clark, en raison de ses longues oreilles qui ressemblent à celles de la mule. Il habite la contrée située à l'ouest des montagnes Rocky, près des bords de la rivière de Kooskooskée. Sa queue est longue et sans poil, si ce n'est à l'extrémité, où il y a une touffe d'une couleur noire, ce qui fait qu'on l'appelle encore *le cerf à queue noire* (*black tailed deer*); mais il diffère d'une autre espèce ou variété à laquelle les voyageurs ont donné le nom de *black tailed fallow deer*. Celui-ci participe des formes du cerf commun et de celles du cerf mulet; il est plus grand que le premier, ses jambes sont plus courtes et d'une couleur plus foncée, et il ressemble au dernier par sa marche bondissante. Ces animaux semblent être les mêmes que ceux qui habitent la contrée de la baie d'Hudson, et qui ont été décrits par Umfréville, sous le nom de *cerf sautant*, dans les termes qui suivent : « Ce joli petit animal a des cornes de deux pieds de long, qui tombent dans le mois d'avril; sa couleur est brune entremêlée de poils gris; il est excessivement vif et gai. Il y en a deux variétés, l'une

a une queue courte, comme celle des animaux de cette famille; l'autre a une queue de près d'un pied de long, couverte d'un poil rouge. Sa nourriture consiste en herbes, en feuilles de peuplier tombées, de jeunes branches de différentes espèces d'arbres, et en mousse adhérente aux pins.

Il entre en rut en novembre, la femelle met bas en mai, et a un ou deux petits à la fois; la chair de ce cerf est excellente. »

L'antilocapra de M. Ord est un animal des contrées de l'ouest, voisin des cerfs par ses formes générales, mais qui en diffère principalement en ce qu'il présente, dans les deux sexes, de véritables cornes persistantes, médiocrement allongées, très-comprimées, et ayant chacune une branche ou un andouiller placé vers le milieu de sa hauteur. Comme le renne et le moose, et comme les moutons et les chèvres, l'antilocapra n'a point de mufle. Il n'a point de larmiers au-dessous des yeux, ni de brosses de longs poils aux genoux.

La seule espèce de ce genre, l'*antilocapraa mericana*, a ses cornes longues d'un pied, légèrement ridées transversalement, et rugueuses, et leur andouiller a plus de deux pouces : elles sont un peu inclinées en dehors, et recourbées à leur extrémité, qui est lisse et pointue; ses yeux sont grands, placés très-haut, et sous la base des cornes; ses oreilles sont pointues, situées très en arrière, blanchâtres, bordées de roussâtre; le sommet de sa tête est touffu et blanc; sa face et son nez sont d'un châtain foncé; ses joues et ses lèvres sont blanches; son cou est d'un fauve rougeâtre en dessus, et en dessous il est marqué de blanc; le dos et les flancs sont d'un fauve roussâtre, ainsi que la partie extérieure des jambes de devant, et le dessus de la queue; sa poitrine, son ventre, l'intérieur de ses membres, ses fesses, et le dessous de sa queue sont blancs. Tous les poils sont épais, grossiers, rudes; et chacun d'eux est de forme plate et ondulée.

Le corps, mesuré de la partie antérieure des épaules à la croupe, a deux pieds neuf pouces anglais; la hauteur au garrot est aussi de deux pieds neuf pouces; la queue a quatre pouces.

Ce que cet animal, que M. Ord regarde comme le

mazame du Mexique des premiers auteurs, offre de plus remarquable, ce sont ses cornes persistantes de la natnre de celles des bœufs, des chèvres, etc., et cn même temps fourchues. L'analyse chimique qu'on ferait de leur substance démontrerait si elle a réellement plus d'analogie avec celle des cornes persistantes des ruminans que nous venons de nommer, qu'avec celle des bois caducs des cerfs.

L'ANTILOPE AMÉRICAINE, *antilope americana*. Cet animal, auquel Lewis et Clark ont donné ce nom, a été vu errant en troupes de plusieurs centaines, le long des bords du Missouri, au-dessus du confluent de la Plata. On l'a encore vu dans les plaines à l'ouest des montagnes, où sa peau, tannée avec le poil, sert de vêtement aux naturels. Il craint tellement l'homme, que jamais il ne s'approche à la portée du fusil, si ce n'est quand le chasseur se cache dans l'herbe, en agitant son mouchoir dans l'air au bout d'une baguette; cet animal s'avance alors par degrés, et tombe, victime de sa curiosité.

Si c'est une véritable antilope, c'est la première espèce de ce genre qui ait été aperçue dans le Nouveau-Monde. Ses cornes, petites, sont cylindriques, lisses et droites; sa laine est courte, et l'on en fait des espèces de couvertures. Cet animal est plus petit que le cerf-mulet, et a une queue plus longue : la forme de ses cornes est aussi entièrement différente. Il va en petites familles de deux ou trois, ou davantage. Quand il est poursuivi, il fuit de rocher en rocher, cherchant les licux les plus inaccessibles. Sa légèreté est extrême; aussi devance-t-il de beaucoup le cheval et le chien qui le poursuivent. Il se nourrit d'herbes et de bourgeons d'arbrisseaux. Sa chair est regardée comme le mets le plus délicieux qu'on puisse se procurer dans les forêts.

M. de Blainville, qui a vu une corne de cet animal dans la collection de la Société Linnéenne de Londres, est porté à croire qu'il est le même que celui décrit par Molina, sous le nom de *pudu*; mais il a proposé de lui donner le nom de *rupicapra americana* (1).

---

(1) Bulletin de la Société philomathique, 1816, p. 80.

La CHÈVRE, *capra*. Un animal du genre des chèvres a été vu en grandes troupes, par Lewis et Clark, dans les plaines du Missisipi. En hiver, il émigre à l'ouest des montagnes Noires.

Le MOUTON DE MONTAGNES, *ovis montana* de Geoffroy, appelé *ahsahta* par les Indiens Mandans, *apis-to-chick-o-shish* par ceux des bords de la baie d'Hudson, *grosse corne* et *cul-blanc* par les chasseurs français, à cause de ses grandes cornes et de sa croupe blanche : il habite les contrées montueuses et désertes des bords du Missouri. L'un de ces moutons, pris par M. Mac Gillivray, au 50°. de latitude, et au 115°. de longitude ouest de Londres, avait trois pieds trois quarts de haut, et cinq pieds de l'extrémité du nez à l'insertion de la queue. La circonférence de son corps était de quatre pieds ; ses cornes en avaient trois et demi en longueur, et quatre ou cinq pouces de diamètre ; elles étaient courbées comme celles du belier. La queue avait quatre pouces de long ; les jambes étaient effilées ; la couleur du corps était d'un rouge clair, excepté sur la croupe, qui était blanche : les jambes étaient également blanchâtres. Les cornes de cette espèce de mouton sont permanentes. M. Umfréville observe qu'il a vu des cuillers, faites de ces cornes, assez grandes pour contenir deux *quarts* d'eau.

Le BOEUF SAUVAGE D'AMÉRIQUE, ou BISON, *buffalo*, *bos bison*, Gmel. ; appelé *buffle* par les Français, ressemble par sa forme au buffle d'Italie, mais il est beaucoup plus grand. Le mâle, parvenu à son entier accroissement, pèse de seize cents à deux mille livres, et a près de dix pieds, depuis le museau jusqu'à la base de la queue ; ses jambes sont courtes et épaisses ; ses cornes sont rondes, médiocres, noires et recourbées en dehors et en haut ; il a la queue courte et nue jusqu'à l'extrémité, qui est garnie d'une grosse touffe de poils ; une loupe graisseuse s'élève sur son garrot, et s'étend le long de son dos ; elle est couverte, ainsi que la tête et le cou, d'un poil rude, crépu et long de plusieurs pouces, qui donne à l'animal un aspect hideux. Sa barbe est longue et composée de crins très-forts, droits et de couleur noire. Les jambes de devant sont couvertes de poils longs jusqu'aux poignet Tout son corps est dis-

proportionné, et les parties en sont d'un volume extraordinaire, quand on les compare avec celles d'un bœuf domestique. La femelle est plus petite que le mâle, et a le poil moins fourni. Tous deux ont le dos et les flancs bruns, et la tête, le cou et les jambes presque noirs. Leur poil tombe et se renouvelle dans l'été, excepté quand l'animal est très-vieux.

Le bison cherche un abri pendant la rigueur de l'hiver, dans les bois les plus épais, où quelquefois il périt de froid. Il va en troupes paître sur les grandes prairies ou sur les prés naturels : il montre un caractère timide, et évite l'approche de l'homme ; mais, quand il est blessé, ou bien à l'époque de l'accouplement, qui est le mois de juillet, il devient très-farouche. Dans les mois de mars et d'avril, les jeunes bisons sont déjà assez grands ; et c'est alors que des hommes légers à la course les saisissent vivans, les entravent, et en font des animaux domestiques, ce qui réussit facilement. On les habitue à traîner la charrue ; mais ils conservent toujours quelque chose de leur naturel sauvage, dont hérite la race née du bison et de la vache domestique. Le bison a été vu dans les Carolines, quelque temps après l'arrivée des premiers colons, à l'est des Apalaches, sur les parties élevées de la rivière du cap Fear (1). On a encore vu le bison dernièrement dans les parties ouest de la Pensylvanie, et des troupeaux de plusieurs centaines ont été aussi fréquemment rencontrés jusqu'en 1766, dans le Kentucky; mais ces animaux se sont retirés par degrés devant la population blanche, et on les voit maintenant rarement au sud de l'Ohio, et à l'est du Mississipi. A l'ouest des parties élevées de la contrée connue sous le nom de Louisiane (maintenant territoire de Missouri), ils ont en troupeaux si nombreux que cela paraîtrait incroyable, si le fait n'était attesté par des voyageurs d'une véracité reconnue. Le docteur Sibley, qui, en 1811, pénétra dans la contrée des Osages, dit que, près des grandes Salines, les prairies sont couvertes d'immenses troupeaux de bisons.

(1) Histoire naturelle de la Caroline de Lawson, p. 115, édit. de Londres.

« Je fus, dit-il, récréé par la vue de ces animaux : nous étions un jour, vers les dix heures du matin, au centre d'une vallée unie, fermée par une ligne de hautes montagnes, dont les flancs étaient presque perpendiculaires; le lieu présentait une sorte de cercle irrégulier, dont on découvrait les contours de toutes parts; trois ou quatre coupures ou ravins, dans la ligne des montagnes, ouvraient une descente dans la vallée. Au bout de quelques minutes nous entendîmes un bruit semblable à celui du tonnerre dans l'éloignement. Je fus un moment à en chercher la cause sans la trouver; mais, avant que j'eusse eu le temps de questionner les Indiens, cette cause devint sensible. Nous fûmes alors environnés des bisons qui se précipitaient, par deux voies opposées, dans les passages bien connus qui conduisent à la vallée. Je suis sûr qu'il y avait plus de dix mille de ces animaux. Les divers passages, par lesquels ils entraient, les divisaient nécessairement en plusieurs troupes. Avant qu'ils fussent tous descendus, je dis aux Indiens qui m'accompagnaient, de leur livrer un grand combat. Cette proposition fut bientôt acceptée : on fit les préparatifs nécessaires pour attaquer un détachement de près de deux mille bisons qui venaient directement à nous. En cinq minutes l'action était commencée; l'affaire fut conduite d'une manière admirable; huit Osages contre deux mille bisons! Je ne pouvais rester spectateur oisif, mon cheval était frais, vigoureux et habitué à la chasse; il me porta aussitôt dans les rangs les plus épais du troupeau; et, avant d'en sortir, je déchargeai une paire de pistolets et un fusil à deux coups. Le bruit de ces armes, les cris de dix mille bisons effrayés, formèrent une scène qu'on ne peut décrire. Ces animaux abandonnèrent aussitôt la vallée; mais nous entendîmes le bruit de leurs pieds pendant plus d'une heure. Les résultats de cette affaire furent 27 bisons tués, et un Osage, qui avait été renversé, légèrement blessé (1). » Un autre voyageur, M. Bradbury, s'exprime ainsi : « Une belle plaine, au-dessus de la jonction

(1) Extrait du journal de ce voyageur, que M. Mason, agent des affaires indiennes, à Washington, a bien voulu me communiquer.

du Qui-Court, était entièrement converte de bisons, aussi loin que nous pouvions porter nos regards. Les mâles alors en rut (le 20 juin) combattaient dans toutes les directions, avec une furie dont je n'avais jamais vu d'exemple. Chacun d'eux s'était attaché à son antagoniste: nous jugeâmes que le nombre de ces animaux était de plusieurs mille, et qu'il y avait en ce moment plus de cent de ces combats. Quelques-uns se passaient à moins de quatre-vingts verges de nous (1). »

On tue le bison à cheval, avec le fusil, la flèche, ou la lance; mais les Indiens emploient encore, pour cela, d'autres moyens: ils font, avec des arbres et de la terre, des enclos d'une forme carrée ou circulaire, où ces animaux sont poussés. Quelquefois les chasseurs s'avancent contre le vent, sur le troupeau; et, quand il est environné, ils mettent le feu à l'herbe; pour éviter la flamme, les bisons se pressent vers le centre de l'enclos, et deviennent une proie facile. Si le chassenr, quand ces animaux paissent, peut approcher sans être vu ou découvert par son odeur, il tire quarante ou cinquante coups, avant de mettre l'alarme dans le troupeau. Dans leur défense contre les loups qui les attaquent en troupes, les bisons montrent une grande sagacité: ils forment un cercle dans lequel les femelles et leurs petits sont placés, sous la protection des mâles, et ceux-ci présentent leurs cornes à l'ennemi, mais en les serrant si près les unes contre les autres, qu'elles forment une barrière impénétrable. Si ces animaux sont surpris, étant dispersés et sans avoir le temps de former une ligne de défense, l'ennemi avide, qui les attaque toujours en troupe, et jamais isolé, en fait aisément sa proie.

Chaque partie du bison sert aux usages de l'homme. Sa chair constitue la principale nourriture de tous les Indiens qui habitent les mêmes contrées que lui. Elle est si abondante aux environs du confluent de la Rapide et du Missouri, qu'en 1810, le chef d'un voyage de commerce (2) s'en procura plus de deux mille livres

(1) *Bradbury, Travels in the Missouri country, etc.*, p. 135 et 182.
(2) M. Hunt, avec lequel M. Bradbury, qui rapporte ce fait, a remonté le Missouri.

pesant dans l'état qu'on appelle *fouetté* ou *séché*, pour du tabac de la valeur de près de deux dollars. La chair de la femelle est préférée à celle du mâle, et le meilleur morceau est la hanche et l'épaule. La graisse d'un bison donne de cent à cent cinquante livres de suif. On fait de sa peau des robes qui sont un très-bon vêtement. La partie la plus fine de sa laine sert à la fabrication du drap et des gants, et l'on emploie ses cornes à faire des bouteilles à poudre. Toute la laine, le poil étant retiré, prise sur la peau des plus forts bisons, pèse environ sept ou huit livres.

Le BOEUF, ou BUFFLE MUSQUÉ DU CANADA, *bos moschatus*, Gmel., *ovibos*, Blainville, ne se trouve pas dans les limites des États-Unis; mais il est nombreux entre les soixante-sixième et soixante-treizième degrés de latitude nord. On le voit aussi dans les contrées des Cristinaux et des Assiniboins, ainsi qu'au sud jusque dans les provinces de Quivera et de Cibola. Cet animal intermédiaire aux bœufs et aux moutons, manque de mufle comme les derniers. Il est à peu près de la hauteur du cerf commun; il a le corps plus ample et plus épais; et il est couvert d'un long poil pendant, d'un rouge brun; les cornes, chez le mâle, se joignent à leur base, et s'étendent d'abord de côté, ensuite en bas, et à leur extrémité, en dehors. Les cornes des femelles sont plus petites, et plus éloignées entre elles à leur base. La laine de ces animaux est fine, lustrée, couleur de cendre et cachée par le long poil brun. On dit que leur chair a un goût de musc; mais on la mange, et on la regarde comme très-saine. La peau fournit un excellent vêtement pour les Indiens, et les Esquimaux font de sa queue un bonnet d'un aspect horrible, mais qui leur sert beaucoup à défendre leur visage des attaques des mousquites.

CÉTACÉS. — *Herbivores*.

Le LAMANTIN, ou MANATI, *trichecus manatus*, Linn., a été vu près de l'embouchure des rivières de la Géorgie, et dans le golfe du Mexique.

Cétacés proprement dits.

Les cétacés qui vivent dans les mers polaires, fréquentent par occasion les côtes des États-Unis, ou des terres du nord-ouest. Nous n'avons aucun renseignement plausible sur leurs différentes espèces.

CHAPITRE XX.

Liste des arbres forestiers des États-Unis; leur situation locale, leur dimension, et les usages auxquels ils sont employés (1).

1. ABIES ALBA, Mich. Arbr., *Sapinette Blanche*. Se trouve dans les états du nord et la Nouvelle-Écosse; plus commun dans le Bas-Canada. Hauteur de trente à quarante pieds. Bois peu employé.

2. ABIES BALSAMIFERA, *Baumier de Gilead*, ou *Balsam of Gilead*. Croît dans les mêmes contrées, ne dépasse pas quarante pieds. Bois peu employé. Fournit le suc résineux préconisé dans les affections de poitrine.

3. ABIES CANADENSIS, Mich. Arbr., *Hemlock spruce*. Arbre très-commun dans les états du nord, le district du Maine, le Bas-Canada et la Nouvelle-Écosse. Dans les états du centre il se trouve seulement aux endroits froids et montagneux. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Fibres ligneuses dans une direction oblique. Bois de médiocre qualité. Usages secondaires dans les constructions en bois. Écorce généralement employée pour le tannage des cuirs, mais inférieure à celle de chêne, qui est rare dans les pays où l'hémlock abonde.

4. ABIES NIGRA, Mich. Arbr., *Sapinette noire*, ou *Black or double spruce*. Très-abondant dans les mêmes contrées que l'espèce précédente. Hauteur de cinquante à soixante-dix pieds. Bel arbre. Le meilleur du nord pour vergues et mâts de perroquet. Exporté pour cet effet dans les états du centre et du midi.

5. ACER ERIOCARPON, Mich. Fl., *Érable à fruits cotonneux*, ou *White maple*. Se trouve dans toute l'étendue des États-Unis; mais beaucoup plus commun dans les états de l'ouest. Croît immédiatement sur le bord des rivières. Hauteur de soixante pieds; acquiert six pieds de diamètre. Bois tendre, rarement employé. On extrait du sucre de la séve, mais il en faut une quantité double de celle de l'érable à sucre.

6. ACER NEGUNDO, L., *Erable à feuille de frêne*, ou *Box Elder*. Se trouve dans les états du centre, les hautes Carolines, mais

(1) L'auteur est redevable de cette liste à l'ouvrage sur les arbres forestiers des États-Unis, de M. Michaux, qui a eu la complaisance de revoir ce catalogue.



proportionnellement plus abondant dans les états de l'ouest. Hauteur de vingt à cinquante pieds. Bois d'une texture très-fine et veiné de rouge dans le centre. Peu employé.

7. Acer nigrum, *Black Sugar tree*. Partie supérieure des états du centre : plus commun dans ceux de l'ouest. Hauteur de cinquante à soixante-dix pieds. Bois d'une texture moins fine que celui de l'érable à sucre.

8. Acer rubrum, L., *Erable rouge*, ou *Red Flowering maple*. Très-abondant dans toute la partie atlantique des Etats-Unis. Croît dans les endroits marécageux. Hauteur de cinquante à soixante-dix pieds. Bois tendre, peu employé.

9. Acer saccharinum, L., *Erable à sucre*, ou *Sugar maple*. Très-abondant dans les états du nord, du centre et de l'ouest, au Canada et à la Nouvelle-Écosse. Bois très-fort et d'une texture fine. Point employé dans la construction des maisons en bois. Excellent bois de chauffage. Une grande quantité de sucre est extraite de la séve. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Croît dans les bons terrains.

10. Acer striatum, Encycl. *Érable jaspé*, ou *Moose wood*. Très-commun dans les mêmes contrées que l'érable à sucre. Hauteur de cinq à quinze pieds. Bois blanc et tendre. Point employé.

11. Æsculus ohiotensis, Mich. Arbr., *Esculus de l'Oio*, ou *Buck eye* (*Ohio*). Sur le bord des rivières des états de l'ouest. Hauteur de cinq à trente pieds. Bois tendre. Écorce exhalant une odeur vireuse.

12. Alnus glauca, (*incana*) *Black or hoary leaved Alder*. États du nord, Canada. Hauteur de cinq à vingt-cinq pieds. Son écorce donne une teinture noire.

13. Alnus serrulata, Willd. Sp., *Aune à feuilles en scie*, ou *Saw leaved common Alder*. Dans toute l'étendue de l'Amérique septentrionale, à l'est du Missisipi. Hauteur de cinq à quinze pieds.

14. Andromeda arborea, L., *Androméda en arbre*, ou *Sorrel tree*. Dans la partie montueuse de la Virginie, de la haute Caroline et de la Géorgie. Hauteur de cinq à quarante pieds. Feuillage acide, employé pour teindre en noir avec le sulfate de fer. Bois tendre, point employé.

15. Annona triloba, L., *Annone à trois lobes*, *Assiminier*, ou *Papaw*. Dans les états du centre; plus abondant sur le bord des rivières qui traversent les états de l'ouest. Hauteur de cinq à vingt-cinq pieds. Bois tendre. Écorce nauséabonde. Le fruit, odorant, se mange à son entière maturité.

16. Betula lenta, L. *Bouleau*, *Merisier*, *Black Birch*. Proportionnellement plus abondant dans les états du centre. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Bois dur, d'une texture très-fine et d'une couleur rose, souvent employé à faire des meubles. Écorce très-odorante.

17. Betula lutea, Mich. Arbr., *Bouleau jaune*, ou *Yellow Birch*. Abondant dans le nord des États-Unis et au Canada. Hauteur de quarante à soixante pieds. Se rapproche dans son ensemble de l'espèce précédente. Excellent bois de chauffage. Croît dans de bons terrains.

18. Betula papyracea, Mich. Arbr., *Bouleau à canot*, ou *Canoe Birch*. Extrême nord des États-Unis, Nouvelle-Écosse et Canada. Bons terrains. Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois d'une assez bonne qualité, quoique inférieur aux deux espèces précédentes. Peu employé. Écorce d'un grand usage pour faire des pirogues. Bon bois de chauffage.

19. Betula populifolia, Mich. Arbr., *Bouleau à feuilles de peuplier*, ou *White Birch*. États du nord, mais plus abondant dans ceux du centre. Terrains ordinairement maigres. Hauteur de dix à trente pieds. Très-mauvais bois.

20. Betula rubra, *Red Birch*. États du centre et du midi. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois tendre, veiné de rouge. Croît constamment dans les lieux humides, et sur le bord des rivières.

21. Carpinus americana, L., *Charme d'Amérique*, ou *Horn-Beam (american)*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Lieux humides. Hauteur de dix à vingt-cinq pieds. Bois blanc, d'une texture fine. Point employé.

22. Carpinus ostrya, L., *Charme houblon*, ou *Iron wood*. Dans toute l'étendue des États-Unis, au Canada et à la Nouvelle-Écosse. Hauteur de dix à vingt-cinq pieds. Bois d'une grande force.

23. Castanea pumila, Willd. Sp., *Châtaignier chincapin*, ou *Chinquapin*. Dans les états du centre et du midi, et dans les Florides. Hauteur de dix à quarante pieds. Bois durable.

24. Celtis crassifolia, Encycl., *Micocoulier à feuilles en cœur*, ou *Hack berry*. Rare dans les états du centre; abondant dans ceux de l'ouest. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois de mauvaise qualité.

25. Celtis occidentalis, L., *Micocoulier de Virginie*, ou *Nettle tree* (american). États du centre et du sud. Arbre peu multiplié dans les forêts. Bois point employé.

26. Cerasus borealis, *Red cherry*. Extrême nord des États-Unis, dans le Canada et la Nouvelle-Écosse. Hauteur de vingt-cinq pieds. Fruits petits, rouges et très-aigres.

27. Cerasus caroliana, *Wild Orange*. États du sud et les Florides. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Arbre magnifique et toujours vert.

28. Cerasus virginiana, *Cerisier de Virginie*, ou *Wild cherry*. États du centre, de l'ouest, dans les Hautes-Carolines et la Géorgie. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Arbre superbe. Bois dur et d'une texture très-fine. Fort employé pour meubles.

29. Chamærops Palmetto, *Cabbage tree* or *Palm tree*. États

du sud et les Florides, immédiatement sur le bord de l'Océan. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Bois (texture réticulaire et spongieuse) préféré pour la construction des cales.

30. Cornus florida, L., *Cornouiller à grandes fleurs*, ou *Dogwood*. Dans tous les états au sud de la rivière du Connecticut. Hauteur de vingt pieds. Bois dur et d'une texture fine, peu employé. A l'époque de la floraison cet arbre fait l'ornement des forêts américaines.

31. Cupressus disticha, *Cyprès*, ou *Cypress*. Dans les états du midi et les Florides. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds, et de huit à douze pieds de diamètre. Terrains marécageux. Bois léger, mais très-durable, beaucoup employé dans la construction des maisons en bois partout où il abonde. Exporté aux colonies occidentales.

32. Cupressus thyoïdes, L., *Faux Thuya*, ou *White Cedar*. Croît dans la partie maritime des états du nord et du centre dans les endroits humides. Hauteur de cinquante à soixante-dix pieds. Bois odorant, tendre et léger, très-durable et fort employé.

33. Diospyros virginiana, L., *Plaqueminier de Virginie*, ou *Persimon*. Etats du centre, de l'ouest et du midi. Hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Bois dur et élastique, peu employé. Fruits mangeables.

34. Fagus ferruginea, Willd. Sp., *Hêtre pourpre*, ou *Red Beech*. Etats du nord et Canada. Hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Bois très-analogue à l'espèce d'Europe, et propre aux mêmes usages, mais comparativement moins employé.

35. Fagus sylvatica, L., *Hêtre des bois*, ou *White Beech*. États du centre de l'ouest et du midi. Dans les terrains très-fertiles. Hauteur de quatre-vingts à quatre-vingt-dix pieds. Bois inférieur en qualité à l'espèce précédente. Son écorce occasionellement employée pour tanner.

36. Fraxinus americana, L., *Frêne d'Amérique*, ou *White-ash*. États du nord et du centre. Hauteur de quatre-vingts pieds. Très-employé pour le charronnage, et surtout estimé pour faire des avirons.

37. Fraxinus platicarpa, Mich. Fl., *Frêne à fruit large*, ou *Carolinian ash*. États du midi, et la Floride. Hauteur de vingt-cinq à trente pieds. Espèce point employée.

38. Fraxinus quadrangulata, Mich. Fl., *Hêtre quadrangulaire*, ou *Blue ash*. Etats de l'ouest. Hauteur de soixante-dix pieds. Préférablement employée dans cette partie des Etats-Unis aux autres espèces, à cause de la bonne qualité de son bois.

39. Fraxinus sambucifolia, Encycl., *Frêne à feuilles de sureau*, ou *Black ash*. États du midi, mais surtout dans ceux du nord. Lieux très-humides. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois comparativement plus élastique que celui des autres espèces de frênes. Souvent employé pour cerceaux.

40. Fraxinus tomentosa, *Frêne rouge*, ou *Red ash*. Dans presque toute l'étendue des États-Unis, mais plus commun dans les états du centre. Hauteur de soixante pieds. Bois d'une bonne qualité, très-employé pour le charronnage.

41. Fraxinus viridis, *Green ash*. États du centre et de l'ouest. Hauteur de vingt à trente pieds. Point employé.

42. Gleditsia monosperma, H. K., *Févier monosperme*, ou *Water locust*. États du sud et la Floride. Lieux très-humides. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois point employé.

43. Gleditsia triacanthos, L., *Fevier à trois pointes*, ou *Sweet locust*. États du centre. Plus abondant dans ceux de l'ouest. Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois dur, mais poreux. Point employé.

44. Gordonia lasianthus, l'Her. stirp., *Bordonia à fleurs glabres*, ou *Loblolly Bay*. États du sud. Hauteur de soixante-dix pieds. Arbre très-beau. Bois tendre, pourrissant rapidement. Point employé. L'écorce sert pour le tannage des cuirs, mais est moins bonne que celle de chêne.

45. Gordonia pubescens, l'Her. stirp., *Gordonia pubescent*, ou *Franklinia*. Se trouve à la Géorgie. Hauteur de trente pieds. Arbre portant de très-belles fleurs. Bois point employé.

46. Gymnocladus canadensis, *Gymnocladus de Canada, chicot*, ou *Coffee tree*. États de l'ouest, et haut Canada. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois très-dur et d'une texture fine, rarement employé. Graine quelquefois substituée au café.

47. Hopea tinctoria, L. Mant., *Hopéa des teinturiers*, ou *Sweet leaf*. États du sud. Hauteur de cinq à quinze pieds. Feuilles donnant une teinture jaune solide.

48. Ilex opaca, *American Holly*. États du centre, de l'ouest, et du midi. Hauteur de quarante pieds. Bois dur, mais rarement employé.

49. Juglans amara, *Noyer amer*, ou *Bitter Nut Hickory*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Terrains frais et humides. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Bois fort élastique. Bon bois de chauffage.

50. Juglans aquatica, *Water Bitter Nut Hickory*. États méridionaux. Terrains aquatiques. Hauteur de soixante pieds. Bois point employé.

51. Juglans cathartica, *Bitter Nut*. Dans toute l'étendue des États-Unis, à l'exception de la partie maritime des états du sud. Bons terrains. Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois léger, mais durable. Point employé.

52. Juglans laciniosa, *Thick Shell-bark Hickory*. États de l'ouest. Bois fort élastique. Excellent bois de chauffage.

53. Juglans myristicæformis, *Nutmeg Hickory*. Abondant dans la Basse-Louisiane ; plus rare dans les états méridionaux. Hauteur de soixante à quatre-vingts pieds.

54. JUGLANS NIGRA, L., *Noyer noir*, ou *Black Walnut*. États du centre, de l'ouest, et dans la Haute-Louisiane. Terrains fertiles. Hauteur de quatre-vingt-dix pieds. Bois fort employé pour meubles. Entre dans la construction des vaisseaux.

55. JUGLANS OLIVÆFORMIS, H. K., *Pacanier*, ou *Pacane nut Hickory*. Haute et Basse-Louisiane. Hauteur de soixante-dix pieds. Fruit bon à manger.

56. JUGLANS PORCINA, *Pignut Hickory*. Dans toute l'étendue du territoire à l'est de la rivière du Connecticut. Bons terrains. Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois fort coriace. Excellent bois de chauffage.

57. JUGLANS SQUAMOSA, *Noyer tendre*, ou *Shell bark Hickory*. États du nord, du centre et de l'ouest. Bons terrains. Hauteur de quatre-vingt-dix pieds. Bois fort élastique. Excellent bois de chauffage.

58. JUGLANS TOMENTOSA, *Noyer dur*, ou *Mocker nut Hickory*. Mêmes contrées que l'espèce précédente. Terrains moins fertiles. Hauteur de soixante pieds. Bois pesant, fort et coriace.

59. JUNIPERUS VIRGINIANA, L., *Genévrier de Virginie*, ou *Red Cedar*. Dans toute l'étendue des États-Unis sur le bord de la mer. Bois léger, mais très-durable. Fort employé dans la construction des vaisseaux, et pour pieux.

60. KALMIA LATIFOLIA, L., *Kalmia à larges feuilles*, ou *Mountain Laurel*. Dans tous les états du centre et sur toute la région montagneuse à l'est de la rivière d'Hudson. Hauteur de quinze à dix-huit pieds.

61. LARIX AMERICANA, Mich. Fl., *Mélèze d'Amérique*, ou *American larch*. États du nord et dans le Canada. Rare dans les états du centre. Hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Bois peu employé.

62. LAURUS CAROLINIENSIS, Mich. Fl, *Laurier de Caroline*, ou *Red Bay*. Partie maritime des états méridionaux, et les Florides. Hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Bois de couleur rose et d'une texture très-fine. Employé pour meubles, et quelquefois dans les constructions maritimes.

63. LAURUS SASSAFRAS, L., *Laurier sassafras*, ou *Sassafras*. Dans toute l'étendue des États-Unis au sud du New-Hampshire. Hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Bois tendre, mais durable. Peu employé.

64. LIQUIDAMBAR STYRACIFLUA, L., *Copalme d'Amérique*, ou *Sweet gum*. Mêmes contrées que l'espèce précédente. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois d'une texture très-fine. Employé secondairement dans la construction des maisons. Les fleurs éclosent au mois de fevrier.

65. LIRIODENDRON TULIPIFERA, L., *Tulipier de Virginie*, ou *Poplar*, ou *Tulip tree*. Dans toute l'étendue des États-Unis au sud du New-Hampshire, abonde surtout dans les états de l'ouest.

Hauteur de cent vingt pieds. Arbre superbe. Bois très-léger, d'une texture fine. Employé à des usages très-variés.

66. MAGNOLIA ACUMINATA, L., *Magnolia à fleurs aiguës*, ou *Cucumber tree*. États du centre et sur toute la région montagneuse des Alleghanys, à l'est de la rivière d'Hudson. Se trouve en abondance dans les montagnes des Hautes Carolines et la Géorgie. Bois tendre. Point employé. Fruits amers infusés dans de l'eau-de-vie, se prennent pour prévenir les fièvres automnales.

67. MAGNOLIA AURICULATA, Mich. Fl., *Magnolia auriculé*, ou *Long-leaved Cucumber tree*. Hautes montagnes des deux Carolines et de la Géorgie. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Bois très-tendre, point employé.

68. MAGNOLIA CORDATA, *Heart-leaved Cucumber tree*. Partie montagneuse des états méridionaux. Arbre très-semblable au *magnolia acuminata*, dont il ne diffère essentiellement que par une moindre élévation, et ses fleurs jaunes.

69. MAGNOLIA GLAUCA, L., *Magnolia glauque*, ou *Small Magnolia*, or *White Bay*. Dans toute la partie maritime des États-Unis, à partir du cap Ann; mais beaucoup plus abondant dans les états méridionaux. Hauteur de dix à quarante pieds. Bois tendre. Point employé.

70. MAGNOLIA GRANDIFLORA, L., *Magnolia à grandes fleurs*, ou *large Magnolia*. Dans toute la partie basse des états méridionaux et de la Floride. Hauteur de quatre-vingts pieds. Arbre magnifique. Bois tendre. Rarement employé.

71. MAGNOLIA MACROPHYLLA, Mich. Fl., *Magnolia à grandes fleurs*, ou *large-leaved Umbrella tree*. Partie montueuse des états méridionaux et du Tennessée. Hauteur de trente pieds. Bois très-tendre. Arbre remarquable pour la grandeur de son feuillage et de ses fleurs.

72. MAGNOLIA TRIPETALA, L., *Magnolia ombrelle*, ou *Umbrella tree*. Dans tous les états au sud de la rivière du Susquehannah. Hauteur de vingt-cinq pieds. Bois très-tendre, point employé.

73. MALUS CORONARIA, *Pommier odorant*, ou *Crab apple*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Abonde surtout dans les *glades* de Pensylvanie. Fruits employés pour confitures, et quelquefois pour faire du cidre.

74. MESPILUS ARBOREA, *June berry*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Hauteur de trente pieds. Fruits petits et mangeables.

75. MORUS RUBRA, L., *Mûrier rouge*, ou *Red Mulberry*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Plus abondant dans ceux de l'ouest. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois très-durable, quelquefois employé dans les constructions maritimes.

76. NYSSA AQUATICA, L., *Tupelo aquatique*, ou *Tupelo*. Dans toute l'étendue des États-Unis. Hauteur de cinquante pieds. Bois demi-dur. Employé particulièrement pour le moyeu des roues.

77. Nyssa capitata, *Sour Tupelo.* La Géorgie, la Basse-Louisiane et la Floride. Hauteur de vingt-cinq à quarante pieds. Bois tendre. Point employé.

78. Nyssa grandidentata, *Olivier sauvage*, ou *large Tupelo.* États méridionaux et les Florides Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois très-tendre. Point employé.

79. Nyssa sylvatica, *Black gum.* États du centre et de l'ouest. Hauteur de soixante pieds. Bois peu employé.

80. Olea americana, L. Mant., *Olivier d'Amérique*, ou *Devils' wood.* Partie méridionale et maritime des états du sud et les Florides. Bois très-dur. Point employé.

81. Pavia lutea, *Bucks' eye.* Région montagneuse des états du centre, et surtout du midi. Hauteur de quatre-vingts pieds. Bois très-tendre. Point employé.

82. Pinckneia pubens, Mich. Fl., *Pincknéia pubescent*, ou *Georgia bark.* Géorgie. Hauteur de vingt-cinq pieds. Écorce très-amère. Fébrifuge.

83. Pinus australis, Mich. Arbr., *Pin de marais*, ou *Long-leaved Pine.* Partie basse et maritime des états méridionaux, et les Florides. Hauteur de soixante-dix pieds. La meilleure et la plus abondante des espèces de pins de l'Amérique septentrionale. Goudron, turpentine, etc.

84. Pinus inops, Mich. Arbr., *Pin chétif*, ou *Jersey Pine.* États du centre. Hauteur de trente à quarante pieds. Mauvais bois.

85. Pinus mitis, Mich. Fl., *Pin jaune*, ou *Yellow Pine.* États du centre et dans la partie supérieure des états du sud. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois de bonne qualité. Fort employé.

86. Pinus pungens, *Table mountain Pine.* Montagnes de la Caroline du nord. Arbre très-rare. Hauteur de trente à quarante pieds. Point employé.

87. Pinus rigida, Mich. Arbr., *Pin épineux*, ou *Pitch Pine.* États du nord et du centre. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Arbre rameux. Peu employé.

88. Pinus rupestris, *Grey Pine.* Canada, et la Nouvelle-Écosse. Hauteur de vingt pieds. Point employé.

89. Pinus serotina, *Pond Pine.* Partie basse des états méridionaux. Hauteur de trente à quarante pieds. Point employé.

90. Pinus strobus, L., *Pin de Weymouth*, ou *White Pine.* États du nord et région montagneuse des États-Unis. Se trouve aussi dans le Canada. Hauteur de cent à cent trente pieds. Arbre superbe. Bois tendre. Beaucoup employé.

91. Pinus tæda, L., *Pin téda*, ou *Loblolly Pine.* États méridionaux. Hauteur de quatre-vingts pieds. Mauvais bois.

92. Planera ulmifolia, Mich. Arbr., *Planéra à feuilles d'orme*, ou *Planer tree.* États du midi et de l'ouest. Hauteur de vingt-cinq à trente pieds. Bois point employé.

93. PLATANUS OCCIDENTALIS, L., *Platane d'occident*, ou *Button wood*. Dans toute l'étendue des États-Unis, mais proportionnellement plus abondant dans les états du centre et de l'ouest. Hauteur de quatre-vingt-dix à cent pieds. Bois point employé dans les constructions.

94. POPULUS ANGULATA, H. K., *Peuplier anguleux*, ou *Carolinian Poplar*. États méridionaux, et les Florides. Hauteur de quatre-vingts à cent pieds.

95. POPULUS ARGENTEA, Mich. Arbr., *Peuplier argenté*, ou *Cotton tree*. États du centre et de l'ouest. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois point employé.

96. POPULUS BALSAMIFERA, L., *Baumier*, ou *Balsam Poplar*. Canada. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Point employé.

97. POPULUS CANADENSIS, Mich. Arbr., *Peuplier de Canada*, ou *Cotton wood*. États de l'ouest et Canada. Hauteur de soixante-dix pieds. Bois tendre. Point employé.

98. POPULUS GRANDIDENTATA, Mich. Arbr., *Peuplier à grandes dents*, ou *American large Aspen*. États du nord et du centre. Canada. Hauteur de trente pieds. Point employé.

99. POPULUS HUDSONIANA, Mich. Arbr., *Peuplier de la baie d'Hudson*, ou *American Black Poplar*. Canada. Hauteur de trente pieds. Point employé.

100 POPULUS MOLINIFERA, H. K., *Peuplier suisse*, ou *Virginian poplar*. Dans tous les états de l'ouest et sur les bords de Mississipi. Hauteur de soixante pieds.

101. POPULUS TREMULOIDES, *Tremble*, ou *American aspen*. États du nord et du centre. Hauteur de trente pieds. Point employé.

102. QUERCUS ALBA, L., *Chêne blanc*, ou *White Oak*. Se trouve dans toute l'étendue des États-Unis, mais plus abondant à l'ouest des montagnes, dans les états de Pensylvanie et de Virginie. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. De toutes les espèces de chêne, c'est celle qui fournit le meilleur bois et le plus employé.

103. QUERCUS AMBIGUA, *Grey Oak*. Dans les états du nord, le Canada et la Nouvelle-Écosse. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Bois poreux et de mauvaise qualité. Seulement propre à faire des barriques pour contenir des marchandises sèches.

104. QUERCUS AQUATICA, L., *Chêne aquatique*, ou *Water Oak*. Dans la partie basse des états du sud, et dans les Florides. Se trouve dans un terrain humide. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Bois poreux, de mauvaise qualité. Point employé.

105. QUERCUS BANISTERI, *Bears' Oak*. Dans les états du nord et du centre. Abonde sur les montagnes. Croît dans un mauvais sol. Hauteur de trois à huit pieds. Trop petit pour être employé. Fructification très-abondante.

106. QUERCUS CATESBÆI, Mich. Arbr., *Chêne de Catesby*, ou *Barren Scrub Oak*. Dans la partie basse des Carolines, dans la Géorgie et les Florides. Dans un mauvais terrain. Hauteur de

quinze à trente pieds. Bois de mauvaise qualité, seulement propre au chauffage.

107. QUERCUS CINEREA, Mich. Arbr., *Chêne cendré*, ou *Upland Willow Oak*. Dans la partie basse des états méridionaux, et la Floride. Hauteur de dix à vingt pieds. Bois de mauvaise qualité. Écorce donnant une couleur jaune, analogue à celle du chêne noir.

108. QUERCUS COCCINEA, Mich. Arbr., *Chêne écarlate*, ou *Scarlet Oak*. Dans la partie septentrionale, centrale et supérieure des états du sud. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois de médiocre qualité, propre aux mêmes usages que celui du *quercus ambigua*.

109. QUERCUS FALCATA, Mich. Arbr., *Chêne velouté*, *Spanish Oak*. Croît dans la Nouvelle-Jersey. Abonde dans la Virginie, les états du sud et les Florides. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois de médiocre qualité, propre aux mêmes usages que le *quercus ambigua*. Écorce excellente pour le tannage des cuirs.

110. QUERCUS FERRUGINEA, *Black Jack Oak*. Depuis la Nouvelle Jersey jusqu'à la Louisiane. Dans un mauvais terrain. Hauteur de quinze à trente pieds. Bois de mauvaise qualité. Bon bois de chauffage.

111. QUERCUS HETEROPHYLLA, *Bartram Oak*. Auprès de Philadelphie et sur les bords du Schuylkill. Hauteur de trente à quarante pieds. Espèce très-rare. Point employé.

112. QUERCUS LAURIFOLIA. Dans la partie orientale de la Virginie et de la Pensylvanie. Rare partout ailleurs. Hauteur de trente à quarante pieds. Bois de mauvaise qualité. Point employé.

113. QUERCUS LYRATA, *Overcup Oak*. Dans les parties basses et maritimes des états du sud, et des deux Florides. Dans un terrain humide. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois point employé.

114. QUERCUS MACROCARPA, *Overcup White Oak*. Dans les états de Kentucky et de Tennessée. Dans un terrain fertile. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Bois d'assez bonne qualité. Employé à défaut de celui du chêne blanc.

115. QUERCUS OBTUSILOBA, Mich. Arbr., *Chêne à lobes obtus*, ou *Post Oak*. Dans les états du centre, du sud et de l'ouest. Dans un sol médiocre. Hauteur de trente à cinquante pieds. Bois de bonne qualité. Résiste bien à la pourriture.

116. QUERCUS OLIVÆFORMIS, *Mossy Ocupak*, dans le pays de Tennessée, et sur le bord de la rivière d'Hudson, au-dessus d'Albany. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Dans un terrain humide. Espèce peu multipliée. Bois point employé.

117. QUERCUS PHELLOS, L., *Chêne à feuilles de saule*, ou *Willow Oak*. Croît aux environs de Philadelphie, et abonde dans la partie basse des états du midi. Dans un sol humide. Hauteur de quarante à soixante pieds. Bois poreux et de mauvaise qualité. Rarement employé.

118. Quercus palustris, *Pine Oak*. Dans les états du centre et de l'ouest. Dans un terrain humide. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois analogue à celui du *quercus ambigua*.

119. Quercus prinus acuminata, *Yellow Oak*. Dans la Pensylvanie, la Virginie et la partie supérieure des états du sud. Rare. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Bois de bonne qualité.

120. Quercus prinus discolor, Mich. Arb., *Chêne velouté*, ou *Swamp White Oak*. Dans toute l'étendue de l'Amérique, excepté dans la partie basse des états méridionaux. Terrain humide. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois d'assez bonne qualité. Peu employé.

121. Quercus p. monticola, *Rock Chesnut Oak*. Sur les bords escarpés du lac Champlain, de la rivière d'Hudson, et les monts Alleghanys. Hauteur de cinquante à soixante pieds. Bois de bonne qualité. Le meilleur après celui du chêne blanc.

122. Quercus p. palustris, *Chesnut White Oak*. Dans la partie basse des états du midi. Terrain humide. Arbre majestueux. Hauteur de quatre-vingts à quatre-vingt-dix pieds. Bois de bonne qualité. Peu employé.

123. Quercus p. pumila. Dans les états du centre et de l'ouest; abonde près d'Albany et Knoxville. Hauteur de trois à six pieds. Point employé. Fructification abondante.

124. Quercus pumila, *Running Oak*. Dans les états du sud. Hauteur de deux à trois pieds. Trop petit pour être propre à aucun usage.

125. Quercus rubra, L, *Chêne rouge*, ou *Red Oak*. Dans les états du nord et du centre, et dans le Canada. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois poreux, pourissant facilement. Employé seulement à faire des barriques pour contenir de la farine, des marchandises sèches, des salaisons et de la mélasse.

126. Quercus tinctoria, Mich. Arbr., *Chêne quercitron*, ou *Black Oak*. Dans toute l'étendue des États-Unis, mais plus commun dans ceux du centre. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois de qualité médiocre, propre aux mêmes usages que le *quercus ambigua*. L'écorce donne une belle couleur jaune.

127. Quercus virens, Mich. Arbr., *Chêne verdoyant*, ou *Live Oak*. Sur les bords de la mer, depuis Norfolk dans la Virginie, jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et au-delà de cette ville. Hauteur de trente à quarante pieds. Bois dur, pesant et très-durable. Fort employé dans les constructions maritimes.

128. Robinia viscosa, Vent. H. *Robinier visqueux* ou *Rose flowering Locust*. Région montagneuse des états du sud. Hauteur de quarante pieds. Bois point employé.

129. Salix ligustrina, *Champlain Willow*. Sur le bord des rivières des états du nord et du centre. Hauteur de dix-huit à vingt pieds. Point employé.

130. Salix lucida, *Shining Willow*. Etats du centre et du nord Hauteur de dix à quinze pieds. Bois point employé.

131. Salix nigra, Willd., Sp., *Saule noir*, ou *Black Willow*. Dans toute l'étendue des Etats-Unis. Point employé.

132. Thuya occidentalis, L., *Thuya d'occident*, ou *American arbor vitæ*. Etats du nord et Canada. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Bois léger, très-durable et fort employé.

133. Tilia alba, Willd., p., *Tilleul argenté*, ou *White* or *Single spruce*. Etats de l'ouest. Hauteur de quarante à cinquante pieds. Bois tendre. Point employé.

134. Tilia americana, L., *Tilleul d'Amérique*, ou *Bass wood*. Dans toute l'étendue des Etats-Unis, mais très-abondant dans la partie supérieure de l'état de New-York. Hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Bois peu employé.

135. Tilia pubescens, Vent. Inst.; *Tilleul pubescent*, ou *Downy Lime tree*. Etats du sud et de l'ouest. Hauteur de cinquante pieds. Bois point employé.

136. Ulmus alata, *Wahoo*. Etats méridionaux et les Florides. Hauteur de quarante pieds. Bois peu employé.

137. Ulmus americana, L., *Orme d'Amérique*, ou *White Elm*. Dans toute l'étendue des Etats-Unis; mais beaucoup plus commun dans les états du nord et dans le Canada. Hauteur de quatre-vingts pieds. Arbre superbe. Bois souvent employé.

138. Ulmus rubra, Mich. Arbr., *Orme rouge*, ou *Red Elm*. Dans toute l'étendue des Etats-Unis. Hauteur de soixante pieds. Beaucoup employé.

139. Virgilia lutea, Mich. Arbr., *Virgilia à bois jaune*, ou *Yellow wood*. Etats de l'ouest. Hauteur de quarante pieds. Le bois et la racine donnent une couleur jaune.



